



**HAL**  
open science

# Communication publique et pratiques journalistiques au prisme des mutations sociales : la question de l'immigration en France (1980-2010)

Paula de Souza Paes

## ► To cite this version:

Paula de Souza Paes. Communication publique et pratiques journalistiques au prisme des mutations sociales : la question de l'immigration en France (1980-2010). Sciences de l'information et de la communication. Université de Grenoble, 2014. Français. NNT : 2014GRENL006 . tel-01131942

**HAL Id: tel-01131942**

**<https://theses.hal.science/tel-01131942>**

Submitted on 16 Mar 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

### DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Sciences de l'information et de la communication**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Paula de Souza Paes**

Thèse dirigée par **Isabelle Pailliar**

préparée au sein du **Laboratoire Gresec (EA 608) – Groupe de recherche sur les enjeux de la communication**  
dans **l'École Doctorale Langues, Littératures et Sciences humaines**

# Communication publique et pratiques journalistiques au prisme des mutations sociales : la question de l'immigration en France (1980-2010).

Volume 1.

Thèse soutenue publiquement le **25 novembre 2014**,  
devant le jury composé de :

**Isabelle Garcin-Marrou**

Rapporteur, Président du jury, Professeure des Universités, Sciences Po, Lyon

**Dominique Marchetti**

Rapporteur, Directeur de recherche au CNRS, Centre Jacques Berque (Rabat, Maroc)

**Bernard Miège**

Examinateur, Professeur émérite en Sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal, Grenoble 3

**Elisabeth Nicolau Saad Corrêa**

Examinateur, Professeure des médias et de la communication, Université de Sao Paulo

**Isabelle Pailliar**

Directrice de thèse, Professeure en Sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal, Grenoble 3









## Remerciements

Mes remerciements s'adressent à toutes les personnes qui ont rendu possible l'aboutissement de ce travail de doctorat. En effet, de nombreuses personnes m'ont aidée, encouragée et ont transformé ce travail « individuel » en travail « collectif ».

Je tiens tout d'abord à remercier Isabelle Garcin-Marrou, Dominique Marchetti, Bernard Miège et Elisabeth Nicolau Saad Corrêa d'avoir accepté d'être membres du jury de soutenance de cette thèse et ainsi, d'avoir accordé leur intérêt à ce travail. Je remercie chaleureusement Isabelle Paillart pour sa patience, sa confiance et son exigence. Grâce à elle, j'ai beaucoup appris et je me souviendrai, longtemps, de la grande qualité de nos échanges.

Je tiens à remercier les enseignants de l'ICM et les membres du laboratoire GRESEC pour leur accueil et pour l'organisation de la formation doctorale. Une pensée spéciale à Razika Hammache pour son soutien et sa disponibilité.

J'adresse aussi mes remerciements à Isabelle Cartellier, Chloé Favrat et Anne-Laure Bernadin. Je les remercie sincèrement pour les corrections !

Et dans tout cela, mes amis n'y sont pas pour rien ! Loin s'en faut. Ils ont été plus que des amis, ils sont devenus ma deuxième famille. Je leur dois de nombreuses leçons de détermination. Je remercie « grandement » mes amis « grenoblois ». Je pense spécialement à Lorreine Beatrice, Claudia, Daiane, Ana Carolina, Hiba, Denise et Céline. Je remercie également les amis qui m'ont aidé de loin : Felipe, Ingrid, Andreia, Marina et Thiago. Je les remercie sincèrement pour leur soutien !

Encore une pensée à ma famille qui a pris une place toute particulière dans ce travail et à qui je dois bien plus que des remerciements. Je tiens enfin à remercier mes parents, mon frère et ma sœur pour leur patience, leur compréhension et leurs encouragements.

## **Résumé**

Considérée comme une question prioritaire en 2007, lors des campagnes présidentielles en France, l'immigration devient un thème tenu par l'Etat et les médias comme de plus en plus grave ou non négligeable. L'intérêt étatique et médiatique porté à cette question relève de conditions sociales liées aux structures des champs politique et journalistique et aux relations que ces acteurs entretiennent avec les univers sociaux concernés par la question. Le travail de recherche que nous proposons s'appuie sur les visions des acteurs politiques et des professionnels des médias dans la constitution de la « question immigrée » en tant que « problème ». La recherche propose ainsi de saisir les pratiques et les stratégies qui encadrent les champs et leur diversité (les sous-champs). Cette étude porte une attention particulière aux configurations qui relient les acteurs participant à la mise en évidence de la question. Il s'agit d'envisager l'émergence d'un « problème immigré » liée à des mutations ayant trait à la communication publique, au développement de la communication territoriale et aux pratiques journalistiques. Etudier la mise en forme de ce « problème » à travers des pratiques info-communicationnelles revient à utiliser celles-ci comme des prismes pour comprendre le fonctionnement de la sphère publique puisque cette dernière dépend, entre autres facteurs, des interactions et des échanges médiatisés.

## **Abstract**

Considered a priority in 2007 during the presidential campaign in France, the question of immigration has become viewed by the State and the media as increasingly serious or significant. State and media interest shown in this matter has identified social conditions associated with the structures of political and journalistic domains and with the relationship that those involved in these domains have with the social environments concerned in this issue. The research that we have undertaken is supported by the views of political figures and media professionals in the formation of the "immigrant question" as a "problem". The research thus offers a grasp of the practices, strategies and standards which regulate these domains and their diverse sub-groups. This study focuses in particular on the configurations linking those actors involved in reporting on the topic. It considers the emergence of an "immigrant problem" linked with changes relating to public communication, the development of the local communication and journalistic practices. This study has used news reporting practices and the way in which they have shaped this "problem" as a means to comprehend the functioning of the public sphere, since this depends, along with other factors, on how interactions and exchanges are reported in the media.

# SOMMAIRE

## Volume 1

RESUME.....	3
ABSTRACT.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	11
<b>PREMIERE PARTIE : POUVOIRS PUBLICS, COMMUNICATION ET IMMIGRATION : CONSTITUTION D'UN « PROBLEME IMMIGRE ».....</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE TRAITEMENT PUBLIC DE L'IMMIGRATION DANS LES ANNEES QUATRE-VINGT.....</b>	<b>26</b>
<b>1. La mise en visibilité de l'immigration comme un « problème ».....</b>	<b>27</b>
1.1. Les travailleurs de France venus d'ailleurs.....	27
1.1.1. Le contrôle de l'immigration dans les années soixante-dix.....	33
1.1.2. Le « problème » de l'immigration s'inscrit dans le territoire national.....	35
1.2. L'émergence de « violences urbaines ».....	40
<b>2. La localisation du traitement de l'immigration : émergence et affirmation du pouvoir local.....</b>	<b>44</b>
2.1. Le cadre municipal entre en scène pour le renouvellement des pratiques politiques.....	44
2.1.1. « Refaire la ville » : de « nouvelles » responsabilités pour les municipalités.....	48
2.2. La définition du local et des problèmes locaux : l'exemple de Grenoble .....	53
2.2.1. La construction d'un quartier « modèle ».....	60
2.2.2. Le mouvement localiste et le développement de la communication territoriale.....	66
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>71</b>
<b>CHAPITRE 2 : LES STRATEGIES POLITIQUES ET LES ENJEUX DE COMMUNICATION DANS LE RAPPORT ENTRE IMMIGRATION ET ESPACE URBAIN : LE CAS DE LA « VIOLENCE URBAINE » A GRENOBLE.....</b>	<b>72</b>
<b>1. L'« immigration » et la « banlieue » présentées comme des thèmes prioritaires sous la présidence de Nicolas Sarkozy.....</b>	<b>73</b>
1.1. Une « nouvelle » politique d'immigration au nom de l'intérêt général.....	73
1.1.1. La création d'un nouveau ministère pour une « nouvelle » politique.....	81
1.1.2. « Repenser la ville » et les manières d'y vivre : l'enjeu urbain renforcé dans les années 2000.....	85
<b>2. Les stratégies dans la gestion d'une « crise ».....</b>	<b>88</b>

2.1.	La « violence urbaine » et l'immigration : une perception réactualisée.....	90
2.1.1.	L'action publique et la communication étatique rassurante.....	90
2.1.2.	Un positionnement politique restrictif en matière d'immigration.....	96
2.2.	<i>Le pouvoir local et la communication territoriale : l'immigré « invisibilisé » dans la banlieue.....</i>	<i>97</i>
2.2.1.	Le « national » et le « local » vis-à-vis des « violences urbaines ».....	97
2.2.2.	Grenoble présentée comme une ville d'intégration et d'innovation.....	105
2.2.3.	La rénovation du quartier de la Villeneuve et la création d'un projet vidéo.....	114
	<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>122</b>
	<b>CONCLUSION PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>123</b>
	<b>DEUXIEME PARTIE : CHAMP MEDIATIQUE, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET IMMIGRATION : FORMATION DE « NOUVELLES » FRONTIERES PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>127</b>
	<b>CHAPITRE 3 : LA CONSTITUTION DE LA SPECIALITE SUR L'IMMIGRATION AU TOURNANT DES ANNEES QUATRE-VINGT.....</b>	<b>132</b>
	<b>1. La reconfiguration des interdépendances dans le champ journalistique dans les années quatre-vingt.....</b>	<b>135</b>
1.1.	Les logiques politiques et professionnelles dans la production de l'information sur l'immigration.....	135
1.1.1.	Le service économique-social et l'immigration .....	138
1.2.	Les redéfinitions des enjeux liés à l'immigration dans les années quatre-vingt.....	142
1.2.1.	Le repositionnement du journalisme économique-social.....	142
1.3.	L'émergence des « problèmes des banlieues » en 1981.....	145
1.3.1.	La banlieue : un lieu de lutte de l'immigration.....	151
	<b>2. L'information sur l'immigration entre intérêt général et expertise.....</b>	<b>155</b>
2.1.	La naissance de la rubrique dans les années quatre-vingt-dix au service « Société ».....	155
2.1.1.	Un « problème nouveau ».....	155
2.1.2.	... qui devient un « terrain de couverture ».....	157
2.1.3.	La constitution de l' « immigration » en tant qu'enjeu politique et social majeur.....	164
2.2.	La banlieue : un « terrain » légitime d'enquête et examen.....	172
2.2.1.	La place stratégique de l'AFP : installation des bureaux en banlieue.....	178
2.3.	Le prix du « Journalisme d'immigration » et la valorisation d'un travail d'enquête.....	182
2.4.	Le « flou » dans la formation des journalistes.....	185

<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>188</b>
------------------------------------	------------

## **CHAPITRE 4 : LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR LES ENJEUX LIES A LA THEMATIQUE IMMIGRATION. « BANLIEUE » ET « JEUNES IMMIGRES » DANS UNE SITUATION DE COMMUNICATION SPECIFIQUE.....189**

### **1. Les journalistes face à un « problème de société » : des savoir-faire intériorisés.....191**

1.1. L'exemple de la « crise » de la Villeneuve en 2010.....	191
1.1.1. Le rapport « vicieux » entre incidents en banlieue et « jeunes descendants d'immigré».....	195
1.1.2. Les logiques professionnelles dans la « crise » : l'urgence et les stratégies de communication.....	202

### **2. Les « événements » dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble : politisation des « violences urbaines ».....209**

2.1. Les registres dominants dans la presse.....	209
2.2. L'analyse de la « crise » de la Villeneuve .....	215
2.2.1. La contextualisation sociale des incidents.....	215
2.2.2. Le poids des responsables politiques et des chercheurs dans la mise à distance des faits.....	227
2.2.3. La prédominance des déclarations et des réactions des responsables politiques.....	243
2.2.4. « Une France qui proteste » : les manifestations sociales sur l'immigration.....	257

<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>266</b>
------------------------------------	------------

## **CHAPITRE 5 : L'IMMIGRATION ET LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES LOCALES ET NATIONALES : LA LOGIQUE DE CHAMP ET LES NORMES PROFESSIONNELLES AU PRISME D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE.....269**

### **1. Le fait divers et l' « immigration » : une relation ancienne.....271**

1.1. L'immigration et le service « informations générales » dans les médias.....	271
1.1.1. Le fait divers aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles en rapport aux stratégies commerciales de la presse.....	275
1.1.2. Les singularités du journalisme français vis-à-vis des « informations locales ».....	278
1.1.3. L'évolution des faits divers dans le journalisme.....	280
1.2. L'émergence d'un « fait de société ».....	284
1.2.1. Le professionnalisme versus les stratégies éditoriales .....	287
1.2.2. Le souci de précision et les contraintes structurelles.....	292

### **2. Des représentations professionnelles territorialisées.....297**

2.1. Les enjeux de la proximité avec les interlocuteurs.....	297
2.2. La position privilégiée du <i>Dauphiné Libéré</i> .....	301

2.3.	Le rapport journalistique « binaire » au territoire français : effet de champ.....	305
2.3.1.	La naturalisation des territoires .....	308
2.4.	Le fait divers, une affaire de la presse régionale ?.....	313
<b>Conclusion du chapitre.....</b>		<b>320</b>
<b>CONCLUSION DEUXIEME PARTIE.....</b>		<b>321</b>
<b>TROISIEME PARTIE : IMMIGRATION, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET SPHERE PUBLIQUE : CONSTRUCTION D'UNE CATEGORIE DE DEBAT PUBLIC.....</b>		<b>331</b>
<b>CHAPITRE 6 : DES PRATIQUES EN MUTATION ET DES ACTEURS « SPECIALISTES » AU SEIN D'UNE « NOUVELLE » CONFIGURATION ENTRE JOURNALISTES ET INTERLOCUTEURS .....</b>		<b>334</b>
<b>1. Les associations et la presse dans la production d'information.....</b>		<b>336</b>
1.1.	La lutte pour l'égalité des droits : une « bonne » cause pour les journalistes.....	339
1.1.1.	Des actions professionnalisées au sein d'un réseau international.....	339
1.1.2.	La visibilité médiatique des associations expérimentées.....	348
1.2.	Une bataille de mots : un rapport mouvementé entre journalistes et leurs interlocuteurs.....	355
1.2.1	La mise en œuvre d'une contre-expertise.....	361
1.1.2.2.	La mise en œuvre de mobilisations pour les droits de l'homme.....	362
1.1.2.1.	Le cas du « délit de solidarité ».....	365
1.1.2.2.	«Touche pas à ma nation» - l'exemple de la déchéance de la nationalité.....	368
<b>2. Les journalistes et les « scientifiques dans un rapport intéressé ».....</b>		<b>371</b>
2.1.	Le journalisme et la science pour un débat sur l'immigration .....	371
2.2.	Les formes d'interventions scientifiques rapportées par les journalistes spécialisés.....	376
2.2.1.	Le cas des statistiques ethniques.....	378
<b>Conclusion du chapitre.....</b>		<b>385</b>
<b>CHAPITRE 7 : L'IDEAL JOURNALISTIQUE ET LES REDEFINITIONS DES CARACTERISTIQUES DE LA SPHERE PUBLIQUE DANS LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR L'IMMIGRATION .....</b>		<b>387</b>
<b>1. Les médias et les mutations à l'œuvre dans la sphère publique.....</b>		<b>388</b>
1.1.	Le processus progressif de professionnalisation du journalisme .....	388

1.1.1.	La sphère publique politique et littéraire.....	392
1.1.2.	La sphère publique fragmentée et élargie.....	394
1.2.	Les « prétentions » fondatrices du journalisme.....	398
1.2.1.	La délimitation d'un groupe professionnel : les journalistes comme acteurs du débat public.....	399
1.2.2.	La délimitation d'une spécialité : affirmation d'une compétence particulière.....	403
1.2.3.	Des idéaux démocratiques à l'égard des contraintes techniques.....	408
1.3.	Le journalisme vis-à-vis des stratégies de communication politique.....	411
1.3.1.	Les pratiques « synchronisées » des journalistes et des responsables politiques.....	411
1.3.2.	La politique et la presse envahies par des préjugés ?.....	417
1.3.2.1.	Les politiques pour la « diversité » dans les médias...422	
<b>2.</b>	<b><i>L'émergence de nouveaux médias et de formes d'expressions diversifiées.....</i></b>	<b>428</b>
2.1.	La « diversité » dans les rédactions : des contraintes qui échappent aux médias.....	428
2.2.	« Bondy blog » et « journalisme citoyen » : la culture civique mise en valeur.....	432
2.2.1.	« Médias des quartiers » : le dernier refuge d'une presse d'opinion ?.....	440
2.2.2.	Des alliances avec les médias « traditionnels » : une frontière poreuse entre professionnels et non professionnels.....	447
2.3.	Un nouveau modèle d'action communicationnelle en cours ? De nouvelles normes et des rapports sociaux complexifiés.....	452
	<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>459</b>
	<b>CONCLUSION TROISIEME PARTIE.....</b>	<b>460</b>
	<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>463</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>470</b>





## INTRODUCTION GENERALE

### Objet de recherche

Notre intérêt pour le sujet « immigration » prend son origine en 2007 quand de nombreuses discussions sur la « question immigrée » ont lieu par le biais des médias, au moment de l'élection à la présidence de la République de Nicolas Sarkozy. Dans sa campagne présidentielle, l'immigration avait été présentée comme une question d'intérêt général. Lors d'une conférence de presse, en 2006, il soulignait : « [...] *Beaucoup de français voient dans l'immigration une menace pour leur sécurité, leur emploi, leur mode de vie [...] Nous avons le devoir d'y apporter une réponse*<sup>1</sup> ». Selon le candidat du parti de droite UMP, l'immigration posait donc problème aux citoyens français. En 2010, le positionnement politique du chef de l'Etat et du gouvernement sur le sujet « immigration » est mis en évidence lors des actes de violence impliquant un habitant. En juillet de cette année-là, un groupe d'habitants de la Villeneuve, quartier prioritaire de la politique de la Ville, à Grenoble, avait incendié des voitures et échangé des tirs avec la police, après la mort d'un jeune homme, Karim Boudouda, descendant d'immigrés<sup>2</sup> et habitant du quartier. Celui-ci avait été abattu par la police, après avoir commis un vol au casino d'Uriage (commune près de Grenoble). Lors de son passage à Grenoble, fin juillet, le Président a proposé alors, la déchéance de la nationalité aux individus qui commettent des crimes contre les forces de l'ordre.

Cette recherche naît ainsi d'une curiosité liée à l'émergence de la question de l'immigration en tant que question prioritaire et à la manière dont elle est définie comme problème ou comme une question qui se pose et qui doit se poser aux français. Dans le cadre d'une formation en Master Recherche Sciences de l'information et de la communication à l'Institut de la Communication et des Médias (2008-2009)<sup>3</sup>, nous avons traité le sujet des journalistes « spécialisés » de l'immigration dans la presse quotidienne nationale et interrogé l'émergence d'une telle spécialisation et d'une rubrique consacrée au sujet. Le manque d'études sur les journalistes spécialisés dans ce thème est évident, comme l'a signalé Simone Bonnafous<sup>4</sup>. L'émergence d'une rubrique sur le sujet s'est accompagnée de la création de la politique de la Ville et du Ministère de la Ville en 1990

---

<sup>1</sup> Conférence de presse sur l'immigration, Paris, le 11 décembre 2006. Disponible sur : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-Nicolas-Sarkozy-2005-2007/Interventions/11.12.2006-Conference-de-presse-sur-l-immigration>, consulté le 13 juillet 2013.

<sup>2</sup> Le terme « descendant d'immigré » ne fait pas l'objet d'une définition officielle. Nous faisons référence à la définition utilisée par l'Insee : « *est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré* ». Breem Yves, « Les descendants d'immigrés », *Info migrations*, n°15, juillet 2010. Le jeune homme tué par la police, Karim Boudouda, âgé de 27 ans, est fils d'algériens. Il rentre ainsi dans cette définition.

<sup>3</sup> De Souza Paes Paula, *L'immigration dans la presse nationale et régionale. Les enjeux communicationnels des pouvoirs publics et des associations*, Mémoire de Master 2, sous la direction de Pailliarth Isabelle, Université Stendhal-Grenoble 3, Grenoble, 2008-2009.

<sup>4</sup> Bonnafous Simone, « Médiatisation de la question immigrée : état des recherches », *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 59-72.

avec la montée des pouvoirs locaux. En effet, des actes de violence commis, en 1981, par des jeunes habitants dans le quartier des Minguettes, situé dans la banlieue lyonnaise, sont à l'origine de la mise en place des missions locales créées pour favoriser l'insertion professionnelle des « jeunes immigrés » habitants en banlieue et de la création de la Commission nationale pour le développement social des quartiers. C'est au début des années quatre-vingt que s'initie donc un processus d'institutionnalisation du « problème immigré ». Il se traduit par l'association d'un lieu (les quartiers situés en zones urbaines sensibles) à une catégorie de la population qui y habite (les jeunes adultes descendants d'immigrés). La notion d'« institutionnalisation » est ici entendue, en référence à Peter Berger et Thomas Luckman<sup>5</sup>, comme un processus qui se manifeste au moment où les expériences sont classées et typifiées. La recherche présentée porte sur les actions de communication publique, ainsi que sur les pratiques journalistiques. Il s'agit de traiter l'examen des conceptions politiques et journalistiques dans la mise en forme de la « question immigrée » à partir des années quatre-vingt. Nous saisissons les explications et les justifications mobilisées publiquement qui déterminent les contours du « problème immigré » dans un cas de « crise », comme les incidents dans le quartier grenoblois en 2010, mais surtout à long terme, à partir des années quatre-vingt, encadrant ainsi notre analyse dans le « temps long », prenant en compte les remarques de Bernard Miège<sup>6</sup>. Le terme « crise » est mobilisé en référence à la définition de Mihai Coman, comme un « *terme générique pour désigner tous les événements interruptifs, inattendus, le plus souvent indésirables, dramatiques, à fort impact social : catastrophes, désastres, accidents, incidents, scandales, etc.*<sup>7</sup> »

Les modalités de mise en visibilité d'un « problème » sont plurielles et relèvent de plusieurs univers sociaux, cependant, l'analyse vise ici surtout à étudier les espaces politiques et journalistiques. Ils occupent une place importante dans la mise en forme d'un problème. A la fin des années soixante, comme le souligne Caroline Ollivier-Yaniv<sup>8</sup>, des actions de communication émergent et se développent au sein des organisations publiques. Présentée « *comme une réponse à un impératif de publicité et de proximité, voire de transparence, de la part des institutions publiques*<sup>9</sup> », la communication de l'Etat se développe avec l'objectif de contribuer au débat démocratique sur des questions d'intérêt général. Cette dynamique s'inscrit dans le processus de décentralisation, mis en œuvre depuis les années quatre-vingt, et par la montée des pouvoirs locaux encouragée

---

<sup>5</sup> Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.112.

<sup>6</sup> Miège Bernard, « Le communicationnel et le social : déficits récurrents et nécessaires (re)-positionnements théoriques », *Loisir et société*, vol. 21, n° 1, Presses de l'Université du Québec, 1998, disponible sur : [http://www.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux/2000/Miege/index.php](http://www.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2000/Miege/index.php), mis en ligne le 15 novembre 1999.

<sup>7</sup> Coman Mihai, *Pour une anthropologie des médias*, Grenoble, PUG, 2003, p. 115.

<sup>8</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, *L'Etat communiquant*, Paris, PUF, 2000, p. 112.

<sup>9</sup>Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication publique. Communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », p. 97-109 dans : Stéphane Olivesi (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoir, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p. 97.

par l'Etat. De même que les acteurs politiques, les journalistes affirment avoir le souci de proximité vis-à-vis des individus et de diffuser des informations sur les thèmes reconnus d'intérêt général, les fondements du journalisme reposant sur des idéaux démocratiques<sup>10</sup>.

Ce travail a pour objectif d'articuler ces différentes pratiques info-communicationnelles tout en déconstruisant la vision normative qui les traverse. Des recherches en Sciences de l'information et de la communication (SIC) sur la communication publique soulignent que cette dernière se présente comme un outil de gestion du social et de régulation de la sphère publique<sup>11</sup>. En même temps, des travaux sur l'exercice du journalisme rendent compte de l'emprise de la logique économique sur le secteur médiatique et des contraintes qui pèsent sur le travail des journalistes<sup>12</sup>. Or, la communication publique et les pratiques journalistiques liées au sujet « immigration » évoluent selon des transformations sociales profondes comme, par exemple, des mutations dans le rapport entre les institutions publiques et les citoyens et dans la manière d'argumenter et de produire de l'information. Les Sciences de l'Information et de la Communication ont « l'aptitude de suivre les mouvements de la société au sein desquels l'information-communication est impliquée<sup>13</sup> ». Elles offrent la possibilité de relier les évolutions des différentes pratiques info-communicationnelles à leurs rapports à la société. Les pratiques info-communicationnelles mettent ainsi en évidence les caractéristiques d'une société donnée, elles constituent des pratiques sociales, comme le souligne Bernard Miège dans son approche info-communicationnelle de la sphère publique<sup>14</sup>.

## **Problématique de recherche**

L'articulation de la communication publique et des pratiques journalistiques dans la mise en évidence du sujet « immigration » proposée par cette étude relève de logiques et de stratégies professionnelles différentes mais aussi d'une « configuration » spécifique qui relie les acteurs participant à la mise en évidence de la question. Pour Norbert Elias, la notion de « configuration » « *c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques*<sup>15</sup> ». Comme toute relation humaine, les relations entre acteurs politiques et journalistes relèvent de l'interdépendance, condition pour l'existence

---

<sup>10</sup> Ruellan Denis, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, PUR, Rennes, 1997, p. 86.

<sup>11</sup> Ollivier-Yaniv Caroline (dir.), *Communication de l'Etat et gouvernement du social*, Grenoble, PUG, 2009. Comby Jean-Baptiste, « La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1/ 2009 (Volume 2009), p. 17-29.

<sup>12</sup> Des recherches sur ces points sont nombreuses, nous citons quelques exemples : Neveu Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2009 et Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000.

<sup>13</sup> Miège Bernard, *La pensée communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2005, p. 112.

<sup>14</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010.

<sup>15</sup> Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991, p. 157.

d'une configuration. En ce sens, nous considérons que le « problème immigré » est un construit collectif<sup>16</sup> et qu'il évolue selon l'état des rapports de force entre les acteurs en « jeu ». L'articulation de ces pratiques, d'habitude présentées séparément, c'est ce qui fait, nous semble-t-il, l'originalité de notre approche.

Toutefois, les agents de l'Etat et les journalistes ne sont pas les seuls acteurs impliqués dans la mise en visibilité de l'immigration. Le rapport d'interdépendance caractérise aussi les relations entre l'Etat et les municipalités dans la mise en œuvre des politiques publiques, comme le développement social des quartiers. L'interdépendance est propre aussi aux relations entre les journalistes et leurs interlocuteurs. La diversification des pratiques communicationnelles et le nombre d'acteurs impliqués dans la production des messages, notamment avec l'avènement du web collaboratif, s'intègrent aux pratiques journalistiques. Citons, par exemple, le média *Bondy Blog*, créé en 2005 par des journalistes et des habitants des quartiers situés dans les zones urbaines sensibles, qui désormais collabore avec des médias traditionnels<sup>17</sup>. De plus, par le biais de la presse, les associations, dont celles pour la défense des droits des immigrés et des étrangers, contribuent à la production d'informations<sup>18</sup>. La complexification du rapport entre les interlocuteurs et les organes d'information est un fait avéré, mais qui est resté, longtemps, indifférent au regard de chercheurs<sup>19</sup>. Ces pratiques info-communicationnelles, qui mettent en lien professionnels des médias et non-professionnels, s'inscrivent dans le positionnement stratégique des entreprises de presse et l'évolution propre de l'exercice du journalisme qui est à l'intersection d'autres sphères d'activités.

Ce travail s'appuie ainsi sur la notion de médiatisation, selon la définition élaborée par Bernard Miège<sup>20</sup>. Nous faisons référence ici à la médiatisation en tant que processus qui prend en compte ce qui est rendu public par l'intermédiaire des médias. De fait, la médiatisation est un processus complexe qui relève de pratiques info-communicationnelles de divers acteurs, dont les médias eux-mêmes, et contribue à la définition des enjeux et des cadrages des situations. Il s'agit d'un processus de co-

---

<sup>16</sup> Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p. 41-57.

<sup>17</sup> Des collaborations ont été développées depuis 2008 entre les bloggeurs du *Bondy Blog* et les médias comme par exemple, *France Inter*, *20minutes*, *Le Monde*.

<sup>18</sup> Sur le rapport entre associations et médias, nous renvoyons à Garcia Guillaume, *Les causes des « sans » à l'épreuve de la médiatisation – La construction médiatique des mobilisations sociales émergentes : enjeux et perspectives*, Université Paris IX, Dauphiné, 2005 ; Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 119-152.

<sup>19</sup> Schlensinger Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n°51, 1992, p. 75-98.

<sup>20</sup> Bernard Miège définit quatre sens pour la notion de « médiatisation ». Le premier renvoie à la prise en compte des messages par les médias. Le deuxième révèle la diffusion de contenus à travers de supports matériels. Le troisième s'attarde aux actions communicationnelles qui prennent appui sur les Tic (techniques d'information et de communication) et leurs transformations. Enfin, le quatrième sens du terme saisit la production et la diffusion de messages avec l'objectif de comprendre particulièrement le processus de réception. Nous faisons référence au premier sens. Miège Bernard, *La société conquise par la communication, les Tic entre innovation technique et ancrage social*, t. III, Grenoble, PUG, 2007, p.81.

production. Des travaux sur le phénomène de médiatisation se sont véritablement développés dans la période récente<sup>21</sup>. En revanche, la médiatisation de la question immigrée demeure marginale en France et les travaux en SIC ne sont pas nombreux<sup>22</sup>. Notre approche saisit le processus de médiatisation dans son ensemble, sans oublier la communication quotidienne. Les SIC ont la « *capacité à prendre en compte la tendance à la médiatisation des phénomènes informationnels et communicationnels sans les séparer ou les opposer à la communication ordinaire* »<sup>23</sup>. L'émergence des médias en ligne dits participatifs révèle l'acquisition de compétences communicationnelles par les individus mais aussi des transformations sociales importantes. Les pratiques communicationnelles que nous examinons ont à voir avec l'histoire du flux migratoire vers la France et la constitution d'une population de descendants d'immigrés, l'évolution de la politique de l'immigration et les lois sur l'entrée et le séjour dans le pays, ainsi que la complexification des rapports sociaux en France. L'articulation que notre étude propose de la communication publique et des pratiques journalistiques dans la mise en évidence du sujet « immigration » s'inscrit ainsi dans un cadre théorique large qui s'appuie sur les apports d'autres disciplines comme la sociologie, la science politique, l'histoire et la philosophie.

**Ainsi, la problématique sur laquelle ce travail est fondé est la suivante :** la communication publique et la production journalistique d'information sur l'immigration s'inscrivent dans des mutations diverses qui traversent la sphère politique et le secteur des médias. La visibilité croissante de la « question immigrée » et sa localisation s'accompagnent de la constitution progressive d'interdépendances entre différents acteurs visant à favoriser ou à limiter la mise en débat de cette question, dont principalement des acteurs politiques (aux niveaux national et local) et des journalistes « spécialisés » dans l'immigration au sein des entreprises de presse.

## Démarche empirique

Dans notre objectif de rendre compte du processus de définition et de localisation du « problème immigré », nous avons choisi d'assembler différents matériaux qui sont mobilisés en fonction des objectifs de chaque partie.

---

<sup>21</sup> Delforce Bernard, Noyer Jacques, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p. 13-40.

<sup>22</sup> Bonnafous Simone, « Médiatisation de la question immigrée : état des recherches », *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 59-72. La notion de médiatisation n'a pas le même sens pour les chercheurs. Simone Bonnafous entend la médiatisation comme un processus d'interaction entre divers acteurs qui participe à la mise en visibilité d'un thème par le biais des médias. Sa définition est donc plus restreinte que celle élaborée par Bernard Miège que nous avons soulignée plus haut.

<sup>23</sup> Miège Bernard, *La pensée communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2005, p. 112.

Afin de saisir les pratiques info-communicationnelles sur l'immigration, nous avons constitué, tout d'abord, un corpus d'articles parus dans la presse entre la période 1985-2010. Ce corpus provient de deux établissements différents : de la Cité Nationale de l'Immigration<sup>24</sup> et des archives du journal *Le Monde*<sup>25</sup>. Dans le premier, nous avons consulté l'archive presse non numérisé divisé en thématiques spécifiques (dont « politique d'immigration - débats politiques » ; « délinquance » ou encore « vie sociale - violences urbaines ») parues dans différents journaux (pour en citer quelques exemple : *Le Monde, Le Figaro, Libération*). Nous avons également photocopié certains articles qui nous intéressaient particulièrement pour illustrer le propos de chaque chapitre. Dans le deuxième, nous avons eu l'occasion de consulter une archive numérisée à laquelle nous avons accédé avec des mots-clefs (comme, par exemple, « jeunes issus de la diversité », « Michel Destot » - le maire de Grenoble entre 1995-2014). Les articles de presse, qui recouvrent une longue période, ont été mobilisés pour appuyer différents objectifs :

- Repérer la thématique « immigration » en tant que sujet de débat pendant les années quatre-vingt ;
- Accompagner l'émergence de l'immigration en tant que thème de campagne de Nicolas Sarkozy pendant la période où il était ministre de l'Intérieur (2002-2007) et pendant les élections présidentielles en 2007 ; et saisir les registres de la communication publique ;
- Saisir les registres de la communication de la municipalité grenobloise sur la ville et sur le quartier de la Villeneuve et les articuler aux mutations sociales ;
- Identifier les journalistes en charge du sujet « immigration » et leurs parcours.

Ce corpus presse a permis ainsi de saisir les pratiques info-communicationnelles et les stratégies de communication mises en place par l'Etat sur le thème « immigration » et leur rapport aux territoires à long terme. A ce propos, d'autres documents ont été mobilisés, comme par exemple : le rapport rédigé par la Commission nationale pour le développement social des quartiers en 1983 intitulé *Ensemble, refaire la ville* ; la conférence de presse sur l'immigration organisée par l'UMP en 2006 ; le dossier « Espoir banlieue, une dynamique pour la France » publié par le Comité interministériel des villes en juin 2008. Au niveau local, nous avons également consulté le magazine d'information municipale *Les Nouvelles de Grenoble* de 1999 à 2013. L'objectif a été de saisir l'action locale en termes de politique de la Ville et les informations publiées sur la Villeneuve, permettant d'accompagner le processus de rénovation urbaine initié en 2008 dans le quartier. Ce quartier est composé d'ensembles résidentiels situés dans la commune de

---

<sup>24</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p. 4.

<sup>25</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p. 6.

Grenoble et d'Echirolles. Toutefois, nous avons focalisé notre analyse sur la partie grenobloise.

Pour examiner la « crise » de la Villeneuve, nous avons constitué un corpus à part qui recouvre des communiqués de presse du ministère de l'Intérieur publiés entre juillet 2010 et juillet 2011 et des articles de presse sur une année (juillet 2010-juillet 2011). Nous avons construit une grille d'analyse<sup>26</sup> inspirée des apports théoriques et méthodologiques d'Yve de la Haye<sup>27</sup> et des prolongements proposés par Jean-Pierre Esquenazi<sup>28</sup> sur la sociologie du discours médiatique. L'objectif étant de relier la production d'articles sur les incidents à la structuration des services tout en prenant en compte l'engagement des journalistes et leurs modes d'adresse au lectorat.

Afin de comprendre la structuration du champ journalistique, nous avons réalisé une analyse de contenu du blog « Hexagone » de la journaliste « spécialisée » dans l'immigration, au quotidien *Libération*, Catherine Coroller<sup>29</sup>. Nous avons accompagné également la mise en œuvre du « Prix du journalisme d'immigration », en 2010, annoncé par l'association *French-American Foundation* et relayée par les écoles de journalisme en France. L'association a pour objectif de promouvoir le dialogue entre la France et les Etats-Unis et a décidé de créer ce prix dans le but de promouvoir un travail d'investigation sur la thématique<sup>30</sup>. Nous avons réalisé une analyse de contenu du rapport « Media and immigration<sup>31</sup> » publié en 2011 par cette association à la suite de la réalisation de conférences sur la thématique « immigration » (en 2009 et 2010) avec des journalistes européens et américains. Nos objectifs étaient, ainsi, de rendre compte de la réalisation et de la remise du prix, de repérer la participation des journalistes français et de saisir les stratégies mobilisées dans la définition du contenu de l'information sur l'immigration. Nous avons également réalisé un entretien avec le chargé de mission de l'association<sup>32</sup>.

Notre intérêt à comprendre et à caractériser les pratiques croisées des médias traditionnels et des « nouveaux » médias sur la production d'information sur le thème « immigration » nous a conduit à examiner l'émergence et le développement du *Bondy*

---

<sup>26</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p. 7.

<sup>27</sup> La Haye Yves (de), (1985), *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, ELLUG, Grenoble, 2005.

<sup>28</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002.

<sup>29</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p.10.

<sup>30</sup> L'annonce officielle de la création de l'association a été faite en 1976 lors d'un dîner à Washington auquel le Président américain, Gerald Ford et, le Président français, Valéry Giscard d'Estaing, étaient présents. L'association naît sous l'impulsion des responsables politiques et des universitaires. Elle a un siège à Paris et à New York. Présentation sur : <http://french-american.org/qui-sommes-nous/histoire/>.

<sup>31</sup> Le rapport intitulé *Media and immigration, An International Dialogue Organized by the French-American Foundation – United States*, disponible sur : [http://www.frenchamerican.org/sites/default/files/documents/media\\_reports/media\\_immigration\\_report\\_2011.pdf](http://www.frenchamerican.org/sites/default/files/documents/media_reports/media_immigration_report_2011.pdf)

<sup>32</sup> Cf. Annexe « liste entretiens », p. 53.



*Blog*<sup>33</sup>, un média en ligne créé par des journalistes et les habitants du département de Seine-Saint-Denis dans l'agglomération parisienne, en 2005, à la suite des incidents qui ont eu lieu à Clichy-sous-Bois quand deux jeunes hommes d'origine étrangère sont morts électrocutés. Notre démarche porte ainsi sur les stratégies qu'entretiennent les intervenants dans le *Bondy Blog* avec les médias traditionnels.

Nous avons également réalisé des entretiens avec divers acteurs : des journalistes<sup>34</sup> (presse - aussi de l'AFP -, radio, télévision au niveau nationale et régionale), des agents territoriaux de la municipalité grenobloise<sup>35</sup>, le directeur de la communication de la mairie d'Echirolles ; la Préfecture de l'Isère (l'ancien préfet et des officiers de police - les directeurs départementales de la sécurité publique), et des associations<sup>36</sup> (du quartier de la Villeneuve et l'association parisienne, *Gisti* - groupe d'information et de soutien des immigrés). Au total, nous avons réalisé trente-quatre entretiens et construit des guides d'entretiens adaptés à chaque groupe professionnel, portant sur des objectifs particuliers. Les entretiens ont été essentiels dans la restitution des incidents à la Villeneuve et dans la compréhension des logiques professionnelles de ces acteurs.

## **Hypothèses et annonce du plan**

Notre mémoire comprend trois parties, chacune étant reliée à une hypothèse centrale qui renvoie à une temporalité et à un cadre théorique spécifique.

**Dans la première partie, nous émettons l'hypothèse suivante** : l'émergence progressive du sujet « immigration » en tant que problème lié à des modes de vie révèle la mise en œuvre des pratiques info-communicationnelles de l'Etat dans les territoires. L'hypothèse a été élaborée en référence essentiellement à Norbert Elias qui, en abordant la genèse de l'Etat et de la société moderne, souligne que le système gouvernemental est l'un des témoins des normes de comportement et de conduite, « *d'une certaine structure des rapports humains, de la société, d'un mode déterminé du comportement humain*<sup>37</sup> ».

Dans le premier chapitre, nous abordons la constitution d'un « problème immigré » lié à des cas de violences urbaines à partir notamment des années quatre-vingt en tant que problème de cohabitation. À travers l'exemple de la construction du

---

<sup>33</sup> Sur : <http://www.bondyblog.fr/>. Cf. Annexe « démarche empirique », p.27.

<sup>34</sup> Un seul entretien a été réalisé par mail en raison d'un contretemps qui nous a empêché d'interviewer le journaliste sur place. Nous nous référons au journaliste au *Monde*, Franck Johannes. Cf. Annexe « grilles d'entretien », p. 29 à 34.

<sup>35</sup> Des agents territoriaux que nous avons prévu d'interviewer ont changé de poste au moment ou bien après les incidents à la Villeneuve. Nous faisons référence plus particulièrement au préfet de l'Isère, Albert Dupuy, et au directeur de la communication de la municipalité à Grenoble, Éric Angelica. Pour le premier nous avons réussi à le rejoindre à son nouveau poste : il est Haut-commissaire de la République en Nouvelle Calédonie depuis 2010. Le deuxième a refusé l'entretien, nous avons alors contacté le « nouveau » directeur, Franck Trouilloud qui a pris le poste en novembre 2011.

<sup>36</sup> Cf. Annexe « liste des entretiens », p. 53.

<sup>37</sup> Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 128.

quartier de la Villeneuve à Grenoble par la municipalité socialiste, dans les années soixante-dix, nous démontrons que la politique de l'immigration se localise progressivement avec la décentralisation politique en France. L'objectif de ce chapitre est de relier la constitution de ce « problème » et les actions élaborées pour le résoudre à l'émergence de la communication territoriale et aux stratégies de communication visant à afficher la transparence et la « proximité » de l'action publique.

Le deuxième chapitre a pour objectif de relier le traitement public des incidents à la Villeneuve en 2010 au positionnement politique du Président de la République Nicolas Sarkozy (2007-2012) et du maire Michel Destot (1995-2014) vis-à-vis du thème de l'« immigration ». Lors des incidents, dans une conférence de presse, le chef de l'Etat renforce l'existence du « problème immigré » lié à des cas de violences dans les quartiers en ZUS (zones urbaines sensibles) et contribue à fixer les aspects consensuels du « problème ». Au niveau local, le positionnement du maire paraît vouloir rendre « invisible » la question de l'immigration. Ceci est d'autant plus frappant que Grenoble est une ville réputée cosmopolite.

**L'hypothèse de la deuxième partie** repose sur l'émergence d'un « sous-champ spécialisé<sup>38</sup> » dans le traitement du sujet « immigration » (et des thèmes qui s'y rapprochent) dans la presse et de la constitution d'un groupe de journalistes spécialistes<sup>39</sup> de l'immigration. La notion de « sous-champ » est ici définie, selon Dominique Marchetti<sup>40</sup>, comme des « mini-champs » qui interagissent entre eux et qui doivent leurs propriétés à la position qu'ils occupent dans le champ journalistique. L'hypothèse révèle la constitution de « nouvelles » frontières professionnelles à double sens : à travers les délimitations d'un « sous-univers<sup>41</sup> » et les démarcations des pratiques liées aux territoires (national-local). Elle prend appui sur la notion de « champ » développé par Pierre Bourdieu<sup>42</sup> et donne la possibilité de comprendre la logique d'interdépendances, qui caractérise le rapport des professionnels de l'information aux différents univers sociaux, et de saisir la diversité de l'espace journalistique. Cette partie a pour objectif de caractériser le champ médiatique et le sous-champ du journalisme spécialisé lié au sujet « immigration » : les acteurs, les intérêts et les

---

<sup>38</sup> Comme exemple de « sous-champs spécialisés », nous pouvons citer l'émergence de journalistes spécialisés dans l'éducation dans les années soixante-dix ou dans l'environnement dans les années deux mille. Nous faisons référence ici respectivement aux travaux de Padioleau Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 256- 282 et Comby Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient «médiatique » », *Réseaux*, n° 157-158, 2009, p. 157-190.

<sup>39</sup> Sur les journalistes spécialisés, nous renvoyons à : Neveu Erik, Rieffel Rémy, Ruellan Denis, « Dix ans après », *Présentation, Réseaux*, n°111, 2002, p. 9-17.

<sup>40</sup> Marchetti Dominique, « Les sous-champ spécialisés du journalisme », *Réseaux*, n° 111, 2002, p. 22-55.

<sup>41</sup> Le terme « sous-univers » est utilisé en référence à Peter Berger et Thomas Kuckman (1966) dans l'ouvrage *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.152. Il consiste à un sous-espace de signification socialement structuré et est responsable pour offrir une vision particulière de la société.

<sup>42</sup> Bourdieu Pierre, (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de minuit, 2002, p. 113.

stratégies mobilisés à travers les évolutions qui traversent les entreprises de presse conventionnellement divisées en nationale et régionale. Cette dynamique participe à la définition de l'information sur l' « immigration » puisqu'elle est directement liée au travail journalistique de sélection et de hiérarchisation, socialement construit, des situations. En structurant les expériences, la presse contribue à l'institution de notre monde commun et de l'espace social. « *La réalité est socialement instituée, non seulement en tant que réalité en générale, mais en tant que telle réalité, réalité de cette société-ci* »<sup>43</sup>, comme le souligne le philosophe Cornélius Castoriadis.

Dans le troisième chapitre, nous abordons la constitution progressive, à partir des années quatre-vingt, d'un « sous-espace » spécialisé dans l'immigration et des objets connexes (la « banlieue ») dans le service « Société » de la presse quotidienne nationale à travers le prisme des mutations économiques, politiques et sociales. L'objectif est d'appréhender les « nouvelles » frontières qui se forment et la manière dont les journalistes affirment leurs compétences et « spécialité ».

Le quatrième chapitre est consacré au « recadrage médiatique » d'un cas de « violences urbaines » à partir de l'analyse des incidents à la Villeneuve en 2010. Le chapitre a pour objectif de restituer les conditions sociales de la production d'information journalistique sur ces incidents en deux temps : d'abord en s'intéressant aux journalistes qui ont traité les actes de violence et leur conception du « problème » ; ensuite en faisant une analyse des articles publiés sur ce sujet, en termes de découpage en services et rubriques, ainsi que des « modes d'attaque » du sujet.

Le cinquième chapitre a pour ambition de relier la localisation du « problème immigré » - qui se traduit par l'association d'une catégorie de la population qui y habite (les jeunes adultes descendants d'immigrés) à un lieu (les quartiers situés en zones urbaines sensibles) - aux positionnements stratégiques des entreprises de presse visant à marquer les « frontières » entre médias nationaux et locaux et à affirmer leur rapport aux territoires. Le traitement du sujet « immigration » suit des évolutions liées aux modes de sélection et de hiérarchisation d'un fait, ainsi qu'à la place qu'un média entend occuper dans le champ médiatique.

**L'hypothèse de la troisième partie est la suivante** : la production d'information sur l'immigration révèle de « nouvelles » actions communicationnelles affectant l'exercice du journalisme et le rôle des journalistes dans la construction de la sphère publique. L'hypothèse prend appui sur l'approche info-communicationnelle de l'espace public développée par Bernard Miège<sup>44</sup>. A travers la production d'information sur l'immigration et les objets connexes (la « banlieue »), les médias traditionnels, notamment la presse, encouragent l'émergence de pratiques communicationnelles

---

<sup>43</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p. 358.

<sup>44</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010.

« originales » qui révèlent des transformations sociales comme, par exemple, la production diversifiée d'informations. Ces expériences contribuent à transformer les modes d'échanges de la société avec elle-même et à modifier la sphère publique. Ainsi, dans le sixième chapitre, nous abordons la diversification de production des messages sur le thème « immigration », notamment sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012), et la constitution d'une configuration entre des journalistes de la presse de « gauche » et « centre-gauche » (les quotidiens *Libération* et *Le Monde*) considérés comme « spécialisés » et des interlocuteurs, comme les associations de défense des droits des étrangers et les chercheurs. Cette configuration révèle des « enjeux originaux » ou moins visibles sur la question de l'immigration faisant émerger un processus de politisation de l'immigration. Selon le professeur Jacques Lagroye<sup>45</sup>, ce processus relève d'un travail de légitimation qui se traduit autant par des pratiques et des croyances d'acteurs qui veulent contribuer à la « production de la politique ».

Le septième chapitre s'interroge sur le rapport des médias avec la construction de la sphère publique. Afin de saisir les évolutions qui ont trait à cette dernière, nous revenons sur ses fondements et ses caractéristiques principales pour, ensuite, les confronter aux évolutions touchant les médias et leurs manières de produire l'information. Des expériences de collaboration entre professionnels des médias et non-professionnels (comme les bloggeurs du *Bondy Blog*) illustrent les tendances sur les manières de faire du journalisme et qui ont à voir avec de « nouvelles » normes d'action communicationnelle. Ces expériences reposent sur l'objectif avoué, de différents acteurs, de favoriser le processus de mise en débat de l'immigration (et d'autres thématiques s'y rapprochant).

---

<sup>45</sup> Lagroye Jacques, « Les processus de politisation », p. 359-372, dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

## **PREMIERE PARTIE : POUVOIRS PUBLICS, COMMUNICATION ET IMMIGRATION : CONSTITUTION D'UN « PROBLEME IMMIGRE »**

Cette première partie se consacre à l'action publique et la communication de l'Etat à travers l'analyse du traitement public de l'immigration. À la fin des années soixante, des actions de communication se sont développées prenant de l'importance au sein des organisations publiques<sup>1</sup>. Directement liée au service de l'appareil de l'Etat<sup>2</sup>, la communication publique s'est développée avec le souci de diffuser et expliquer les activités des pouvoirs publics auprès des citoyens. Comme l'affirme Caroline Ollivier-Yaniv<sup>3</sup>, elle est présentée comme une volonté d'ouverture visant à contribuer au débat démocratique et au fonctionnement de la sphère publique. Mais aussi comme une volonté de proximité avec les individus puisque cette dynamique s'inscrit dans le processus de décentralisation, mis en œuvre depuis les années quatre-vingt, et dans la montée en puissance des pouvoirs locaux encouragée par l'Etat<sup>4</sup>. C'est dans ce cadre que Bernard Miège<sup>5</sup> souligne l'émergence d'un phénomène contemporain qui se traduit par la place de la communication publique et de la communication des collectivités territoriales et la diffusion d'informations sur les questions tenues comme d'intérêt général.

L'immigration est présentée par le pouvoir public comme l'une des questions d'intérêt général qui préoccupe la société française depuis notamment les années soixante-dix. Cette première partie cherche à appréhender, dans le long terme, la constitution de l'immigration en tant que « problème public ». La notion est définie, en référence à Erik Neveu<sup>6</sup>, comme la constitution d'un fait social en tant qu'enjeu de débat public faisant l'objet d'intervention étatique. Dans une perspective constructiviste, cette définition se traduit par la présentation, de la part de « divers opérateurs<sup>7</sup> », d'une situation qui doit être mise en débat. Ainsi un problème public n'est pas « naturellement » public. En ce sens, le « problème immigré » relève d'un travail de définition : qui est concerné, quels questionnements cela pose à la société et quelles réponses en termes d'action publique doivent être élaborées. Toutefois, l'émergence d'un

---

<sup>1</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, *l'Etat communiquant*, Paris, PUF, 2000, p. 112.

<sup>2</sup> Ce service est composé par l'ensemble des services administratifs dépendant des administrations centrales ou des collectivités locales. Alibert Jean-Louis, La Haye Yves (de), Miège Bernard, *Production de la ville et aménagement du discours : les débuts de la communication publique à travers le cas de l'Isle d'Abeau : 1968-1978*, Groupe de Recherches socio-économiques sur la communication (Gresec), Grenoble, CNRS Rhône Alpes.

<sup>3</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication publique. Communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », p. 97-109 dans : Stéphane Olivesi (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoir, discipline*, Grenoble, PUG, 2006.

<sup>4</sup> Tétu Jean-François, « L'espace public local et ses médiations », *Hermès*, 17-18, 1995, p. 288.

<sup>5</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication, t.II La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble PUG, 1997, p. 110.

<sup>6</sup> Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », un aperçu des travaux anglo-saxons, *Questions de communication*, n°22, 1999, p. 41-57.

<sup>7</sup> Les médias, les journalistes spécialisés et les associations. Toutefois, cette partie s'intéresse au pouvoir public. *Ibid.*

tel problème n'est pas le résultat d'actions consciemment « calculées ». Il relève d'un rapport d'interdépendance qui s'établit entre les individus. Comme l'affirme Norbert Elias à propos du processus de civilisation et la sociogenèse de l'Etat, « *le jeu d'innombrables ambitions et intérêts individuels – qu'ils soient convergents ou qu'ils s'opposent – peut donner naissance à un phénomène que personne n'a explicitement voulu ou programmé, mais qui découle néanmoins des ambitions et actions d'un grand nombre d'individus. Nous tenons là la clef de l'interdépendance sociale, de son évolution irréversible, des lois régissant son apparition, ses structures, sa progression, son développement [...]*<sup>8</sup> ». En revanche, la définition d'un « problème immigré » n'est pas non plus le résultat « *d'une modification amorphe et chaotique*<sup>9</sup> ». Il se fonde dans un rapport d'interdépendance entre les hommes.

Si nous acceptons que les problèmes publics s'imposent comme tels, nous pouvons ainsi nous poser les questions suivantes sur le « problème immigré » : comment a-t-il été défini comme un « problème » ? Quels individus sont-ils concernés ? Quelles explications sont-elles mobilisées ?

Pour répondre à ces questions, nous mobilisons des recherches sur la communication publique et sur son évolution, comme celle d'Yves de la Haye<sup>10</sup>. Il affirme que les pouvoirs publics (au niveau national et local), en voulant se rapprocher des citoyens, déploient des actions de communication qui consistent à promouvoir la participation citoyenne comme une participation démocratique de proximité mais, qu' « *au lieu de développer le débat démocratique, [la communication publique] tend à en prendre la place ou à maintenir la dépossession*<sup>11</sup> ». En raison de l'importance que les actions de l'Etat prennent dans le domaine de la communication depuis les années soixante-dix, Yves de la Haye et Bernard Miège élaborent le modèle d'action communicationnelle intitulé « *relations publiques généralisées*<sup>12</sup> » qui manifeste le « *recours en voie de généralisation par les Etats, les entreprises et les grandes organisations politiques et sociales, aux techniques de gestion du social et aux techniques de communication, ainsi que sur l'engagement de stratégies de communication de plus en plus perfectionnées*<sup>13</sup> ». Le terme « modèle » se réfère à une « *représentation simplifiée d'un processus*<sup>14</sup> » qui fait émerger des tendances ayant trait aux actions communicationnelles : les compétences nécessaires pour échanger ainsi que les comportements des individus dans des interactions interpersonnelles et médiatisées.

---

<sup>8</sup> Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 98.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 182.

<sup>10</sup> La Haye Yves (de), *Dissonances. Critique de la communication*, La pensée sauvage, 1984.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>12</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication*, Grenoble, PUG, 1997, p. 120.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 117.

Nous nous posons ainsi la question suivante : la définition d'un « problème immigré » s'inscrit-elle dans le modèle d'action communicationnelle « relations publiques généralisées » ?

Nous pouvons citer également la recherche de Paul Beaud<sup>15</sup> qui démontre les stratégies « de séduction » de l'État faisant émerger un sentiment de participation citoyenne chez les habitants des quartiers d'habitat social à travers la création de la télévision « participative » locale, dans les années soixante-dix. En leur donnant des moyens d'expression, notamment à ceux « exclus » comme les immigrés, l'initiative étatique finit par persuader les habitants de leur liberté et égalité dans la prise de parole et dans la « transparence » de l'action publique à leur égard. En ce sens, les stratégies de communication peuvent être considérées comme des « *puissants « acteurs » des changements sociaux et culturels*<sup>16</sup> ».

**Dans la première partie, nous émettons l'hypothèse suivante** : l'émergence progressive du sujet « immigration » en tant que problème lié à des modes de vie révèle la mise en œuvre des pratiques info-communicationnelles par l'État dans les territoires. Pour valider cette affirmation, nous développons deux sous-hypothèses qui visent prolonger des problématiques des recherches portant sur l'action publique et la communication de l'État<sup>17</sup>. Ils correspondent respectivement aux deux chapitres de cette partie. **La première sous-hypothèse est la suivante** : la définition d'un « problème immigré » s'inscrit dans un mouvement de localisation de la politique de l'immigration qui relève de stratégies de l'État dans la régulation des comportements des individus vivant dans des quartiers d'habitat social. **La deuxième sous-hypothèse** révèle l'imposition sur les territoires d'une définition, politiquement orientée, du « problème immigré » par l'État qui contribue à la constitution d'un consensus sur les aspects d'un « problème immigré » et, par conséquent, à la régulation de la sphère publique.

Dans le premier chapitre, nous abordons la localisation de la politique de l'immigration à partir des années quatre-vingt, quand des actes de violence commis par des « jeunes immigrés » dans la banlieue lyonnaise font apparaître un « problème » nouveau, ce qui est nommé les « violences urbaines ». Ceci est accompagné par des mutations dont la décentralisation politique, au début des années quatre-vingt, et l'élaboration des missions locales visant les « jeunes immigrés » habitants des quartiers d'habitat social. L'objectif de ce chapitre est d'appréhender le rapport entre la localisation

---

<sup>15</sup> Beaud Paul, *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*, Paris, Aubier Montaigne, 1984.

<sup>16</sup> Miège Bernard, *op.cit.*, 1997, p.121

<sup>17</sup> Sur ces éléments nous utilisons comme référence les ouvrages suivants : Marchetti Dominique, *Communication et médiatisation de l'Etat*, Grenoble, PUG, 2008. Ollivier-Yaniv Caroline (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social*, Grenoble, PUG, 2009.

du traitement du sujet « immigration » et l'émergence des stratégies de « relations publiques » de l'Etat et les pouvoirs politiques ayant pour objectif avoué de leur montrer plus proches des citoyens notamment des classes populaires. C'est ainsi que nous utilisons comme exemple de ce mouvement la ville de Grenoble en raison de la construction d'un quartier périphérique « modèle », la Villeneuve, dans les années soixante et soixante-dix, lieu désigné par la municipalité socialiste comme capable d'inventer un « nouveau » mode de vie en périphérie et de briser les ségrégations sociales.

Dans le deuxième chapitre, nous examinons le cas de « crise » lors des incidents à la Villeneuve, à Grenoble en juillet 2010. Après la mort de Karim Boudouda, jeune homme d'origine maghrébine et habitant de ce quartier, quelques habitants ont commis des actes de violence et se sont confrontés avec les forces de l'ordre. Notre objectif est de relier le traitement public de cette « crise » au projet politique du Président Nicolas Sarkozy qui a fait de l'immigration son thème de campagne présidentielle en 2007, au moment des élections. En faisant de l'immigration une question d'intérêt général, le chef de l'Etat contribue à renforcer l'existence d'un « problème immigré » et à imposer des modes de perception de l'immigration.



## CHAPITRE 1 : LE TRAITEMENT PUBLIC DE L'IMMIGRATION DANS LES ANNEES QUATRE-VINGT

A partir notamment des années quatre-vingt, l'immigration devient un thème de débat et d'interventions des responsables politiques. En 1988, il est l'un des sujets qui fait l'objet de discussion entre les candidats aux élections présidentielles. Pays d'immigration à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la France connaît des vagues d'immigration venant principalement des pays européens jusqu'au milieu des années 1940. Désormais, le flux migratoire vers la France se caractérise par la venue de main d'œuvre des pays du Maghreb dont l'Algérie, ancienne colonie française<sup>1</sup>.

Dans ce premier chapitre, nous montrons que progressivement les immigrés venus travailler en France font l'objet des débats sur les problèmes qu'ils posent à la société française (comme la violence et le chômage). Ce mouvement prend sens dans les années soixante-dix à partir de l'implantation d'une politique d'immigration de plus en plus rigoureuse. Il s'agit de mettre en évidence la manière dont l'Etat participe à la définition d'un « problème immigré ». Pour ce faire, nous mobilisons, d'abord, des articles de la presse pendant l'année 1988 quand le sujet « immigration » est l'une des thématiques des débats pendant les élections présidentielles. Ensuite, nous avançons que la définition de ce « problème » a à voir avec la localisation de la politique de l'immigration. Nous faisons le lien entre la localisation de cette politique et la montée du pouvoir local qui se traduit par la mise en œuvre au début des années quatre-vingt des lois de décentralisation. L'émergence d'un pouvoir local autonome se manifeste dans des aménagements urbains comme la construction des quartiers d'habitat social. La municipalité socialiste de Grenoble est à ce titre un exemple majeur puisqu'elle s'est fortement investie, à partir des années soixante, dans des projets urbains visant valoriser l'action municipale dans la gestion des territoires vis-à-vis de l'Etat, en favorisant la « mixité sociale ». Hubert Dubedout a été maire de Grenoble de 1965 à 1983 (durant trois mandats), période marquée par des transformations dans l'espace urbain grenoblois. Nous faisons référence, avec l'exemple de Grenoble, au contexte historique de la construction du quartier de la Villeneuve, situé dans la périphérie grenobloise. Ceci s'accompagne des initiatives étatiques dans la mise en œuvre des systèmes de communication locaux ayant pour objectif de donner des moyens d'expressions à des habitants des quartiers périphériques, notamment à ceux « exclus » comme les immigrés<sup>2</sup>. Cette initiative est présentée comme une preuve de la proximité de l'action publique vis-à-vis des citoyens et un moyen de leur rendre « égaux » dans la

---

<sup>1</sup> L'indépendance de l'Algérie est déclarée officiellement en 1962. Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Insee Références*, 2012.

<sup>2</sup> Beaud Paul, *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*, Paris, Aubier Montaigne, 1984, p.223.

participation au débat public. La démarche que nous développons dans ce chapitre permet ainsi de valider l'hypothèse que nous avons énoncée dans l'introduction de la première partie. Progressivement, l'immigration devient un thème à controverse faisant l'objet de débat entre des acteurs politiques dans les années quatre-vingt. La définition d'un « problème immigré » s'inscrit dans un mouvement de localisation de la politique de l'immigration qui relève des stratégies de l'Etat dans la régulation des comportements des individus vivant dans des quartiers d'habitat social par l'affichage des normes des modes de vie des français vis-à-vis des immigrés.

## **1. La mise en visibilité de l'immigration comme un « problème »**

### 1.1. Les travailleurs de France venus d'ailleurs

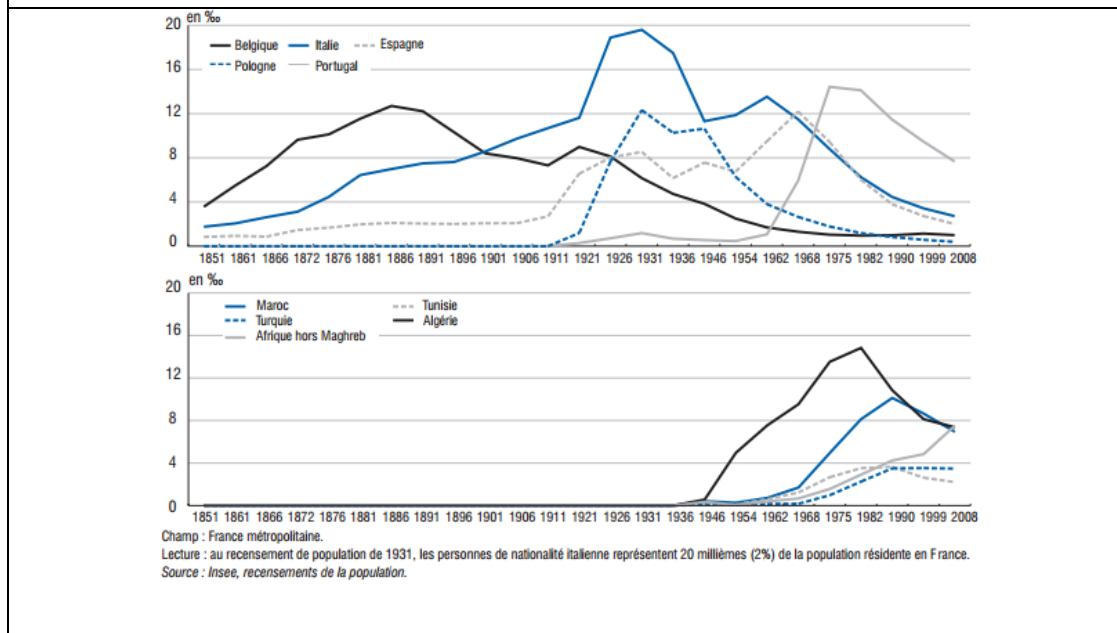
À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle, la France devient un pays d'immigration. En 1851, un peu moins de 380 000 étrangers sont recensés en France. En 1876, vingt-cinq ans plus tard, ils sont deux fois plus nombreux, plus de 800 000 en 1876<sup>3</sup>. Le manque de main d'œuvre, autant à la campagne qu'en ville, fait venir un flux migratoire surtout des pays voisins comme l'Italie, la Belgique et la Suisse. Au cours de l'histoire, le processus de migrations internationales vers la France a pris des formes diverses. Chaque guerre mondiale est marquée par une importante immigration de main d'œuvre européenne. Entre 1945 et 1974, la France connaît une période de croissance économique qui conduit le pays à recruter massivement de nouveaux travailleurs immigrés<sup>4</sup>. Le processus de reconstruction des pays après la deuxième guerre, donc après 1945, conduit le pays à chercher de la main d'œuvre dans les pays du Maghreb dont l'Algérie, ancienne colonie française. Ainsi, dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, les migrations européennes ne sont plus majoritaires : elles deviennent maghrébines, comme nous l'observons dans les figures ci-dessous intitulées « Vagues migratoires selon les nationalités les plus nombreuses depuis 1851 » :

---

<sup>3</sup> Lequin Yves (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2006, p. 281. Selon le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), « Immigré » est une personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. Un « étranger » est une personne qui ne possède pas, sur le territoire français, la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité, soit qu'elle n'en possède aucun (apatride). Une fois obtenue la nationalité française, une personne cesse donc d'être étrangère. Nous rappelons que parmi les ouvriers immigrés, il y avait des étrangers.

<sup>4</sup> Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008.

« Vagues migratoires selon les nationalités les plus nombreuses depuis 1851 », source : Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Insee Références*, 2012, p. 13.

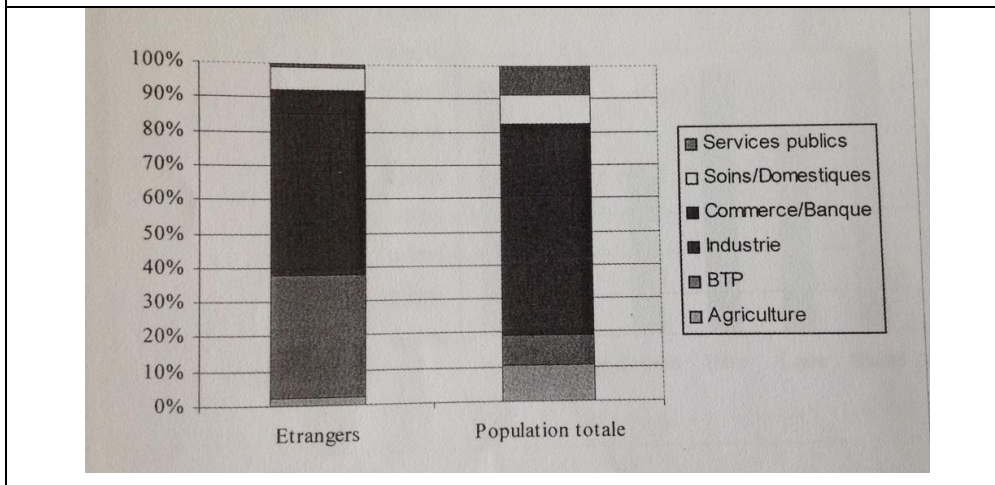


Les figures indiquent que l'immigration venant de pays comme l'Algérie et le Maroc (accentuée surtout au début des années cinquante pour le premier et dans les années soixante pour le deuxième) est beaucoup plus récente que celle venant des pays européens.

Le recensement de 1968 montre que l'immigration est inséparable du monde du travail. Cette année-là, la croissance des industries françaises nécessite de la main d'œuvre étrangère : 68% des étrangers étaient des ouvriers travaillant dans l'industrie<sup>5</sup>. À cette époque, sur une population totale de près de 50 millions d'habitants dans le pays, 3 millions étaient des étrangers. Le graphique ci-dessous, intitulé « Les secteurs d'activité des étrangères et étrangers en 1968 », illustre la concentration des étrangers dans le secteur tertiaire : dans l'industrie, BTP (bâtiment et travaux public), commerce respectivement :

<sup>5</sup> Vigna Xavier, « Une émancipation des invisibles ? Les ouvriers immigrés dans les grèves de mai-juin 68 », dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p. 86.

« Les secteurs d'activité des étrangères et étrangers en 1968 », source : Schweitzer Sylvie, « Regards sur les migrations aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Rhône Alpes », *Hommes et Migrations*, n° 1278, 2009, p. 43.



L'une des régions françaises qui présente une forte tradition migratoire, est la région Rhône-Alpes. Fortement industrialisée, cette région est caractérisée par le développement des chemins de fer, de la métallurgie, des mines et des industries textiles traditionnelles dans la région<sup>6</sup>. L'industrialisation Rhône-alpine accompagne un autre processus : l'urbanisation. L'extension des villes témoigne de ce mouvement : entre la fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle, les habitants de Lyon passent de 300 000 à 450 000<sup>7</sup>. Cette augmentation ne se restreint, bien évidemment pas, à Lyon. D'autres villes comme Valence, Grenoble, Saint-Etienne et Roanne, voient leur population augmenter. La croissance des villes et de l'industrie contribue énormément à l'émergence d'une importante immigration économique en Rhône Alpes, comme l'affirme l'historienne Sylvie Schweitzer dans le passage ci-dessous :

« Entre 1861 et 1911, le nombre d'immigré-e-s dans la région Rhône Alpes quadruple, passant de moins de 20 000 à près de 80 000, et leur part dans la population totale passe dans le même temps de 0,5% à plus de 2%<sup>8</sup> ».

Cette population immigrée est issue d'une immigration frontalière notamment suisse et italienne. Au début des années soixante-dix, la région assiste à une évolution de ses flux migratoires. Ils étaient majoritairement européens jusque-là, même s'ils se sont diversifiés entre temps, mais en 1975, les Nord-Africains deviennent désormais majoritaires dans toute la région.

En raison des industries présentes en région Rhône-Alpes, celle-ci est marquée par des grèves d'ouvriers. De nombreuses mobilisations de « travailleurs immigrés » ont

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>7</sup> *Idem.*

<sup>8</sup> *Idem.*

eu lieu dans différentes villes dans les années soixante-dix : dans les usines du groupe Penarroya à Saint-Denis en janvier 1971, dans les usines Girosteel au Bourget, à l'affinerie du groupe Penarroya à Lyon en février 1972, dans l'usine Renault à Flins en mars-avril 1973 et mai-juin 1978, la grève des éboueurs saisonniers de Paris à Lyon, en 1977 et des nettoyeurs du métro parisien en 1977 et 1980.

L'analyse de ces mobilisations fait apparaître les conditions de travail et de vie des étrangers et des immigrés ainsi que leur participation dans des luttes ouvrières. L'historienne Laure Pitti en a analysé deux : celle qui a eu lieu en février 1972 à l'affinerie du groupe Penarroya à Lyon et celle dans l'usine Renault à Billancourt en mars-avril 1973. Selon l'historienne, les grèves ont été motivées par des conditions pénibles de travail qui se traduisent par le manque de transparence entre les travailleurs et le patronat sur les salaires et par les maladies associées au travail en raison de la production du plomb, du bronze et de l'aluminium (comme par exemple le saturnisme)<sup>9</sup>. Plus particulièrement à Billancourt, dans l'usine de carrosserie et montage de Renault, les conditions de travail se dégradent, à la fin des années cinquante, avec l'accentuation des cadences de production et l'introduction des grosses presses d'emboutissage qui imposaient aux travailleurs des conditions de travail dangereuses quant au niveau sonore<sup>10</sup>. De plus, les ouvriers chez Renault étaient payés selon des « classes de rémunérations » différentes. Les grévistes revendiquaient ainsi un salaire égal pour les ouvriers qui faisaient le même travail. Ils sollicitaient donc une classification plus égalitaire pour l'ensemble des ouvriers qui travaillent dans les ateliers des presses (« à travail égal, salaire égal »). Cette proposition aurait empêché ainsi la direction d'utiliser les différentes classifications pour essayer d'augmenter le rendement de l'usine<sup>11</sup>.

Alors que les grévistes étaient de différentes nationalités, autant à Penarroya qu'à Renault, la question de l'immigration n'est alors pas mise en avant dans les déclarations des grévistes. Laure Pitti souligne que ces grèves s'inscrivent « *d'abord et surtout dans une histoire des luttes ouvrières*<sup>12</sup> ». Le mot d'ordre étant la « cause ouvrière », et non pas l'identification nationale des travailleurs, il est possible d'affirmer que l'utilisation du terme « travailleurs immigrés » ne convient pas. Ce constat est d'autant plus pertinent que dans les grèves hors du cadre du travail, c'est aussi la condition de l'immigré en tant que travailleur qui est mise en avant. C'est ce que démontrent les « grèves des foyers » qui ont eu lieu notamment dans les foyers Sonacotral (Société nationale de construction

---

<sup>9</sup> Pitti Laure, « Travailleurs en France, voilà notre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p. 95-111.

<sup>10</sup> Dans des phases de fortes cadences le volume sonore atteignait 100 décibels. Les normes sonores fixent le volume de 110 décibels comme seuil de la douleur. Pitti Laure, *op.cit.*, p. 105.

<sup>11</sup> Pitti Laure, *op.cit.*, p. 104. Pour les détails des grèves des ouvriers de presse à Renault à Billancourt voir : Pitti Laure, « Grèves ouvrières et luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, n°31, 2001, p. 465-476.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.465.

pour les travailleurs algériens), un organisme semi-public créé en 1956 par le ministère de l'Intérieur pour construire des foyers pour les travailleurs<sup>13</sup>. Cette mobilisation a été longue et a fait écho sur l'ensemble du territoire français : entamée en 1973 à Bobigny, elle s'est étendue rapidement à l'ensemble de la région parisienne, à la région Rhône Alpes puis à la France entière et s'est terminée en 1979. Comme les ouvriers des usines, les résidents des foyers, dits aussi les « sonacos », défendaient les ouvriers de France qui contestaient les modèles politiques et économiques de l'époque. Leurs réclamations portaient principalement sur les conditions de vie dans les foyers, qui étaient très petits par rapport à la norme (de 4,5 à 6 m<sup>2</sup>)<sup>14</sup>, et sur le règlement interne très strict : les résidents n'avaient pas le statut de locataire et devaient demander une autorisation pour recevoir des visiteurs. De plus, le retard dans la construction des foyers amène la Sonacotral à loger plusieurs résidents dans une seule chambre pour augmenter la rentabilité. La sur-occupation des foyers et le manque de liberté et de confort et notamment le prix du loyer contribuent fortement à la mobilisation des résidents. Ces conditions précaires sont à l'origine des grèves qui ont marqué la longue période de contestation. Le projet de plateforme présenté en 1975 par le comité de coordination des foyers en grève résume le positionnement des résidents. Nous en citons ici une partie :

« Tous, Français et immigrés, nous sommes des ouvriers. Notre intérêt, c'est l'unité des ouvriers de toutes les nationalités. Notre lutte contre la Sonacotra, c'est une lutte pour la liberté, contre les prix trop chers, pour les droits des ouvriers en France, pour l'unité de la classe ouvrière<sup>15</sup> ».

En ce sens, les revendications des foyers mettent en lumière les droits des ouvriers. Les « Sonacos », les résidents des foyers Sonacotra, revendiquent l'égalité des droits pour tous les ouvriers, ce qui rejoint les revendications dans les grèves de l'affinerie Penarroya et dans l'usine de carrosserie et de montage de Renault à Billancourt. Laure Pitti montre donc qu'il existe des liens entre les mobilisations dans et hors les usines. L'ouvrier était la figure centrale de ces mouvements, tant dans les usines que dans les foyers. La « cause ouvrière » était ainsi au centre du mouvement des grévistes dans les années soixante-dix. Les grévistes émigrés en France étaient de différentes nationalités : Algériens, Tunisiens et Marocains à Penarroya ; Algériens, Espagnols et Portugais à Renault à Billancourt ; Algériens, Marocains, Tunisiens,

---

<sup>13</sup> Sonacotral était une société de logement qui avait pour mission le financement, la construction et l'aménagement de locaux d'habitations destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie, venus travailler en France. La société devient Sonacotra, Société nationale de construction de logements pour les travailleurs, en 1962, avec l'indépendance de l'Algérie et l'élargissement de ses missions aux travailleurs en général : français, étrangers, leurs familles et éventuellement aux étudiants. Sur ces points voir : Bernardot Marc, « Chronique d'une institution la Sonacotra (1956-1976) », *Sociétés Contemporaines*, n°33-34, 1999, p. 39-58.

<sup>14</sup> La norme minimum de logement est de 9 m<sup>2</sup> par chambre. Sur ces points : Pitti Laure, « Travailleurs de France, voilà notre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p. 95-111.

<sup>15</sup> Le projet de plateforme a été cité par Pitti Laure, *op.cit.*, p.111.

Sénégalais et Maliens pour l'essentiel dans les foyers Sonacotra<sup>16</sup> mais ce n'est pas la question de l'immigration qui est mise en évidence dans les déclarations des grévistes. Comme l'affirme Laure Pitti sur les grèves de Renault à Billancourt où les grévistes n'étaient que des étrangers :

« Si les ateliers des presses ne comptent que des étrangers, essentiellement algériens, espagnols et portugais, les revendications soutenues lors de cette grève montrent que, pour les ouvriers, il ne s'est nullement agi de poser un quelconque « problème des immigrés » mais celui de la prise en compte de la nature de leur travail et de sa pénibilité<sup>17</sup> ».

D'autres auteurs, comme le politologue Hmed Choukri<sup>18</sup>, soulignent également que les mobilisations dans les foyers Sonacotra ne sont pas un exemple « typique » d'une mobilisation d'immigrés. En effet, différents acteurs participent à ces grèves : des militants syndicaux (CGT), des partisans (Parti Socialiste Unifié, Parti Communiste Français et Parti Socialiste) et des militants des associations de soutien aux immigrés (Fasti, Cimade, Gisti<sup>19</sup>). Ce qui ressort de son analyse est que les militants soutiennent avant tout la « lutte ouvrière » avec leurs propres modes d'actions protestataires comme par exemple, la maîtrise des techniques de lutte, le recours au droit et la contre-expertise savante. Il s'agit de la rédaction de tracts, de l'organisation de réunions, de l'assistance juridique des avocats membres de l'association Gisti (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés) et de la réalisation de brochures et de rapports sur la question du logement par des architectes, des médecins et des militants associatifs<sup>20</sup>.

Les sociologues Stéphane Beaud et Michel Pialoux ont également souligné qu'entre les ouvriers français et étrangers il y avait une relation de solidarité. Dans un ouvrage collectif<sup>21</sup> qui vise à comprendre la déstructuration de « la classe ouvrière », les sociologues renforcent les observations soulignées plus haut sur le caractère collectif des grèves des ouvriers, à partir d'une enquête ethnographique sur des ouvriers et d'anciens ouvriers de l'usine de Sochaux de Peugeot :

« La politisation ouvrière dans les ateliers d'OS [ouvrier spécialisé] telle qu'elle s'est constituée dans les années 1970 trouve sa spécificité dans un rapport à la politique construit sur la défense d'intérêts immédiats – le salaire, le temps de travail, les primes,

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>17</sup> Pitti Laure, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre les historiens », *Ethnologie Française*, n° 31, 2001, p.472.

<sup>18</sup> Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève » des loyers » dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés Contemporaines*, 65, 2007, p. 55-81.

<sup>19</sup> Fasti se présente comme une association « féministe, anticapitaliste et tiers mondiste », créée en 1967 par des militants du Parti Socialiste Unifié (PSU) pour défendre les droits des immigrés. Le Gisti, créé en 1972, est le groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés. La Cimade signifie « Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués ». L'association a été créée à la fin des années 30 pour aider les personnes évacuées d'Alsace et de Lorraine pendant la guerre mondiale. Nous reviendrons sur les activités de ces dernières associations dans les prochains chapitres, notamment dans le chapitre 6.

<sup>20</sup> Comme, par exemple, la rédaction des tracts, l'organisation de réunions, l'assistance juridique des avocats membres de l'association Gisti (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés) et la réalisation de brochures et de rapports sur la question du logement par des architectes, médecins et des militants associatifs. *Ibid.*, p. 69.

<sup>21</sup> Beaud Stéphane, Pialoux Michel, (1999) *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Editions La Découverte, 2012.

la promotion, etc. et autour d'un système de solidarités pratiques constitué dans le temps, à travers des luttes<sup>22</sup> ».

Les auteurs parlent d'un militantisme des OS qui prend sens dans un sentiment de « fierté de groupe » présent chez les ouvriers.

Le recours à des éléments historiques permet ainsi de comprendre le contexte dans lequel les étrangers venant travailler en France, étaient insérés dans la société, mais aussi la situation des ouvriers d'une manière générale. Les objectifs des mobilisations étaient la lutte pour de meilleures conditions de travail et de vie. Il faut rappeler, cependant, que les étrangers et les immigrés qui ont participé aux manifestations ont fait l'objet de répression (arrestations et mise en garde à vue) et d'expulsions. La menace d'expulsion s'est étendue à tous les étrangers, même ceux qui étaient nés en France<sup>23</sup>.

#### 1.1.1. Le contrôle de l'immigration dans les années soixante-dix

Les grèves des ouvriers s'inscrivent dans un contexte politique particulier. Pendant la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), une politique de contrôle sévère des flux migratoires est mise en place. En 1974, le gouvernement décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles, sauf pour les ressortissants de la communauté européenne. Il faut rappeler qu'en 1975 le nombre d'étrangers habitant en France était de 3,4 millions dont 711 000 algériens. L'immigration des travailleurs reste suspendue jusqu'en 1977 et l'immigration des familles est à nouveau autorisée dès 1975. Le gouvernement organise également, à partir de 1977, la mise en place d'un retour forcé de 500 000 étrangers (et leurs familles) installés régulièrement en France. Les états du Maghreb sont particulièrement visés par ces mesures, notamment l'Algérie<sup>24</sup>.

En 1980, la promulgation de la Loi Bonnet renforce la fermeture de la politique d'immigration en rendant plus stricte les conditions d'entrée sur le territoire français. Le séjour irrégulier, par exemple, devient un motif d'expulsion. En fait, ces nouvelles mesures s'inscrivent dans un processus lent de durcissement des conditions d'entrée et de séjour en France. Dès 1972 les circulaires Marcellin-Fontanet, signées par les ministres de l'intérieur, Raymond Marcellin, et du travail, Joseph Fontanet, incitent les étrangers à rentrer dans leur pays car elles ordonnent que le droit de séjourner en France dépend de l'obtention d'un travail. Autrement dit, la perte d'emploi implique la perte de la carte de séjour. Ces circulaires ont mis dans l'illégalité des milliers d'étrangers. Pendant cette période, des grèves de la faim ont eu lieu pour protester

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>23</sup> Vigna Xavier, *op.cit.*, p. 93.

<sup>24</sup> Weil Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Editions du Seuil et la République des Idées, 2005, p. 17.



contre le contexte politique plus restrictif au flux migratoire. La politique de l'immigration était ainsi mise en cause lors de ces grèves.

Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), la politique de contrôle des flux migratoires apparaît avec la création du secrétariat d'Etat aux Travailleurs Immigrés. Désormais, l'immigration fait l'objet de réunions interministérielles fréquentes, de la rédaction collective de notes impliquant de multiples niveaux administratifs ainsi que de nouveaux organismes, comme par exemple le CNLI - Commission Nationale pour le Logement des Immigrés ; le CEDIM - Centre d'Etude et de Documentation sur Immigration et l'ONPCI - Office de Promotion Culturelle des Travailleurs Immigrés<sup>25</sup>. L'accent est mis sur les problèmes subis par les immigrés, comme les conditions de leurs logements (par exemple, la taille irrégulière de leurs foyers, comme abordé plus haut). Lors de l'inauguration d'un foyer pour les « travailleurs immigrés » à Gap, en 1975, le secrétaire d'Etat, Paul Dijoud, garantit la mise en place d'initiatives concrètes « *pour humaniser la vie des travailleurs immigrés* <sup>26</sup> ». Ce jour-là il annonce pour les médias un « *grand combat, humain et fraternel*<sup>27</sup> » contre les problèmes de logements, rencontrés par les immigrés. Il s'agit ainsi d'un problème lié à leur condition d'immigré.

La création du « nouveau » secrétariat des Travailleurs Immigrés, accompagne un mouvement plus large où d'autres secrétariats et de nouveaux portefeuilles ministériels (comme, par exemple, le ministère de la Qualité de la Vie) sont créés. La nécessité de contrôler, notamment, le chômage et aussi de gérer la crise liée au choc pétrolier de 1973, justifie la création de nouveaux portefeuilles ministériels. Le discours du Président Valéry Giscard D'Estaing au Conseil des ministres, en 1977, en témoigne :

« Notre politique d'immigration doit consister, en ce moment, sans que l'on puisse le dire et même l'avouer, à réduire le nombre d'immigrés, compte tenu de la situation de l'emploi en France<sup>28</sup> ».

L'immigration est directement associée à la situation de l'emploi dans le pays : ce qui justifierait le renvoi forcés d'immigrés. La fin de l'immigration signifierait ainsi la fin du problème du chômage. Tout porte à croire qu'en étant directement associée à l'absence d'emploi, l'immigration est considérée comme un « problème » pour le pays. Nous affirmons ainsi que progressivement l'immigration devient un « problème public » faisant l'objet d'intervention étatique. Il est possible ainsi de reprendre la proposition d'Erik Neveu qui affirme que : « *Un « problème public » (ou « social problem ») n'est rien d'autre que la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public*

---

<sup>25</sup> Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Belin, Paris, 2009, p. 302.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 246-247.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Weil Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Editions Gresset et Fasquelle, 2008, p. 78.

*et/ou d'intervention étatique*<sup>29</sup> ». La mise en place d'une politique de fermeture vis-à-vis des flux migratoires se conjugue aux discours des responsables politiques favorisant le traitement de ce « problème » dans le pays d'accueil. Ceci veut dire qu'un problème n'est jamais public par « nature », comme nous le montrons maintenant.

### 1.1.2. Le « problème » de l'immigration s'inscrit dans le territoire national

Des recherches, provenant de différentes disciplines, soulignent que les conditions de travail dans les usines deviennent secondaires quand il s'agit de parler des mobilisations des ouvriers dans les années soixante-dix et quatre-vingt. L'historienne Laure Pitti affirme que les grèves des ouvriers ont été interprétées publiquement par les responsables politiques en tant que lutte pour l'immigration. La déclaration du Premier Ministre de l'époque, Pierre Mauroy, publiée au quotidien *Le Monde* en 1983 l'illustre. Il affirme que les grévistes de Renault-Flins « *sont agités par des groupes religieux et politiques qui se déterminent en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises*<sup>30</sup> ». Dans ce passage, il est possible d'observer que la référence à la cause ouvrière est absente. Contrairement au discours des ouvriers étrangers qui mettaient en avant le droit à l'égalité entre les ouvriers, le Premier ministre oppose les « travailleurs immigrés » à la réalité du pays en faisant remarquer ainsi leur nationalité. Christine Barats<sup>31</sup> renforce ce constat dans son analyse sur les discours de l'ancien Président français François Mitterrand (1981-1995) sur l'immigration et l'intégration. Elle observe que pendant les premières années de son mandat, le Président intervient majoritairement dans les pays étrangers lorsqu'il parle d'immigration. En revanche, pendant la période de quatre-vingt-quatre aux années quatre-vingt-onze (1984 à 1991), le territoire national devient le lieu privilégié de l'intervention du Président, traitant de l'immigration. Ce mouvement indique que « l'immigration » n'est plus appréhendée en termes de mobilité car le mouvement migratoire est de plus en plus associé à l'intégration des étrangers dans le pays d'accueil :

« Ce changement relatif aux lieux d'interventions du Président (France/étranger), pour traiter de ces questions « coïncide » avec un changement discursif observable au cours de cette même période et qui témoigne de la substitution de la topique « immigration » par la topique « intégration<sup>32</sup>. »

La modification de lieu vient accompagnée d'un changement de la perception de l'immigré en France. Alors que le terme « immigration » est caractérisé par l'emploi des

---

<sup>29</sup> Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 41-57.

<sup>30</sup> Pitti Laure, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, n°31, 2001, p.466.

<sup>31</sup> Barats Christine, « L'intégration et le discours présidentiel sur l'immigration : inscription dans l'espace national et consensus d'évitement », *Quaderni*, n° 22, 1994, p. 109-123.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 110.

termes « travailleurs immigrés » et « problèmes » rencontrés par les « immigrés », le terme « intégration » est caractérisé « par l'emploi de « clandestins » et de « problèmes », entendu comme problèmes suscités par les « immigrés » et non plus rencontrés par les « immigrés<sup>33</sup> ». Le sujet « immigration » s'inscrit alors dans un contexte hexagonal au détriment d'un contexte de relations internationales. Dans les débats politiques nous observons cette tendance. En 1988, l'immigration est l'un des thèmes de l'élection présidentielle, comme l'illustre la figure ci-dessous intitulée « Immigration en débat ». Dans la presse, les responsables politiques mettent en évidence les droits des travailleurs étrangers (à propos de la régularité de leur séjour) et les conditions (ou plutôt l'absence de conditions) d'accueil des immigrés en France.

« Immigration en débat », source : « Cinq candidats répondent sur l'immigration », *Libération*, le 22 avril, 1988

## CINQ CANDIDATS REPONDENT SUR L'IMMIGRATION

*France Plus a adressé un questionnaire aux six principaux candidats. François Mitterrand, Raymond Barre, Jean-Marie Le Pen, André Lajoinie et Pierre Juquin ont répondu puis reçu l'association. Seul Jacques Chirac s'est abstenu.*

**L'**association France Plus, qui milite pour les droits civiques des jeunes issus de l'immigration, a, ces derniers mois, encouragé les Français d'origine étrangère à s'inscrire sur les listes électorales. Dans le même esprit, elle a voulu connaître les intentions des candidats à la Présidence sur les problèmes de l'immigration. Après avoir consulté les jeunes intéressés, et recueilli leurs préoccupations et revendications, l'association a établi une liste de thèmes aussi large que possible. Le questionnaire évoque aussi bien les droits de l'homme, que les problèmes de vie quotidienne auxquels sont toujours confrontés les immigrés et les jeunes issus de l'immigration : police, justice, logement, emploi.

C'est ce questionnaire qui, dès le 8 mars dernier, a été adressé à six des neuf candidats, choisis par l'association. Parmi eux, François Mitterrand, Raymond Barre, Jean-Marie Le Pen et Pierre Juquin ont accepté en outre de discuter de vive voix avec elle. Un seul candidat a refusé de répondre, y compris par écrit : à la fin de la semaine dernière, Jacques Chirac a soudain décréto qu'il avait déjà donné, ailleurs, ses positions. Un refus qui ne faisait pas, loin de là, l'unanimité dans l'état-major

RPR, visiblement divisé sur l'opération de charme de leur leader à destination du Front national. Deux jours avant le premier tour, l'immigration est apparemment devenue un thème à haut risque.

**► QUESTION 1**  
**Les droits des citoyens sont-ils les mêmes que ceux des nationaux ? Faites-vous la différence entre un citoyen et un national ? Si oui, quels sont les droits afférents à l'un et à l'autre ?**

**FRANÇOIS MITTERRAND.** – Je l'ai dit le 23 décembre 1987 à Djibouti : « quelle que soit la race ou le pays d'origine, tout travailleur qui nous apporte son concours dans le cadre de nos lois doit être respecté et ne doit pas être l'objet de campagnes politiques (...) Il doit être défendu par les pouvoirs publics comme on le ferait des nationaux ». Les immigrés qui se trouvent en situation régulière en France, qui apportent leur effort, leur travail, leur compétence, qui prennent part à notre production, sont ici chez eux et doivent bénéficier des mêmes règles que les travailleurs français : l'égalité des droits est tout simplement liée à l'égalité des devoirs.

**RAYMOND BARRE.** – Les personnes de nationalité française sont des citoyens de la République française à part entière. Ce postulat exclut toute ségrégation ou discrimination quelle qu'elle soit, eu égard aux principes fondamentaux d'égalité des droits, des devoirs et des chances pour chacun. Au moment où certains, tant à gauche qu'à droite, s'emparent du racisme pour en faire un argument électoral important, je tiens à souligner à nouveau les dangers que comportent ces surenchères. Je n'approuve ni ne comprends le racisme. Je le comprends d'autant moins que je suis né dans une île multiraciale, la Réunion. Lorsque j'étais au lycée, mes amis étaient d'origine indienne, chinoise, musulmane. On ne se posait pas de question. Je pense que le racisme est étranger aux valeurs que respectent la majorité des Français. Notre pays a su à d'autres moments de son histoire accueillir et intégrer des populations migrantes comme aucun autre pays d'Europe ne l'a fait. C'est une des spécificités qui fait la grandeur de la France.

**JEAN-MARIE LE PEN.** – Une des revendications prioritaires du lobby de l'immigration est de reconnaître à la « résidence » en France des effets juridiques dans le but d'institutionnaliser une citoyenneté avec des droits... mais sans devoirs : pourtant, au nom de quoi un étranger qui refuse d'adhérer aux principes de base de notre société devrait-il profiter sans contrepartie des privilèges de la nationalité française ? C'est pour quoi, comme dans tous les pays du monde, nous considérons qu'il doit y avoir une concordance parfaite entre citoyenneté et nationalité. Soutenir le contraire reviendrait à vider de tout contenu l'idée républicaine de Nation.

**ANDRÉ LAJOINIE.** – Pour moi, tout citoyen français doit avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs, quelles que soient ses origines. Les jeunes issus de l'immigration, maghrébine ou autre, se considèrent eux-mêmes comme citoyens français. Ils font partie de la jeunesse de France telle qu'elle est constituée aujourd'hui. A ce titre, je revendique avec eux la pleine égalité des droits. La tradition en France, c'est qu'il faut être de nationalité française pour jouir des droits de citoyen et donc voter. La France retarde sur une partie de l'Europe : par exemple, en Suède et au Danemark, les étrangers sont électeurs et éligibles aux élections communales et départementales. Dans aucun des pays européens où les immigrés ont le droit de vote,

n'existe actuellement un parti fasciste et raciste aussi puissant que le Front national en France.

**PIERRE JUQUIN.** – La nationalité est due au hasard de la filiation et du lieu de naissance, c'est-à-dire au sang et au sol. Ce qu'il y a de plus primitif. Je suis partisan de distinguer le concept de citoyenneté du concept de nationalité en donnant la prime à la citoyenneté. On est citoyen dans une société donnée dès lors que l'on participe à sa vie et que l'on y vit depuis un certain temps, 3 ou 5 ans. Le droit de citoyen s'exprime en particulier par le droit de vote à toutes les élections.

Mais avant d'en arriver là, il y a un long chemin à parcourir dans la réalité et la mentalité politique. D'autant que dans certains pays, du tiers-monde notamment, l'affirmation de la nationalité est encore un facteur de libération. En attendant, lors des prochaines élections législatives, nous présenterons des candidats issus de l'immigration, même s'ils n'ont pas la nationalité française. Bien sûr, ils ne pourront être élus. Nous suivons ainsi l'exemple des féministes et des Noirs américains au temps où ils n'avaient pas le droit de vote. ●●●

Dans cet article, cinq candidats à l'élection présidentielle en 1988 (François Mitterrand, Raymond Barre, Jean-Marie Le Pen, André Lajoinie et Pierre Juquin) ont répondu aux questions portant sur, par exemple, les droits des immigrés, le chômage des jeunes d'origine étrangère et leur intégration et leur avis sur la nomination des personnes d'origine étrangère dans les commissions d'attribution du logement.

<sup>33</sup> *Idem.*

Dans l'article ci-dessus, en tant que candidat à la réélection en 1988, François Mitterrand rappelle l'égalité des droits des travailleurs étrangers par rapport à ceux des Français :

« Les immigrés qui se trouvent en situation régulière en France, qui apportent leur effort, leur travail, leur compétence, qui prennent part à notre production, sont ici chez eux et doivent bénéficier des mêmes règles que les travailleurs français : l'égalité des droits est tout simplement liée à l'égalité des devoirs<sup>34</sup> ».

De sa déclaration émerge ainsi la prise en compte de la nationalité des travailleurs. D'autres déclarations renforcent ce parti pris. Dans un autre article publié au *Monde*, en 1988, François Mitterrand affirme que quant aux « travailleurs immigrés » « *il faut réduire le nombre. Mais il faut le faire dans le respect du droit et dans le respect des personnes*<sup>35</sup> ». L'expression « travailleurs immigrés » est mentionnée par François Mitterrand pour aborder leur condition d'immigré, c'est-à-dire, d'une personne ayant émigré vers un autre pays. En rappelant les conditions dans lesquelles les « travailleurs immigrés » vivent, le Président ne fait pas référence à leur condition de travailleur ni d'ouvriers, comme en témoigne l'extrait ci-dessous :

« Mais pourquoi est-ce que les entreprises françaises encouragées par le gouvernement, où n'étaient pas les socialistes, pourquoi ont-elles d'une façon si imprévoyante ouvert les portes de la France à ces travailleurs immigrés ? [...] C'est parce qu'on les payait moins cher et que l'on organisait la concurrence à l'égard des travailleurs d'origine française, et on les traitait fort mal, ces immigrés qui se retrouvaient dans cette situation<sup>36</sup> ».

La situation des travailleurs étrangers, telle qu'elle est présentée par le Président, pose problème car elle se résume à l'opposition entre « français » et « immigrés ». Ces deniers sont, aussi, mis en opposition par des responsables politiques qui en définissent certaines « catégories » d'immigré comme sources de problèmes. Le Président-candidat rappelle les différentes catégories visées par le débat sur l'immigration : il y a ceux « *qui sont les enfants d'immigrés et qui sont nés sur le sol, ils sont donc Français*<sup>37</sup> », ceux qui se sont fait naturaliser et les immigrés qui « *n'ont pas envie de devenir Français*<sup>38</sup> ». Dans cette dernière catégorie, il y en a deux types, selon lui : ceux qui ont un contrat de travail et une carte de séjour et les clandestins. Pour ceux-ci, « *il n'y a qu'une seule loi possible, il faut qu'ils rentrent chez eux*<sup>39</sup> ». L'opposition tient ainsi entre les immigrés « légaux » et les « illégaux ». La référence fréquente au droit accompagne en effet les deux septennats de François Mitterrand<sup>40</sup>. Ceci reflète une période marquée par la multiplication des modifications législatives, pendant les années quatre-vingt, concernant

---

<sup>34</sup> « Cinq candidats répondent sur l'immigration », *Libération*, le 22 avril 1988.

<sup>35</sup> Propos de François Mitterrand : « L'immigration », *Le Monde*, 30 avril 1988. Cf. Annexe « articles », p.37.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Barats Christine, *op.cit.*, p. 54.

les conditions de séjour dans le pays : la loi à l'initiative du ministre de l'intérieur Christian Bonnet en 1980, la loi de 1981 à l'initiative du ministre de la Solidarité nationale, la loi de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, en 1986, les « lois Pasqua » de 1993, le projet de loi Debré en 1997...Ces lois se caractérisent par le durcissement des exigences d'entrée et de séjour en France, comme par exemple, la loi « Bonnet » qui fait de l'entrée ou du séjour irrégulier un motif d'expulsion et une menace pour l'ordre public. La loi Pasqua de 1986, quant à elle, demande des justificatifs de ses moyens d'existence pendant le séjour.

D'autres figures politiques partagent ces points de vue sur le contrôle de l'immigration en France et surtout le contrôle des « clandestins » vivant dans le pays. Jean-Marie Le Pen propose, en tant que candidat aux élections en 1988, d'expulser tous les étrangers clandestins et d'organiser le retour des immigrés qui n'appartiennent pas à la communauté européenne « *en commençant par les chômeurs en fin de droits*<sup>41</sup> ». De sa déclaration émerge ainsi des types différents d'immigrés : les européens et les non-européens. Le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, parle aussi des « types » d'immigration : une immigration régulière qui n'est plus viable et une immigration clandestine qui n'est pas acceptable car elle est associée aux crimes et à la délinquance. Dans l'article ci-dessous intitulé « Déclaration de Jacques Chirac », il affirme qu'il est économiquement non viable de recevoir plus d'immigrés : « *La France ne peut plus recevoir dignement de [travailleurs immigrés], ni leur assurer des conditions de vie normales*<sup>42</sup> ».

---

<sup>41</sup> Solé Robert, « Les candidats et l'immigration », *Le Monde*, le 23 mars 1988.

<sup>42</sup> Lesnes Corine, « En Seine-Saint-Denis, le candidat du RPR s'empare à nouveau du thème de l'immigration », *Le Monde*, 8 mars 1988.

« Déclaration de Jacques Chirac », source : « En Seine-Saint-Denis, le candidat du RPR s'empare à nouveau du thème de l'immigration », *Le Monde*, le 8 mars 1988

## En Seine-Saint-Denis, le candidat du RPR s'empare à nouveau du thème de l'immigration

Le premier ministre l'a dit, le samedi 5 mars à La Courneuve : « *Chat échaudé craint l'eau froide* ». Il parlait de la France, l'eau froide étant le socialisme. M. Jacques Chirac célébrait le début de sa huitième semaine de campagne par un déplacement de quatre heures en Seine-Saint-Denis, qui faisait l'objet d'un dossier de presse de quinze pages. L'ardeur, le courage et comme, déjà, la routine.

La première étape au programme de ce samedi était l'école arménienne Tebrozassere du Raincy, mais M. Chirac ne viendra pas. Un samedi après-midi, à 17 h 45, M. Chirac est « *retenu à Maitignon par des devoirs d'Etat* », selon l'explication de M. Robert Pandraud, l'homme fort du département. M<sup>me</sup> Bernadette Chirac est là, de toute façon, pour écouter les enfants chanter en arménien, et M. Alain Juppé pour promettre une augmentation de la subvention allouée à l'école.

La Renault Espace de la presse n'a pas fait le plein. M. Chirac a déjà tenu meeting la veille et doit intervenir le lendemain, sur TF1. Plutôt que de laisser se développer une rumeur de libération des otages, le service de presse ne cache pas que le premier ministre est surtout retenu, avant de passer à la télévision, par ses révisions. Les fidèles, qui se souviennent avoir eu plus de raisons d'être essouffés, trouvent la forme des meetings de M. Chirac un peu statique. Le premier ministre explique lui-même au début du mee-

ting qu'une « *autre technique de communication* », d'une nature « *un peu particulière* », lui ordonne d'aller maintenant s'asseoir. Mais les organisateurs annoncent que M. Chirac descendra bientôt le Vieux-Port et au pas de charge.

M. Chirac, hérésie, est assis. Il brigue la présidence de la République dans un fauteuil de cuir blanc, comme on répond à « l'Heure de vérité ». Son temps de parole est attaqué par un animateur et quatre « *porte-parole* » de la salle. Il n'a droit, pendant le meeting, qu'à deux plans sur sa haute silhouette, pour introduire et conclure le « *dialogue* ».

Assis puisqu'il le faut, sans rien promettre puisqu'on ne peut même plus, M. Chirac répond à ses « *grands témoins* », quelques fournis dans les jambes. Le débat porte sur l'immigration, la nouvelle pauvreté et le logement. Témoignent un chef d'entreprise, une hôtesse de l'air, un jeune informaticien et un ostéopathe. Ils sont assis, sur le même fauteuil blanc et exercent parfois leur droit de relance. Le candidat « *écoute* », comme ses affiches l'ont promis.

« *La Seine-Saint-Denis est le symbole du mal vivre. Peut-on construire autrement ?* » « *De plus en plus de Français sont défavorisés. Que peut-on pour eux ?* » Dans ce département, qui n'est pas encore « *libéré* », comme a dit M. Pandraud, du socialisme, M. Chirac ne manque

pas de signaler « *qu'il ne faut évidemment pas prendre son modèle sur la construction moscovite* » et de dater le retour des soupes populaires à « *l'expérience* » socialiste, ce qui provoque une honnête agitation parmi les porteurs de drapeaux tricolores. Il prend soin d'ajouter qu'il « *faut trouver des solutions, qu'il y a des éléments pour le faire* » et que son gouvernement en a « *trouvées quelques-unes* ». Le maire de Paris est désolé qu'on ait fait si peu de cas de sa proposition de SMIC maternel, déjà partiellement en vigueur dans la capitale. Le candidat pourtant, sur ce point, « *s'engage* ».

### « La France ne peut plus les recevoir dignement »

L'assistance a bien mérité quelques sensations de campagne. Sur l'insécurité par exemple. M. Chirac n'est pas du tout satisfait, assène-t-il soudain, du niveau de l'insécurité. Il le juge même « *inacceptable* », bien que la police ait retrouvé la « *considération* » qui lui manquait pour arrêter les terroristes. On frissonne : pourrait-on donc faire mieux ? M. Chirac vient le dire en Seine-Saint-Denis : il veut « *que nos filles puissent rentrer à 2 heures du matin sans inquiétude* » et que les Français puissent « *prendre des vacances* » sans risquer le cambriolage. Mais « *c'est dix ans d'effort qu'il nous faudra* », n'assène-t-il pas moins.

De l'insécurité, on glisse dans la même phrase à l'immigration, par la voix du jeune informaticien qui rappelle que le département compte 23 % d'immigrés, ce qui est, murmure-t-il, « *beaucoup* ». Le premier ministre est d'accord : la Seine-Saint-Denis a atteint, dit-il, « *le seuil de sécurité* ». Les socialistes ayant commis l'erreur de régulariser les clandestins au début du septennat, ils se trouvent encore des milliers d'immigrés en situation irrégulière (sic) « *dans nos rues* ». Le premier ministre n'en veut pas aux travailleurs. Mais l'*élimination de l'immigration clandestine* est aussi, insiste-t-il, « *un travail de longue haleine* ». « *La France ne peut plus les recevoir dignement, ni leur assurer des conditions de vie normales.* »

Quelles promesses ? M. Chirac a « *essayé de réfléchir* » à celles qu'il avait pu faire et n'en ayant trouvées que deux, a conclu qu'il s'agissait d'un « *mythe* ». Il n'a jamais envisagé d'ouvrir la location à Paris pour la Coupe du monde de football 1998. Dans ce département de banlieue nord, M. Chirac dit seulement que « *dans sept ans, on aura une situation qui aura très sensiblement évolué au regard de l'insécurité* ». Il pense que « *dans les vingt ans qui viennent* », il n'y aura « *plus de communistes* » en Seine-Saint-Denis. Echaudé, le candidat du RPR promet, mais il s'engage surtout pour après-demain.

CORINE LESNES.

L'article rend compte du déplacement de Jacques Chirac en Seine-Saint-Denis, pendant la campagne présidentielle, où il a répondu des questions portant sur la sécurité (le « *mal-vivre* » dans le département) et l'immigration.

Lors d'un débat dans *Le Monde* publié le 30 avril 1988 sur le sujet « immigration », Jacques Chirac insiste sur le manque de conditions du pays pour recevoir les immigrés :

« S'agissant de l'immigration tout court, il faut la stopper. Parce que nous n'avons plus les moyens de donner du travail à des étrangers. [...] S'agissant de l'immigration clandestine, il faut évidemment lutter contre cette immigration avec beaucoup d'énergie et reconduire les intéressés à la frontière ou les expulser. Ils sont le vivier naturel, non pas en raison de leurs origines naturellement, mais, parce que ce sont des marginaux, et qui se cachent, ils sont le vivier naturel des délinquants, voire des criminels, il faut donc les expulser<sup>43</sup> ».

Il souligne qu'il s'agit donc d'un problème de cohabitation marquée par l'absence de lien social entre les individus : « *C'est un problème d'identité nationale et de mode de vie des Français et de cohésion sociale*<sup>44</sup> ». Dans une autre occasion, il réitère ce positionnement : « *le chômage, l'immigration clandestine et l'insécurité sont trois phénomènes convergents qui expliquent le ras-le-bol de certains de nos*

<sup>43</sup> Propos de Jacques Chirac sur : « L'immigration », *Le Monde*, le 30 avril 1988. Cf. Annexe « articles », p.37.

<sup>44</sup> *Ibid.*



*compatriotes*<sup>45</sup> ». Pour lui, l'immigration est un problème auquel il faut réfléchir et qu'il faut contrôler car c'est un « *sujet qui préoccupe beaucoup les Français*<sup>46</sup> ».

Ainsi, les déclarations des responsables politiques portent moins sur le phénomène migratoire que sur l'opposition entre français et étrangers. La perception de l'immigration hors du cadre de travail gagne de plus en plus de visibilité définissant les contours du « problème immigré » : qui est concerné (immigrés non-européens) et quels questionnements cela pose (délinquance, sécurité et difficulté des rapports sociaux). La définition et légitimation (les manières de l'expliquer et le justifier<sup>47</sup>) de ce problème est liée à des « normes des comportements<sup>48</sup> », de bienséance et des modes de vie des français vis-à-vis des immigrés. Comme l'affirme Norbert Elias sur le processus de la sociogenèse de l'Etat, « [...] *les machines, les découvertes scientifiques, le système gouvernemental sont les témoins d'une certaine structure des rapports humains, de la société, d'un mode déterminé du comportement humain*<sup>49</sup> ». La légitimation de ce problème relève ainsi du rapport de l'Etat aux individus que nous abordons maintenant.

### 1.1. L'émergence de « violences urbaines »

Peu à peu, le « problème immigré » a fait l'objet d'interventions publiques. En 1981, avec les actes de violence dans un quartier de la banlieue lyonnaise, ce mouvement se renforce. Le quartier des Minguettes est un quartier situé dans la commune de Vénissieux, située au sud de la ville de Lyon en région Rhône Alpes. Pendant l'été 1981, les « jeunes » habitants de ce quartier – à forte concentration de population émigrée- ont provoqué des incidents assez violents comme des incendies de voitures et des lancements de projectiles et de cocktails Molotov contre la police<sup>50</sup>. En fait, dès la fin des années soixante-dix, des inquiétudes à propos des banlieues françaises faisaient déjà l'objet de débats politiques. Les sociologues Christian Bachmann et Nicole Leguennec affirment que des problèmes comme le chômage des jeunes, l'insécurité et la présence des immigrés dans les banlieues étaient déjà identifiés dans la presse et débattus à la fin des années soixante-dix<sup>51</sup>. Toutefois, c'est à partir des incidents en 1981, que l'attention, autant de la part des responsables politiques que des journalistes, se focalise sur ces jeunes, issus de familles immigrées et souvent en situation d'échec

---

<sup>45</sup> Lv. G., « Chirac chante sur deux registres le thème de l'immigration », *Libération*, les 12/13 mars 1988.

<sup>46</sup> *Le Monde*, le 30 avril 1988.

<sup>47</sup> Sur la notion de légitimation, nous renvoyons à Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 162.

<sup>48</sup> Elias Norbert (1969), *Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann Lévy, 1973, p. 135.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>50</sup> Nous nous référons à Champagne Patrick, « La construction médiatique des « malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, 1991, p. 67.

<sup>51</sup> Bachmann Christian, Leguennec Nicole, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politiques de la ville*, Paris, Editions Albin Michel, 1996, p. 338.

scolaire ou au chômage. Le gouvernement de François Mitterrand (1981-1995), tout au long des années quatre-vingt, prend des mesures pour résoudre ce problème de « malaise en banlieue ». Le gouvernement lance ainsi des dispositifs concernant l'insertion professionnelle des jeunes : une commission pour le développement social des quartiers en 1981 présidé par Hubert Dubedout, la « délégation aux banlieues » qui devient la délégation à « la rénovation des banlieues », le dispositif « Banlieues 89 » en 1983 qui est fondu dans la « délégation interministérielle aux banlieues » puis la « délégation interministérielle à la ville, le « Conseil national de prévention de la délinquance » en 1982 et la « délégation interministérielle pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficultés » présidée par Bertrand Schwartz en 1982<sup>52</sup>. Ces divers dispositifs mis en œuvre par le gouvernement indiquent l'importance des mesures prises pour les quartiers d'habitat social. Le gouvernement met ainsi l'accent sur les conditions de vie dans ces quartiers. Le rapport de la Commission nationale pour le développement social des quartiers témoigne de cette orientation gouvernementale. Dans le passage ci-dessous, le président de la Commission, Hubert Dubedout, définit le positionnement gouvernemental pour traiter les incidents en banlieues :

« L'action de la Commission est fondée sur l'approche politique nouvelle des problèmes auxquels elle est confrontée : l'insécurité, la dégradation des logements, la détérioration des rapports sociaux dans la ville sont certes la conséquence d'une croissance urbaine désordonnée<sup>53</sup> ».

Il s'agit ainsi de prioriser les rapports sociaux entre les habitants. Le rapport de la Commission critique la façon dont les quartiers à habitat social ont été construits devenant des « cités dortoirs », loin de la ville et où le contact entre ses résidents et ceux d'autres quartiers est difficile. La Commission souligne qu'« *il faut que vienne l'ère de ceux qui sauront faciliter la vie dans la cité, créer une valeur d'usage des équipements, faciliter les relations entre les groupes sociaux*<sup>54</sup> ». L'approche mise en œuvre par la Commission insiste ainsi sur l'importance de « *redonner une valeur urbaine aux quartiers*<sup>55</sup> ». Cette valeur urbaine renvoie à une conception particulière de la ville qui est longuement développée dans le rapport :

« Les villes ont toujours été le lieu du brassage social, le creuset et le reflet d'une civilisation composite. Manifestement elles ne parviennent pas aujourd'hui à réaliser le pluralisme et la cohésion des groupes sociaux et ethniques divers qui composent la société française<sup>56</sup> ».

---

<sup>52</sup> Nous renvoyons à Lafarge Gérard, « La double construction de la sociologie de l'exclusion », *Regards Sociologiques*, n°23, 2002, p. 68.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 14

<sup>54</sup> Dubedout Hubert, *Ensemble, refaire la ville : rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Paris, La documentation française, 1983, p. 29.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 97.



L'accent est mis sur les manières de vivre dans la ville. En 1988, Jacques Chirac, candidat aux élections présidentielles, renforce ce constat en affirmant que : « *Avec un plan d'urbanisme, de reconquête de la ville, de contrôle de l'immigration, cette cité pourrait redevenir terre d'accueil, d'hospitalité, creuset de civilisation*<sup>57</sup> ».

Dans un article publié dans la presse au moment des élections en 1988, le Président-candidat, François Mitterrand, revient sur ces initiatives locales visant les quartiers. À la question sur le chômage qui touche la jeunesse, notamment les jeunes d'origine étrangère, il répond :

« A la suite du rapport Bertrand Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, les gouvernements d'entre 1981 et 1986 ont mis en œuvre diverses dispositions : missions locales, stages qualifiants, aide aux entreprises intermédiaires. Depuis 1986, cette dernière mesure a été abandonnée et les deux premières laissées en jachère. Le prochain gouvernement devra lancer cette politique et la doter de moyens financiers suffisants, car elle est destinée à l'ensemble des jeunes en difficulté<sup>58</sup> ».

Le traitement politique de l'immigration est ainsi au carrefour des questions de la recherche d'emploi, du chômage, de l'éducation, du logement, et encore du racisme. François Mitterrand affirme que ces dispositifs ont été mis en œuvre afin de permettre de lutter contre le racisme :

« Il faut que les jeunes Français d'origine étrangère prennent toute leur place dans la société française, dans tous les domaines, à tous les niveaux. Leur réussite n'est-elle pas le meilleur moyen de lutter contre le racisme ?<sup>59</sup> »

En raison de toutes les initiatives locales prises par le gouvernement, la question de la priorité des français sur les immigrés (« la préférence nationale ») fait l'objet de débat dans le champ politique. Jean-Marie Le Pen propose, en 1988, la priorité aux Français « *pour l'accès aux emplois, aux avantages sociaux et aux logements HLM. Plus de prestations familiales aux familles étrangères*<sup>60</sup> ». Le candidat aux élections du Parti Front National revendique ainsi la priorité des Français sur les immigrés. Il estime qu'il y a un « *racisme anti-français*<sup>61</sup> » et que « *nos compatriotes [deviennent] des citoyens de seconde zone dans leur propre pays*<sup>62</sup> ». Il fait référence aux initiatives prises par le gouvernement de François Mitterrand avec la constitution des commissions diverses que nous avons citées plus haut. Il faut rappeler que la prise de ces mesures s'inscrit dans un contexte politique et social particulier. Les années quatre-vingt sont marquées par des mobilisations collectives comme la « *marche pour l'égalité et contre le racisme* » en 1983 organisée par de jeunes adolescents et adultes, fils d'algériens pour la majorité. L'objectif est de questionner, pacifiquement, leur invisibilité en tant que citoyen français. Pour la

---

<sup>57</sup> *Libération*, les 12/13 mars 1988.

<sup>58</sup> « Cinq candidats répondent sur l'immigration », *Libération*, le 22 avril 1988.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Solé Robert, « Les candidats et l'immigration », *Le Monde*, 23 mars 1988.

<sup>61</sup> « Cinq candidats répondent sur l'immigration », *Libération*, le 22 avril 1988.

<sup>62</sup> *Ibid.*

plupart, ouvriers et étudiants, ces jeunes partent de Marseille en octobre et arrivent à Paris en décembre 1983. Connue comme le « mouvement beur », cette mobilisation est reçue par le Président de l'époque, François Mitterrand, qui annonce la création de la carte de séjour de dix ans<sup>63</sup>.

Dans cette première partie de notre réflexion, nous avons abordé l'émergence et la visibilité croissante du « problème immigré ». Il est présenté publiquement, comme un problème lié aux difficultés de cohabitation entre les habitants des quartiers d'habitat social, qui sont essentiellement des ouvriers, et souvent des étrangers (de 15% à 35% selon les villes françaises au début des années quatre-vingt<sup>64</sup>). Certains propos politiques, comme celui de Jean-Marie Le Pen (FN), « naturalisent » le rapport entre français et immigrés. Nous utilisons ici le terme « naturaliser » en référence à Pierre Bourdieu<sup>65</sup> qui aborde les actes qui légitiment les oppositions (comme celle entre homme et femme) par leur différence naturelle. Le sociologue argumente que les différences sont socialement construites. Nous suivons ici ce point de vue. L'opposition entre la société française et les immigrés présentée par certains responsables politiques révèle des logiques de fonctionnement du champ politique ainsi que normes sociales que ces derniers mettent en évidence. Les « craintes » à l'égard de l'immigré témoignent la structure de la société française elle-même. Elles ne sont pas « extérieures » à l'homme, comme l'affirme Norbert Elias dans l'ouvrage *La Dynamique de l'Occident*<sup>66</sup> où il aborde la genèse de l'Etat et la formation de la société moderne. Il souligne que des fonctions psychiques individuelles (telle comme avoir de l'angoisse ou du plaisir) sont déterminés par des contraintes sociales :

« Les hommes ont souvent pu croire et croient parfois encore aujourd'hui que les préceptes et interdictions qui règlent leur conduite envers leurs semblables, qui motivent leurs craintes et appréhensions, sont d'origine extra-humaines. [...] La contemplation de l'histoire nous apprend à quel point les craintes qui agitent l'homme sont l'œuvre d'hommes<sup>67</sup> ».

Les contraintes sociales s'établissent dans les relations d'interdépendances entre les individus liées aux différentes activités qu'ils exercent dans la société. L'hypothèse que les problèmes publics (comme le « problème immigré ») sont construits socialement se renforce. Nous pouvons également rejoindre le philosophe Cornélius Castoriadis<sup>68</sup> pour

---

<sup>63</sup>Nous nous référons à Beaud Stéphane, Masclat Olivier, « Des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°4, 2006, p.814.

<sup>64</sup> Dubedout Hubert, *Ensemble, refaire la ville : rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Paris, La documentation française, 1983, p. 52.

<sup>65</sup> Bourdieu Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, 1982, p. 59.

<sup>66</sup> Elias Norbert (1969), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975

<sup>67</sup>*Ibid.*, p. 311.

<sup>68</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p.357.

qui toute société « constitue le « réel » et son « réel<sup>69</sup> ». En critiquant le courant fonctionnaliste, qui consiste à comprendre organisation sociale comme un ensemble des fonctions déterminés par des besoins humains, le philosophe énonce :

« La société s'institue comme mode et type de coexistence. Ainsi l'articulation du social en technique, économique, juridique, politique, religieux, artistique, etc., qui nous paraît évidente, n'est qu'un mode d'institution du social, particulier à une suite de sociétés dont la nôtre<sup>70</sup> ».

Ainsi, toute société institue un mode d'organisation du « réel » et de soi-même. Le « problème immigré » est ainsi socialement institué. L'Etat joue un rôle essentiel dans la mise en visibilité de ce problème en rendant « évident » les différences qui opposent la société française et les immigrés. C'est ainsi que nous soulignons que la définition de ce problème manifeste comment le pouvoir public fixant le cadre du problème renforce « des signes distinctifs<sup>71</sup> » qui renvoient à des moyens de domination entre les catégories sociales en France. L'opposition, telle qu'elle est présentée, consiste à renforcer la « supériorité » ou le « prestige » des normes de comportement occidentales vis-à-vis des comportements des immigrés venus des pays maghrébins.

Portons maintenant une attention particulière aux missions locales pour le développement social des quartiers car tout indique que la ville est le lieu où se posent les questions d'emploi, d'éducation, de cohésion sociale et la question de l'immigration.

## **2. La localisation du traitement de l'immigration : émergence et affirmation du pouvoir local**

### **2.1. Le cadre municipal entre en scène pour le renouvellement des pratiques politiques**

Avec le développement de l'immigration familiale et la constitution d'une population de descendants d'immigrés, des mesures politiques ont été élaborées dans l'objectif de favoriser leur intégration en France. A partir des années quatre-vingt, des missions locales sont mises en œuvre en rapport notamment, avec l'emploi (insertion sociale et professionnelle des jeunes en priorité dans les zones les plus défavorisées) et le logement (le développement social des quartiers). Les incidents dans le quartier des Minguettes, en juillet 1981, ont fortement contribué à ce mouvement. La Commission nationale pour le développement social des quartiers, créée trois mois après ces incidents, en octobre 1981, en témoigne. Le passage ci-dessous du rapport réalisé par la Commission est ici éclairant :

« Au cours de l'été 1981, l'actualité mettait en lumière à partir des incidents dans la banlieue lyonnaise, une nouvelle phase de ce qu'on a appelé la maladie des grands

---

<sup>69</sup> Idem.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>71</sup> Elias Norbert, *op.cit.*, p. 212.

ensembles. Les médias diffusaient au pays, surpris et inquiet, l'image de ghettos formés d'individus et de familles rejetés de la ville et de la société dans un cadre de vie monotone, dégradé et sans âme<sup>72</sup> ».

Présidé par Hubert Dubedout, ancien maire socialiste de Grenoble entre 1965-1983, cette Commission avait principalement deux objectifs : engager des plans de développement économique et social dans une quinzaine de quartiers et réfléchir aux conditions d'une politique globale et décentralisée visant l'ensemble des quartiers d'habitat social<sup>73</sup>. Après un an d'action de la Commission, Hubert Dubedout a rédigé un rapport où il est possible d'observer les actions qui ont été mises en place mais surtout la manière dont la politique de l'immigration apparaît comme entremêlée à un « problème » de quartiers. Il y a deux aspects importants à cet égard à aborder. D'abord, le rapport met en avant les difficultés de la mise en place de certaines politiques gouvernementales dont la politique de l'immigration. Hubert Dubedout affirme que :

« La politique de l'immigration devra veiller à un contrôle strict des flux d'entrée sur le territoire national, et à une amélioration des conditions de vie des immigrés résidant en France. Sinon l'immigration sera vécue comme un échec et entraînera dans l'échec ceux que nous avons accueilli. Enfin, tout ne peut se résoudre au niveau du quartier. La solidarité au niveau de la ville, de l'agglomération, du département et de la région est un facteur politique de première importance qu'il revient à l'Etat de garantir<sup>74</sup> ».

De cette manière, le texte souligne l'importance de l'établissement d'un dialogue entre les services administratifs, les ministères ayant en charge la politique de l'immigration (Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, Ministère des Affaires Sociales, Secrétariat d'Etat aux Immigrés, Ministère de la Justice) et les acteurs locaux. Autrement dit, Hubert Dubedout affirme que l'action gouvernementale devrait être en coordination avec l'action des maires favorisant ainsi l'application territoriale de cette politique. Le rapport rappelle donc la volonté de mettre en place une politique décentralisée. Nous développons cet aspect dans la sous-partie suivante.

Le deuxième aspect qui apparaît dans le rapport, et qui est aussi lié à la politique de l'immigration, est la cohabitation (ou plutôt les difficultés de cohabitation) entre les populations qui habitent dans les quartiers d'habitat social. Comme le rappelle le texte :

« La plupart des quartiers se caractérisent par une population essentiellement ouvrière, modeste, par la présence de nombreux enfants et adolescents (les moins de 20 ans représentent jusqu'à 50% de la population dans certains cas) ; une part non négligeable des familles y est étrangère (de 15% à 35% selon les villes)<sup>75</sup> ».

Les caractéristiques des quartiers sont présentées pour montrer leur structure sociale diversifiée. De plus, elles révèlent la concentration de familles étrangères dans les

---

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>74</sup> Dubedout Hubert, *Ensemble, refaire la ville : rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Paris, La documentation française, 1983, p. 98.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 52.

agglomérations. Le rapport met ainsi en cause le système d'attribution des logements mis en œuvre par certaines communes et organismes HLM (habitation à loyer modéré) qui refusent l'attribution à des populations « *non désirées*<sup>76</sup> ». Le refus est considéré d'autant plus grave que la demande de logements par des populations « exclues » est en pleine augmentation. Dans l'agglomération grenobloise, par exemple, le nombre de demandes en logements sociaux est passé de 3 200 en 1971 à plus de 4000 en 1976 et près de 6 000 en 1979<sup>77</sup>. En ce sens, le rapport insiste sur l'importance de la cohésion sociale, lui consacrant un chapitre entier intitulé « Equilibrer la composition sociale des quartiers ». Celui-ci propose de répondre aux questions suivantes : « *Doit-on chercher à modifier la composition sociale des quartiers ? Comment améliorer la cohabitation entre groupes sociaux différents ?*<sup>78</sup> » Sur la modification sociale des quartiers, le rapport relate les difficultés d'envisager des initiatives s'opérant à court terme, d'autant plus que ce processus devrait mobiliser des négociations intercommunales et l'adaptation des politiques d'attribution et réservation des logements sociaux. Il définit alors une politique intercommunale où il s'agit :

« [...] d'un système d'incitation financière pénalisant fortement les communes et les organismes d'H.L.M. peu ouverts à l'accueil des catégories les moins favorisées, et donner les moyens d'assurer les équipements, la gestion et le suivi social nécessaire<sup>79</sup>. »

Toutefois, pour une meilleure cohabitation, le président de la Commission propose des mesures qui peuvent être mises en œuvre à court terme, comme, par exemple, limiter le flux d'immigrés sur le quartier ou la commune<sup>80</sup>, favoriser la mise en relation des différents groupes sociaux qui habitent ces quartiers en embauchant un personnel d'origine étrangère ou de jeunes chômeurs dans les organismes d'HLM, la création d'un lieu de rencontre comme un marché où se vendent les produits des différents pays, la présence d'un groupe de rock composé de jeunes immigrés dans les bals des communes...Ce sont, d'une manière générale, des mesures qui doivent encourager la rencontre entre les différentes catégories sociales. Les initiatives sont surtout axées sur l'animation culturelle et la création d'événements culturels afin de « *changer le regard mutuel que se portent les groupes sociaux qui cohabitent sans se connaître, parfois dans la peur, souvent dans l'indifférence*<sup>81</sup> ». La Commission insiste sur la possibilité d'insertion sociale qu'offrent les quartiers. Elle donne ainsi des pistes pour y arriver : à

---

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>77</sup> Joly Jacques, « Evolution démographique et sociale de Grenoble (1976-1979) », *Revue de géographie alpine*, n°1, p. 7.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p.52.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>80</sup> Le rapport souligne que cette restriction devrait être temporaire et envisagée sous deux conditions : les villes et les organismes HLM doivent reconnaître et satisfaire les demandes de mutations des populations présentes dans les quartiers et les structures intercommunales doivent élaborer un plan de logement des populations en difficultés (dont les immigrés, les femmes seules, les jeunes, etc.) pour équilibrer la composition sociale des quartiers. Sur ces éléments, *Ibid.*, p. 54.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 58.

travers, par exemple, les élections des parents d'élèves, de représentants des locataires au Conseil d'administration des offices publics...C'est au niveau des quartiers que les étrangers pourraient s'intégrer socialement et politiquement. Dans le passage suivant, nous observons ce positionnement :

« D'une façon plus générale, il faut insister sur le fait que cette population est à l'image d'un milieu populaire où dominant les ouvriers, leurs habitudes, leurs modes de vie et leurs revenus. Les institutions doivent assumer la réalité populaire de ces quartiers. Lieux de conflit mais aussi de solidarité, lieux de pauvreté matérielle mais aussi lieux de foisonnement de cultures populaires, lieux de différence mais aussi de métissage, lieux de rejet mais aussi d'insertion sociale<sup>82</sup> ».

Le traitement public de l'immigration se localise. Cette localisation s'inscrit dans un processus lent de décentralisation qui devient plus visible à partir des années quatre-vingt. Il se traduit par l'impulsion de la montée des pouvoirs locaux par l'Etat en 1982. Les lois datées de cette année-là (mars et juillet) ont inauguré le mouvement puisqu'elles se consacrent aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. C'est ce qu'indique la démarche des élus locaux et des responsables associatifs dans la mise en œuvre d'actions publiques territorialisées avec la création dans les années 1988 du Conseil national des villes (CNV) et de la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV). Ainsi, le regard des responsables politiques tend à se focaliser progressivement sur la ville et la banlieue suscitant des questionnements sur les formes locales d'exclusion. Le passage ci-dessous en témoigne :

« La DIV est chargée de mettre en œuvre « des actions d'évaluation, de communication et de formation, elle participe à la définition de programmes de recherche et apporte son concours à des actions de coopération internationale. Elle contribue à animer les organismes et les équipes qui interviennent notamment dans le développement social des quartiers et dans la prévention de la délinquance et de la toxicomanie. Elle suscite la mise en œuvre de nouvelles modalités d'actions concertées, qui peuvent prendre notamment la forme contractuelle, entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires locaux<sup>83</sup> ».

L'investissement de l'État culmine avec la création du ministère de la Ville en 1990. Avant la création de celui-ci d'autres incidents ont eu lieu en banlieue française, après les incidents aux Minguettes comme, par exemple, à Vaulx-en-Velin à la fin de 1990, Argenteuil, Sartrouville, et Mantes-la-Jolie en 1991 ... renforçant l'engagement de l'État dans la politique de la ville<sup>84</sup>. Les domaines d'intervention de la politique de ville relèvent d'activités plurielles : la médiation sociale, le développement économique, l'insertion professionnelle, l'emploi, l'éducation, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, la rénovation urbaine et le cadre de vie, le sport, entre autres. Cette pluralité traduit néanmoins une orientation gouvernementale centrée

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>83</sup> Sur <http://www.ville.gouv.fr>, consulté le 16 janvier 2013.

<sup>84</sup> Collovald Annie, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, 2001, p.106.

essentiellement sur une notion : la cohésion sociale. Les incidents des banlieues sont donc vus comme le résultat d'un affaiblissement, voire même d'une rupture des liens sociaux. Ainsi, le combat contre les inégalités territoriales est un combat pour renforcer les rapports sociaux entre les habitants des quartiers sensibles et ceux de la ville. Nous observons donc que c'est pendant cette période (entre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix) qu'un problème ayant trait à l'immigration se institutionnalise. Selon Peter Berger et Thomas Luckmann, les institutions, « *par le simple fait de leur existence, contrôlent la conduite humaine en établissant des modèles prédéfinis de conduite, en la canalisant ainsi dans une direction bien précise au détriment de beaucoup d'autres directions qui seraient théoriquement possibles*<sup>85</sup> ». Le processus d'institutionnalisation du « problème immigré » manifeste, comme le soulignent ces auteurs, « une direction bien précise » : les actions publiques déployées pour résoudre ce « problème » se dirigent vers les territoires. Il faut noter également que la fin des années quatre-vingt sont marqués par la création du Haut Conseil à l'Intégration en France et la définition de l'espace Schengen. Le premier a été créé par un décret en 1989 avec l'objectif de « *donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère*<sup>86</sup> ». C'est en son sein que les « mots de l'intégration<sup>87</sup> » sont définis, comme par exemple les termes « immigré » et « étranger ». L'espace Schengen est le résultat des accords signés en juin 1985 à Schengen (Luxembourg) par cinq pays (France, Allemagne, Luxembourg, Belgique et Pays-Bas) ayant pour objectif d'instaurer un espace de libre circulation et de sécurité pour les ressortissants européens. Désormais, il s'est de plus en plus élargi à d'autres pays comme, par exemple, Portugal, Italie, Grèce, entre autres<sup>88</sup>.

Les « nouvelles » compétences des municipalités font l'objet du chapitre (intitulé « Démocratiser la gestion de la ville ») le plus volumineux du rapport écrit par Hubert Dubedout que nous abordons maintenant.

### 2.1.1. « Refaire la ville » : de « nouvelles » responsabilités pour les municipalités

Le rapport de la Commission nationale pour le développement des quartiers met en évidence la nécessité d'une « nouvelle » approche politique des problèmes tels que « *l'insécurité, la dégradation des logements et la détérioration des rapports sociaux dans*

---

<sup>85</sup> Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 113.

<sup>86</sup> Présentation disponible sur : <http://archives.hci.gouv.fr/-Presentation-.html>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

<sup>87</sup> Sur <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

<sup>88</sup> Smaïn Laacher (dir.), *Dictionnaire de l'immigration en France*, Larousse, 2012, p. 196.

*la ville*<sup>89</sup> » qui sont entendus comme les conséquences d'une croissance urbaine désordonnée. Dans le texte, les problèmes sont l'indice d'une « crise » profonde : sociale, culturelle et économique mais aussi, et avant tout, urbaine. Les causes se résument au « *développement du chômage, de l'insuffisance d'acquis scolaire et les difficultés d'insertion sociale et culturelle des minorités*<sup>90</sup> ». Nous remarquons que la Commission fait apparaître un lien étroit entre la ville (et ses limites) et la modification du rapport entre les groupes sociaux. Pour la mise en œuvre d'actions publiques, la Commission préconise une action globale sur le long terme (au moins dix ans) qui porte sur la transformation du paysage urbain et la réhabilitation des logements, à partir d'actions dans les domaines de l'éducation, la santé, la vie sociale et culturelle. En raison du caractère élargi du problème de réhabilitation des quartiers, le rapport évoque la nécessité d'une politique également globale mais surtout décentralisée, comme le traduit le passage ci-dessous :

« L'Etat peut engager un effort important, les organismes gestionnaires décider d'améliorer leur patrimoine, chaque institution engager de nouvelles actions, si la municipalité n'affirme pas sa volonté d'exercer l'autorité nécessaire pour la production des plans de développement, l'échec sera patent<sup>91</sup> ».

Ce propos résume l'idée centrale du rapport : la démocratisation de la gestion de la ville. À l'origine de ce positionnement, se trouve le constat que les administrations d'État sont isolées et dispersées sur la commune ce qui ne favorise pas la compréhension entre les interlocuteurs locaux et les administrations d'État sur leur rôle et leurs responsabilités respectives. Telle qu'elle est présentée dans le rapport, cette dynamique ne favorise pas non plus la relation des institutions avec la population. La Commission demande donc l'implication de la municipalité dans l'établissement d'un dialogue entre tous les acteurs et individus de la commune. Le pouvoir local jouerait ainsi le rôle d'une autorité, un interlocuteur unique, le seul capable de prendre en compte la « crise ». C'est ce qu'affirme Hubert Dubedout sur l'importance de la responsabilité que le cadre local devrait assumer :

« L'autorité ne peut qu'émaner du pouvoir politique local. En effet, lorsque la population cherche à participer – fût-ce uniquement par la revendication- ce ne sont plus, ni l'Etat, ni les administrations, ni les propriétaires HLM qu'elle interpelle au premier chef, mais la municipalité<sup>92</sup> ».

La commission propose ainsi la mise en place d'une « nouvelle » gestion urbaine avec trois entités qui devront agir de façon coordonnée : d'abord la municipalité et l'appareil municipal, ensuite les services extérieurs de l'Etat, les institutions sociales, les

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>90</sup> *Idem.*

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 31.



organismes gestionnaires, enfin, le mouvement associatif et notamment le syndicalisme de l'habitat. Ainsi, la place que le pouvoir municipal doit occuper dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale est mise en évidence. La Commission sollicite l'affirmation d'une volonté politique des municipalités.

Les propositions pour une politique de développement social des quartiers soulevées par Hubert Dubedout font apparaître également un autre élément : la communication. Le rapport met en avant le rôle que la municipalité doit jouer pour favoriser les moyens d'expressions des habitants. La « nouvelle » gestion de la ville, présentée dans le rapport, passe par la création d'occasions d'échanges ou de production d'émissions locales télévisées. Il faut rappeler que c'est dans les années soixante-dix que l'État autorise quelques villes françaises à entreprendre des programmes de télévision locaux. Les quartiers « nouveaux » construits en périphéries, dont la Villeneuve de Grenoble, ont été choisis pour l'expérimentation de systèmes de communication locaux. Nous reviendrons sur cet aspect plus tard. Le plus important à souligner maintenant est l'accent mis sur les instruments que la municipalité doit fournir pour que les habitants puissent s'exprimer. L'enjeu est de dégager les spécificités du local, comme l'indique le passage suivant :

« Quand ce milieu [le quartier] peut aux détours d'interview, d'émission de télévision, de fête, de graffiti, dire ce qu'il est, il dit autre chose que ce qu'en disent les classes moyennes extérieures au quartier<sup>93</sup> ».

C'est aussi par le biais d'une action auprès des médias que les municipalités doivent, selon la Commission, développer une approche « *positive*<sup>94</sup> » des quartiers en leur redonnant « *une valeur urbaine*<sup>95</sup> ». Celle-ci peut être obtenue, en changeant « *l'image de marque*<sup>96</sup> » des quartiers. Dans un autre passage du rapport, le positionnement de « défense » du local pour contrer l'image négative des quartiers, qui est donnée, notamment au niveau national, est encore plus net. Il s'agit, par le biais des médias, de donner la parole aux habitants. Les initiatives municipales :

« doivent seulement par leur multiplicité à la fois mettre en relation des groupes qui s'ignoraient, parfois donner une image plus complète que celle donnée par les médias et surtout fournir les occasions d'expression et de valorisation à des groupes sociaux généralement silencieux<sup>97</sup> ».

Le positionnement de la Commission fait apparaître des indices de management dans l'action publique vis-à-vis des quartiers et de l'intégration des « exclus », dont les immigrés. L'utilisation des termes comme « image » et « marque », qui ont été forgés

---

<sup>93</sup> Dubedout Hubert, *Ensemble, refaire la ville : rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Paris, La documentation française, 1983, p. 58.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.121.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>96</sup> *Idem.*

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 59.

dans et par le monde de l'entreprise, en témoigne<sup>98</sup>. Les principes « managériaux » présents dans l'espace politique se traduisent par la valorisation de la performance de l'action publique. La recherche de l'efficacité occupe une place importante dans l'action pour le développement des quartiers. La Commission présidée par Hubert Dubedout recommande, dans la conclusion du rapport, l'évaluation des « effets perçus<sup>99</sup> » sur les conditions de mise en œuvre et de la réalisation des actions, comme nous l'observons dans le tableau ci-dessous, intitulé « Développement social des quartiers », dans la rubrique « Evaluer » :

« Développement social des quartiers », source : Dubedout Hubert, *Ensemble, refaire la ville : rapport au Premier ministre du Président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Paris, La documentation française, 1983, p. 114.

GERER UN PROCESSUS					
1	2	3	4	5	6
<p><b>OBJECTIFS</b></p> <p><u>Aligner une volonté politique</u></p> <p>Au niveau du quartier : - désignation d'un élu interlocuteur de la population et responsable du processus. - création de conseil de quartier. - élection de conseil de locataires.</p> <p>Au niveau de la municipalité : - le maire assure la présidence de la Commission locale.</p> <p>Au niveau régional : - le Conseil Régional élabore et signe un contrat de plan avec l'Etat.</p> <p>Au niveau national : - le 11ème Plan définit les termes du programme prioritaire</p> <p><b>MOYENS</b></p> <p><u>Mettre en place le soutien opérationnel</u></p> <p>Par la Municipalité : - Nomination d'un chef de projet et restructuration des services municipaux.</p> <p>Par chaque institution : - Nomination d'un interlocuteur unique et redéploiement des moyens des services.</p> <p>Par le Commissaire de la République : - Désignation d'un coordinateur des services extérieurs.</p> <p>Par le recteur et le Procureur de la République : - Désignation d'un correspondant pour assurer la mobilisation des personnels concernés.</p> <p>Par le Conseil Régional et le Commissaire de la République : - Mise en place d'une équipe de mission pour coordonner le programme régional.</p> <p>Par la Commission Nationale : - Création d'une agence de conseil et d'assistance aux équipes régionales et locales.</p>	<p><u>Renforcer la fonction de porte parole</u></p> <p>Chaque institution crée les conditions d'une définition de son intervention à partir de ses propres objectifs.</p> <p><u>Mettre en place l'assistance technique</u></p> <p>Les institutions s'organisent et se dotent des outils et des personnels capables de participer à la réflexion.</p> <p>Une offre d'assistance technique est faite aux habitants et aux associations pour organiser un débat équilibré.</p> <p>Installation d'une équipe opérationnelle exécutif de la Commission Locale.</p>	<p><u>Organiser le débat public</u></p> <p>Au niveau du quartier : - Les propositions des groupes sont débattues au sein de la commission de quartier composés d'habitants et des agents des différentes institutions et administrations intervenant sur le quartier.</p> <p>Au niveau de la ville : - Le projet de programme de développement social de quartier est soumis aux institutions et associations ayant une capacité de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre.</p> <p>L'assemblée après débat propose à la municipalité l'adoption du programme</p> <p>Au niveau national : - Après cette décision le programme est présenté à l'exécutif de la Commission Nationale par une délégation de la Commission Locale.</p> <p>A l'avenir, les décisions de financement ou de dérogation réglementaires seront prises au niveau régional.</p> <p>Le Secrétariat Général en liaison avec le chef de projet assure le montage financier du programme et vérifie la cohérence avec les orientations générales de la Commission.</p> <p><u>Faire exister la notion de maîtrise d'ouvrage collective</u></p> <p>De la confrontation des divers partenaires et des différents niveaux, un projet collectif est élaboré liant chaque institution.</p> <p>La répartition des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre est faite par le chef de projet</p>	<p><u>Mettre en oeuvre le programme</u></p> <p>Au cours de rencontres locales réunissant des représentants de l'exécutif et les partenaires locaux, des échanges d'information, de réflexions permettent d'informer ou de confirmer les hypothèses de travail et de vérifier les meilleures conditions de mise en oeuvre.</p> <p>Des réunions par thèmes ou par objectifs se tiennent avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour modifier le programme, ralentir ou accélérer sa réalisation.</p> <p>Des conciliations sont opérées à l'initiative du Secrétariat Général ou à la demande des partenaires.</p> <p><u>Disposer de moyens financiers</u></p> <p>Par les Municipalités : - Financement pluriannuel du programme.</p> <p>Par les organismes gestionnaires : - Financement d'un plan d'adaptation de la gestion.</p> <p>Par le programme prioritaire : - Création d'un fonds ou d'une ligne budgétaire.</p>	<p><u>Evaluer</u></p> <p>Les commissions de quartier ou de ville sont réunies en tant que de besoin pour évaluer les conditions de mise en oeuvre et la réalisation des actions et les effets perçus.</p> <p>En accord avec l'exécutif, des équipes d'évaluation sont mises en place ; moins engagées directement dans la mise en oeuvre du programme, leur appréciation peut être plus objective et plus générale.</p> <p>Leurs conclusions permettent de préparer la programmation de l'année suivante. L'équipe d'évaluation établit le bilan social de quartier et le met à jour.</p> <p><u>Elaborez les indicateurs d'un bilan social de quartier</u></p> <p>Produire des bilans sociaux de quartier d'une ville.</p>	<p><u>Capitaliser et organiser la diffusion des expériences</u></p> <p>Le fonctionnement d'équipes de recherche est négocié avec les partenaires locaux afin d'apprécier à moyen terme l'impact de la politique de développement.</p> <p><u>Créer</u></p> <p>Créer des réseaux de chercheurs capables de renouveler la relation chercheurs/praticiens.</p>

Nous observons aussi, à partir de la figure intitulée « Développement social des quartiers », que le rassemblement des différents acteurs (au niveau national, de la ville et du quartier) dans le développement des quartiers est mis en avant par les rédacteurs du rapport. Ils affirment qu'il faut « faire exister la notion de maîtrise d'ouvrage collective » (figure ci-dessus). Selon le rapport, il est indispensable l'organisation d'un

<sup>98</sup> Robert Cécile, « Les transformations managériales des activités politiques », *Politix*, n° 79, 2007, p. 7-23.

<sup>99</sup> Dubedout Hubert, *op.cit.*, p. 114.

débat sur les décisions publiques concernant le quartier. L'habitant est fortement invité à y participer. L'affirmation recouvre ainsi l'idée de l'implantation d'une initiative étatique « nouvelle » qui vise ouvrir le dialogue avec les habitants. Le management prend des formes diverses mais ici il apparaît surtout dans la volonté de l'Etat d'afficher la « transparence » de l'action publique et la proximité du pouvoir public avec les individus (en donnant la parole aux habitants). Notre analyse révèle ainsi des indices de l'usage managérial en politique dans les années quatre-vingt. Mais, comme l'a souligné d'Yves de la Haye, il est déjà présent dans les politiques publiques de communication à la fin des années soixante-dix<sup>100</sup>. Il faut rappeler que pendant les années soixante-dix, des actions de communication se sont développées prenant de l'importance au sein des organisations publiques. Durant cette période, « se trouvent posées les questions de l'accessibilité des citoyens à l'information, de l'ouverture des dossiers administratifs et de clarification, voire transparence de l'action des services de l'Etat <sup>101</sup> ». C'est également dans les années soixante-dix qu'une véritable politique publique d'information et de communication est mise en place. Sous la présidence de Giscard d'Estaing, l'apparition de nouvelles contraintes économiques et sociales (inflation, choc pétrolier, chômage) justifie la promotion d'une politique d'information et de communication publique<sup>102</sup>. L'information publique apparaît ainsi comme un outil gouvernemental efficace pour changer les comportements (faire économiser l'énergie), sensibiliser les individus aux difficultés (comme l'inflation et le chômage) et faire connaître les décisions et les plans de l'Etat. Nous avons vu combien le rapport de la Commission insiste sur le rôle de la communication, d'une part entre les individus grâce à des lieux de rencontres, d'autre part à travers les médias, pour favoriser l'insertion des habitants considérés « exclus », comme les immigrés. Le but justifié est de diminuer les « tensions » sociales qui sont présentées dans ce rapport comme les causes des actes de violence auxquels la France a assisté en 1981 dans le quartier des Minguettes dans la banlieue lyonnaise.

Comme le souligne Caroline Ollivier-Yaniv<sup>103</sup>, la communication publique est présentée comme une volonté d'ouverture de l'appareil de l'Etat, visant contribuer au débat public. Elle est tenue ainsi comme le « reflet de l'intérêt général<sup>104</sup> », toutefois, la communication de l'Etat participe à la constitution des questions qui préoccuperaient la société française. L'immigration (et son rapport aux quartiers d'habitat social) est l'une de ces questions.

---

<sup>100</sup> La Haye (de) Yves, *Dissonances. Critique de la communication*, Grenoble, La pensée sauvage, 1984, p. 89.

<sup>101</sup> Ollivier-Yaniv, *l'Etat communicant*, Paris, PUF, 2000, p. 112.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p.143.

<sup>103</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication publique. Communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », p. 97 dans : Stéphane Olivesi (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoir, discipline*, Grenoble, PUG, 2006.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 98.

A partir de ces observations, nous avançons que la localisation du traitement de l'immigration (la perception d'un problème « immigré ») est présentée comme le résultat de ce que Jean-François Tétu appelle « *la montée irrésistible du local*<sup>105</sup> », en raison du processus de décentralisation mis en œuvre depuis les années quatre-vingt. Le professeur en sciences de l'information et de la communication évoque les lois de décentralisation de 1982 qui sont à l'origine d'une dynamique où l'État encourage la montée des pouvoirs locaux. Il s'agit ainsi d'un mouvement qui se traduit par la convergence des activités nationales et locales afin de « *réinventer le local*<sup>106</sup> ». En bref, le mouvement correspond à la construction d'un espace politique autonome, comme le souligne Isabelle Pailliarth<sup>107</sup>. Dans les années soixante-dix, cette autonomie est revendiquée plus particulièrement vis-à-vis de l'État et son autorité sur la commune. Le rapport de la Commission, nous l'avons montré, exprime ce point de vue et l'un de ses objectifs centraux était de réfléchir aux modalités d'action d'une politique décentralisée et globale dans le développement (économique et social) des quartiers. Il s'agit cependant d'un mouvement qui s'inscrit dans un processus lent : il n'a pas démarré à l'occasion des lois de décentralisation ainsi comme la communication territoriale : elle préexistait à ces lois. Comme l'affirme Isabelle Pailliarth, « *la communication des collectivités territoriales [...] s'inscrit dans des évolutions sociales profondes et pas seulement dans les stratégies politiques du début des années quatre-vingt*<sup>108</sup> ». Nous cherchons à montrer maintenant ce processus avec l'exemple de Grenoble.

## 2.2. La définition du local et des problèmes locaux : l'exemple de Grenoble

Le président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, Hubert Dubedout, était maire de Grenoble où il a exercé trois mandats de 1965 à 1983. La municipalité socialiste grenobloise, pendant les années soixante et soixante-dix, s'est investie dans des projets d'aménagements urbains. Même si le rapport ne fait pas référence à Grenoble, il s'est inspiré du projet d'urbanisation de la périphérie grenobloise qui visait à favoriser la vie sociale par une action affirmée du pouvoir local sur l'espace. C'est ce qu'affirme le géographe Jacques Joly qui a réalisé une thèse sur la politique urbaine de Grenoble :

« Grenoble se présente comme un des premiers cas en France d'émergence de la Ville face à l'État. [...] La question fondamentale est bien celle de l'autonomie relative d'une politique locale dans le domaine de l'aménagement de l'espace urbain par rapport à la politique nationale<sup>109</sup> ».

---

<sup>105</sup> Tétu Jean-François, « L'espace public local et ses médiations », *Hermès*, 17-18, 1995, p. 288.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>107</sup> Pailliarth Isabelle, « Territoires, identités et communication », dans Olivesi Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication- Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p. 116.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>109</sup> Joly Jacques, « Aspects de la politique urbaine à Grenoble », *Revue de géographie alpine*, n°1-2, 1982, p. 9.

L'affirmation du pouvoir local par rapport à l'État dans la gestion de la vie à l'intérieur de la commune repose ainsi sur des projets urbains, comme celui de la construction du quartier de la Villeneuve dans les années soixante et soixante-dix. La politique urbaine de la municipalité de Grenoble avait comme orientation la lutte contre la ségrégation socio-spatiale. Dans le rapport de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, l'insertion des « exclus » est l'objet central. Nous pouvons donc considérer que le rapport de la Commission, publié en 1983, est un prolongement du projet politique mené par la municipalité grenobloise dans les années soixante et soixante-dix. Ainsi, notre réflexion se poursuit maintenant en approfondissant cette perspective. Nous avons affirmé que la construction de l'espace politique local prend du sens sur le long terme. Son développement s'inscrit dans les évolutions sociales du début des années soixante-dix, que nous allons aborder maintenant, à travers les évolutions des modes de vie des catégories socio-professionnelles, la présence des étrangers dans la ville et la mobilité interne de la population dans la ville de Grenoble.

La création du quartier de la Villeneuve à Grenoble, au début des années soixante, s'inscrit dans un processus d'urbanisation de la ville et de la nécessité de logements sociaux. Avant d'aborder plus profondément les aspects plus concrets de la construction de ce quartier, il est nécessaire d'aborder le contexte politique local à Grenoble et sa dynamique d'urbanisation. Nous ne pouvons pas comprendre l'histoire de ce quartier sans mentionner le contexte politique local avec l'arrivée au pouvoir en 1965 d'Hubert Dubedout. Celui-ci est devenu maire de Grenoble à partir d'une coalition particulière qui rassemblait le PSU (Parti socialiste unifié) et une organisation nouvelle, le GAM (Groupe d'Action Municipale), dont il a été militant et est devenu le leader local. La formation de ce groupe mérite une attention particulière car elle révèle une démarche politique originale autour de laquelle des habitants se sont réunis.

Le premier Groupe d'Action Municipale est celui de Grenoble, créé en 1964. En 1971, il existait cent cinquante groupes d'action municipale<sup>110</sup>. Ceux-ci étaient composés de cadres, techniciens, animateurs, d'individus venant de différents horizons et déjà membres de structures grenobloises anciennes, les unions de quartiers. L'objectif de ce groupe était de sortir de la politique traditionnelle pour proposer de nouveaux moyens pour faire face aux conséquences de l'urbanisation intense. Pour ce faire, ce groupe a essayé de mobiliser les habitants dans la prise en charge des problèmes de la ville, provoqués notamment, par le mouvement d'urbanisation dans la région.

Le processus d'industrialisation de la région Rhône Alpes a été intense, nous l'avons montré. Le développement d'industries diverses (métallurgie, textiles) a favorisé

---

<sup>110</sup> Par exemple, à Chambéry et Valence. Lecomte Patrick, Bernard Jean-Pierre, Blancherie Jean-Marc, « Les groupes d'action municipale dans le système politique locale : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, n°2, 1972, p. 296.

des changements dans la démographie et dans la composition de la population rhônalpine. Pendant la période de 1954 à 1962, la commune de Grenoble, qui se situe dans un département (l'Isère) fortement urbanisé, ne s'est jamais autant développée. Le nombre d'habitants de la ville passe de 116. 440 à 159. 329, près de 37% de nouveaux habitants. De plus, l'agglomération croît à un rythme intense, l'un des plus forts des villes françaises<sup>111</sup>. Le rythme de forte croissance a conduit à la saturation de la ville en termes de logements. La nécessité de nouveaux logements, notamment d'habitation sociale, s'est donc reporté sur les communes périphériques. Le secteur sud finit par absorber le flux en raison de la construction du quartier de la Villeneuve. En janvier 1979, 76% du chantier est achevé, c'est-à-dire, 6 891 sur 7371 logements prévus<sup>112</sup>. Les nouveaux arrivants, dont des étrangers, sont ainsi logés dans le secteur sud de la ville. Malgré la politique d'immigration restrictive sous le gouvernement de Giscard D'Estaing, Grenoble reçoit, entre 1976 et 1979, 1.200 nouveaux arrivants étrangers. Ceux-ci sont désormais d'origine maghrébine remplaçant le flux migratoire majoritairement européen jusqu'à présent. Pour la première fois le nombre d'étrangers logés dans ce secteur dépasse celui de la vieille ville (les quartiers anciens centraux). Comme nous l'observons dans le tableau ci-dessous, intitulé « Population étrangère à Grenoble », entre 1976 et 1979, il y a une augmentation de Maghrébins à Grenoble et une réduction du nombre d'Italiens et d'Espagnols :

« Population étrangère à Grenoble », source : Joly Jacques, « Evolution démographique et sociale de Grenoble (1976-1979) », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1980, p. 19.

*Structure par nationalités de la population étrangère de la Commune de Grenoble*

Nationalités	1976		1979		Evolution 1976/1979 (en %)
	Effectif	%	Effectif	%	
Italiens .....	6 999	37,0	6 128	30,38	- 12,44
Espagnols .....	2 031	10,7	1 794	8,89	- 11,66
Portugais .....	1 580	8,3	1 764	8,74	+ 11,64
Maghrébins .....	5 740	30,3	7 142	35,40	+ 24,42
Autres .....	2 613	13,7	3 304	16,59	+ 26,44
Total des étrangers ..	18 963	100	20 171	100	+ 6,37

<sup>111</sup> Joly Jacques, *Formes urbaines et pouvoir local. Le cas de Grenoble des années 60 et 70*, Toulouse, Presse Universitaires de Mirail, 1994, p. 28.

<sup>112</sup> Joly Jacques, « Evolution démographique et sociale de Grenoble (1976-1979) », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1980, p. 19.

En effet, la création des logements dans le secteur sud de Grenoble a créé un déplacement inédit de la population à l'intérieur même de la ville : lors de l'ouverture du Village Olympique en 1968, 60% des ménages y installés provenaient du reste de la ville. A l'Arlequin (la Villeneuve), un tiers de nouveaux ménages provenait des quartiers anciens. Ainsi, en raison de ce transfert démographique, la vieille ville a perdu plus de 6000 habitants, en majeure partie des ouvriers. Dans le tableau ci-dessous, intitulé « Evolution des « classes moyennes » dans les secteurs de la ville de Grenoble entre 1968 et 1976 », nous observons l'évolution des déplacements, entre 1968 et 1976, des classes moyennes (instituteurs, professions intellectuelles diverses, services médicaux et sociaux, techniciens, cadres administratifs moyens) dans les trois secteurs de Grenoble : le secteur vieille ville (représenté par les quartiers plus anciens : Saint-Laurent, Notre-Dame, Grenette), le secteur médian (Île-Verte et Bir-Hakeim) et le secteur Sud (la Villeneuve, Village Olympique et Malherbe). Dans celui-ci l'évolution est assez significative : entre 1968 et 1976, les cadres moyens augmentent de 17, 9% (contre 5,3% pour l'ensemble de la ville) et les professions libérales et cadres supérieurs de 22% (contre 2, 4%) :

« Evolution des « classes moyennes » dans les secteurs de la ville de Grenoble entre 1968 et 1976 », source : Joly Jacques, « Structure sociale des quartiers de Grenoble, géographie des « couches moyennes », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1979, p. 16.

	Professions libérales et cadres supérieurs		Cadres moyens		Employés	
	Effectif en 1976 (nombre d'individus)	Evolution 68/76 (en % moyen annuel)	Effectif en 1976 (nombre d'individus)	Evolution 68/76 (en % moyen annuel)	Effectif en 1976 (nombre d'individus)	Evolution 68/76 (en % moyen annuel)
		%		%		%
Secteur Vieille Ville .....	3 563	+ 2,7	5 151	+ 3,5	5 651	+ 0,6
Secteur médian .....	2 988	+ 0,6	5 912	+ 4,1	6 857	+ 3,6
Secteur Sud .....	1 728	+22	3 311	+17,9	1 808	+13
Grenoble (ensemble de la ville) .....	8 279	+ 2,4	14 374	+ 5,3	16 055	+ 3,3

Les raisons de ce départ vers les quartiers plus jeunes de la périphérie de Grenoble se résument ainsi :

« ...grand besoin de logements sociaux mal satisfait a sans doute provoqué cette mobilité de vaste échelle, la recherche d'un meilleur habitat explique les départs de

certaines quartiers de la vieille ville où le surpeuplement, les immeubles dégradés ou insalubres ajoutent à leurs inconvénients un manque d'équipements neufs<sup>113</sup> ».

Nous observons également dans le secteur Sud, en 1976, la concentration de certaines catégories, comme les « instituteurs, professions intellectuelles diverses » qui représentent 30% à la Villeneuve contre 18% dans l'ensemble de la ville, comme l'illustre la figure suivante intitulée « Concentration des « classes moyennes » selon le quartier en 1976 » :

« Concentration des « classes moyennes » selon le quartier en 1976 », source : Joly Jacques, « Structure sociale des quartiers de Grenoble, géographie des « couches moyennes », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1979, p. 18.

	Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	Services médicaux et sociaux	Techniciens	Cadres administratifs moyens	TOTAL
Albert 1 <sup>er</sup> .....	14 %	15,5 %	27,5 %	43 %	100 %
Foch Nord .....	12,5 %	11 %	32 %	44,5 %	100 %
Foch Sud .....	13 %	15 %	38,5 %	33,5 %	100 %
Ile Verte .....	11,5 %	36,5 %	23,5 %	28,5 %	100 %
Bir-Hakeim .....	19,5 %	19,5 %	24 %	37 %	100 %
Malherbe .....	21 %	13 %	41,5 %	26,5 %	100 %
Village olympique .....	27 %	13 %	33,5 %	26,5 %	100 %
Villeneuve .....	30 %	17,5 %	33 %	19,5 %	100 %
Grenoble (ensemble ville) ..	18 %	15,5 %	31,5 %	35 %	100 %

Ingénieur et militant, Hubert Dubedout devient maire de Grenoble aux élections municipales de mars de 1965 sous la liste intitulé « liste d'union socialiste et d'action municipale ». Sans le parti communiste, qui était profondément implanté dans la région dauphinoise, la liste comptait dans ce groupe « nouveau » formé par le GAM (groupe d'action municipale) et le PSU (Parti Socialiste Unifié). En raison de cette formule « originale », Hubert Dubedout devient le symbole de ce qui a été nommé de « nouvelle gauche ». La nouveauté vient du fait de son ouverture plus à gauche que dans d'autres villes et aussi de sa relation étroite avec des mouvements revendicatifs qui existaient dans différents domaines de la vie sociale locale comme, nous l'avons souligné, les unions de quartiers. Le binôme PSU et GAM est ainsi à l'origine d'un mouvement dont la politique grenobloise s'est inspirée et qui avait pour ambition, comme l'affirme Jacques Joly, «de renouveler la question de la démocratie, ils mettaient particulièrement en avant

<sup>113</sup> Joly Jacques, « Structure sociale des quartiers de Grenoble, géographie des « couches moyennes », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1979, p. 27.



*les problèmes de la société hors du lieu de travail*<sup>114</sup> ». C'est dans cette dynamique que le groupe d'action municipal (GAM) s'est donc constitué et est « *devenu un véritable centre de pouvoir intégré au système économique et social de la région*<sup>115</sup> ». Il s'agit ainsi d'un projet politique qui met en valeur le « local » et les problèmes liés à des manières de vivre dans les villes mais qui ne se veut pas partisan, comme en témoigne le passage suivant :

« Une bonne connaissance des problèmes politiques locaux et des dossiers techniques permet de dépasser les divergences idéologiques pour s'attacher à définir des solutions à la fois globales et pratiques. Le GAM forge son image à l'occasion des élections de mars 1965 : solides options sur les problèmes concrets, absence idéologie qui serait plaquée sur le réel, choix d'un socialisme humaniste préoccupé avant tout d'efficacité<sup>116</sup>.

La reconnaissance du local comme un espace politique autonome vis-à-vis de l'Etat était une tendance des communes quand les partis de gauche étaient au pouvoir. La victoire d'un parti de gauche à Grenoble n'était qu'un exemple parmi d'autres. Isabelle Pailliarth souligne que cette reconnaissance fait partie d'une stratégie générale des partis de gauche dans les années soixante-dix<sup>117</sup>. L'urbanisme rentre dans cette logique de valorisation du local. Le GAM a travaillé sur différents problèmes locaux, comme par exemple, l'emploi, la création d'une maison de la culture et l'urbanisme ou la construction de logements sociaux. Le géographe Jacques Joly s'est intéressé à la politique urbaine à Grenoble pendant les années soixante et soixante-dix. Il a écrit plusieurs articles inspirés de sa thèse en géographie et aménagement urbain<sup>118</sup>. La période d'étude choisie par la géographe s'explique par des opérations d'aménagement urbain importantes qui ont eu lieu pendant les trois mandats, de 1965 à 1983, d'Hubert Dubedout. Pendant cette période, l'urbanisme est devenu l'un des principaux dossiers des municipalités socialistes qui se sont succédé depuis 1965.

Jacques Joly a donc analysé les opérations d'aménagement urbain que la municipalité de Grenoble a conduit dont la construction de la Villeneuve et la réhabilitation des vieux quartiers centraux. Il écrit avec l'urbaniste de la Villeneuve, Jean-François Parent, un ouvrage où ils affirment que Grenoble est l'une des premières manifestations de cette forme plus autonome de pouvoir local<sup>119</sup>. La question fondamentale est bien celle de l'autonomie relative d'une politique locale dans le domaine

---

<sup>114</sup> Joly Jacques, « Aspects de la politique urbaine à Grenoble », *Revue de géographie alpine*, n°1-2, 1982, p. 8.

<sup>115</sup> Lecomte Patrick, Bernard Jean-Pierre, Blancherie Jean-Marc, « Les groupes d'action municipale dans le système politique locale : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, n°2, 1972, p. 299.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>117</sup> Pailliarth Isabelle, *Le territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, p. 45.

<sup>118</sup> Nous utilisons ici comme référence en plus des articles, l'ouvrage inspiré de sa thèse : Joly Jacques, *Formes urbaines et pouvoir local. Le cas de Grenoble des années 60 et 70*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1995.

<sup>119</sup> Joly Jacques, Parent Jean-François, *Grenoble de 1965 à 1985. Paysage et politique de la ville*, Grenoble, PUG, 1988, p. 17.

de l'aménagement de l'espace urbain par rapport à la politique nationale. En ce sens, la Villeneuve a été conçue pour se distinguer des grands ensembles construits jusqu'à présent.

Le rapport de la Commission national pour le développement social des quartiers publié en 1983 ainsi que le projet de la Villeneuve des années soixante-dix mettaient en évidence le souci de penser la cohabitation entre les groupes différents qui habitent une ville ou un quartier. Jacques Joly et Jean-François Parent attirent l'attention sur la particularité de la diversité sociologique de la Villeneuve :

« Ni cité populaire, ni habitat exclusif des classes moyennes. Sa singularité sociale réside dans la grande diversité de sa population. Son profil sociologique est marqué tout autant par les cadres que par les immigrés. Si les premiers, cadres moyens et supérieurs, représentent quatre actifs sur dix, un des taux les plus élevés de Grenoble, les résidents de nationalité étrangère, pour moitié d'origine maghrébine, forment près d'un cinquième de la population. A ce peuplement très mêlé s'ajoute, mais c'est un caractère moins original pour une extension urbaine récente, l'extrême jeunesse des résidents. Avec quatre habitants sur dix de moins de vingt ans, la Villeneuve est aujourd'hui la grande réserve de jeunes de la ville<sup>120</sup> ».

La concentration des classes moyennes dans les quartiers « nouveaux » situés en périphérie ne se résume pas à la Villeneuve. A Créteil, ville située dans la banlieue parisienne, par exemple, 70% des habitants étaient des employés et des cadres moyens, 12,5% des cadres supérieurs et membres de professions libérales, dans les années soixante-dix<sup>121</sup>. En ce sens, l'intégration était considérée comme « *le maître-concept de l'urbanisme grenoblois*<sup>122</sup> ». Néanmoins, la présence de différentes classes sociales dans le quartier ne signifie pas forcément l'intégration de ceux qui sont considérés comme « exclus ». Jacques Joly démontre que le poids des étrangers, déjà présent dans la ville, a basculé dans le secteur Sud de Grenoble. Des évolutions plus profondes affectant certaines catégories socio-professionnelles expliquent ce mouvement. La population active de la ville n'a pas cessé de s'accroître mais les catégories sociales ont évolué à des rythmes beaucoup plus modérés. Les ouvriers sont les plus touchés parmi les catégories professionnelles de la ville par une décroissance accélérée liée aux effets de la crise économique, vers la fin des années soixante-dix. Les évolutions sociales indiquent ainsi, qu'indépendamment de la volonté de la municipalité de vouloir faire cohabiter différentes classes sociales, il y a des situations complexes qui affectaient la vie des individus. Ainsi, cette question d'intégration doit être relativisée d'autant plus que dans la propre composition du GAM il est possible de remarquer les évolutions sociales qui touchent les habitants et leur mode de vie :

---

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 15-16.

<sup>121</sup> Beaud Paul, *op.cit.*, p. 226.

<sup>122</sup> Joly Jacques, « Aspects de la politique urbaine à Grenoble », *Revue de géographie alpine*, n°1-2, 1982, p. 19.

« Son noyau central ne compte qu'une vingtaine de militants, une majorité ingénieurs et enseignants quelques techniciens mais aucun ouvrier ou employé. Sa composition socio-professionnelle tend à refléter l'évolution de Grenoble qui voit une partie de sa population ouvrière émigrer vers la banlieue<sup>123</sup> ».

De nouveaux facteurs révèlent ainsi l'attractivité de la Villeneuve comme, par exemple, l'évolution des catégories socio-professionnelles, qui a conduit à des mouvements internes à la ville (rapport centre-périphérie) et des mouvements externes (flux migratoire) et qui a aussi, par conséquent, affecté la composition sociale du quartier.

### 2.2.1. La construction d'un quartier « modèle »

Pendant les années soixante et soixante-dix, le paysage urbain français se transforme de manière accélérée. Grenoble n'a jamais autant construit pendant cette période. Cela a valu à la ville des surnoms comme « *laboratoire d'idées*<sup>124</sup> », « *ville-test*<sup>125</sup> » ou encore « *phénomène grenoblois*<sup>126</sup> ». La Villeneuve est un quartier complexe composé des quartiers situés dans la commune de Grenoble (Village Olympique, Arlequin et Baladins) et trois quartiers à Echirolles (Les Granges, Surieux et Les Essarts). L'organisation du projet a été établie en collaboration entre ces deux communes, chacune conservant cependant son autonomie pour la réalisation des territoires qui la concernaient<sup>127</sup>. Il s'agit ainsi d'un projet qui a été planifié et coordonné en situation intercommunale. Néanmoins, nous focalisons notre analyse sur la partie de Grenoble qui concerne les deux tiers de l'ensemble et a été réalisée durant les dix-sept ans de la municipalité d'Hubert Dubedout. Chaque mandat correspond, à peu près, à la construction du quartier de la Villeneuve de Grenoble : le Village Olympique de 1965 à 1971, l'Arlequin (aussi connu comme Villeneuve I) de 1971 à 1977, les Baladins (Villeneuve II) de 1977 à 1983. Toutefois, le temps de construction de ces quartiers a été variable : l'Arlequin a été construit en moins de deux ans et les Baladins en près de sept années. La figure « La Villeneuve » ci-dessous illustre la localisation de la Villeneuve (secteur Sud) par rapport aux autres quartiers de la ville :

---

<sup>123</sup> Lecomte Patrick, Bernard Jean-Pierre, Blancherie Jean-Marc, « Les groupes d'action municipale dans le système politique locale : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, n°2, 1972, p. 299.

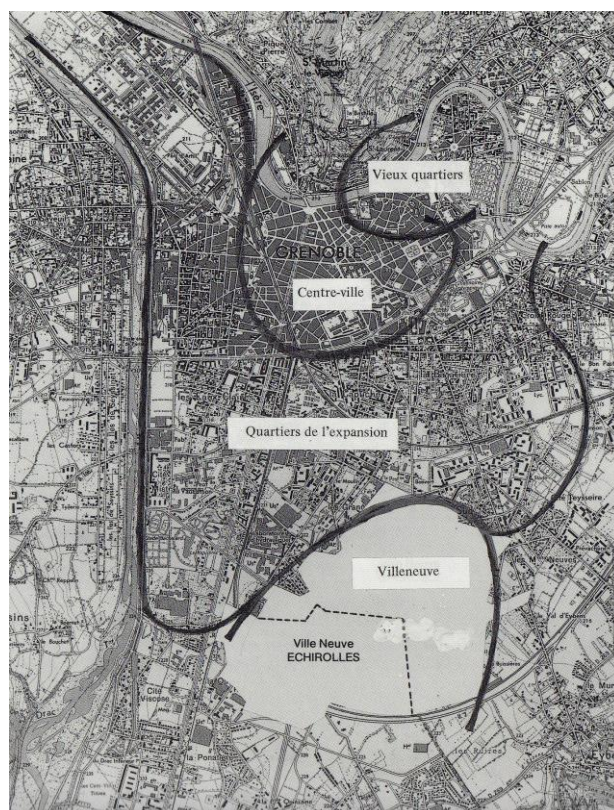
<sup>124</sup> Joly Jacques, *op.cit.*, 1995, p. 10.

<sup>125</sup> *Idem.*

<sup>126</sup> *Idem.*

<sup>127</sup> Joly Jacques, Parent Jean-François, *op.cit.*, p. 15.

« La Villeneuve », source : Joly Jacques, Parent Jean-François, *Grenoble de 1965 à 1985. Paysage et politique de la ville*, Grenoble, PUG, 1988.



Le projet de construction de la Villeneuve indique la volonté de la municipalité d'inventer un « nouveau » mode de vie en périphérie. Le propre nom du quartier illustre l'idée du projet de construction : une nouvelle ville. À l'origine de la création du terme se trouve l'Atelier d'urbanisme et d'architecture de Paris (AUA) qui a été l'un des acteurs essentiels de la mise en forme de la Villeneuve<sup>128</sup>. Au sein de cet Atelier, des acteurs de formations pluridisciplinaires faisaient partie, comme des ingénieurs, des architectes, des paysagistes et des spécialistes des sciences sociales : sociologues et économistes. C'était une formation originale, la première en France, qui réunissait plusieurs intervenants. Jusqu'à présent, les cabinets qui répondaient aux commandes publiques ne regroupaient que des architectes<sup>129</sup>. La composition de cet Atelier était guidée par l'idée qu'il était possible d'influer sur les rapports sociaux, comme l'affirme le géographe Jacques Joly :

« Les paysagistes, urbanistes et architectes de l'AUA se placent ainsi dans de courant utopiste et généreux qui [...] pensait que l'on pouvait agir sur le mode de vie par l'organisation de l'espace et l'architecture<sup>130</sup> ».

<sup>128</sup> Joly Jacques, *op.cit.*, p. 83.

<sup>129</sup> Les textes qui réglementaient la profession interdisaient l'association de ceux-ci avec d'autres professionnels du bâtiment. Depuis sa création, l'Atelier rassemblait un très large éventail d'intervenants. Sur ces éléments lire : *Ibid.*, p. 84.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 86.

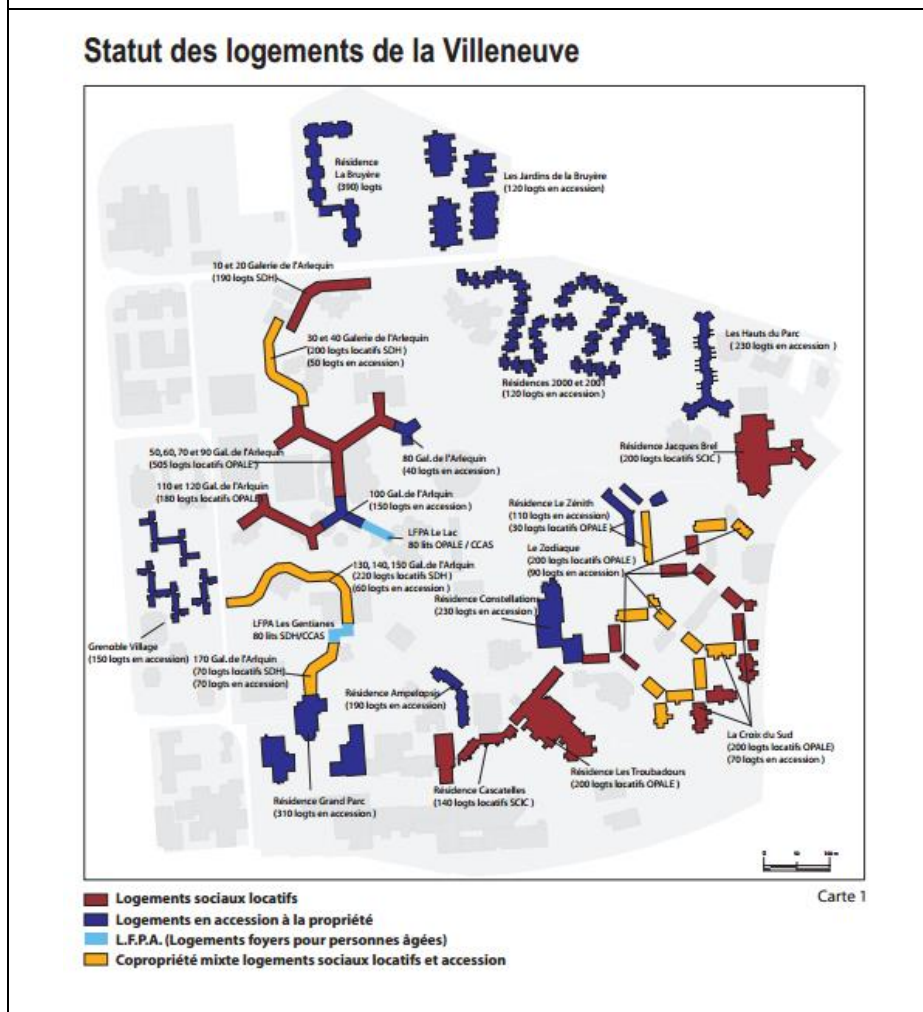
Le positionnement de l'Atelier allait de pair avec les objectifs de la municipalité, dont le principal était de réaliser des quartiers neufs d'habitat social dotés d'activités économiques (un centre secondaire, des commerces et des services à l'échelle de l'agglomération) et d'équipements. L'objectif a été élaboré comme une critique aux quartiers de ZUP (zone à urbaniser en priorité) jusqu'à présent construits dans le pays. Ces quartiers étaient caractérisés par l'absence d'activités économiques et étaient souvent sous équipés en termes de moyens culturels et scolaires, raison pour laquelle ils étaient appelés « cités dortoirs ». C'était justement ces caractéristiques que le projet de la Villeneuve voulait transformer. Le terme « La Villeneuve », créé par cet Atelier et la construction de ce quartier, indiquent le souhait d'une coupure avec l'urbanisme des ZUP. Pour mettre en œuvre ses objectifs, la municipalité grenobloise a essayé d'affirmer sa place et ses responsabilités dans la construction du quartier. La création d'une équipe locale, l'équipe Villeneuve, en 1970, pour aider dans la création du quartier est à ce titre significatif. Cette équipe rassemblait les interlocuteurs locaux : les élus et les techniciens, l'urbaniste, les paysagistes... L'« originalité » de l'équipe venait du fait que, jusqu'alors, la création des ZUP était subordonnée aux administrations centrales et aux filiales de la Société centrale d'équipement du territoire (SCET). La création d'une telle équipe voulait rompre ainsi avec les créations des zones à urbaniser en priorité jusqu'alors réalisées dans d'autres villes françaises. La prise en charge de la ville par le pouvoir local était largement souhaitée par la Commission d'Hubert Dubedout, comme nous l'avons abordé. Le rapport rédigé par ce dernier en 1983 mettait l'accent sur l'affirmation du pouvoir politique local vis-à-vis du national.

Le contrôle souhaité par la municipalité dans les projets locaux apparaît à travers trois objectifs majeurs du quartier de la Villeneuve : la municipalité voulait d'abord favoriser le « brassage social » évitant ainsi la ségrégation sociale résultante de la politique de construction et d'attribution des logements. Dans la figure « Logements à la Villeneuve » (ci-dessous), nous observons la disposition des logements et de leurs différents statuts à la Villeneuve : logements sociaux locatifs, logements en accession à la propriété, logements foyers pour personnes âgées et copropriété mixte de logements sociaux locatifs et en accession. Les logements sociaux locatifs représentent 55% de l'ensemble des logements dans le quartier et sont plus nombreux dans la partie nord du quartier. En effet, le logement social fut considéré par la municipalité socialiste comme le moyen principal de sa politique<sup>131</sup>. Ce sont des grands ménages où habitent essentiellement des familles monoparentales et où la présence des jeunes est plus marquée.

---

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 121.

« Logements à la Villeneuve », source : « Habiter et vivre à la Villeneuve, diagnostic », Municipalité de Grenoble, mars 2003.



Ensuite, la municipalité voulait favoriser la vie collective insistant sur la qualité des équipements collectifs nécessaires à la vie quotidienne des habitants. C'est la raison pour laquelle au sein de la Villeneuve il a été créé de petits locaux collectifs entre les appartements. L'usage de ces espaces était à la charge des résidents. De plus, il a été construit un collège, une maison de quartier et un espace (le Patio), doté d'un centre audiovisuel et d'une salle de spectacles, qui regroupe activités sociales, éducatives et de loisirs. La municipalité d'Hubert Dubedout avait ainsi pour objectif de :

« multiplier les occasions de contacts entre les personnes, favoriser les conditions d'une vie sociale plus intense : il fut retenu le principe de concentrer l'essentiel des flux de circulation des habitants sur un espace piétonnier unique sur lequel étaient branchés aussi bien les entrées d'immeubles (halls et ascenseurs) que les accès des équipements et des activités tertiaires<sup>132</sup> ».

<sup>132</sup> Joly Jacques, *op.cit.*, p. 88.



La figure « Réunion avec des habitants » ci-dessous illustre comment la municipalité organisait des rencontres avec les habitants. Nous observons l'annonce, en 1980, d'une réunion publique avec les adjoints chargés de l'urbanisme pour discuter de l'aménagement des rues piétonnes dans le quartier. Nous observons aussi des affiches des associations :

« Réunion avec des habitants », source : Joly Jacques, Parent Jean-François, *Grenoble de 1965 à 1985. Paysage et politique de la ville, Grenoble, PUG, 1988, p.27*



***l'été dernier***, la crique centrale (du 50 au 120) est devenue "zone blanche" : détournement de la circulation, interdiction du stationnement, tolérance des arrêts courts pour les livraisons et la desserte des riverains, du marché et des commerces. Il s'agissait de rendre l'espace aux piétons, et d'éviter aux riverains les nuisances importantes occasionnées par la circulation autour du silo 3. Mais il faut, si l'on veut véritablement rendre l'espace aux piétons, aménager la crique de façon plus agréable. Les rues piétonnes du centre ville se sont elles aussi

colorées et pavées, il faut entreprendre le même type d'aménagement à l'Arlequin, pour que les voitures se sentent véritablement exclues et laissent la place aux piétons, aux badauds et aux enfants. Les techniciens municipaux ont élaboré un projet d'aménagement. Venez en discuter avec MM. VERLHAC et ANSELMET, adjoints chargés de l'urbanisme et de la circulation et les techniciens de la Ville.

**REUNION PUBLIQUE**  
**Mercredi 6 février à 18 h.**  
**salle 150 (maison de quartier)**  
**95, Galerie de l'Arlequin**

Cependant, comme l'écrit Jean-François Tétu, la mise en œuvre des espaces d'échanges n'est pas une spécificité grenobloise moins encore un phénomène nouveau. Dans le passage ci-dessous, il affirme qu'il s'agit d'un projet politique qui s'appuie sur la communication territoriale en tant que « moteur » de changement. Ceci consiste à

promouvoir la participation citoyenne tenue comme une participation démocratique de proximité :

« Depuis la fin des années soixante (Groupes d'Action Municipale), jusqu'à la fin des années soixante-dix, le discours dominant était celui, non de la décentralisation, mais de la participation à la vie démocratique locale. Il s'agissait alors de développer l'information qui permettrait aux administrés de prendre une part plus active à l'aménagement du cadre de vie (montée du mouvement écologique et mouvements divers issus de Mai 68). La visée est alors ouvertement politique : il s'agit de faire de la communication le moteur de la démocratie locale, d'où la multiplication de journaux et brochures, certes, mais aussi de structures de dialogue et de participation (dont l'ouverture de l'information aux associations constitue un indice)<sup>133</sup> ».

L'observation du chercheur renforce le constat que nous avons souligné plus haut sur l'émergence des stratégies de « relations publiques » de l'Etat et les pouvoirs politiques ayant pour objectif de leur montrer plus proches des citoyens.

Enfin, la municipalité envisageait, d'affirmer l'enjeu urbain des problèmes publics par cette nouvelle urbanisation périphérique, en opposition donc aux réalisations jusqu'alors effectuées. La définition du local se révèle ainsi en opposition à l'État. Comme nous l'avons évoqué dans le rapport de la Commission pour le développement social des quartiers, l'urbain (la gestion de la ville) apparaît comme un enjeu important que le pouvoir local doit maîtriser. En ce sens, le pouvoir local apparaît comme un interlocuteur idéal pour faciliter la vie dans la ville autant par la mise en œuvre d'équipements que par la mise en relations des groupes sociaux. La municipalité de l'époque met fortement l'accent sur la nécessité de créer des liens entre les habitants, comme l'affirme le géographe Jacques Joly:

« L'idée de base [de la construction de la Villeneuve] était que l'on pourrait envisager au niveau d'un quartier de favoriser les relations sociales par la mise à disposition de tous les habitants, d'équipements collectifs. Ces équipements, objet d'expérimentation sur plusieurs plans, devaient pouvoir par leur traduction technique, architecturale et leurs liaisons avec le logement, être des lieux privilégiés susceptible de provoquer l'occasion de rencontres et des rapports de voisinage<sup>134</sup> ».

C'est au pouvoir local donc de se charger de la mise à disposition d'équipements et de l'insertion des immigrés qui sont les « nouveaux » habitants de la ville. Perçu comme un problème de cohabitation entre les habitants, le sujet « immigration » est alors traité comme un « problème » de sociabilité. La municipalité voit dans les équipements collectifs la possibilité de promouvoir une « vraie » sociabilité urbaine. Le cadrage local de « l'immigration » s'inscrit ainsi dans la promesse que ces équipements pourront changer les rapports sociaux entre les habitants des quartiers d'habitat social. Dans ce cadre, des expérimentations de systèmes de communication vont avoir lieu au

---

<sup>133</sup> Tétu Jean-François, « L'espace public local et ses médiations », *Hermès*, n°17-18, 1995, p. 295-296.

<sup>134</sup> Joly Jacques, « Structure sociale des quartiers de Grenoble, géographie des « couches moyennes » », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1979, p. 11-12.



niveau local, comme la télédistribution à partir des années soixante-dix que nous traitons maintenant.

### 2.2.2. Le mouvement localiste et le développement de la communication territoriale

Jusqu'à présent nous avons montré comment l'espace politique local est défini comme le « *moteur de la société*<sup>135</sup> », pour reprendre une expression d'Isabelle Pailliar. Le mouvement localiste recouvre une période marquée par des expérimentations dans le domaine de la télédistribution. Son développement s'est caractérisé par son appui dans des initiatives visant à la production de médias locaux. L'une de ces expériences était la Vidéogazette réalisée à la Villeneuve. L'expérience grenobloise s'inscrit dans l'initiative lancée, en 1973, par le gouvernement français autorisant sept villes à entreprendre la diffusion de programmes de télévision locaux. En effet, la télédistribution était jusqu'à présent peu développée dans le pays. L'une de ces villes fut Grenoble et dès 1972, une équipe réalisait déjà, deux fois par mois, un magazine télévisé qui était diffusé dans les équipements du quartier de la Villeneuve. Deux autres villes choisies, Créteil et Cergy-Pontoise, étaient également des agglomérations construites à la fin des années soixante dans la banlieue parisienne. Nous nous intéressons ici à la production grenobloise. Comment ces programmes étaient-ils conçus et diffusés ? La télédistribution à Grenoble se faisait par une antenne collective qui captait les chaînes nationales de télévision et qui les distribuait par un câble, dans tous les appartements de la Villeneuve<sup>136</sup>. L'installation a d'abord été mise en place dans les quartiers de l'Arlequin et Sérieux où les logements (trois mille) et les équipements collectifs étaient câblés. L'installation était prévue pour tous les quartiers en construction et pour les quartiers plus anciens de la Villeneuve (Village Olympique) et prétendait s'étendre aux quartiers hors la Villeneuve, si les moyens de financement étaient trouvés.

Le réseau de câble diffusait quatorze chaînes de télévision dont une était utilisée pour diffuser les émissions de télévision produites sur la Villeneuve elle-même par ses habitants. Dans le quartier de l'Arlequin existait un studio, c'est-à-dire, un centre audiovisuel, où les résidents pouvaient produire des émissions en direct, des émissions enregistrées et retransmettre des documents, comme films, montages diapositives<sup>137</sup>...

Avec les animateurs du centre audiovisuel, une association - la Vidéogazette - proposait sur le câble, chaque semaine, trois ou quatre émissions radio et/ou télévision avec de la musique, des interviews d'interlocuteurs locaux, des films tournés sur la place des habitants, des films d'information sur les problèmes du quartier ou de la ville de

---

<sup>135</sup> Pailliar Isabelle, *op.cit.*, p. 54.

<sup>136</sup> Parent Jean-François, *Villeneuve de Grenoble-Echirolles : objectifs et réalisation (1961-1977)*, Grenoble, SADI (Société d'aménagement de l'Isère), 1977, p. 123-124.

<sup>137</sup> Des émissions en direct ou des retransmissions pourraient être enregistrées et transmises à partir aussi du centre commercial Grand Place. Sur ces éléments voir : *Ibid.*, p. 123.

Grenoble, des émissions qui retransmettaient des débats organisés dans le quartier lui-même portant sur des questions comme les impôts locaux, les loyers HLM, des émissions documentaires sur le racisme, sur la vie d'une apprentie maghrébine ... En 1973, la Vidéogazette proposait douze heures de télévision et cinq heures de radio. Tous ces programmes étaient préparés par des groupes composés de jeunes et d'immigrés accompagnés par des animateurs.

Le centre de l'Arlequin était aussi responsable de la formation des habitants qui voulaient participer aux émissions. Des stages, le week-end, proposaient des ateliers de formation pour aider les habitants dans le maniement des équipements ainsi que pour la réalisation des films vidéo. Jusqu'en 1976, plus de 200 personnes ont suivi des formations. En effet, la Vidéogazette était fortement caractérisée par l'implication du milieu associatif dans la gestion de son fonctionnement. Elle représentait donc l'affirmation d'une certaine indépendance des habitants par rapport aux pouvoirs publics et était moins distante que la télévision nationale. C'est la raison pour laquelle cette expérience portait le nom de télévision communautaire ou d'expression libre<sup>138</sup>.

Paul Beaud s'est intéressé à la mise en œuvre de la Vidéogazette à Grenoble<sup>139</sup>. Pour lui, le choix des quartiers neufs situés en périphérie pour l'expérimentation de systèmes de communication locaux n'est pas une coïncidence. D'où le questionnement qui a guidé sa réflexion : les systèmes de télédistribution étant peu développés dans le pays, pour quelles raisons ces quartiers « nouveaux », dont la Villeneuve, ont été choisis? En réponse à cette question, il souligne qu'il y avait d'abord une question de coût. Il était moins cher d'installer des câbles dans des quartiers en construction que dans des quartiers déjà construits. En revanche, Paul Beaud avance que l'objectif de l'initiative était surtout de régler les « problèmes » associés aux grands ensembles par le biais d'animations, d'événements culturels et aussi de la télévision locale. Nous avons longuement montré de quels problèmes il s'agissait, avec le rapport de la Commission pour le développement social des quartiers. Il était question d'une crise urbaine caractérisée par le manque de liens entre les habitants. La « crise », nous l'avons montré, pouvait être réglée par des mesures permettant l'expression des différentes identités sociales et culturelles présentes dans le quartier. En ce sens, la télévision locale, conçue comme un lieu d'expression des habitants, pouvait jouer un rôle important dans l'établissement et le renforcement des rapports entre les résidents. Cette innovation reposait donc sur la promesse d'intégration envisagée lors de la construction de la Villeneuve. Nous l'avons abordé, le projet urbain avait pour principe majeur le rejet de la ségrégation. Pour briser les ségrégations sociales, les caractéristiques personnelles des candidats au logement à la Villeneuve étaient répertoriées de telle sorte que les français

---

<sup>138</sup> Rabate François, *La télévision locale*, Editions Milan-Midia, 1988, p. 63.

<sup>139</sup> Beaud Paul, *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*, Paris, Aubier Montaigne, 1984.

voisinent avec les immigrés, les ouvriers, les cadres. Paul Beaud cite l'entretien qu'il a mené avec les premiers habitants de la Villeneuve, en 1973, pour montrer comment l'action municipale agit à travers des actions de relations publiques. Les interviewés parlent de leurs impressions sur le quartier et de ce qu'ils ont entendu dire sur le projet de construction et l'objectif de casser la ségrégation. Certains affirment vivre un rêve ou vivre un « autre chose » qu'ils ne pourraient pas vivre ailleurs. Ils rappellent les initiatives entreprises pour accueillir les nouveaux arrivants dans le quartier, le projet pédagogique dans lequel les écoles sont ouvertes à tous et le sentiment d'être « acteur » du quartier, en le faisant « marcher ». Il est possible ainsi d'observer que les habitants reprennent les arguments mis en avant par la municipalité. Dans ce cadre, Paul Beaud développe l'hypothèse que l'État met en place des stratégies de « séduction » qui dissimulent une politique de gestion de l'opinion et de gestion de la société. Les nouvelles classes moyennes joueraient ainsi le rôle de relais de la mise en place de cette politique. Il signale les empreintes des méthodes du marketing dans la communication publique. Le recours à ces méthodes dans la sphère politique consiste, alors, à ne pas seulement « vendre des équipements culturels, sociaux ou pédagogiques<sup>140</sup> ». Elle fait l'objet de stratégies de la part des responsables politiques dans la mise en œuvre de moyens techniques visant revigorer la vie sociale<sup>141</sup>. En ce sens, selon Paul Beaud, la Vidéogazette relève d'une idéologie qui repose sur l'idée que des rapports sociaux peuvent se transformer par l'aménagement urbain. Ainsi, ces actions dans le domaine de la communication, moins que contribuer au débat public, visent obtenir l'adhésion des citoyens et réguler la sphère publique. Comme l'affirme Caroline Ollivier-Yaniv<sup>142</sup>, la communication publique « œuvre parfois à la neutralisation de voix potentiellement concurrentes sur des sujets d'intérêt général et elle vise la régulation des représentations et des comportements des citoyens<sup>143</sup> ». La télévision locale révèle les stratégies de régulation des comportements de la part de l'État car elle fait émerger un sentiment de participation citoyenne grâce à la contribution des habitants dans la réalisation des programmes diffusés qui traitent de sujets et de problèmes qui les concernent, comme la vie dans le quartier et dans la ville de Grenoble. Les stratégies s'appuient sur le potentiel des médias locaux de favoriser de « nouvelles » médiations sociales. Celles-ci relèvent, selon Bernard Miège, d'une sphère d'exercice où « des actions gérées dans le cadre de l'action publique<sup>144</sup> » sont développées visant la transmission persuasive des messages. Ainsi, ces actions ne relèvent pas de la sphère publique, définie par ce chercheur comme

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>141</sup> Ce positionnement est développé dans la troisième partie, au chapitre XI, de son ouvrage intitulé *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*, Paris, Aubier Montaigne, 1984, p. 221.

<sup>142</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication publique. Communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », p. 97-112 dans : Stéphane Olivesi (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoir, discipline*, Grenoble, PUG, 2006.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p.111.

<sup>144</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p. 102.

une sphère de confrontation et d'échanges des opinions, ayant trait à la formation d'un débat public. Le local et les médias sont considérés comme porteurs de changement social, ce qui explique pourquoi les nouveaux supports de communication ont été expérimentés dans les années soixante-dix dans les quartiers d'habitat social. Ces initiatives mises en œuvre par l'État ont ainsi à voir avec les manières d'argumentation dans la sphère publique. C'est ainsi qu'Yves de la Haye et Bernard Miège ont élaboré le modèle d'action communicationnelle appelé « relations publiques généralisées<sup>145</sup> » qui implique « *le recours en voie de généralisation par les Etats, les entreprises et les grandes organisations politiques et sociales, aux techniques de gestion du social et aux techniques de communication, ainsi que sur l'engagement de stratégies de communication de plus en plus perfectionnées*<sup>146</sup> ». Le modèle se traduit ainsi par la mobilisation de la part de l'État des techniques (de gestion du social et de communication) et stratégies dans la résolution des « problèmes ». Nous précisons que le terme « modèle » employé par Bernard Miège renvoie à une représentation d'un processus large qui met en avant des « *règles de fonctionnement récurrentes et susceptibles de se reproduire*<sup>147</sup> ». Le modèle « les relations publiques généralisées » est considéré par Bernard Miège comme le quatrième modèle d'action communicationnelle. Il se conjugue avec trois autres comme celui de la presse d'opinion (émergée surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle); de la presse commerciale de masse (à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) et des médias audiovisuels de masse (au milieu du XX<sup>e</sup> siècle). « Les relations publiques généralisées » sont donc un « nouveau » modèle qui prend « naissance » à partir de la fin des années 1970. Il est pertinent d'aborder ce modèle car les expériences dans le domaine de la communication mises en place dans le « local » ont été nombreuses. Après la Vidéogazette, d'autres initiatives ont marqué le scénario audiovisuel grenoblois, comme le « Café Images » et le « Canal 5<sup>148</sup> ». La première a été lancée, en octobre 1983, principalement par des partenaires institutionnels (au premier chef la maison du cinéma et de l'audiovisuel – MCAV- de Grenoble) et associatifs. La programmation était variée avec des programmes directs (notamment comprenant des informations locales) et des émissions préenregistrées qui comprenaient des jeux-devinettes, des programmes culinaires, des reportages sur les lieux pittoresques de la Villeneuve... Cette expérience mettait en valeur la production audiovisuelle en région et les professionnels locaux de l'audiovisuel, raison pour laquelle elle était considérée comme une « télévision participative » et de « proximité<sup>149</sup> ».

---

<sup>145</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication*, Grenoble, PUG, 1997, p. 120.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p.121.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>148</sup> Rabaté François, *op.cit.*, p. 89 et suivantes.

<sup>149</sup> *Ibid.*

« Canal 5 » est lancé, en décembre 1983, par une société de production audiovisuelle grenobloise appelée « Version originale ». La proposition était bien différente de celle du « Café Images ». L'objectif était de donner la priorité aux directs et d'avoir une tonalité plus dynamique. Le contenu était axé sur des programmes comme des « talk-show », des reportages où le présentateur se promenait dans les quartiers de Grenoble, ou encore des reportages sur un personnage ou un événement particulier. Cette expérience-là mettait plutôt en valeur la volonté de professionnalisation à partir du « local ». Le projet urbain de la Villeneuve comme ces expériences portaient l'idée qu'il était possible, d'une certaine manière, de vivre d'une autre façon dans ce quartier. Le contenu des programmes nous permet aussi d'affirmer qu'ils sont axés sur la notion de cohabitation et de convivialité. Dans une certaine mesure, les expérimentations ont contribué à la valorisation du « local » en voulant lui donner une représentation dynamique. En ce sens, elles mettaient en avant une dimension plus sociétale que politique du local. Ceci car ces expérimentations ne relèvent pas d'une formation et de confrontation des opinions publiques. Elles font l'objet des stratégies de communication « ciblés ».

La mise en œuvre du réseau de télédistribution et de l'organisation du centre d'émissions a présenté cependant d'obstacles. Quelques années après son installation, le réseau local (et ses initiatives autour) montrait déjà ses limites. Les formations, par exemple, ont été interrompues en raison du manque de financement et les émissions locales ont été suspendues en 1976. La suspension s'explique par le non renouvellement de la subvention de l'Etat. Jusqu'à 1976, c'était la SADI (Société d'aménagement de l'Isère) qui exploitait techniquement le réseau et quelques acteurs qui étaient en charge de la programmation des émissions (la municipalité, l'association d'habitants Vidéogazette, le ministère de l'Education nationale, secrétariat d'Etat à la Culture, à l'Information et à la Jeunesse/Sports et des organes de presse). Ce n'a donc pas été une opération pérenne. De plus, l'équipe de la Vidéogazette s'est rendu compte que c'était une tâche difficile de faire concurrence aux médias nationaux. Les taux d'audience étaient faibles et il était difficile de rassembler dans une même chaîne les intérêts d'un auditoire différent composé d'intellectuels mais aussi d'habitants appartenant à des classes populaires. « Café Images » était considéré ennuyeux en raison de ses émissions longues et de sa manière expérimentale de production. « Canal 5 » était considéré comme une version moins importante des grandes chaînes nationales. Ces expériences sont donc interprétées comme un « échec ».

## Conclusion du chapitre

Les repères historiques présentés dans ce chapitre permettent de comprendre le développement de la politique de l'immigration et l'émergence de la politique de la ville. Progressivement, la question de l'immigration est définie par les pouvoirs publics comme un « problème » lié à la cohabitation entre les individus. Le « local » (notamment les quartiers d'habitat social) apparaît comme le lieu « idéal » pour résoudre ce « problème ». Le rapport de la Commission nationale pour le développement social des quartiers de 1983 et le projet politique de construction de la Villeneuve mettent en lumière la montée du pouvoir local et la participation des habitants dans la prise des décisions publiques afin de favoriser la mise en débat dans les territoires. La référence à la démocratie athénienne et le rôle historique de la cité<sup>1</sup> sont donc une évidence.

L'histoire de la construction du quartier de la Villeneuve est ainsi un objet révélateur qui nous a permis de vérifier l'hypothèse de ce chapitre, à savoir : la définition d'un « problème immigré » s'inscrit dans un mouvement de localisation de la politique de l'immigration qui relève des stratégies de l'Etat dans la régulation des comportements des individus vivant dans des quartiers d'habitat social. A partir de l'exemple de la Villeneuve, nous avons observé la manière dont le développement de la communication territoriale (et les techniques d'information et de communication) a contribué à la mise en œuvre de ce projet politique, élaboré et construit par le socialisme municipal grenoblois, qui se présente comme un projet social expérimental et innovateur. La Vidéogazette témoigne de la volonté étatique de résoudre des « problèmes sociaux » par la gestion de l'opinion. Toutefois, le chapitre suivant aborde la manière dont les pouvoirs publics minorent les dimensions qui font débat sur la question de l'immigration pour afficher une représentation consensuelle des aspects du « problème immigré ».

---

<sup>1</sup> Finley Moses (1976), *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 2003, p. 59.

## **CHAPITRE 2 : LES STRATEGIES POLITIQUES ET LES ENJEUX DE COMMUNICATION DANS LE RAPPORT ENTRE IMMIGRATION ET ESPACE URBAIN: LE CAS DE LA « VIOLENCE URBAINE » A GRENOBLE**

Ce chapitre est consacré à l'analyse du traitement public des actes de violence qui ont eu lieu à la Villeneuve de Grenoble en 2010, quartier prioritaire de la politique de la ville. En juillet de cette année-là, un groupe d'habitants a incendié des voitures et a échangé des tirs avec la police, après la mort d'un jeune homme, habitant du quartier, Karim Boudouda, d'origine algérienne. Celui-ci avait été abattu par la police après avoir braqué le casino d'Uriage (commune près de Grenoble). Nous émettons l'hypothèse suivante : la manière dont ces incidents ont été traités par les responsables politiques révèle l'imposition d'une définition, politiquement orientée, du « problème immigré » par le chef de l'Etat. Le problème est directement lié à la violence et à la délinquance dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ce faisant, il limite la compréhension des individus sur le phénomène migratoire et les « immigrés<sup>1</sup> » en France. Le traitement de ce cas de « crise » manifeste ainsi une action de régulation étatique de la sphère publique et contribue à la constitution d'un consensus sur l'existence d'un « problème immigré ». Notre objectif est de développer cette hypothèse en deux temps. Premièrement, nous proposons d'aborder le processus par lequel les thématiques « immigration » et « banlieue » ont été élevées au statut des « causes » nationales. Le Président de la République Nicolas Sarkozy (2007-2012), qui appartenait au parti politique de droite, UMP (Union pour un Mouvement Populaire), a fait de l'immigration son thème prioritaire de campagne présidentielle, en 2007, en annonçant une « nouvelle » politique de l'immigration et un « nouveau souffle<sup>2</sup> » pour la politique de la ville. Ainsi, nous nous posons les questions suivantes : Quelles explications et justifications sont-elles mobilisées ? En tant que questions présentées comme d'intérêt général, s'agit-il de favoriser le débat sur ces sujets ? Nous mobilisons des articles de presse et communiqués de presse parus pendant la période où Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur (2002-2004/2005-2007) puisque l'élaboration et l'affirmation des thèmes prioritaires (immigration et banlieues) de sa campagne présidentielle en 2007 s'inscrivent sur le long terme. Nous utilisons également les programmes politiques annoncés par Nicolas Sarkozy concernant ces thématiques (la conférence de presse sur l'immigration en 2006 et le dossier intitulé « Espoir Banlieue, une dynamique pour la France » de 2008). Pour l'analyse des incidents à la Villeneuve nous mobilisons

---

<sup>1</sup> Nous faisons référence ici à la définition élaborée par le Haut Conseil à l'Intégration. Un immigré est défini comme une « *personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable* ». Définition disponible sur : <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#1>, consulté le premier juillet 2014.

<sup>2</sup> « Espoir banlieue, une dynamique pour la France », Comité interministériel des villes, le 20 juin 2008.

également des communiqués de presse publiés dans la période des événements, principalement entre juillet 2010 et septembre 2010.

Deuxièmement, nous focalisons notre analyse sur la dimension locale de l'action publique vis-à-vis des incidents à la Villeneuve et sur le plan de la politique de la ville. Nous avons montré dans le chapitre précédent, que les actes de violence dans des quartiers situés en périphérie sont à l'origine de la mise en place de nombreuses missions locales dans les années quatre-vingt. Désormais, l'État et les municipalités sont engagés dans le développement des quartiers d'habitat social. L'enjeu, ici, est de comprendre comment cet engagement se met en place: s'agit-il d'une stratégie d'affirmation de l'État dans les territoires<sup>3</sup> ? Comment les incidents ont-ils été traités par la municipalité ? La communication de la collectivité territoriale grenobloise s'oppose à celle de l'Etat ? Comment le sujet « immigration » apparaît-il à Grenoble, ville réputée cosmopolite ? Pour essayer de répondre à ces questions, nous nous référons à des articles de presse de la période des incidents. Les principales initiatives politiques ont été prises entre juillet et septembre 2010. Nous utilisons aussi des numéros du magazine d'information municipale *Les Nouvelles de Grenoble* de la période de 1999 à 2013 qui comprend le mandat du maire socialiste Michel Destot (1995-2014). Le choix de la période s'explique aussi par la disponibilité de ce magazine aux archives municipales de Grenoble<sup>4</sup>. Nous mobilisons également des articles de presse publiés dans le quotidien *Le Monde*<sup>5</sup> consacrés à la ville de Grenoble et au quartier de la Villeneuve ce qui permet d'observer comment la communication territoriale travaille leur visibilité aussi au niveau national. L'un des registres de la communication publique est la visibilité des institutions publiques<sup>6</sup>. Nous utilisons encore des entretiens avec des élus locaux<sup>7</sup>. Les entretiens offrent l'opportunité de confronter les déclarations des professionnels sur l'action politique locale aux autres matériaux.

## **1. L'« immigration » et la « banlieue » présentées comme les thèmes prioritaires sous la présidence de Nicolas Sarkozy**

### 1.1. Une « nouvelle » politique d'immigration au nom de l'intérêt général

---

<sup>3</sup> Comme c'est le cas de la question de sécurité routière. Nous renvoyons à Pailliarth Isabelle, Poncin Cécile, Strappazon Géraldine, « Entre Etat et acteurs locaux. Les enjeux de la sécurité routière, dans : Marchetti Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008, p. 73-92

<sup>4</sup> Nous n'avons pas retrouvé, par exemple, le numéro de mars 2003 intitulé : « Grenoble, ville cosmopolite ».

<sup>5</sup> Si les articles présentés dans ce chapitre sont majoritairement du quotidien national *Le Monde* c'est parce que nous avons eu accès aux archives de ce quotidien. La consultation des archives a facilité la récolte d'articles portant sur Grenoble et la Villeneuve. Nous avons choisi les mots-clés suivants : « Michel Destot », « Villeneuve Grenoble » et « Étrangers issus de la diversité ». Nous avons recueilli au total 104 articles parus entre 1987 et 2011. Cf. Annexe « démarche empirique » p.6.

<sup>6</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, *op.cit.*, 2006, p. 108.

<sup>7</sup> Cf. Annexe « liste des entretiens », p. 53. Les entretiens avec les « agents territoriaux de la mairie de Grenoble et Echirolles », p. 184 -256.



Avant d'être élu à la présidence de la République en 2007, en tant que ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy - qui appartient au parti politique de droite, UMP (union pour un mouvement populaire) - met en évidence les enjeux prioritaires pour le pays. Tout en critiquant l'échec des politiques précédentes, il renforce son positionnement sur deux axes majeurs : la politique de l'immigration et la politique de la ville. Nous commençons par aborder le premier thème. L'intérêt porté à la politique de l'immigration par le Nicolas Sarkozy remonte au début des années 2000 quand il était ministre de l'Intérieur. Il a été ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de mai 2002 à mars 2004. Ensuite, il a été ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire de juin 2005 à mars 2007. Il considère la thématique « immigration » comme un enjeu très important pour les français. « *L'immigration est l'une des questions de société où la confiance de nos compatriotes dans l'Etat s'est le plus effondrée*<sup>8</sup> », affirme-t-il en 2003 lors de la votation du projet de loi relatif à la maîtrise et au séjour des étrangers en France, à l'Assemblée Nationale. Dans les années suivantes, l'importance de la prise en charge de l'enjeu « immigration » est renforcée. Il est présenté par Nicolas Sarkozy comme un « enjeu décisif des années à venir<sup>9</sup> », comme une difficulté : « *parmi tous les dossiers difficiles que le gouvernement issu des élections d'avril-mai 2002 a hérités de « la gauche plurielle », celui de l'immigration était sans aucun doute l'un des plus profondément en friche*<sup>10</sup> », ou encore comme une priorité : « *la généralisation des visas biométriques, la reconduite à la frontière des migrants en situation illégale, la fermeté à l'égard des pays d'origine des flux illégaux, constituent aujourd'hui des priorités absolues du gouvernement*<sup>11</sup> ». Il propose ainsi une « nouvelle » politique de l'immigration mais une politique qui ne se veut pas partisane : elle est présentée comme une préoccupation autant du lectorat de « gauche » que de « droite » :

« C'est aux Français que je m'adresse en proposant une nouvelle politique de l'immigration : les Français, de droite comme de gauche, ont très bien compris, eux, quels sont les enjeux de ce grand dossier<sup>12</sup> ».

L'urgence annoncée dans le traitement de cette question est encore plus visible lors d'une conférence de presse en 2006 sur l'immigration où Nicolas Sarkozy présente les résultats de la politique d'immigration depuis 2002<sup>13</sup>. Ce jour-là, il fait remarquer « l'inquiétude » croissante des citoyens « *face aux carences de l'Etat dans la maîtrise de*

---

<sup>8</sup> Nicolas Sarkozy, Projet de loi relatif à la maîtrise de l'Immigration et au séjour des étrangers en France 2003, Ministère de l'Intérieur, URL : [http:// www.interieur.gov.fr](http://www.interieur.gov.fr), consulté le 10 décembre 2012.

<sup>9</sup> Sarkozy Nicolas « Je ne peux laisser passer », *Libération*, le 5 août 2005. Cf. Annexe « articles », p.38.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Quatre ministères prennent en charge le dossier « immigration » : l'Intérieur, la Justice, le travail, et les Affaires étrangères. La conférence a été organisée par le ministère de l'Intérieur. Conférence de presse sur l'immigration, Paris, 11 décembre 2006.

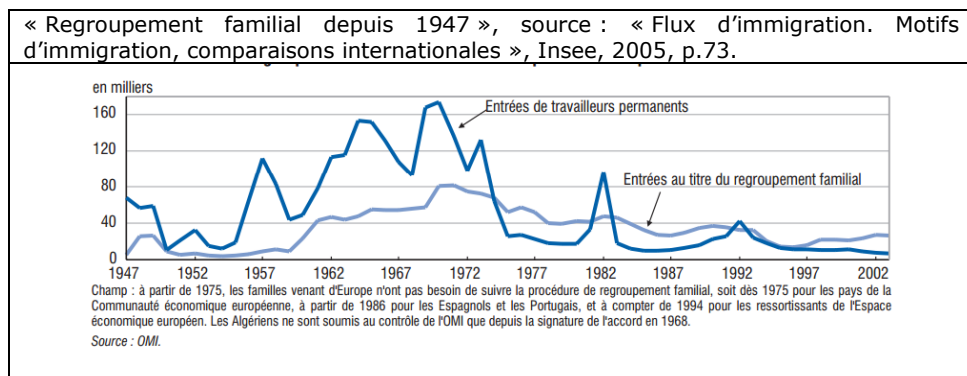
*l'immigration*<sup>14</sup> ». Il parle au nom de l'intérêt des français au sujet « immigration ». Son argument s'appuie sur les résultats d'une enquête publiée dans la presse en 2005, comme en témoigne le passage suivant :

« Un sondage de la SOFRES publié par *Le Monde* en décembre 2005 montre que 63% des Français estiment qu'il y a trop d'immigrés en France. 50% des électeurs de gauche le pensent également. Je suis convaincu que l'immense majorité de nos compatriotes ne sont ni racistes ni xénophobes<sup>15</sup> » ;

L'intérêt supposé (ou plutôt la préoccupation) des citoyens à cette thématique est ainsi présenté comme le poids légitimant la prise des décisions politiques. Au nom des français, le ministre de l'Intérieur justifie une attention particulière soutenue vis-à-vis de l'immigration :

« Mais la vérité, c'est que beaucoup de Français voient dans l'immigration une menace pour leur sécurité, leur emploi, leur mode de vie, pour la préservation des valeurs auxquelles ils sont attachés, pour l'unité et la cohésion nationale. Il serait totalement irresponsable d'ignorer cette angoisse. Nous avons le devoir d'y apporter une réponse, par la parole et par les actes<sup>16</sup> ».

Nicolas Sarkozy présente ainsi l'immigration comme une « menace » aux citoyens français car ce sujet est associé à des questions comme l'insécurité, le chômage et les différences culturelles entre ces derniers et les immigrés. Rappelons-nous, la France est un pays marqué par une importante immigration de main d'œuvre à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Suite à la politique de regroupement familial à partir de 1957 jusqu'au milieu des années soixante-dix, une population de descendants d'immigrés se constitue en France. Les statistiques ci-dessous montrent ce mouvement :



<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

Les flux migratoires vers la France varient selon les époques. Dans le dernier quart du siècle, l'origine des migrations est maghrébine (dont l'Algérie, ancienne colonie française). Auparavant, l'immigration européenne prédominait venant des pays comme l'Italie et la Pologne<sup>17</sup>. Rendre compte du nombre d'immigrés et étrangers en France est une activité complexe car un étranger, selon le Haut Conseil de l'Intégration, cesse d'être étranger s'il acquiert la nationalité française. Il reste néanmoins un immigré. Si nous considérons les personnes nées à l'étranger résidant en France en 2008, elles sont 11% de la population, soit 7,1 millions de personnes (figure intitulée « Personnes nées à l'étranger vivant en France en 2008 », ci-dessous) :

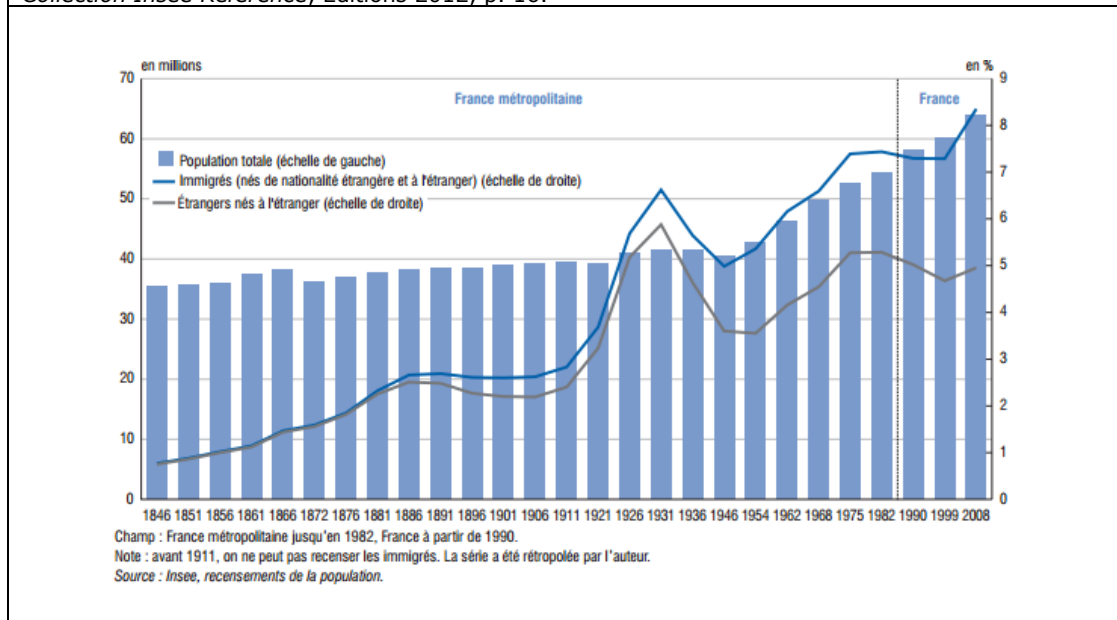
« Personnes nées à l'étranger vivant en France en 2008 », source : Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Collection Insee Référence*, Editions 2012, p.16.

	Effectif
<b>Nées de nationalité étrangère<sup>1</sup></b>	<b>5 340</b>
Restées de nationalité étrangère	3 170
Devenues françaises	2 170
<b>Nées de nationalité française</b>	<b>1 770</b>
Nées en Algérie	650
Nées au Maroc et en Tunisie	350
Nées en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal	230
Nées dans d'autres pays	540
<b>Ensemble des personnes nées à l'étranger</b>	<b>7 110</b>

Au début des années 2000, nous observons une augmentation plus importante de la population immigrée qu'étrangère en France, comme en illustre la figure ci-dessous intitulée « Population de la France et part des immigrés ». Cette augmentation peut s'expliquer par l'acquisition de la nationalité française par des étrangers, soit par le mariage, soit par un décret ou encore à la majorité :

<sup>17</sup> Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Collection Insee Référence*, Editions 2012.

« Population de la France et part des immigrés », source : Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Collection Insee Référence*, Editions 2012, p. 16.



Il est important de noter également que la France présente des flux migratoires stables et inférieurs à d'autres pays européens comme le Royaume-Uni<sup>18</sup>. Les statuts de personnes venant en France sont variables mais ils sont majoritairement d'étudiants (50 000 à venir chaque année), des personnes qui se regroupent sous le thème de « migration familiale » (85 000), des migrants économiques (20 000) et des réfugiés (environ 10 000)<sup>19</sup>.

En tant que candidat à la présidence de la République française, en 2005, Nicolas Sarkozy propose « de transformer profondément la politique française de l'immigration<sup>20</sup> », comme nous l'observons dans les déclarations relevées dans l'article ci-dessous.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Ridet Philippe, « M. de Villepin rejoint M. Sarkozy sur la gestion de l'immigration », *Le Monde*, le 11 juin 2005.



Au cours d'un colloque organisé par l'UMP, jeudi 9 juin, sur le thème « Une immigration choisie pour une intégration réussie », le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, a abordé la question des **QUOTAS**

d'immigrants. Sans prononcer une seule fois le mot de quota, il a déclaré qu'il « faut reconnaître au gouvernement et au Parlement le **DROIT DE FIXER** chaque année, catégorie par catégorie, le nombre de personnes

admissibles à s'installer sur le territoire ». Dominique de Villepin, qui, quand il était ministre de l'intérieur, avait marqué son hostilité aux quotas, a approuvé, jeudi soir sur France 2, la **PROPOSITION** de M. Sarkozy. Le premier ministre a souligné qu'il n'était pas question d'instaurer des « quotas ethniques ou par nationalité. Ce n'est pas l'esprit de notre pays, nous sommes fidèles à une **TRADITION HUMANISTE** ».

## M. de Villepin rejoint M. Sarkozy sur la gestion de l'immigration

Sans prononcer une seule fois le mot de quota, le ministre de l'intérieur a affirmé, jeudi 9 juin devant l'UMP, la nécessité de « fixer chaque année, catégorie par catégorie », le nombre d'immigrés. Le premier ministre l'approuve, mais rejette l'idée d'une sélection « ethnique ou par nationalité »

**ILS ONT FINI** par se mettre d'accord. Jeudi 9 juin, Nicolas Sarkozy, numéro deux du gouvernement, et le premier ministre, Dominique de Villepin, ont abordé tour à tour la question des quotas d'immigrants qui jusqu'alors les divisaient profondément. Et ont constaté, cette fois, leur convergence dans un flou artistique qu'il faudra bien pour-tant lever.

Le ministre de l'intérieur s'est exprimé lors d'un colloque organisé par l'UMP intitulé : « Une immigration choisie pour une intégration réussie » ; le second sur France 2, où il était invité pour faire le service après-vente de sa déclaration de politique générale prononcée la veille.

« Il faut reconnaître au gouvernement et au Parlement le droit de fixer chaque année, catégorie par catégorie, le nombre de personnes admissibles à s'installer sur le territoire », a déclaré M. Sarkozy en évoquant les exemples canadien, suisse et anglais. « Nous disons la même chose », lui a répondu M. de Villepin, qui a précisé toutefois : « Pas de quotas ethniques ou par nationalité. Ce n'est pas l'esprit de notre pays, nous sommes fidèles à une tradition humaniste. »

Selon le ministre de l'intérieur « 5 % des immigrés viennent pour répondre à des besoins précis de l'économie ». Au Canada, l'immigration de travail représente 60 % de l'immigration totale, 57 % en Grande-Bretagne et plus de 50 % en Suisse. Selon un conseiller de M. Sarkozy place Beauvau, l'objectif du ministre est « d'inverser » la proportion entre l'immigration familiale et l'immigration de travail au profit de cette dernière.

Ce rapprochement des points de vue entre M. de Villepin et M. Sarkozy avait déjà été amorcé, mercredi 8 juin, lorsque le premier ministre s'était prononcé, à l'Assemblée nationale et au Sénat, en faveur d'une « immigration choisie », empruntant ainsi un terme cher à son rival. « Dominique et moi, on a fait des efforts pour que les choses soient en cohérence », confiait le président de l'UMP en marge du colloque. Mise au point de M. de Villepin sur France 2 : « Evidemment, c'est le premier ministre qui dirige, mais je suis d'abord soucieux du résultat, je n'ai pas de susceptibilité, pas d'amour propre. »

En revanche, le chef du gouvernement n'a pas dit un mot de la « discrimination positive », l'autre terme qui oppose les chiraquiens aux sarkozystes. Pourtant, le ministre de l'intérieur a usé de la « liberté » qu'il croit pouvoir s'accorder au sein du gouvernement pour évoquer, dans son discours de clôture des travaux de son parti, « une action spécifique en faveur de l'égalité des chances ». « J'ai osé parler de discrimination positive, a-t-il scandé. J'ai osé parler de préfet musulman. J'ai osé invoquer la question du financement des mosquées. Tous ces tabous, je les ai soulevés, car ma conviction est qu'il faut aussi sur ces sujets faire bouger les lignes. » Le ministre de l'intérieur a également souhaité que « 5 % à 10 % des élèves des établissements scolaires en zone d'éducation prioritaire puisse accéder aux classes préparatoires et aux instituts d'études politiques ».

Cette réunion, prévue bien avant que M. Sarkozy ne devienne numéro deux du gouvernement, lui a permis d'étreindre sa triple casquette

de ministre, de président de l'UMP et de futur candidat à la présidentielle. « Le ministre de l'intérieur va devoir mettre en œuvre la politique du parti que je préside », s'est-il amusé en évoquant son action pour les « 22 mois » à venir, une manière de démentir son intention – bien réelle pourtant – de quitter le gouvernement « fin 2006 » (Le Monde du 6 juin).

Mais M. Sarkozy a également affiché sa sévérité à l'encontre de l'immigration clandestine en se fixant pour objectif en 2005 « d'augmenter encore de 50 % » le nombre de reconduites à la frontière. Le ministre de l'intérieur a souhaité également s'en prendre aux « détournements de procédures, aux mariages blancs, à l'aide médicale d'Etat ». « Certaines personnes au smic doivent payer davantage pour leurs soins que des étrangers en situation irrégulière », a-t-il affirmé sous les applaudissements. Autre objectif : « Etre plus rigoureux sur l'appréciation des conditions de revenus de logement, d'intégration » préalables au regroupement familial.

### « LA CHIMÈRE » DE L'INTÉGRATION

Cette fermeté correspond sans doute davantage aux opinions tranchées d'une partie des militants de l'UMP telles qu'elles se sont exprimées lors du colloque sur l'immigration. Alors qu'à la tribune les intervenants – des responsables associatifs, des patrons, des chercheurs – faisaient étalage des réussites de l'intégration, la salle a, à plusieurs reprises, hué certains propos. Amirouche Laïdi, président du club Averoërs en a fait les frais en défendant une meilleure exposition des « minorités visibles » dans

les médias. « Moi aussi je suis une minorité, lui a lancé un participant, j'ai les yeux bleus et je suis blond ». Réponse de M. Laïdi : « Oui, mais vous n'êtes pas l'objet de contrôles de police intempestifs. »

Un participant a ensuite évoqué l'« antagonisme entre la religion chrétienne et la religion musulmane » pour rejeter, encouragé par une partie de la salle, « la chimère » de l'intégration. « Dans quel parti je suis... », se désolait Salem Kacet, professeur de cardiologie. En revanche, l'évocation par ce dernier de son parcours – parfait exemple de la méritocratie – ne lui a valu que de la sympathie : « Maintenant que je suis professeur, personne ne me prend plus pour un arabe ».

A la tribune, le député de Seine-et-Marne, Yves Jégo, se félicitait : « Il y a deux méthodes en politique, expliquait-il dans une allusion claire au rapport sur l'immigration de Malek Boutih, mis sous le boisseau par le PS. Une qui consiste à enter- rer les rapports de leurs amis et une qui ouvre les débats ». M. Sarkozy se réjouissait lui aussi de la compa- raison : « une UMP qui débat du fond et un PS accaparé par les que- relles de personnes, c'est une image qui me va même quand ça discute ferme chez nous ».

Reste que le président de l'UMP en recevant l'approbation de M. de Villepin a perdu une des singularités de son futur programme de candidat. M. Sarkozy ne semble pour- tant pas redouter cette banalisation ni cette course-poursuite avec le premier ministre : « Ce qu'ils ne savent pas c'est que j'ai encore plein d'autres idées », jure-t-il. La prochaine convention de l'UMP sera consacrée aux services publics...

Philippe Ridel

La réalisation d'un Colloque par l'UMP sur le thème « Une immigration choisie pour une intégration réussie » reflète ce positionnement. L'immigration choisie est présentée comme une « nouvelle » politique consistant à « fixer chaque année, catégorie par catégorie, le nombre de personnes admissibles à s'installer sur le territoire<sup>21</sup> ». Il propose, avec le premier ministre, Dominique Villepin, d'inverser la proportion entre l'immigration familiale et l'immigration de travail. Selon le ministre, « 5% des immigrés viennent pour répondre aux besoins de l'économie ».

<sup>21</sup> Ibid.

L'immigration choisie est ainsi présentée comme un thème privilégié à travers lequel il faut construire une nouvelle politique. La mise en œuvre de celle dernière est guidée, comme le souligne Nicolas Sarkozy, par des idéaux démocratiques : il ne s'agit « *Pas des quotas ethniques ou par nationalité. Ce n'est pas l'esprit de notre pays, nous sommes fidèles à une tradition humaniste*<sup>22</sup> ».

Nicolas Sarkozy propose du changement en rappelant l'échec de la politique d'immigration en France. Selon les déclarations relevées dans l'article « L'immigration choisie, leitmotiv du ministre de l'Intérieur », reproduit dans le tableau suivant, il rappelle son objectif vis-à-vis de la politique d'immigration : il prétend « *sortir du carcan de l'immigration subie* » :

« L'immigration choisie, leitmotiv du ministre de l'Intérieur », *Le Figaro*, le 11 juillet 2005

## L'immigration choisie, leitmotiv du ministre de l'Intérieur

Ouverture et fermeté ! Dès qu'il est revenu au ministère de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy a annoncé la couleur. Il veut rompre avec une politique de l'immigration quasi inchangée depuis trente ans et fondée sur deux principes : l'illusoire fermeture des frontières et le regroupement familial. Nicolas Sarkozy veut « *sortir du carcan de l'immigration subie* » et imposer de nouvelles règles du jeu. Aujourd'hui à Marseille, ville carrefour de la Méditerranée, le ministre réunit l'ensemble des patrons des grandes administrations françaises en charge de l'immigration et de l'intégration pour leur fixer « *une feuille de route* » précise. Il a en effet obtenu, dans son décret d'attribution paru le 16 juin dernier, d'avoir la haute main « *sur l'ensemble des questions d'immigration* ». L'article 5 de ce texte précise qu'il dispose de la Direction de la population et des migrations, jusqu'alors dans le giron de Jean-Louis Borloo, son collègue du ministère de la Cohésion sociale.

Nicolas Sarkozy a toutes les



Hier à Perpignan, Nicolas Sarkozy s'est dit « *prêt à appeler « discrimination positive » le volontarisme républicain* ».

(Photo Gabanis/AFP.)

Critiquant la politique migratoire mise en œuvre par le passé, Nicolas Sarkozy propose, dans une conférence de presse sur l'immigration réalisée en 2006, une rupture avec « *les deux idéologies extrêmes (celle de l'immigration zéro et celle de l'ouverture*

<sup>22</sup> « M. Villepin rejoint M. Sarkozy dans la gestion de l'immigration », *Le Monde*, le 11 juin 2005.



sans limite des frontières) [qui] dominaient le débat<sup>23</sup> » sur l'immigration en France. Le ministre de l'intérieur affiche ainsi sa politique de l'immigration comme une nouveauté. Certes, l'affichage de la sélection des immigrés est une approche nouvelle. Néanmoins, le principe de sélection a toujours existé. En 1978, le Président de la République Giscard d'Estaing, nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, met en place un mécanisme de retours organisés et forcés avec l'objectif de retour de 500 000 étrangers dont plus particulièrement les algériens<sup>24</sup>.

Tout indique ainsi que même si le sujet « immigration » est présenté comme émanant de l'intérêt général, il fait l'objet d'une intention politique. Comme l'affirment les chercheurs Bernard Delforce et Jacques Noyer<sup>25</sup>, la notion d'intérêt général présente un caractère normatif en raison de son apparente neutralité : les individus sont d'accord pour dire que les décisions politiques sont en principe fondées sur l'intérêt de tous. Or, nous avançons que sur l'immigration, l'intérêt de toute la société fait l'objet de stratégies qui consistent à faire reconnaître l'intérêt de ce sujet, comme l'indique le passage suivant :

« L'intérêt général ne se mesure pas tant à échelle de sa généralité plus ou moins grande dans le public mais, comme discours public, à sa capacité à être reconnu, accepté, intégré comme un intérêt défendable au nom des principes généralement partagés<sup>26</sup> ».

Nous faisons référence ainsi à des stratégies qui élaborent et imposent une version d'un « problème » de préférence à d'autres dans la sphère publique. Présentée comme non partisane car fondée sur les résultats des sondages d'opinion, la politique de l'immigration proposée par Nicolas Sarkozy dissimule en réalité, son contenu proprement politique lié à son parti politique (UMP) traditionnellement de droite. En ce sens, il est possible de reprendre ici l'affirmation du philosophe Michel Foucault sur le rapport entre discours et pouvoir : « *le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou le système de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer*<sup>27</sup> ». Ces observations sur l'importance donnée au thème « immigration » se renforcent avec la création du nouveau ministère de l'Immigration.

---

<sup>23</sup> Conférence de presse sur l'immigration, Paris, le 11 décembre 2006. Disponible sur : <http://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-Nicolas-Sarkozy-2005-2007/Interventions/11.12.2006-Conference-de-presse-sur-l-immigration>, consulté le 13 juillet 2013.

<sup>24</sup> L'historien Patrick Weil affirme que pendant le gouvernement de Valéry Giscard D'Estaing (1974-1981) il y a eu la tentative de faire repartir de force la majeure partie de l'immigration algérienne installée en France. Weil Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris : Editions du Seuil et la République des Idées, 2005, p.17.

<sup>25</sup> Delforce Bernard, Noyer Jacques, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Etudes de Communication*, n°22, 1999.

<sup>26</sup> *Ibid*, p. 30.

<sup>27</sup> Foucault Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Editions Gallimard, 1971, p. 12.

### 1.1.1. La création d'un nouveau ministère pour une nouvelle politique

L'annonce de la création d'un ministère de l'immigration comme un ministère « *absolument indispensable à la France*<sup>28</sup> » s'inscrit dans la continuité de l'annonce de la « nouvelle » politique d'immigration. Après les campagnes présidentielles, en mai 2007, le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'identité Nationale et du codéveloppement a été créé. Il avait pour vocation de rassembler l'ensemble des services qui s'occupaient auparavant de l'immigration, comme par exemple la délivrance des visas, l'acquisition de la nationalité française, la reconduite à la frontière, traiter les demandes d'asile... Ces services relèvent de quatre ministères : de l'Intérieur, la Justice, le Travail et les Affaires étrangères. La création de ce ministère a suscité des réactions et débats par le biais des médias en raison de sa nomenclature qui associe à la fois « immigration » et « identité nationale ». Divers acteurs (responsables politiques, chercheurs, associations, journalistes) ont manifesté publiquement leur mécontentement vis-à-vis de cette initiative de Nicolas Sarkozy<sup>29</sup>. Comme, par exemple, Olivier Picard (éditorialiste politique à *Libération*) et Bernard Stasi (ancien médiateur de la République entre 1998-2004) qui, dans un article publié dans *Libération* en 2007<sup>30</sup>, demandent que « *la question de l'immigration soit bannie de la course présidentielle*<sup>31</sup> ».

Les discussions occasionnées par l'initiative de la création du ministère « *ad hoc*<sup>32</sup> » traitant de l'immigration amène le ministre responsable pour ce « nouveau » ministère, Brice Hortefeux, à se justifier via les médias. Pour ce faire, il évoque deux arguments principaux dans un article « Immigration, identité, développement : trois missions étroitement liées » publié par *Le Figaro*, le premier juin 2007 (figure ci-dessous). Le premier pour une question de modernité politique : « *Pour des raisons de simplification administratives et d'efficacité politique, la constitution d'un ministère spécifique est une heureuse nouvelle*<sup>33</sup> ». Sa création se présente comme une volonté réformatrice, moderne et plus adaptée à la réalité contemporaine. Le deuxième argument mis en avant par le ministre est la « volonté » des Français selon un sondage : « *ce n'est pas par hasard si 72% des Français interrogés ont très récemment approuvé sa création : notre pays comprend que la maîtrise et le choix de nos flux migratoires n'empêchent en rien la promotion d'une France généreuse, diverse et ouverte au*

---

<sup>28</sup> « L'immigration, un « thème d'action » pour Sarkozy », *Le Nouvel observateur.fr*, le 5 mars 2007.

<sup>29</sup> Différentes réactions ont eu lieu, à titre d'exemple: Des chercheurs publient un appel à *Libération* en 2009 : « Nous exigeons la suppression du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration », le 4 décembre 2009.

<sup>30</sup> « Immigration : non à un ministère du passé » *Libération*, le 4 avril 2007.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Hortefeux Brice, « Immigration, identité, développement : trois missions étroitement liées, *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> juin 2007.

<sup>33</sup> *Ibid.*



monde<sup>34</sup> ». En s'appuyant sur un sondage, le ministre veut reconnaître le poids des citoyens dans la prise de décisions collectives.

Dans l'article (ci-dessous), le ministre, Brice Hortefeux, réitère l'importance de la création d'un ministère unique pour traiter l'immigration, tout en rappelant l'association entre la politique de l'immigration avec la politique de la ville. Il affirme que le gouvernement va « *revisiter la politique de la ville parce que la ségrégation urbaine constitue l'un des obstacles majeurs à l'intégration* » :

Hortefeux Brice, « Immigration, identité, développement : trois missions étroitement liées », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> juin 2007.

LE FIGARO - 1<sup>er</sup> JUIN 2007...

POINT DE VUE • POINT DE VUE • POINT DE VUE • POINT DE VUE • POINT DE VUE • POINT DE VUE • POINT DE VUE • POINT DE VUE

## Immigration, identité, développement : trois missions étroitement liées

Par Brice Hortefeux\*



« Nous resterons très fermes : pour 2007, l'objectif est de 25 000 éloignements. Les étrangers sans papiers n'ont pas vocation à rester en France »

Depuis plus de vingt ans, prononcer le mot « immigration » était devenu en France une manifestation d'extrémisme, de xénophobie, voire de racisme. Pourtant, le problème n'était pas l'immigration, mais plutôt l'absence d'une politique d'immigration. Il fallait prendre au sérieux un enjeu fondamental pour notre destin collectif. Pourquoi un ministère *ad hoc* ? La création d'une entité unique par le gouvernement de François Fillon est salutaire tant les différents volets de la politique de l'immigration étaient jusqu'ici éclatés en plusieurs ministères. Pour des raisons de simplification administrative et d'efficacité politique, la constitution d'un ministère spécifique est une heureuse nouvelle. Quelle sera notre politique au sein de ce ministère ? Fermes et humains, nous développerons les intérêts économiques de notre pays tout en protégeant nos professionnels.

Je sais que les étrangers devant être accompagnés dans leur pays d'origine ont parfois

mois, devaient pouvoir ne pas dépasser les six mois. Maîtriser l'immigration n'implique pas seulement la réguler, cela signifie aussi la choisir. Aujourd'hui, en France, seulement 7 % des titres de séjour accordés le sont pour des raisons professionnelles. A nous de mieux sélectionner les migrants et d'encourager l'immigration pour raisons professionnelles.

Pour cela, nous devons prendre en compte nos besoins économiques et démographiques qui évoluent. Ces derniers sont moins élevés que ceux de nos voisins. La France a un taux de fécondité de près de 2 enfants par femme en âge de procréer, ce qui assure le renouvellement des générations, alors qu'en Espagne, en Italie et en Allemagne, ce taux oscille entre 1,3 et 1,35, provoquant une diminution de la population active.

En revanche, en France, plusieurs secteurs d'activité, tels que le bâtiment, l'hôtellerie, la

de la République, nous réfléchissons à l'idée qu'un candidat au regroupement familial soit désormais soumis à un test de maîtrise minimale de notre langue et de connaissance de notre culture. L'intégration doit se préparer dès le pays d'origine.

2. Favoriser l'intégration est, en effet, le second enjeu de ce ministère. Depuis 2006, un étranger admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaite s'y établir doit obligatoirement signer un « contrat d'accueil et d'intégration » lui permettant de recevoir une formation civique, linguistique et pratique sur la vie en France. Ce contrat constitue la première étape d'un parcours d'intégration qui impose notamment de respecter les principes républicains et de maîtriser la langue française pour bénéficier d'une carte de résident de dix ans. Les valeurs républicaines doivent être respectées de tous ceux qui souhaitent s'installer durablement dans notre pays. L'étranger n'est pas le seul à avoir des devoirs, l'État en a aussi envers lui. L'accès au logement, à l'éducation, à la formation et au travail doit être facilité pour permettre à celui qui souhaite s'intégrer de pouvoir le faire. Nous allons, par exemple, revisiter la politique de la ville parce que la ségrégation urbaine constitue l'un des obstacles majeurs à l'intégration.

2. Favoriser l'intégration est, en effet, le second enjeu de ce ministère. Depuis 2006, un étranger admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaite s'y établir doit obligatoirement signer un « contrat d'accueil et d'intégration » lui permettant de recevoir une formation civique, linguistique et pratique sur la vie en France. Ce contrat constitue la première étape d'un parcours d'intégration qui impose notamment de respecter les principes républicains et de maîtriser la langue française pour bénéficier d'une carte de résident de dix ans. Les valeurs républicaines doivent être respectées de tous ceux qui souhaitent s'installer durablement dans notre pays. L'étranger n'est pas le seul à avoir des devoirs, l'État en a aussi envers lui. L'accès au logement, à l'éducation, à la formation et au travail doit être facilité pour permettre à celui qui souhaite s'intégrer de pouvoir le faire. Nous allons, par exemple, revisiter la politique de la ville parce que la ségrégation urbaine constitue l'un des obstacles majeurs à l'intégration.

Dans l'article le ministre Brice Hortefeux aborde les principaux axes du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement : lutter contre l'immigration illégale, favoriser l'intégration et promouvoir l'identité française. Dans l'encadré de l'article le ministre affirme des objectifs précis d'éloignement des sans papiers par an. Nous observons que les « sans-papiers » représentent ici les « clandestins » dont parlaient les responsables politiques dans les années quatre-vingt, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent.

Le ministère de l'immigration n'a, cependant, eu que quelques années d'existence. Il a été supprimé en 2010. Désormais, la politique de l'immigration est reléguée au ministère de l'Intérieur.

Certes, la création du ministère repose sur une action innovante : centraliser dans un seul ministère des services différents. Mais, l'accent mis sur l'intégration de la population étrangère dans les quartiers fait apparaître les objectifs des missions locales, que nous avons abordées dans le premier chapitre. Nous avons montré que la politique de la ville a pris naissance dans les années quatre-vingt privilégiant le développement

<sup>34</sup> *Ibid.*

d'actions locales afin de traiter la cohésion sociale. Nous observons ainsi que l'enjeu urbain est toujours présent dans la manière dont le sujet « immigration » est perçu. Par ailleurs, il est encore plus prononcé car la politique de l'immigration et d'intégration n'a jamais été autant mise en cause. Comme déjà abordé, Nicolas Sarkozy parle du sujet « immigration » en tant qu'échec car c'est un thème qui, selon lui, est considéré par les français comme une menace pour leur sécurité, un sujet qui relève du manque de confiance des citoyens dans l'État, ou encore de l'absence d'une politique. En tant que candidat à la présidence et en tant que Président de la République, il insiste sur le moment de crise que vit le pays. Le discours prononcé en 2009 à Versailles devant le Parlement illustre ces propos. Il affirme que la France vit une crise économique, sociale, écologique qui touche son modèle d'intégration. Dans le passage ci-dessous, le Président de la République souligne les malaises que rencontrent la société française comme par exemple le chômage et l'exclusion :

« Comment se fait-il que malgré les efforts de tous, et je ne fais de ce point de vue pas de différence entre la Droite et la Gauche ce serait trop réducteur, comment se fait-il que l'on ait obtenu si peu de résultats structurels en matière de chômage ? Comment se fait-il qu'il y ait autant d'exclus ? Comment se fait-il que le malaise des jeunes soit si persistant ? Comment se fait-il que le malaise des classes moyennes soit si grand ?<sup>35</sup> »

Là encore son positionnement ne se révèle pas partisan. L'antagonisme entre « droite » et « gauche » est présenté comme « réducteur ». Ceci ne veut pas dire, pour autant, que sa posture ne présente pas une dimension politique. Cette dernière est dissimulée dans la mise en avant des souhaits supposés de tous les citoyens français. Le « problème immigré », nous l'avons abordé précédemment, est un problème construit socialement. Les propositions de Nicolas Sarkozy renforcent la définition de ce problème et son institutionnalisation. Comme l'affirment Peter Berger et Thomas Luckmann, « *la priorité des définitions institutionnelles des situations doit être constamment maintenue de façon à réprimer toute tentative de redéfinition. Les enfants doivent « apprendre à se conduire », et une fois que cela est fait, ils doivent apprendre à « rester dans le rang*<sup>36</sup> ». En ce sens, en se présentant détachés du politique, les annonces de Nicolas Sarkozy sur la question de l'immigration sont à la recherche de l'adhésion des citoyens sur un thème qui, tel comme il est présenté, renvoie à des « significations » propres à la société française. Comme l'affirme Cornélius Castoriadis, « *l'institution est inconcevable sans la signification*<sup>37</sup> ». Sur la notion de « significations », le philosophe énonce :

---

<sup>35</sup> « Déclaration de M. Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès », Versailles, le 22 juin 2009.

<sup>36</sup> Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 123.

<sup>37</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p. 482.

« Elles sont ce moyennant et à partir de quoi les individus sont formés comme des individus sociaux, pouvant participer au faire et au représenter/dire social, pouvant représenter, agir et penser de manière compatible, cohérente, convergente même si elle est conflictuelle (le conflit le plus violent qui puisse déchirer une société présuppose encore un nombre indéfini de choses « communes » ou « participables »)<sup>38</sup> ».

Les propos de ce responsable politique s'appuient sur des situations ou des expériences qui sont définies comme ayant trait à la participation des immigrés, comme c'est le cas des « violences urbaines ». Celles-ci, rappelons-nous, sont définies comme des violences commises par des « jeunes immigrés » émanant des quartiers d'habitat social. Ainsi, l'affirmation de l'existence des problèmes que les immigrés posent à la société française ne fait que renforcer une définition « conventionnelle » de leur présence sur le territoire français déterminant la manière dont ils y sont aperçus. Celle-ci est liée également à des inégalités sociales et leur place dans la structure sociale du pays. Selon l'Insee<sup>39</sup>, les descendants d'immigrés d'origine européenne ont un niveau de vie proche de celui des français de parents nés français pendant que les descendants d'immigrés originaires d'Afrique ont un niveau de vie inférieur. Par niveau de vie, il faut comprendre l'activité professionnelle exercée, le type de ménage, etc<sup>40</sup>. De plus, les étrangers et les immigrés<sup>41</sup> sont surreprésentés dans les zones urbaines sensibles (ZUS), zones prioritaires de la politique de la ville<sup>42</sup>. Les conditions de précarités rencontrées dans ces territoires ont peu évolué depuis 1999, selon une étude réalisée en 2010 par l'Insee<sup>43</sup>.

Afin de comprendre le rapport entre immigration et banlieue, abordons maintenant l'autre question présentée comme prioritaire pendant la présidence de Nicolas Sarkozy : la politique de la ville.

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 489.

<sup>39</sup> Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, « Dossier- Le niveau de vie des descendants d'immigrés », Insee.

<sup>40</sup> Le niveau de vie dépend de plusieurs facteurs comme, par exemple, l'âge, l'origine et la configuration familiale. *Ibid.*

<sup>41</sup> Les termes « étrangers » et « immigrés » sont ici définis selon le Haut Conseil de l'Intégration. « Etranger » est la personne qui ne possède pas, sur le territoire français, la nationalité française, soit qu'elle possède (à titre exclusif) une autre nationalité, soit qu'elle n'en possède aucune (apatride). « Immigré » est personne née étrangère à l'étranger et résident en France. Elle est considérée « immigrée » même si, au cours de son séjour en France, elle a acquis la nationalité française. Définitions disponibles sur : <http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html>, consulté le 10 janvier 2014.

<sup>42</sup> Les zones urbaines sensibles sont des territoires définis, par décret, par les pouvoirs publics comme des territoires prioritaires de la politique de la ville. Selon l'Observatoire Nationale de la Politique de la ville, « *les Zus sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Le plus souvent, il s'agit des grands ensembles d'habitat collectif et social des années 1950 à 1970 où les habitants souffrent davantage de l'exclusion et du chômage que la moyenne des agglomérations concernées* ». Définition disponible sur <http://www.onzus.fr/presentation/les-quartiers-de-la-politique-de-la-ville> consulté le 13 janvier 2014. La liste des Zus compte avec 751 territoires qui rassemblent 4,7 millions d'habitants, soit environ 7,5% de la population française.

<sup>43</sup> Chevalier Corinne, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, Onzus (Observatoire national des zones urbaines sensibles), Lebeau François, division des Études territoriales « La population des zones urbaines sensibles », *Insee première*, n°1328, décembre 2010.

### 1.1.2. « Repenser la ville » et les manières d’y vivre : l’enjeu urbain renforcé dans les années 2000

Pendant sa campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy annonce un programme pour les quartiers privilégiés par la politique de la ville<sup>44</sup>. Il est officiellement lancé en 2008 sous l’intitulé « Espoir banlieue, une dynamique pour la France ». Le programme met en avant l’échec et la non-efficacité de la politique de ville depuis sa naissance dans les années quatre-vingt. Les quartiers d’habitat social sont présentés comme des quartiers délaissés où il faut restaurer les principes républicains français : liberté, fraternité, égalité. L’objectif majeur du programme est :

« Remettre le citoyen au centre d’un projet gouvernemental ; prendre acte du fait que les compétences et l’élite de demain viendront aussi de ces quartiers ; mobiliser, enfin, toutes les énergies en profondeur, pour changer durablement les quartiers<sup>45</sup> ».

Voulant donner un « *nouveau souffle à la politique de la ville* » (figure « Espoir banlieue » ci-dessous), le Président de la République nomme la présidente de l’association « Ni putes ni soumises », Fadela Amara, secrétaire d’État en charge de la politique de la ville. Il faut noter que l’association a été créée en 2003 contre les discriminations faites aux femmes et en particulier dans les quartiers des zones urbaines sensibles (ZUS)<sup>46</sup>. Sa nomination reflète l’intention du programme de renouer le dialogue entre les associations, dites des quartiers, et l’État.

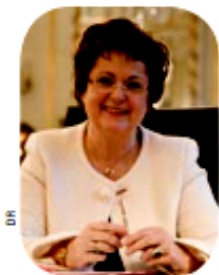
---

<sup>44</sup> « Invité « A vous de juger », M. Sarkozy défend "sa stratégie du changement" », *Le Monde avec AFP et Reuters*, le 9 mars 2007.

<sup>45</sup> « Espoir banlieue, une dynamique pour la France », Comité interministériel des villes, le 20 juin 2008, p.2. Disponible sur [http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/espoir-banlieues-dossier-presentation\\_cle2e7117.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/espoir-banlieues-dossier-presentation_cle2e7117.pdf), consulté le 15 avril 2012.

<sup>46</sup> Selon l’Observatoire de la politique de la ville, les zones urbaines sensibles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d’habitats dégradés et par un déséquilibre accentué entre l’habitat et l’emploi. La liste des ZUS est fixée par décret. Aujourd’hui existent 751 zones urbaines sensibles en France. D’une manière générale, elles rassemblent 4.7 millions d’habitants, soit environ 7.5% de la population française.

« Espoir banlieue », source : « Espoir banlieue, une dynamique pour la France », Comité interministériel des villes, le 20 juin 2008, p.3. Disponible sur : [http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/espoir-banlieues-dossier-presentation\\_cle2e7117.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/espoir-banlieues-dossier-presentation_cle2e7117.pdf)



# Politique de la ville

## le nouveau souffle



Le 19 juin 2007, en me nommant secrétaire d'État en charge de la politique de la ville, auprès du ministre du Logement et de la Ville, Christine Boutin, le président de la République et le Premier ministre me confient alors une mission d'intérêt général dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée, à la fois dans ses objectifs et dans ses méthodes.

Rupture avec les anciennes pratiques venues d'en haut. Rupture avec l'empilement des dispositifs et des sigles. Rupture de méthode en mobilisant les administrations de droit commun. Rupture de moyens en instaurant la culture du résultat et la traçabilité. Et enfin, rupture avec une politique trop générale qui dilue tout et ne règle rien.

Comme l'a voulu et affirmé le président de la République, c'est une nouvelle dynamique qui s'ouvre pour la politique de la ville, un virage vers une nouvelle pratique plus adaptée aux besoins du terrain, faite sur mesure et fondée sur l'expertise locale et l'évaluation.

Nos objectifs, avec le président de la République et le Premier ministre, sont à la fois simples et ambitieux.

Je veux faire des quartiers populaires le vivier des compétences et des élites de la France de demain. Pour que cette France métissée reconnaisse mieux sa diversité. Pour tourner définitivement la page de la discrimination dont est victime une partie de la population de notre pays. Et pour créer les conditions du retour de la République dans nos quartiers.

Je veux réduire les écarts entre les communes pauvres et celles qui sont plus prospères. Parce que, souvent, le destin d'un jeune est conditionné par la richesse de la ville où il naît et où il grandit.

Je veux aussi instaurer la transparence financière, la traçabilité des subventions, la clarification des dispositifs ; être capable de recadrer les choses quand les résultats ne sont pas satisfaisants. C'est cela, la culture du résultat. Celle dont le Comité interministériel des villes sera désormais le garant.

Je veux enfin continuer le programme de rénovation urbaine engagée en 2003 par l'Anru, tout en attachant une attention particulière aux remarques des élus et des acteurs de terrain.

Mais je sais aussi que je ne peux pas mener un tel chantier seule. Cette ambition n'engage pas que les seuls ministres chargés de la politique de la ville. Nous devons pouvoir compter sur toutes les énergies, pour changer durablement le quotidien et l'avenir des cinq millions de citoyens qui habitent dans ces quartiers populaires.

C'est pourquoi le président de la République, dans son discours du 8 février 2008, discours fondateur d'une nouvelle politique de la ville, a exigé que tous les ministres s'impliquent dans ces quartiers. Ces derniers ne sont pas au ban de la cité, en dehors, isolés du reste du pays. Ce sont bien des quartiers comme les autres, qui doivent être accompagnés et considérés comme les autres.

Nous travaillons d'arrache-pied, avec tous mes collègues du Gouvernement, pour redonner de l'espoir à toutes celles et ceux qui habitent nos quartiers difficiles et qui attendent. Espoir banlieues est une nouvelle manière d'agir et de penser la ville.

Le programme met en avant les cinq pôles d'intervention de la politique de la ville : l'emploi, l'éducation, le désenclavement (mobilité des habitants par le biais des transports communs), la sécurité et la gestion urbaine de proximité. L'accent est cependant mis sur le dernier pôle. Deux blogs ont été créés, par exemple, en août 2007, par Fadela Amara pour recueillir les propositions des jeunes et de tous les habitants des banlieues à propos des domaines d'intervention de la politique de la ville. Selon le programme, leur participation a contribué à élaborer le dossier « Espoir aux banlieues ». Outre que le dialogue entre le pouvoir public et les habitants, la gestion de proximité relève du rôle de lien social joué par les associations des quartiers. Le programme donne une attention particulière aux associations en insistant sur l'objectif de « *redonner du sens à la relation État-associations*<sup>47</sup> ». En allusion au rapport « Refaire la ville » publié en 1983 sous la présidence de François Mitterrand, Nicolas Sarkozy annonce son programme pour le développement des banlieues avec le but de « repenser la ville ». Le Président de la République présente, dans le passage suivant, son objectif de faire de la ville un lieu d'intégration :

« Nous avons besoin de repenser la ville et la façon d'y vivre. Nous avons besoin de repenser l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture. Et le problème n'est pas de savoir si l'on doit construire des immeubles hauts ou des immeubles bas, mais de savoir si ce que l'on construit est beau, agréable à vivre, si l'homme y trouve toute sa place ou si au contraire il s'en sent exclu. C'est un enjeu de civilisation (...). Cette nouvelle ville nous la construirons ensemble<sup>48</sup>».

L'action de « repenser la ville » manifeste le souhait de changer les rapports entre : les habitants de la ville (améliorer l'accès aux transports publics et donc la mobilité), les habitants et la police (restaurer la confiance entre les forces de l'ordre et les habitants<sup>49</sup>) et les immigrés, les étrangers et l'ensemble de la population (ouvrir la fonction publique à la diversité ; mettre en place une politique d'accès à l'emploi aux étrangers primo-arrivants<sup>50</sup>). Le programme met en avant les « problèmes » au niveau des relations : police et habitants, immigrés et français. Nous observons que l'accent est mis sur des « nouveautés » : il faut penser autrement les villes et les manières d'y vivre, il faut donner du sens autrement aux relations... C'est ainsi que la rénovation urbaine est présentée par le Président comme une priorité car il considère les quartiers comme des lieux essentiels pour faire sortir le pays de la crise. Le Président accorde une importance particulière au développement des quartiers d'habitat social, comme l'illustre le passage ci-dessous à l'occasion d'une déclaration au Parlement en 2009 :

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>48</sup> « Espoir banlieue, une dynamique pour la France », Comité interministériel des villes, le 20 juin 2008, p.15.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>50</sup> Selon le programme, cet objectif de la politique de la ville est à développer conjointement avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement solidaire.

« Une crise d'une telle ampleur appelle nécessairement une remise en cause profonde. On ne peut pas assister à une catastrophe pareille sans remettre en cause les idées, les valeurs, les décisions qui ont conduit à un tel résultat [...] L'idée selon laquelle nous pourrions nous en sortir en abandonnant une partie de nos territoires, de nos quartiers, c'est une idée fautive<sup>51</sup>».

Nous l'avons montré, l'objectif principal du « Plan Espoir » est de « remettre le citoyen au centre du projet gouvernemental ». L'objectif avoué est donc guidé par des principes démocratiques visant stimuler la participation citoyenne dans la prise de décision. Ainsi, l'accent est particulièrement mis sur l'urbain et sur la démocratisation de la gestion de la ville quand il s'agit du sujet « immigration ». Toutefois, les nouvelles mesures présentées ne sont pas forcément en rupture avec ce qui a déjà été fait, même si elles sont beaucoup plus persuasives (l'immigration est présentée ouvertement comme une menace). Les principales thématiques du rapport de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, publié en 1983, que nous avons abordé dans le premier chapitre, réapparaissent ici : la démocratisation de la gestion de la ville, le rôle des associations dans l'« animation » du quartier... La « nouvelle » politique d'immigration de Nicolas Sarkozy fait en effet « *emblème du renouveau*<sup>52</sup> ». Comme nous l'avons déjà exprimé, l'immigration est désignée, au fil du temps, comme un enjeu à contrôler où les stratégies politiques aident à définir les contours du phénomène (l'immigration pose problème hors du cadre du travail) aussi bien que les catégories des personnes concernées (ou non) par le phénomène migratoire. En l'occurrence, les descendants d'immigrés qui habitent en ZUS font l'objet d'une attention particulière. Nous observons ainsi le rôle joué par l'État dans la détermination des modes de perception de l'immigration qui l'associent directement avec les quartiers situés dans les ZUS. Ceux-ci sont présentés comme les lieux d'intégration et où les valeurs républicaines françaises devaient être repensées. Ainsi, dans les propos que nous venons de citer, l'État se présente comme un acteur qui s'investit dans des initiatives visant favoriser le débat dans les territoires. Ce positionnement peut, cependant, être nuancé lors du traitement public d'un cas de « violence urbaine ». Les incidents à la Villeneuve de Grenoble en 2010 est un exemple significatif que nous abordons maintenant.

## **2. Les stratégies dans la gestion d'une « crise »**

Dans la nuit du 16 juillet 2010, après le vol du casino d'Uriage (commune en Isère), une course-poursuite et des échanges de tirs avec la police, Karim Boudouda était abattu à la Villeneuve où il habitait. Agé de 27 ans, d'origine magrétine (ses parents sont algériens), il est mort devant son immeuble. Dans les nuits qui ont suivi sa mort, des

---

<sup>51</sup> « Déclaration de M. Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès », Versailles, le 22 juin 2009.

<sup>52</sup> Robert Cécile, « Les transformations managériales des activités politiques », *Politix*, n° 79, 2007.

habitants du quartier ont incendié des voitures et des poubelles, ont jeté des cailloux contre les policiers et les gendarmes qui cernaient le quartier. Il y a eu également des tirs d'armes à feu contre les forces de l'ordre. Pendant des mois, ce quartier a ensuite fait l'objet d'un suivi médiatique, ce qui a donné lieu à de nombreuses déclarations et propositions de la part des responsables politiques, portant sur les « violences urbaines » en France, la politique de l'immigration, la politique de la ville, le modèle d'intégration français... Avant d'aborder le positionnement des responsables politiques, il est important de préciser la démarche que nous développons dans cette partie. Dans les années quatre-vingt, des initiatives ont été prises par le Président de la République François Mitterrand (comme par exemple, la formation d'une commission nationale pour le développement social des quartiers) lors des actes de violence qui ont eu lieu aux Minguettes, dans la banlieue lyonnaise, en 1981. Rappelons-nous, quelques habitants de ce quartier résidentiel ont incendié des voitures et des projectiles et des cocktails Molotov ont été lancés contre les forces de l'ordre. L'analyse des incidents à la Villeneuve que nous proposons de réaliser ici sont donc une opportunité pour comprendre, trente ans plus tard les incidents aux Minguettes, les évolutions éventuelles dans la perception publique des incidents dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, et le rapport de cette perception à l'immigration ou plutôt à l'intégration des immigrés et descendants d'immigré. Le terme « descendant d'immigré » ne fait pas l'objet d'une définition officielle. Nous faisons référence à la définition habituellement utilisée par l'Insee : « *est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré*<sup>53</sup> ». Karim Boudouda, le jeune homme tué à la Villeneuve, rentre ainsi dans cette catégorie.

Il est pertinent maintenant d'apporter quelques éléments à notre analyse sur les flux migratoires récents en France. Les flux migratoires ont évolué depuis les années quatre-vingt : les origines des populations immigrées se sont diversifiées. Pendant les années soixante-dix, les nationalités des étrangers et immigrés étaient essentiellement espagnoles, portugaises, algériennes, marocaines et tunisiennes<sup>54</sup>. Progressivement, les flux migratoires vers la France concernent d'autres pays, comme l'Afrique hors Maghreb, l'Asie (notamment la Turquie) et la Chine, comme nous l'observons dans la figure « Nombre d'étrangers résidant en France par nationalité depuis 1945 » :

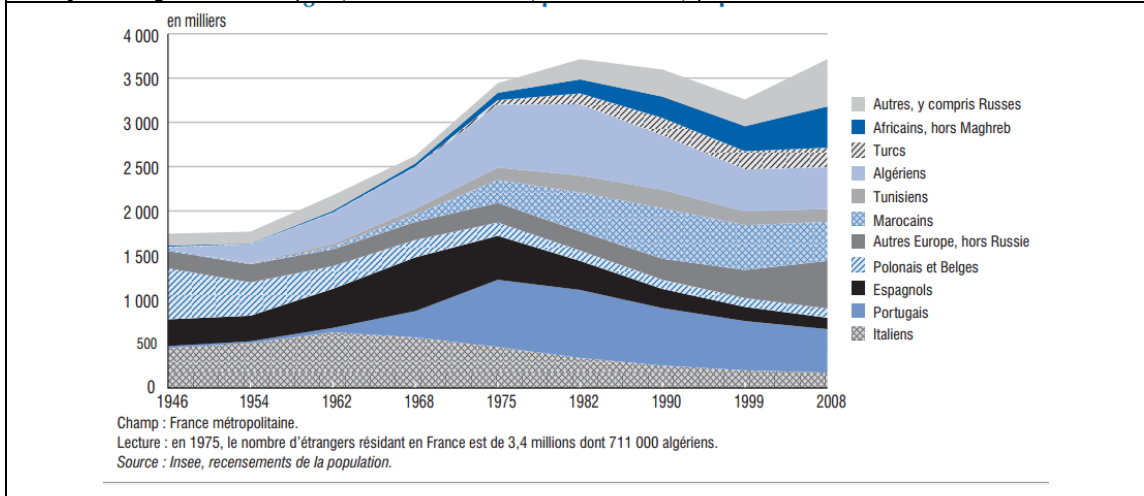
---

<sup>53</sup> Breem Yves, « Les descendants d'immigrés », *Info migrations*, n°15, juillet 2010.

<sup>54</sup> Bouvier Gérard, « Vue d'ensemble, Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », Insee Référence, Edition 2012, p. 13.



« Nombre d'étrangers résidant en France par nationalité depuis 1945 », source : Bouvier Gérard, « Vue d'ensemble, Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », Insee Référence, Edition 2012, p. 13.



De plus, nous observons que le développement de l'immigration familiale a contribué à la formation d'une population de descendants d'immigrés importante en France aujourd'hui : ceux-ci sont plus nombreux aujourd'hui que les immigrés. Ils représentent 6,7 millions qui sont nés en France et descendants directs d'immigrés. Cette caractéristique est singulière à la France par rapport à d'autres pays européens. La proportion de descendants d'immigrés dans la population résidente est parmi les plus élevées de l'Europe<sup>55</sup>.

Commençons maintenant notre analyse des incidents à la Villeneuve en 2010 afin de démontrer les logiques d'action de l'Etat vis-à-vis du sujet « immigration ».

## 2.1. La « violence urbaine » et l'immigration : une perception réactualisée

### 2.1.1. L'action publique et la communication étatique rassurante

Après le braquage du casino d'Uriage (commune en Isère), une course-poursuite et des échanges de tirs avec la police, Karim Boudouda (d'origine algérienne) était abattu dans le quartier de la Villeneuve où il habitait. Dans les nuits qui ont suivi sa mort, des habitants du quartier ont commis des actes de violence comme, par exemple, l'incendie des voitures et des poubelles. Ils ont confronté les forces de l'ordre, qui cernaient le quartier, en jetant des pierres. Il y a eu également d'échanges des tirs. A la suite de ces actes de violence, le gouvernement de Nicolas Sarkozy prend plusieurs mesures principalement en terme de sécurité : le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux annonce

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 16.

l'envoi de renfort des forces mobiles et d'un hélicoptère de la gendarmerie nationale ; le président Nicolas Sarkozy déclare la création de nouveaux dispositifs policiers, le GIR (Groupe d'Intervention Régional) et l'UMIR (Unité Mixte d'Intervention Rapide). Une réunion est également prévue par le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux en août 2010 comme l'illustre ce communiqué de presse du ministère de l'Intérieur :

« J'ai demandé au préfet de l'Isère d'organiser, dès cette semaine, en liaison avec le maire de Grenoble et le procureur de la République, une réunion rassemblant l'ensemble des acteurs publics locaux concernés (forces de sécurité, services de l'État, services fiscaux, services sociaux, acteurs associatifs, etc.)<sup>56</sup> »

Au centre des déclarations des responsables politiques sur ces événements se trouvent principalement les questions de sécurité et l'engagement de l'État à rassembler les différents acteurs (le maire, les associations, les forces de l'ordre, les unions de quartier de la Villeneuve), dans la prévention et surtout dans le combat contre la délinquance. L'accent est mis dans la valorisation de l'action étatique, un « *État technologique et performant*<sup>57</sup> » qui veut assurer la sécurité aux citoyens en envoyant des policiers et des gendarmes supplémentaires dans un délai court, en mobilisant des équipements modernes comme un hélicoptère ou encore en créant un nouveau dispositif : le GIR (Groupe d'Intervention Régional).

La venue du président de la République Nicolas Sarkozy, à Grenoble le 30 juillet 2010 pour installer le nouveau préfet Éric Le Douaron, renforce ce positionnement. Le discours de Nicolas Sarkozy se focalise sur le lien entre l'immigration en France et la violence et l'insécurité rencontrées dans le pays. Lors d'une conférence de presse, le président associe directement les problèmes relatifs aux banlieues françaises au flux migratoire vers le pays :

« Il faut le reconnaître, je me dois de le dire, nous subissons les conséquences de cinquante années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration. Nous sommes si fiers de notre système d'intégration. Peut-être faut-il se réveiller ? Pour voir ce qu'il a produit. Il a marché. Il ne marche plus. (...) La guerre que j'ai décidé d'engager contre les trafiquants, contre les voyous, cette guerre-là vaut pour plusieurs années. Elle dépasse de beaucoup la situation d'un gouvernement, d'une majorité ou d'un parti <sup>58</sup> ».

Le flux migratoire « non-contrôlé » est interprété comme la cause majeure des problèmes actuels auxquels le pays doit faire face, comme le trafic des drogues et la violence. D'une part ces problèmes sont présentés comme spécifiques aux « banlieues »,

---

<sup>56</sup>Sécurité à Grenoble, Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur, le 4 août 2010.

<sup>57</sup> Marchetti Dominique, « Un Etat policé. Les polices de la route dans la presse quotidienne régionale », dans Marchetti Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008, p. 126.

<sup>58</sup> « Le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy », *Le Figaro*, le 30 juillet 2010, article remis à jour le 31 mars 2014.

d'autre part, comme des problèmes liés aux immigrés. Dans un autre passage, le Président de la République renforce ce constat en annonçant :

« La délinquance actuelle ne provient pas d'un mal être comme je l'entends dire trop souvent: elle résulte d'un mépris pour les valeurs fondamentales de notre société. [...] Il est quand même invraisemblable que des jeunes gens de la deuxième, voire de la troisième génération, se sentent moins Français que leurs parents ou leurs grands-parents. Tous ici vous pourriez en porter témoignage. Tous. Tous vous avez des exemples. Pourquoi ne le dit-on pas? On a peur? Moi ce n'est pas de faire le constat qui me fait peur, c'est la réalité. Nous n'avons pas le droit à la complaisance en la matière. Pour réussir ce processus d'intégration, il faut impérativement maîtriser le flux migratoire. [...] Les événements que Grenoble vient de connaître et leur gravité imposent de notre part une réponse ferme mais c'est peut-être une opportunité de sortir de la pensée unique sur la politique de la ville, sur la politique de l'immigration et sur la politique de la sécurité. [...] Je n'ai pas à voir si Grenoble est une ville qui a choisi un maire de gauche ou un maire de droite. Je dois travailler avec les élus, comme les élus doivent travailler avec le chef de l'État. Mais chacun d'entre nous, nous serons mis face à nos responsabilités<sup>59</sup> ».

De la déclaration de Nicolas Sarkozy ressort le rapport des actes de violence avec l'histoire de l'immigration en France : la constitution d'une population de descendants d'immigré et leur concentration dans des quartiers d'habitat social situés en périphérie des villes. De ce fait, il propose un nouveau regard sur les différentes politiques : de la ville, de l'immigration et de la sécurité. Mais son positionnement ne se veut pas partisan : il souligne que l'opposition entre droite et gauche ne doit pas empêcher les responsables politiques de travailler ensemble. En l'occurrence, il fait référence au maire socialiste de Grenoble, Michel Destot.

L'argument du Président sur le problème de la délinquance dans le pays repose sur les différences des « bonnes manières<sup>60</sup> » entre français et descendants d'immigrés et contribue à renforcer les distinctions, socialement instituées, entre ces derniers. Loin d'être anodine, la déclaration du Président, révèle des manières de penser et d'instituer l'immigration en tant que problème lié à des codes de comportement. « *La société n'est que comme s'instituant et instituée*<sup>61</sup> », affirme Cornélius Castoriadis. Le processus d'institutionnalisation se manifeste, comme le soulignent Peter Berger et Thomas Luckmann, « *chaque fois que des types d'acteurs effectuent une typification réciproque d'actions habituelles*<sup>62</sup> ». La « typification » consiste à la désignation des formes d'actions selon des rôles socialement attribués aux individus. En ce sens, ce processus est lié à des « procédures de contrôle<sup>63</sup> ». C'est ce que démontre l'attitude mise en œuvre par le Président à l'égard des descendants d'immigrés. Il propose une modification dans le code pénal suggérant la déchéance de la nationalité française aux personnes qui commettent

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p.175.

<sup>61</sup> Castoriadis Cornélius, *op.cit.*, p. 482.

<sup>62</sup> Berger Peter, Luckman Thomas, *op.cit.*, p. 112.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 134.

une infraction pénale. Il demande que « *l'acquisition de la nationalité française par un mineur délinquant au moment de sa majorité ne soit plus automatique*<sup>64</sup> ». En France, l'acquisition de la nationalité française par une personne née étrangère (de parents immigrés) peut avoir lieu quand elle devient majeure. Le président propose ainsi la déchéance de la nationalité aux personnes qui commettent des crimes contre les forces de l'ordre. Ceci implique la perte d'un droit juridique, comme il le souligne dans le passage suivant :

« La nationalité française doit pouvoir être retirée à toutes les personnes d'origine étrangère qui auraient volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie. (...) La nationalité française se mérite. Il faut pouvoir s'en montrer digne. Quand on tire sur un agent chargé des forces de l'ordre, on n'est plus digne d'être Français<sup>65</sup> ».

Le code civil français permet la déchéance de la nationalité française mais dans des cas très précis comme par exemple, le terrorisme et les crimes de guerre. Le chef de l'État propose ainsi l'extension des possibilités de déchéance de la nationalité. Un article supplémentaire au projet de loi « Immigration, Intégration et Nationalité<sup>66</sup> » est élaboré en 2010. Le texte additionnel au projet rend évidente l'association entre immigration et insécurité :

« Notre pays est, depuis le début de l'été, confronté à la multiplication de crimes particulièrement violents. Ainsi, après le récent décès, en Languedoc-Roussillon, d'un octogénaire qui s'était interposé pour défendre son épouse à qui trois jeunes âgés de 17 à 19 ans tentaient de voler le sac, les français ont assisté avec effroi aux violences urbaines de Grenoble. La campagne présidentielle de 2007 reflétait parfaitement l'état d'esprit de la majorité présidentielle en la matière et l'élection du Président de la République avait conforté les espoirs des Français de vivre en toute sérénité. Or, la répétition de ces graves événements ravive ces angoisses et les esprits se sclérosent sur la violence de ces actes. Les tensions sont extrêmes en dépit des résultats remarquables de la politique de lutte contre l'insécurité menée par le Gouvernement. Les inquiétudes ne cessent de croître<sup>67</sup> ».

Bien que le chef de l'État mentionne le devoir des gouvernants dans l'articulation de la politique de sécurité, celle de l'immigration et la politique de la ville, c'est la sécurité qui prend le devant. Dans le passage suivant, il réitère son engagement en matière de sécurité :

« Se battre pour la sécurité, c'est tout simplement refuser que les efforts faits sur le long terme dans le cadre des politiques sociales soient réduits à néant par les agissements de quelques caïds<sup>68</sup> ».

---

<sup>64</sup> Installation du préfet de l'Isère, Communiqué de presse du ministère de l'intérieur, 1 août 2010.

<sup>65</sup> « Le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy », *Le Figaro*, le 30 juillet 2010, article remis à jour le 31 mars 2014.

<sup>66</sup> Article additionnel au projet de loi Immigration, Intégration et Nationalité, le 20 septembre 2010, *L'Assemblée Nationale*, URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/>, consulté le 15 avril 2012.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

L'amendement portant sur la déchéance de la nationalité signifie que, s'il est adopté, les sanctions devront être ajustées à chaque personne qui a commis un crime contre les forces de l'ordre, ce qui rend plus nette l'opposition entre « français » et « immigrés ». Avec cette proposition, le président fait référence ainsi à des français d'origines étrangères, comme c'est le cas du jeune Karim Boudouda, tué à la Villeneuve, qui était fils d'algériens. Le discours du Président porte donc sur des groupes, qui indépendamment de leur nationalité, sont vus comme des immigrés. Tout porte à croire que l'origine des individus représente donc une « menace », comme l'illustre ce passage du texte relatif à l'amendement :

« Pour les délinquants étrangers ayant commis un tel crime ou délit, l'expulsion du territoire national permettrait aux honnêtes gens de jouir de leur droit le plus fondamental, celui de vivre en toute sécurité, tranquillité et sérénité. Les délinquants naturalisés français ayant participé à ces exactions devraient être déchus de la nationalité française dans la mesure où ils menacent la sécurité nationale<sup>69</sup> ».

Ainsi, les « jeunes » d'origine étrangère sont présentés comme les responsables de la « crise » des banlieues. En ce sens, la réaction de l'Etat dans l'élaboration de l'amendement contribue à la « stigmatisation » de l'immigré et descendants d'immigrés. Un stigmaté est, selon Erving Goffman<sup>70</sup>, un attribut qui est socialement désigné à certains individus leur rendant différent des autres membres de la société : il désigne « *un attribut qui jette un discrédit profond*<sup>71</sup> » ou une « mauvaise réputation » à certaines personnes. Par ailleurs, le chef de l'Etat fait des déclarations inexactes (ou généralisées) à propos de l'immigration en France et sur la population qui habite dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ce qui compromet la compréhension du phénomène migratoire dans le pays. Nous considérons important de relever maintenant quelques idées reçues liés au sujet « violences urbaines », comme par exemple, le rapport entre descendant d'immigré et les quartiers en ZUS, ainsi que celui entre « jeune » et descendant d'immigré et descendants d'immigré et « jeunes magrébins ». Nous rappelons qu'un descendant d'immigré n'habite pas forcément dans les zones urbaines sensibles (ZUS). La proportion d'immigré en ZUS est plus importante que celle des descendants d'immigré<sup>72</sup>. Un descendant d'immigré ne signifie pas non plus une personne jeune ou mineure car une personne née en France d'au moins un parent immigré reste un descendant d'immigré toute sa vie. De plus, la population des descendants d'immigrés est fondamentalement issue des anciens flux migratoires venant du Portugal, d'Italie et d'Espagne. Environ 65% des descendants sont originaires de

---

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> Goffman Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 20.

l'Europe. Les descendants du Maghreb représentent 23%. En revanche, chez les descendants de 15-24 ans le Maghreb représente 36% des origines<sup>73</sup>.

De plus, dans le discours du chef de l'Etat, le sujet « immigration » apparaît comme le problème le plus important de la Villeneuve laissant au deuxième plan une véritable prise en compte des formes locales d'exclusion et les particularités de ce quartier. En ce sens, la posture de l'État se veut rassurante parce qu'elle englobe l'individu dans un groupe, celui des immigrés. Ce faisant, elle exclut toute la marginalité qui existe en France et les inégalités observées dans le quartier lui-même et dans la ville de Grenoble. Certes, la Villeneuve fait partie de la zone urbaine sensible (ZUS) de l'agglomération grenobloise, une zone prioritaire en termes de politique de la ville. Les indicateurs de précarité (le nombre de chômeurs, de familles monoparentales, de bénéficiaires d'une allocation logement) se concentrent dans la partie sud de Grenoble, où se trouve ce quartier<sup>74</sup>. La ZUS (représentée par la Villeneuve et le quartier Village Olympique) est une zone caractérisée par une forte proportion de population étrangère. La zone urbaine sensible de l'agglomération compte 17 732 habitants dont 15,3% sont étrangers. Grenoble compte 158 746 habitants dont 9,3% d'étrangers, selon l'analyse réalisée par l'Insee (Institut National de la statistique et des études économiques) en 2008 sur l'agglomération grenobloise<sup>75</sup>. Néanmoins, le quartier est composé d'ensembles résidentiels très hétérogènes : vingt-trois qui regroupent au total 4 200 logements et 10 700 habitants selon le recensement de 1999<sup>76</sup>. En raison de l'hétérogénéité du quartier, c'est comme s'il y avait « des Villeneuves » et non pas « la Villeneuve ». Par ailleurs, Grenoble est une ville où les indicateurs de précarité dépassent ceux des quartiers concernés par la politique de la ville. Le centre ancien de Grenoble présente des signes de précarité monétaire et de précarité lié à l'emploi<sup>77</sup>.

En ce sens, le discours du chef de l'Etat relève d'une action de communication visant gérer une « crise » et contribue à diffuser d'informations qui peuvent se répandent dans le temps, comme Yves de la Haye le souligne dans le passage suivant :

« [...]une des façons de gérer la crise, c'est-à-dire de tenter d'en atténuer les contrecoups toujours à redouter, en organisant des opérations de communication marquantes qui, si elles n'atteignent par leurs objectifs déclarés, n'en laissent pas moins

---

<sup>73</sup> Breem Yves, *op.cit.*

<sup>74</sup> Berthelot Alain, « Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles », *La Lettre Analyses*, n°99, 2008, sur [www.insee.fr/rhonealpes](http://www.insee.fr/rhonealpes).

<sup>75</sup> *Ibid.* Nous avons également consulté le système d'information géographique du Secrétariat général du CIV (Comité Interministériel des Villes) sur : <http://sig.ville.gouv.fr>, consulté le 18 mars 2013.

<sup>76</sup> « Habiter et vivre à la Villeneuve, diagnostic », Municipalité de Grenoble, mars 2003.

<sup>77</sup> Berthelot Alain, *op.cit.*

des traces impressives dans l'esprit du temps, sous forme de slogans, de bribes, de notions<sup>78</sup> ».

Ces actions loin d'être considérées comme des initiatives prises sur « l'immédiate » s'inscrivent dans des logiques qui prennent sens dans le long terme, que nous traitons maintenant.

### 2.1.2. Un positionnement politique restrictif en matière d'immigration

La proposition de l'amendement relatif à la déchéance de la nationalité française a été votée en septembre 2010 par l'Assemblée Nationale. En 2011, le Sénat a rejeté l'amendement. Son élaboration, loin d'être anodine, révèle deux facteurs que nous développons respectivement ici : d'abord des stratégies politiques qui s'inscrivent dans un temps long avec une implication dans l'histoire politique du pays. Pas ouvertement avouée, la venue du Président à Grenoble révèle une intention politique partisane. Comme l'affirme Yves de la Haye sur l'évolution des actions de communication développées par l'Etat à partir des années soixante-dix : « *on est passé d'une stratégie d'attaque frontale à une stratégie d'encercllement*<sup>79</sup> ». Ensuite, elles reflètent également une volonté politique affirmée de renforcer la fermeté des lois déjà existantes sur les conditions d'entrée et de séjour des immigrés et étrangers.

La venue du président à Grenoble et son discours ferme contre la délinquance et l'immigration dans le pays prend sens dans le contexte politique qui a marqué la construction du quartier de la Villeneuve dans les années soixante-dix. Nous l'avons abordé, c'était un projet social expérimental et innovateur élaboré et construit par le socialisme municipal grenoblois. Hubert Dubedout, qui a été maire de Grenoble de 1965-1983, et l'idéalisateur du projet. Il a présidé, en 1981, la Commission nationale pour le développement social des quartiers sous le gouvernement de François Mitterrand. La figure d'Hubert Dubedout et son positionnement politique demeurent une référence pour la municipalité de Grenoble : le maire de la ville au moment des incidents à la Villeneuve, Michel Destot (élu en 1995, réélu en 2001 et 2008), appartient lui aussi au Parti Socialiste (PS). La venue de Nicolas Sarkozy à Grenoble symbolise ainsi une rivalité entre un gouvernement de droite (UMP) et une municipalité de gauche (PS). Le quartier symbolisait, nous l'avons abordé, l'affirmation de l'autonomie du pouvoir local et du projet politique socialiste mis en place par Hubert Dubedout.

---

<sup>78</sup> La Haye Yves (de), *op.cit.*, p. 83.

<sup>79</sup> La Haye Yves (de), *Dissonances. Critique de la communication*, La pensée sauvage, 1984, p. 89.

Le discours du président s'inscrit également dans le prolongement d'un positionnement politique restrictif concernant les conditions d'entrée et de séjour dans le pays, qui remonte au début des années 2000. Il ne représente donc pas forcément une rupture vis-à-vis aux politiques antérieures. L'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur en 2002 entraîne la votation de nouvelles lois qui favorisent le développement de l'immigration choisie. En effet, depuis 2003, des projets de lois sur l'entrée et le séjour des étrangers ont été présentés à l'Assemblée Nationale : loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration et loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. En 2010, le projet de loi du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Eric Besson, s'ajoute à cette liste. Ce sont donc quatre lois en sept ans. D'une manière générale, ces lois restreignent certains droits acquis comme, par exemple, la Loi maîtrise de l'immigration de 2003 qui stipule que la carte de résident ne pourra être accordée à un conjoint étranger de français qu'au bout de 2 ans contre 1 an auparavant. Ainsi, les décisions politiques prises au moment des événements à la Villeneuve doivent être inscrites dans une période de temps plus large.

## 2.2. Le pouvoir local et la communication territoriale : l'immigré « invisibilisé » dans la banlieue

### 2.2.1. Le « national » et le « local » vis-à-vis des « violences urbaines »

Nous avons abordé dans le chapitre précédent que l'affirmation du pouvoir local repose sur une posture d'opposition vis-à-vis de l'État. En ce qui concerne la politique de la ville cette opposition est évidente. Au moment des événements à la Villeneuve, alors que Nicolas Sarkozy annonce de nouvelles mesures pour le quartier de la Villeneuve (comme la création du GIR : Groupe d'Intervention Régional) au niveau local, le maire de Grenoble Michel Destot (PS) met en avant le retrait de l'État dans la politique de la ville. Quelques jours après la mort de Karim Boudouda à la Villeneuve et les actes de violence dans le quartier, la municipalité organise une réunion avec une trentaine d'acteurs locaux (le maire de Grenoble et ceux de l'agglomération, le préfet et des policiers) où la maire s'engage à accélérer la politique de la ville. L'accent est mis sur la sécurité et sur la promotion de la cohésion sociale (article intitulé « Nous allons accélérer les politiques de la Ville » la page suivante). Le maire Michel Destot rappelle le montant des investissements de la municipalité pour le quartier (75 millions d'euros investis dans la rénovation du quartier) et minimise les événements par cette affirmation qui met en valeur la ville : « *Grenoble et son agglomération offrent des atouts* » :



« Nous allons accélérer les politiques de la Ville », *Le Dauphiné Libéré*, le 21 juillet 2010.



Le quartier la Villeneuve s'étend sur deux communes: celle de Grenoble (Village Olympique, Arlequin et Baladis) et celle d'Échirolles (Les Granges, Surieux et Les Essarts). Les incidents ont eu lieu dans la partie grenobloise (Arlequin). Même si les conséquences des actes de violence ont également affecté la partie Échirolles, la mairie de cette commune n'a pas voulu se manifester sur les incidents. Comme l'explique le directeur de communication de la mairie d'Échirolles, Bruno Cohen-Bacrie<sup>80</sup>, l'enjeu était de se détacher des événements en affirmant l'existence de deux Villeneuve différentes :

« On a essayé d'éviter de lier notre image à celle de Grenoble. Quand les événements à Grenoble se sont passés et qu'on nous disait « la Villeneuve » je revois mes élus préciser : non, c'était la Villeneuve de Grenoble. Cela a eu des conséquences, évidemment, sur la Villeneuve d'Échirolles parce qu'il n'y a pas de frontière marquée entre Grenoble et Échirolles. C'était quand même contingenté sur une partie de la Villeneuve qui était plutôt grenobloise donc, pour le coup, on avait plutôt intérêt à surveiller notre partie et à éviter d'être emporté dans cette image générale<sup>81</sup> ».

Ainsi des rapports de force affectent les villes et la perception des municipalités sur leur périphérie. Nous reviendrons sur le rapport entre centre et périphérie plus loin. Concentrons-nous sur notre analyse sur la partie grenobloise du quartier. La Villeneuve de Grenoble est inscrite dans le programme national de la rénovation urbaine (PNRU).

<sup>80</sup> Cohen-Bacrie Bruno, directeur de la communication de la mairie d'Échirolles, Entretien du 13 mars 2012.

<sup>81</sup> *Ibid.*

Entre 2008 à 2014, la municipalité a prévu d'investir 75 millions d'euros dans la rénovation du quartier en construisant un éco-quartier. Les objectifs reposent sur trois axes : améliorer la qualité de vie, renouer avec la mixité sociale et ouvrir le quartier sur la ville<sup>82</sup>. Les investissements les plus élevés de la municipalité vont dans des projets d'aménagements et services urbains<sup>83</sup>. De ce fait, la municipalité met en avant les actions développées dans le quartier refusant ainsi de comparer la Villeneuve à une banlieue parisienne. C'est ce qu'affirme Hélène Vincent, élue adjointe au secteur 6 et à la jeunesse :

« Ça c'est un fantasme que les médias ont toujours voulu faire passer parce que c'est plus simple et c'est un fantasme de certains habitants grenoblois. Ce n'est pas quelque chose qui est complètement infondé parce que c'est dans le sud de la ville et que les gens ont l'impression que c'est loin, que ça ne fait pas partie de Grenoble parce que c'est à la frontière. Mais en réalité ce n'est vraiment pas loin, il y a le tram et des équipements au sein du quartier, rayonnant sur la ville. Ce n'est pas un quartier coupé du monde. (...) On travaille beaucoup sur ce qu'on appelle « lieu transitionnel » c'est-à-dire, comment mettre en place des lieux de proximité au sein du quartier, des lieux sympas, conviviaux où il y a du lien social où les gens peuvent se rencontrer et où, à l'intérieur, il y a des choses qui se tricotent, des projets qui se montent pour faire transition vers des « lieux de centralité ». Il s'agit donc d'amener les gens à fréquenter d'autres lieux de la ville et à se déplacer<sup>84</sup> ».

Le quartier est ainsi présenté comme un lieu de rencontre des habitants en raison des équipements mis en place. L'élue met en valeur les espaces créés dans le quartier afin de permettre une « meilleure » convivialité comme l'Espace 600 qui est un théâtre régional et qui est situé dans la galerie de l'Arlequin (l'un des ensembles résidentiels de la Villeneuve).

A plusieurs reprises, le maire se positionne contre les déclarations du président de la République et du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux à propos de la « guerre aux voyous » et à la délinquance. Michel Destot déclare vouloir la « paix sociale » et entend promouvoir le dialogue entre la police et les habitants, comme l'illustrent les trois articles ci-dessous. Encore une fois, l'accent est mis sur la cohésion sociale et sur l' « agir ensemble » : État, municipalités et associations.

---

<sup>82</sup> La présentation du projet de rénovation de la Villeneuve est disponible sur : <http://www.grenoble.fr/830-la-villeneuve-grenoble-un-quartier-renove-exemplaire.htm>, consulté le 8 avril 2014.

<sup>83</sup> En 2013, par exemple, 29,23 millions d'euros ont été dépensés par la mairie de Grenoble pour l'aménagement et services urbains contre 23,58 d'euros pour les interventions sociales, santé et logement. Pour l'éducation, l'investissement est de 16,14 ; 14,21 pour la culture ; 9,63 pour le sport et la jeunesse ; 4,54 pour l'action économique et 2,40 millions d'euros pour la sécurité et la salubrité publique. Les dépenses pour l'aménagement urbain s'expliquent par la poursuite du renouvellement urbain et social des quartiers, notamment, Villeneuve- Village Olympique (depuis 2008), Teisseire, Mistral et Châtelet (depuis 2006).

<sup>84</sup> Vincent Hélène, élue adjointe au secteur 6 et à la jeunesse, Entretien du 13 mai 2011.

**TRIBUNE** Le député-maire de Grenoble réagit aux événements de ces derniers jours dans sa ville

## Michel Destot : « Ce n'est pas la guerre que nous voulons... »

« C'est ce qui se passe dans les quartiers, nos villes, nos pays... »

Michel Destot, député-maire de Grenoble, le 3 août 2010.

« Mais je voudrais dire quelque chose : nous ne sommes pas en guerre. Ce n'est pas la guerre que nous voulons... »

Le député-maire de Grenoble, Michel Destot, a réagi aux événements de ces derniers jours dans sa ville. Il a déclaré que ce n'est pas la guerre que nous voulons, mais que nous sommes en situation de guerre sociale. Il a appelé à une réflexion collective et à une prise de conscience collective.

« Je trouve aujourd'hui profondément injuste et incompréhensible l'éviction du préfet de l'Isère »

En continuant à déléguer à nos bailleurs pour ce qui est de l'Etat les actes sociaux, nous sommes en situation de guerre sociale. C'est ce qui se passe dans les quartiers, nos villes, nos pays... »

Michel Destot, député-maire de Grenoble.

**SÉCURITÉ** Le ministre de l'intérieur installe hier, à Grenoble, le G1 de l'Isère

## Hortefaux : « Les délinquants n'ont aucun avenir ! »

Le ministre de l'intérieur, Bernard Hortefaux, a installé hier à Grenoble le G1 de l'Isère. Il a déclaré que les délinquants n'ont aucun avenir.

« Les délinquants n'ont aucun avenir ! »

Le ministre de l'intérieur, Bernard Hortefaux, a déclaré que les délinquants n'ont aucun avenir. Il a appelé à une réflexion collective et à une prise de conscience collective.

« La réaction du député-maire Michel Destot »

Le député-maire de Grenoble, Michel Destot, a réagi aux événements de ces derniers jours dans sa ville. Il a déclaré que ce n'est pas la guerre que nous voulons, mais que nous sommes en situation de guerre sociale. Il a appelé à une réflexion collective et à une prise de conscience collective.

## Michel Destot : « La France n'a pas besoin de guerre mais de paix sociale »

Le député-maire de Grenoble a réagi au discours de Nicolas Sarkozy. Il a déclaré que la France n'a pas besoin de guerre, mais de paix sociale.

« La France n'a pas besoin de guerre mais de paix sociale »

Le député-maire de Grenoble, Michel Destot, a réagi au discours de Nicolas Sarkozy. Il a déclaré que la France n'a pas besoin de guerre, mais de paix sociale. Il a appelé à une réflexion collective et à une prise de conscience collective.

« guerre » dont elles ont besoin aujourd'hui, mais d'être rassurées, protégées. Dans ce climat social très dégradé que pointe du doigt le récent rapport du Médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, je m'oppose à toute forme de stigmatisation. Je voudrais dire une nouvelle fois combien il est dangereux de faire aujourd'hui l'amalgame entre délinquance et immigration, en parlant de « déchéance de nationalité ». Je m'oppose à cette idée selon laquelle il y aurait plusieurs catégories de citoyens français. Pour lui, « cette stratégie de la tension contribue malheureusement un peu plus au défillement du lien social dans notre pays. Dire cela, ce n'est pas faire preuve d'angélisme. C'est réaffirmer nos convictions. Des convictions d'élus locaux, plus que jamais en première ligne et qui entendent poursuivre des politiques de solidarités, de développement économique et d'insertion, d'éducation, et d'aménagement urbain, en toute sécurité, condition indispensable à l'efficacité du travail mené sur le terrain, depuis des années, et qu'il serait injuste et dangereux, de balayer aujourd'hui d'un revers de mains. »

« Ce travail, nous entendons le poursuivre en coopération étroite avec les services de l'Etat. C'est notre façon de répondre à la demande de paix sociale à laquelle aspirent légitimement nos concitoyens. »

Le maire critique les initiatives « coups de poing » de l'État (changement du préfet tout suite après les événements dans le quartier, mobilisation temporaire de renfort policier) et défend la mise en œuvre de mesures sur le long terme d'autant plus que d'autres actes de violence ont déjà eu lieu à la Villeneuve. Deux cas récents ont eu une répercussion nationale. En décembre 2000, la mort de Soufiane, quinze ans, tué par d'autres jeunes hommes habitant aussi à la Villeneuve<sup>85</sup>. En 2007, un contrôle de trafic de drogue a donné lieu à une confrontation entre deux groupes, dont un appartenant au quartier de la Villeneuve<sup>86</sup>.

La sécurité est une thématique qui intéresse de plus en plus la municipalité grenobloise. La fonction prévention et sécurité est déléguée au premier adjoint, Jérôme

<sup>85</sup> Cabret Nicole, « Soufiane, quinze ans, a été tué à Grenoble par deux mineurs de seize et dix-sept ans », Société, *Le Monde*, le 5 décembre 2000.  
<sup>86</sup> « Grenoble en proie à une vendetta meurtrière entre trafiquants de drogue », *Le Monde*, le 3 novembre 2007. « A Grenoble, « Gitans » et « Maghrébins » s'affrontent pour le marché de la drogue », France, *Le Monde*, le 7 décembre 2007.

Safar. En 2007, l'adjoint en charge de ces questions occupait la 18<sup>ème</sup> position<sup>87</sup>. Les investissements de la municipalité dans la thématique sont divers, comme le rappelle le maire lors de la conférence sur la sécurité publique en décembre 2010, après les événements à la Villeneuve :

« Augmentation de 40% des effectifs [*de police*], création d'une équipe dédiée au secteur 6 en 2005 et d'une équipe dédiée à la soirée cette année, amélioration des conditions de travail des agents (engagement d'1,4 M€ au cours des 5 dernières années). Nous portons par ailleurs une attention et une préoccupation réelles à la question de la protection des policiers municipaux par des équipements d'intervention et de protection appropriés (tonfas, gilets pare-balles sur mesure)<sup>88</sup>.

La prévention de la délinquance, la justice et la sécurité constituent un domaine d'intervention de la politique de la ville qui requiert la mobilisation de nombreux acteurs : différents ministères (de la Justice et de l'Intérieur) , le Conseil National des Villes (CNV), le Conseil National des Missions Locales (CNML), la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT), l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), les médiateurs de quartiers, les associations et des structures locales. Dans le cas de Grenoble, nous pouvons citer, par exemple, les régies des quartiers sud de Grenoble de la Villeneuve, qui développent des activités éducatives et culturelles dans le quartier pour les jeunes habitants. Les orientations de la politique de prévention de la délinquance sont fixées au plan national par le Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (CIPD), créé en 2005. Les municipalités sont ainsi en situation de dépendance vis-à-vis de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Quelques jours avant les incidents à la Villeneuve, Michel Destot, en tant que président de l'association des maires des grandes villes de France (AMGVF), écrit un article publié au *Dauphiné Libéré*<sup>89</sup>, qui est relayé dans la presse nationale et où nous observons cette dépendance. Dans l'article paru au *Monde*, il demande plus d'engagement de la part de l'État et notamment du ministère de l'Intérieur vis-à-vis de la sécurité :

« Les maires sont aujourd'hui régulièrement interrogés par leurs concitoyens qui expriment de réelles inquiétudes face à ces actes de violence. Au nom de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, je demande donc la convocation, sous la présidence du Premier ministre, et avec les Ministres de l'Intérieur et de la Justice d'un véritable Grenelle de la Sécurité Urbaine avec les élus des associations concernées. Je réitère également une nouvelle fois au Ministre de l'Intérieur ma demande ferme d'affectation de moyens supplémentaires pour la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Grenoble. Il n'est plus possible aujourd'hui de se contenter de déclarations d'intention; l'Etat doit donner aux forces de l'ordre la possibilité d'assurer réellement leurs missions de sécurité et de tranquillité publique, évidemment en terme de résolution

---

<sup>87</sup> Maillard Jacques (de), « Les élus locaux à l'épreuve de l'insécurité », *Sciences de la Société*, n°71, 2007, p.124.

<sup>88</sup> « Sécurité publique : au cœur de nos préoccupations », Communiqué de presse du 1 décembre 2010.

<sup>89</sup> Destot Michel, « Michel Destot demande un grenelle de la sécurité urbaine », *Le Dauphiné Libéré*, 12 juillet 2010.

des crimes et délits mais aussi et peut-être surtout en terme de protection de tous nos concitoyens<sup>90</sup> ».

Quelques jours après les actes de violence dans le quartier de la Villeneuve, Michel Destot revient sur le contenu de cet article, annonçant la réalisation d'une conférence nationale intitulée « Ce que veulent les maires de grandes villes de France<sup>91</sup> ». Il réitère sa demande d'élaboration d'un « Grenelle de la sécurité publique », comme l'illustre ce passage :

« A l'issue des débats, nous présenterons un manifeste « Ce que veulent les maires de grandes villes » qui se veut être un acte fondateur de mixité et de paix sociales. A ce titre, nous avons invité François Fillon, premier ministre, à débattre à nos côtés et à répondre à nos propositions<sup>92</sup> ».

La venue de Nicolas Sarkozy à Grenoble, le 30 juillet 2010, renforce les critiques de la municipalité grenobloise vis-à-vis de l'action de l'État. Le jour de l'arrivée du Président dans la ville, le maire de Grenoble insiste pour mettre en valeur les caractéristiques du quartier qui est doté d'équipements sociaux et où il y a une présence constante de la police. En effet, la BTS, la Brigade Spécialisée de Terrain, est dédiée au secteur de la Villeneuve. C'est le seul effectif de police dédié à une zone géographique<sup>93</sup>. Il s'agit pour Michel Destot qui est maire depuis 1995 et donc depuis quinze ans, de montrer que le quartier n'a pas été délaissé durant ses trois mandats. Il dénonce la stigmatisation du quartier, de la ville et des habitants par le traitement étatique des événements. Dans un article intitulé « « Destot : « Je ne laisserai stigmatiser ni Grenoble ni la Villeneuve » », publié au *Dauphiné Libéré* (reproduit dans le tableau dans la page suivante), le maire affirme sur la Villeneuve :

« Il ne s'agit pas d'un quartier à l'abandon. La Villeneuve est l'un des quartiers de Grenoble les mieux dotés de la ville en termes d'équipements sociaux, culturels, de santé. [...] Ramené au nombre d'habitants, c'est le quartier le mieux doté en police municipale. De tous les quartiers, c'est le plus récent et le moins délabré. Il faut expérimenter et innover, même, surtout si l'on a un problème de peuplement et de précarité<sup>94</sup> ».

---

<sup>90</sup> AFP, « Sécurité. Le maire de Grenoble réclame un « Grenelle de la sécurité urbaine », France, *Le Monde*, 15 juillet 2010.

<sup>91</sup> « Violences urbaines – Conférence nationale « ce que veulent les maires de grandes villes de France », Communiqué de presse du 19 juillet 2010.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Jean-Paul Pecquet, directeur départementale de la sécurité publique (DDSP), Entretien du 30 novembre 2011.

<sup>94</sup> « Destot : « Je ne laisserai stigmatiser ni Grenoble ni la Villeneuve » », *Le Dauphiné Libéré*, le 30 juillet 2010.

« Destot : « Je ne laisserai stigmatiser ni Grenoble ni la Villeneuve » », *Le Dauphiné Libéré*, le 30 juillet 2010



Le maire considère que les actions entreprises par l'État sont exagérées car ce n'était que quelques habitants (sur 12 000) qui se sont confrontés à la police. De plus, le maire rappelle que les événements à la Villeneuve ne sont pas un cas isolé : il cite des exemples d'actes de violence qui ont eu lieu dans d'autres villes en France. Il s'agit ainsi de valoriser les réussites récentes de l'action locale dans le quartier comme l'illustre un entretien avec le maire, publié dans la presse avec le titre « Michel Destot : « ce que j'ai dit au Président Sarkozy » » (article reproduit dans le tableau « Michel Destot : « ce que j'ai dit au Président Sarkozy » » dans la page suivante), en septembre 2010. Michel Destot rappelle la mise en œuvre des travaux de rénovation du quartier, des actions visant l'emploi, etc.



« Michel Destot : « ce que j'ai dit au Président Sarkozy » », *Le Dauphiné Libéré*, le 13 septembre 2010

**INTERVIEW POLITIQUE DE RENTRÉE** Le maire de Grenoble revient sur les événements de cet été

## Michel Destot : « Ce que j'ai dit au président Sarkozy... »

Paris que l'été 2010 aura été sans conteste marqué par les événements de La Villeneuve... Parce que, depuis, il ne se passe pas un jour sans qu'il ne soit fait référence au désormais "discours de Grenoble"...

Parce que le conseil municipal de rentrée, du 27 septembre prochain, risque d'en être tout agité... Le député-maire de Grenoble, Michel Destot, fait le point avec nous. Interview.

■ On dit que votre entretien avec le président juste avant son discours a été très tendu. Qu'est-ce que vous lui avez vraiment dit ?

« Ce que j'ai dit au président Sarkozy, c'est : attention, attention, à ne pas stigmatiser un quartier. La Villeneuve n'est pas un quartier de voyous. Le faire croire crée un préjudice qui devient ensuite un frein à la cohésion sociale. »

■ Mais les événements de La Villeneuve ont bien existé. Ils n'ont pas eu lieu ailleurs !

« Je m'inscris en faux contre cette affirmation. Cet été, il y a eu d'autres événements violents à La Duchère, à Toulouse, à Nantes, mais ils n'ont pas été autant médiatisés, stigmatisés. C'est absolument faux de faire des événements de La Villeneuve un cas isolé.

Ensuite, je le dis et je le redrai encore : les événements de La Villeneuve ont été radicaux et condamnables. Mais il ne s'agissait pas d'émeutes. C'étaient des affrontements entre des jeunes, des policiers et des gendarmes, mais ce n'étaient pas des émeutes. Le quartier de La Villeneuve, c'est 12 000 habitants et ces 12 000 habitants ne se sont jamais rebellés contre l'autorité ou les institutions publiques. Dire qu'il s'agissait d'émeutes, c'est porter atteinte à tous les habitants de La Villeneuve. »

**Grenoble et maintenant "le discours"**

Dans l'article, Michel Destot affirme ce qu'il avait dit à Nicolas Sarkozy lors de sa visite à Grenoble en août :

« Attention à ne pas stigmatiser un quartier. La Villeneuve n'est pas un quartier de voyous. Le faire croire crée un préjudice qui devient ensuite un frein à la cohésion sociale ».

Le « vivre ensemble » et l' « image » du quartier au niveau national sont les mots d'ordre du maire à chaque intervention publique et notamment pour réagir aux propos de Nicolas Sarkozy. L'enjeu est ainsi très personnalisé concernant surtout le Président. Toutefois, l'opposition du maire à l'action de l'État ne se présente pas comme un positionnement politique partisan, d'un maire socialiste face à un gouvernement de droite. Cette posture ne s'affiche pas ouvertement. Elle relève d'une divergence quant à l'implication de l'État dans la politique de la ville. Plus le maire met en évidence l'absence d'engagement étatique, plus il valorise les actions locales menées dans les domaines d'intervention de la politique de la ville, comme, par exemple, la rénovation urbaine, la médiation sociale ou la sécurité. Leur opposition repose également sur la politique de l'immigration. Alors que le Président propose la déchéance de la nationalité aux

personnes d'origine étrangère ayant commis un crime contre les forces de l'ordre (amendement additionnel au projet de loi Immigration, Intégration et Nationalité), la municipalité grenobloise fait apparaître leur « qualité » d'habitant de la ville et l'idéal universaliste français qui se repose sur la notion d'égalité des citoyens. Le directeur de cabinet du maire explique, dans le passage suivant, l'inexistence des actions locales relevant de l'immigration :

« On ne peut pas segmenter, nous, on ne peut pas dire parce qu'il y a une famille d'origine turque en difficulté qu'il faut qu'on ait une politique par rapport à la famille turque. Il y a des gens en précarité qu'ils soient d'origine sénégalaise, chilienne, peu importe. On mène des actions territorialisées parce qu'on considère qu'il y a un territoire plus stigmatisé, plus en difficulté, que d'autres. Donc il n'y a pas un traitement de la précarité ou de la difficulté sociale liée à l'immigration ou à l'origine ethnique, géographique des personnes mais lié à leur situation sociale. Il y a des droits qui doivent être ouverts aux personnes. Après une fois que les règles sont respectées, il n'y a pas de raison particulière de distinguer les droits des uns et des autres. Je crois que la France a la vocation universaliste qui est la sienne, elle a plutôt raison de ne pas vouloir segmenter la population en communauté Sarkozy a un peu fait ça, je pense que c'est dangereux<sup>95</sup> ».

Quand le maire commente les événements, il ne parle pas d'immigrés ou de descendants d'immigré. Ceci peut être expliqué par le mode d'appréhension par la municipalité de l'espace urbain grenoblois (centre et périphérie) que nous abordons dans la prochaine section.

Le maire ne s'oppose pas seulement à l'action de l'État mais aussi à des acteurs locaux eux-mêmes : pendant les événements, Michel Destot critique son prédécesseur, Alain Carignon (RPR, UMP), qui a été maire entre 1983 et 1995. Ce dernier a assumé la municipalité après le socialiste Hubert Dubedout (1965-1983). Au moment des événements, le maire socialiste rappelle le manque d'engagement d'Alain Carignon vis-à-vis du quartier pendant son mandat. Les critiques ne se portent pas cependant sur une opposition politique manifeste : ancien maire de droite et le maire actuel de gauche.

### 2.2.2. Grenoble présentée comme une ville d'intégration et d'innovation

Nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, le projet de construction de la Villeneuve, dans les années soixante et soixante-dix, reposait sur l'intégration de « nouveaux » arrivants dans la ville (des étrangers attirés par les industries de la région) ainsi que de différentes catégories sociales (en raison de la mobilité interne des ouvriers et des cadres dans la ville). Toutefois, la répartition des diverses communautés qui composent la population grenobloise ne se restreint pas qu'à la Villeneuve, quartier situé dans la région sud de Grenoble. Le magazine d'information municipale *Les Nouvelles de Grenoble* met en valeur la présence et l'installation d'immigrés dans le centre-ville. En

---

<sup>95</sup> Royer Thomas, *op.cit.*



1999, Grenoble est présentée comme une ville cosmopolite sur la couverture du magazine : « Grenoble, ville d'intégration », « Ville ouverte » (figure ci-dessous):

« Avec plus de 40 nationalités représentées et plus de 100 associations internationales et communautaires, Grenoble est une ville de toutes les couleurs. D'après le dernier recensement, (celui de 1990), il y a 16 800 étrangers dans notre commune, soit 11% de notre population. Ils sont maçons ou professeurs d'université, éboueurs ou scientifiques réputés, écrivains ou épiciers. Depuis un siècle, ils construisent Grenoble, ces Grenoblois venus d'ailleurs. Chacun à leur façon, ils tissent et métissent la cité. Ils nous aident à faire de Grenoble une ville rayonnante et ouverte<sup>96</sup> ».



Le texte raconte l'histoire de l'installation des immigrés dans le centre de Grenoble. Le développement des commerces italiens, notamment des pizzerias, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le quartier Saint-Laurent en est un exemple. Le magazine rappelle également l'importance des immigrés dans la construction de la ville comme, par exemple, dans les travaux de construction du palais des sports et de l'hôpital qui ont été bâtis notamment par des portugais, des maghrébins et des espagnols. L'article rappelle la volonté d'Hubert Dubedout qui, pendant son mandat (1965-1983), n'avait pas souhaité cantonner les immigrés à la périphérie. La présence des immigrés au centre est ainsi expliquée par le positionnement politique de l'ancien maire. Aujourd'hui, l'agglomération grenobloise concentre plus les étrangers à la périphérie qu'au centre-

<sup>96</sup> Roux Jean-Louis, « Grenoble, ville ouverte », *Les Nouvelles de Grenoble*, 1999.

ville. Elle compte en 2008, 17 732 habitants dont 15,3% d'étrangers. Grenoble compte au total 158 746 habitants et 9,3% d'étrangers<sup>97</sup>. La présence d'étrangers à Grenoble reste encore importante. Elle est liée au mode spécifique de sa métropolisation, dite métropolisation « scientifique<sup>98</sup> », en raison du développement des secteurs d'emploi liés à la recherche scientifique. C'est une particularité grenobloise : beaucoup d'étrangers sont de passage car ils sont étudiants. Les étudiants étrangers représentent 10,6 % de la population ; c'est l'une des proportions les plus fortes du pays, après Paris et Genève<sup>99</sup>. De plus, la ville de Grenoble compte un nombre important de personnes nées dans d'autres villes françaises, personnes qui sont, notamment, de jeunes actifs. Les flux d'arrivées et de départs en Isère, département où se trouve Grenoble, est conséquent. En 2006, la population a, par exemple, augmenté en Isère de 109 600 habitants, en cinq ans de 2001 à 2006, puis en 2006, 97 600 habitants l'ont quitté<sup>100</sup>. Pour la municipalité, ces spécificités liées à l'histoire et au territoire de la commune (et ses aspects sociaux) fondent les « identités » de Grenoble, comme l'affirme le directeur de cabinet de la mairie de Grenoble, Thomas Royer :

« Une dimension de Grenoble est liée à son histoire. C'est une ville d'accueil où il y a des étudiants d'origine étrangères : des italiens, des portugais, des gens d'Afrique du Nord, des polonais, des anglais et puis surtout il y a plein de français « non-isérois », « non-grenoblois ». En gros, il y a une personne sur dix qui est née à Grenoble. On peut aussi y croiser dans le tram, le matin, des étudiants anglais avec des skis sur les dos et à côté on a un vieux travailleur d'origine algérienne qui va au centre social de son quartier pour aller prendre un thé et passer la matinée à jouer aux cartes. Ça, c'est aussi un élément d'identité grenobloise. Un troisième élément d'identité repose sur les sciences. C'est aussi un élément de l'histoire grenobloise. Le développement de cette ville s'est fait autour des universités, l'innovation, la recherche, l'industrie<sup>101</sup> ».

Un ancien directeur de communication de Grenoble, Jean-François Lanneluc, renforce ce constat en disant que le rassemblement des populations venant d'autres départements, régions, mais aussi d'autres pays fait la spécificité grenobloise :

« La grande caractéristique grenobloise c'est que vous avez à Grenoble grosso modo 15% de natifs, dans les autres grandes villes françaises on est grosso modo à 50% de natifs, et ça c'est vraiment une particularité de Grenoble qui est une ville avec un énorme brassage de la population. Alors, ça donne une sociologie particulière : les gens n'ont pas les mêmes appétits quand ils sont de passage. Dans d'autres grandes villes, par exemple, à Strasbourg où il y a beaucoup plus de natifs, les gens ont un attachement

---

<sup>97</sup> Selon le système d'information géographique du Secrétariat général du CIV (Comité Interministériel des Villes) sur <http://sig.ville.gouv.fr>, consulté le 18 mars 2013.

<sup>98</sup> Les métropoles sont définies par des fonctions métropolitaines suivantes : la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, la gestion, la culture et les loisirs. La métropolisation de Grenoble repose essentiellement sur les fonctions de conception-recherche car plus de 21 000 emplois relève de cette fonction. Lyon, par exemple, est une métropolisation économique puisque les fonctions de commerce y sont très surreprésentées. Nous renvoyons à Bonnet Michel, Mustapha Touahir, « Lyon et Grenoble : deux profils métropolitains différents », *La Lettre-Analyse*, Insee Rhône-Alpes, n° 206, décembre 2013.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> Battu Cynthia, « Isère : un essoufflement de l'attractivité malgré des flux migratoires importants », Insee-Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses*, n°133, octobre 2010.

<sup>101</sup> Royer Thomas, directeur de cabinet du maire de Grenoble, Entretien du 6 mars 2012.

au patrimoine et à la pierre beaucoup plus prononcé. Ce n'est qu'un exemple et je pourrais les multiplier. Grenoble est une vraie ville de brassage. C'est un cas unique en France, c'est une grande spécialité grenobloise<sup>102</sup> ».

Les identités sont ainsi liées à la diversité de cultures mais aussi au territoire de la commune lui-même et à sa démographie. Comme l'affirme le directeur de cabinet de la mairie de Grenoble, Thomas Royer, elles sont mises en avant par la municipalité grenobloise afin de valoriser la commune et les compétences du maire dans la concrétisation des nécessités (supposées) des habitants :

« On a envie d'être fier de sa ville donc il faut réussir à faire valoir auprès des grenoblois ce qui les rend fiers de leur ville. Il faut qu'on travaille à ce que les grenoblois soient entre guillemets un peu les ambassadeurs de leur ville. Je ne pense pas que les gens soient naturellement conscients de ce que la ville peut faire. L'idée selon laquelle les gens voient bien que ça bouge et que ça va dans le bon sens et donc qu'ils sont reconnaissants au maire, je n'y crois pas une seconde. Le maire a besoin de communiquer. Il faut dire que le tram 3 ne s'est pas fait tout seul, que la MC2 ne s'est pas faite toute seule. On a besoin de faire savoir ce qui a été fait et de montrer en quoi ce qui a été fait a pu être utile même si ça a été mal perçu<sup>103</sup> ».

Selon lui, il ne suffit donc pas au maire de mettre en œuvre de nouveaux équipements ou des projets d'aménagements pour la ville. Il s'agit de rendre les grenoblois fiers de leur ville. Le sens à donner à l'action municipale apparaît donc comme essentielle. Comme l'écrit le chercheur Philippe Garraud, il s'agit ainsi de « *faire savoir, faire signifier et faire voir*<sup>104</sup> ». Dans le magazine municipal, *Les Nouvelles de Grenoble*, nous observons comment l'action politique locale essaie de rendre fier les habitants autant par les initiatives entreprises par la municipalité que par la mise en valeur de l'histoire de la ville. Les trois exemples reproduits dans le tableau « *Les Nouvelles de Grenoble* » ci-dessous l'illustrent. L'accent est mis sur la capacité d'innovation de la municipalité face aux problèmes sociaux (les droits aux prestations sociales) ou aux problèmes de logements (le manque de logements sociaux) et sur la dynamique qu'elle crée sur le territoire de la commune (développement économique et offre d'emploi). Ce sont des initiatives qui reposent sur les domaines d'interventions de la politique de la ville : emploi et insertion professionnelle, développement économique et rénovation urbaine.

---

<sup>102</sup> Il était le directeur du service communication de la ville de Grenoble d'août 2001 à juin 2002. Lanneluc Jean-François, ancien directeur de la communication de la ville de Grenoble, Entretien du 27 mai 2011.

<sup>103</sup> Royer Thomas, *op.cit.*

<sup>104</sup> Garraud Philippe, *op.cit.*, p.14.

Les Nouvelles de Grenoble, septembre-octobre 2011

Les Nouvelles de Grenoble, février 2013

Les Nouvelles de Grenoble, septembre-octobre 2013

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE À GRENOBLE, ON INNOVE !

Depuis 2008, le Centre communal d'Action Sociale de Grenoble a lancé une série d'expérimentations pour faire face aux nouvelles formes de précarité et développer le vivre ensemble. Objectif : mettre en place des solutions innovantes après les avoir testées, évaluées, et éventuellement corrigées.

Quatorze expérimentations sociales concernant actuellement plus de 10 000 Grenoblois de tous âges et de diverses catégories sociales. "Les gens doutent de l'efficacité des politiques sociales. L'expérimentation, c'est la culture du résultat et de la preuve", déclare Olivier Noblesse, vice-président du CCAS. L'action sociale a beaucoup été dans une optique de réparation. L'expérimentation permet d'inclure une logique de prévention. Nous allons changer la façon de planifier l'action sociale pour la faire évoluer, la transformer... et le regard des gens va aussi changer. Redistributions financières, actions collectives pour tester la régénération du tissu social, vivre ensemble dans la ville. Les expérimentations du CCAS sont menées autour des trois axes de son plan d'action 2009-2014.

#### UNE EXPÉRIMENTATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

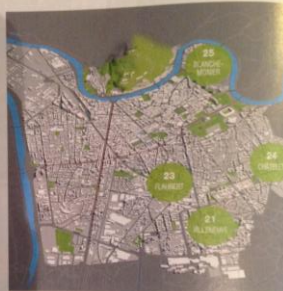
La méthodologie est rigoureuse. Elle commence par une analyse précise des besoins des publics concernés, pour construire la réponse la plus fine et la plus structurée. Puis, sur un groupe représentatif, elle consiste à mesurer l'atteinte des objectifs, en incluant l'analyse des facteurs de succès. Il est possible d'appuyer alors des actions correctives, qui sont aussi évaluées. Lorsque les objectifs sont atteints, le dispositif est alors généralisé.



L'article annonce les quatorze expérimentations du Centre communal d'action sociale de Grenoble visant par exemple le vivre ensemble.

### LA VILLE À REPENSER

Les projets urbains menés depuis plusieurs années dans les quartiers Teisseira et Mistral ont ouvert la voie à de nouvelles opérations. Villeneuve, Flaubert, Châtelet, Blanche-Monier s'engagent à leur tour dans des programmes de rénovation de grande envergure, pour mots d'ordre, la création de liens entre les quartiers, le rétablissement de la mixité sociale, la rénovation de l'habitat existant et la création de nouveaux logements. L'enjeu : redonner à ces quartiers une qualité de vie qui les rendent attractifs pour toutes les catégories de la population.



Le magazine se consacre aux différents projets de rénovation urbaine, comme par exemple, celui dans le quartier la Villeneuve. L'article ci-dessus annonce les « mots d'ordre » de ces projets : la création des liens entre les quartiers, le rétablissement de la mixité sociale, la rénovation de l'habitat et la création de nouveaux logements.



Le magazine d'information municipale annonce que Grenoble a été classée la cinquième ville la plus innovante du monde par le magazine *Forbes*. Dans l'article à l'intérieur du magazine, le maire, Michel Destot, rappelle les richesses du territoire de la commune (les nombreux laboratoires de recherche qui sont créateurs d'emploi) et la baisse de demandeurs d'emploi. L'accent est mis dans l'innovation du « modèle » de développement économique grenoblois.

La reconnaissance extérieure (nationale également) de l'action locale est aussi recherchée par le pouvoir local. Pour ce faire, le service presse de la mairie de Grenoble vise en priorité l'AFP. Des rencontres avec les journalistes à Paris sont également prévues<sup>105</sup>. Des articles publiés au *Monde* sur les actions locales au cours du mandat de Michel Destot (1995-2012) l'illustrent. Nous citons cinq exemples où les éléments signalés plus haut dans le magazine d'information municipale réapparaissent. Dans un article paru en 2009 dans le quotidien national, sur les centres de recherches scientifiques grenoblois (comme, par exemple, le Minatec – un complexe de recherche sur les nanotechnologies), le maire met en avant le secteur de la recherche scientifique. Il veut donc montrer l'attractivité d'une ville qui est économiquement active (ses universités, instituts et laboratoires). Michel Destot la présente comme une ville

<sup>105</sup> Motte Céline, attachée de presse de la mairie de Grenoble, Entretien du 11 janvier 2012.

dynamique et cosmopolite, comme un signe de modernité lié à la tradition politique socialiste mise en place à Grenoble par Hubert Dubedout entre 1965-1983, comme nous l’observons dans l’extrait de l’article intitulé « Le nouveau Virage de la cité des sciences», ci-dessous :

« Grenoble a été un modèle de socialisme municipal. [...] Quand je suis modeste [...], je dis qu’il y a deux maires à la tête de villes vraiment cosmopolites : celui de New York et moi-même ».



La municipalité met en valeur la commune (les possibilités d’emploi et la croissance économique) mais aussi l’aptitude du maire de gérer la ville. La création des conseils consultatifs de quartier, par exemple, fait l’objet également d’un article intitulé « Ville symbolique de la décentralisation, Grenoble réinvente les conseils consultatifs de secteur » publié en 2002 au *Monde* (article reproduit ci-dessous). Les conseils consultatifs sont des groupes composés d’habitants et d’élus de secteurs pour discuter sur les projets concernant leurs quartiers. Le conseil consultatif du Secteur 6, par exemple, le secteur où se trouve la Villeneuve, est composé de 53 membres qui appartiennent à des associations et des Unions de Quartiers qui se réunissent tous les mois. Le bureau du conseil consultatif du secteur 6 est animé par 2 co-présidents : Hélène Vincent adjointe au secteur 6 et à la jeunesse et François Bady, un habitant. Les thèmes discutés portent essentiellement sur l’urbanisme et le vivre ensemble. Le maire explique dans l’article, que l’objectif des conseils est d’être « *des lieux d’expression, d’information, de consultation et de proposition* ».



« Ville symbolique de la décentralisation, Grenoble réinvente les conseils consultatifs de secteur », *Le Monde*, le 14 février 2002.

## Ville symbole de la décentralisation municipale, Grenoble réinvente les conseils consultatifs de secteur

### GRENOBLE

de notre correspondante

« Conscientiser les citoyens par les vertus de la pédagogie ascendante » : il fut un temps où ce genre de propos était une façon d'identifier Grenoble. La ville n'était pas encore olympique (1968) que déjà elle résonnait de mots qui, depuis, ont fait leur chemin : « changer la ville pour changer la vie », « rendre le pouvoir aux citoyens », « décentraliser l'action municipale ». C'est en cherchant, au début des années 1960, à comprendre pourquoi l'eau courante ne montait pas dans les étages qu'Hubert Dubedout eut l'idée d'une nouvelle forme d'organisation qu'il n'aura de cesse de mettre en œuvre durant ses mandats de maire de la ville (de 1965 à 1983), d'abord dans les quartiers, considérés comme l'échelle pertinente d'exercice de la démocratie locale, puis, plus tard, dans les secteurs (six au total) qui élargissaient l'idée de proximité.

C'est cette échelle qui fut choisie pour accueillir les antennes décentralisées de la mairie. C'est là également que se créèrent les assemblées de secteur, dont s'inspira Hubert Dubedout dans le projet de loi qu'il fut chargé d'élaborer en 1983, en qualité de président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR).

Sous le nom de conseils consultatifs de secteur (CCS), elles réapparaissent aujourd'hui, après deux mandats d'alternance de la droite. Inscrits dans l'ac-

cord électoral du second tour passé entre les écologistes et le maire sortant (PS), Michel Destot, ces conseils consultatifs ont vocation à être « des lieux d'expression, d'information, de consultation et de proposition », indique le texte rédigé par le groupe de travail, coprésidé par le maire et le président du comité de liaison des unions de quartiers (CLUQ). « Il pourra y être débattu aussi bien du plan local d'urbanisme que du tracé de la troisième ligne de tramway », énumère Jean-Philippe Motte, l'adjoint divers gauche chargé de la politique de la ville. Ces conseils seront composés de représentants d'associations et d'« habitants motivés ».

### DES DÉCISIONS DÉJÀ PRISES

« On réinvente un peu l'eau chaude », juge le président d'une des vingt-deux unions de quartier, qui se fait fort d'avoir, sur certains dossiers, réussi à faire infléchir la ville bien avant les CCS. Conscient que leur création intervient alors que, dans les dossiers les plus sensibles que sont le grand stade d'agglomération et la requalification du Cargo (Maison de la culture), la décision est déjà prise, M. Motte prévient : « A l'avenir, les CCS devront impérativement faire remonter les préoccupations de la population. Faute de quoi, ce ne seront que des structures artificielles. »

Nicole Cabret

Le maire met en valeur les initiatives locales qui sont présentées comme innovantes (création d'un groupe de travail avec des élus et des habitants) mais ancrées dans la tradition politique locale. Le maire socialiste Hubert Dubedout et ses initiatives (la création du GAM – Groupe d'Action Municipal) sont présentés comme une référence pour l'action municipale actuelle. Une dimension politique apparaît également dans un autre article intitulé « Grenoble, laboratoire politique » publié en 2006 (figure ci-dessous).

« Grenoble, laboratoire politique », *Le Monde*, les 14-15 mai 2006.

## Grenoble, laboratoire politique

Après les 30 avril-1<sup>er</sup> mai 1966, les 12-14 mai 2006. Quarante ans après une « Rencontre socialiste » qui devait entrer dans l'histoire, Grenoble se transforme de nouveau en laboratoire de la politique, avec un « Festival d'idées » – politiques, économiques, sociales... – organisé pendant trois jours en partenariat avec *Le Monde* et France Culture. A quatre décennies de distance, et dans des contextes très différents, une même volonté de rénovation de la vie publique anime les organisateurs de ces débats, accueillis par une ville qui elle-même, depuis le début des années 1960, anticipe les évolutions politiques nationales et incarne une tradition de forte démocratie locale.

Dans l'esprit des organisateurs de l'époque, en particulier les amis de Pierre Mendès France au PSU et à la CFDT, la première « Rencontre socialiste » – d'autres suivront dans différentes villes – devait donner le signal d'un nouveau départ de la gauche. Pour la première fois, les thèmes économiques y sont au centre des débats, sans tabous. On souligne ainsi qu'une politique économique de gauche ne se résume pas aux nationalisations. Le rapporteur du groupe de travail sur le sujet est un dénommé Georges Servet, alias Michel Rocard, alors haut fonctionnaire et futur secrétaire national du PSU. Pierre Mendès France, grande figure morale de la gauche,

implanté à Grenoble, était la vedette attendue de Grenoble. Michel Rocard en sera la révélation...

Si la ville a accueilli la première des « Rencontres socialistes », c'est aussi parce que le Grenoble des années 1960 est, pour la gauche, un laboratoire de gestion municipale, sous la férule de son maire Hubert Dubedout. Elu en 1965, ce personnage charismatique met en œuvre ce qu'on appellera plus tard la « démocratie participative ». Le deuxième pilier de sa majorité est le Groupe d'action municipale (GAM), qu'il fonde lui-même. L'ambition novatrice du GAM grenoblois, qui essaiera un peu partout en France jusqu'à la fin des années 1970, est d'allier compétence technique et participation du citoyen, via les associations. Aux municipales de 1977, Grenoble continuera à anticiper les futures tendances nationales : une liste écologiste y fait plus de 9 % des voix.

Cette constance dans la fonction d'expérimentation des idées et des pratiques de la gauche est liée au tissu sociologique grenoblois. Pôle universitaire et industriel des hautes technologies, la préfecture de l'Isère est devenue une ville de scientifiques, de cadres et de techniciens, qui se reconnaîtront longtemps dans une gauche moderne et réformiste. Seul Alain Carignon (alors RPR) réussit en 1983 à arracher cet étendard de la modernité à la gauche. Encore un clin d'œil de Grenoble à l'histoire de France : la victo-

re de la droite anticipée, d'une certaine façon, sur la mésaventure de la gauche à la présidentielle de 2002. Le dimanche du premier tour, il fait très beau à Grenoble. La municipalité d'Hubert Dubedout (qui a rejoint le PS en 1974) est critiquée, touchée par l'usure du pouvoir. Bon nombre d'électeurs de gauche veulent lui donner un avertissement sans frais. Ils décident de profiter de la montagne. Mais il n'y aura pas de deuxième tour : à la surprise générale, la gauche est éliminée dès le premier tour...

Deux mandats plus tard, en juin 1995, arrivent les municipales. Alain Carignon a fait bouger la ville, mais la laisse surendettée. Et surtout il vient de sortir de prison après sept mois de détention provisoire. Il reste mis en examen et sera condamné plus tard, notamment pour corruption. La tâche est impossible pour le RPR Richard Cazenave, qui tente de lui succéder. Michel Destot, PS, qui affirme que Grenoble doit redevenir « un laboratoire d'idées », est élu à la tête d'une liste avec une forte composante écologiste. Bien que très critiqué par ces alliés turbulents, il sera réélu en 2001.

Les organisateurs du « Festival d'idées » affirment que leur venue à Grenoble est surtout liée à la présence à la mairie comme à la région – PS elle aussi – d'élus « disponibles » et d'une « sensibilité politique compatible » avec la leur. Il leur reste à espérer que cette rencontre marquera son époque, comme l'avait fait celle de 1966. ■

L'article porte sur le lancement du « Festival d'idées », une initiative qui a pour objectif d'ouvrir un débat sur des questions politiques, économiques et sociales à tous les habitants. Le maire, Michel Destot, affirme sa volonté de refaire de Grenoble un « laboratoire d'idées », comme cela a été le cas pendant le mandat d'Hubert Dubedout (dont le parcours politique a pour origine le GAM et les unions des quartiers). Michel Destot fait référence à la rencontre politique intitulée « Rencontre socialiste » qui a eu lieu à Grenoble dans les années soixante. Cette rencontre avait pour but de définir le programme du parti socialiste et une nouvelle forme de socialisme en raison du constat, par des syndicalistes et responsables politiques, de la faillite de la gauche<sup>106</sup>. Ville d'accueil d'une telle rencontre, Grenoble est ainsi considérée comme le lieu du politique. Le maire donne ainsi une signification idéologique au « Festival d'idées ».

En 1998, la tradition socialiste de Grenoble s'exprime à nouveau par l'annonce des projets de construction et rénovation d'équipements locaux, comme l'extension du transport public, le tramway ou la rénovation de la Maison de la Culture (figure « Grenoble : la grande politique des petits travaux »). La maire, toujours Michel Destot, rappelle le dynamisme politique local en faisant référence au « *laboratoire de la gauche* » que Grenoble représente.

« Grenoble : la grande politique des petits travaux », *Le Monde*, le 12 juin 1998.

**RÉGIONS**  
LE MONDE / VENDREDI 12 JUIN 1998

## Grenoble : la grande politique des petits travaux

Les nouvelles municipalités à mi-mandat. Après un épisode Carignon lourd à solder, Michel Destot, le nouveau maire (PS), privilégie l'amélioration de la vie quotidienne aux équipements prestigieux. Non sans difficultés avec ses alliés écologistes

**GRENOBLE**  
de notre correspondant régional

Grenoble parviendra-t-elle un jour à consommer son récent passé ? Depuis trois ans, presque tous les conseils municipaux consacrent d'interminables débats à l'héritage légué par l'équipe précédente. Le 25 mai dernier, l'assemblée a écouté, analysé, discuté pendant deux heures trente le rapport de la chambre régionale des comptes sur la construction du quartier Europole. L'un des grands projets mis en chantier par l'ancien maire RPR de la ville, Alain Carignon. Le 26 juin, le tribunal administratif de Grenoble se saisira d'un nouveau recours, déposé par Raymond Avillier,

lors d'investissements nouveaux. La vie quotidienne a ainsi été favorisée au détriment des équipements plus prestigieux. « Ce n'est pas de cette façon que l'on construit une ville », s'étonne un commerçant proche de l'ancien maire. « Sans doute, mais ce que nos prédécesseurs nous ont laissé était dans un état désastreux, comme les écoles primaires ou les maisons de jeunes et de la culture », répond M. Destot.

Le maire a aussi hérité des projets qu'avait conçus Alain Carignon, sans parvenir à les boucler financièrement, comme la rénovation de la Maison de la culture (220 millions de francs), le déménagement du palais de justice (420 millions), l'aménagement du quartier Vigny-Musset (120 millions) et l'extension du tramway vers le quartier Europole (100 millions). Michel Destot a ajouté à cette liste la construction d'une cité



**TROIS QUESTIONS À...**  
**RICHARD CAZENAVE**

**1** Vous êtes député (RPR) de l'Isère. Vous avez conduit la liste RPR-UDF dans la bataille des municipales. Pensez-vous avoir été victime d'un vote sanction contre Alain Carignon ?

Fas réellement, car le jugement que portaient les Grenoblois sur l'action de la municipalité conduite par Alain Carignon était positif. En revanche, il est clair qu'ils aspiraient avant tout à se soustraire au bombardement médiatique ininterrompu auquel Grenoble était soumis depuis de longs mois. Tout le reste était inaudible et a été éclipé.

**2** En qualité de chef de file de l'opposition municipale, reven-

<sup>106</sup> Mossuz Janine, « La rencontre socialiste de Grenoble », *Revue française de science politique*, n° 5, 1966, p. 967-974.

La création d'emplois fait aussi l'objet de la communication territoriale autour de la notion « innovation » (article « Comment la ville de Grenoble va créer de mille emplois-jeunes » ci-dessous). Michel Destot affirme en 1997 son ambition de créer mille emplois-jeunes dans l'agglomération dans les cinq prochaines années. Il met en avant son initiative tout en affirmant que Grenoble sert d'exemple aux autres villes en matière de création de nouveaux emplois, comme, par exemple, les « correspondants de nuit » qui circulent dans les quartiers comme à la Villeneuve pour repérer et signaler d'éventuels problèmes à la police. Les régies de quartier sont également un exemple. Elles embauchent des jeunes de moins de vingt-cinq ans pour des activités telles que les travaux de nettoyage des immeubles.

« Comment la ville de Grenoble va créer de mille emplois-jeunes » , *Le Monde*, le 29 août 1997

## Comment la ville de Grenoble va créer mille emplois-jeunes

Michel Destot, premier magistrat de la préfecture de l'Isère, est prêt à innover pour assurer la réussite du plan Aubry, qu'il faut, selon lui, assouplir. De son côté, l'Association des maires de France demande que l'Etat laisse la place à l'« expérimentation » des élus locaux

**GRENOBLE**  
de notre correspondant régional  
« Nous ne fabriquerons pas des bataillons de jeunes sous perfusion d'argent public », prévient Bernard

**REPORTAGE**  
Des « correspondants de nuit » ont fait leur apparition dans plusieurs quartiers

Pecqueur, conseiller municipal socialiste, qui préside l'une des quatre grandes commissions mises en place par la ville de Grenoble en 1995, chargée du développement économique et de l'emploi. Aussitôt après la présentation, le 20 août, par la ministre du travail, Martine Aubry, du dispositif « emploi des jeunes ». *Le Monde* du

la création de mille emplois-jeunes dans l'agglomération au cours des cinq prochaines années, dans les secteurs publics et privés.  
« Nous figurons parmi les villes qui ont le plus de possibilités pour développer les emplois jeunes, estime Michel Destot, député de l'Isère et maire PS. Ici l'imagination a toujours été au pouvoir, même si, faute de moyens financiers suffisants, l'innovation sociale a marqué le pas ces dernières années. »

L'existence, dans l'agglomération grenobloise, d'un tissu associatif très dense et d'un secteur parapublic plus développé que dans d'autres cités, ainsi que la présence de plusieurs « associations intermédiaires » - celles-ci mettent du personnel à la disposition des particuliers ou des associations - et d'une quinzaine d'« entreprises d'insertion » constituent « un ari-

emplos. Grenoble a ainsi donné l'exemple, il y a quelques années, en lançant dans les quartiers de la Villeneuve, de Tessenot et de Mistral, des régies de quartiers.  
Ces associations placées sous le contrôle des habitants emploient chacune une cinquantaine de personnes, en majorité des jeunes de moins de vingt-cinq ans, pour des missions à durée déterminée qui dépassent rarement plus d'un an. La ville et les sociétés de HLM commandent chaque année aux régies de quartiers un certain nombre de travaux de nettoyage des immeubles et de réfection des appartements dégradés. Elles leur confient également des missions de nature plus sociale.

**DES MÉTIERS A RÉINVENTER**  
Ainsi, depuis un an, des « correspondants de nuit » ont fait leur

peuce indispensable pour accélérer le processus de révélation de nouveaux emplois. Les régies, les MIC, les associations, sont les mieux à même pour évaluer les besoins des habitants des quartiers. Des grise-ments d'emplois existent, il faut identifier ceux qui sont susceptibles d'être pérennisés », souligne M. Pecqueur.

**Le maire de Perpignan face à la continuité de l'Etat**  
Maire (UDF-FD) de Perpignan (Pyrénées-Orientales), Jean-Paul Alduy se désolait : « A gauche, comme à droite, on refuse le principe de l'expérimentation décentralisée et de la mise en responsabilité ! » Sous le gouvernement Juppé, l'Élu centriste avait, en vain, tenté d'intéresser Matignon au projet qu'il ambitionnait pour sa ville - avec l'aide financière de l'Etat - et qui aurait pu servir d'exemple : réduire progressivement l'horaire du personnel communal de trente-neuf à trente-deux heures payées trente-sept et créer ainsi 10 % d'emplois nouveaux. *Le Monde* du 13 février 1996.

**Aujourd'hui, M. Alduy, qui partage sur le plan Aubry les interroga-**

disposant d'une vraie qualification. » Le secteur de la santé pourrait également devoir à Grenoble un important pourvoyeur d'emplois. L'assistance à domicile de certains malades et des personnes âgées permettrait de créer plusieurs centaines de postes d'« auxiliaires de vie ». L'animation des quartiers, mais aussi le traite-

ment que quelques dizaines de jeunes. Les syndicats contestent cette attitude. Ils estiment que d'énormes besoins demeurent insatisfaits au sein même des services municipaux, notamment dans les secteurs de l'éducation, du soutien scolaire et des cantines.  
« Il existe aujourd'hui de vrais besoins qu'il faut satisfaire. Martine Aubry parle d'emplois nouveaux susceptibles de s'exprimer, d'être révélés. Mais la priorité n'est-elle pas de créer d'abord des emplois dans les secteurs où la demande est évidente et urgente ? », explique l'un des responsables CGT de la ville, Bruno Royer.  
« Le plan du gouvernement serait un échec si les villes étaient les seules à s'engager dans le processus de création d'emplois. Nous retombons inexorablement dans les errements du passé. Il n'y aura pas de

Pendant le mandat le Michel Destot, les exemples d'articles comme ceux que nous venons d'exposer pourraient se multiplier. La communication territoriale à Grenoble s'appuie donc essentiellement sur deux mots : intégration et innovation. Telle qu'elle apparaît publiquement, l'« identité » grenobloise est fondée sur ces deux termes qui s'inscrivent depuis près de soixante ans dans l'histoire de la ville.

Liée à l'histoire et aux secteurs économiques de la ville, la présence d'étrangers, d'immigrés et de « non-grenoblois » est prise en compte par l'action municipale. Les sentiments d'appartenance et de reconnaissance des habitants, éléments chers à la communication territoriale, sont développés à travers la valorisation d'un territoire qui permet la rencontre de différents groupes. La municipalité fait donc émerger trois aspects de l'« identité » de la ville : la spécificité spatiale et sociale du territoire de la commune, les réalisations locales (aménagements, services sociaux, équipements) mais aussi la dimension politique de ces actions locales qui définit Grenoble comme le lieu de la démocratie locale. Cette dernière est encore plus évidente quand il s'agit de mettre en



avant les actions locales déployées à l'égard de la périphérie grenobloise, que nous abordons maintenant.

### 2.2.3. La rénovation du quartier de la Villeneuve et la création d'un projet vidéo

L'initiative de l'État d'expérimenter un système de communication locale dans les années soixante-dix s'inscrit dans le projet de construction de la Villeneuve et dans d'autres quartiers nouveaux situés en périphérie des villes, en France. La Vidéogazette, une initiative mise en œuvre à la Villeneuve, est une télévision communautaire visant à faire participer les habitants à la réalisation des programmes locaux. Nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, l'investissement dans le développement des médias locaux est inséparable du développement des quartiers situés en périphérie car liés à des stratégies politiques de l'État. Une nouvelle tentative de faire participer les habitants de la Villeneuve autour d'un projet culturel est lancée par la mairie, en février 2010, lors de la rénovation du quartier de la Villeneuve. Dans le cadre-là, le lancement de l'appel à projet culturel a pour objectif d'accompagner le changement du quartier. L'élue adjointe au secteur 6 et à la jeunesse Hélène Vincent explique l'ambition du projet :

« On a fait un appel à projet et dans un cahier des charges on a expliqué qu'on voulait un projet qui associait des habitants, qui fasse événement dans le quartier, qui valorise le quartier à l'extérieur, qui permette à des gens de mieux connaître la Villeneuve et même d'y venir, que ce soit un peu festif et que ça permette de mettre en mouvement aussi le regard des habitants sur leur propre quartier et se projeter dans l'avenir<sup>107</sup> ».

La candidature retenue par la municipalité parmi les dix-huit propositions a été le projet de création vidéo de fiction qui avait pour objectif de raconter le quotidien du quartier avec la participation des habitants comme acteurs pour interpréter les personnages. L'équipe artistique choisie était le collectif intitulé « Ville9laserie » composé de vidéastes, graphistes, designers et scénaristes qui ne sont pas des habitants du quartier. Le collectif a pris deux appartements à la Villeneuve où il a réalisé des ateliers de théâtre avec les habitants et recueilli leurs témoignages. Des acteurs professionnels ont été prévus pour renforcer le *casting* d'habitants. L'un des coordinateurs de « Vill9, la série », Naïm Ait-Sidhoum, explique dans la presse l'intention du projet :

« On n'avait surtout pas envie d'écrire une série sur la banlieue avec ses clichés et ses personnages habituels. On n'avait pas plus envie d'être dans la sitcom naïve. Ce n'est pas nos références culturelles<sup>108</sup> ».

---

<sup>107</sup> Vincent Hélène, élue adjointe au secteur 6 et à la jeunesse, Entretien du 13 mai 2011. La ville de Grenoble est divisée en six secteurs. Le secteur 6 correspond aux quartiers Villeneuve-Arlequin, Baladins-Géants, Village Olympique et Vigny Musset.

<sup>108</sup> Géraud Alice, « Ma cité va tourner », *Libération*, le 10 mars 2011.

Le coordinateur explique ainsi que « *les mythes fondateurs du quartier*<sup>109</sup> », c'est-à-dire, les objectifs de la municipalité socialiste de construction du quartier, ne seront pas pris en compte par son équipe. Il considère que le projet de construction de la Villeneuve est en décalage avec le quartier aujourd'hui car ce dernier a changé depuis sa construction. En ce sens, il définit l'ambition du projet municipal dans les années soixante comme un « mythe » :

« Ce mythe, encore très entretenu par les habitants historiques, est écrasant pour les autres et ne reflète pas du tout la réalité de La Villeneuve d'aujourd'hui<sup>110</sup>».

Les habitants historiques dont parle Naïm Ait-Sidhoum sont les habitants qui ont déménagé à la Villeneuve lors de son inauguration. Ce sont des habitants très engagés dans la vie du quartier tels que les présidents ou membres des associations ou des Unions de quartier. Comme, par exemple, Gérard Burlat, qui habite dans le quartier depuis 1973 (depuis son inauguration) et qui est secrétaire et membre administratif de l'Union de quartier Villeneuve 1<sup>111</sup>. Il essaie d'organiser la diffusion d'information sur le quartier en faisant une revue de presse mensuelle réalisée de manière non professionnelle ni systématique.

Il y a à peu près une centaine d'associations dans la Villeneuve. Ce tissu associatif conséquent reflète un sentiment politique très fort chez certains habitants. Après les incidents à la Villeneuve en 2010, par exemple, quelques associations ont formé un collectif inter-associatif qui a organisé une journée de débats (le 9 avril 2011) entre les habitants, avec la présence d'élus et de journalistes locaux. L'objectif était de promouvoir un débat sur plusieurs thématiques comme par exemple : « des lieux ouverts à tous ? », « comment retrouver sur notre quartier : politesse, respect, convivialité ? », « Incivilités ? Délinquances, comment faire face ? », « Comment accompagner nos enfants dans la scolarité ? , entre autres (tableau « Annonce de la journée de débat à la Villeneuve » dans la page suivante).

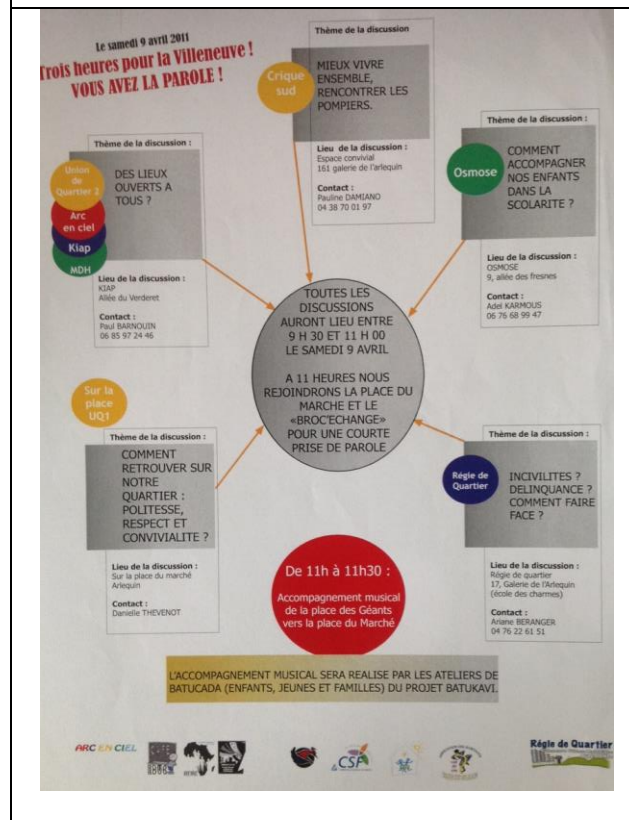
---

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> Burlat Gérard, Entretien du 28 avril 2011.

« Annonce de la journée de débat à la Villeneuve », le 9 avril  
2011



Gérard Burlat, ce jour-là, était au milieu du centre commercial du quartier pour échanger avec les habitants. Ces thèmes ont été rendus publics par le document « SOS Villeneuve », réalisé par le Collectif inter associatif<sup>112</sup>. Les habitants dits « historiques » sont un groupe d’habitants engagé dans l’élaboration d’activités visant à mobiliser les habitants dans des actions collectives.

Pour mobiliser et rassembler les habitants autour d’activités communes, un site web nommé « Collectif InfoVilleneuve » a été créé en 2004 par Fabrice Neyret, habitant du quartier depuis cette année-là<sup>113</sup>. Il organise la circulation d’information sur et dans le quartier mais aussi une visibilité externe est envisagée afin de montrer une « image » différente d’un quartier de « banlieue » de celle des médias, considérée comme caricaturale<sup>114</sup>. L’objectif de l’association va, bien évidemment, au-delà d’une dimension informative : un questionnement de l’existence d’une véritable politique dite de « proximité » ressort de notre entretien avec Fabrice Neyret. Le passage suivant en témoigne :

<sup>112</sup> Nous avons participé à la journée de débat qui a eu lieu à la Villeneuve le 9 avril 2011.

<sup>113</sup> Neyret Fabrice, responsable du Collectif InfoVilleneuve, Entretien du 4 avril 2011

<sup>114</sup> Les Unions des quartiers font partie de ce collectif, comme le souligne le président de l’Union de Quartier Villeneuve 2 - Union de quartier Baladins Géants-, Paul Barnouin, entretien du 30 mars 2011.

« A Grenoble, on a eu l'impression qu'il y a eu beaucoup de concertation, beaucoup de réunions. C'est dur de participer à beaucoup de réunions qui prennent souvent une journée et on a l'impression qu'à la fin, en fait, les élus ne savent rien, qu'ils n'ont rien appris. On finit par avoir l'impression que c'était juste pour s'occuper, donner une impression. À la fin, ils décident quand même tous seuls. On a beaucoup de points de vue sur le pouvoir public, sur des actions qui sont désorganisatrices du quartier. Par moment, on dirait que tous ces gens-là ne font rien. On peut rêver qu'ils fassent des choses positives ! Si déjà ils arrêtaient de faire des choses négatives envers nous, ce serait un progrès ! Ici la mairie décide de tout de façon très centralisée et quand il y a de la concertation c'est visiblement juste pour donner l'impression qu'il y en a une. On n'arrive pas trop à être des interlocuteurs<sup>115</sup> ».

La responsable du secteur 6, Hélène Vincent fait remarquer que le « mythe » qui recouvre le quartier n'est qu'une nostalgie de certains habitants qui se sont « *renfermés dans leur propre discours et se sentent plus villeneuvois que grenoblois*<sup>116</sup> ». Son positionnement va de pair avec ce qu'affirme le coordinateur du projet « Ville9, la série », Naïm Ait-Sidhoum, vis-à-vis du projet politique de construction du quartier et à l'égard des « habitants historiques » que nous avons cité plus haut. En ce sens, pour la mairie les projets culturels développés à la Villeneuve jouent un rôle dans l'ouverture du quartier sur le centre-ville. D'autres projets culturels ont lieu à la Villeneuve tel que le festival « Quartiers libres<sup>117</sup> » qui a lieu en mai-juin, la création d'un café associatif dans le quartier qui propose des activités pour les enfants<sup>118</sup>, ou encore des événements festifs (théâtre, lancement des feux d'artifice) qui ont lieu en décembre à Noël<sup>119</sup>. Hélène Vincent souligne l'importance du développement des projets culturels à la Villeneuve mettant en valeur le rôle joué par les habitants dans ces manifestations. Pour elle, la participation des habitants est une façon de les faire participer à l'action entreprise par la mairie :

« Il y a un sentiment très très fort à la Villeneuve, c'est comme un quartier un peu mythique qui a été créé sur une philosophie de vie en communauté très particulière, de tout à disposition au pied des immeubles, voilà, un petit village dans la ville en fait et il y a beaucoup de nostalgie de cette utopie-là. C'est une utopie qui a duré en réalité très très peu d'années parce qu'elle s'est effondrée très rapidement. Par contre les gens ont à la fois ce souvenir et cette envie-là donc du coup ils vivent beaucoup dans le passé et ils ont beaucoup de mal à se projeter dans l'avenir et surtout à accepter les changements éventuels du quartier. Les projets culturels, pour ça, ils sont super importants parce qu'ils permettent de décentrer le regard donc ils permettent un accompagnement très fort des habitants avec un autre interlocuteur que des élus politiques qui ont leurs projets à faire passer<sup>120</sup> ».

---

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Vincent Hélène, *op.cit.*

<sup>117</sup> Dans le magazine municipale *Les Nouvelles de Grenoble*, en mai-juin 2012 : « Festival « Quartier Libres ». La Villeneuve : quarante ans, ça se fête ! ».

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> « Noël à la Villeneuve, ce sera le 22 décembre ! », *Les Nouvelles de Grenoble*, décembre 2011-janvier 2012.

<sup>120</sup> Vincent Hélène, *op.cit.*

Les projets culturels sont ainsi présentés comme des moyens de l'ouverture de la municipalité envers les citoyens, guidés par des principes démocratiques telle que la liberté et l'égalité. En 2011, le projet vidéo est devenu un projet de série télévisée (figure « Projet série télévisée à la Villeneuve » ci-dessous) car il a intéressé *France Télévision*. Le tournage de cette série télévisée dite participative, « la Ville9, la série », est officialisé en février de cette même année avec un investissement total de 180 000 euros (dont 71 000 investit par la mairie et 60 000 par le département) et le soutien financier de *France Télévisions* pour une période de deux ans. Pendant ce temps, le collectif « Ville9, la série » a recueilli des histoires auprès de 200 habitants. Selon les réalisateurs, la série vise à raconter le quotidien des habitants comme, par exemple, d'un père de famille modeste qui fréquente les bars et de son fils ainé qui doit veiller sur sa fratrie. Il a été prévu la réalisation de huit épisodes. Jusqu'à présent, il n'est pas encore devenu une série télévisée.

« Projet série télévisée à la Villeneuve »	
<p>Site web du maire Michel Destot, publié le 15 février 2011, sur : <a href="http://www.micheldestot.fr/">http://www.micheldestot.fr/</a></p>	<p><i>Les Nouvelles de Grenoble</i>, avril-mai 2011</p>
<p><b>Un projet mobilisateur et créatif</b></p> <p>Posté par Michel Destot • 15 février 2011 • <a href="#">Version imprimable</a></p>  <p>Lundi, accompagné d'Eliane Baracetti, Hélène Vincent et Jean-Philippe Motte, j'ai assisté à la présentation du projet artistique de réalisation d'une série audiovisuelle participative à la Villeneuve par les membres de l'association "Vill9lasérie".</p> <p>Retenu parmi les dix-huit équipes qui ont répondu à un "appel à projet" lancé par la Ville de Grenoble en direction des habitants dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Villeneuve, le collectif "Vill9lasérie" a proposé la réalisation d'une série fiction sur la vie du quartier.</p> <p>Cette rencontre avec l'équipe artistique - composée de trois collectifs d'artistes réunis pour ce projet, était l'occasion d'échanger sur le travail qu'il vont mener dès le début de l'été prochain.</p> <p>Un travail de mémoire et d'identité du quartier mais surtout une projection vers l'avenir, une démarche qui associe les habitants au changement en proposant d'autres biais que des réunions de travail dites "classiques".</p> <p>Ainsi, accompagner les évolutions urbaines, proposer des temps de rencontres et de vivre ensemble novateurs, valoriser le territoire et ses habitants, tels sont les objectifs affichés d'un projet artistique porté par un collectif dynamique et dont les premiers retours des habitants du quartier sont très positifs. A suivre.</p>	 <p>LES NOUVELLES DE <b>GRENOBLE</b>   142 JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA VILLE   AVRIL-MAI 2011</p> <p>DEUX EPISODES SERONT TOURNÉS CET ÉTÉ <b>UN PROJET DE SÉRIE TÉLÉ À LA VILLENEUVE</b></p> <p>GRENOBLE MONTAGNE ENIMENER 2 000 JEUNES EN MONTAGNE CHAQUE ANNÉE JAC FLAUBERT CONCERTATION AUTOUR DE LA FUTURE COULÉE VERTE</p> <p>Grenoble</p>

Dans le magazine municipal (à droite du tableau), la municipalité compare le projet d'une série télévisée à la Villeneuve au feuilleton « Plus belle la vie » diffusé sur *France 3* qui se déroule à Marseille. La comparaison entre le projet de Grenoble et celui de Marseille repose sur l'histoire de cette dernière : Marseille est une ville réputée cosmopolite. Le brassage des cultures se retrouve dans le nombre des personnages d'origines étrangères du feuilleton : sénégalais, italiens, algériens<sup>121</sup>...Le quartier de la

<sup>121</sup> Bryon-Portet Céline, « Les productions télévisées, genre oublié dans la construction de l'image d'un territoire ? L'exemple de co-construction de l'image socioculturelle de la ville de Marseille par la série Plus belle la vie »,

Villeneuve, telle qu'il est désigné par la municipalité, est le lieu du multiculturalisme et de la mixité sociale.

En juillet 2011, un premier épisode a été diffusé à la Villeneuve dans lequel soixante-dix habitants interprétaient des personnages. Il a fait l'objet de plusieurs articles de presse dont celui-ci :



La série sur la Villeneuve fait l'objet également d'une autre comparaison par la mairie: la Vidéogazette, le projet de télévision locale mis en œuvre dans les années soixante-dix que nous avons abordé dans le chapitre précédent. Sur le site de la mairie, nous retrouvons :

« A l'occasion des vœux du maire à la presse, qui se déroulaient au Patio puis, quelques jours plus tard, lors des états généraux du renouveau (qui se tenait eux, à la MC2), l'association VILL9LASERIE a accepté de lever un coin du voile sur le projet de tournage du pilote d'une série télé lancée depuis un an. Le scénario, écrit à partir de rencontres effectuées dans le quartier, d'anecdotes vécues ou d'histoires rêvées par les habitants a déjà mobilisé près de 80 personnes dont certaines sont assez bluffantes à l'écran! L'idée d'intégrer des extraits de la vidéogazette, télévision locale de La Villeneuve dont l'existence s'est achevée en 1976 devrait aussi donner à ce pilote (dont nous n'avons découvert qu'une sorte de making-off) toute sa saveur<sup>122</sup> ».

La comparaison apparaît évidente pour la municipalité car les deux expériences témoignent de la volonté à donner la parole à certaines catégories sociales exclues comme, par exemple, les jeunes et les immigrés. Comme nous l'avons abordé pour la Vidéogazette, la série est désignée comme un outil de mobilisation sociale. C'est dans ce

Études de communication [En ligne], 37 | 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, Consulté le 29 mai 2012.  
URL : /index3071.html

<sup>122</sup> Sur <http://www.grenoble.fr/>, consulté le 4 janvier 2013.

sens que l'élue adjointe du secteur 6 et à la jeunesse, Hélène Vincent rappelle le potentiel de la série dans la promotion du dialogue entre les citoyens et les élus :

« Comme je suis en plus adjointe à la jeunesse et que mon objectif c'est aussi d'intéresser les jeunes au quartier, au renouvellement du quartier et à des projets qui nous permettent de renouer le dialogue avec eux, une série télé c'est un peu l'idéal<sup>123</sup> ».

Ainsi elle voit dans ce projet de série télévisée, qui est associé au projet de renouvellement urbaine, la possibilité d'engager les jeunes dans la vie du quartier. Nous observons que le quartier est désigné comme un lieu de rencontre en raison des équipements mis en place, mais aussi un lieu de diversité culturelle, du vivre ensemble, d'échanges sur les modes de vie...Pour la municipalité, ces manifestations culturelles sont essentielles pour le mode de vie urbain, comme l'affirme le directeur de cabinet du maire de Grenoble, Thomas Royer :

« Cette série a effectivement permis de faire se rencontrer des gens qui sont des mamies de 80 ans qui sont arrivées là par hasard et des gamins de 15 ans qui sont nés dans le quartier, qui sont d'origine magrébines généralement, qui n'ont pas forcément de perspectives d'avenir évidentes. Ces gens-là ont partagé le même projet. On a organisé à la fin du mois dernier une fête pour le début de l'été, régulièrement il y en a aussi qui sont organisées par les habitants du quartier, il faut trouver des moments, c'est super important dans une ville. Voilà, qu'on se rencontre<sup>124</sup> ».

La Vidéogazette (dans les années soixante-dix) et la série télévisée (en 2010) sont des expériences liées à la transformation de l'espace urbain grenoblois. Ce sont des moyens mis en place par l'équipe municipale pour faire vivre une « sociabilité locale ». Dans ces deux projets, l'accent est mis sur la convivialité, les différentes cultures et les générations présentes dans le quartier. Ceci est le résultat de la posture de la municipalité vis-à-vis de ce quartier situé dans la périphérie. La Villeneuve est présentée comme le lieu du vécu où différents modes de vie cohabitent, alors que Grenoble (centre) est le lieu du politique. Nous l'avons montré le positionnement politique est manifeste quand la municipalité parle de la commune : les actions locales sont toujours présentées comme des actions d'une municipalité socialiste et réputée pour ses actions d'expérimentations sociales. L'indice est la référence constante à Hubert Dubedout, ancien maire socialiste de Grenoble. Ainsi, la municipalité met moins en avant la dimension politique que celle sociétale des projets développés à la Villeneuve. Ceci est encore plus évident quand il s'agit d'aborder le sujet « immigration ». La présence des immigrés au centre de Grenoble est mise en valeur car lié au positionnement de l'ancien maire socialiste (visant l'intégration et la mixité sociale), alors que leur présence en banlieue met en valeur les habitants d'un quartier où différentes cultures cohabitent et

---

<sup>123</sup> Vincent Hélène, *op. cit.*

<sup>124</sup> Royer Thomas, *op.cit.*

présentent des particularités (des histoires de vie originales)<sup>125</sup>. En ce sens, le sujet « immigration » n'est pas traité politiquement : il ne s'agit pas d'une question locale. Le processus de localisation se présente comme l'affirmation dans les territoires de la perception étatique de l'immigration: il s'agit d'un problème lié à de modes de vie et à un savoir-vivre qui manifestent un rapport de distinction sociale entre français et descendants d'immigrés venant des pays maghrébins.

Les potentialités liées à des expérimentations en termes de communication (la réalisation des programmes télévisés dans les années soixante-dix et en 2011) masquent en fait des stratégies politiques qui, à travers notre analyse, se révèlent pérennes. Celles-ci se traduisent par des pratiques politiques visant à stimuler et à réguler la vie sociale à travers la mise en œuvre de moyens techniques. Se présentant détachées du politique, ces initiatives ne favorisent pas l'émergence d'un débat public sur les problèmes qui touchent les habitants des quartiers d'habitat social ou sur la question de l'immigration. En imposant un thème et un « cadre » à débattre elles visent plutôt limiter les processus de mise en visibilité d'opinions publiques et de mise en débat dans les territoires, ce faisant, elles régulent la sphère publique. Ces observations permettent ainsi de souligner, en référence à Norbert Elias, que « *la modification de la sensibilité et du comportement humain vont dans un sens bien déterminé*<sup>126</sup> ». Le traitement public de l'immigration vise constituer un consensus sur le « problème immigré » visant « neutraliser » des oppositions ou contradictions sur la politique mise en place dans les territoires. Ceci relève ainsi d'une régulation « *des connaissances des individus*<sup>127</sup> » sur le sujet « immigration ».

Nous observons également, avec l'exemple de la série télévisée, l'intérêt des organisations audiovisuelles (*France Télévisions*) à des productions réalisées dans des quartiers situés en périphérie. Nous abordons l'intérêt des médias pour ces thématiques (immigration et banlieues) dans la deuxième partie de ce mémoire.

---

<sup>125</sup> Sur les relations entre centre et périphérie, nous renvoyons à : Auboussier Julien, Garcin-Marrou Isabelle, « Mémoire (s) et territoire (s) : les bulletins municipaux de Villeurbanne », *Etudes de communication*, n° 37, 2011, p. 47-62.

<sup>126</sup> Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 181.

<sup>127</sup> Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication gouvernementale en matière de sécurité : gouvernement de soi et gouvernement du social », dans Ollivier-Yaniv Caroline (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social*, Grenoble, PUG, 2009, p. 102.



## Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre nous avons abordé la manière dont l'« immigration » devient un thème politique prioritaire sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012) afin de vérifier l'hypothèse qui se reposait sur l'imposition par l'État d'une définition, politiquement orientée, du « problème immigré » sur les territoires contribuant à la constitution d'un consensus sur les aspects d'un « problème immigré » et, par conséquent, à la régulation de la sphère publique.

La définition étatique du « problème immigré » repose sur la « menace » que ce sujet représente pour les citoyens français en termes d'emploi et de cohésion sociale. Au moment des incidents à la Villeneuve le positionnement politique du chef de l'Etat à l'égard de la thématique devient une évidence : il impose une définition de la « crise » en renforçant les aspects socialement convenus sur le « problème immigré ». Ils se traduisent par le rapport entre l'immigration et les cas de violence ayant lieu dans des quartiers d'habitat social. L'immigré apparaît comme le « coupable » de la « crise » dans le discours de Nicolas Sarkozy pendant qu'au niveau local le maire se refuse de parler sur l'immigration ou la présence d'immigrés ou des descendants d'immigré dans le quartier. Ainsi, malgré leur désaccord apparent mise en visibilité par la presse régionale, le discours du chef de l'Etat est un discours sans opposition et il finit par « taire » le moindre conflit au niveau local. L'exemple de Grenoble est à ce titre significatif d'autant plus que la ville est reconnue par sa tradition politique dans des actions d'affirmation du pouvoir local vis-à-vis de l'Etat.

L'analyse des positionnements du chef de l'Etat et du maire de Grenoble au moment des incidents dans le quartier de la Villeneuve fait apparaître ainsi la localisation du problème dans les territoires car il est lié, selon le chef de l'Etat, à des codes de comportement. Dans cette logique de localisation du problème, la « banlieue » est le lieu de développement des projets culturels qui priorisent la cohésion sociale. La ville-centre, au contraire, est le lieu du politique et de l'innovation.

## CONCLUSION PREMIERE PARTIE

La première partie de ce mémoire a abordé le rôle de l'Etat dans la constitution d'un « problème immigré », dans les années quatre-vingt, à partir des cas des « violences urbaines » ayant lieu dans des quartiers d'habitat social. Comme la question de l'immigration est définie publiquement en tant que « problème » de cohabitation entre les individus, les actions publiques se dirigent vers les territoires, plus particulièrement vers les quartiers situés en périphérie. La Commission nationale pour le développement social des quartiers, créée en 1981, met en évidence ce mouvement de localisation de la politique de l'immigration en soulignant la pertinence de la mise en place d'une politique décentralisée, pour améliorer les conditions de vie des immigrés vivant en périphérie. Des politiques publiques sont alors élaborées pour rétablir le lien social entre les habitants, notamment les « exclus », comme par exemple la création de la politique de la Ville qui intervient dans les domaines tels que l'insertion professionnelle, l'emploi et la prévention de la délinquance. Toutefois, avec l'exemple du projet de construction du quartier de la Villeneuve dans les années soixante et soixante-dix par la municipalité socialiste de Grenoble, nous avons démontré que ce mouvement de localisation émerge avant la montée des pouvoirs locaux en 1982. L'objectif de la municipalité de l'époque avec la création du quartier était de favoriser le « brassage social » et la vie collective des habitants. L'accent est mis sur la disponibilité d'équipements collectifs dans la Villeneuve, afin de contribuer au changement des rapports sociaux entre les habitants et les « nouveaux » arrivants, des immigrés et étrangers. C'est ainsi que le quartier a été l'un des quartiers choisis par l'Etat comme le lieu d'expérimentation des systèmes de communication locaux, dans les années soixante-dix, avec la télédistribution des programmes locaux réalisés par les habitants eux-mêmes. Nous avons montré à travers cet exemple les indices des « principes managériaux », comme la valorisation de la performance, dans l'action publique vis-à-vis des quartiers. En ce sens, le développement de l'hypothèse que nous avons émis - à savoir, l'émergence progressive du sujet « immigration » en tant qu'un problème lié à des modes de vie met en lumière la mise en œuvre des pratiques info-communicationnelles de l'Etat dans les territoires - permet d'aboutir à trois conclusions majeures sur l'action étatique, à travers l'exemple de Grenoble :

- l'émergence des stratégies « relations publiques » déployées dans les quartiers d'habitat social vise à résoudre des « problèmes » et à faire changer les comportements.

La définition et la légitimation du « problème immigré » s'accompagnent par la mise en œuvre des stratégies de gestion de l'opinion et de la société par le développement des initiatives telles que la création d'une chaîne de télévision locale, la Vidéogazette, dans les années soixante-dix, et le projet de série télévisée, Ville9lasérie, en 2011 lancé au moment du développement du projet de rénovation urbaine du quartier. Ce sont des expériences qui ont pour objectif avoué par les acteurs politiques de donner la parole aux habitants, de faire participer ces derniers aux décisions publiques et d'intégrer les « exclus ». Nous l'avons montré, ces initiatives sont désignées par la municipalité grenobloise comme des outils de mobilisation sociale. Pour la réalisation de la série télévisée les habitants sont invités à jouer des personnages dans les épisodes. L'accent est mis sur la prise d'initiative des habitants pour raconter des histoires de vie originales. La série est ainsi présentée comme un moyen de faire participer les habitants du projet de rénovation du quartier et, par conséquent, comme l'expression de l'ouverture de la municipalité vis-à-vis des habitants. La mise en place du projet de construction et rénovation du quartier est ainsi accompagnée par le lancement des projets culturels qui ont pour objectif de faire émerger un sentiment de participation citoyenne. Or, ces expériences sont axées sur la nécessité d'agir sur les modes de vie des individus puisqu'ils sont présentés par les pouvoirs publics comme la cause des problèmes rencontrés dans le quartier, dont l'« immigration ». Ainsi, elles renforcent la définition d'un « problème immigré » liée à des problèmes de cohabitation.

- la définition du « problème immigré » responsabilise les individus et contribue à différencier socialement français et immigrés

Lors des incidents dans le quartier de la Villeneuve, en 2010, le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, associe l'histoire de l'immigration du pays aux situations de violence et insécurité rencontrées en France. La création d'un amendement visant établir la déchéance de la nationalité aux individus qui commettent une infraction pénale renforce ce positionnement qui contribue à différencier les français des immigrés ou des descendants d'immigrés. Il inscrit, ainsi, le problème de « violences urbaines » dans un rapport qui oppose la société française et les immigrés. L'opposition, telle qu'elle est présentée, révèle « *des signes distinctifs*<sup>128</sup> » de la « supériorité » des normes de comportement occidentales vis-à-vis des comportements des immigrés venant des pays maghrébins. Les enjeux politiques liés à l'immigration et aux quartiers prioritaires (comme, par exemple, la précarité des conditions de vie des habitants) sont minorés par l'affichage d'une représentation consensuelle des aspects du problème : la concentration des immigrés en banlieue, le comportement violent des « jeunes immigrés »... Les

---

<sup>128</sup> Elias Norbert, *op.cit.*, p. 212.

inégalités sociales du pays sont laissées dans l'ombre et des idées reçues sur la présence des immigrés sur le territoire français se répandent. Or, nous l'avons montré, un descendant d'immigré n'habite pas forcément dans les zones urbaines sensibles. Le Président de la République, lors des incidents à la Villeneuve, inscrit donc la question de l'immigration dans la sphère privée et impute la responsabilité de la « crise » aux immigrés.

- des pratiques info-communicationnelles sur l'immigration apparaissent comme un outil gouvernemental qui contribue à fixer et à imposer le cadre du « problème immigré »

Élevée au statut de « cause nationale » sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012), l'immigration est présentée comme une question d'intérêt général, un thème qui compte pour la société française. La création d'un nouveau ministère pour traiter ce sujet manifeste un positionnement affirmé de faire de ce thème une priorité et un sujet de débat afin d'établir un dialogue entre l'Etat et les citoyens. C'est ainsi que le chef de l'Etat présente sa conception de la politique de l'immigration comme une politique non-partisane. Toutefois, à travers l'exemple des incidents à la Villeneuve, nous avons démontré que l'Etat joue un rôle essentiel dans la mise en visibilité du « problème immigré » en déterminant le mode de perception de ce problème-là : il est directement lié à la violence et à l'insécurité. Le Président dissimule son positionnement politique, lié à son parti politique de droite (UMP), pour afficher une définition consensuelle du problème, régulant ainsi la sphère publique. L'analyse des incidents à la Villeneuve indique que l'immigration est une question imposée par l'Etat. L'emprise de l'Etat sur les territoires s'explique également par la dépendance des municipalités en matière, par exemple, de la politique de prévention de la délinquance. De plus, la perception de la municipalité grenobloise sur le territoire (centre-périphérie) contribue au fait que l'immigration ne soit pas une question mise en évidence au plan local. Au sein du quartier de la Villeneuve, des projets culturels sont développés et mettent en valeur « l'habitant » et leur vécu.

- la mise en évidence de la dimension sociétale des actions publiques développées au sein des « banlieues »

Nous avons montré, à partir de plusieurs exemples, la manière dont la communication territoriale de la municipalité grenobloise met en valeur la dimension politique des actions locales (à travers les aménagements ou les services sociaux) qui définissent Grenoble comme le lieu de la démocratie locale. C'est ce que révèle la

référence constante à Hubert Dubedout, ancien maire socialiste (1965-1983) quand le maire Michel Destot appartenant au PS (1995-2014) aborde les initiatives développées dans la ville. Elles sont présentées comme le résultat d'une tradition politique qui se caractérise par la mise en œuvre des actions visant l'intégration (à travers l'établissement de la mixité sociale dans les quartiers et la création des liens entre eux) et de l'innovation (comme, par exemple, la création d'emploi). Toutefois, la municipalité met moins en avant la dimension politique que celle sociétale des projets développés à la Villeneuve. L'accent est mis sur les richesses du quartier en terme culturels et sur la « sociabilité urbaine » comme moteur de changement. Ainsi, le positionnement de la municipalité vis-à-vis du quartier s'oriente vers ce qui fait le lien entre les habitants et rend invisible l' « immigré » en tant qu'acteur social. Si la question de l'immigration est un problème public, elle n'est pas cependant un problème politique.

Enfin, présentée comme l'expression de l'ouverture et de la transparence de l'Etat auprès des citoyens, la communication publique en matière de l'immigration manifeste l'action de régulation étatique de la sphère publique et de la constitution d'un consensus à la fois sur l'existence d'un « problème immigré » et sur les aspects propres à ce problème.

## DEUXIEME PARTIE : CHAMP MEDIATIQUE, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET IMMIGRATION : FORMATION DE « NOUVELLES » FRONTIERES PROFESSIONNELLES

Cette partie appréhende, à travers la production d'information sur le sujet « immigration », les pratiques journalistiques et leur rapport aux évolutions économiques, politiques et sociales qui traversent les entreprises de presse. Cette deuxième étape caractérise le champ médiatique (acteurs, enjeux et stratégies) et son rapport à d'autres sphères d'activités dans la longue durée. Elle prolonge les enjeux liés à la visibilité de la thématique « immigration » étudiés dans la partie précédente : la constitution d'un « problème public », les évolutions de la politique de l'immigration, les changements liés aux flux migratoires... La sélection et la hiérarchisation des faits ayant trait au sujet « immigration » sont affectées par ces évolutions.

Quand nous nous intéressons à la production de l'information, nous ne suggérons pas que les médias ont une importance majeure dans la visibilité d'une telle ou telle thématique. Examiner la production de l'information conduit à s'intéresser aux interactions entre les professionnels des médias et leurs interlocuteurs<sup>1</sup>. Notre étude porte ainsi sur la notion de « médiatisation » en référence à Bernard Miège<sup>2</sup> qui le définit comme un processus qui prend en compte ce qui est rendu public par l'intermédiaire des médias. Ce terme est compris ici au prisme d'une perspective constructiviste qui, selon Bernard Delforce et Jacques Noyer<sup>3</sup>, affirme que la production de l'information est en rapport à la société et ses évolutions. Cette perspective nous invite à relier les conditions sociales de production de l'information (processus de collecte, relations aux interlocuteurs) et la construction de la réalité à laquelle participent les médias. L'information n'est donc pas ici comprise comme « *simple information*<sup>4</sup> », les différents acteurs sociaux ne sont pas tenus comme des acteurs « *désocialisés*<sup>5</sup> » et les journalistes comme « *simples vecteur d'information*<sup>6</sup> ».

Des travaux sur le phénomène de médiatisation se sont véritablement développés dans la période récente<sup>7</sup>. L'intérêt porté à ce phénomène par différentes disciplines a contribué à son développement : les sciences de l'information et de la communication, la sociologie, les sciences politiques entre autres. Néanmoins, comme l'affirme Simone

---

<sup>1</sup> Schlensinger Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n° 51, 1992, p. 75-98.

<sup>2</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication, tome III, les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 2007, p. 81.

<sup>3</sup> Delforce Bernard, Noyer Jacques, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p. 15.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> *Idem.*

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> Delforce Bernard, Noyer Jacques, « La médiatisation des problèmes publics », *Etudes de communication*, n° 22, 1999.

Bonnafous<sup>8</sup>, la médiatisation de la « question immigrée » reste marginale en France car la notion de médiatisation n'est pas considérée comme un processus d'interaction complexe où plusieurs acteurs s'interagissent faisant d'un sujet un « problème » attracteur de débat public et de lutte dans la définition de ses contours. Simone Bonnafous<sup>9</sup> propose une approche pour analyser la médiatisation de la « question immigrée » que nous prolongeons ici : examiner la médiatisation de l'immigration par ses « formes, ses registres, ses professionnels<sup>10</sup> » dans le long terme. Cette approche suggère la prise en compte des évolutions ayant place dans l'espace journalistique qui contribuent à redéfinir la production de l'information : les modalités d'écritures et les registres dans la presse et les stratégies des journalistes qui sont en charge de la thématique. Examiner leur travail consiste ainsi à prendre en compte trois dynamiques :

- Le rapport entre les services et leurs évolutions. Souvent oubliés des analyses de la presse - comme le souligne Yves de la Haye<sup>11</sup> -, le découpage des rubriques et le « mode d'attaque » des sujets sont pour autant révélateurs du mode de production de la presse. Pour le chercheur :

« La division du traitement de l'information en rubriques n'est pas seulement le fait d'un classement rationnel établi à partir d'une convention professionnelle pour un plus grand confort de lecture, elle est le produit d'une sédimentation : chaque période de l'histoire moderne enrichit d'un intérêt informatif nouveau l'étendue du champ de communication sociale ; elle modifie la hiérarchie des importances accordées à tel ou tel ordre de faits ; elle peut même reléguer à un statut mineur des catégories d'informations autrefois considérées comme essentielles<sup>12</sup> ».

La production d'information est définie selon des critères de sélection déterminés par les lignes éditoriales d'un journal qui sont socialement constituées. Les logiques professionnelles s'inscrivent dans des logiques sociales.

- L'évolution des « registres » dans la presse et des modalités d'écritures. Ceux-ci consistent, selon Yves de la Haye<sup>13</sup>, à des modes d'engagement du journaliste et d'adresse au lectorat. Née en tant que presse dite d'opinion au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'accent mis sur l'échange et la confrontation d'idées, la presse évolue ainsi que les pratiques des journalistes.

Il démontre le lien entre les changements des formes d'écritures dans la presse, la montée de la logique commerciale et des stratégies de communication. Les changements

---

<sup>8</sup> Bonnafous Simone, « Médiatisation de la question immigrée : état des recherches, *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 59-72.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> La Haye Yves (de), (1985), *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, ELLUG, Grenoble, 2005.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>13</sup> *Ibid.*, 166.

sont repérables dans les « modèles de communication » élaborées par Bernard Miège<sup>14</sup> : presse d'opinion, presse commerciale, médias audiovisuels de masse et relations publiques généralisées. Ces modèles relèvent des tendances majeures des actions de communication qui indiquent les mutations touchant les modalités d'argumentation et d'échange autant entre les individus eux-mêmes qu'entre ceux derniers et les médias. Notre objectif est de caractériser ces changements à travers la production d'informations sur l'immigration.

- La constitution des « nouvelles » rubriques et thématiques.

La recherche précurseur de Jean-Gustave Padioleau<sup>15</sup> soulève l'importance de la formation d'une rubrique et la spécialisation des journalistes dans des thématiques particulières dans la sélection et la hiérarchisation des situations. Celles-ci sont « recadrées », comme l'affirme Jean-Pierre Esquenazi<sup>16</sup>, par les médias qui, ce faisant, participent à la sélection de ce qui « doit » être rendu public.

En nous appuyant sur ces différents travaux, nous pouvons ainsi nous interroger: comment les services interagissent-ils dans la production de l'information sur l'immigration? Quels registres relèvent de l'information sur l'immigration ? Quelle place occupe les impératifs économiques dans la sélection et hiérarchisation de l'information sur ce sujet ? L'autonomie des rédactions est-elle « menacée » par le fort affichage politique de l'immigration que nous avons abordé dans la partie précédente ?

Nous proposons de prolonger l'approche de recherche proposée par Simone Bonnafous en affirmant ainsi que la visibilité croissante du sujet « immigration » est inséparable de la construction progressive d'un « réseau d'acteurs<sup>17</sup> » duquel font partie des responsables politiques chargés de l'immigration, d'un tissu d'associations mais aussi de « nouveaux » professionnels des médias qui se spécialisent sur le thème « immigration ». Ainsi, de « nouvelles » relations, normes et frontières professionnelles sont à l'œuvre.

**L'hypothèse de la deuxième partie** repose sur l'émergence d'un sous-champ des journalistes spécialisés de l'immigration (et des thèmes qui s'y rapprochent) dans la presse. Elle révèle la définition des « nouvelles » frontières professionnelles à double sens : à travers les délimitations d'un « sous-univers<sup>18</sup> » et les démarcations des pratiques liées aux territoires (national-local). Cette partie étant divisée en trois

---

<sup>14</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication, t. II. La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, PUG, p. 114.

<sup>15</sup> Padioleau Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 256- 282.

<sup>16</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002, p. 46.

<sup>17</sup> Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », un aperçu des travaux anglo-saxons, *Questions de communication*, n°22, 1999, p. 41-57.

<sup>18</sup> Le terme « sous-univers » est utilisé en référence à Peter Berger et Thomas Kuckman (1966) dans l'ouvrage *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.152. Il consiste à un sous-espace de signification socialement structuré et est responsable pour offrir une vision particulière de la société.



chapitres, nous formulons trois sous-hypothèses qui essaient de valider cette affirmation. Elles correspondent respectivement aux chapitres :

**La première sous-hypothèse** consiste à affirmer la constitution d'un « sous-espace spécialisé<sup>19</sup> » de l'immigration qui se définit dans le service « Société » dans la presse quotidienne nationale. Le thème devient un domaine d'affirmation et de reconnaissance professionnelle à la mesure que l'immigration prend de l'importance au champ politique. **La deuxième sous-hypothèse** repose sur le travail des journalistes dans l'institutionnalisation du « problème immigré », en rendant évident l'association d'une catégorie de la population qui y habite (les jeunes adultes descendants d'immigrés) et d'un lieu (les quartiers situés en zones urbaines sensibles). **La troisième est la suivante** : la production « localisée » d'informations journalistiques sur l'« immigration » révèle des stratégies, des habitudes et des normes professionnelles qui veulent affirmer le rapport des médias aux territoires.

Dans le troisième chapitre, nous abordons la constitution progressive d'une rubrique et d'une spécialité de l'immigration à partir des années quatre-vingt dans la presse au sein du service « Société ». L'émergence de celle-ci est liée à des mutations profondes affectant l'organisation des services des journaux, comme par exemple, l'évolution du service « économique » (et du contenu de l'information économique), à partir des années quatre-vingt. L'objectif est de saisir le contexte socio-politique dans lequel la rubrique « immigration » est émergée ainsi que les logiques professionnelles liées à cette émergence et à l'affirmation d'un groupe professionnel « spécialisé » du thème « immigration ».

Dans le quatrième chapitre, nous examinons l'exemple des « événements » dans le quartier de la Villeneuve en 2010 à Grenoble, nous nous intéressons à ce qui est convenu de nommer les « violences urbaines ». Celles-ci renvoient à l'association entre les actes de violence ayant lieu dans des quartiers d'habitat social et l'immigration. Nous utilisons le terme « événement » selon la définition élaborée par Jean-Pierre Esquenazi : « *le événements sont des systèmes généraux d'explication et d'enchaînement des nouvelles. Ils impliquent un ensemble de connaissances, de jugements, de valeur qui sont loin d'être automatiquement partagés par la totalité du public* <sup>20</sup> ». L'objectif est de saisir les conditions sociales qui rendent possible l'association entre « immigration » et « banlieues » par les journalistes et les « registres » sous lesquels elle apparaît dans la presse. Notre démarche porte sur le « recadrage médiatique » du thème « immigration » en tant qu'expression d'un travail journalistique qui, à la fois, rend compte de notre

---

<sup>19</sup> Sur les sous-champ, nous renvoyons à Marchetti Dominique, « Les sous-champ spécialisés du journalisme », *Réseaux*, n°111, 2002, p.22-55.

<sup>20</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 17.

monde commun et de l'espace social<sup>21</sup>, c'est-à-dire, des différentes expériences que nous partageons, de l'état des relations entre les individus dans le monde et les rapports entre les catégories sociales. La définition de l'information sur l'immigration est socialement constituée et les médias évoluent selon des évolutions sociales larges. Nous envisageons ainsi d'appréhender le fonctionnement des médias et son rapport à la société.

Dans le cinquième, nous appréhendons le rapport entre la production d'informations sur l'immigration et la place qu'un média entend occuper dans le champ médiatique français qui est conventionnellement divisé entre médias nationaux et locaux. L'objectif de ce chapitre est de démontrer que le rapport d'un fait à un lieu est socialement construit et lié au fonctionnement (les exigences et les intérêts) du champ médiatique et à la disposition des médias sur le territoire. Institution sociale, les médias sélectionnent, hiérarchisent et structurent les expériences, comme l'affirme Cornélius Castoriadis, « *Toute société existe en instituant le monde comme son monde, ou son monde comme le monde, et en s'instituant comme partie de ce monde*<sup>22</sup> ». A partir des entretiens avec des journalistes « locaux » et « nationaux », qui ont traité les incidents dans le quartier de la Villeneuve, nous abordons les conventions professionnelles, liées à leur travail, qui manifestent à la fois leur rapport, socialement institué, au territoire et leurs positionnements stratégiques respectifs visant marquer les « frontières » entre eux.

---

<sup>21</sup> Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse de « classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 3-14.

<sup>22</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p. 259.

### CHAPITRE 3 : LA CONSTITUTION DE LA SPECIALITE SUR L'IMMIGRATION AU TOURNANT DES ANNEES QUATRE-VINGT

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux pratiques journalistiques portant sur le sujet « immigration » à long terme. Notre objectif est de démontrer que ces dernières ont évolué depuis les années soixante-dix en raison des mutations affectant le champ journalistique et les divers espaces sociaux – notamment l'espace économique et politique – dont les journalistes rendent compte. Pour comprendre le rapport des professionnels de l'information aux différents univers sociaux, nous mobilisons des recherches venant de disciplines diverses, comme l'histoire, la sociologie, les sciences politiques et les sciences de l'information et de la communication. Ces travaux permettent d'observer les interactions qui s'opèrent entre divers acteurs – dont les journalistes – engagés dans des espaces distincts et qui participent à la mise en évidence de l'immigration en France.

La définition de la notion de « champ » de Pierre Bourdieu<sup>1</sup> est ici essentielle pour comprendre cette logique d'interdépendances. Selon le sociologue, un champ se définit par des enjeux et des intérêts qui lui sont propres, ainsi que par des acteurs « *prêts à jouer le jeu*<sup>2</sup> ». Ainsi, nous parlons d'un « champ journalistique » qui donne la possibilité de saisir les propriétés de l'espace journalistique. Ce champ présente donc une logique spécifique qui s'impose aux professionnels des médias. Elle implique des contraintes (la vitesse dans la production de l'actualité, par exemple) et des contrôles (surveillance des concurrents) qui fondent l'exercice de la profession<sup>3</sup>. La notion de « champ » permet également d'envisager la diversité de l'espace journalistique : le champ recouvre des « sous-champ spécialisés » qui fonctionnent comme des microcosmes, selon Dominique Marchetti<sup>4</sup>. Ils constituent des « mini champs » qui interagissent entre eux et qui doivent leurs propriétés à la position qu'ils occupent dans le champ journalistique. Les sous-espaces dépendent des hiérarchies internes des rédactions qui sont définies selon le poids d'un média dans la production de l'information. Il est ainsi possible d'affirmer que la production de l'information sur la question de l'immigration est affectée autant par des transformations générales touchant le champ journalistique que par des mutations plus spécifiques ayant trait aux conditions de production de l'information sur l'immigration dans les sous-univers des journalistes spécialisés. L'objectif de ce chapitre est d'analyser les évolutions dans le traitement journalistique de l'immigration comme le résultat et le révélateur des évolutions propres au phénomène migratoire (le regroupement familial, par exemple) mais aussi des mutations qui ont affecté le champ journalistique d'une

---

<sup>1</sup> Bourdieu Pierre, (1984) *Questions de sociologie*, Paris, Le Editions de minuit, 2002, p. 113.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Bourdieu Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.4.

<sup>4</sup> Marchetti Dominique, *op.cit.*, 2002, p. 23.

manière générale. L'une de ces mutations est la constitution d'un sous-champ spécialisé de l'immigration. Nous émettons donc l'hypothèse suivante : la thématique « immigration » devient progressivement dans la presse un domaine d'affirmation et de reconnaissance professionnelle. Des professionnels des médias qui s'occupent de ce thème contribuent à constituer un « sous-espace spécialisé<sup>5</sup> » au service « Société » de la presse quotidienne nationale à la mesure que l'immigration prend de l'importance au champ politique.

Dans un premier temps, nous revenons sur les années soixante-dix et quatre-vingt pour rendre compte du contenu de l'actualité relative à la « question immigrée ». L'objectif est de relier le contenu de l'information sur l'immigration avec sa mise en rubrique, d'autant plus que les rubriques sont souvent « oubliées » dans les recherches portant sur l'analyse de la presse, comme l'affirme Yves de la Haye<sup>6</sup>. Notre intérêt est d'observer le mouvement complexe de définition de l'objet – ou des objets – dont l'information sur l'immigration rend compte à cette période.

A partir de l'articulation entre les différents services et le contenu de l'information sur l'immigration, nous remarquons également les évolutions qui ont affecté l'exercice de la profession. Le traitement de l'immigration dans la presse est lié à des pratiques et à des convictions qui fondent l'exercice professionnel et qui évoluent dans le temps. A partir des années quatre-vingt, l'arrivée de nouvelles contraintes économiques impose des adaptations dans les pratiques des journalistes. Comme l'affirme Denis Ruellan, le journalisme est fait de « flou ». Ce dernier est alors « *lisible à la fois dans le statut professionnel, dans la définition de son champ d'activité, et dans les modes quotidiens de vie, de pensée et de production*<sup>7</sup> ». Notre analyse rend compte de cet aspect « mouvant » de l'exercice professionnel et de l'état des relations entre les champs qu'il traite.

Dans un deuxième temps, nous nous intéressons à une période plus récente : les années quatre-vingt-dix et les années deux mille. Il s'agit de montrer comment une rubrique - et une spécialité - sur la question de l'immigration s'est créée et s'est imposée dans la presse au sein du service « Société » dans la presse quotidienne nationale. Afin de saisir les caractéristiques de la spécialisation dans la thématique, nous nous appuyons sur le cadre d'analyse de la production des journalistes spécialisés développé par le professeur Jean-Gustave Padioleau<sup>8</sup> et sur des travaux plus récents sur la spécialisation dans le journalisme<sup>9</sup>. Il s'agit de comprendre le travail d'un journaliste dans des

---

<sup>5</sup> Marchetti Dominique, *op.cit.*

<sup>6</sup> La Haye (de) Yves, (1985) *Journalisme, mode d'emploi*, Grenoble, ELLUG, 2005 p.35.

<sup>7</sup> Ruellan Denis, *Le journalisme ou professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 2007, p. 28.

<sup>8</sup> Padioleau Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 267.

<sup>9</sup> *Réseaux*, n° 11, 2002.

contextes d'interactions (entre le journaliste, ses « confrères » et ses interlocuteurs institutionnels).

Nous formulons un groupe de questions qui guide ce chapitre. Comment une rubrique « immigration » au service « société » s'est-elle créée? Quels éléments ont précédé la constitution de cette rubrique ? Comment un *sous-univers spécialisé*<sup>10</sup> de l'immigration apparaît-il dans la presse? Comment ces journalistes affirment-ils leur existence ? Et quelles stratégies d'action mobilisent-ils pour affirmer leur compétence?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous mobilisons dans ce chapitre un corpus varié composé par des articles de presse et des entretiens<sup>11</sup>. Le corpus a été constitué à partir des archives (non numérisé) de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, qui recouvrent la période de 1985 à 2007<sup>12</sup>. Inauguré en tant qu'un établissement public du Palais de la Porte Dorée, en 2007, la Cité est un musée de l'immigration situé à Paris qui a pour objectif de rassembler et mettre à disposition publique des produits culturels et scientifiques sur l'immigration en France. Le corpus que nous avons utilisé est réparti dans des thématiques précises (trente-deux au total) ce qui a facilité la récolte d'articles. Nous avons eu accès aux archives presse pendant une semaine (du 14 au 18 février 2012).

De plus, nous analysons les productions des journalistes considérés spécialisés, comme par exemple, les ouvrages qu'ils ont écrits en tant que « spécialistes » de la thématique « immigration ». Au total, notre analyse prend en compte cinq livres publiés (entre 1998 à 2010) par des journalistes qui travaillent, notamment, au quotidien *Le Monde*. Dans l'objectif est de caractériser la production d'information sur l'immigration, nous avons réalisé une analyse de contenu du blog « Hexagone », consacré au thème sous la plateforme de *Libération.fr*. Il est animé, pendant les années 2008 à 2011, par Catherine Coroller, considérée la journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien *Libération*<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Le terme « sous-univers » est utilisé en référence à Peter Berger et Thomas Kuckman (1966) dans l'ouvrage *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.152. Il consiste à un sous-espace de signification socialement structuré et est responsable pour offrir une vision particulière de la société. Selon le deux auteurs, la spécialisation est une conséquence de la division du travail.

<sup>11</sup> Cf. Annexe « liste d'entretiens », p. 53. Les entretiens avec des journalistes sont disponibles en annexe, p. 54-177.

<sup>12</sup> Le corpus de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est composé d'articles publiés essentiellement dans la presse nationale généraliste. Les quotidiens qui font partie de ce corpus sont les suivants : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *La Croix*, *L'Humanité*. Les hebdomadaires sont : *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *Télérama*, *Le Point*, *Courrier International*. Les articles sont classés en trente-deux thématiques. Nous ne pouvons pas préciser le nombre d'articles au total car c'est la première fois que ce corpus est mis à disposition du public. Selon le documentaliste de l'établissement, il y a à peu près vingt mille pages d'articles. Nous avons consulté quatre thématiques : « politique de l'immigration-débats publics », « délinquance », « vie sociale-violences urbaines », « jeunes-jeunes immigrés ». Le choix de ces thématiques correspond à l'objectif de ce chapitre qui est de rendre compte de la production de l'information sur l'immigration. Ce sujet recouvre dans la presse des questions sur la politique de l'immigration, des actes de violence commis dans des quartiers considérés sensibles ou encore des débats portant sur les « jeunes de banlieue ». Cf. Annexe « démarche empirique », p.4.

<sup>13</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p.10.

Nous avons interviewé également des journalistes spécialisés de l'immigration et des banlieues pendant la période d'avril 2011 à mars 2012. Des entretiens avec des journalistes spécialisés de la presse quotidienne nationale permettent de confronter leur discours professionnel à leur production de l'information sur l'immigration.

### **1. La reconfiguration des interdépendances dans le champ journalistique dans les années quatre-vingt**

#### 1.1. Les logiques politiques et professionnelles dans la production de l'information sur l'immigration

Dans sa thèse, Simone Bonnafous<sup>14</sup> analyse les discours tenus sur l'immigration dans la presse nationale française de 1974 à 1984. Elle montre que les articles se focalisent sur la description du cadre de travail et de vie des immigrés pendant toutes les années soixante-dix. Les journalistes rendent compte ainsi de leur lutte contre le patronat et de leurs revendications pour de meilleures conditions de travail dans les usines ainsi que des grèves pour le respect de leur droit de locataire. Les années soixante-dix sont marquées par la mobilisation des ouvriers étrangers en France. Nous l'avons abordé dans la première partie de ce mémoire, les « grèves des loyers » étaient organisées contre la société responsable de la construction des foyers destinés aux travailleurs étrangers, la Sonacotra (Société nationale de construction de logement pour les travailleurs). La période a connu des grèves dans les usines, des « grèves de loyers », des grèves de la faim, autant d'actions de protestation où les conditions de vie et de travail ont été remises en cause par les travailleurs dont notamment les ouvriers immigrés. Ces derniers étaient surtout des ressortissants de l'Algérie et de l'Afrique subsaharienne, arrivés en France en plus grand nombre à partir des années soixante en raison d'une forte demande de main d'œuvre. En effet, les migrations en France se caractérisent par un phénomène de « vagues » qui varient selon les époques<sup>15</sup>. Chaque période est marquée par de fortes arrivées en provenance d'une origine particulière. Dans le dernier quart du siècle, l'origine des migrations est maghrébine, auparavant l'immigration européenne prédominait venant notamment d'Italie, de Portugal, de l'Espagne<sup>16</sup>.

La période entre 1945 et 1974 est marquée par l'accentuation de la modernisation industrielle française et le fort recrutement des algériens dans les usines automobiles. Toutefois, il fait noter que l'émigration algérienne en France dans les usines correspond à

---

<sup>14</sup> Bonnafous Simone, *L'immigration prise aux mots*, Paris, Editions Kimé, 1991. Simone Bonnafous fait une analyse de l'ensemble des journaux pour préciser ensuite les positionnements de chaque quotidien analysé.

<sup>15</sup> Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Collection Insee Référence*, Editions 2012.

<sup>16</sup> *Ibid.*

ce que le sociologue Abdelmalek Sayad<sup>17</sup> appelle de « la deuxième génération ». Un premier « âge » d'émigration correspondrait à une émigration agricole. Ainsi, la croissance économique, pendant cette période, et l'insuffisance d'une population active française expliquent la nécessité d'emboucher des travailleurs étrangers dans la sidérurgie, dans le secteur des industries automobiles, dans la construction des logements, entre autres activités<sup>18</sup>.

Comme nous l'avons abordé dans le premier chapitre, les populations étrangères se trouvent dans des situations précaires de travail (salaires et conditions de travail dans les usines) et de logement en arrivant en France: les foyers sont très petits par rapport la norme<sup>19</sup> (de 4,5 à 6 m<sup>2</sup>) et avec un règlement intérieur strict. Les conditions précaires sont à l'origine des grèves qui ont marqué la période de contestation contre les modèles politiques et économiques de l'époque. Plusieurs recherches scientifiques de différentes disciplines et domaines de recherche (histoire, sociologie, sociologie de l'immigration et de l'action collective, sciences politiques) se sont intéressés à ces mobilisations et à leur rapport avec la question de l'immigration ou la politique d'immigration en France de l'époque. Comprendre le contenu de l'information sur l'immigration, dans les années soixante-dix, nécessite des repères historiques sur les mobilisations. Cela permet, dans un premier temps, de contextualiser le contenu de l'information sur l'immigration à cette période mais aussi d'observer, dans un deuxième temps, l'état des relations que le champ journalistique entretient avec les différents univers sociaux qu'il traite.

Les recherches de l'historienne Laure Pitti<sup>20</sup> sur les mobilisations des ouvriers étrangers dans et hors le cadre du travail fournissent un exemple de ces recherches. Elle rend compte de l'intensité des grèves des ouvriers - qui ont commencé au début des années soixante-dix et se sont prolongées jusqu'aux années quatre-vingt - et de leur diversité, comme par exemple les grèves dans les usines Girosteel au Bourget en février 1972, les usines Penarroya à Lyon en février-mars 1972, dans les usines Renault à Billancourt en mars-avril 1973, la grève des éboueurs saisonniers de Paris à Lyon, en 1977 et des nettoyeurs du métro parisien en 1977 et 1980.

Citons encore, une mobilisation des ouvriers dans les années soixante-dix : les grèves des « Sonacos », les résidents des FTM (Foyers de travailleurs immigrés) en

---

<sup>17</sup> Sayad Abdelmalek, « Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, 1977.

<sup>18</sup> Schor Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 200.

<sup>19</sup> La norme minimum de logement est de 9 m<sup>2</sup> par chambre. Sur ces points voir : Pitti Laure, « Travailleurs de France, voilà notre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », p. 95-111 dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008.

<sup>20</sup> Laure Pitti a fait une thèse en histoire sur les grèves des ouvriers algériens dans les années soixante-dix en France : Ouvriers algériens à Renault-Billancourt, de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS des années 1970. Contribution à l'histoire sociale et politique des ouvriers étrangers en France. Thèse d'histoire, sous la direction de René Gallissot, 2002. Ici nous nous référons à son article : Pitti Laure, « Travailleurs de France, voilà notre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *op.cit.*, p. 95-111.

majorité gérés par la Sonacotral, Société national de construction pour les travailleurs algériens, un organisme semi-public créé en 1956 par le ministère de l'Intérieur. Avant d'approfondir les revendications de ces grèves, il convient de s'attarder un peu sur l'origine de cette Société. Le sociologue Marc Bernardot s'est intéressé à la création de la Sonacotral dont l'origine remonte à un contexte particulier : la Guerre d'Algérie et l'arrivée de la main d'œuvre des départements algériens. Dans un article à partir de sa thèse de doctorat<sup>21</sup>, il montre que la Société de logements avait pour mission le financement, la construction et l'aménagement de locaux d'habitations destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie venus travailler en France. C'est ce qui explique son nom d'origine, Sonacotral (Société national de construction pour les travailleurs algériens). La société devient, cependant, Sonacotra (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs), en 1962, avec l'indépendance de l'Algérie et l'élargissement de ses missions aux travailleurs en général : français, étrangers, leurs familles et éventuellement aux étudiants.

Les grèves dans les foyers Sonacotra, analysées par l'historienne Laure Pitti, débutent en octobre 1973 (et dureront jusqu'en 1979) à Bobigny, pour s'étendre rapidement à l'ensemble de la région parisienne, à la région Rhône Alpes puis à la France entière à partir de 1975. En 1979, les « grévistes résidents » réussissent à négocier avec le Sonacotra. Nous l'avons abordé, dans le premier chapitre, le secteur de la métallurgie était le deuxième secteur d'emploi des ouvriers étrangers<sup>22</sup>, mais la question de droits égaux à tous les travailleurs dans le cadre du travail était au premier plan. Les mobilisations n'étaient pas une lutte spécifique aux travailleurs qui ont émigré en France et, de ce fait, les revendications ne correspondaient pas une « lutte » de l'immigration. C'étaient donc des luttes ouvrières pour de meilleures conditions de travail. Le « mot d'ordre » était la « cause ouvrière » et non l'identification nationale des travailleurs.

Même si les mobilisations ne soient pas directement liées au phénomène migratoire, ce mouvement s'inscrit dans un contexte politique particulier où une politique d'immigration plus stricte est mise en œuvre. Un mécanisme de retour des étrangers réguliers organisé sous la présidence de Giscard d'Estaing, à partir de 1978, a également provoqué des protestations comme des grèves de la faim entamées par des représentants religieux. Toutes ces observations permettent ainsi de comprendre l'analyse, abordée dans le tout début de ce chapitre, que Simone Bonnafous<sup>23</sup> a réalisée sur la presse pendant les années soixante-dix. Son analyse indique que l'immigré apparaît dans la presse en tant qu'ouvrier, lié au monde du travail et aux conflits avec le

---

<sup>21</sup> Bernardot Marc, « Chronique d'une institution la Sonacotra (1956-1976) », *Sociétés Contemporaines*, 33-34, 1999, p. 39-58.

<sup>22</sup> Le premier secteur était le bâtiment. Selon Laure Pitti, les ouvriers étrangers étaient en majorité des Algériens et Portugais, les deux principales composantes de la population étrangère en France entre 1968 et 1975. Sur ces points lire : Pitti Laure, *op. cit.* p. 98.

<sup>23</sup> Bonnafous Simone, *op.cit.*



patronat. Les indices sont les désignations suivantes apparues dans les journaux durant cette période : « foyers », « Sonacotra », « loyers », « grèves », « grève de la faim », « luttes<sup>24</sup> ». L'immigré est avant tout considéré par les journalistes comme un travailleur qui appartient à la classe ouvrière. Les articles renvoient également à une posture professionnelle adoptée par les journalistes en cohérence avec l'orientation de leur propre entreprise de presse. Le quotidien *Libération*, par exemple, est le journal qui consacre un nombre conséquent d'articles ayant trait aux « immigrés » à cette période. Les journalistes qui y travaillent adoptent une posture engagée et en faveur des « immigrés ». La « couverture » de l'immigration révèle l'histoire de création du quotidien fondé sur des principes de l'extrême-gauche. Elle se traduit par des reportages qui présentent des appels à l'aide et à la mobilisation des travailleurs des usines, des articles sur les congrès d'associations, des témoignages qui rendent compte de leurs conditions de vie, etc. En revanche, *Le Figaro*, quotidien conservateur « de droite », manifeste un relatif désintérêt sur ce sujet.

Jusqu'ici nous avons saisi le contenu de l'information qui mettait en avant l'immigration et l'immigré dans les années soixante-dix. Une logique interne de la presse contribue bien évidemment à la manière dont le sujet est traité. Le traitement journalistique de ce sujet est lié à une logique professionnelle, fondée sur des discours et des pratiques qui évoluent dans le temps. Pour comprendre cette logique, il est nécessaire de s'intéresser maintenant au fonctionnement des services au sein de la rédaction d'un journal et au découpage en rubrique de l'information. « Banalisé » dans les analyses de presse, le processus de mise en rubrique est ici exploité avec l'objectif de « *faire sortir le texte du journal de son splendide isolement typographique et littéraire pour le comprendre comme un élément d'un rapport social où il joue un rôle spécifique tantôt accessoire tantôt essentiel* »<sup>25</sup>, comme l'affirme Yves de la Haye. Dans ce sens, nous considérons que la production de l'information sur l'immigration dans une rubrique « spéciale » est le produit et le révélateur du fonctionnement de la presse à un moment donné. Ainsi, l'analyse de la rubrique peut révéler que l'intérêt porté à l'immigration varie selon les époques, l'évolution de l'action publique vis-à-vis de l'immigration et les « sensibilités » des journalistes et celles des individus.

#### 1.1.1. Le service économique et social et l'immigration

La question ouvrière - dont la figure de « l'immigré » était directement liée - était traitée par le service « économique et social » dans les années soixante-dix au sein du quotidien *Le Monde*. C'est ce qu'affirment les anciens spécialistes de la question

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>25</sup> La Haye (de) Yves, (1985), *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, Grenoble, ELLUG, 2005, p. 36.

immigrée du quotidien *Le Monde*, Robert Solé, dans les années quatre-vingt - (il a été le chef du service Société entre 1983 et 1989, et rédacteur en chef entre 1989 et 1992) - et son successeur Philippe Bernard, pendant les années quatre-vingt-dix. Ce dernier explique qu'une rubrique « travailleurs immigrés » rattachée au service économique et social rendait compte de la question des travailleurs immigrés dans le cadre du travail et des relations avec l'entreprise :

« Dans les années 70, l'actualité c'était surtout les questions des luttes ouvrières dans les entreprises, du syndicalisme, du racisme, déjà des questions de reconduction à la frontière mais, c'était plutôt une question sociale, il y avait de grandes grèves de loyer dans les foyers voilà les foyers de travailleurs immigrés <sup>26</sup> ».

Le service « économique-social » dont parle le journaliste Philippe Bernard a fait l'objet d'un article du politologue Philippe Riutort<sup>27</sup>. Dans son étude, il démontre qu'à compter des années soixante, un journalisme économique et social émerge en France, qu'il appelle journalisme économique « généraliste ». Le terme s'explique par l'élargissement du contenu de l'information économique qui était jusque-là, limité à l'information boursière<sup>28</sup>. Le service économique s'intéresse alors à des thèmes qui étaient peu traités ou traités par d'autres services, comme la politique et le social. En d'autres termes, l'émergence du journalisme économique à partir des années soixante s'accompagne de la mise en avant de questions concernant la macroéconomie (la « modernisation » du pays, les répartitions des « fruits de la croissance »<sup>29</sup>) mais aussi de questions sociales (les inégalités sociales dont, par exemple, celles liées au logement). Ce mouvement s'accompagne d'une progression du tirage et de l'ampleur du service économique dans les rédactions, notamment au début des années soixante-dix<sup>30</sup>. Le chercheur cite le journal *Le Monde* comme le quotidien qui illustre l'émergence d'un journalisme économique et social en France avec l'arrivée d'une nouvelle génération de rédacteurs au sein de ce journal. Ils sont considérés comme des « militants » en raison de leur engagement politique et syndical et de leur engagement en faveur de la modernisation du pays. En effet, Philippe Riutort cite des entretiens menés avec des journalistes - qui étaient au service économique de ce quotidien à différentes périodes - qui affirment l'importance du social dans le service économique, notamment dans la période où le journaliste Gilbert Mathieu était chef du service (de 1969 à 1980). Les questions économiques sont ainsi traitées comme des enjeux politiques et non plus comme des enjeux purement techniques (comme, par exemple, la publication des

---

<sup>26</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, entretien du 15 février 2012.

<sup>27</sup> Riutort Philippe, « Le journalisme au service de l'économie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 131-132, 2000, p. 41-55.

<sup>28</sup> Le lancement en 1953 du magazine *Entreprise* - qui s'intéressait aux affaires - est un exemple d'une approche microéconomique de l'information. Riutort Philippe, *op.cit.*, p. 42.

<sup>29</sup> Sur ces points voir : Riutort Philippe, *op.cit.*, p. 50 et 54.

<sup>30</sup> Le journal *Le Monde*, par exemple, comptait en 1960 six journalistes (service économique et financier) alors qu'en 1970 ce nombre augmente à quinze journalistes. Sur ces points voir : Riutort Philippe, *op.cit.*, p. 44-45.

classements des entreprises et des chiffres d'affaires). Le traitement du sujet « logement » en est à ce titre significatif. Le logement était l'une des questions privilégiées par ce service car il faisait partie du centre d'intérêt du chef du service, Gilbert Mathieu. Sa spécialisation dans le domaine, sur lequel il a écrit un ouvrage<sup>31</sup>, liée à son engagement au PSU (Parti Socialiste Unifié) sont des indices de l'engagement du journaliste dans « l'ennoblissement<sup>32</sup> » des questions économiques. Les journalistes appréhendaient donc le journalisme économique comme un service au sein de la rédaction qui devait chercher des réponses aux questionnements sociaux de l'époque, comme les inégalités liées au travail et les conditions de vie des classes populaires.

Le « nouveau » mode d'appréhension de l'économie révèle des résonances entre la conception du journalisme économique et celle du journalisme social telle que Sandrine Lévêque<sup>33</sup> l'aborde dans sa thèse. La chercheuse démontre que l'engagement des journalistes dans des thèmes sociaux étaient déjà présents dans l'argumentation des groupes de journalistes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début XX<sup>e</sup> siècle. Les journalistes en voie de professionnalisation, au début du XX<sup>e</sup> siècle, s'affirment comme un groupe professionnel en privilégiant la mise en avant des sujets sociaux. L'invention de la profession journalistique est donc historiquement liée à la spécialisation des journalistes dans les questions sociales<sup>34</sup>. La chercheuse observe que le « social » apparaît dans la presse sur des sujets qui mettent en avant la figure de l'ouvrier et le mouvement ouvrier. La proximité de ces thématiques est observée dans la trajectoire même des journalistes : près d'un tiers des adhérents du syndicat des journalistes, une vingtaine sur soixante et onze, appartenait à une position sociale défavorisée. Ils étaient ouvriers et employés avant de devenir journalistes. L'origine sociale explique, en partie, l'engagement des journalistes dans la « défense » des intérêts des ouvriers. Les journalistes étaient membres, adhérents, militants, candidats ou élus d'un parti politique<sup>35</sup>. La posture critique adoptée par les journalistes se traduit ainsi par leur engagement politique dans des thèmes étiquetés comme sociaux.

Ces observations révèlent que le militantisme est synonyme de professionnalisme au début du XX<sup>e</sup> siècle. En d'autres termes, les journalistes investissent dans ces sujets sociaux selon un principe identitaire. Denis Ruellan<sup>36</sup>, professeur en sciences de

---

<sup>31</sup> Gilbert Mathieu écrit un ouvrage sur la thématique « logement » dans les années soixante où il évoque le décalage entre l'expansion des agglomérations et les nécessités des classes populaires. Sur ces points lire : Riutort Philippe, p. 54.

<sup>32</sup> Riutort Philippe, *op.cit.*, p. 47.

<sup>33</sup> Lévêque Sandrine, « La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social », Thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de M. Michel Offerlé, Université Paris 1, 1996.

<sup>34</sup> Dans le chapitre 7, nous reviendrons sur le processus de professionnalisation du journalisme et l'importance du « social » dans le discours sur la société au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>35</sup> Sandrine Lévêque a réalisé une enquête sur la profession initiale et l'origine sociale des adhérents du syndicat. Nous renvoyons à Lévêque Sandrine, *op.cit.*, page 152 et suivantes.

<sup>36</sup> Ruellan Denis, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997.

l'information et de la communication, réitère ces arguments dans un ouvrage portant sur la constitution de l'identité du journalisme en tant qu'un groupe professionnel et un métier. Il montre qu'entre 1918 et 1940, le groupe des journalistes devient « *une réalité au sens où il devient visible, restreint, plus cohérent et surtout reconnu, légitimé à travers un statut* <sup>37</sup> ». Il affirme que le mouvement de professionnalisation s'accompagne d'une conviction de la mission sociale du journaliste dans la République, comme l'illustre le passage ci-dessous :

« Pour convaincre leur interlocuteurs, notamment politiques, les syndicalistes se sont engagés dans une révision de l'identité du journalisme en tant que groupe d'une part, en tant que métier d'autre part. Ils ont forgé, au feu du combat, une vision partiellement nouvelle et se sont attachés à la faire partager, avec succès<sup>38</sup> ».

Ainsi, la conception de l'identité professionnelle du groupe s'est construite sur le principe d'un idéal démocratique relatif à l'exercice de la profession. Celle-ci porte alors, des valeurs d'indépendance, d'autonomie et de défense de l'intérêt public.

Le journalisme économique des années cinquante et soixante a été marqué, au moins au quotidien *Le Monde*, par le discours d'un journalisme au service de la société mais aussi de l'économie. Les journalistes étaient au service aussi de la cause professionnelle parce qu'en « *mettant le débat sur leur fonction sociale, les journalistes n'ont fait qu'élaborer – donc négocier- les termes de leur qualification, siège de leur légitimité de travailleurs et de groupe* <sup>39</sup> », écrit Denis Ruellan. La définition de la rubrique et la façon de penser que la sous-tend est liée aussi à des logiques professionnelles.

Nous abordons maintenant des mutations qui ont affecté le champ journalistique et les espaces sociaux qu'il médiatise. Le sujet « immigration » dans la presse – plus particulièrement de l'« immigré » - change profondément à partir des années quatre-vingt. En effet, des mutations internes (repositionnement des services) et externes (évolution de la politique de l'immigration) au champ journalistique affectent la manière d'appréhender le sujet. Les transformations sont ici comprises comme relevant de la « fluidité » qui est propre au journalisme selon Denis Ruellan. Le « flou » est alors « *lisible à la fois dans le statut professionnel, dans la définition de son champ d'activité, et dans les modes quotidiens de vie, de pensée et de production* <sup>40</sup> ». Ainsi en interrogeant l'évolution dans de la production de l'information sur l'« immigration », nous abordons l'aspect « mouvant » de l'exercice professionnel.

---

<sup>37</sup> Dennis Ruellan parle du statut des « journalistes professionnels » mis en œuvre par la loi du 29 mars 1935. Sur ces points, *Ibid.* p. 21.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>40</sup> Ruellan Denis, *Le journalisme ou professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 2007, p. 28.

## 2.3. Les redéfinitions des enjeux liés à l'immigration dans les années quatre-vingt

### 1.2.1. Le repositionnement du journalisme économique-social

Dans une autre étude qui aborde également le contenu de l'information économique en France, le sociologue Julien Duval<sup>41</sup> réitère les observations amorcées plus haut. En effet, il affirme que les motivations des journalistes économiques dans les années cinquante et soixante ont été portées par une tentative d'importer dans le traitement de l'économie « *les valeurs et les pratiques de la profession journalistique*<sup>42</sup> », comme l'indépendance, que nous avons évoquée plus haut. L'objectif était de « réhabiliter » le journalisme économique car celui-ci avait été discrédité dans la profession en raison de scandales financiers auxquels les journaux avaient été « mêlés » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et entre les deux guerres<sup>43</sup>. Néanmoins, il souligne que ce journalisme « économique et social » évolue depuis les années quatre-vingt en démontrant que les transformations du contenu de l'information économique s'accompagne des mutations dans l'exercice de la profession. Le chercheur aborde ainsi la réorientation du journalisme économique qui se traduit essentiellement par la production d'une information pratique à l'usage des agents engagés dans le champ économique, notamment les cadres et les dirigeants. Ce processus est appelé la « dynamique de cadre » qui peut être observé notamment dans des titres de presse de « gauche » comme *Le Monde* et *Libération*. La dynamique se résume à aborder des secteurs tels que le bâtiment, l'agro-alimentaire, l'immobilier, les banques et les assurances, entre autres. Comme l'affirme Julien Duval :

« Des « problèmes sociaux » comme le « chômage », « les jeunes » ou le « logement » [sont] rarement ou très peu traités dans la « presse économique », davantage couverts dans la presse politique, mais plus souvent au sein d'autres services que l'économie (les services « France » ou « Société »)<sup>44</sup> ».

La transformation du traitement de l'économie débute donc à partir des années quatre-vingt dans la presse d'information quotidienne comme *Le Monde* et *Libération*. Ce dernier, d'orientation de « gauche », lance en 1981 une nouvelle formule, « Libé 2 », où la publicité et les annonces payantes apparaissent dans les pages du journal et des groupes industriels entrent dans le capital de l'entreprise. Après cette création, un service économique est mis en place au quotidien. Ce mouvement est la corrélation d'une multiplication de la diffusion du journal et d'une modification d'une fraction de son

---

<sup>41</sup> Duval Julien, « Concessions et conversions à l'économie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 131-132, 2000, p. 56-75. Le sociologue fait une analyse des médias audiovisuels, des quotidiens économiques et de la presse magazine. Nous citons ici les résultats relatifs à la presse généraliste.

<sup>42</sup> Duval Julien, *op.cit.*, p. 57.

<sup>43</sup> *Idem*. Sur les scandales financiers et politiques, nous renvoyons aussi à : Ruellan Denis, *Nous, journalistes. Déontologie et identité*, Grenoble, PUG, p. 65.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 68

lectorat : la part « affaires et cadres supérieurs » augmente entre 1984 et 1987, de 22% à 39%<sup>45</sup>.

En ce qui concerne le quotidien *Le Monde*, la question du logement, par exemple, n'est plus, dans les années quatre-vingt, un objet privilégié par le service économique comme c'était le cas dans les années soixante. Le contenu de l'information économique dans ce quotidien se réoriente avec la disparition en 1995 du service « économique et social » dirigé par Gilbert Mathieu dans les années soixante-dix. Le service « Entreprises » prend sa place indiquant la transformation dans l'orientation du journalisme économique de ce journal. Le repositionnement du *Monde* se traduit donc par la focalisation sur la microéconomie : notamment les stratégies économiques des grandes entreprises. Dans cette dynamique, *Le Monde* lance également des suppléments financiers et multiplie des suppléments de « publi-information<sup>46</sup> ». La macroéconomie (« l'actualité syndicale, l'attention portée à la production universitaire »<sup>47</sup>) réapparaît dans les rubriques « France » ou dans les suppléments *Le Monde de l'Économie*.

Cette étude démontre ainsi que le changement dans le traitement de l'économie coïncide avec l'emprise des logiques économiques dans les journaux comme *Le Monde* et *Libération*. Ceux-ci recentrent le contenu de l'information sur les fractions de leur lectorat les plus recherchées par les annonceurs. L'augmentation de la part de publicité dans les recettes des journaux pèse sur le travail des journalistes qui sont, ainsi, contraints à n'écarter aucune catégorie de leur lectorat. Nous affirmons ainsi que le poids des contraintes économiques a été significatif dans la mise en forme de l'information économique et sociale.

Dans une perspective plus large, le repositionnement de la presse quotidienne d'information générale dans les années quatre-vingt s'inscrit dans des mutations plus complexes concernant l'ensemble des médias. L'ouvrage collectif des politologues Ivan Chupin, Nicolas Hubé et Nicolas Kaciaf<sup>48</sup> rend compte des enjeux économiques auxquels se trouvent confrontés les médias en France. L'entrée de capitaux privés avec l'ouverture du marché audiovisuel, à partir de 1984, a contribué à la formation d'un marché très concurrentiel encourageant les rédactions à évaluer leurs performances commerciales. Les rédactions ont été ainsi soumises à des impératifs d'urgence, à la recherche d'audiences et d'ajustement au goût du public. D'une manière générale, le secteur de l'information s'est trouvé bouleversé par les nouveaux modes de financement et par l'augmentation de la concurrence avec la diversification de la presse magazine, la création des radios privées, la privatisation de TF1, etc.

---

<sup>45</sup> Bourdieu Pierre, « Libé, 20 ans après », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.39.

<sup>46</sup> Ces « publi-informations » sont, par exemple, des reportages qui présentent les opportunités d'investissement offertes dans les pays en voie de développement. *Ibid.*, p. 70.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.70.

<sup>48</sup> Chupin Ivan, Hubé Nicolas, Kaciaf Nicolas, *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris, La découverte, 2009.

Notre propos ici n'est pas de revenir en détail sur toutes les évolutions qui ont affecté le secteur des médias et moins encore de rendre compte des différents positionnements scientifiques à propos de ces mutations. Nous abordons ces évolutions dans le but de démontrer que les médias sont à l'intersection de différents champs interdépendants, qui évoluent et contribuent à la mise en forme de la « réalité ». C'est ce que nous avons essayé de démontrer avec le changement de fonctionnement du service économique et social au *Monde* et *Libération* qui était en charge du traitement de la question de l'immigration. Toutefois, en plus des mutations d'ordre économique affectant le secteur des médias, il est essentiel de rendre compte du contexte politique de l'époque. L'analyse du chercheur Philippe Juhem sur les évolutions au tournant des années quatre-vingt dans les champs politique et journalistique est à ce titre éclairant. Son étude démontre que l'élection d'un gouvernement de « gauche », c'est-à-dire l'élection de François Mitterrand en 1981, redéfinit les chaînes d'interdépendance entre les hommes politiques, les journalistes et les électeurs. Selon lui, l'alternance politique en 1981 va directement affecter la presse dite d'opposition habituelle (*Le Monde*, *Libération*) qui, par crainte de passer pour un journal gouvernemental, redéfinit ses pratiques journalistiques. Cette redéfinition rend compte de polémiques très différentes de celles qui avaient cours lorsque « la gauche » était dans l'opposition :

« Il ne peut plus être question dans la presse du degré d'extension des nationalisations, du rôle de la planification économique ou de la « réduction des inégalités » lorsque l'opposition et la majorité s'affrontent sur les modalités de la « modernisation de la France », sur la « compétitivité des entreprises » ou sur les questions de « l'immigration » et de « l'insécurité<sup>49</sup> ».

L'analyse de Philippe Juhem est complémentaire aux études signalées précédemment sur le service économique dans les quotidiens nationaux. La question des inégalités sociales, par exemple, dont nous avons parlé plus haut, est supplantée petit à petit par des thématiques relevant plutôt des intérêts des entreprises.

En plus de ces mutations affectant le secteur des médias – et en raison même de ces mutations – les années quatre-vingt sont marquées par l'émergence d'un « problème nouveau » qui met en avant la figure de « l'immigré » à travers ce qui est convenu de nommer « les problèmes des banlieues » qui se résument à des actes de violence commis dans des quartiers d'habitat social. Nous avons abordé dans les premiers chapitres de ce mémoire, que des missions locales concernant les « jeunes » descendants d'immigré et la sécurité ont été créées sous la présidence de François Mitterrand. Nous abordons ensuite l'émergence d'un tel « problème » contribue à la redéfinition des contours du sujet « immigration » (de la façon de penser que le sous-

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 205.

tend), à la position de certaines rubriques au sein de la rédaction et ainsi à la redéfinition des pratiques journalistiques.

#### 2.4. L'émergence des « problèmes des banlieues » en 1981

Simone Bonnafous montre qu'à partir des années quatre-vingt la focalisation des articles de la presse sur le sujet de l'immigration se déplace des conditions de vie et de travail des immigrés aux difficultés associées à la présence des immigrés en France. L'émergence, il y a trente ans, de ce que la sociologue Annie Collovald<sup>50</sup> appelle le « problème des banlieues<sup>51</sup> » explique le déplacement de la production de l'information sur l'immigration. Elle précise que dès la fin des années soixante-dix, les inquiétudes à propos des banlieues faisaient déjà débat politique en France. Ceci va à l'encontre des observations des sociologues Christian Bachmann et Nicole Leguennec<sup>52</sup>. Ils affirment que les problèmes comme le chômage des jeunes, l'insécurité, la présence des immigrés en banlieue étaient déjà identifiés dans la presse et débattus à la fin des années soixante-dix. Néanmoins, c'est en 1981 avec les incidents dans le quartier des Minguettes (un quartier de Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise) que l'attention des hommes politiques et des journalistes se focalise sur une fraction des habitants des grands ensembles : les jeunes « descendants d'immigrés<sup>53</sup> ». Les incidents se résument à des voitures brûlées, barricades, lancers de projectiles divers et de cocktails Molotov contre les forces de police. Après les actes de violence dans la banlieue lyonnaise, d'autres « malaises » ont eu lieu en France comme, par exemple, à Vaulx-en-Velin<sup>54</sup> à la fin de 1990 et dans d'autres villes et quartiers pendant cette année-là. En région Île-de-France, par exemple, des violences ont eu lieu dans les communes suivantes : Argenteuil, Sartrouville, Mantes-la-Jolie et Montfermeil. D'une manière générale, les incidents dans des quartiers d'habitat social se résument à des affrontements entre des jeunes, descendants d'immigrés, et la police.

---

<sup>50</sup> Collovald Annie, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, 2001.

<sup>51</sup> Bachmann Christian, Leguennec Nicole, *Violences Urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Editions Albin Michel, Paris, 1996, p. 338.

<sup>52</sup> *Idem*.

<sup>53</sup> Selon l'étude publiée par l'ancien Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire en 2010, le terme descendant d'immigré (ou deuxième génération) n'a pas fait l'objet d'une définition officialisée. Néanmoins, une définition est habituellement utilisée par l'Insee : est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré. Nous nous référons ainsi à cette définition. Breem Yves, « Les descendants d'immigrés », *Infos Migrations*, n° 15, juillet 2010.

<sup>54</sup> Vaulx-en-Velin est une commune située dans la banlieue de Lyon. En octobre 1990, lors d'un contrôle de police, une moto est renversée et le passager en arrière (un jeune homme de 18 ans d'origine italienne) est tué dans la chute. Après sa mort, des pierres sont lancées contre les forces de l'ordre et des voitures sont incendiées. Nous renvoyons à : Champagne Patrick, « La construction médiatique des « malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, 1991, p. 67.



Le sujet « immigration » dans la presse est « mélangé », à partir des années quatre-vingt, avec d'autres thèmes comme l'insécurité, la violence, la délinquance... Comme l'écrit Simone Bonnafous :

« A partir de 1979, le regard du journaliste se détourne du logement, de la vie et du travail des « immigrés » ou des « violences » subies par eux pour se centrer sur de nouveaux objets : la « délinquance », « l'insécurité » et toutes les « réalités » qui ont trait à l'interaction « Français/ « immigrés ». D'où une approche de plus en plus locale et restreinte (une « cité », une « ville », une « banlieue »), même si au bout du compte c'est la question de l'assimilation qui est soulevée<sup>55</sup> ».

Les articles de presse se focalisent ainsi sur l'origine des étrangers vivant en France et sur leurs difficultés de cohabitation avec le reste de la population. La figure du « travailleur » disparaît. Ainsi, si dans les années soixante-dix « l'immigré » est vu par et dans la presse comme « travailleur », dans les années quatre-vingt il est un « immigré » avant tout et ceci dans le cadre même de son travail.

Le détournement de l'attention journalistique est observé par l'ancien journaliste du quotidien national *Le Monde*, Robert Solé<sup>56</sup> qui était le chef du service « Société » dans les années quatre-vingt et en charge du traitement de l'immigration durant cette période. Il observe, dans un entretien publié en 1988 que « l'irruption » de des « problèmes de violence urbaine » dans l'actualité a imposé une « nouvelle » perspective dans le traitement du sujet au sein du quotidien *Le Monde* dans les années quatre-vingt :

« Dans *Le Monde*, il y a quelques années, l'immigration était plutôt en pages économiques. Aujourd'hui, on la traite essentiellement sous un angle « société ». C'est très paradoxal, en un sens, puisque le chômage n'a jamais autant obsédé les Français et que les travailleurs immigrés sont considérés par certains comme des concurrents... Mais cela s'explique par l'évolution de la population immigrée, devenue plus sédentaire, plus féminine, plus jeune... Il est normal qu'on parle davantage aujourd'hui de l'école ou du logement<sup>57</sup> ».

Le journaliste explique le repositionnement de la presse dans le traitement de l'immigration (entre les années soixante-dix et quatre-vingt) par des facteurs externes au champ médiatique qui sont liés à l'évolution propre du fait migratoire. En effet, la France est un pays qui connaît une migration de travail ancienne qui s'accélère dans la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et a été accompagnée de l'installation des familles, favorisant

---

<sup>55</sup> Bonnafous Simone, *op.cit.*, p. 251-252.

<sup>56</sup> Robert Solé est né au Caire en Egypte et arrive en France en 1964. Il entre au journal *Le Monde* en 1969 et y reste jusqu'à 2011. Après avoir été correspondant à Rome et à Washington, il a travaillé dans des différents postes : il était chef du service société du journal à Paris de 1980 à 1983, rédacteur en chef de 1989 à 1992, directeur adjoint de la rédaction de 1992 à 1998 et médiateur du journal de 1998 à 2006. De 2006 à 2011, il signait un billet quotidien en dernière page et de 2007 à 2011 il était directeur du supplément littéraire *Le Monde des livres*.

<sup>57</sup> Sole Robert, « Le journalisme et l'immigration », *Revue européenne de migrations internationales*, n° 1-2, 1988, p. 158.

l'émergence de « deuxièmes générations<sup>58</sup> ». Néanmoins, l'intérêt journalistique à la thématique « immigration » est lié, certes, à des facteurs externes mais aussi internes au champ médiatique. Les journalistes captent et encouragent des transformations « externes » qui ont contribué à la mise en visibilité de la thématique « immigration ».

Dans les années quatre-vingt, les rubriques sous lesquelles ce sujet apparaît se diversifient, ce qui conduit à une diversification de la production de l'information sur l'immigration<sup>59</sup>. À partir de 1981, le quotidien *Le Monde*, par exemple, voit ses rubriques se multiplier<sup>60</sup>. Nous prenons ici comme exemple le journaliste Robert Solé qui est la référence au *Monde* vis-à-vis de la thématique « immigration » dans les années quatre-vingt. Dans la prochaine section, nous citons d'autres journalistes qui ont pris en charge la thématique dans les années quatre-vingt-dix et deux mille.

Dans les années quatre-vingt, nous observons donc la prise en compte par le service « Société » du thème « immigration ». Les articles signés par le journaliste Robert Solé en témoignent. Il n'y avait pas encore une rubrique « immigration » au quotidien *Le Monde*. Les articles que nous citons sont des éditoriaux<sup>61</sup> qui rendent compte principalement des déclarations des responsables politiques sur la politique de l'immigration et d'intégration de populations étrangères dans la société française. Ils illustrent l'émergence de l'immigration en tant qu'enjeu politique que nous avons abordé dans la première partie de notre mémoire.

Nous l'avons montré dans le premier chapitre que les différentes actions publiques mises en œuvre par le Président de la République, François Mitterrand, après les incidents aux Minguettes, en 1981, ont fait l'objet de débat entre les responsables politiques. « Sécurité » et « délinquance » des étrangers sont désormais directement associées dans les interventions publiques. En 1985, le journaliste Robert Solé écrit un article intitulé « *Délinquance et immigration. Un détenu sur quatre est de nationalité étrangère* » (figure ci-dessous), où il critique le positionnement des responsables politiques vis-à-vis du sujet « immigration » :

---

<sup>58</sup> Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », *Insee Références*, Editions 2012, p. 19.

<sup>59</sup> Sur la visibilité de l'immigration dans la presse dans les années quatre-vingt : Battegay Alain, Boubeker Ahmed, *Les images publiques de l'immigration*, Paris, CIEMI L'harmattan, 1993, p 8.

<sup>60</sup> Saïta Eugénie, « Le Monde, vingt ans après », *Réseaux*, n°131, 2005, p. 202.

<sup>61</sup> Dans certains articles nous ne pouvons pas savoir à quelle rubrique ils appartiennent en raison du découpage réalisé par les responsables du corpus presse de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Solé Robert, « Délinquance et immigration », *Le Monde*, le 19 décembre

1985<sup>62</sup>

LE MONDE 19/12/85

## UN DÉTENU SUR QUATRE EST DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

# Délinquance et immigration

Le nombre des détenus dans les prisons françaises a atteint au 1<sup>er</sup> décembre le chiffre de 42 886 contre 41 538 au 1<sup>er</sup> novembre dernier, soit une augmentation de 1 348 personnes. La part des détenus en détention provisoire est également en légère augmentation puisqu'elle s'établit à 51,17 % du total de la population pénale, alors qu'elle était à 51 % au 1<sup>er</sup> novembre dernier. Plus d'un détenu sur quatre est de nationalité étrangère.

A gauche, c'est un sujet tabou. A droite, un argument de choix. La « surdélinquance » présumée des étrangers empoisonne le débat sur l'immigration, en dépit – ou à cause – d'une grande incertitude statistique.

« Les données dont nous disposons peuvent servir à démontrer n'importe quelle thèse, remarque M. Philippe Robert, directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les instructions pénales (CESDIP). Elles exigent un mode d'emploi. »

En effet, pris tels quels, sans tenir compte d'un certain nombre de paramètres, ces chiffres nourriraient le plus xénophobe des discours politiques. C'est vrai notamment des registres de l'administration pénitentiaire. En dix ans, le nombre des détenus étrangers a été multiplié par 2,5 (contre 1,5 pour les Français).

Les prisons métropolitaines comptaient 42 758 détenus au 1<sup>er</sup> juillet dernier. Parmi eux, 11 687 étrangers, soit 27,3 %. C'est une proportion considérable si l'on se fonde sur une extrapolation du recensement de 1982 : le taux de détention pour 100 000 personnes serait de 312,4 chez les étrangers, contre 60,4 chez les nationaux, soit 5,2 fois plus!

Ne serait-il pas plus juste de comparer les incarcérations au cours d'une année donnée, puisque certaines personnes sont parfois détenues depuis très longtemps ? Sans doute, mais la proportion est pratiquement la même : par rapport à l'ensemble des deux populations, étrangère et française, le taux d'entrée en prison en 1983 était 5,3 fois plus élevé pour les étrangers que pour les Français.

Les statistiques seraient-elles faussées lors de l'écroutissage c'est la propre déclaration de nationalité des détenus qui sert de base aux calculs ? On peut penser en effet que certains jeunes, nés en France, ne savent même pas qu'ils sont devenus automatiquement français et se présentent avec leur autre carte d'identité. Mais l'argument est assez faible. Un binational a tout intérêt à se déclarer français. Ce n'est pas, en tout cas, avec de telles considérations qu'on convaincra ceux pour qui un Maghrébin, même français, reste un immigré.

On peut, en revanche, apporter plusieurs autres correctifs au taux de 5,3. D'une part, celui-ci se fonde sur le recensement de 1982, qui sous-évalue la population non française et ne tient pas compte des clandestins. D'autre part, les hommes sont nettement surreprésentés dans les prisons françaises ; or la population étrangère est masculine en majorité.

Si l'on tient compte de la structure par sexe et par âge, et si l'on exclut les clandestins de cette comptabilité, le taux étrangers/Français dans les incarcérations, par rapport à l'ensemble des deux populations, n'est plus que de 3,8. « C'est le mode de calcul le plus correct d'un point de vue technique », affirme M. Pierre Tournier, ingénieur de recherches au CESDIP.

ROBERT SOLÉ.

Il révèle les difficultés dans l'interprétation des données sur la violence commises par les immigrés car il y a plusieurs facteurs à prendre en compte : l'âge, le sexe et les conditions sociales (le nombre de chômeurs dans le pays). Il explique, par exemple, que les maghrébins sont beaucoup plus interpellés que les français par la police pour les mêmes infractions. Ceci peut être expliqué par le racisme des forces de l'ordre mais aussi par la procédure judiciaire : la police retient plus souvent sur place les « immigrés » en raison de l'instabilité de leur statut (pas de famille dans le pays, souvent pas de travail et de logement fixe). En interrogeant le directeur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les instructions pénales (CESDISP), le journaliste explique donc que les données exigent un mode d'emploi. Il conclut que les chiffres, pris tels quels, nourrissent « *le plus*

<sup>62</sup> Cf. Annexe « articles », p.40.

*xénophobe des discours politiques*<sup>63</sup>», comme par exemple, celui du Jean-Marie Le Pen, Front National, qui propose, à l'époque, le retour des immigrés qui n'appartiennent pas à la communauté européenne. Le journaliste, Robert Solé, rend compte ainsi du débat que l'association entre « délinquance » et « immigration » entraîne notamment au sein de la classe politique :

« À gauche, c'est un sujet tabou. À droite, un argument de choix. La « surdélinquance » présumée des étrangers empoisonne le débat sur l'immigration, en dépit- ou à cause- d'une grande incertitude statistique<sup>64</sup> ».

Le thème « immigration » en tant que « menace » apparaît dans un article en 1988, période d'élection présidentielle, où ce journaliste questionne le rôle de l'Etat dans la formation de « l'opinion ». Dans l'article intitulé « *L'immigration en sourdine* », il écrit :

« Les hommes politiques devraient, en particulier, expliquer à l'opinion que l'identité nationale n'est pas – et n'a jamais été – menacée par l'immigration<sup>65</sup> ».

Thème de débat pendant la campagne présidentielle en 1988, l'immigration fait également objet d'un autre article où il rappelle les responsabilités de l'Etat : « *Un pouvoir politique responsable ne peut avoir, pour sa part, qu'un seul objectif : l'intégration*<sup>66</sup> ». Pour lui, c'est une évidence la « nécessité » de la mise en œuvre des actions publiques visant l'intégration des populations étrangères.

Les articles cités témoignent deux aspects : l'immigration est un enjeu politique. Le journaliste rend compte du positionnement des partis politiques sur la politique d'intégration. Le journaliste souligne l'importance de débattre en France sur cette dernière car elle fait l'objet des stratégies politiques qui ont moins pour objectif d'expliquer les « vrais » enjeux de l'immigration que de confondre les individus. Ainsi, nous avançons que l'immigration devient également un enjeu professionnel. En 1987, les immigrés font l'objet d'un document de formation du Centre de formation des journalistes (CFJ)<sup>67</sup>. Le document intitulé « Les immigrés vus par la presse écrite » souligne le volume accru et la diversification de la production d'informations sur le sujet « immigration » dans les années quatre-vingt. Le journaliste Robert Solé participe, par exemple, à la fin des années quatre-vingt, à des débats sur les pratiques journalistiques concernant l'immigration. Il a réalisé un exposé intitulé « L'Image de l'immigration dans la grande presse » dans le colloque « Médias et immigration », organisé par le centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) en

---

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> Solé Robert, « L'immigration en sourdine », *Le Monde*, le 30 avril 1988. Cf. Annexe « articles », p.42.

<sup>66</sup> Solé Robert, « Etrangers sans isolement », *Le Monde*, le 16 avril 1988. Cf. Annexe « articles », p.43.

<sup>67</sup> Nous renvoyons à Battegay Alain, Boubeker Ahmed, *op.cit.*, p 8.

décembre 1987<sup>68</sup>. En ce sens, dans les années quatre-vingt, la mise en forme de l'« immigration » s'accompagne aussi de l'affirmation des pratiques journalistiques dans le traitement de l'immigration.

Les pratiques journalistiques liées à la production de l'information sur l'immigration fait l'objet des débats et des activités réflexives. Par exemple, en 1988, dans un entretien avec la chercheuse Jacqueline Costa-Lascoux<sup>69</sup>, Robert Solé défend l'exercice d'une pratique professionnelle « objective » vis-à-vis de l'immigration et, ainsi, plus adaptée aux attentes supposées du lectorat. Il affirme que certains professionnels deviennent des militants au moment où ils traitent les « immigrés » comme des « victimes ». Pour lui, une posture militante de la presse de « gauche » nuirait à la réputation professionnelle fondée sur le principe de l'autonomie : « *C'est ennuyeux pour le lecteur, et c'est mal reçu par la rédaction du journal*<sup>70</sup> ». Robert Solé voit ainsi le militantisme comme un obstacle à l'exercice de la profession. Pour lui, le travail d'un journaliste est uniquement possible à travers l'objectivité qui consiste à expliquer et à analyser plus profondément le sujet « immigration ». Le journaliste argumente que la thématique « mérite » un traitement « objectif » car dans les déclarations politiques il y a des préjugés ou des imprécisions. Dans ce passage, il explique les « devoirs » d'un journaliste en charge de l'immigration :

« Une dédramatisation me paraît indispensable pour améliorer la « couverture » de l'immigration dans la presse. Prenez l'exemple de la délinquance. Il ne sert à rien de nier qu'il y a, par exemple, une surdélinquance — j'emploie le mot à dessein —, une surdélinquance maghrébine. Il faut le dire, l'analyser, l'expliquer. Le fait même de le dire sereinement change la nature du débat<sup>71</sup> ».

Pour lui, l'affichage partisan d'un journal porte préjudice à la compréhension de l'immigration car un journal de « gauche » aurait tendance à victimiser l'immigré. L'engagement d'un journaliste est donc considéré comme un obstacle pour la recherche de « la vérité » d'une situation, comme il l'explique dans ce passage :

« L'immigration n'est pas un thème très populaire dans nos journaux. Si, en plus, on en rajoute, en disant toujours les mêmes choses et sur le même ton... Le militantisme est d'ailleurs contre-productif. Cette éternelle défense et illustration des victimes présumées agace une partie des lecteurs, ne fait que les conforter dans leurs idées. Et, surtout, ce militantisme fausse la réalité. Le journaliste finit par ne plus voir que ce qu'il veut voir et, à chaque fait dérangeant, opposer les mêmes arguments<sup>72</sup> ».

Le journaliste résume donc le travail d'un professionnel des médias à un travail de description de ce qui s'est « réellement » passé, sans parti pris évident, comme si le

---

<sup>68</sup> Colloque sous « le patronage de Télérama et avec la participation et le concours du Ministère de la Culture » le 10-11 décembre 1987. Sur ces points voir : *Ibid.*, p. 165.

<sup>69</sup> Entretien de Sole Robert avec Jacqueline Costa-Lascoux. Sole Robert, « Le journalisme et l'immigration », *Revue européenne de migrations internationales*, n° 1-2, 1988, p. 160.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>72</sup> *Idem.*

militantisme était le seul facteur qui empêcherait le « bon » exercice de la profession. Nous nous demandons, cependant, si l'objectivité dont doivent faire preuve les journalistes n'est en fait qu'une manière par laquelle ils veulent manifester leur neutralité devant les faits, garantissant ainsi la véracité qu'ils prétendent chercher. En ce sens, nous voulons affirmer que la déclaration du journaliste Robert Solé manifeste des stratégies professionnelles d'une période donnée qui révèlent, comme l'affirme Michel Foucault<sup>73</sup>, la mise en œuvre d'un « rituel ». Les discours sont inséparables de celui-ci car il « *détermine pour les sujets parlants à la fois des propriétés singulières et des rôles convenus*<sup>74</sup> ». La déclaration du journaliste correspond à ce que le rôle d'un journaliste est conventionnellement définit : il doit être « objectif », « neutre »... Robert Solé ne mentionne pas les contraintes économiques qui touchent les pratiques journalistiques, comme le souci des rédacteurs en chef d'atteindre des audiences hétérogènes. De ce fait, le « rituel » est considéré, selon Erik Neveu, comme un « *rituel stratégique*<sup>75</sup> ».

La « nouvelle » perspective dans la production d'information sur l'immigration dans la presse s'explique donc par deux facteurs : l'arrivée de nouvelles contraintes économiques qui affectent la production de l'information sur l'immigration suggérant des « adaptations » dans les pratiques de ces professionnels (« neutralisation » des lignes éditoriales). Et encore, le facteur plus important mais moins manifeste : la mise en œuvre de politiques publiques, avec l'arrivée de la « gauche » au pouvoir, en 1981. Nous avons abordé qu'à partir des incidents aux Minguettes, les hommes politiques ont étroitement associé la thématique « immigration » à des problèmes de « violence urbaine ». Plusieurs mesures ont été élaborées en direction des quartiers et des jeunes qui y habitent comme par exemple : la prévention de la délinquance, l'insertion professionnelle des jeunes et la définition de zones d'éducation prioritaires. Le positionnement et l'affichage politique vis-à-vis de la politique de l'immigration ont compté fortement pour le repositionnement de la presse.

### 1.3.1. La banlieue : un lieu de lutte de l'immigration

La délimitation des contours de l'information sur l'immigration a changé depuis les années quatre-vingt. Philippe Bernard, qui a été spécialiste de l'immigration pendant les années quatre-vingt-dix (entre 1990 et 1999) et ensuite chef adjoint du service

---

<sup>73</sup> Foucault Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Editions Gallimard, 1971.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>75</sup> Neveu Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2009, p.65.

« Société » entre 1999 et 2004<sup>76</sup> au *Monde*, considère que dans les années quatre-vingt il y a eu un « tournant » au journal en ce qui concerne le traitement de l'immigration. Selon lui, l'actualité ne se focalise plus sur immigration de travail mais se centre sur la question de l'intégration de l'immigré et de sa famille à la société française. Ainsi, la question sur les immigrés dans la presse s'élargit :

« A partir des années 80, l'ensemble de l'actualité, ce n'était plus les foyers, c'était les cités des quartiers populaires où les ouvriers français étaient de plus en plus remplacés par étrangers parmi les locataires. [...] Evidemment, dans les années 80, le mouvement de regroupement familial a transformé la question simplement des travailleurs à une question sociale beaucoup plus large<sup>77</sup> ».

Pour comprendre l'actualité, dont parle ce journaliste, qui se focalise sur les quartiers situés en périphérie, il est nécessaire d'évoquer le tissu associatif de ces quartiers (dont les associations qui défendent les droits des étrangers) qui participent également à la mise en visibilité de la « question immigrée ». L'organisation des mobilisations, comme celle connue de la « marche pour l'égalité et contre le racisme » en 1983, a fait l'objet d'une série d'articles portant sur les problèmes plus saillants des quartiers d'habitat social, et surtout ceux auxquels doivent faire face les « immigrés issus de l'immigration » qui y habitent.

La « marche pour l'égalité et contre le racisme » a été élaborée par jeunes enfants (notamment de jeunes ouvriers et étudiants) de l'immigration algérienne comme une manière de questionner, pacifiquement, leur invisibilité en tant que citoyens français. Tel est l'objectif de la marche démontré par les sociologues Stéphane Beaud et Olivier Masclat<sup>78</sup> dans un article où ils retracent l'émergence de ce mouvement à partir d'enquêtes ethnographiques avec des jeunes de milieux populaires. Le sentiment d'invisibilité sociale rencontré chez ces jeunes s'explique par des inégalités que les « marcheurs » constataient, par exemple, au travail (la plupart d'entre eux était des chômeurs) et dans le système de l'éducation<sup>79</sup> (ils sont passés par l'enseignement professionnel au détriment de l'université). Partie de Marseille en octobre, la marche est arrivée à Paris, le 3 décembre 1983, place de la Bastille, composée d'un cortège de manifestants estimé par la presse à plus de 100 000 personnes. Quelques membres du mouvement ont été reçus ce jour-là par le Président François Mitterrand qui annonce, alors, la possibilité d'obtenir une carte de séjour de dix ans. Cette mesure représente pour les manifestants un signe de stabilité de leurs conditions de vie en France. D'autant

---

<sup>76</sup> Depuis 2005, il est au service international où il était en charge de l'Afrique jusqu'à 2010 quand il a commencé à traiter des informations sur les Etats-Unis.

<sup>77</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien *Le Monde*, Entretien du 15 février 2012.

<sup>78</sup> Beaud Stéphane, Masclat Olivier, « Des marcheurs » de 1983 aux émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 4, 2006, p. 809-843.

<sup>79</sup> Les sociologues affirment qu'au début des années quatre-vingt il y a une nette surreprésentation des enfants d'immigrés algériens dans ce qu'ils appellent « l'enseignement spécial » à l'école primaire et au collège. Ils font référence aux classes de relégation scolaire, comme par exemple, la classe de préparation à l'apprentissage (CPA). Beaud Stéphane, Masclat Olivier, *op.cit.*, p. 817.

plus que sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), un contrôle rigoureux du flux migratoire avait été mis en place. En 1975, l'immigration des travailleurs et des familles avait été suspendue sauf pour les ressortissants de la Communauté Européenne. Un retour forcé de 500 000 étrangers installés régulièrement en France avait aussi été organisé. L'Algérie avait été particulièrement visée par cette mesure<sup>80</sup>. L'historien Patrick Weil affirme que pendant le mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing il y a eu une tentative de faire « *repartir de force la majeure partie de l'immigration algérienne [les immigrés et leurs familles] installée en France*<sup>81</sup> ». Les « marcheurs », fils d'Algériens pour la majorité, devaient donc aussi faire face à une politique de contrôle de l'immigration.

L'élaboration de la marche s'inscrit donc dans un contexte politique et social plus large que les incidents aux Minguettes en 1981. Organisée par l'association « SOS avenir Minguettes » avec la participation des militants chrétiens dont ceux de l'association Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués<sup>82</sup>), la marche a été le résultat de l'action quotidienne de nombreuses associations animées par de jeunes enfants d'Algériens. Les associations de quartiers proposaient de nombreuses activités : sportives, de soutien scolaire, de promotion de la culture... Le milieu associatif dans les quartiers d'habitat social est ainsi un élément important dans la compréhension de la marche et plus particulièrement de l'action collective qu'elle a représentée à l'époque. Le journaliste Philippe Bernard raconte que le militantisme des associations de quartiers était intense et que les associations étaient ses interlocuteurs privilégiés quand il était en charge de l'immigration :

« Il y avait dans les quartiers des milliers d'associations de jeunes issus de l'immigration. Ce réseau-là était très dense et vous ne pouviez pas aller dans un quartier de banlieue sans prendre contact avec une de ces associations, car le réseau était très dense. C'est toutes les associations qui ont fait ce qu'on a appelé le mouvement beur<sup>83</sup> ».

Le portrait de l'un des fondateurs du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), Nordine Iznasni, présenté dans le livre intitulé *La crème des beurs*<sup>84</sup> du journaliste Philippe Bernard est ici éclairant. Nordine Iznasni, fils d'Algériens, raconte dans ce livre l'émergence dans les années quatre-vingt d'un « Comité Gutenberg » créé à l'initiative des habitants pour gérer les problèmes rencontrés à Nanterre (région Ile de France), dont principalement des problèmes de logement. Il parle aussi de l'écart entre l'espoir né

---

<sup>80</sup> De plus, la promulgation de la « Loi Bonnet », en janvier de 1980, rend encore plus stricte l'entrée et le séjour sur le territoire français. Le séjour irrégulier, par exemple, devient un motif d'expulsion. « Chronologie : histoire de l'immigration en date », sur [www.viepublique.fr](http://www.viepublique.fr).

<sup>81</sup> Weil Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Editions du Seuil et la République des Idées, 2005, p.17.

<sup>82</sup> La Cimade a été créée à la fin des années 30 pour aider les personnes évacuées d'Alsace et de Lorraine pendant la guerre mondiale. Aujourd'hui elle est l'une des principales associations à mettre en place des actions pour défendre les droits des étrangers et immigrés en France.

<sup>83</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, entretien du 15 février 2012.

<sup>84</sup> Bernard Philippe, *La crème des beurs. De l'immigration à l'intégration*, Paris, Editions du Seuil, 2004.



avec l'arrivée de la « gauche » au pouvoir en 1981 et leurs conditions de vie dans des logements « *de papier mâché*<sup>85</sup> ». Le témoignage de Nardine Iznasni met en évidence des divergences au sein des jeunes issus de l'immigration qui ont participé à l'organisation de la marche. Le comité, qui a accueilli les marcheurs en 1983, critiquait les organisateurs qui étaient, selon Nardine, à la « *remorque des curés*<sup>86</sup> ». Il fait référence ici au père Christian Delorme qui était à l'origine du « mouvement beur ». Avec l'émergence de nouveaux cas de violences dans certaines communes, des associations de quartiers se réunissent et créent le MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues), en 1996, une association qui revendique son indépendance : le MIB a refusé de faire alliance avec la Cimade. Son objectif était de dénoncer les actes de violence de la police et de « *transformer les émeutes en action politique*<sup>87</sup> ».

Les divergences avec les militants français qui soutiennent la cause antiraciste sont mises en évidence lors d'une autre manifestation nationale appelé la « Convergence 1984 » qui s'inscrit dans le prolongement du « mouvement beur ». À l'initiative d'un collectif parisien, la manifestation est organisée avec l'idée de rassembler des manifestants à Paris sous le slogan : « *Vivons égaux avec nos ressemblances, quelles que soient nos différences*<sup>88</sup> ». C'est la cinéaste d'origine algérienne, fille d'immigrés, Farida Belghoul, et initiatrice de cette manifestation, qui annonce la différence d'intérêt existante entre les militants, au moment où tout le monde est réuni à la Place de la République à Paris :

« Le problème, c'est que, lorsqu'on se mobilise au nom d'une cause, on se sent sûrement solidaire de ces pauvres bougres qui subissent des injustices intolérables, mais que l'on ne se sent pas vraiment concerné<sup>89</sup> ».

Les désaccords entre les militants s'accroissent encore avec la création et le « succès » de l'association SOS Racisme, en 1985. Les militants plus radicaux considèrent cette association comme « *pseudopode méditerranéen*<sup>90</sup> » en raison du soutien public (et privé) qu'elle reçoit, comme par exemple pour la réalisation du concert en 1985 qui a réuni 300 000 personnes dans la place de la Concorde à Paris. De plus, comme l'affirme le chercheur Philippe Juhem<sup>91</sup>, les questionnements des militants « beurs » vis-à-vis de l'association SOS Racisme se résument à critiquer son indépendance politique, le mode de financement public des concerts, le manque « d'implantation » de l'association dans les quartiers d'habitat social ou encore la faible

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.143.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>88</sup> Bachmann Christian, Leguennec Nicole, *Violences Urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Editions Albin Michel, Paris, 1996, p. 423.

<sup>89</sup> Le discours de Farida Belghoul cité par Christian Bachman et Nicole Leguennec : *Ibid.*, p. 423.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 425.

<sup>91</sup> Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux. Le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 119-152.

proportion de jeunes descendants d'immigré. La composition de cette nouvelle association est majoritairement formée par d'étudiants généralement d'origine française. Malgré les critiques négatives adressées à SOS Racisme, le chercheur démontre l'intérêt accru des journalistes pour la « nouvelle » association antiraciste. La presse, plus particulièrement les journalistes spécialisés de l'immigration - qui était au début méfiante vis-à-vis de l'ancrage de cette nouvelle association au sein de la jeunesse issue de l'immigration - va progressivement soutenir ses actions. Le soutien est démontré par le nombre d'articles « positifs<sup>92</sup> » consacré à l'association.

Les mouvements associatifs ont fait l'objet d'une production journalistique. Néanmoins, la « banlieue » ne constitue pas encore une rubrique dans la presse, dans les années quatre-vingt-dix. Nous allons voir que cette « absence » va être vite comblée et investie par les journalistes de différents médias, d'autant plus que la « banlieue » devient un « terrain » qui implique des activités professionnelles plurielles : la police<sup>93</sup>, les élus locaux (avec la décentralisation politique), les sociologues... Nous nous intéressons maintenant à la naissance de la rubrique « immigration » qui recouvre aussi des questions relatives aux quartiers dits « sensibles ».

## **2. L'information journalistique sur l'immigration : entre intérêt général et expertise**

2.1. La naissance de la rubrique dans les années quatre-vingt-dix au service « Société »

2.1.1. Un « problème nouveau »...

À partir des années quatre-vingt, la production de l'information sur l'immigration correspond à la production d'une actualité qui aborde les incidents en banlieue en raison de l'implication, dans ces incidents, de jeunes garçons de parents immigrés. L'émergence « inattendue » de ces accrochages et de mouvements sociaux venant des quartiers d'habitat social interpellent autant les hommes politiques que les journalistes. Nous avons déjà signalés que, lors des événements en banlieue, les journalistes n'avaient pas d'interlocuteurs légitimes au niveau gouvernemental pour traiter ce « nouveau

---

<sup>92</sup> Surtout par les quotidiens de « gauche ». En 1985 par exemple, 72% des articles (soit 285 d'un total de 398) étaient codés positifs. Pour plus de détails voir annexe méthodologique dans l'article Juhem Philippe, *op.cit.* p. 149 -150.

<sup>93</sup> Au début des années quatre-vingt-dix des brigades anti-criminalité (BAC) se développent pour intervenir dans des cas dits de « violences urbaines » dans les quartiers d'habitat social. Dans les années deux mille, les unités policières sont fortement équipées en matériels offensif et défensif. Nous renvoyons à : Beaud Stéphane, Masclat Olivier, *op.cit.*, p. 829 et suivantes.

problème ». Patrick Champagne le constate en citant l'entretien avec un journaliste lors de la couverture des incidents à Vaulx-en-Velin<sup>94</sup> à la fin de 1990 :

« Qui pouvait-on faire parler sur le problème des banlieues ? Sur le factuel, c'était la police. Mais en dehors de ça ? On ne savait pas vraiment quel ministre interroger. Celui des affaires sociales ? Du travail ? Du logement ?<sup>95</sup> ».

Le journaliste Robert Solé affirme que, lorsqu'il était chef du service « Société » au *Monde*, à la fin des années quatre-vingt, il a pu constater un manque de spécialistes de la rubrique « immigration », au sein de la presse française. Il compare la prise en charge de l'immigration par son service à d'autres rubriques plus anciennes comme la politique, l'économie ou encore l'éducation où, selon lui, les pouvoirs publics et les chercheurs s'imposent comme des interlocuteurs reconnus et spécialisés. En plus d'un « manque » des « sources » officielles, la difficulté à définir des notions comme « immigration », « immigrés et « étrangers » pose problème aux journalistes pour appréhender le sujet. Le journaliste Robert Solé affirme ainsi que :

« L'immigration est une notion aussi vague qu'ambiguë. De qui parlons-nous ? Des immigrés ou des étrangers ? Il y a une confusion permanente dans la presse entre ces deux termes, parfois dans un même article. Une autre difficulté est celle que nous avons à « nommer » les gens. Je pense en particulier aux enfants d'immigrés maghrébins : s'agit-il de jeunes arabes, de beurs, de jeunes issus de l'immigration, de jeunes d'origine maghrébine, de franco- maghrébins ?<sup>96</sup> »

La confusion dans le vocabulaire mobilisé dans et par la presse révèle également des sous-entendus ou des implicites: le terme « immigré », par exemple, « *a fini par devenir synonyme de « maghrébin*<sup>97</sup> », affirme ce journaliste. À partir de ces observations, il est donc possible d'affirmer que l'immigration est un sujet sensible qui interroge l'exercice professionnel du journalisme. Ainsi, tout porte à croire que la rubrique qui traitait le sujet « immigration » associé à la question des banlieues françaises - et à l'intégration des populations étrangères qui y habitaient - était une « jeune » rubrique à la fin des années quatre-vingt. Le manque d'interlocuteurs officiels indique que l'immigration - et ses enjeux- est un sujet « nouveau » autant pour les responsables politiques que pour les journalistes. En effet, la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix ont été marqués par des décisions prises dans le champ politique aux niveaux national et européen concernant la question de l'immigration. Le concept « d'immigré », par exemple, n'est défini qu'en 1991 par le Haut Conseil à l'Intégration créé en 1989. Il est désormais défini comme :

---

<sup>94</sup> Les incidents à Vaulx-en-Velin se résument à des affrontements entre les habitants et la police et des voitures brûlées. Pour plus de détails lire : Champagne Patrick, *op.cit.*, 1991, p.67.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.73.

<sup>96</sup> Solé Robert, « Le journalisme et l'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, n° 1-2, 1988, p. 160.

<sup>97</sup> *Idem.*

« Personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. Un immigré a pu, au cours de son séjour en France, acquérir la nationalité française<sup>98</sup> ».

La signature de l'accord de Schengen en 1990 est également un exemple des mesures prises sur le plan politique impliquant directement le sujet « immigration ». La convention de Schengen de 1990 est un dispositif de coopération intergouvernementale des polices sur le plan européen avec l'objectif de contrôler l'immigration clandestine<sup>99</sup>. Ce mouvement a contribué à intéresser les médias au sujet.

Notre objectif ici est de montrer que les médias sont au croisement de différents univers et qu'en rapportant les actions ayant lieu dans d'espaces distincts, notamment celles de l'univers politique, les journalistes prennent ainsi position. En ce sens, dans cette section, nous nous intéressons aux pratiques journalistiques afin d'envisager le processus qui donne « naissance » conjointement à une rubrique « immigration » au service « Société » dans la presse et à une spécialisation journalistique qui implique des pratiques, des représentations et des compétences professionnelles. La production de l'information sur l'immigration recouvre une logique professionnelle.

#### 2.1.2. ... qui devient un « terrain de couverture »

Nous cherchons à observer le processus de constitution d'un *sous champ spécialisé* dans la presse lié au sujet « immigration ». Ce terme est mobilisé en référence à Dominique Marchetti<sup>100</sup> qui le définit comme de « *sous-espaces relationnels qui fonctionnent comme des champs en miniature*<sup>101</sup> ». Les sous-espaces doivent leurs propriétés à la position qu'ils occupent dans le champ journalistique qui, de sa part, se structure, de manière générale, en deux pôles : un « généraliste » et autre « spécialisé ». La notion de champ est ici éclairante car elle permet d'envisager les propriétés spécifiques au champ journalistique – ses acteurs, ses enjeux et les intérêts qui le fondent. De plus, elle donne la possibilité de saisir la diversité de ce champ qui, comme l'affirme Pierre Bourdieu<sup>102</sup>, comporte une lutte entre les agents en raison des différentes positions qu'ils y occupent. En effet, l'importance d'une rubrique – et donc la place qu'elle occupe au sein du journal- varie selon le support et l'état de rapport de force entre les deux pôles. Notre objectif est ainsi de caractériser le sous-espace spécialisé sur le sujet « immigration » : les acteurs, les enjeux... Ainsi, nous nous posons les questions suivantes : comment alors ce *sous-univers* se présente-t-il dans la presse?

---

<sup>98</sup> Définition consultable sur : <http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#I>

<sup>99</sup> Laacher Smain (dir.), *Dictionnaire de l'immigration en France*, Larousse, 2012, p. 196.

<sup>100</sup> Marchetti Dominique, « Les sous-champ spécialisés du journalisme », *Réseaux*, n°111, 2002, p. 21-55.

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Bourdieu Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.4.

Quel contenu recouvre-t-il ? Quelles compétences les journalistes spécialisés de l'immigration mobilisent-ils ?

Nous abordons, maintenant, les entretiens avec les journalistes dits « spécialistes » de la « question immigrée » et de la « banlieue » – que nous avons interviewés pendant notre période d'enquête, d'avril 2011 à mars 2012. Nous mobilisons également leur production concernant le thème « immigration ».

Nous mobilisons le terme spécialisation en référence à la recherche précurseur de Jean-Gustave Padioleau<sup>103</sup> qui propose d'élaborer un cadre d'analyse de la production des journalistes spécialisés. Pour ce faire, il examine les journalistes spécialisés des rubriques de l'Education Nationale. Son analyse démontre que les spécialistes ont recours à deux stratégies pour faire reconnaître leur compétence en tant que « spécialistes » de la thématique : « rhétorique de l'objectivité » et « rhétorique de l'expertise critique ». Il convient de préciser que le terme « rhétorique » implique autant les procédures d'écriture de presse que les représentations qu'y projettent les journalistes d'eux-mêmes.

La rhétorique de l'objectivité est perceptible dans les articles où les informations sont factuelles et pratiques, ce que Jean-Gustave Padioleau appelle le journalisme de documentation. L'exercice de la rhétorique de l'expertise critique, au contraire, implique la production d'articles de fond (ou de synthèse) qui consistent à exposer les éléments d'un problème en ayant recours à des données détaillées, à des recherches ou encore à des études et à des déclarations de personnes reconnues comme des experts. Nous nous appuyons donc sur cette analyse de la production de l'information spécialisée afin d'observer la production de l'information sur l'immigration en questionnant autant son contenu que les caractéristiques des producteurs de l'actualité sur cette thématique, à partir des années quatre-vingt-dix.

Certes, la conception et la production de l'information sur l'immigration dépendent des différents facteurs dont les caractéristiques des entreprises de presse auxquelles appartiennent les journalistes (presse dite nationale ou régionale). Les spécialistes de l'immigration sont concentrés dans la presse quotidienne nationale (PQN). Tous les journalistes interrogés exercent leur métier à Paris où se trouvent leurs principaux interlocuteurs. Les journalistes locaux que nous avons interrogés sont des journalistes dits « généralistes <sup>104</sup> ». Comme l'affirme Jean-Marie Charon<sup>105</sup> au sein des rédactions de la presse quotidienne régionale (PQR), il n'y a pas de journalistes spécialisés dans l'« immigration ». L'une des raisons qui explique ce constat est, selon lui, les difficultés de

---

<sup>103</sup> Padioleau Jean-Gustave, *op.cit.*, p. 256- 282.

<sup>104</sup> Dans la radio *France Bleue Isère*, il n'y a pas de journalistes spécialisés. Ils sont dix journalistes (y compris le rédacteur en chef) pour couvrir tout le département. Ainsi, les journalistes ne sont pas répartis en service. Dans *Le Dauphiné Libéré* il n'y a pas non plus des spécialistes de l'immigration ou des banlieues.

<sup>105</sup> Charon Jean-Marie, « La presse quotidienne régionale et l'immigration », *Cahiers du journalisme*, n°4, 1998, p. 40-44.

la PQR à établir des relations de proximité avec les quartiers qui sont considérés comme des lieux où les journalistes ne peuvent plus aller<sup>106</sup>. Dans la PQN, les rubriques consacrées à l'« immigration » et à la « banlieue » se sont progressivement constituées séparément : « l'immigration » et la « banlieue » sont ainsi des rubriques différentes aujourd'hui et qui ne sont pas « couvertes » par le même journaliste. C'est ce qui se passe aux quotidiens nationaux comme *Le Monde* et *Libération* qui ont un spécialiste de l'immigration et un spécialiste des « banlieues ». Les deux appartiennent au service « Société ». Afin de répondre aux questions posées plus haut, nous commençons notre analyse par la rubrique « immigration ».

C'est dans un contexte de mutation que l'immigration devient une « véritable » rubrique au quotidien *Le Monde*, à partir des années quatre-vingt-dix. Selon le journaliste Philippe Bernard, qui a succédé à Robert Solé dans la « couverture » de l'immigration, c'est seulement depuis les années quatre-vingt-dix qu'il existe une rubrique spécialement consacrée à l'immigration. Le journaliste, qui a trente ans d'expérience dans ce quotidien, a « couvert » le sujet pendant neuf ans, de 1990 à 1999 :

« Dans les années 90, déjà, ça [l'immigration] commençait à être un sujet vraiment très important. Je crois que ce qui m'intéressait c'est que c'était un sujet au carrefour de beaucoup de sujets différents, c'est-à-dire que ça traitait de la société, ce qui amenait à traiter aussi des questions de droit, et de se tourner vers l'international. L'immigration met forcément en jeu les rapports entre les pays, c'était donc, à la croisée de beaucoup de thématiques très différentes. [...]»<sup>107</sup>.

La déclaration du journaliste indique l'importance et l'intérêt qu'il attache à l'information sur l'immigration : pour lui, c'est une question transversale qui interpelle la société et, ainsi, c'est un enjeu professionnel important. Sa déclaration indique une manière « structurée » de représenter autant la profession que sa compétence, liée à sa capacité à traiter un sujet transversal. En effet, ce journaliste a été considéré comme le spécialiste de la question de l'immigration au *Monde*<sup>108</sup>. Selon lui, sa formation en droit facilite la « couverture » de la thématique, même si sa spécialisation n'est pas en lien directe avec sa formation. C'est surtout son intérêt personnel au sujet « immigration » qui compte car « [ce sujet] *m'a toujours intéressé principalement parce que c'est à la croisée de beaucoup de problématiques à la fois politiques, économiques, internationales*»<sup>109</sup>.

---

<sup>106</sup> C'est le cas du quotidien régional *Le Dauphiné Libéré* qui n'a pas de correspondants locaux dans le quartier La Villeneuve situé dans la zone urbaine sensible (ZUS) de l'agglomération grenobloise. Toutefois, il cite l'exemple du quotidien régional *Le Progrès* qui a réouvert des bureaux dans la commune de Vénissieux avec des journalistes expérimentés. Charon Jean-Marie, *op.cit.*, p.43.

<sup>107</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, entretien du 15 février 2012.

<sup>108</sup> Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, il est toujours une référence concernant l'« immigration » au sein de la rédaction du *Monde*.

<sup>109</sup> Bernard Philippe, *op.cit.*

Pendant les années quatre-vingt-dix, Philippe Bernard écrit des articles portant, par exemple, sur l'intégration des populations étrangères, des mobilisations des étrangers et sur les actions publiques ayant trait à l'immigration. En 1991, dans l'article intitulé « Poussées de fièvre dans les banlieues » (figure ci-dessous), il aborde le « malaise des banlieues » sous le prisme de l'intégration (ou plutôt l'exclusion des « jeunes »), comme l'illustre le passage suivant :

« Plusieurs cités HLM situées dans les banlieues de grandes villes ont connu, samedi 26 et dimanche 27 mai, une poussée de fièvre. [...] Ces événements ont entraînés des réactions, comme à la Villeneuve de Grenoble, dont une école maternelle avait été partiellement incendiée la semaine dernière et où les graffitis racistes et antisémites se multiplient : près de sept cents personnes, enseignants, élus et parents d'élèves, ont manifesté, samedi, pour exiger le renforcement de la sécurité. [...] Dans Val Fourré, où tous les « dispositifs » de réhabilitation des HLM d'insertion des jeunes, de « développement social », ont été mis en œuvre, le courant entre les édiles et la jeunesse ne passe plus comme autrefois ».



En interrogeant des élus locaux, Philippe Bernard dresse un bilan sur les conditions de vie dans les quartiers d'habitat social. L'accent est mis sur l'échec des missions locales d'insertion des jeunes. Nous remarquons que le journaliste ne désigne pas les nombreux accidents comme des cas de « violence urbaine ». Ceci indique que la constitution de ce « problème » s'est fait progressivement au long des années quatre-vingt-dix.

Dans la même page, le journaliste aborde la grève de faim de certains étrangers qui souhaitent avoir un titre de séjour avec le droit au travail, dans l'article « Les « déboutés du droit d'asile » poursuivent leur grève de la faim ». Il rend compte du désaccord entre le ministre des affaires sociales et de l'intégration, Jean-Louis Bianco, qui leur avait

promis des titres de séjour et les associations de défense des droits des étrangers qui soutiennent les grévistes.

Les opérations « anti-été chaud » lancées par le gouvernement dans les quartiers « sensibles » font également l'objet d'articles<sup>110</sup>. Les opérations accompagnent les actions mises en place par la politique de la Ville, comme par exemple le projet « Ville-Vie-Vacances » où l'Etat organise des séjours pour les adolescents qui habitent dans des quartiers considérés comme défavorisés. Le journaliste compare la condition des « jeunes de banlieue » à la condition des ouvriers dans les années trente, dans les stations balnéaires françaises :

« Soixante ans après les premiers départs en congés payés, ce ne sont plus les hordes d'ouvriers déferlant sur les plages qui effraient les autochtones mais les jeunes dits « de banlieue »<sup>111</sup> ».

Il fait ainsi un rapport entre les immigrés et les ouvriers. Les premiers sont présentés comme les « nouveaux » représentants des classes populaires. Il critique également les préjugés portés sur les jeunes qui partent en vacances et qui sont accusés, parfois injustement, de vols, d'incivilités et de bagarres. Le journaliste interroge également dans cet article les responsables politiques concernés (un responsable de la délégation interministérielle à la ville (DIV) et un éducateur) en évoquant les rapports de force entre l'Etat, les maires et les commerçants, dans la mise en œuvre du dispositif de séjour dans les stations balnéaires. Nous affirmons ainsi qu'il est déjà possible de remarquer certains indices d'une spécialisation selon le cadre d'analyse que nous avons cité plus haut : la juxtaposition des points de vue comme une ressource de la rhétorique de l'objectivité et l'exposition d'une « controverse » qui pose problème aux responsables politiques. L'accent est mis sur le décalage des actions publiques et la « réalité » du « terrain ».

La publication de livres sur l'immigration contribue également à fonder la crédibilité de Philippe Bernard en tant que « bon connaisseur » de la thématique. Tout au long de sa carrière, il a publié trois ouvrages dont un, focalisé sur l'intégration – avec un guide juridique sur le droit de l'immigration<sup>112</sup> – et un autre sur la dimension mondiale de l'immigration<sup>113</sup>. Le troisième est intitulé « La crème des beurs<sup>114</sup> » et présente des portraits des jeunes descendants d'immigré. Dans le premier, publié en 1998, le journaliste se concentre sur l'histoire du pays en tant que pays de l'immigration et les évolutions concernant autant le flux migratoire que les lois mises en place par les différents gouvernements depuis, notamment, les années soixante-dix. C'est un livre très documenté où il cite des données officielles, des recherches de sociologues (par exemple,

<sup>110</sup> Bernard Philippe, « Le gouvernement relance les opérations « anti-été-chaud » dans les quartiers en difficulté », *Le Monde*, 22 juin 1995. Bernard Philippe, « Des stations balnéaires veulent se prémunir contre les jeunes de banlieue », *Le Monde*, le 2 juillet 1996.

<sup>111</sup> Bernard Philippe, *op.cit.*, le 2 juillet 1996.

<sup>112</sup> Bernard Philippe, *L'immigration et les enjeux de l'intégration*, Paris, Editions Marabout, 1998.

<sup>113</sup> Bernard Philippe, *L'immigration : un défi mondial*, Paris, Editions Gallimard, 2002.

<sup>114</sup> Bernard Philippe, *La crème des beurs. De l'immigration à l'intégration*, Paris, Editions du Seuil, 2004.



d'Abdelmalek Sayad) et d'historiens (Gérard Noiriel et Patrick Weil), avec des guides (sur l'entrée et le séjour des étrangers) publiés par des associations qui défendent les droits des étrangers. Son propos est d'apporter des informations précises sur un sujet qu'il considère comme « *un enjeu politique et social de première importance*<sup>115</sup> ». Le journaliste s'appuie donc sur des recherches réalisées par des « experts » dans le domaine et sur des publications d'associations.

Dans le deuxième ouvrage, publié en 2002, le journaliste avance comme argument, qu'il y a un « mauvaise usage » de la notion de l'immigration dans l'actualité sur cette thématique. Selon lui, la raison qui expliquerait cette « erreur » est l'enfermement du débat sur la question de l'immigration au territoire français. Il voit donc l'immigration avant tout comme un phénomène global. Il fait remarquer la complexité de l'actualité sur l'immigration :

« Echauffourées dans les banlieues « sensibles », chavirage dramatique d'un rafiot d'émigrants entre Maroc et Espagne, manifestations de sans-papiers, organisation de l'islam en France, centres de rétention surpeuplés, échec scolaire, mémoire coloniale, besoin de main d'œuvre étrangère... Sans cesse, l'actualité fait référence à l'« immigration ». [...] Ce mot attrape-tout, concentré trop facile des hantises d'une époque bousculée, masque des réalités souvent bien éloignées du fait migratoire brut ; l'acte de quitter le pays où l'on est né pour trouver un ailleurs meilleur, poussé par l'oppression politique, la violence, la pauvreté<sup>116</sup> ».

Dans ce sens, ce que le journaliste Philippe Bernard critique est la confusion qui existe entre la politique de flux (les conditions d'entrée et de séjour) et ce qu'il appelle « *l'action en faveur de l'intégration*<sup>117</sup> » comme par exemple la formation, l'emploi, le logement, etc. Le journaliste essaie donc de définir le phénomène de l'immigration d'une façon conventionnelle, telle qu'elle est définie par le Haut Conseil à l'Intégration : l'immigration est un :

« Phénomène désignant des mouvements de population d'un territoire vers un autre. Somme théorique, à un moment donné, des flux d'immigrés et des « stocks » de personnes immigrées depuis un temps déterminé sur le territoire<sup>118</sup> ».

L'immigration, ainsi définie, est un phénomène qui comprend l'acte de quitter un pays et d'aller vers un autre. La spécialisation du traitement journalistique d'un sujet se traduit ainsi par le recours à des définitions qui sont élaborées au niveau politique.

Un élément pertinent à aborder à propos de ce livre est qu'il fait l'objet d'une reconnaissance publique de la compétence du journaliste Philippe Bernard. Dans un article<sup>119</sup> publié au *Monde* sur la sortie du livre, un confrère – chef du bureau *The Economist* à Paris - reconnaît l'importance du travail réalisé par le journaliste car il fait

---

<sup>115</sup>Bernard Philippe, *op.cit.*, 1998, p. 11.

<sup>116</sup> *Idem.*

<sup>117</sup> Bernard Philippe, *op.cit.*, 2002, p. 13.

<sup>118</sup> « *Mots de l'intégration* » sur <http://www.hci.gouv.fr>, consulté le 13 décembre 2012.

<sup>119</sup> Andrews John, « Pour reconnaître la différence », *Le Monde*, le 10 mai 2002. Cf. Annexe « articles », p.44.

« un état des lieux<sup>120</sup> » sur une thématique qui suscite un débat, selon lui, marqué par « le manque de clarté<sup>121</sup> ». Cet article est donc un indice de la reconnaissance de la part du groupe professionnel de la compétence du journaliste. Ceci apparaît également quand le journaliste publie, en tant que « spécialiste » de l'immigration, un point de vue sur ce sujet dans la rubrique *Idées*, au *Monde*, qui est conventionnellement consacrée aux « experts »<sup>122</sup>.

Ce qui semble intéresser le plus, le journaliste Philippe Bernard à propos du sujet « immigration » est l'intégration de la deuxième génération qui a fait l'objet de son dernier ouvrage intitulé « La crème des beurs<sup>123</sup> » et d'un article dans une revue scientifique intitulé *Hommes et Migrations*<sup>124</sup>. Dans l'ouvrage, il a réalisé dix-sept portraits de jeunes garçons, fils de parents venus des pays du Maghreb. Le livre, qu'il considère comme le plus important, marque la fin de son travail sur les questions de l'immigration et de l'intégration en tant que journaliste. Selon lui, l'idée de départ était d'expliquer le rapport étroit qui existe entre la connaissance de l'histoire familiale des immigrés et la facilité avec laquelle ils s'intègrent dans la société. « *Mon idée, c'est qu'ignorer l'histoire de vos parents, de votre famille est un obstacle à votre intégration*<sup>125</sup> ». Sa participation à l'élaboration du projet de construction de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration s'inscrit dans cette perspective. Le projet de création de la Cité remonte aux années quatre-vingt-dix mais il n'est inauguré en tant qu'un établissement public qu'en 2007. La Cité a comme objectif de rassembler et mettre en valeur des biens culturels, documents et informations relatifs à l'histoire de l'immigration en France<sup>126</sup>.

Dans un article de la revue *Hommes et Migrations*<sup>127</sup>, il explique l'importance de la construction d'un lieu de partage, de rassemblement et de diffusion de documents portant sur l'histoire de l'immigration, notamment l'histoire coloniale. Il s'agit donc, selon lui, « *d'inverser le regard négatif que porte la société française sur son histoire migratoire*<sup>128</sup> ». Il met en avant l'importance de « faire changer » les mentalités des individus.

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> Bernard Philippe, « L'autre immigration africaine, par Philippe Bernard », *Le Monde, Idées*, le 25 juin 2008.

<sup>123</sup> Bernard Philippe, *La crème des beurs. De l'immigration à l'intégration*, Paris, Editions du Seuil, 2004.

<sup>124</sup> Bernard Philippe, « Le métissage des mémoires : un défi pour la société française », *Hommes et Migrations*, n° 1247, 2004.

<sup>125</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, entretien du 15 février 2012.

<sup>126</sup> Présentation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration disponible sur : <http://www.histoire-immigration.fr/la-cite/le-projet-de-la-cite>.

<sup>127</sup> Bernard Philippe, *op.cit.*, 2004.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 34.

### 2.1.3. La constitution de l' « immigration » en tant qu'enjeu politique et social majeur

Outre Philippe Bernard, une autre journaliste, Laetitia Van Eeckhout, a été responsable de la rubrique « immigration » au *Monde* de 2005 à 2010. Lors d'une étude précédente<sup>129</sup>, nous avons observé que Laetitia Van Eeckhout suivait « l'immigration » pendant la période où Nicolas Sarkozy était chef de l'Etat. En lisant ses articles, nous remarquons les indices d'une « spécialité » à propos du thème qui se résumait à suivre la politique de l'immigration de Nicolas Sarkozy. En 2007, par exemple, elle a écrit l'article, intitulé « Immigration, Malaise et surenchère », à propos de l'annonce de la création d'un Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement. Tout en critiquant l'annonce de la création du ministère, la journaliste revient sur les faits passés, quand déjà en 2006, Nicolas Sarkozy alors ministre de l'intérieur, annonçait sa proposition de nommer un ministre chargé de l'immigration<sup>130</sup>.

---

<sup>129</sup> De Souza Paes Paula, *L'immigration dans la presse nationale et régionale. Les enjeux communicationnels des pouvoirs publics et des associations*, Mémoire de Master 2, sous la direction d'Isabelle Paillart, Université Stendhal-Grenoble 3, Grenoble, 2008-2009.

<sup>130</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Immigration, malaise et surenchère », *Le Monde*, le 21 mars 2007.

# Immigration Malaise et surenchère

**L**e thème de l'immigration a soudainement fait irruption dans la campagne. Début mars, le sujet était encore étrangement absent, alors qu'il avait largement occupé le débat politique en 2006, avec la question de la régularisation des familles sans papiers d'enfants scolarisés et l'adoption par le Parlement, le 24 juillet 2006, d'une nouvelle loi proposant une politique d'« immigration choisie ».

« Nous avons un coup d'avance sur nos adversaires avec l'immigration choisie. Notre philosophie est claire, les Français savent où nous voulons aller. Pour qu'il y ait un débat, il faut que la gauche clarifie sa position », estimait-on alors dans l'entourage du candidat de l'UMP. C'est pourtant Nicolas Sarkozy qui a lui-même fait ressurgir le sujet en proposant, le 8 mars, la création d'un « ministre de l'immigration et de l'identité nationale ».

Ce n'est pas la première fois que le ministre de l'intérieur évoque cette idée. Déjà, le 12 décembre 2006, il avait fait part de son souhait de nommer, s'il accédait à l'Élysée, « un ministre chargé de l'immigration qui sera à la tête de toutes les administrations responsables de ce dossier ». Désormais, il pose à côté du mot « immigration », le terme d'« identité nationale ».

Face à Jean-Marie Le Pen et à son discours récurrent sur les immigrés, cause principale de tous les problèmes, M. Sarkozy a souhaité reprendre la main. Mais force est de constater qu'ainsi posé le débat élude les questions de fond et empêche une véritable clarification du positionnement des différents candidats sur la gestion des flux migratoires.

Le candidat de l'UMP se repose sur l'acquis de la loi du 24 juillet 2006 et se contente d'afficher sa volonté de durcir encore les conditions du regroupement familial. Les propositions alternatives à l'« immigration choisie » de Nicolas Sarkozy ne sont, quant à elles, que timidement exposées. Pourtant, si dans l'opinion le clivage droite-gauche sur l'immigration tend, depuis quelques années, à s'atténuer, la lecture des programmes traduit des approches différentes.

Tandis que Dominique Voynet (Verts) et Marie-George Buffet (PCF) proposent une régularisation de tous les sans-papiers, Ségolène Royal se prononce contre une régularisation globale, comme son concurrent de l'UMP. Mais à la régularisation sur décision discrétionnaire des préfets défendue par M. Sarkozy, la candidate socialiste oppose « une régularisation sur critères » (linguistiques, durée de présence sur le territoire, promesse d'habitation, scolarisation des enfants...) et promet le réexamen individuel des dossiers des étrangers ni régularisables ni expulsables.

Comme M<sup>me</sup> Voynet, la candidate du PS insiste sur la reconnaissance de l'apport de l'immigration au dynamisme démographique et au développement économique. Aussi, pour créer une dynamique de développement dans les pays du Sud – seul argument pouvant, selon M<sup>me</sup> Royal, convaincre un candidat à l'émigration de rester au pays –, « il ne faut pas, soutient-elle, multiplier des règles qui seront d'ailleurs aussitôt contournées, mais faciliter les migrations de travail en permettant les allers-retours avec un même visa ». Cette idée de rendre plus fluide la circulation des personnes est également portée par Dominique Voynet. Pour ces deux candidates de la gauche, une telle politique va de pair avec un accroissement réel de l'aide européenne au développement en Afrique.

Le codéveloppement est présent dans tous les programmes des partis. Mais, là encore, les approches diffèrent. Si les candidats socialiste et écologiste plaident pour le développement d'accords de partenariat, « d'échanges et de croissance », le candidat de l'UMP insiste sur la nécessité de lier aide au développement et maîtrise des flux migratoires. Par ailleurs, il conçoit pour l'essentiel le codéveloppement à travers la mobilisation de l'épargne des migrants.

François Bayrou, pour sa part, fait du développement des pays pauvres le cœur de sa politique d'immigration. Pour le candidat de l'UDF, « c'est la seule politique responsable qui vaille ». Mais, au-delà des grands principes, il fournit peu d'arguments pour convaincre de sa nouvelle approche.

En fait, ni le candidat centriste ni la gauche n'osent aborder ouvertement le thème de l'immigration. « Parler d'immigration, c'est faire le jeu de Le Pen. Nous ne voulons pas nous laisser entraîner dans les exagérations qu'entraîne une campagne. Lorsque vous avez un agité qui fait fantasmer les gens, il n'est plus possible de poser le débat sereinement. Le Pen rend inductible un débat irréflecté », estime Jean-Christophe Lagarde, député (UDF) de Seine-Saint-Denis et porte-parole du candidat centriste.

Ce même état d'esprit prévaut au sein du PS, se désole l'universitaire Sami Nair. Ce proche de Jean-Pierre Chevènement qui fut, entre 1998 et 1999, délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales alimente en notes la candidate socialiste pour l'inciter à poser, dès à présent, les jalons « d'un grand débat vérité » sur la question. ■

LAETITIA VAN EECKHOUT

Dans ce même article, elle réalise une analyse des propos des différents candidats aux élections de 2007 sur l'immigration. Elle conclut que les candidats de « gauche » et de « centre » n'osent pas aborder le sujet « immigration » ouvertement. Ainsi, la journaliste réclame un débat transparent et un positionnement clair des candidats à propos du thème.

Dans d'autres articles, l'immigration est présentée comme un enjeu politique et social majeur : elle rend compte, par exemple, des difficultés de la mise en œuvre d'un « Ministère de l'Immigration<sup>131</sup> » en 2007. La journaliste aborde les conséquences des déclarations du Président sur le « jeu » politique et vis-à-vis de l'« opinion publique ». Les changements internes et conflits d'intérêt entre les différents ministères qui avaient jusqu'alors en charge l'immigration (les ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires Etrangères) sont abordés ainsi comme les critiques publiques reposant sur la création du ministère. Les « désaccords » portaient sur le partage des dossiers comme,

<sup>131</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Brice Hortefeux à la tête d'un grand ministère de l'immigration incluant l'identité nationale », *Le Monde*, 19 mai 2007. Cf. Annexe « articles », p.45.

par exemple, la délivrance des visas. A propos de la création du ministère, la journaliste la critique en affirmant qu'elle est le résultat d'un « coup de communication » car il a été « créé *ex-nihilo* pour répondre à une annonce de Nicolas Sarkozy pendant la campagne<sup>132</sup> ».

La journaliste a également suivi les activités, pendant l'année 2007 et 2010, de deux ministres (Brice Hortefeux et Eric Besson) qui étaient en charge de ce ministère<sup>133</sup> ainsi que les nombreuses manifestations organisées par des associations pour les droits des étrangers. Les mobilisations sont des « véritables » sujets pris en compte<sup>134</sup>. Certaines sont annoncées avant d'avoir lieu comme, par exemple, celle contre le « délit de solidarité » qui a eu lieu en avril et a fait l'objet d'articles en mars 2009 et le jour même de la manifestation<sup>135</sup>. Les associations dénoncent à l'époque le pouvoir public de poursuivre les militants qui aident des étrangers en situation irrégulière.

En 2007, Laetitia Van Eeckhout publie un livre intitulé *L'immigration*<sup>136</sup> sous forme de questions-réponses (cent-trente-cinq au total). Les questions sont variées : des démarches administratives (« Comment obtient-on la carte de résidence ? ») à des curiosités culturelles (« Les immigrés conserve-t-il leurs habitudes alimentaires en France ? »). Elles portent principalement sur :

- L'histoire des vagues de l'immigration et ses caractéristiques : « La France a-t-elle besoin des immigrés ? » ; « Qui émigre ? » ; « Comment le mouvement des populations évolue dans le monde ? » ;
- Les définitions de termes : « Qu'est-ce qu'un immigré ? » ; « Qu'est-ce que l'immigration choisie ? » ; « Qu'est-ce que l'espace Schengen ? » ;
- L'explication sur certaines controverses relatives à des déclarations des responsables politiques.

Nous l'avons abordé dans la première partie que certains débats controversés lors des interventions de Jean-Marie Le Pen (FN) ont eu lieu dans les années quatre-vingt, notamment au moment des élections présidentielles en 1988, portant sur « la préférence nationale » et l'extension des prestations sociales aux immigrés. Jean-Marie Le Pen défendait la priorité des français vis-à-vis des immigrés concernant les prestations sociales (comme, par exemple, l'accès aux logements HLM). La journaliste propose dans

---

<sup>132</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Immigration, naissance d'un nouveau ministère », *Le Monde*, le 2 juin 2007.

<sup>133</sup> Comme par exemple, l'annonce du bilan de la politique d'immigration du ministre Brice Hortefeux avant sa sortie du ministère : « Immigration : le bilan de Brice Hortefeux », *Le Monde*, le 13 janvier 2009. Ou encore sur la nomination du ministre Eric Besson à la tête du ministère : « M. Besson : « Je n'ai pas de problème avec le concept d'identité nationale », *Le Monde*, le 20 janvier 2009.

<sup>134</sup> Nous reviendrons sur le rapport entre les journalistes et les mobilisations des associations de défense des droits des étrangers dans le sixième chapitre.

<sup>135</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Des soutiens aux sans-papiers demandent à être poursuivis », *Le Monde*, le 26 mars 2009 ; Van Eeckhout Laetitia, « Sans-papiers : à Paris, l'« acte de désobéissance civile » des bénévoles », *Le Monde*, le 8 avril 2009.

<sup>136</sup> Van Eeckhout, *L'immigration*, Paris, Odile Jacob, La documentation française, 2007.

son livre d'éclairci les questions suivantes : « Qu'entend-on par « préférence nationale ? » ; « Les immigrés sont-ils les principaux bénéficiaires des prestations familiales ? » ;

- L'évaluation du nombre des travailleurs clandestins, d'immigré ouvrier, de demandeurs d'asile ; de l'activité des femmes immigrées. Comme par exemple : « Combien d'immigré arrive en France chaque année pour motif professionnel ? » ;
- Les conditions de vie des immigrés en France : « Les immigrés vivent-ils dans des « ghettos » ? » ; « Les immigrés connaissent-ils des problèmes de logement spécifiques ? » ; L'échec scolaire touche-t-il particulièrement les enfants immigrés ou d'immigrés ? ;
- Comparaison du contexte français avec d'autres pays : « Les Etats-Unis mènent une politique d'immigration particulière ? » ; « Quelles sont les caractéristiques de la politique d'immigration canadienne ? » ;

Les définitions des termes (tel que l'« immigré ») reviennent autant dans les déclarations des journalistes - comme nous l'avons abordé avec le journaliste Robert Solé - que dans leur production depuis les années quatre-vingt. Ceci peut s'expliquer par l'évolution constante de la politique de l'immigration (« nouvelles » propositions élaborées comme la politique de l'immigration choisie élaborée par Nicolas Sarkozy ; la création d'un Ministère « unique » pour l'immigration) et les nombreuses lois votées concernant les flux migratoires notamment au début des années 2000. Ce sont des lois de plus en plus pointues et rigoureuses qui contribuent à la redéfinition de la manière de définir le sujet « immigration ».

Comme dans les ouvrages de Philippe Bernard, la journaliste Laetitia Van Eeckhout utilise des statistiques officielles (sur le flux migratoire en Europe, par exemple) et les résultats de recherches d'historiens et de politologues français. L'usage des données officielles ainsi que des résultats ou enquêtes des recherches scientifiques indiquent l'intention de ces professionnels d'apporter une réponse « objective » à des enjeux considérés comme complexes et « contaminés » par des idées reçues. Elle explique, dans l'ouvrage, que certaines controverses « *demeurent fortement ancrées dans l'opinion*<sup>137</sup> », comme celle sur les droits des immigrés aux prestations sociales. Ainsi, elle tient à expliquer que l'accès à celles-ci n'est pas automatique : il y a des critères comme avoir un emploi en France. La journaliste met en avant le rôle « pédagogique » et de « service

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 137.

public » de sa profession en avançant des arguments qui sont ici éclairants à ce propos. Elle affirme que l'immigration :

« [...] mérite un vrai débat » car un « imaginaire migratoire est de plus en plus prégnant » et « tout porte à croire que la pression migratoire venant des pays du Sud, et de l'Est va s'intensifier <sup>138</sup>».

De même que le journaliste Philippe Bernard, elle considère l'immigration comme un enjeu « urgent » qui s'affirme dans l'actualité française. La journaliste est également reconnue comme une « spécialiste » : elle a publié des points de vue sur l'immigration dans la rubrique *Idées au Monde*, comme celui paru en 2006<sup>139</sup> et a été invité, en 2013, à une émission à *France Culture*, avec Michèle Tribalat, directrice de recherches à l'INED (Institut National de Etudes démographiques), pour discuter sur l'immigration<sup>140</sup>.

Dans le quotidien *Libération*, la journaliste Catherine Coroller<sup>141</sup> est considérée la spécialiste de l'immigration. Elle a été affectée au service en 2007 - à la même période que la journaliste spécialisée au *Monde*. Elle explique quels enjeux faisaient partie de son domaine d'intervention :

« L'immigration c'est les aspects politiques, sociétaux et un peu économiques. [...] L'immigration, pour moi, c'est vraiment la première génération, l'immigration égale et inégale. Les gens qui viennent d'arriver, les gens qui arrivent. Les immigrés, ils sont à Paris, pas obligatoirement en banlieue. [...] Banlieue et immigration ce n'est pas pareil. La banlieue c'est un autre problème, je ne me suis jamais occupée de la banlieue, je n'ai pas travaillé sur la banlieue [...] <sup>142</sup> ».

La journaliste insiste sur la différence qui existe entre les thématiques « immigration » et « banlieue ». En effet, dans son blog intitulé « Hexagone<sup>143</sup> », qu'elle a mené de novembre 2008 à octobre 2011, les enjeux liés à des incidents en banlieue - les affrontements entre habitants et police par exemple - n'apparaissent pas. Avant d'aborder le contenu de son blog, il convient de préciser que le blog - qui est hébergé sur la plateforme *Libération.fr* - reprend les sujets de l'actualité qui ont été publiés sur le quotidien *Libération*. Il nous permet de saisir le rapport quotidien que la journaliste entretenait avec ses lecteurs et les éléments qui indiquent son engagement personnel dans la mise en forme de l'actualité et qui fondent sa spécialité.

---

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>139</sup> « Les limites de l'immigration choisie, par Laetitia Van Eeckhout », *Le Monde, Idées*, le 10 avril 2006.

<sup>140</sup> L'émission est intitulée « France : la grande mutation », en ligne sur : <http://www.franceculture.fr/emission-repliques-france-la-grande-mutation-2013-12-14>, le 14 décembre 2013. Pour réécouter : <http://www.franceculture.fr/player/reecouter?play=4758880>.

<sup>141</sup> Depuis octobre 2011, la journaliste est correspondante permanente de *Libération* en Rhône Alpes.

<sup>142</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>143</sup> Les publications datent de novembre 2008 jusqu'à septembre 2011 quand le blog s'arrête en raison du déplacement de Catherine Coroller à la région Rhône Alpes. Désormais, elle ne s'occupe plus uniquement de la question de l'immigration. Le blog est hébergé sur la plateforme *Libération.fr*. Nous revenons sur les articles publiés dans ce blog dans le chapitre 6 où nous interrogeons l'exercice du journalisme et son rapport étroit avec différentes sphères d'activités.

Les articles (208 au total) montrent que son domaine d'intervention est pluriel<sup>144</sup> et comporte, de manière général, les actions gouvernementales (des visites, des communiqués, des discussions entre les hommes politiques, des déclarations et des réactions) ; les publications de rapports et des ouvrages (sur les conditions de vie dans les centres de rétention par exemple); des études et des analyses d'institutions (conférence d'un sociologue CNRS sur l'usage politique du terme « codéveloppement » par le gouvernement<sup>145</sup>, publication des études dans la revue Ined -Institut National de l'Études démographiques), des rapports d'associations qui mènent des recherches et/ou des statistiques (publication d'un ouvrage sur la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy par des chercheurs membres de l'association « Cette France-là<sup>146</sup> »), et des témoignages de personnes expulsées du pays ou de personnes qui racontent leurs difficultés à y entrer.

Les aspects économiques abordés par la journaliste se résument à rapporter des critiques ou des questionnements réalisés par des études de chercheurs sur la relation entre développement et migration<sup>147</sup> ; sur le budget du ministre Brice Hortefeux consacré au développement solidaire<sup>148</sup> ; sur la crise économique et les conséquences sur les transferts de fond de migrants (notamment africains)<sup>149</sup>. Les aspects politiques et sociaux sont plus présents. Le suivi de la politique du gouvernement fait l'objet de la majorité des billets publiés dans ce blog<sup>150</sup>. Le traitement de la politique d'immigration est d'ailleurs le but avoué de la journaliste : « *Mon projet est de passer au crible la politique d'immigration du gouvernement*<sup>151</sup> ». En effet, ses interlocuteurs habituels se résumaient au :

« Ministère de l'immigration puisqu'il y a eu la création d'un Ministère de l'immigration, les associations de défense des sans-papiers, et aussi beaucoup les avocats. [...] Il y a énormément de juristes en fait quand vous vous occupez de l'immigration, il y a beaucoup de gens que vous pouvez appeler, ce n'est pas très compliqué. La seule chose c'est qu'il faut téléphoner...<sup>152</sup> ».

Le sujet « immigration » apparaît également dans le blog comme un enjeu judiciaire. La prise en charge de ce sujet requiert une compétence sur les notions de droit qui se

---

<sup>144</sup> Les catégories des publications sont diverses : actualité, asile, discrimination, développement, exposition, expulsions, identité, immigration, interview, intégration, islam, livres et nationalité.

<sup>145</sup> Il fait référence à la nomenclature du ministère créé par le président Nicolas Sarkozy (2007-2012), à savoir Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.

<sup>146</sup> L'association a été créée en 2007, notamment par des chercheurs, et propose de documenter le traitement étatique des étrangers au long des mandats présidentiels de Nicolas Sarkozy. Présentation disponible sur : <http://www.cettefrancela.net/a-propos/article/cette-france-la>, consulté le 4 juin 2014.

<sup>147</sup> Coroller Catherine, « Faire des migrants des partenaires du développement », Billet du 20 mai 2009.

<sup>148</sup> Coroller Catherine, « De l'argent pour les banques mais pas pour les pays pauvres », Billet du 14 novembre 2008.

<sup>149</sup> Coroller Catherine, « Les transferts d'argent des migrants affectés par la crise », Billet du 4 juin 2009.

<sup>150</sup> Parmi les 208 articles publiés, 159 sont consacrés exclusivement à la politique de l'immigration menée par le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Brice Hortefeux (2007-2009), son successeur, Éric Besson (2009-2010), le Président de la République, Nicolas Sarkozy et les réactions des associations et chercheurs vis-à-vis de cette politique.

<sup>151</sup> Coroller Catherine, « Peut-on avoir un vrai débat sur l'immigration ? », Billet du 11 novembre 2008.

<sup>152</sup> Coroller Catherine, journaliste au quotidien *Libération*, entretien du 17 mars 2012.



résumé aux droits et aux lois concernant les étrangers et à leur condition d'entrée et de séjour en France. C'est la raison pour laquelle la journaliste indique les avocats et les associations - notamment le Gisti<sup>153</sup> à laquelle participent des avocats - comme des interlocuteurs importants. De plus, sous la présidence de Nicolas Sarkozy de nombreuses propositions de lois ont été annoncées telles que : les tests ADN pour les étrangers en 2007 pour la délivrance des visas dans les procédures de regroupement familial, la proposition du ministre Eric Besson, en 2009, de régulariser les étrangers qui dénoncent leurs passeurs, la proposition de la déchéance de la nationalité (aux « immigrés infracteurs ») par le Président Nicolas Sarkozy en 2010...

Un sujet qui intéresse plus particulièrement la journaliste est le renouvellement des papiers des français nés à l'étranger et enfants de parents français ou des français ayant dans la famille des racines à l'étranger. Née en suisse et fille de parents français, la journaliste se sent concernée par le sujet auquel elle a consacré un ouvrage publié en 2010, intitulé « Vous êtes français ? Prouvez-le !<sup>154</sup> ». Elle explique les raisons pour lesquelles elle a décidé d'écrire le livre :

« Normalement, toutes les personnes qui ont un lien avec l'étranger deviennent suspectes. Pour renouveler mes papiers, à chaque fois, il faut que je prouve que je suis française. Donc le livre c'est là-dessus, c'est cette obsession de la pureté de la race ou je ne sais pas quoi. Il y a plein de cas de figure [dans le livre]. Tous les cas de figure sont des gens à qui on a reconnu la nationalité française, à qui on demande à chaque fois de le prouver<sup>155</sup> ».

Elle a écrit ce livre à partir des témoignages et des articles qu'elle a rédigés à *Libération*. Dans son blog, elle invite les lecteurs à lui envoyer des témoignages.

L'aspect juridique dont nous avons parlé plus haut est considéré par le journaliste Franck Johannes - qui a « couvert » pendant quelques mois la question de l'immigration au quotidien *Libération*<sup>156</sup> - comme une dimension « technique<sup>157</sup> » du traitement de l'immigration qui rend difficile le travail d'un journaliste. C'est la raison pour laquelle il a suivi une formation sur les droits des étrangers à l'association Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) quand il était en charge de la thématique. D'ailleurs, les membres de cette association<sup>158</sup> connaissent les principaux journalistes spécialistes de l'immigration et l'association a établi, avec certains, une relation de confiance, comme l'affirme un membre du Gisti, Serge Slama :

---

<sup>153</sup> Gisti signifie groupe d'information et de soutien des immigrés. L'association a pour objectif d'aider juridiquement des étrangers et immigrés vivant en France. Pour ce faire, elle tient des permanences juridiques gratuites, publie des ouvrages et organise des formations. Présentation de l'association sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article170>

<sup>154</sup> Coroller Catherine, « Vous êtes français ? Prouvez-le ! », Paris, Denoël, 2010.

<sup>155</sup> Coroller Catherine, journaliste au quotidien *Libération*, entretien du 17 mars 2012.

<sup>156</sup> En 2010, quelques mois avant qu'il rentre au quotidien *Le Monde* en juin 2010.

<sup>157</sup> Johannes Franck, journaliste au quotidien *Le Monde*, Entretien du 10 février 2010.

<sup>158</sup> C'est d'ailleurs par le biais de l'association que nous avons réussi à contacter certains journalistes.

« Catherine Coroller est une très bonne journaliste sur l'immigration comme phénomène de société. Elle appréhende très bien les évolutions mais elle a beaucoup de mal avec le droit <sup>159</sup> ».

Selon lui, l'association a une réputation dans le domaine juridique en raison de la présence d'« experts » en droit en son sein. C'est ce qui explique la demande des journalistes à suivre des formations :

« Que ce soit *Libération*, *Le Monde* ou d'autres médias, on a eu plusieurs fois des journalistes qui ont demandé à suivre les formations du Gisti pour s'améliorer en droit des étrangers et pour mieux comprendre les enjeux juridiques<sup>160</sup> ».

Quelques indices abordés plus haut permettent d'avancer l'affirmation qu'un sous-espace spécialisé de l'immigration – et ses enjeux- s'affirme dans la presse. L'information sur la thématique est de plus en plus spécialisée dans le sens où elle fait l'objet d'une production journalistique régulière et à part dans un « lieu » spécifique. Auparavant, dans les années quatre-vingt, ce n'était pas le cas : l'« immigration » et la question de l'intégration de la « deuxième génération » n'était pas un sujet pris en charge par un journaliste particulier. De plus, la thématique est devenue progressivement importante en raison à la fois de l'évolution des flux migratoires dans le pays (constitution d'une population de descendants d'immigrés) et de l'intérêt accru des responsables politiques à partir des années quatre-vingt. Nous l'avons abordé, l'immigration s'inscrit dans un contexte hexagonal au détriment du contexte des relations internationales à partir des années quatre-vingt où sont mises en place des missions locales portant sur l'insertion professionnelle des jeunes, sur le développement sociale des quartiers, sur la prévention de la délinquance... Au début des années 2000, nous l'avons également abordé, de nouvelles lois sont élaborées afin de contrôler les flux migratoires et les conditions de séjour des étrangers en France. En 2007, l'immigration devient un thème prioritaire sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012).

Un autre indice de l'existence d'un sous-espace spécialisé est la constitution d'un « réseau » où se joue des intérêts croisés entre les journalistes et des acteurs divers, – notamment des associations de défense des droits des étrangers et des chercheurs. Les journalistes qui se veulent spécialisés légitiment l'importance de l'examen de l'immigration en France. L'analyse de la production de ces journalistes nous invite à penser l'existence d'une « communauté d'opérateurs » - expression empruntée à Erik Neveu<sup>161</sup> - associant des acteurs d'espaces sociaux distincts (les associations et le milieu scientifique) mais concernés par un même sujet. L'augmentation du nombre de travaux

---

<sup>159</sup> Slama Serge, membre du Gisti et maître de conférences en droit public, Entretien du 26 mars 2012.

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 41-57.

empiriques sur l'immigration et ses enjeux depuis une trentaine d'années a été déjà soulignée par des chercheurs<sup>162</sup>.

La spécialisation s'accompagne des déclarations sur l'importance de la thématique dans l'actualité (définition des termes et du contenu à traiter) et sur l'activité professionnelle du journaliste : l'autonomie vis-à-vis des interlocuteurs. Il s'agit ainsi d'affirmer leur rôle dans la sphère publique en tant que professionnels. Ensuite, les publications des journalistes révèlent une certaine compétence dans le domaine en même temps qu'elles indiquent sa reconnaissance auprès du milieu professionnel (deux des ouvrages de Philippe Bernard ont été coédités par *Le Monde*) et de ses interlocuteurs. La reconnaissance de leur « spécialité » passe autant par les professionnels des médias entre eux que par leurs interlocuteurs, comme c'est le cas avec l'association Gisti dont un membre, Serge Slama, est capable de comparer et d'émettre un avis sur le travail des journalistes spécialisés.

Nous avons montré ainsi les caractéristiques de ce sous-espace : les principaux acteurs, ses pratiques et ses intérêts. Nous observons donc que le sujet « immigration » est de plus en plus visible à la mesure où des enjeux politiques (décentralisation et définition des « nouvelles » compétences aux pouvoirs locaux, contrôle des flux migratoires, affichage politique), des enjeux économiques et des enjeux professionnels (mise en avant de l' « objectivité » journalistique) deviennent plus prégnants. Ces derniers consistent à expliquer et justifier l'importance de ce sujet. Il s'agit ainsi d'un processus de légitimation qui selon Peter Berger et Thomas Luckman est défini comme « *modes d'explication et justification*<sup>163</sup> ».

La constitution du sujet « immigration » en rubrique est liée à la prise d'importance de ce thème (et à sa localisation) au sein du champ politique. Ainsi, nous nous intéressons maintenant au sujet « banlieue » pour comprendre les logiques professionnelles qui mettent en évidence le rapport de ce dernier et le phénomène migratoire.

## 2.2. La « banlieue » comme un « terrain » légitime d'enquête et examen

Des sociologues montrent que la « banlieue » devient un domaine d'investissement de la part des journalistes de la presse nationale dans les années quatre-vingt. Alain Battagay et Ahmed Boubeker affirment qu'à partir de l'été 1981, lors des incidents dans le quartier des Minguettes, les quartiers d'habitat social ont fait l'objet d'un

---

<sup>162</sup> L'immigration, en tant qu'objet d'étude, a été au centre de la sociologie empirique naissante aux Etats-Unis, particulièrement dans l'Université de Chicago, entre 1910 et 1940. En France, à partir des années soixante-dix, des enquêtes sociologiques sur ce sujet se multiplient. Rea Andrea, Tripier Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, p. 21.

<sup>163</sup> Berger Peter, Kuckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.122.

investissement de la part des journalistes qui s'est traduit par la réalisation d'enquêtes et de reportages dans les quartiers. Mais, la « couverture » des banlieues ne se restreint pas à la production d'informations sur d'incidents où des habitants s'affrontent avec les forces de l'ordre :

« L'exploration des banlieues apparaît comme initiatrice d'une nouvelle forme de journalisme qui permet de lier le reportage et l'enquête, de redéployer des logiques médiatiques trop institutionnelles sur des terrains d'aventures journalistiques où le fait divers apparaît sous des dimensions sociales, politiques, historiques incitant à un esprit de synthèse<sup>164</sup> ».

La « nouvelle forme de journalisme » consiste en des pratiques journalistiques dites d'examen qui vont au-delà d'un journalisme d'enquête. Nous faisons cette distinction en référence aux définitions des journalistes, Hervé Brusini et Francis James, dans l'ouvrage *Voir la vérité. Le journalisme de télévision*, publié en 1982<sup>165</sup>. Le journalisme d'enquête est considéré comme une pratique qui :

« [...] fait coïncider par le reportage l'événement à un lieu. Tout événement possède un emplacement propre qui est plus que son décor. C'est son espace d'origine ; ou mieux, son espace de vie. Dans cet espace l'événement surgit, se développe et meurt». [...] Dans les décennies 50 et 60, le geste de localiser est souverain. Les rubriques sont un cadre de classement que l'on promène de par le monde, et que l'on pose sur les situations observées pour le déchiffrer. Mais, parce que le voyage est premier, l'opération de localiser a un ascendant sur celle de classer<sup>166</sup> ».

Le journalisme d'enquête consiste à « localiser » un événement. Le « terrain » est ainsi considéré une « source » d'information, aidant dans l'interprétation d'une situation donnée. L'accent est mis sur l'importance de l'image dans l'interprétation des faits et sur le déplacement du journaliste *in loco*.

Selon les journalistes, le journalisme d'examen, paru à la seconde moitié des années soixante, met l'accent sur l'explication des faits. Il se traduit par la production des dossiers (de « grands problèmes » touchant la société) et des thématiques précises. C'est une période marquée par la naissance des émissions spécialisées comme par exemple des programmes télévisés consacrés aux jeunes (intitulée *Seize millions de jeunes*) ou aux femmes (*Les femmes aussi*) ou encore à la vie quotidienne (*Vivre au présent*)<sup>167</sup>. L'accent est désormais mis sur le « vécu » des individus. Ceci affecte la production de l'information d'une manière générale : les journaux télévisés sont aussi concernés par ce mouvement que se veut être plus proche de la population :

« La visibilité de l'information se transforme, de nouveaux domaines arrivent en surface qui avancent d'autres questions ; vue en termes de « problèmes » ou encore « phénomènes » de société, une actualité invisible émerge ; c'est le cas, par exemple, de

---

<sup>164</sup> Battegay Alain, Boubeker Ahmed, *Les images publiques de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 58-59.

<sup>165</sup> Brusini Hervé et James Francis, *Voir la vérité – Le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982, p. 41

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 49 et 51.

<sup>167</sup> Sur les émissions spécialisées nous renvoyons à *Ibid.*, p. 111.

la vie quotidienne. [...] Observée, radiographiée, scrutée, la vie quotidienne est l'une des créations majeures de ce que l'on pourrait appeler le « journalisme d'examen », qui suppose une autre relation à l'événement<sup>168</sup> ».

Dans cette logique, les faits sont interprétés comme de « faits de société » ou des « problèmes de société » car les journalistes cherchent à expliquer les causes d'une telle ou telle situation dans les rapports sociaux qu'entretiennent un individu avec sa famille, ses amis, ses collègues de travail... Ceci se traduit par l'analyse des modes de vie à travers des drames personnels exprimant des questions collectives (le vivre ensemble, par exemple) ou l'analyse des faits divers - catastrophes, crimes, accidents...<sup>169</sup>. Pour ce faire, un nouvel acteur du journalisme émerge : le « spécialiste ». Le journalisme d'examen fait ainsi apparaître le rôle d'un journaliste spécialisé qui est censé maîtriser une thématique (afin de bien l'expliquer) et connaître les principaux interlocuteurs politiques et des « experts ».

En transposant la distinction entre enquête et examen à la presse, nous affirmons qu'elle relève des stratégies professionnelles qui évoluent selon des logiques économiques, politiques et sociales. En ce sens, la définition des « banlieues » (les quartiers prioritaires de la politique de la Ville) en tant que rubrique journalistique dans les journaux est, pour les journalistes, une manière de faire reconnaître leur compétence professionnelle (en tant que spécialistes d'un sujet) dans un contexte de mutation affectant le secteur des médias. Les choix éditoriaux sont conjugués à des changements comme, par exemple, la localisation de la politique de l'immigration (que nous avons abordé dans la première partie de ce mémoire), la valorisation des expériences de vie (et pas de parti pris évident dans les lignes éditoriales)....

La conception de l'information sur la « banlieue » de la journaliste spécialisée des « banlieues » Alice Géraud<sup>170</sup> à *Libération* est ici édifiante. Elle affirme, au moment de notre enquête, qu'elle préparait des sujets qui se résumaient à :

« C'est quasiment des constats que rien n'a été fait sur la santé, sur l'éducation, sur le bilan en terme de sécurité notamment sur la relation police-citoyen<sup>171</sup> ».

Selon la journaliste, l'information sur les banlieues recouvre l'idée d'une « zone d'oubli » de l'action du pouvoir politique. L'accent est mis sur les rapports entre pouvoirs publics et les citoyens. De ce fait, elle affirme que les banlieues « méritent » le regard journalistique. En ce sens, la reconnaissance professionnelle de l'importance d'un sujet passe par la mise en avant de la légitimité d'un travail de recueil d'informations sur le « terrain » et d'échanges avec les gens concernés par tel ou tel problème. Comme

---

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

<sup>169</sup> Nous reviendrons sur le rapport entre le journalisme d'enquête et d'examen et la rubrique « fait divers » dans le cinquième chapitre.

<sup>170</sup> Au moment de l'entretien (février 2012), la journaliste Alice Géraud venait de commencer à travailler dans la rubrique « banlieues » à Paris. Avant elle était correspondante de *Libération* à Lyon où elle était en charge des « banlieues ».

<sup>171</sup> Géraud Alice, journaliste au quotidien national *Libération*, Entretien du 17 février 2012.

l'affirme Jean-Gustave Padioleau, il s'agit d'une « *stratégie du journalisme d'enquête*<sup>172</sup> » pour établir ou consolider la compétence professionnelle des journalistes. Celle-ci implique un long travail d'enquête sur le « terrain », de confrontations, d'interviews et de données documentaires, où les journalistes essaient de mettre à jour des éléments parfois peu connus d'un problème.

Avec un autre exemple, celui du journaliste Luc Bronner<sup>173</sup>, considéré comme le spécialiste des « banlieues » dans *le Monde* depuis 2005, nous montrons également que « la banlieue » est un domaine d'affirmation d'une compétence professionnelle. Le journaliste a reçu le Prix Albert Londres en 2007 pour sa série d'articles sur les jeunes et les quartiers dits « sensibles » publiés entre juin 2006 et février 2007. L'un de ses reportages, paru pendant cette période, illustre comment cette compétence s'est construite. Intitulé « L'électorat de banlieue se joue des frontières politiques », le reportage fait la Une du journal le 4-5 février 2007. Son enquête interroge les habitants du quartier de la Villeneuve, à Grenoble, avec l'objectif de connaître leur avis sur les propos des partis traditionnels de « gauche » et de « droite ». Le journaliste constate ainsi, avec étonnement, que les habitants ont un rapport ambigu à la politique : « *On peut être militante socialiste, heureuse de voir une femme porter les couleurs du parti, mais rêver de la candidature d'une personnalité civile comme l'abbé Pierre*<sup>174</sup> ». Il essaie d'établir une relation entre les difficultés rencontrées par ces habitants au quotidien et leur vote dans le passé. Il veut ainsi démontrer que son travail sur le terrain « *dans les galeries, au marché, dans les immeubles de la Villeneuve*<sup>175</sup> », rend compte de la « réalité » de manière plus fiable que les résultats des sondages car elle se dégage de la vie quotidienne et du vécu des habitants. Il demande alors aux lecteurs :

« Oubliez les grilles des sondeurs et les catégories savantes des politologues qui rangent les électeurs dans des cases. Oubliez-les, car dans un quartier de Grenoble classé zone urbaine sensible (ZUS), on peut être de gauche et apprécier Sarkozy pour la sécurité. Ou réclamer plus de répression mais s'opposer fermement au candidat de l'UMP<sup>176</sup> ».

Pour lui, la « banlieue » révèle de « nouveaux » comportements de la société (rapport non-partisan des individus au politique par exemple). Selon le journaliste, « *les jeunes*<sup>177</sup> » sont les plus décidés parmi les habitants et il souligne l'existence, parmi ceux-ci, d'un « *engouement ciblé contre Sarkozy*<sup>178</sup> ». Le journaliste parle au nom de

---

<sup>172</sup> Padioleau Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 267.

<sup>173</sup> Luc Bronner était responsable de la rubrique Education du *Monde* de 2001 à 2005. En 2005, il devient reporter au service « Société ». A partir d'avril 2011, il devient le rédacteur en chef au quotidien *Le Monde*.

<sup>174</sup> Bronner Luc, « Les électeurs de banlieue entre colère et indécision », *Le Monde, Une*, le 4-5 février 2007. Cf. Annexe « articles », p.46.

<sup>175</sup> *Ibid.*

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Terme utilisé par le journaliste qui implicitement fait référence à des jeunes, enfants de parents étrangers.

<sup>178</sup> Bronner Luc, « Les électeurs de banlieue entre colère et indécision », *Le Monde, Une*.

tous les habitants des quartiers situés dans des zones urbaines sensibles, même si son enquête se restreint à un seul quartier.

Pendant la période de campagne présidentielle en 2007, il écrit également des articles concernant la « banlieue » comme le lieu qui joue un rôle de « thermomètre » de l'opinion française sur les élections. Dans l'article « Dans les cités d'Ile-de-France, des jeunes gens craignent la victoire du « candidat de la police » » publié en 2007, il raconte le mécontentement des « jeunes » vis-à-vis de la victoire aux élections de Nicolas Sarkozy. La question de l'immigration est évoquée quand le journaliste affirme que :

« En tant que « jeunes issus de l'immigration », une victoire de Nicolas Sarkozy sonnerait comme une « claque », un signe plus global de rejet de la société française<sup>179</sup> ».

En 2010, le résultat de quatre années d'enquête en banlieue donne jour à un livre intitulé « La loi du ghetto<sup>180</sup> ». Avant chaque chapitre, il annonce les déclarations de Nicolas Sarkozy, en tant que ministre de l'Intérieur<sup>181</sup> et Président de la République, à propos des banlieues, pour ensuite décrire les observations qu'il a menées dans les différents quartiers français où il a interrogé les habitants, notamment « les jeunes ». Son ouvrage dresse un bilan sur les banlieues françaises comme un lieu qui sert de « test » de la cohérence politique en matière d'inégalités sociales et de sécurité. Un chapitre en particulier en rend compte. Intitulé « désert politique<sup>182</sup> » le chapitre aborde les difficultés rencontrées par les maires des communes comme Aulnay-sous-Bois et Drancy (département Seine-Saint-Denis en Île de France), comme par exemple le manque des moyens financiers ou des locaux pour le fonctionnement de la mairie. Le journaliste a accompagné le travail quotidien de quelques maires pour montrer le retrait de l'Etat dans les communes ainsi que le manque des responsables politiques « issus de la diversité » dans les élections municipales. Comme conséquence de cette situation, il signale le manque de participation des habitants aux élections et leur « *désamour pour les hommes politiques*<sup>183</sup> ».

Son ouvrage aborde également l'intégration des populations étrangères (de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire)<sup>184</sup> dans les quartiers car il considère qu'il y a une « *aggravation des phénomènes de ghettoïsation*<sup>185</sup> » en France. Il démontre cette affirmation à travers des recherches (notamment des sociologues) et des statistiques sur l'évolution des catégories sociales qui confirment l'augmentation, depuis les années

---

<sup>179</sup> Bronner Luc, « Dans les cités d'Ile-de-France, des jeunes gens craignent la victoire du « candidat de la police », *Le Monde*, le 3 mai 2007.

<sup>180</sup> Bronner Luc, *La loi du ghetto*, Paris, Calmann-Lévy, 2010.

<sup>181</sup> Nicolas Sarkozy a été ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales de mai 2002 à mars 2004. De juin 2005 à mars 2007, il a été ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, et de l'Aménagement du territoire. Il devient le président de la République de 2007 à 2012.

<sup>182</sup> Luc Bronner, *op.cit.*, p. 185.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 156.

quatre-vingt-dix, du nombre des chômeurs et étrangers habitant dans des quartiers d'habitat social.

Dans un autre chapitre, intitulé « Hiérarchies invisibles<sup>186</sup> », le sujet abordé est la sécurité. Le journaliste relate les menaces que les habitants subissent de la part de certains « jeunes dealers » qui définissent leurs propres « lois » dans les quartiers ainsi que les rapports « tendus » entre les « jeunes » et la police. Il cherche à comprendre les comportements de ces derniers en interviewant des habitants qui donnent leurs avis : manque d'autorité des parents, abandon des « enfants » par la société et par la famille. Ainsi, le journaliste finit par conclure que les banlieues sont des « zones de non-droit » :

« [...] des territoires qui concentrent, absorbent, produisent, comme aucun autre espace, les tensions de la société française : chômage, insécurité, enclavement, immigration et pauvreté<sup>187</sup> ».

De cette affirmation, ressort ainsi la manière dont le journaliste « localise » différents problèmes dans un lieu précis : les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il s'agit d'une présentation de la « banlieue » comme un lieu exceptionnel qui détient toutes les informations qui aident à mieux comprendre la société. Son regard sur les « banlieues » correspond au découpage administratif du territoire national vis-à-vis des inégalités sociales : les quartiers prioritaires sont délimités selon les critères définis par le pouvoir public. Il faut noter que l'immigration, encore une fois, apparaît dans la déclaration du journaliste comme l'un de ces critères : l'immigration est directement liée aux « problèmes » présentes dans les quartiers d'habitat social.

Dans l'ouvrage de Luc Bronner, des citations de recherches de sociologues qui sont considérés comme des spécialistes de la sécurité, de la délinquance et des « émeutes » y figurent, comme, par exemple, les sociologues Laurent Mucchielli et Sébastien Roché qui ont déjà une certaine notoriété dans le milieu de la recherche<sup>188</sup>. Comme dans les ouvrages sur l'immigration cités plus haut, le journaliste s'appuie également sur des enquêtes de chercheurs.

Le recours aux paroles des scientifiques par le champ médiatique n'est pas, bien évidemment, un phénomène nouveau. Erik Neveu souligne que le milieu scientifique intervient dans la presse depuis la fin des années quatre-vingt<sup>189</sup>. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 6 où nous abordons les interventions des chercheurs dans la presse. Pour l'instant nous voulons montrer les acteurs impliqués dans la production de l'information. Certes, les travaux de recherches et les chercheurs prennent une place importante dans la mise en débat de la question de l'immigration.

---

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>187</sup> *Ibid.*

<sup>188</sup> Julie Sedel a réalisé une étude sur la participation de ces deux sociologues dans les médias. Sébastien Roché, par exemple, est responsable du pôle sécurité et société à l'Institut d'Etudes politiques de Grenoble. Sur ces points lire : Sedel Julie, « Une analyse comparée de la médiatisation de deux sociologues de la délinquance juvénile », *Questions de communication*, n° 16, 2009.

<sup>189</sup> Neveu Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2009, p. 111.



Le domaine d'intervention du journaliste Luc Bronner va au-delà même du secteur médiatique. En tant que spécialiste des « banlieues », le journaliste a participé, en 2010, à une rencontre organisée par l'association appelé « Inventer la gauche » avec les élus de la mairie de Grenoble<sup>190</sup>. L'objectif était d'avoir un échange, sous forme de questions-réponses, dans le domaine de compétence de l'invité. En l'occurrence, le journaliste a répondu à des questions sur de l'état des quartiers situés en zones urbaines sensibles (ZUS) en France, sur la difficulté de nommer ces quartiers en raison de leur hétérogénéité et sur les différents problèmes rencontrés dans ces « territoires » : le trafic de drogue, la violence, la pauvreté, entre autres.

Les enquêtes réalisées en banlieue accèdent bien une compétence aux professionnels de l'information. Nous avons montré que la reconnaissance de leur expérience sur les « banlieues » se réalise également hors du secteur médiatique. En raison de ses enquêtes et d'avoir reçu le Prix Albert Londres, Luc Bronner est, sans doute, la référence principale dans le milieu journaliste vis-à-vis de la thématique « banlieue ».

Au-delà des journalistes des quotidiens, les « spécialistes » de l'Agence France-Presse (AFP) sont également des acteurs qui contribuent fortement à la production d'une information sur l'immigration et les « banlieues ».

### 2.2.1. La place stratégique de l'AFP : installation des bureaux en banlieue

Au sein de l'Agence France-Presse se trouve également un journaliste spécialisé de l'immigration qui fait partie de l'équipe « banlieues ». Pour le chef adjoint du service Information générales de l'AFP, David Dieudonné, la question de l'immigration est plus large et englobe celle de la banlieue. Il est responsable de la supervision de cette équipe et des correspondants en charge de la « couverture » de ce sujet. Selon lui, la banlieue est l'un des thèmes sur lequel le journaliste spécialisé de l'immigration est amené à intervenir :

« Le journaliste spécialiste de l'immigration [Amer Ouali] va au-delà de la banlieue. Il y a le flux migratoire, il y a la question de la diversité qu'il traite, ça va au-delà de la banlieue même. [...] C'est l'expert au sein de la rédaction, c'est-à-dire c'est un peu le référent, qui suit très précisément chaque annonce gouvernementale. Il a des relations, il a des sources institutionnelles très précises. Il donc est capable de voir l'avancée du positionnement du gouvernement. C'est une référence dans la rédaction, en fait chacun des correspondants en banlieue se réfère à lui pour évaluer les choses qu'ils voient sur le terrain, pour avoir des idées de sujets. On cherche à illustrer les sujets sur le terrain<sup>191</sup> ».

---

<sup>190</sup> Le compte-rendu de cette rencontre est disponible sur le site du maire de Grenoble, Michel Destot qui est président de l'association « Inventer la gauche » : <http://www.micheldestot.fr>, consulté le 28 juin 2013.

<sup>191</sup> Dieudonné David, adjoint au chef de service des informations générales à l'Agence France-Presse, Entretien du 14 février 2012.

L'expertise du journaliste est ainsi comprise comme le résultat de la connaissance des interlocuteurs et de sa capacité à anticiper les réactions des responsables politiques. Il est possible également de remarquer l'importance, pour le chef adjoint, de la capacité du journaliste à illustrer un sujet. C'est pour cette raison qu'il explique l'intérêt d'établir des contacts sur le « terrain », dépassant ainsi un réseau constitué par des sources institutionnelles. Néanmoins, la proximité avec les sources dans les quartiers d'habitat social est considéré un problème :

« Sur la banlieue, ce qui est délicat, c'est que le terrain est compliqué. C'est difficile de circuler dans certains quartiers donc nous, on a identifié des sources grâce à Twitter en particulier et à Facebook et on fait tout un travail de diversification des sources par les réseaux sociaux. On identifie des gens qui, après, nous font entrer dans leur quartier. C'est un travail qui est nouveau, donc on essaie de tisser le lien comme ça, durable, mais c'est extrêmement intéressant ce travail sur les réseaux sociaux parce que c'est vraiment un gros *in put* des nouveaux médias sur cette problématique-là<sup>192</sup> ».

Le chef adjoint est responsable d'un projet, développé depuis 2010, qui a renouvelé la « couverture des banlieues » au sein de l'agence. Ce projet a élaboré un nouveau dispositif en banlieue parisienne lancé en 2012. Il est composé de douze journalistes permanents dans trois bureaux : à Créteil, à Nanterre et à Bobigny. En fait, ils sont dix en permanence dans les quartiers et deux qui sont à Paris, qui interviennent de façon ponctuelle sur le terrain et travaillent sur les sujets transversaux. Auparavant, l'équipe ne comptait que trois journalistes et une douzaine de pigistes.

Selon le chef adjoint, l'« immigration » et les « banlieues » sont des thématiques qui dominent l'actualité et il faut, pour cela, des professionnels qui aient le temps de le faire « correctement ». L'objectif de ce nouveau dispositif est donc de développer :

« [...] de façon éditorial la couverture pour la rendre moins fait diversière en développant de façon volontaire tous les sujets qui n'étaient ni police ni justice, donc des sujets de société, culture et économie<sup>193</sup> ».

Il affirme ainsi que la nouvelle équipe veut donner une image « *plus juste de la banlieue*<sup>194</sup> » et qui ne soit pas dominée par des représentations caricaturales, comme par exemple « *le jeune de banlieue est en échec scolaire, est au chômage, est musulman*<sup>195</sup> ». Pour lui, ces représentations véhiculées par les médias déforment l'opinion. Le rôle de l'agence est ainsi de lutter contre ces représentations. La création de ce dispositif se justifie par le caractère « *dense*<sup>196</sup> » de l'actualité sur la banlieue parisienne et par la « *très forte concurrence*<sup>197</sup> » dans le traitement de cette région

---

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> *Ibid.*

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> AFP, « L'AFP en Ile-de-France : des équipes consolidées pour une politique éditoriale enrichie et multimédia », communiqué de presse du 5 janvier 2012.

<sup>197</sup> *Ibid.*

(composée de 12 millions d'habitants), comme l'affirme l'agence dans le communiqué de presse<sup>198</sup> portant sur la création de ce nouveau dispositif. Malgré cette « forte concurrence », le chef adjoint explique qu'ils n'ont pas d'objectifs chiffrés pour le nombre de papiers à publier par jour. L'AFP justifie la pertinence de la création d'un tel dispositif en raison de la concurrence qui s'instaure entre les journalistes qui doivent avoir des attitudes de recherche de « scoops » (des informations exclusives) et de rapidité. De plus, l'année 2012 étant une période électorale, la réforme du dispositif de couverture de « la banlieue » a été élaborée de manière à être prête au moment des élections. Cette fois-ci, c'est à nouveau le rôle de l'agence qui est mise en avant pour justifier l'importance de l'actualité sur les banlieues dans la période électorale :

« C'est le moment le plus important pour donner une bonne représentation de la banlieue dans les médias et surtout pour permettre que s'expriment les attentes de cette population. On fait donc beaucoup de sujets politiques pour précisément faire émerger cette voix dans les débats. Le problème de l'immigration comme de la banlieue c'est que ce sont des sujets clivant dans les discours politiques dans période électorale et donc ils sont rapidement, soit instrumentalisés à des fins un peu populistes, soit ignorés. Donc, nous, notre soin est simplement de le faire vivre naturellement<sup>199</sup> ».

L'Agence France-Presse occupe une place stratégique dans le secteur des médias car elle « alimente » les rédactions des journaux : elle tient des bureaux dans toute la France. En ce qui concerne le traitement des « banlieues », cette place est, semble-t-il, encore plus puissante. Comme le résume la journaliste Alice Géraud (spécialisée des « banlieues » à *Libération*) :

« L'AFP, sur la banlieue ils sont douze personnes à temps plein, plus des pigistes, incroyable !...Nous, on a l'équivalent d'un demi-poste, voilà, ça vous donne la mesure<sup>200</sup> ».

De plus, les dépêches AFP sont essentielles pour les médias locaux qui ne possèdent pas de correspondants parisiens spécialistes de l'immigration et des banlieues.

L'information sur la question de l'immigration à l'AFP, telle qu'elle est envisagée par le chef du service, est une question fortement liée à l'actualité politique. Les journalistes spécialisés que nous avons cités ont majoritairement la même définition de l'information sur l'immigration bien qu'ils soient de générations différentes. Elle est présentée comme une information transversale qui soulève des questions à plusieurs dimensions, notamment politique, sociale et économique. Un indice qui renforce cette affirmation est que l'« immigration » et les « banlieues » sont considérés comme les dossiers clés de la présidentielle de 2012 par le CFPJ (Centre de formation et de perfectionnement des journalistes). Le centre propose une formation continue en février 2012 animée par

---

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> Dieudonné David, adjoint au chef de service des informations générales à l'Agence France-Presse, Entretien du 14 février 2012.

<sup>200</sup> Géraud Alice, *op.cit.*

Béatrice Houchard, rédactrice en chef adjointe du *Figaro* à l'époque, à un public large (journaliste de presse écrite, web et audiovisuelle) composée de cinq groupes de thèmes intitulés : « l'emploi et les inégalités » ; « délinquance et sécurité » ; « les questions de l'immigration » ; « multiculturalisme et questions religieuses » ; « où en sont les banlieues ? ». Dans le thème « les questions de l'immigration », les questions sont variées mais localisées sur le territoire français : les conditions d'accueil et d'insertion des familles, les « sans-papiers », le cas des Roms, les « clichés<sup>201</sup> » sur les dépenses de protection sociale et les allocations ou encore les origines culturelles et l'échec scolaire.

Le thème « où en sont les banlieues » aborde « le choc<sup>202</sup> » des cultures, le lien entre « ghettoïsation<sup>203</sup> » et délinquance, la sécurité, les violences urbaines et les réponses policières, l'économie des cités ou encore les problèmes de logements précaires. Ces questions sont ainsi considérées comme essentielles à connaître pour mieux aborder la réalité du pays et à poser à la classe politique lors des élections. Ce sont donc des enjeux pour lesquels la connaissance (et la maîtrise) fait concurrence entre les journalistes. L'« immigration » et les « banlieues » sont présentées comme des enjeux professionnels majeurs car l'analyse de ces sujets révèle la « réalité » actuelle française.

Des déclarations des journalistes que nous avons cités plus haut émergent la façon dont ils « localisent » des problèmes sociaux comme le chômage, l'insécurité, les difficultés scolaires ... Comme l'affirme Jacques Noyer et Bruno Raoul<sup>204</sup> :

« Nombre de discours dans les médias témoignent d'une volonté, sinon d'un besoin de rendre compte des « actualités », des « problèmes sociaux », de la « vie des gens » ou d'autres sujets à partir d'un cadre spatial délimité<sup>205</sup> ».

Le « lieu » est considéré par les journalistes comme essentiel à la compréhension de la situation du pays. Les professionnels des médias font de la thématique « banlieue » une condition pour rendre compréhensible les problèmes qui touchent la société française, notamment les classes populaires. Ainsi, la production d'information journalistique concernant la question de l'immigration se caractérise par la localisation de celle-ci dans des quartiers d'habitat social. Elle fait apparaître ainsi le lien entre l'émergence d'une rubrique « immigration » et l'évolution de la politique d'immigration en France, que nous avons abordé dans la première partie.

L'émergence de la rubrique s'accompagne de l'élaboration d'initiatives, visant à affirmer l'existence d'un groupe professionnel « spécialisé » de l'immigration, que nous traitons maintenant.

---

<sup>201</sup> Le terme est repris du document original.

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> Noyer Jacques, Raoul Bruno, « Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », *Etudes de communication*[en ligne], n° 37, 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 29 mai 2012. URL : /index2933.html.

<sup>205</sup> *Ibid.*

### 2.3. Le prix du « Journalisme d'immigration » et la valorisation d'un travail d'enquête

En 2011, un prix intitulé « Journalisme d'immigration » a été élaboré par l'association *French-American Foundation*<sup>206</sup>. Celle-ci a pour objectif de promouvoir le dialogue entre la France et les Etats-Unis et a décidé de créer ce prix avec l'objectif de promouvoir un travail d'investigation sur la thématique. Avec le soutien financier de la Fondation Ford<sup>207</sup>, l'association a financé le travail de douze journalistes et a donné trois prix à des journalistes qui ont réalisé des reportages sur les questions de l'immigration et de l'intégration pendant l'année 2011. Nous nous sommes, alors, intéressé à ce prix car il indique une façon d'affirmer l'existence d'un groupe de journalistes spécialisés de l'immigration dans le champ journalistique. L'organisation de ce prix manifeste l'intérêt de l'association à faire exister ce groupe car le prix de journalisme est le seul, et le premier, organisé par elle. Nous intéressons maintenant au contexte de l'élaboration de ce prix et aux principaux acteurs concernés.

Nous commençons par le statut de l'association en question. L'association *French-American Foundation*, créée en 1975, a pour mission la promotion d'un échange et rencontre réguliers entre la France et les États-Unis<sup>208</sup>. Selon le chargé de mission de la fondation, Thibault Chareton<sup>209</sup>, depuis quelques années, l'association rend compte des thématiques comme l'immigration, la diversité et l'intégration et le travail des médias sur ces thèmes<sup>210</sup>. Ces questions sont présentées par l'association comme importantes à la fois en France et aux Etats-Unis. C'est ainsi qu'elle a organisé deux conférences sur le sujet : une en 2009 et l'autre en 2010 (respectivement à Paris et à Miami) dont le thème était « la couverture médiatique de l'immigration aux Etats-Unis et en Europe ». Dans ces conférences l'accent a été mis sur les pratiques journalistiques propres aux différents

---

<sup>206</sup> L'annonce officielle de la création de l'association a été faite en 1976 lors d'un dîner à Washington auquel les Président américain, Gerald Ford et, le Président français, Valéry Giscard d'Estaing, étaient présents. L'association naît sous l'impulsion des responsables politiques et des universitaires. Elle a un siège à Paris et à New York. Présentation sur : <http://french-american.org/qui-sommes-nous/histoire/>.

<sup>207</sup> La Fondation Ford est une organisation – dont le siège est à New York- qui a pour mission principalement de « renforcer les valeurs démocratiques, promouvoir la coopération internationale, réduire la pauvreté et l'injustice ». Sur ces points, nous renvoyons à : <http://www.fordfoundation.org/>

<sup>208</sup> Selon son statut : « L'Association a pour objet de contribuer de manière désintéressée à la formation et à la réflexion du public sur la situation de la société française et de la société américaine en facilitant et en enrichissant les relations entre la France et les Etats-Unis, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel, notamment dans les domaines de l'économie, des relations sociales, de la culture, de l'éducation et de l'environnement », sur : <http://french-american.org/statuts-officiels/>, consulté le 25 mars 2013.

<sup>209</sup> Chareton Thibault, chargé de mission de l'association *French American Foundation*, Entretien du 21 novembre 2011.

<sup>210</sup> L'association réalise également des études qui servent des sources pour les journalistes français « spécialisés » de la question de l'immigration, comme par exemple, l'étude menée par des chercheurs publié par l'association *French-American Foundation* et Sciences politiques, publié en mars de 2010, sur le rapport des français vis-à-vis de l'islam et des immigrés. Les résultats de cette étude, intitulée « Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays ? Une étude expérimentale sur le marché du travail », ont été publiés dans le blog de la journaliste spécialisée de l'immigration Catherine Coroller. Coroller Catherine, « Les Français plus islamophobes que xénophobe », billet du 25 mars 2010.

pays d'où venaient les participants. Les conférences ont été animées par une soixantaine de journalistes mais aussi par des professeurs et des universitaires. Parmi les participants, il y avait des journalistes, en majorité de la presse, venus de plusieurs pays : Les Etats-Unis (*New York Times, The Wall Street Journal*), Canada (*Radio Canada International*), Allemagne (*Der Spiegel*), Angleterre (*BBC World Service*), Italie (*Corriere Della Sera*), Espagne (*ABC Madrid*), France (*Le Figaro, Le Parisien/Aujourd'hui en France, Beur FM, Beur TV, 20 minutes, AFP*). Le statut des participants était varié : responsable de la rubrique économie, reporter, correspondant... Les principaux points débattus lors de ces conférences ont été publiés dans un rapport en 2011<sup>211</sup>. Les participants ont soulevé des questions communes à leur pratique, portant sur le recrutement des journalistes (ils réclament plus de diversité dans les rédactions des médias) et sur le contact, faible, avec les communautés immigrées et les médias dits de la diversité. Selon le chargé de mission de l'association, l'idée de créer un prix et une bourse est donc venue à la suite de ces conférences. L'association avance l'argument que le sujet « immigration » est un thème qui « passionne » les médias, autant aux Etats-Unis qu'en Europe, mais que la crise économique empêche un traitement de fond :

« La question de l'immigration est l'un des premiers sujets qui souffre de cette crise parce que il n'y a plus suffisamment d'argent pour faire vraiment des sujets en profondeur alors que l'immigration, c'est vraiment un sujet qui nécessite un vrai travail de profondeur, de vraies connaissances, une vraie recherche, un vrai travail d'investigation, en fait... Donc oui, c'est vraiment un constat qu'il y a besoin d'une amélioration du journalisme sur ce thème<sup>212</sup> ».

Le poids de l'économie sur les pratiques journalistiques est souligné par le chargé de missions comme le facteur qui affecte la production d'informations sur l'immigration. Le manque de moyens explique, selon lui, un traitement « *superficiel et qui se concentre sur les aspects très visibles et sensationnels*<sup>213</sup> ». L'objectif du prix est ainsi de trouver des histoires intéressantes qui abordent le sujet de façon innovante en faisant intervenir les immigrés. L'accent est mis dans la récolte des histoires de vie. Pour sa première édition, la *French-American Foundation* a reçu à peu près cent soixante candidatures<sup>214</sup>. Un nouveau concours est prévu en 2013 et la remise du prix se fera en novembre de cette même année<sup>215</sup>.

---

<sup>211</sup> Nous reviendrons en détail sur ce rapport dans la troisième partie de ce mémoire. Nous faisons référence à *Media and immigration. An international dialogue organized by the French-American Foundation - United States*, French-American Foundation-United States, Maya Press, 2011.

<sup>212</sup> Chareton Thibault, chargé de mission de l'association French American Foundation, Entretien du 21 novembre 2011.

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> Dans le processus d'inscription, il n'y a pas de restrictions quant à la nationalité des candidats. Le programme met l'accent sur la qualité du travail journalistique fourni qui pourra contribuer à un débat global sur l'immigration. Les vainqueurs reçoivent dix mille dollars. Les informations concernant le prix ont été relayées par les sites des principales écoles de journalisme en France.

<sup>215</sup> Disponible sur : <http://www.frenchamerican.org/immigration-journalism-award>, consulté le 10 juillet 2013.

Le journaliste David Dieudonné, adjoint au chef de service « Informations générales » à l'Agence France-Presse (AFP) a participé aux deux conférences organisées par cette association. Il a le même point de vue que le chargé de mission de l'association *French-American Foundation* sur la question de la « couverture » médiatique de l'immigration:

« L'idée est de valoriser un travail d'enquête sur cette thématique-là. L'avantage que je vois dans ce prix, c'est ce que la particularité du travail d'enquête sur ce sujet-là qu'il est coûteux. Quand vous commencez à travailler sur l'immigration, il faut voyager, il faut prendre du temps, et ça a un coût... Ce prix permet à des journalistes de travailler pendant plusieurs semaines sur des sujets complexes en voyageant et en rencontrant des gens en différents endroits <sup>216</sup> ».

Elise Vincent est l'une des journalistes qui a remporté le premier prix « Journalisme d'immigration » lancé en 2011. Nous l'avons citée plus haut, elle est, à l'époque, la journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien national *Le Monde* et a écrit un article – publié également sur le site web du journal anglais *The Guardian* – sur l'investissement des magrébins dans le métier de boulanger en France<sup>217</sup>. Elle raconte les parcours des différents immigrés qui sont devenus boulangers, leurs histoires de famille et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans le pays : le manque des papiers, et la violence dans les quartiers où se trouvent les boulangeries comme, par exemple, à la Seine-Saint-Denis, département de l'agglomération parisienne. L'article aborde aussi d'histoires de boulangers magrébins qui ont une clientèle fidèle et qui ont une certaine reconnaissance dans ce milieu professionnel. Elle cite l'exemple d'un boulanger qui a gagné les concours d'artisans à Clichy. L'intérêt de l'article était, selon la journaliste, de raconter des histoires de boulangers étrangers qui touchent un « symbole » français : la baguette. L'accent est mis sur des curiosités liées à leurs modes de vie. Dans son article, l'immigration apparaît liée à la « banlieue ». Les deux autres journalistes qui ont gagné le prix sont des journalistes américaines qui ont abordé les enjeux de la frontière entre les Etats-Unis et le Guatemala et les détentions d'immigrés irréguliers aux Etats-Unis<sup>218</sup>.

L'intérêt des médias français pour ce type de manifestation est visible par la composition du jury qui a décidé les gagnants du prix. Il a été présidé en 2012, entre autres, par le journaliste de l'AFP, David Dieudonné et par Sylvie Kauffmann, la directrice éditoriale à l'époque au *Monde* et co-présidente du Immigration Journalism Fellowship de la FAF (French-American Foundation). Dans un article paru sur le journal France-

---

<sup>216</sup> Dieudonné David, adjoint au chef de service des informations générales de l'AFP, Entretien du 14 février 2012.

<sup>217</sup> Vincent Elise, « Au bon pain de Tataouine, *Le Monde*, le 26 juin 2012.

<sup>218</sup> Carcamo Cindy, « Return to sender », magazine Slake, Los Angeles. Ebrahim Margaret et Hinojosa Maria, « Lost in Detention », documentaire disponible sur Frontline website : <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/lost-in-detention/>

Amérique en 2012<sup>219</sup>, la directrice éditoriale au quotidien *Le Monde*, Sylvie Kauffmann, souligne l'engagement du journal dans le traitement de l'immigration. Nous citons ici un extrait du reportage :

« Je suis heureuse que ce que j'essaie de faire au *Monde* sur l'immigration soit reconnu à travers la récompense d'Elise [Vincent] », explique celle qui a vécu cinq ans à New York et qui souligne les différences entre les Etats-Unis et la France sur la question de l'immigration. « A New York je demande toujours aux chauffeurs de taxi d'où ils viennent et ils me racontent leur parcours, ce sont de superbes histoires. En France, ils refusent d'en parler. Je souhaite trouver un moyen de raconter ces histoires en France aussi »<sup>220</sup>.

Ainsi, la participation des journalistes à des conférences sur la « couverture médiatique » de l'immigration révèle des logiques éditoriales des médias. L'immigration est une thématique qui fait débat dans plusieurs pays développés et sa prise en compte par les journalistes est liée aussi à l'intérêt que les médias lui portent.

Les conférences sont des manifestations qui visent à affirmer l'existence des professionnels spécialisés dans le sujet. L'attribution d'un prix a pour objectif la reconnaissance de leur compétence dans le domaine auprès des collègues et de la direction du journal (comme c'est le cas du journal *Le Monde*). Les manifestations sont aussi l'occasion pour les journalistes d'instaurer des collaborations entre eux, grâce à des échanges sur leurs expériences. Il s'agit de définir les contours de la thématique (comme, par exemple, privilégier les enquêtes) et d'imposer les limites et les frontières d'un sous-espace de concurrence constitué à la fois par les pairs et l'ensemble de la profession journalistique. L'immigration fait l'objet des stratégies des différents acteurs qui veulent participer à la définition d'un groupe professionnel à part formé par des « spécialistes ».

Outre que des manifestations collectives visant à constituer un groupe des journalistes « spécialisés » de l'immigration, la formation des journalistes est également un élément intéressant à mettre en évidence pour rendre compte du processus de « spécialisation » des journalistes à l'immigration.

### 2.3. Le « flou » dans la formation des journalistes

Les journalistes interviewés sont des journalistes de générations et de formations différentes. Philippe Bernard est le journaliste le plus expérimenté que nous ayons interrogé. C'est lui qui a passé le plus de temps dans la rubrique « immigration » : neuf ans. Il travaille au quotidien *Le Monde* depuis trente ans. Comme nous l'avons signalé

---

<sup>219</sup> Fassin Mathilde, « Une journaliste française du *Monde* remporte un prix à New York », France-Amérique, le 7 novembre 2012 sur [www.france-amerique.com](http://www.france-amerique.com).

<sup>220</sup> *Ibid.*



plus haut, il est titulaire d'une maîtrise de droit et diplômé du Centre de formation des journalistes. Il a travaillé sur les questions de l'éducation pendant sept ans avant de traiter les questions de l'immigration et des banlieues. Il est devenu chef adjoint du service société et, depuis 2005, il est dans le service international où il traite depuis 2010 les Etats-Unis. Comme nous l'avons introduit plus haut, il affirme que le sujet « immigration » l'intéressait car le thème est au croisement de thématiques variées liées aux questions de droit, d'accords entre les pays et d'intégration.

La journaliste Catherine Coroller affirme qu'elle est venue au journalisme « par vocation ». Après avoir fait des études de musique classique, elle a décidé de travailler pour des agences de presse jusqu'à ce qu'elle arrive, en 1994, au quotidien *Libération*. Ayant une formation en musique, elle n'a pas tenté le concours de journalisme car elle n'avait pas le diplôme universitaire nécessaire pour passer le concours. Au contraire de Philippe Bernard, elle ne voulait pas, au début, « couvrir » l'immigration :

« Les chiffres [sur l'immigration] sont faux, en fait, quand vous commencez à vous occuper de l'immigration, c'est tellement injuste, que du coup ça devient intéressant, vous vous dites : « ce n'est pas possible » !<sup>221</sup> »

Dans son blog, elle affirme son hésitation de prendre en charge le sujet : « *J'ai hésité longtemps avant de reprendre la rubrique immigration tant ce sujet suscite des passions haineuses*<sup>222</sup> ».

Le journaliste Franck Johannes partage cet avis selon lequel l'immigration est une thématique « impopulaire » pour les journalistes : « *les gens ne se battent pas pour prendre la rubrique*<sup>223</sup> ». Il ne se considère pas comme un spécialiste de l'immigration car il n'a travaillé que quelques mois à *Libération* sur le thème. Néanmoins, il a suivi une formation en droit des étrangers au sein de l'association Gisti. Il a également suivi des études en sciences politiques à Paris, ensuite il a fait des études dans l'école de journalisme (CFJ).

Devenu journaliste sur « le tas », David Dieudonné a fait des études de littérature et une maîtrise de lettre moderne. Après dix ans de travail à l'AFP, il se dit toujours intéressé par les questions qui englobent l'immigration :

« [...] J'ai fait pas mal de crises, genre tremblement de terre en Haïti, je suis allé en Afghanistan, j'ai travaillé sur la piraterie dans le golfe, en parallèle, j'ai travaillé à Paris sur les questions d'immigration, c'est-à-dire sur le sujet banlieue. J'ai donc pas mal travaillé sur les bandes, les bandes de jeunes et sur la loi sur les bandes. J'ai travaillé, en fait, beaucoup sur le rapport entre la police et les jeunes dans les quartiers. J'ai travaillé un peu aussi sur l'économie et la libre-entreprise en banlieue<sup>224</sup> ».

---

<sup>221</sup> Coroller Catherine, journaliste au quotidien *Libération*, entretien du 17 mars 2012.

<sup>222</sup> Dans la page « A propos » sur <http://immigration.blogs.liberation.fr/about.html>, consulté le 25 juin 2013.

<sup>223</sup> Johannes Franck, journaliste au quotidien *Le Monde*, Entretien du 10 février 2010.

<sup>224</sup> Dieudonné David, adjoint au chef de service des informations générales à l'Agence France-Presse, Entretien du 14 février 2012.

Son intérêt pour la thématique va au-delà du traitement quotidien. Ce journaliste raconte qu'il a participé à des conférences où la production de l'information sur la banlieue par les médias était remise en question. Comme, nous l'avons abordé, les conférences réalisées à Paris (en 2009) et à Miami (en 2010) sur le traitement journalistique de l'immigration organisées par l'association *French-American Foundation*.

En ce qui concerne le traitement de la thématique « banlieues », la journaliste Alice Géraud se considère comme une « spécialiste » car elle a été en charge du sujet à Lyon (notamment des « violences urbaines ») et un peu à Grenoble avant de rejoindre la rédaction de *Libération* à Paris en 2012. Elle a une formation en histoire et en sciences politiques et a fait également une formation CFPJ (Centre de formation et de perfectionnement des journalistes) en alternance.

Les journalistes rencontrés n'ont donc pas de formation spécifique liée à la question de l'immigration, mis à part Franck Johannes qui a fait un stage sur les droits des étrangers. Comme le souligne Denis Ruellan<sup>225</sup>, le « flou » qui fonde la profession marque également la qualification (formation et compétence) des professionnels des médias. Il faut noter également qu'ils ne sont adhérents à aucune association sur les droits des étrangers ou pour l'aide aux migrants ou encore des partis politiques. Comme l'affirme Catherine Coroller, la participation dans des activités associatives relève d'une attitude non-professionnelle : « *je ne veux pas mélanger les choses*<sup>226</sup> ». De cette déclaration ressort sa conception de la profession : une profession qui se veut autonome vis-à-vis des organisations ou partis politiques. Ceci reflète l'évolution des journaux quotidiens, que nous l'avons abordé plus haut, dont les lignes éditoriales se veulent « neutres » à partir notamment des années quatre-vingt.

---

<sup>225</sup> Ruellan Denis, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou* », Grenoble, PUG, 2007.

<sup>226</sup> Coroller Catherine, *op.cit.*

## Conclusion du chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de vérifier l'hypothèse qui se reposait sur la constitution d'un sous-espace spécialisé lié à thématique « immigration ». Il permet de comprendre le contexte dans lequel une rubrique « immigration » est émergée. Celui-ci est lié à des changements larges, ayant affecté l'ensemble des médias, qui contribuent à la reconfiguration d'interdépendances dans le champ journalistique à partir des années quatre-vingt. Nous avons montré que le changement du service « économique » est à ce titre significatif car il est lié à l'emprise des logiques économiques dans les journaux à « gauche » *Le Monde* et *Libération*. Outre que les enjeux économiques, la naissance de la rubrique « immigration » s'accompagne de la prise d'importance de ce thème dans le champ politique à partir de l'émergence des « problèmes des banlieues » et de la politique de la Ville.

L'émergence de la rubrique s'accompagne aussi par la prise d'initiatives collectives (entre des groupes médiatiques, des journalistes et l'association *French-American Foundation*) visant à la constitution d'un groupe de journalistes « spécialistes ». Elles se traduisent par l'organisation et la participation des professionnels américains et européens à des conférences sur le sujet et la remise d'un Prix « journalisme d'immigration ». L'affirmation de l'existence d'une « spécialité » journalistique est liée à des logiques professionnelles qui veulent marquer de « nouvelles » frontières vis-à-vis de leurs collègues (au sein de la rédaction) et de l'ensemble des professionnels des médias. La spécialité, n'étant pas liée à une formation spécifique, est une stratégie professionnelle, un moyen pour les journalistes de se placer dans la production d'information.

#### **CHAPITRE 4 : LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR LES ENJEUX LIES A LA THEMATIQUE IMMIGRATION. « BANLIEUE » ET « JEUNES IMMIGRES » DANS UNE SITUATION DE COMMUNICATION SPECIFIQUE**

Au-delà de l'analyse des rubriques que nous avons réalisée dans le chapitre précédent, l'objectif de ce chapitre est d'examiner les formes d'écriture dans la presse. Pour ce faire, nous empruntons à Yves de la Haye la méthodologie qui guide notre analyse. Dans son ouvrage *Journalisme, mode d'emploi*, il propose d'analyser les écritures de la presse comme un fait social. Ceci consiste à « *prendre pour objet non plus du texte ou des paroles, non pas des institutions ou des partis politiques, mais bien des situations de communication*<sup>227</sup> ». Les situations correspondent aux conditions historiques, sociales et économiques dans lesquelles le fonctionnement d'un journal et les formes d'écriture journalistiques prennent sens. Or, l'essor de la presse dans le XIX<sup>e</sup> siècle est redevable à des évolutions comme l'émergence de la bourgeoisie, de la publicité ainsi que l'adaptation des formes d'écritures littéraires à la presse périodique. Le journal est ainsi considéré comme « *l'élément d'un rapport social*<sup>228</sup> » : il est un mode de production qui évolue en fonction des transformations sociales profondes. La hiérarchisation des faits indique ainsi l'état des rapports entre le champ médiatique et l'espace social. C'est dans cette perspective que nous proposons d'examiner la production journalistique sur ce qui relève des « problèmes des banlieues ».

Nous avons abordé dans le chapitre précédent qu'à l'origine de la constitution d'une rubrique « immigration » se trouvent des actes de violence dans des quartiers d'habitat social, ce qu'il est convenu de nommer « violence urbaine ». Notre objectif est ainsi de comprendre la configuration qui fonde ce « problème » et sa relation avec le sujet « immigration » dans la période actuelle. En ce sens, nous rejoignons Jean-Pierre Esquenazi<sup>229</sup>, qui propose d'étudier la façon dont chaque rubrique est cadrée. Le terme « cadre » est utilisé ici en référence au sociologue américain Erving Goffman qui le définit comme « *des modes distincts de structuration de l'expérience*<sup>230</sup> ». Ce sont donc des manières propres d'appréhender une situation donnée. Le sociologue s'intéresse à des pratiques quotidiennes, plus particulièrement à des interactions en face à face où les acteurs donnent du sens aux situations qui fondent le quotidien. Inspiré par la sociologie d'Erving Goffman, Jean-Pierre Esquenazi propose ainsi la notion de « recadrage médiatique » qui relève des pratiques des journalistes dans la sélection, le traitement et la mise en scène de la « réalité » des différents espaces sociaux qu'ils rapportent. Il s'agit alors de la manière dont les médias sélectionnent et hiérarchisent l'actualité.

---

<sup>227</sup> La Haye (de) Yves, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité* (1985), L'Harmattan, 2005, p. 53.

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>229</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002.

<sup>230</sup> Goffman Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1974.

Cependant, comme le rappelle Jean-Pierre Esquenazi, le cadre n'est pas une règle qui détermine le sens de l'expérience : il est un angle de présentation ou plutôt un « *poteau indicateur qui donne des directives pour construire des faits*<sup>231</sup> ». Ces directives peuvent donc changer au fil du temps puisque le recadrage médiatique est soumis aux conditions du champ : la concurrence entre les médias et les relations entre journalistes et leurs interlocuteurs. En ce sens, le recadrage médiatique des « problèmes des banlieues » est affecté par de « nouvelles » mutations s'opérant sur le champ médiatique : le poids croissant des contraintes économiques, l'affichage politique accru et la spécialisation des journalistes dans les thématiques « immigration » et « banlieue »... Ceci explique l'intérêt de mener dans la première partie de ce chapitre une réflexion sur la manière dont les journalistes essaient d'expliquer les « violences urbaines » aujourd'hui : quels savoir-faire professionnels mobilisent-ils ?

Dans la deuxième partie, nous essayons de saisir les directives qui ont guidé la production de l'information sur les incidents survenus dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble en 2010. En juillet de cette année-là, la mort de Karim Boudouda avait provoqué des nuits de violences dans le quartier de la Villeneuve où il habitait. Après le braquage du casino d'Uriage, le 16 juillet 2010, une course poursuite et des échanges de tirs avec la police, le jeune homme avait été abattu dans le quartier. Durant les nuits suivantes, quelques habitants du quartier, notamment de jeunes adultes, avaient incendié des voitures et des poubelles, jeté des cailloux contre les policiers et les gendarmes qui cernaient le quartier. Il y avait eu également des tirs d'armes à feu contre les forces de l'ordre.

Ces actes de violence ont suscité une intense production journalistique. De tels incidents sont une occasion privilégiée pour appréhender les pratiques journalistiques car il s'agit d'une actualité qui sort de la routine et que les médias ne peuvent pas ignorer. Toutefois, notre démarche repose plus sur la mise en évidence des conceptions des journalistes concernant les problèmes urbains ou l'évolution de leurs pratiques professionnelles que sur l'observation de leurs pratiques. L'objectif est de reconstituer les « événements », terme définie par Jean-Pierre Esquenazi, comme « *systèmes généraux d'explication et d'enchaînement des nouvelles*<sup>232</sup> », à partir de souvenirs des journalistes.

Nous formulons ainsi un groupe de questions qui guide ce chapitre : Quelles explications sont mobilisées lors des incidents à la Villeneuve ? Quels journalistes sont mobilisés ? Comment les journalistes – et spécialistes – s'impliquent dans la « couverture » de ce type d'incident ? Quel est le degré d'implication du journaliste et sur quel mode il s'adresse au public ? L'hypothèse qui guide ce chapitre est la suivante : la presse contribue à l'institutionnalisation du « problème immigré », en rendant évident

---

<sup>231</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 41.

<sup>232</sup> *Ibid.* p. 17.

l'association d'une catégorie de la population qui y habite (les jeunes adultes descendants d'immigrés) et d'un lieu (les quartiers situés en zones urbaines sensibles).

Nous mobilisons dans ce chapitre des articles publiés pendant la période de juillet 2010 à juillet 2011 dans les quotidiens nationaux : *Le Monde* et *Libération*. *Le Figaro* est mobilisé pour explorer les évidences d'un traitement « national » des événements. Nous analysons également le quotidien régional, *Le Dauphiné Libéré* et le magazine *Le Nouvel Observateur*. Notre corpus présente ainsi une dimension territoriale (des quotidiens nationaux et un régional) et temporelle (des quotidiens et un magazine hebdomadaire). Notre objectif est de faire émerger les ressemblances entre les quotidiens et le magazine car nous nous intéressons aux tendances majeures des savoir-faire professionnels des journalistes. Nous mobilisons aussi des entretiens réalisés entre avril 2011 et mars 2012<sup>233</sup>, avec des journalistes généralistes et spécialisés, un an après les événements survenus à la Villeneuve. Ce sont des journalistes qui ont été impliqués dans la production d'information sur ces incidents. Nous confrontons dans ce chapitre les déclarations de ces professionnels à notre analyse de la production journalistique.

## **1. Les journalistes face à un « problème de société » : des savoir-faire intériorisés**

### *1.1. L'exemple de la « crise » de la Villeneuve en 2010*

Pendant l'été 2010, notamment au mois de juillet, le quartier de la Villeneuve à Grenoble attire l'attention des médias et des responsables politiques à cause des actes de violence commis dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville. Quelques habitants provoquent alors, trois nuits de violence après la mort de Karim Boudouda,<sup>234</sup> habitant du quartier. Selon les associations que nous avons rencontrées ainsi que les journalistes, les responsables de ces actes de violence étaient surtout de jeunes hommes adultes.

Le 16 juillet 2010, Karim Boudouda est abattu à la Villeneuve lors d'une course-poursuite et suite à des échanges de tirs avec la police, après le braquage du casino d'Uriage-les-bains (village située en Isère, à la proximité de Grenoble). Quelques habitants du quartier réagissent, à cette mort, en incendiant des voitures et des poubelles, en jetant des cailloux contre les policiers et les gendarmes qui cernent le quartier. Il y a également des tirs d'armes à feu contre les forces de l'ordre. Les jours suivants, la ligne A du tramway qui dessert ce quartier est interrompue et une cellule psychologique est mise en place dans les locaux de l'antenne de la mairie, située dans le quartier.

---

<sup>233</sup> Cf. Annexe « liste des entretiens », p. 53. Les entretiens avec des journalistes sont disponibles en annexe p. 54-177.

<sup>234</sup> Karim Boudouda avait 27 ans et il était déjà condamné trois fois par des cours d'assises pour attaques à main armée.

Nous avons vu dans la première partie de cette recherche que plusieurs actions ont été menées par le gouvernement et la municipalité lors de ces incidents : les visites du ministre de l'intérieur Brice Hortefeux, la création et l'installation d'une nouvelle forme de police d'agglomération, l'UMIR (unité mixte d'intervention rapide), l'augmentation des effectifs policiers, la visite du Président de la République, Nicolas Sarkozy, fin juillet et l'installation d'un nouveau préfet Eric Le Douaron. La venue du Président, à Grenoble le 30 juillet 2010 mérite une attention particulière. Lors d'une conférence de presse, le président associe directement les problèmes relatifs aux banlieues françaises (comme la sécurité) à l'histoire de l'immigration en France. Celle-ci apparaît ainsi dans son discours comme la cause majeure de ces problèmes. Le Président propose une modification dans le code pénal suggérant la suppression de la nationalité française pour les personnes qui commettent une infraction pénale. Un article supplémentaire au projet de loi « Immigration, Intégration et Nationalité<sup>235</sup> » est élaboré quelques mois après sa déclaration. Néanmoins, l'amendement est rejeté au Sénat en février 2011.

Les entretiens que nous avons réalisés avec les journalistes qui ont « couvert » ces incidents à la Villeneuve révèlent que ces professionnels ont tendance à recourir à des événements déjà arrivés en banlieue pour expliquer ce qui est arrivé à la Villeneuve. Prenons par exemple le journaliste au *Monde* Yves Bordenave qui s'est déplacé à la Villeneuve à Grenoble et a déjà traité d'autres incidents en banlieue, comme celui à Clichy-sous-Bois (situé dans le département de Seine-Saint-Denis dans l'agglomération parisienne<sup>236</sup>), en octobre 2005. Pendant les vacances de la Toussaint, un groupe d'adolescents de Clichy-sous-Bois, de retour d'une partie de football, est poursuivi par la police. Les policiers les suspectent d'avoir commis des vols sur un terrain vague proche de leur partie de football. Deux de ces jeunes (l'un fils de parents maliens, l'autre de parents tunisiens) se réfugient sur le toit d'un transformateur électrique EDF (électricité de France) et meurent électrocutés. Lors de ces événements, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy se prononce et présente ces jeunes comme des « voleurs » fuyant la police<sup>237</sup>.

Le journaliste Yves Bordenave s'est rendu également à Villiers-le-Bel (au Nord de Paris, commune de Val d'Oise<sup>238</sup>) en 2007 quand deux adolescents (Moushin et Laramy, âgés de 15 et 16 ans) ont été tués dans une collision entre leur moto et une voiture de police. Suite à cet incident, des actes violences contre des policiers et dans quelques

---

<sup>235</sup> Article additionnel au projet de loi Immigration, Intégration et Nationalité, le 20 septembre 2010, dans : *L'Assemblée Nationale*, URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/>, consulté le 15 avril 2012.

<sup>236</sup> Clichy-sous-Bois (département 93) est classé comme une zone urbaine sensible des plus en difficulté par rapport les ZUS de l'Ile-de-France. Nous nous référons à Yoann Musiedlak, « Les ZUS franciliennes : un paysage contrasté », Insee Ile-de-France, *Ile de France à la page*, n°356, mai 2011.

<sup>237</sup> Sur cet incident nous renvoyons à Hadj Belgacem Samir, Beaud Stéphane, « Compréhension et distanciation. Paroles de jeunes sur les émeutes de novembre 2005 », dans : *Les nouvelles frontières de la société française*, Didier Fassin (dir.), Paris, La Découverte, 2010, p. 526.

<sup>238</sup> La commune Villiers-le-Bel (département 95) est classé comme une zone urbaine sensible (ZUS) plus en difficulté que la moyenne francilienne. Nous nous référons à Yoann Musiedlak, *op.cit.*

bâtiments publics et commerces ont duré pendant deux jours. Yves Bordenave, est un journaliste expérimenté, qui a trente ans de carrière, et qui a commencé dans le journalisme en raison de son engagement dans des mouvements étudiants communistes. Il est devenu journaliste dans la presse militante, un hebdomadaire de la jeunesse communiste qui s'appelait « Avant-Garde ». Au quotidien *Le Monde*, il est passé par quelques services (sport et politique) et aujourd'hui il est celui qui a le plus d'expérience dans la rédaction des cas de violence en « banlieue ». Yves Bordenave affirme qu'en raison de son expérience il a un regard plus exigeant et curieux dans la réalisation d'une enquête. Il explique comment la rédaction du *Monde* a réagi au moment où les journalistes ont pris connaissance des incidents à la Villeneuve. Nous observons que les expériences antérieures d'Yves Bordenave ont joué un rôle de « guide », comme il l'affirme ci-dessous :

« Quand il y a eu les émeutes à la Villeneuve, la question qu'on s'était posée de suite était : est-ce que ce sont des émeutes comme on en a connu en 2005 ? J'étais allé à la Villeneuve et c'est ce que j'avais tout de suite dit, quand j'en avais discuté avec la rédactrice en chef à l'époque. Elle m'avait appelé pour me dire « alors qu'est-ce qu'on fait ? », « Comment on fait ? » ; « Qu'est-ce que tu en penses ? », « Qu'est-ce que tu as pu observer ? » J'avais dit : « écoute, ça n'a rien à voir avec les émeutes de Villiers-le-Bel, rien à voir avec les émeutes de 2005. On est très en-dessous<sup>239</sup> ».

Avant même de se rendre sur place, le journaliste Yves Bordenave inscrit les incidents à la Villeneuve dans un « modèle » d'incident en banlieue de par ses expériences professionnelles antérieures et du poste qu'il occupe. Rattaché au service informations générales depuis 2005, il se présente comme journaliste spécialisé dans les dossiers « police ». Au moment des incidents dans le quartier grenoblois, il a écrit les premiers articles en contactant son réseau habituel, à savoir la police, les avocats, les procureurs, comme il l'explique dans le passage suivant :

« Nous, ici à Paris, on fait le journal du samedi matin [le 17 juillet 2010], et on découvre à la lecture des dépêches, à l'écoute de la radio, ces incidents. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? On fait un papier rapidement avec les éléments qu'on obtient par les dépêches et les trois coups de fils qu'on peut passer auprès de la préfecture, des policiers, pour essayer d'avoir quelques informations supplémentaires. Puis, une fois qu'on a terminé, on part. En l'occurrence, je suis parti dès le samedi matin à Grenoble<sup>240</sup> ».

C'est également ce qui ressort de l'entretien avec Alice Géraud<sup>241</sup>, spécialiste des « banlieues » à *Libération* à Lyon. Les incidents à la Villeneuve sont expliqués en comparaison avec ceux qui ont eu lieu en 2005 à Clichy-sous-Bois. Même si elle les

---

<sup>239</sup> Bordenave Yves, journaliste au quotidien *Le Monde*, Entretien du 7 décembre 2011.

<sup>240</sup> *Ibid.*

<sup>241</sup> Géraud Alice, journaliste à *Libération*, Entretien du 17 février 2012.



considère différents, ces derniers servent de référence pour comprendre ceux de la Villeneuve :

« J'ai constaté qu'en terme de violence c'était quand même modéré, ce n'était pas les émeutes de 2005. [...] C'est très différent la Villeneuve parce que c'est très concentré, enfin, il y a eu trois cailloux et quelques voitures brûlées, il y a eu quelques tirs effectivement mais il n'y avait pas ce mouvement massif [de 2005]... »

Les incidents précédents qui ont eu lieu en banlieue servent ainsi de « modèle » auquel les journalistes ont recours pour rendre compréhensible les faits. « *Un fait devient compréhensible quand il est placé dans une configuration où il voisine avec d'autres faits*<sup>242</sup> » écrit Jean-Pierre Esquenazi. Ceci correspond à recadrer un fait en lui donnant une explication. « *L'application d'un cadre nous prépare à entendre un certain type d'explication : tout jeu de langage associe un mode descriptif à un mode interprétatif*<sup>243</sup> ». Recadrer consiste à associer un fait à une configuration spécifique qui est définie comme un « événement ». Dans cette logique, nous avançons que chaque nouvel incident en banlieue renvoie au dernier événement de « violence urbaine », en l'occurrence, ici, à celui de 2005. Mais il apparaît que jusque-là tous les incidents étaient interprétés en référence implicite à un événement précédent : celui en 1981 aux Minguettes. Dans ce quartier situé à Vénissieux dans la banlieue lyonnaise des habitants avaient affronté la police en faisant des « rodéos » en voiture. Les années quatre-vingt sont marquées, rappelons-le, par le « mouvement beur » qui a pris naissance en banlieue sous l'impulsion notamment des descendants d'immigrés. A l'occasion des incidents de l'été 1981, les mauvaises conditions de vie dans le quartier des Minguettes, comme la dégradation des bâtiments, l'échec scolaire, la difficulté des jeunes enfants de parents immigrés à entrer dans le marché du travail, mobilisent les responsables politiques qui adoptent des mesures ayant pour objectif de réhabiliter les quartiers d'habitat social et de former professionnellement les jeunes. La création de zones d'éducation prioritaires et la mise en place de Commissions nationale (pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, la réhabilitation des quartiers d'habitat dégradé, la mise en place de comités de prévention de la délinquance) sous la présidence de François Mitterrand en témoigne, comme nous l'avons abordé dans la première partie de ce mémoire.

Après l'été 1981, d'autres situations de violence émergent dans quelques villes françaises, tout au long des années quatre-vingt-dix et deux mille, comme, par exemple, les incidents à Vaulx-en-Velin en 1990, commune située dans la banlieue lyonnaise. Cette fois-là, lors d'un contrôle de police, une moto est renversée et le passager à l'arrière (un jeune homme de 18 ans d'origine italienne atteint de poliomyélite) est tué

---

<sup>242</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p.78.

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 76.

dans la chute. Accusant les policiers de la mort de ce jeune, une centaine d'habitants incendie des voitures, des commerces et jettent des pierres contre le commissariat de Vaulx-en-Velin. Nous cherchons donc à montrer que les violences aux Minguettes dans les années quatre-vingt ont joué le rôle de l' « événement-modèle<sup>244</sup> ». Ils ont servi de référence aux journalistes, dans leur interprétation d'incidents dans des quartiers d'habitat social. Le « modèle » se traduit par la définition d'une situation (les actes de violence) mais aussi les acteurs concernés par celle-ci (les « jeunes immigrés »).

### 1.1.1. Le rapport « vicieux » entre incidents en banlieue et « jeunes descendants d'immigré »

Un article publié au *Monde* en 1999 illustre que l'interprétation d'une situation fait toujours référence à des situations passées. Il fait le « bilan » des incidents dans les quartiers d'habitat social depuis 1981 en soulignant « *les vingt ans d'embrasements sporadiques*<sup>245</sup> » qui ont eu lieu en France pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. L'article rappelle que dans chaque incident il y a « *toujours pour acteurs des jeunes issus de l'immigration* » :

« Les auteurs de violence dans les Bas-Rhin écopent de peines de détention ferme », *Le Monde*, le 6 janvier 1999.

**Vingt ans d'embrasements sporadiques**

- **1981.** A Vénissieux (Rhône), la cité des Minguettes s'embrase, à l'occasion de « *rodéos* » en voiture. Les acteurs principaux sont de jeunes immigrés que la révolte pousse hors des tours bétonnées de cette ville construite à la va-vite dans les années 70. Dans les médias, on parle de l'« *été chaud des Minguettes* », qui a marqué le début du mouvement des beurs.
- **Juillet 1988.** Une soixantaine de jeunes du quartier des « 4 000 », à la Courneuve (Seine-Saint-Denis), incendie des voitures, brisent des vitrines et s'en prennent aux policiers, auxquels ils attribuent la responsabilité de la mort d'un des leurs, après un accident de moto alors qu'il tentait d'échapper à une patrouille.
- **Octobre 1990.** A Vaulx-en-Velin (Rhône), des émeutes se produisent après la mort controversée d'un jeune motard poursuivi par la police. Des voitures sont incendiées et un supermarché est pillé. Plusieurs médias évoquent alors l'« *intifada des banlieues* ».
- **1991.** Le gouvernement d'Edith Cresson doit faire face à un phénomène de contagion. Des incidents, plus ou moins violents, ayant toujours pour acteurs des jeunes issus de l'immigration, se produisent, au printemps 1991, dans les cités HLM situées à la périphérie des grandes villes, notamment Sartrouville, Mantes-la-Jolie et Les Mureaux (Yvelines), Toulouse, Saint-Etienne, Carpentras.
- **Novembre 1995 :** la violence touche des quartiers difficiles jusqu'alors restés calmes. A Laval (Mayenne), des incidents éclatent après la mort d'un jeune d'origine marocaine dans le commissariat de la ville.
- **1997.** La mort d'un jeune de seize ans, tué par la police, le 17 décembre 1997, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), alors qu'il tentait de forcer un barrage routier provoque plusieurs nuits d'émeute dans son quartier d'origine, la Plaine-du-Lys, à Dammarie-les-Lys. Pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, 53 voitures sont incendiées à Strasbourg.
- **1998.** En octobre, des scènes de pillage ont lieu place de la Nation, à Paris, d'où démarre le premier cortège du mouvement lycéen de l'automne. Après une série d'agressions contre les agents de la RATP et de la SNCF, une grève paralyse les bus et la ligne D du RER à Paris. En décembre, à Toulouse, le décès d'un jeune de dix-sept ans tué par un policier qui tentait de l'interpeller pour un vol de voiture donne lieu à de violents affrontements. A Strasbourg, en dépit d'une présence policière massive et d'une vaste opération de prévention, les affrontements de la Saint-Sylvestre, guettés par les médias, se renouvellent : une quarantaine de véhicules sont incendiés.

Les incidents sont interprétés comme des situations ayant les mêmes causes et conséquences, ce qui explique le fait qu'ils soient rassemblés dans un bilan. Cette

<sup>244</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p.79.

<sup>245</sup> Scotto Marcel, « Les auteurs de violence dans le Bas-Rhin écopent de peines de détention ferme », *Le Monde*, le 6 janvier 1999.

interprétation n'est pas particulière au *Monde* mais il faut rappeler que le quotidien est un journal qui met en avant ses compétences d'analyse et de justification des faits. Comme l'affirme Jean-Pierre Esquenazi, la renommée du *Monde* est fondée sur « *la variété et la précision de ses modèles d'événements*<sup>246</sup> ». Il est considéré un « média interprétatif » qui privilégie l'analyse<sup>247</sup>. Cette observation va de pair avec les déclarations des journalistes au *Monde*, comme par exemple Yves Bordenave quand il explique l'importance du « traitement national » des incidents à la Villeneuve en 2010, quand quelques habitants ont affrontés la police. Le journaliste rappelle les « problèmes » rencontrés dans les quartiers d'habitat social :

« Ce sont des problèmes qui sont liés à un environnement social, à la pauvreté, aux difficultés de vivre de la jeunesse dans ces cités, aux difficultés d'être d'une frange de jeunes, qui sont issus de l'immigration et auxquels on ferme toutes les portes ; difficultés qui sont commises par la crise économique et sociale par aussi une espèce de xénophobie qui est prégnante dans notre société à l'endroit des populations issues de l'immigration essentiellement magrébine ou africaine. On est dans une problématique sociétale, sociale, économique et politique fondamentale ! <sup>248</sup>»

Le journaliste met en avant les dimensions sociales et politiques qui expliquent, selon lui, les actes de violence : les difficultés d'accès à l'emploi, les inégalités sociales, les préjugés portés aux descendants d'immigré... Ce constat ne se restreint pas aux seuls commentaires des journalistes du *Monde* bien évidemment. Le reporter *France Inter*, Yann Gallic, affirme également que les « banlieues » concentrent des problèmes divers rencontrés dans le pays, comme le chômage et la pauvreté. Il est venu à Grenoble également pour réaliser des reportages sur les événements de la Villeneuve. A cette occasion, le reporter souligne l'importance qu'un journaliste doit attacher à la « banlieue » :

« Je pense que la plupart des journalistes français ont commencé à comprendre, mais qu'on travaille sur des sujets très complexes avec la banlieue. Des sujets complexes parce qu'il y a des problèmes de trafics mais aussi des problèmes sociaux et que finalement, les banlieues concentrent non pas un seul problème mais aussi tous ceux d'une société. Ce sont des sujets complexes. On est à la fois dans des problématiques de chômage, de violence, de police, de rapport entre les habitants, de mixité sociale ou de non mixité sociale plutôt<sup>249</sup> ».

Willy Gouville, reporter dans le magazine « Pièces à Conviction » sur *France 3*, partage le même avis. Il a aussi réalisé un reportage sur la Villeneuve et a déjà réalisés des reportages dans la périphérie. En 2007, par exemple, lui et son équipe ont passé trois mois à Clos Saint Lazare, dans la banlieue parisienne, afin de pouvoir observer,

---

<sup>246</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 151.

<sup>247</sup> Nous abordons cet aspect du *Monde* dans notre analyse d'articles dans la deuxième partie de ce chapitre.

<sup>248</sup> Bordenave Yves, Entretien du 7 décembre 2011.

<sup>249</sup> Gallic Yann, reporter à *France inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

entre autres, le fonctionnement du trafic de drogue dans le quartier. Pour lui, les conditions de vie en banlieue se sont de plus en plus dégradées :

« Il y a une évolution du banditisme, des attaques, de l'armement, du trafic des drogues... Il y a des choses qui évoluent et qui sont intéressantes à décrypter et à analyser aujourd'hui. [...]Quoi qu'on en dise ça [les banlieues] reste quand même une poudrière et on ne sait jamais comment ça peut évoluer<sup>250</sup> ».

Les événements à la Villeneuve sont ainsi interprétés par les professionnels des médias comme un « événement-occurrence<sup>251</sup> » qui vient solidifier « l'événement-modèle » qui, quant à lui, se réfère à la « violence urbaine » ou l'« émeute urbaine ». Même si les journalistes affirment que les incidents à la Villeneuve n'étaient pas une « émeute », ils ont été amenés à traiter ce sujet comme si c'était le cas. Nous observons ainsi qu'un « cadre d'interprétation » s'est constitué au fil du temps dans la manière dont les incidents, dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, sont perçus par les journalistes. Ce cadre consiste à associer un lieu (la banlieue) à une catégorie de population qui y vit : les jeunes adultes descendants d'immigrés. Le terme « jeunes » sous-entend souvent les descendants d'immigrés ou les immigrés. Les différents cas d'actes de violence commis dans les quartiers d'habitat social sont donc interprétés par les journalistes comme des incidents renvoyant aux mêmes « problèmes sociaux » car ils révèlent une même chaîne d'interprétation : des « jeunes immigrés », des actes de violence (affrontements avec les forces de l'ordre) et la « banlieue », comme nous l'avons illustré avec l'article publié au *Monde*. Le « modèle » rend logique et évident les relations entre ces différents éléments. Les journalistes en convoquant ce cadre mettent en avant des caractéristiques générales des zones urbaines sensibles (ZUS)<sup>252</sup> en France. Certes, les caractéristiques des habitants ont peu évolué : d'une manière générale, les habitants des ZUS sont plus jeunes que le reste de la population. Les ZUS d'Île-de-France sont, par exemple, caractérisées par une faible proportion de personnes âgées. De plus, les étrangers et les immigrés sont surreprésentés dans les ZUS<sup>253</sup>. Les familles monoparentales sont également plus fréquentes et 60 % des ménages des ZUS sont

---

<sup>250</sup> Gouville Willy, reporteur sur *France 3 National*, Entretien le 25 novembre 2011.

<sup>251</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 80.

<sup>252</sup> Selon la définition officielle, les zones urbaines sensibles sont : Territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires, disponible sur <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/zone-urbaine-sensible-zones-urbaines-sensibles.html>, consulté le 26 février 2014.

<sup>253</sup> Les termes « étrangers » et « immigrés » sont ici définis selon le Haut Conseil de l'Intégration. « Etranger » est la personne qui ne possède pas, sur le territoire français, la nationalité française, soit qu'elle possède (à titre exclusif) une autre nationalité, soit qu'elle n'en possède aucune (apatride). « Immigré » est personne née étrangère à l'étranger et résident en France. Elle est considérée « immigrée » même si, au cours de son séjour en France, elle a acquis la nationalité française. En 2006, 4,4 millions de personnes vivent en zones urbaines sensibles (ZUS), soit 7 % de la population française. Chevalier Corinne, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, Onzus (Observatoire national des zones urbaines sensibles), Lebeau François, division des Études territoriales, Insee, « La population des zones urbaines sensibles », *Insee Première*, n°1328, décembre 2010.

locataires en HLM (habitation à loyer modéré). En 2006, 4,4 millions vivent en ZUS soit 7% de la population française.

Dans le tableau ci-dessous, la répartition par région, des populations vivant en ZUS se présente ainsi. Les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône Alpes comprennent, respectivement, le plus grand nombre de ZUS (157 ; 73 et 64, parmi les 717 ZUS métropolitaines) :

« Population des ZUS par région en 2006 », source : Chevalier Corinne, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, Onzus (Observatoire national des zones urbaines sensibles), Lebeauvin François, division des Études territoriales, Insee, « La population des zones urbaines sensibles », *Insee Première*, n°1328, décembre 2010.

Région	Nombre de ZUS	Population en ZUS*	Part de la population régionale en ZUS (en %)	Taux d'évolution annuel moyen de la population en ZUS 1999-2006 (en %)
Alsace	19	128 300	7,1	-0,6
Aquitaine	24	139 500	4,5	0,4
Auvergne	17	66 400	5,0	-1,1
Basse-Normandie	12	50 700	3,5	-1,8
Bourgogne	22	78 400	4,8	-2,0
Bretagne	20	88 400	2,8	-0,8
Centre	30	116 900	4,6	-1,3
Champagne-Ardenne	31	131 200	9,8	-1,6
Corse	5	30 100	10,2	1,0
Franche-Comté	23	78 200	6,8	-1,2
Haute-Normandie	25	124 800	6,9	-1,7
Île-de-France	157	1 278 300	11,1	0,2
Languedoc-Roussillon	28	137 400	5,4	0,4
Limousin	3	18 300	2,5	-0,3
Lorraine	38	145 000	6,2	-1,3
Midi-Pyrénées	14	60 100	2,2	-0,5
Nord - Pas-de-Calais	73	410 100	10,2	-0,5
Pays de la Loire	29	142 800	4,1	-1,1
Picardie	21	132 900	7,0	-0,7
Poitou-Charentes	14	65 700	3,8	-1,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	48	393 400	8,2	0,4
Rhône-Alpes	64	339 500	5,6	-0,3
<b>France métropolitaine</b>	<b>717</b>	<b>4 156 400</b>	<b>6,8</b>	<b>-0,3</b>
<b>DOM</b>	<b>32</b>	<b>204 600</b>	<b>11,5</b>	<b>nd</b>

nd : non disponible  
 \* effectif arrondi à la centaine.  
 Source : Insee, recensements de la population.

Nous observons également à partir des statistiques dans le tableau, intitulé « Population des ZUS par région en 2006 », que la population des ZUS a diminué dans certaines zones. Le taux d'évolution de la région Rhône Alpes, par exemple, est négatif (-0,3). En revanche, en Île-de-France le taux est positif (0,2). La population des ZUS s'accroît en raison de la forte augmentation de la population totale dans cette région<sup>254</sup>. L'exemple de ce qui se passe en Île-de-France montre que les caractéristiques de chaque ZUS sont en lien avec les caractéristiques de la région où elles se trouvent. Ceci veut dire que les habitants des ZUS représentent les particularités de la population de la région à laquelle ils appartiennent. En Nord-Pas-de-Calais, par exemple, les étrangers dans les ZUS sont peu nombreux alors qu'ils le sont dans les communes situés hors des zones

<sup>254</sup> *Ibid.*

urbaines sensibles<sup>255</sup>. Les caractéristiques de ces zones sont ainsi très variées. En ce sens, nous affirmons que le cadre d'interprétation journalistique généralise les caractéristiques des ZUS dans la mesure où il ne prend pas en compte les particularités des quartiers et de la population qui y vit. Or, plus qu'une généralisation, la façon de penser que sous-tend ce cadre est incohérente car les indices de précarités (nombre d'allocataires CAF à bas revenus, de chômeurs, de bénéficiaires d'une allocation logement) ne se restreignent pas qu'aux zones urbaines sensibles. Dans une ville comme Grenoble, par exemple, les indices dépassent le découpage administratif des quartiers concernés par la politique de la ville<sup>256</sup>. Le centre-ville grenoblois présente également des indices de précarité : des allocataires à bas revenu sans enfants y sont surreprésentés (ce ne sont pas des étudiants<sup>257</sup>). En définissant « les banlieues » comme le lieu qui concentre les inégalités sociales, les journalistes excluent toutes celles existantes ailleurs. Comme l'affirme le philosophe Cornélius Castoriadis :

« Toute ensemblisation, toute catégorisation, toute organisation que nous y instaurons/découvrons s'avère tôt ou tard partielle, lacunaire, fragmentaire, insuffisante – et même, ce qui est plus important, intrinsèquement déficiente, problématique et finalement incohérente<sup>258</sup> ».

Ainsi, les journalistes en essayant de rendre le monde compréhensible, valorisent ou dévalorisent, hiérarchisent et structurent différentes situations. Les entretiens cités plus haut font apparaître l'importance de prendre en compte les violences dans les zones urbaines sensibles : elles sont présentées comme une « poudrière » où les conditions de vie se dégradent de plus en plus et où il y a des risques éminents de violence. Les « problèmes » divers (comme la pauvreté, le chômage) sont ainsi « localisés » dans les quartiers désignés par la politique de la Ville comme prioritaires. Les problèmes et les inquiétudes auxquels la société doit faire face correspondent ainsi à un lieu qui est « définissable par des propriétés déterminées et servant de support à la définition de celles-ci<sup>259</sup> ». La définition d'un lieu fait donc correspondre celui-ci à des propriétés précises qui sont socialement construites. Ceci veut dire que les journalistes abordent les inégalités sociales selon ce qui est convenu d'appeler les zones urbaines sensibles. Or, même si certains quartiers d'habitat social ne présentent pas les caractéristiques correspondantes à la définition préalable des ZUS, ils sont tenus comme tels par les journalistes. Comme l'affirment Jacques Noyer et Bruno Raoul, certains lieux deviennent une « chose en soi » par le biais des médias :

---

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> L'agglomération grenobloise présente 400 000 mille habitants dans 26 communes. Berthelot Alain, « Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles », *La Lettre Analyses*, Insee Rhône Alpes, n°99, novembre 2008.

<sup>257</sup> Selon l'Insee, il s'agit des anciens ouvriers immigrés. *Ibid.*

<sup>258</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p. 371.

<sup>259</sup> *Ibid.*, p. 311.

« [...] Outre par un nom, c'est par des discours relatifs à des événements, par des images, par des symboles divers [...] produits ou régulièrement reproduits par les médias entre autre autres, que le territoire se devine [...] sans que ce nom, ces discours, ces images ou ces symboles ne signifient le territoire en eux-mêmes<sup>260</sup> ».

La « banlieue » porte des significations sociales que sous-tend sa définition : elle est tenue par les journalistes comme un lieu dangereux marqué par la violence, les inégalités sociales et la présence des immigrés. La production d'information révèle donc d'une routine qui se traduit par des interprétations préétablies et qui donnent sens à des « modèles d'événement » et un savoir « où se mêlent mémoires professionnelles, connaissance diffuse du sujet et stéréotypes de sens commun<sup>261</sup> », comme l'affirme Erik Neveu. Mais au-delà des mémoires et stéréotypes, le travail des médias relève d'un « imaginaire social ». Selon Cornélius Castoriadis, l'« imaginaire social » est un mode d'organisation : il organise et donne sens aux pratiques sociales. L'imaginaire n'a pas donc de « chair propre<sup>262</sup> » : il est une manière propre à une société de penser, d'agir, de regarder le monde et soi-même, comme il affirme dans le passage suivant :

« Chaque société définit et élabore une image du monde naturel, de l'univers où elle vit, en essayant chaque fois d'en faire un ensemble signifiant, dans lequel doivent trouver leur place certainement les objets et êtres naturels qui importent à la vie de la collectivité, mais aussi cette collectivité elle-même, et finalement un certain « ordre du monde ». Cette image, cette vision plus ou moins structurée de l'ensemble de l'expérience humaine disponible, utilise chaque fois les nervures rationnelles du donné, mais les dispose selon et les subordonne à des significations qui comme telles ne relèvent pas du rationnel (ni, du reste, d'un irrationnel positif), mais de l'imaginaire<sup>263</sup> ».

La notion d'imaginaire permet ainsi d'affirmer que chaque société constitue le « réel » et son « réel » dans un moment donné. Les journalistes y participent en sélectionnant dans les expériences diverses celles qui doivent d'être mise en évidence et constituer l'actualité. En ce sens, nous faisons référence à un « imaginaire social des médias » qui consiste à faire notre monde commun (en rendant public les expériences qui nous entourent) mais aussi à rendre visible l'espace social<sup>264</sup>, c'est-à-dire, l'état des relations entre les individus dans le monde, leurs différentes manières de vivre et les rapports entre classes. Comme l'affirme Jean-Pierre Esquenazi :

« L'actualité est notre monde commun tel qu'il est proclamé par les médias : mais ceux-ci ne se contentent pas de sélectionner dans l'expérience ce qui leur paraît devoir être placé sous le regard de la communauté. Chacun d'entre eux exprime les valeurs d'un style de vie et manifeste les rapports entre classes de la façon dont ils lui

---

<sup>260</sup> Noyer Jacques, Raoul Bruno, « Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », *Etudes de communication* [en ligne], n° 37, 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 29 mai 2012. URL : /index2933.html.

<sup>261</sup> Neveu Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte « Repères », 2009, p.67.

<sup>262</sup> Castoriadis Cornélius, *op.cit.*, p. 222.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>264</sup> Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse de « classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 3-14.

apparaissent. Choix d'un monde commun et définition de l'espace social accompagnent inévitablement le travail des médias<sup>265</sup> ».

Les médias renouvellent certaines représentations sociales des individus (dont les immigrés et descendants d'immigrés) et des classes populaires ainsi que leurs attitudes et activités présumées (en associant, par exemple, explicitement descendants d'immigré et trafic de drogues en raison de leur échec scolaire supposé). Cette association s'explique aussi par leur place dans la structure sociale. Dans les quartiers situés en ZUS, « l'immigré<sup>266</sup> » est sur-représenté. En région Rhône-Alpes, les immigrés sont deux fois plus nombreux que les autres à résider dans un logement HLM (30 % contre 15 %) <sup>267</sup>. Cette tendance est observée également au niveau national. Près d'un immigré sur cinq habite en zone urbaine sensible (ZUS) et ses descendants résident deux fois plus fréquemment en ZUS que l'ensemble de la population<sup>268</sup>. Se juxtapose à cette condition de logement, une situation de précarité en termes de travail. Dans la région, la population immigrée est plus nettement exposée au chômage que la moyenne rhônalpine : cette relation était de 19,8% contre 11% en 1999<sup>269</sup>.

Ce que nous voulons affirmer ainsi est que cette association révèle des normes sociales. Comme l'affirme Erving Goffman<sup>270</sup>, toute société désigne des « attributs personnels (comme par exemple, l'honnêteté) et structureaux (la profession)<sup>271</sup> » à des catégories de personnes « *qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de chacune de ces catégories*<sup>272</sup> ». Ces attributs constituent un « stigmaté », qui rend différent une personne vis-à-vis des autres membres faisant de lui « *quelqu'un intégralement mauvais, ou dangereux, ou sans caractère*<sup>273</sup> ». Ceci veut dire que le « stigmatisé » est défini socialement.

La notion d'imaginaire et de stigmaté donne sens aux pratiques professionnelles des journalistes mais il ne s'agit pas que de pratiques des professionnels de la presse française car les nuits de violence, qui ont suivi la mort de Karim Boudouda à la Villeneuve à Grenoble, ont fait la Une des principaux journaux nationaux mais aussi internationaux. La municipalité de Grenoble a été sollicitée par des journalistes internationaux. L'intérêt des autres pays indique un intérêt partagé entre les journalistes

---

<sup>265</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 45.

<sup>266</sup> Le terme « immigré » est ici défini selon le Haut Conseil de l'Intégration. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Dans les statistiques que nous citons ici, ce terme apparaît selon cette définition.

<sup>267</sup> Dans cette étude, l'immigré est défini selon le Haut Conseil de l'Intégration. Sala Marie, « Une immigration européenne moins marquée », La Lettre/Résultats, n°157, 2011.

<sup>268</sup> Bouvier Gérard, « Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », Collection Insee Référence, 2012.

<sup>269</sup> Schweitzer Sylvie, « Regards sur les migrations aux XIXe et XXe siècles en Rhône-Alpes », Hommes et Migrations, n° 1278, 2009, p. 46.

<sup>270</sup> Goffman Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>273</sup> *Ibid.*, p. 12.



des différents pays et une façon de voir et expliquer le monde qui finit par renforcer « *l'image publique*<sup>274</sup> » de certains individus. Celle-ci est, comme le souligne Erving Goffman, « *faite, semble-t-il, d'une quantité restreinte des faits choisis, peut-être vrais, mais enflés jusqu'à leur donner un aspect spectaculaire et mémorable et présenté pour un tableau complet. Il peut alors s'ensuivre un type particulier de stigmatisation*<sup>275</sup> ». Ceci car son image publique n'est pas celle que partagent ceux qui ont des rapports personnels avec l'individu stigmatisé.

De plus, l'intérêt international montre l'importance des situations de violences dans la hiérarchisation de l'actualité. Dans le prochain chapitre, nous abordons la montée des faits divers et l'évolution des critères de sélection des informations.

Nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, les stratégies professionnelles se renforcent dans le secteur médiatique et elles se traduisent par des rhétoriques : représentations et modalités de production d'informations. Nous reviendrons sur les modes de production dans la deuxième partie de ce chapitre. Pour l'instant nous cherchons à comprendre les stratégies à travers les déclarations des journalistes sur leurs pratiques. Les stratégies sont ici comprises au sens de Pierre Bourdieu<sup>276</sup>. Selon le sociologue, les stratégies sont des actions conformes aux intérêts des acteurs et orientées vers des buts précis. Néanmoins, les actions ne doivent pas être comprises comme des actions déterminées à des fins « *expressément conçues*<sup>277</sup> » pour atteindre un objectif. Elles se réfèrent à des modes de luttes, des rapports de force dans la production de l'information.

#### 1.1.2. Les logiques professionnelles dans la « crise » : l'urgence et les stratégies de communication

Dans un *chat* publié sur le quotidien *Le Monde* en avril 2010<sup>278</sup> avec Luc Bronner, considéré le journaliste spécialiste des banlieues (qui a remporté le prix Albert Londres en 2007 pour ses enquêtes en banlieue), permet de comprendre les stratégies professionnelles liées à la production d'informations sur les « banlieues ». De cet échange, émergent les raisons – au moins annoncées – pour lesquelles les journalistes s'intéressent aux banlieues. En réponse à une question sur le rôle de la télévision dans la stigmatisation des quartiers de la périphérie, le journaliste cite le reportage intitulé « Mes voisins sont des dealers » réalisé par *TF1*, en mars de 2010, sur Tremblay-en-France

---

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>275</sup> *Idem.*

<sup>276</sup> Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, p. 119.

<sup>277</sup> *Ibid.*, 120.

<sup>278</sup> Le chat a eu lieu au moment du lancement de son ouvrage « La loi du ghetto », Calmann-Lévy, 2010. « Banlieue et médias : « une incompréhension mutuelle », Chat modéré par François Béguin, *Le Monde pour Le Monde.fr*, le 2 avril 2010.

commune située dans le département de la Seine-Saint-Denis dans l'agglomération parisienne. Le reportage montre comment le trafic de drogue s'est installé dans le quartier. Le journaliste spécialisé des banlieues affirme que ce reportage a eu le mérite de questionner les politiques publiques :

« Le dernier reportage en date, qui fait beaucoup de bruit, sur Tremblay en France [*Seine-Saint-Denis*], montre effectivement une image assez sombre des quartiers populaires. Mais que dirait-on si la télévision masquait cette partie-là du bilan de Nicolas Sarkozy ? Beaucoup de choses ont été dites sur ce reportage, sauf une : c'est un reportage en "prime time" sur *TF1*, qui dresse un bilan très critique de la politique du chef de l'Etat en matière de sécurité. Pour moi, cela a un sens politique. Une chaîne qui a été associée à tort ou à raison à l'ascension de Nicolas Sarkozy dresse aujourd'hui un bilan négatif de son action sur un de ses points forts<sup>279</sup> ».

D'autres journalistes partagent cet avis, comme, par exemple, Willy Gouville, reporter dans le magazine « Pièces à conviction » sur *France 3*. Pour lui, les incidents à Grenoble sont importants car le chef de l'Etat a annoncé des mesures visant à contrôler la violence. Ainsi, il raconte que si d'autres incidents s'y produisent les mois suivants, ce sera une opportunité pour les journalistes de vérifier l'action des responsables politiques :

« Si ça répète demain à la Villeneuve, je pense qu'il faudrait y retourner parce que la Villeneuve a été un déclencheur très important, parce qu'il y a eu des propos tenus par des hommes politiques qui ont été très forts, parce que le gouvernement a promis des engagements au niveau des aides sociales, au niveau des forces de police sur place. Si demain ça recommence, ce que je ne souhaite pas, c'est là qu'on pourrait retraiter ces sujets, en disant « mais attendez, ils nous ont pas dit l'année dernière qu'il n'y aurait plus de trafic de drogue ?<sup>280</sup> »

Yann Gallic, reporter à *France Inter*, qui a également traité des cas de « violences urbaines », dont celui à la Villeneuve, explique que l'intérêt de sa rédaction pour les quartiers situés en banlieue est motivé par l'approche des élections présidentielles (qui ont eu lieu en 2012) et par les débats sur des thématiques « sensibles » comme la sécurité. Il justifie ainsi le traitement médiatique intense qui a eu lieu en 2010 comme un devoir journalistique de faire émerger un débat :

« Je pense que les questions de sécurité seront l'une des thématiques de la présidentielle de toute façon il faut qu'il y ait des débats autour de ça. Il ne faut pas que la sécurité soit juste un sujet confisqué par la droite ou l'extrême-droite. Et c'est pour ça que, du coup, on se dit : voilà s'on approche de l'élection présidentielle donc ce serait bien de faire des reportages, des émissions autour des thématiques qui vont peut-être émerger au cours du débat<sup>281</sup> ».

Alice Géraud, journaliste spécialisée des banlieues à *Libération*, renforce les avis des journalistes cités plus haut. La journaliste souligne aussi la dimension politique de la thématique « banlieue » en expliquant que celle-ci est un sujet complexe qui interroge

---

<sup>279</sup> « Banlieue et médias : « une incompréhension mutuelle », Chat modéré par François Béguin, *Le Monde pour Le Monde.fr*, le 2 avril 2010.

<sup>280</sup> Gouville Willy, journaliste/reporter sur France 3 National, Entretien du 25 novembre 2011.

<sup>281</sup> Gallic Yann, reporter *France Inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

l'action publique dans des domaines divers (la santé, l'éducation...), comme elle l'affirme dans le passage ci-dessous :

« La banlieue est essentiellement politique. La question centrale pour la présidentielle c'est la banlieue, oubliée des programmes politiques par rapport à 2007 et tous les sujets qu'on fait là, que je prépare c'est quasiment sur ce sujet-là. Ce sont des constats sur le fait que rien n'a été fait sur la santé, sur l'éducation, sur le bilan en termes de sécurité notamment sur la relation police-citoyen, enfin tout ça. Les sujets sur la banlieue, effectivement, sont très politiques<sup>282</sup> ».

De cette manière, l'intérêt que les journalistes portent aux « banlieues » est lié à une conviction de la profession en tant que « contre-pouvoir ». La logique professionnelle qui guide le travail des journalistes repose ainsi, selon les journalistes, sur la non-adhésion ou la non soumission aux déclarations des responsables politiques, d'autant plus que l'immigration et la banlieue sont des thématiques portées personnellement par le chef de l'Etat, à l'époque des événements à la Villeneuve, Nicolas Sarkozy. Ils sont tenus par les journalistes comme des sujets sur lesquels le gouvernement espère avoir un retour positif dans la presse, d'autant que la question de la réhabilitation des banlieues a été annoncée par le candidat Nicolas Sarkozy pendant sa campagne présidentielle en 2007.

En 2008, il met en place un « plan banlieue<sup>283</sup> », en faveur des banlieues, visant à améliorer le transport, le déploiement de quatre mille policiers supplémentaires et garantir le financement des associations impliquées dans les 350 quartiers en difficulté. Il convient de préciser, aussi, qu'à côté de ce plan de réhabilitation des quartiers situés dans les zones urbaines sensibles, le sujet « immigration » est mis en évidence comme un « thème d'action<sup>284</sup> » par le Président Nicolas Sarkozy : « *La question de l'immigration est centrale pour l'équilibre de la société française*<sup>285</sup> », affirme Nicolas Sarkozy en annonçant également son projet de création d'un ministère de l'Immigration en 2007. Il présente alors sa politique d'immigration choisie<sup>286</sup> qui consiste à fixer le nombre de personnes admises à entrer dans le territoire français. Dans cette logique, telle qu'elle est annoncée par les journalistes, écrire des articles « positifs » sur la banlieue indiquerait un manque d'objectivité de la part des médias, comme l'affirme ci-dessous Luc Bronner :

« Il y a une forte incitation gouvernementale à faire du "positif" sur les quartiers, sans doute pour faire passer l'idée que le plan Espoir banlieue de Fadela

---

<sup>282</sup> Géraud Alice, journaliste à *Libération*, Entretien du 17 février 2012.

<sup>283</sup> « Nicolas Sarkozy veut «réinventer la ville», *Le Figaro*, le 8 février 2008 ; « Nicolas Sarkozy fait des banlieues un "enjeu de civilisation" », *Le Monde avec AFP et Reuters*, le 8 février 2008.

<sup>284</sup> « L'immigration, un "thème d'action" pour Sarkozy », *Le Nouvel Observateur*, le 5 mars 2007.

<sup>285</sup> *Ibid.*

<sup>286</sup> Danjon Alexis, « Immigration: Sarkozy durcit le ton », *Le Monde.fr*, le 5 mars 2007.

Amara [secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville] et la politique de sécurité de Nicolas Sarkozy sont efficaces<sup>287</sup> ».

Les arguments avancés par les professionnels des médias reposent sur une représentation de la profession journalistique : une activité professionnelle traditionnellement impliquée dans les luttes politiques. Les déclarations que nous avons citées sont des représentations, d'une certaine manière idéalisées, dans lesquelles les journalistes se projettent voulant jouer un rôle démocratique (faire émerger des débats politiques) et de contre-pouvoir. Le rapport entre « banlieue » et « descendants d'immigrés » qui semble ainsi aller de soi recouvre, néanmoins, une stratégie d'action, pour reprendre une expression définie par Jean-Gustave Padioleau<sup>288</sup>. Les journalistes expliquent leur pratique comme si les médias n'étaient pas liés à des impératifs commerciaux pour faire valoir leurs compétences, notamment de journalistes considérés spécialisés au sein de la rédaction. Toutefois, deux facteurs viennent remettre en cause l'importance « évidente » des incidents à la Villeneuve, en juillet 2010, dont parlent les journalistes. Le premier se réfère aux contraintes du champ : la concurrence et la rapidité. Pour les journalistes, le deuxième renvoie aux rapports de force avec les interlocuteurs dans la perception publique d'une situation. La reporter de l'AFP, Mie Kohiyama, met en évidence le premier facteur : la concurrence. Elle affirme que l'importance de suivre ces incidents s'explique principalement par le fait que le mois de juillet, période estivale, est considéré comme un mois « creux » en termes d'information. Correspondante à Grenoble au moment des incidents, elle explique que c'était une période de travail intense et fatigant en raison de l'ampleur que ces incidents ont pris :

« Une chose très importante de la crise, c'est qu'on était vraiment dans une période, le début de l'été, où il ne se passe rien. À partir du 15 juillet, on commence à être dans une période qui décline au niveau de l'information, donc tous les projecteurs se sont braqués sur Grenoble et sur la Villeneuve. Vraiment tous. Et ça c'est une clé très importante dans l'importance qu'a pris cette histoire au niveau médiatique, après la récupération politique<sup>289</sup> ».

Plutôt que d'affirmer que les incidents à la Villeneuve sont un fait social majeur, nous observons qu'ils font l'objet de l'intérêt journalistique à cause de modes de fonctionnement qui contraignent les médias à rendre compte de mêmes sujets, au même moment. Ainsi, la concurrence sur un même sujet influence la perception et l'importance donnée aux faits. Le correspondant à l'AFP au *Monde*, Benoit Pavan, en témoigne :

« Jusqu'au mois de décembre quand il se passait quelque chose à la Villeneuve, quoi que ce soit, à l'AFP, la consigne c'était « vous donnez », « trois voitures brûlées,

---

<sup>287</sup> Banlieue et médias : « une incompréhension mutuelle », Chat modéré par François Béguin, *Le Monde pour Le Monde.fr*, le 2 avril 2010.

<sup>288</sup> Padioleau Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 279.

<sup>289</sup> Kohiyama Mie, reporter de l'AFP, Entretien du 17 mars 2012.

vous donnez ». Vous voyez c'était important. Même si des voitures brûlées il y en a quasiment tous les jours<sup>290</sup> ».

Cette déclaration permet d'affirmer que l'importance d'un fait varie en fonction d'une situation donnée. A l'occasion des événements à la Villeneuve, les voitures brûlées gagnent de l'ampleur en importance car elles rentrent dans une chaîne d'explication : le nombre des voitures incendiées sert alors à montrer la sévérité des événements. Comme l'AFP est censée « alimenter » les autres médias, une certaine pression est ressentie encore plus fort chez les journalistes de l'agence. La reporter Mie Kohiyama qui a travaillé pendant un mois, à cette époque, considère la « couverture » des événements à la Villeneuve comme une expérience significative dans sa carrière. L'importance que les incidents ont pris a été de telle ampleur qu'elle les compare à d'autres événements d'ampleur internationale :

« On n'a parlé que de ça pendant quelques semaines. Et des événements comme ça il y en a eu peu dans ma carrière. J'en ai couvert trois : le 11 septembre, le Tsunami au Japon et la Villeneuve. Et quand on a des événements comme ça en tant que journaliste on ne parle que de ça pendant des semaines et des semaines. En général, c'est très rare. On parle d'un événement et puis deux jours après on n'en parle plus. Alors que pour une crise comme celle-là, ça m'a tenu quatre semaines !<sup>291</sup> »

La logique économique joue un rôle décisif dans la hiérarchisation de l'information : la « peur » de se faire doubler par les concurrents conduit les différents médias à focaliser, pendant une période conséquente, sur un seul sujet. Une situation (un problème ou un accident) devient ainsi importante en raison de sa prise en compte par l'ensemble des médias.

Un autre facteur qui compte dans la production de l'information est l'interdépendance avec les interlocuteurs et leurs stratégies de communication notamment quand il s'agit d'un cas de « crise ». La professionnalisation des « sources » compte énormément dans la prise en compte d'un sujet par les médias<sup>292</sup>. Or, l'importance d'un fait s'explique également par l'attention que lui portent les interlocuteurs impliqués. La reporter de l'AFP affirme que pendant la « crise » de la Villeneuve, ce n'était pas difficile d'obtenir de l'information car les sources de son « réseau » habituel étaient très disponibles pour parler :

---

<sup>290</sup> Benoit Pavan, correspondant à l'AFP et *Le Monde*, journaliste à *20 minutes*, Entretien du 29 novembre 2011.

<sup>291</sup> *Ibid.*

<sup>292</sup> Nous reviendrons sur la professionnalisation des interlocuteurs dans le chapitre 6. Sur la professionnalisation des « sources » : nous renvoyons à Sylvie Ollitrault qui a abordé les « répertoires d'action médiatique » du mouvement écologiste. Elle rend compte de la sophistication de la manière d'expressions des groupes écologistes par le biais des médias : « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 153-185. Nous renvoyons également à Philippe Juhem qui a analysé le rapport entre les membres de l'association SOS-Racisme et les journalistes. Il démontre que le « succès » des actions menées est redevable à l'enthousiasme de la presse vis-à-vis de cette association : « La participation des médias à l'émergence des mouvements sociaux : le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 121-152.

« La police communiquait énormément et, puis, le parquet. Et on peut dire qu'il y avait presque une espèce de match, de compétition de communication entre la police et la justice parce que chacun voulait se montrer le plus possible par rapport au pouvoir, il fallait montrer qu'on tapait du poing, qu'on arrêtait les gens, etc. Pour moi en tant que journaliste ce n'était pas mal parce que comme ils étaient en compétition, ils voulaient être cités sur la moindre crise, chacun voulait absolument communiquer. C'était assez marrant ça. Donc moi, parfois j'avais des infos de la police que je pouvais confirmer tout de suite après, auprès du parquet, ça roulait très très bien<sup>293</sup> ».

Alice Géraud partage cet avis et rappelle qu'au moment des incidents à la Villeneuve, la police donnait aux journalistes des chiffres inexacts concernant les incidents, comme le nombre de voitures brûlées et les arrestations de « jeunes » :

« Le parquet communiquait beaucoup. Il y avait une communication politique incroyable. Tous les matins, on nous disait : « il y a tant de voitures qui ont brûlé, tant de gamins qui ont été arrêtés », sauf que le nombre de voitures brûlées, c'était le nombre de voitures sur l'ensemble du département. En fait, on s'apercevait qu'il n'y avait pas forcément eu plus de voitures brûlées au mois de juillet que l'année dernière à la même époque<sup>294</sup> ».

Même si elles considéraient « exagérées » les actions et les réactions de la police et du parquet, les journalistes ne pouvaient s'en passer : il y avait trop de pression pour rendre compte de tout ce qui se passait dans le quartier.

Les journalistes ont tendance à amplifier leur rôle en affirmant que les interlocuteurs veulent à tout prix avoir accès aux médias. Cependant, les professionnels des médias ne peuvent pas contrôler le rapport de force comme ils le déclarent. Les interlocuteurs, quant à eux, savent que les médias dépendent, surtout dans une situation d'urgence, de leurs déclarations. C'est ce que montre l'initiative de l'ancienne directrice départementale de la sécurité publique, Brigitte Jullien<sup>295</sup> qui, pendant les incidents à la Villeneuve, a décidé de faire des conférences de presse régulières pour essayer de contrôler l'information, car elle sait que les policiers donnent des informations aux journalistes de manière anonyme. Elle explique, dans le passage suivant, que l'objectif pendant la « crise » était donc d'informer le plus vite possible tout en organisant sa prise de parole :

« J'ai pris la décision, lors des événements de la Villeneuve, de communiquer directement, tout de suite et rapidement, c'est-à-dire de ne pas laisser attendre. Ça a même étonné certains journalistes parce que c'était la première fois qu'ils vivaient cela. J'ai même donné des rendez-vous à des journalistes et je leur ai dit : « écoutez, je ne peux pas vous parler maintenant parce que je suis occupée mais dans une heure on fait une conférence de presse et je vous dirai »<sup>296</sup> ».

---

<sup>293</sup> Kohiyama Mie, reporter de l'AFP à Grenoble, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>294</sup> Géraud Alice, journaliste spécialisée dans la banlieue à *Libération*, Entretien du 17 février 2012.

<sup>295</sup> Depuis avril 2011, elle est directrice centrale de la sécurité publique à Paris. Jullien Brigitte, directrice départementale de la sécurité publique, Entretien du 6 décembre 2011.

<sup>296</sup> *Ibid.*

Son souci a été également de récupérer ce qui est sorti dans la presse. Dans son service, une revue de presse sur les événements a été constituée. Normalement, c'est la Préfecture qui s'en charge, comme elle le souligne ci-dessous :

« Au niveau de la Villeneuve, c'est mon service qui a fait la revue de presse, parce qu'il y avait vraiment beaucoup de choses. On n'a pas attendu la revue de presse de la préfecture. Moi, je vérifiais que les informations que je communiquais étaient bien exactes, bien relatées, je relisais les articles, je vérifiais qu'il n'y avait pas d'erreurs<sup>297</sup> ».

Certes, les événements ont fait l'objet d'un fort affichage politique. Le poids du Ministère de l'Intérieur est à ce titre significatif. Tous les déplacements du ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, ont été annoncés dans des communiqués de presse et il s'est déplacé à Grenoble quatre fois<sup>298</sup>. Tout comme les nombreux entretiens et reportages auxquels le ministre a participé. Les communiqués suivants rendent compte des interventions de Brice Hortefeux dans les médias: « Brice Hortefeux au journal *Le Figaro* et sur *Europe 1* : « Dans notre pays, il n'y a pas d'avenir pour les délinquants »<sup>299</sup> » ; « Politique de sécurité : Brice Hortefeux invité du journal télévisé de 20 heures de *TF1*<sup>300</sup> » ; « Interview de Brice Hortefeux au *Télégramme* : « L'intolérable ne sera pas toléré<sup>301</sup> » ; « Brice Hortefeux sur « *Dimanche soir* politique : « Ne comptez pas sur moi pour opposer police et magistrats !<sup>302</sup> » ; « Entretien de Brice Hortefeux dans *Nice Matin* : baisse de la délinquance, maîtrise de l'immigration et sécurité routière<sup>303</sup> ».

Ces observations permettent donc de comprendre que les logiques des pratiques journalistiques se fondent sur le rapport étroit entre celles-ci et les stratégies de communication, notamment celles de la police<sup>304</sup> et du ministre de l'Intérieur, ce qui affecte l'autonomie des rédactions dans le choix des sujets (suivi du *planning* communication) et les modalités de production<sup>305</sup>.

---

<sup>297</sup> Jullien Brigitte, *op. cit.*

<sup>298</sup> Le ministre est venu à Grenoble les 17 juillet, 30 juillet, 4 et 5 août. « Brice Hortefeux à Grenoble : « nous sommes à l'offensive », communiqué de presse du 24 décembre 2010.

<sup>299</sup> Communiqué de presse du 23 juillet 2010.

<sup>300</sup> Communiqué de presse du 23 novembre 2010.

<sup>301</sup> Communiqué de presse du 23 novembre 2010.

<sup>302</sup> Communiqué de presse du 16 décembre 2010.

<sup>303</sup> Communiqué de presse du 4 janvier 2011.

<sup>304</sup> Selon la sociologue Julie Sedel, au cours des années quatre-vingt-dix, la police met en place une « communication offensive » qui se traduit par la multiplication des interventions dans les domaines : médiatique (à travers des reportages et des feuillets), éditorial (à travers des revues spécialisées et des ouvrages rédigés par des policiers) et intellectuel (par les biais de colloque et la participation à des recherches). Sedel Julie, *La banlieue comme enjeu de lutte symbolique. Contribution à l'étude des relations entre médias et champs sociaux*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Doctorat en sociologie sous la direction de Patrick Champagne, 2007, p. 213. Pour une analyse de l'évolution du rapport entre la police et les professionnels de médias nous renvoyons à Marchetti Dominique, « Un Etat policé. Les polices de la route dans la presse quotidienne régionale », p. 93- 129, dans : Dominique Marchetti (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008.

<sup>305</sup> Sur l'autonomie des médias vis-à-vis des stratégies de communication, nous renvoyons à Miège Bernard, « L'espace public : au-delà de la sphère publique », *Hermès*, n°17-18, 1995, p. 59.

L'entrée que nous proposons dans ce chapitre permet d'inscrire notre analyse à l'opposé d'une analyse médiacentriste qui accorderait une place prépondérante aux médias. Le travail des médias consiste à rapporter et expliquer « la réalité ordinaire » et comprend un travail d'écriture qui met en forme cette réalité « *qui ne se présente jamais nue, toute crue*<sup>306</sup> », comme l'écrit Yves de la Haye. Les journalistes ne sont pas les seuls acteurs impliqués dans la production de l'actualité. La notion de « recadrage médiatique » est primordial ici car elle permet d'envisager la production médiatique en tant que construction collective. Le rapport d'interdépendance aux interlocuteurs est structurel<sup>307</sup>.

Nous confrontons maintenant les déclarations des journalistes à la production de l'information réalisée pendant les actes de violence survenus dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble en 2010.

## **2. Les « événements » dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble : la politisation des « violences urbaines »**

### 2.1. Les registres dominants dans la presse

Dans son ouvrage *Journalisme, mode d'emploi*<sup>308</sup>, Yves de la Haye propose d'analyser les journaux à partir de leurs traits communs. À l'origine de cette perspective se trouve l'hypothèse suivante : les lignes d'écritures de la presse révèlent un code journalistique dominant dont les impératifs sont intériorisés par les professionnels des médias. Ces impératifs s'inscrivent dans leur propre logique professionnelle et consistent à des habitudes et des savoir-faire qui les guident dans le traitement des faits et qu'ils se partagent, comme l'affirme Yves de la Haye :

« Les modèles d'écritures qui engendrent de proche en proche un véritable réflexe professionnel s'ajustent les uns aux autres, en fonction des domaines de légitimité reconnue - l'information locale, le commentaire politique, la rubrique sportive, le billet humoristique, la chronique judiciaire - etc. L'ensemble de ces modèles constitue à un moment donné une sorte de table des valeurs où les habitudes stylistiques viennent se former, se recycler, se justifier, et sur laquelle se fondent intuitivement les écoles de journalisme pour initier telle méthode de traitement des faits<sup>309</sup> ».

Yves de la Haye compare les différentes lignes d'écriture de la presse aux tonalités que la voix peut assumer dans des occasions diverses. Dans cette logique, les écritures présentes dans un journal relèvent de la « maîtrise stylistique » de la même manière que les tons de la voix correspondent à la maîtrise des manières d'expressions. « La pratique

---

<sup>306</sup> *Ibid.*, p.119.

<sup>307</sup> Ringoot Roselyne, Ruellan Denis, « Pairs, sources et publics du journalisme », dans : Olivesi S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, p. 70.

<sup>308</sup> La Haye (de) Yves, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité (1985)*, L'Harmattan, 2005.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 33-34.



de la langue est une pratique sociale<sup>310</sup> ». La comparaison montre que les journaux sont ici envisagés comme des éléments en rapport avec la société. Les écritures sont socialement inscrites relevant l'état des rapports sociaux et de l'organisation de la prise de parole publique. Elles évoluent en fonction des logiques qui mènent les individus à s'exprimer et se transforment en conséquence. En ce sens, l'analyse du discours médiatique que nous proposons ici est une analyse sociologie du discours médiatique. Nous cherchons à comprendre le rapport des modalités d'écritures avec les étapes de la production d'informations ainsi que les interprétations qu'elles suscitent<sup>311</sup>.

La naissance de la presse révèle les transformations dans les relations entre les catégories sociales. Elle est née en tant que presse d'opinion, dite aussi politique, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, en raison de son rapport avec les intérêts idéologiques et politiques de la bourgeoisie désireuse de faire circuler des idées mettant en cause l'Etat monarchique et ses fondements (son monopole sur le jugement critique et esthétique)<sup>312</sup>. La presse naissante met ainsi l'accent sur l'échange et la confrontation d'idée à partir d'une ligne d'écriture « polémique » qui manifeste un parti pris et une relation de proximité avec le lecteur. Avec son industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle, sa propre structure évolue : la production devient quotidienne et la publicité se développe. Les modes d'écritures changent, l'écriture littéraire s'adapte à une production plus intense et plus large. Nous pouvons appréhender des reformulations à travers la méthode d'analyse des journaux proposée par Yves de la Haye car elle consiste à rendre compte des prises de position qui se font voir à travers des « registres » : des modèles d'écriture utilisés dans la presse qui varient selon « *la position qu'un individu occupe, du groupe qu'il représente, de la situation qu'il crée, du contexte dans lequel il intervient, et de ceux à qui il s'adresse*<sup>313</sup> ». Cette proposition rompt ainsi avec la tradition littéraire de l'analyse des journaux, où le message occupe une place centrale. Ou encore la tradition morphologique qui consiste à découper le journal en partie en saisissant ses éléments constitutifs. Les registres, au contraire, rendent compte des « *rapports entre langage et société*<sup>314</sup> ». Yves de la Haye a ainsi élaboré cinq types de registres dont le registre « politique », critique envers le discours d'autrui lui opposant une « *voix collective*<sup>315</sup> » qui s'adresse au lecteur. Le rédacteur marque sa place dans le texte dans un registre de

---

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>311</sup> Sur une sociologie du discours médiatique, nous renvoyons à Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002, p. 10.

<sup>312</sup> Nous reviendrons en détail sur la naissance de la presse et l'émergence de la sphère publique au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le septième chapitre. Nous nous référons ici à Chartier Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Editions du Seuil, 1990, p. 37.

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>314</sup> Nous faisons référence ici notamment au courant structuraliste et l'analyse réalisée par Roland Barthes des faits divers dans l'ouvrage *Essais Critiques*, Paris, Editions du Seuil, 1964. Selon son analyse, les faits divers ne relèvent pas d'une relation entre médias et société. Nous reviendrons sur cet aspect dans le prochain chapitre. Sur les rapports entre langage et société, lire Haye Yves (de la), *op.cit.*, p. 169.

<sup>315</sup> *Ibid.*, p. 172.

« conjonction » (formation d'une parole collective et de proximité avec le lecteur) et de « disjonction » (distance à ce qui est déclaré par quelqu'un). Celle-ci marque le registre « polémique » qui consiste à l'élaboration d'un avis authentique par le rédacteur. Contrairement à ce dernier, le registre révérenciel consiste à redoubler (voire amplifier) les positionnements des interlocuteurs. C'est un registre d'adhésion. Le registre « technocratique » s'oppose au registre politique car il ne laisse pas d'espace à la discussion, les idées sont présentées comme des certitudes. Le registre « prudentiel » est le registre marqué par l'imprécision des points de vue, par l'avis partagé qui « *veut passer par une précaution légitime*<sup>316</sup> ». Il s'agit ainsi de ne rien mettre en cause et de ne pas assumer un positionnement manifeste en relativisant les causes et les conséquences d'une situation.

L'argument majeur avancé par Yves de la Haye consiste à affirmer que l'information est avant tout un mode de production. Dans cette perspective, les articles sont révélateurs des rapports de forces, des stratégies d'acteurs liées à des évolutions sociales. Dans la continuité de cette perspective, la manière dont les incidents à la Villeneuve sont recadrés par la presse, reflète des tendances sur des manières de vie (liées à l'histoire du pays comme, par exemple, son processus d'urbanisation et d'industrialisation et le flux migratoire), sur le rapport entre les individus, les groupes sociaux, et le pouvoir public : le rapport entre les citoyens et les hommes politiques. Nous développerons en détail ces éléments dans les chapitres suivants<sup>317</sup>. L'objectif de ce chapitre est de rendre compte des tendances majeures de l'écriture journalistique à travers l'analyse des articles publiés au moment des incidents à la Villeneuve de juillet 2010 à juillet 2011 (« anniversaire » des incidents). L'intérêt commun de la presse pour ces événements révèle l'existence d'un mode de fonctionnement des journaux (qui parle ? Qui a le droit de parler ?). La période d'analyse permet d'accompagner le traitement de la « crise » sur une longue période et d'observer la place que ces événements ont occupée en comparaison avec d'autres thématiques qui ont paru conjointement aux événements à la Villeneuve. Rappelons-nous, en juillet 2010, des habitants du quartier la Villeneuve ont provoqué trois nuits de violence après la mort de Karim Boudouda, un jeune homme de 27 ans, qui y habitait. Le 16 juillet 2010, il avait été abattu à la Villeneuve après le braquage du casino d'Uriage, une course poursuite et des échanges de tirs avec la police. Les jeunes du quartier ont ainsi incendié des voitures et des poubelles, ils ont jeté des cailloux contre les policiers et les gendarmes qui cernaient le quartier. Il y a eu également des tirs d'armes à feu contre les forces de l'ordre.

---

<sup>316</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>317</sup> Nous revenons sur le rapport entre la presse et le flux migratoire aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en France dans le prochain chapitre.

Notre corpus est composé des quotidiens nationaux : *Le Monde* et *Libération*. Le quotidien *Le Figaro* est mobilisé à titre de comparaison et permet d'apporter des évidences majeures sur le traitement « national » des « événements ». Toutefois, parmi les quotidiens nationaux, notre analyse porte plus sur *Le Monde* et *Libération*. Nous analysons également le quotidien régional, *Le Dauphiné Libéré* et le magazine hebdomadaire, *Le Nouvel observateur*. Les articles analysés ont été publiés dans la version papier et en ligne dans le site web correspondant au journal (*LeMonde.fr*, *Libération.fr*, *Le Dauphinélibéré.fr.*) et au magazine (*LeNouvelobservateur.fr*). Le corpus se consacre ainsi à des quotidiens nationaux, un régional et un hebdomadaire. Il présente une dimension territoriale (nationale-régionale) et temporelle : un hebdomadaire n'a pas la même relation avec la temporalité d'un fait, que les quotidiens<sup>318</sup>.

Pour l'analyse des articles, nous avons constitué une grille inspirée de celle d'Yves de la Haye. Notre grille comprend cinq registres (« factuel », « controverse », « polémique », « combatif » et « témoignage ») qui recouvrent trois critères (tableau ci-dessous). Avant de présenter les registres, commençons par les critères :

– **Le premier est la figure du journaliste.** Il consiste à repérer la visibilité du rédacteur dans le texte, sa position dans la rédaction et sa spécialisation. La position des journalistes au sein de la rédaction est prise en compte car elle influence la manière de traiter les situations.

– **Le deuxième critère prend en compte les méthodes de recueil d'informations ainsi que les interlocuteurs consultés.** Le recours aux « paroles extérieures » signifie qu'une production d'information (analyses, rapports) « arrive » à la connaissance des journalistes. Ainsi l'observation de ces « paroles » fournit les tendances des prises de position de certains acteurs dans l'espace social. Nous avons observé des méthodes pour recueillir les informations, telles que les entretiens, l'observation, l'enquête et l'analyse. Il s'agit donc d'observer les savoir-faire que le rédacteur met en place. Ils sont en rapport avec sa position au sein de la rédaction et la position du journal dans le champ médiatique.

– **Le troisième critère est le « stratégie d'action » : les modes d' « attaque » comme, par exemple,** l'objectivité (distance vis-à-vis des faits), l'expertise critique (qui prétend se confondre avec le journalisme d'opinion) et les stratégies d'action visant à donner la parole aux individus. Nous l'avons abordé plus haut, le journalisme d'opinion se réfère à un journalisme qui formule des jugements et un point de vue

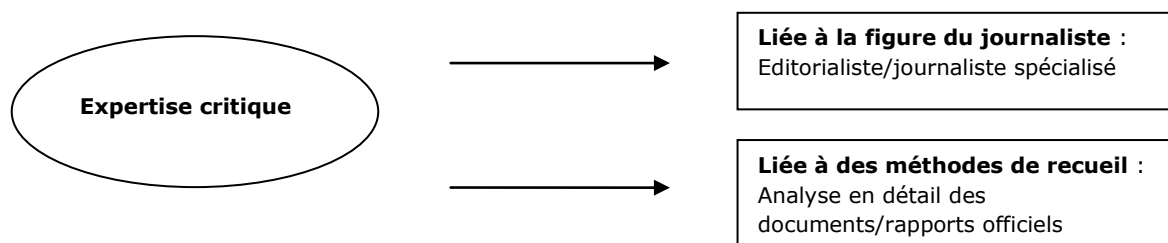
---

<sup>318</sup> Pour plus des détails sur le choix du corpus, nous renvoyons à Cf. Annexe « Analyse du corpus presse lié aux incidents dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble en 2010 », p. 7.

explicite. L'expertise critique, telle qu'elle a été définie par Jean-Gustave Padioleau<sup>319</sup>, consiste en une écriture moins expressive où l'analyse du contexte (les causes, les conséquences, les positionnements des différents acteurs vis-à-vis d'un fait ou événement) est privilégiée au détriment d'une opinion manifeste fondée sur une idéologie politique.

<b>Figure du journaliste</b>	<b>Modes de recueil des informations</b>	<b>« Stratégies d'action »</b>
Le positionnement du journaliste selon son statut indique un mode d'adresse spécifique  ↓  Journaliste spécialisé/correspondant/éditorialiste	Les méthodes de recueil d'information sont liées aux thématiques et aux interlocuteurs (institutionnels/associatifs/experts)  ↓  Enquête de terrain, analyse, observation/suivi des conférences de presse	Les stratégies d'action sont fondées sur des représentations professionnelles  ↓  Objectivité et expertise critique

Les trois critères se situent dans une dynamique commune. Prenons par exemple le critère « expertise critique » : il est lié autant à la figure du journaliste qu'à des méthodes de recueil, comme nous le lisons dans le schéma suivant :



Chacun des cinq registres, déjà cités, s'inscrit dans le mouvement illustré par le schéma ci-dessus. Chaque registre s'articule autour des trois critères.

Abordons tout d'abord le registre « factuel » (lire tableau ci-dessous). Il est observable dans les articles qui reprennent (parfois intégralement) le contenu des dépêches de l'AFP (Agence France-Presse). Ce sont donc des « papiers » qui ne révèlent pas un travail d'analyse de la part du journaliste. La figure du journaliste est ainsi effacée et le message est essentiellement fait de reprises de citations, de déclarations des interlocuteurs institutionnels. La stratégie d'action est ici l'« objectivité » qui consiste à présenter les faits comme « ils se sont vraiment passé », comme si les journalistes n'avaient aucune responsabilité dans la hiérarchisation des informations.

<sup>319</sup> Padioleau Jean-Gustave, *op.cit.*, p. 277.

	REGISTRES				
	Factuel	Controverse	Explicatif	Polémique	Témoignage
<b>Figure du journaliste</b>	Articles pas forcément signés /S'ils le sont, le journaliste est « invisible »	Effacement du journaliste/ Mise en relation des différents interlocuteurs	Accent mis sur l'interprétation	Parti pris plus manifeste, mais instrumental	Immersion dans un lieu précis ou une situation précise
<b>Modes de recueil</b>	Dépêches/Citation	Citation/entretiens	Enquête/Analyse documents officiels/Recours à des experts	Recours à des recherches Scientifiques (apports de différentes disciplines) production des associations	Enquête/Observation
<b>Stratégies d'action</b>	Objectivité	Marquer distance/autonomie (objectivité)	Expertise critique (Contextualisation des faits)	Expertise critique (Contextualisation des faits)	Donner la parole aux individus (objectivité)

Le registre « controverse » consiste à contextualiser les faits à travers le recours à différentes paroles et donc à différents points de vues. À travers des entretiens, souvent sur place, le journaliste fait un « état de lieu » de la situation, juxtaposant les contradictions des avis divers. Ce registre se rapproche de celui « prudentiel » défini par Yves de la Haye. Le rôle du journaliste se résume à choisir la « bonne » parole. Il s'agit ainsi de marquer une certaine distance vis-à-vis des « sources ».

Le registre « explicatif » est utilisé lorsque le journaliste analyse des documents officiels, statistiques et sondages. L'accent est mis sur l'interprétation des faits en lien avec l'action publique. Dans ce cas, l'expertise critique est la stratégie mobilisée par le journaliste.

Dans les articles qui relèvent du registre « polémique », le rédacteur prend position et le ton assumé dans le papier est critique et cynique. L'expertise critique est mobilisée mais elle ne se confond pas avec le journalisme d'opinion. Ce registre se caractérise par le recours à des experts et à des recherches scientifiques ou des rapports rédigés par des associations.

Enfin, les papiers rédigés à partir de l'histoire ou de l'immersion dans la vie d'un individu entrent dans le registre « témoignage ». L'observation sur place donne le ton aux articles classés dans ce registre. La stratégie consiste à écouter les individus et à donner la parole aux lecteurs. Nous y retrouvons aussi la publication des lettres des lecteurs.

Plusieurs services ont été mobilisés dans le traitement des événements à la Villeneuve : « Informations générales » (qui correspond au service fait divers dans la presse régionale), « Société », « Politique » et dans une moindre mesure le service « International ». Nous avons analysé 232 articles au total. La majorité des articles ont

été classés « controverse », comme l'illustre le tableau ci-dessous avec le nombre d'article par registre de chaque élément qui compose notre corpus :

Journaux	Factuel	Controverse	Polémique	Explicatif	Témoignage	Total
<b>Le Monde</b>	13	36	10	3	1	<b>63</b>
<b>Libération</b>	17	30	9	3	1	<b>60</b>
<b>Le Dauphiné Libéré</b>	49	27	-----	2	2	<b>80</b>
<b>Le Nouvel Observateur</b>	1	11	14	1	1	<b>28</b>
	<b>80</b>	<b>105</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>232</b>

De ces différents registres émergent trois conclusions majeures sur la production de l'information sur les incidents de la Villeneuve, et que nous présentons maintenant : d'abord notre analyse révèle que l'accent est mis sur la contextualisation sociale des incidents. Ils sont interprétés comme le résultat des difficultés de cohabitation entre différentes populations et manières de vivre. Ensuite, nous observons l'émergence d'un processus de politisation des incidents au service « Société », c'est-à-dire, un processus qui se traduit par « *l'inscription d'un problème sociale, médical, culturel, voire « purement technique » dans la liste des questions traitées par les institutions explicitement politiques* », comme l'affirme Jacques Lagroye<sup>320</sup>. Enfin, notre troisième conclusion est que l'immigration est un thème qui fait débat et qui fait l'objet d'une manifestation sociale importante que les médias contribuent à rendre visible.

## 2.2. L'analyse de la « crise » de la Villeneuve

### 2.2.1. La contextualisation sociale des incidents

Les premiers articles qui ont rendu compte des incidents à la Villeneuve sont des articles classés comme « factuels » et « controverses » et où la stratégie privilégiée est l'« objectivité ». Le souci, ici, est de prendre de la distance vis-à-vis de l'événement en rendant compte de toutes ses « facettes ». Cela consiste à écouter les différents interlocuteurs impliqués dans les incidents : la police, le maire, les habitants... L'accent est mis sur la contextualisation sociale des incidents, comme nous le démontrons maintenant. L'analyse de ces premiers articles sur les incidents à la Villeneuve révèle les « modes d'attaque » des quotidiens. Ils définissent la suite et la manière dont les autres

<sup>320</sup> Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 367.

journalistes (des services « Politique » et « Société » et les éditorialistes) reprendront le sujet.

Les articles classés « factuels » et « controverses » sont des articles surtout écrits par des journalistes locaux du *Dauphiné Libéré*, et par des journalistes qui se sont déplacés à Grenoble, comme c'est le cas pour Yves Bordenave (*Le Monde* avec le correspondant local Benoit Pavan), Alice Géraud (*Libération*) et Isabelle Monin (*Le Nouvel Observateur*). De l'analyse de ces articles émergent trois points communs : le premier élément qui ressort est que les articles mettent l'accent moins sur les causes que sur les conséquences : les incidents sont interprétés comme le résultat du développement de la violence (et donc de l'insécurité). Ensuite, les événements révèlent l'échec du projet de construction du quartier la Villeneuve ; et, enfin, les incidents indiquent une évolution de la société urbaine. Il s'agit des difficultés du mode de vie dans les villes.

Comme nous l'observons dans le tableau ci-dessous, les premiers articles sont « factuel » dans les quotidiens nationaux. Ils ne sont pas signés car la « source » est l'agence *AFP*. Ce sont des « brèves » qui rendent compte uniquement des déclarations institutionnelles comme celle du ministre de l'Intérieur de l'époque, Brice Hortefeux (2009 à 2011). Bien que petits (ils font souvent quelques lignes), ils sont intéressants à observer car nous avons constaté, pendant notre période d'analyse, un intérêt progressif de la presse pour ces articles.

<b>Date</b>	<b>Le Monde</b>	<b>Libération</b>	<b>Le Dauphiné Libéré</b>
Samedi 17 juillet 2010	« Un braqueur de casino tué par la police à Grenoble, un policier blessé »  « Agence <i>AFP</i> »	« Un braqueur de casino abattu à Grenoble » « Hortefeux « veut établir l'ordre public » à Grenoble après les violences de la nuit »  « Source <i>AFP</i> »	« Braquage. A L'issue d'une course-poursuite nocturne jusqu'à Grenoble »
Dimanche/Lundi 18-19 juillet 2010	« Banditisme : Nuit de violences à Grenoble » « Sécurité. L'agglomération grenobloise demande plus de moyen »  « Agence <i>AFP</i> »	« Grenoble : appel au calme pour les obsèques du braqueur tué ? »  « Source <i>AFP</i> »	« La Villeneuve sous haute surveillance »
<b>Registre</b>	« <b>Factuel</b> » Déclarations du ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, et de Daniel Chomette, le secrétaire départemental du syndicat SGP-FO (syndicat général de la police-Force ouvrière)	« <b>Factuel</b> » Déclaration de Daniel Chomette, le secrétaire départemental du syndicat SGP-FO (syndicat général de la police-Force ouvrière)  Bilan de la police pour la nuit (nombre des voitures brûlées)	« <b>Factuel</b> » Déclarations des policiers, Journaliste Vanessa Laime, service « fait divers »

Néanmoins, cela n'est pas le cas du quotidien régional *Le Dauphiné Libéré* où le traitement « factuel » caractérise sa ligne éditoriale. Le service « fait divers et justice » est un service particulier par rapport aux autres services au sein du journal. En plus

d'être le service avec le plus grand nombre de journalistes (ils en sont quatre<sup>321</sup>), il a comme particularité de bénéficier de la liberté que les journalistes « fait diversiers » ont de se déplacer dans l'intégralité du sud du département (et éventuellement dans d'autres départements) en fonction des événements. Quelle que soit la localisation, ces journalistes sont donc amenés à intervenir. La ligne éditoriale du journal s'impose ainsi à la dimension territoriale du quotidien. La logique politique du journal explique le nombre d'articles classés « fait divers » au moment des événements de la Villeneuve (49 articles ont été classés « factuel » contre 13 au *Monde*). Pendant l'année 2010, le quartier de la Villeneuve a fait l'objet d'un suivi par le service « faits divers et justice ». C'est ce que démontrent les articles (lire tableau ci-dessous) suivants portant sur : les arrestations et interpellations des suspects des actes de violence commis dans le quartier en septembre 2010, le sapeur-pompier qui a été blessé par balle dans le quartier de la Villeneuve en novembre 2010 et l'installation par le ministre Brice Hortefeux d'une nouvelle unité mixte de police et gendarmerie en décembre 2010. Les articles se focalisent sur la parole des interlocuteurs institutionnels, surtout les forces de l'ordre avec lesquels les journalistes « locaux » ont un contact quotidien à travers notamment des visites à l'hôtel de police :

---

<sup>321</sup> Au service politique, par exemple, ils sont seulement deux. L'information politique nationale et internationale est dépendante de l'AFP.



*Le Dauphiné Libéré*, l'Une du 1<sup>er</sup> septembre 2010  
 Sous-titre : « Soupçonné d'être le complice de Karim Boudouda tué dans la fusillade, après le braquage du casino d'Uriage le 16 juillet dernier, Monsif Ghabbour a été arrêté hier matin à Voreppe. Durant six semaines de cavale et alors que le quartier de la Villeneuve connaissait des nuits de violence, il avait échappé plusieurs fois à la police, parfois *in extremis*. Récit d'une cavale et portrait du suspect ».

*Le Dauphiné Libéré*, Pages départementales, le 17 novembre 2010

**DANS L'AFFAIRE DU BRAQUAGE DU CASINO D'URIAGE**

# Le second suspect arrêté à Voreppe



**Soupçonné d'être le complice de Karim Boudouda tué dans une fusillade, après le braquage du casino d'Uriage le 16 juillet dernier, Monsif Ghabbour a été arrêté hier matin à Voreppe. Durant six semaines de cavale et alors que le quartier de La Villeneuve connaissait des nuits de violence, il avait échappé plusieurs fois à la police, parfois *in extremis*. Récit d'une cavale et portrait du suspect.**

P. 20

Mercredi 17 novembre 2010 page 5

## ENOBLE ET SA RÉGION

**SOCIÉTÉ** Après le tir dont a été victime vendredi soir l'un de leurs collègues à La Villeneuve

# La grande colère des sapeurs-pompiers professionnels



Hier matin, les sapeurs-pompiers ont manifesté devant le conseil général de l'Aisne (à gauche), avant d'occuper bruyamment le hall de l'assemblée départementale. À droite, des soldats du tir brandissent un cercueil en guise de protestation. Le D.S. Marc GRENIER

« **N**otre profession déplore chaque année des morts au feu. Mais nous ne savions accepter que l'un d'entre nous meure d'un coup de feu. » Dit par un représentant syndical, les sapeurs-pompiers professionnels, la phrase résume l'indignation de cette exposition après le tir dont a été victime l'un de ses membres vendredi soir à La Villeneuve.

Sortis de l'état de choc dans lequel ils se trouvaient ces derniers jours, les soldats du feu s'étaient donné rendez-vous hier matin au centre de secours de Saint-Marthe-d'Ursus. À l'appel de Thierry Leclaire, le CGT d'Ursus d'abord, pour rendre hommage à Clément, leur jeune collègue martiniquais de 24 ans dont le bras a été traversé par une balle alors qu'il intervenait sur un feu de voiture, au 170 galère de l'Arlequin. Et puis pour tenter d'envoyer l'avent.

« Non, il ne s'agit pas d'un acte isolé »

Car en réalité, les sentiments partagés par les quelque 150 personnes présentes sont l'inquiétude et une grande colère. « Au lendemain du drame, le préfet a évoqué un acte isolé. Nous ne comprenons pas cette délamation qui vise à minimiser à outrance cet événement. Il y a là une volonté de sauver le discours de Grenoble prononcé par le président de la République », estime Jean-Louis Mondagni, représentant de l'Unsa. « En réalité, il ne s'agit pas d'un acte isolé. Nous avons affaire à des incursions permanentes depuis le mois de juillet. Le calme qui peut régner certains soirs à La Villeneuve est artificiel. En fait, il n'y a aucun progrès sur le fond », estime son collègue Thierry Leclaire, de la CGT.

Colère contre les représentants de l'État (lire par ailleurs la réaction du directeur de cabinet du préfet). Colère, également, contre l'administration de l'hôtel, des sapeurs-pompiers « celle des Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) » à laquelle ils reprochent, ainsi qu'au conseil général, ses choix budgétaires : « Nous nous battons depuis des années pour obtenir des effectifs. La sécurité est collective : nous demandons des moyens supplémentaires. »

Pour faire connaître leurs revendications de façon directe, les sapeurs-pompiers se sont mis en fin de nuit/ce en manifestants : ils ont bruyamment occupé le hall du conseil général pour obtenir une audience auprès d'un élu, Alain Midral, vice-président chargé de l'administration générale et des finances, a accepté de recevoir la délégation, qui, à son retour dans le hall, a indiqué avoir obtenu la promesse de néo-cadets.

« Au-delà des revendications liées aux effectifs et au « maque d'écologie » qui les pousse leur direction, c'est bien un profond malaise face aux conditions de la société que sapeurs-pompiers professionnels veulent exprimer : certains s'en prennent même aux secouristes, c'est qu'il y a dans ce pays une vraie construction sociale », dit d'Arnaud Goretz, représentant Unsa de l'Ursus, venu avec son collègue Claude Marchal, CGT, soutenir ses collègues. L'agitation générale

Des 10

L'article aborde la manifestation organisée par des sapeurs-pompiers pour protester contre le tir qu'un de ses collègues a reçu lors d'une intervention dans le quartier de la Villeneuve.



L'article annonce la venue du ministre de l'Intérieur à Grenoble pour lancer une unité mixte constituée de gendarmes et des policiers. Le journal l'a interviewé avant son déplacement. Les questions posées se focalisent sur les conditions de travail de la police dans les quartiers et la « promesse » des renforts à Grenoble par le chef de l'Etat.



L'article annonce la visite du ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, pour installer l'unité mixte d'intervention rapide (Umir). Il reprend les déclarations du ministre lors d'une conférence de presse réalisée à la Préfecture de l'Isère.

La manière dont le quotidien régional *Le Dauphiné Libéré* rend compte de ces événements renvoie à la structure propre du journal en termes d'attribution de sujet et d'organisation de la pagination. Ainsi, la rédaction du journal est organisée en thématiques mais aussi en zones géographiques qui sont déterminées par la pagination. Les premières pages sont des pages départementales qui sont communes aux autres éditions du sud du département. Les dernières pages sont consacrées à des sujets qui « intéresseraient » les autres éditions du journal. Les incidents à la Villeneuve ont fait l'objet d'un traitement dans les pages consacrées à Grenoble et son agglomération mais aussi d'un traitement dans les dernières pages. Les événements ont donc été traités comme des événements « extra-locaux », comme l'illustrent les exemples suivants :

<p>Le Dauphiné Libéré, le 19 juillet 2010 L'Une : pages 2, 3, 4 et 27</p>	<p>Le Dauphiné Libéré, le 20 juillet 2010 L'Une : pages 2, 3 et 30</p>	<p>Le Dauphiné Libéré, le 11 août 2010 L'Une : page 34</p>

Dans l'exemple ci-dessous, la Une du 20 juillet, nous observons le découpage du journal des événements à la Villeneuve en fonction de la pagination. Les articles sont placés dans les pages « locales » mais aussi dans les pages « nationales ». Ceci renforce l'affirmation qu'un événement ne correspond pas par lui-même à un niveau territorial. L'intérêt porté à ces incidents renvoie ainsi à une hiérarchisation de l'information qui est socialement construite :

<p>L'Une du 20 juillet 2010 annonce les articles sur les événements à la Villeneuve dans les pages 2, 3 et 34</p>	<p>20 juillet 2010 : Les articles placés dans les pages 2 et 3, rubrique « Grenoble et sa région »</p>	<p>20 juillet 2010 : L'article placé dans la page 30, rubrique « France-Monde »</p>
<p>« Il y a 40 ans, La Villeneuve était d'abord et avant tout une belle promesse du vivre ensemble. Près de quarante ans après sa création, la tendance s'est inversée. Retrospective d'un modèle social qui a échoué et bilan de trois jours de violences ».</p>	<p>L'article présente les « échecs » liés à la construction et au développement du quartier de la Villeneuve.</p>	<p>Le « bilan » des événements (nombre d'interpellations, poursuites judiciaire) à la Villeneuve réalisé par Vanessa Laime, service « fait divers ».</p>



Quelques jours plus tard, à partir du 20 juillet 2010, les articles vont se consacrer à contextualiser les faits, c'est-à-dire, à chercher les causes des événements. Ils sont ainsi classés comme « controverse ». L'enjeu est de faire émerger différents points de vue, en choisissant les « bonnes » paroles. A la Une du *Monde* (tableau ci-dessous), nous observons que les incidents à la Villeneuve sont annoncés avec un autre acte de violence qui a eu lieu à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) : « À Saint-Aignan, des gens du voyage ont attaqué la gendarmerie ». Le 16 juillet 2010, Luigi Duquet, 22 ans, a été tué après une course-poursuite avec la police. Après sa mort, une cinquantaine de personnes (annoncées dans la presse comme gens du voyage) ont essayé d'entrer de force à la gendarmerie. Les deux incidents renvoient ainsi à un même « recadrage médiatique » car ils sont interprétés comme des événements similaires ayant la même cause : l'augmentation de la violence, de l'insécurité et de la colère des « jeunes immigrés » contre les forces de l'ordre. Ici nous donnons pour exemple le quotidien *Le Monde*, cependant, dans les autres quotidiens (*Libération*, *Dauphiné Libéré* et le *Figaro*) et dans le magazine (*Nouvel Observateur*), ces deux incidents (à Grenoble et à Saint-Aignan) sont traités ensemble, comme nous l'abordons ensuite.

L'UNE : « Grenoble, ville pilote, reste sous tension » *Le Monde*, 20 juillet 2010



« A Grenoble, des policiers ont de nouveau de nouveau essayé des tirs d'armes à feu », *Le Monde*, France, 20 juillet 2010, p. 8.



Dans l'article à droite du tableau, le journaliste Yves Bordenave au *Monde*, envoyé sur place, essaie d'expliquer cet incident en soulignant deux facteurs qui seraient à

l'origine des incidents : le développement d'une « économie parallèle<sup>322</sup> » de trafics de stupéfiants et d'armes et la multiplication d'actes de violence dans le quartier. Il parle ainsi d'une « délinquance urbaine<sup>323</sup> » en faisant référence à d'autres violences survenues dans les banlieues françaises comme celles en 2005 quand deux adolescents sont morts électrocutés à Clichy-Sous-Bois (dans l'agglomération parisienne). L'attention est portée aux conséquences que ces incidents ont sur « l'image » de la ville. L'histoire du quartier n'est abordée que pour démontrer les « déceptions » en raison de « l'échec » de la mixité sociale, comme l'illustre les deux articles publiés au *Monde* et au *Nouvel Observateur* dans le tableau ci-dessous :

Le Monde	Le Nouvel Observateur
<p><b>L'image de la « capitale des Alpes » écornée</b></p> <p><b>Grenoble</b> Envoyé spécial</p> <p>Longtemps, Grenoble a fait figure de ville pilote. Cité universitaire axée sur la recherche, dotée d'entreprises de pointe, au pied des montagnes, elle cultivait l'image de dynamisme et d'innovation.</p> <p>Las. Depuis des mois, la « capitale des Alpes », comme aiment l'appeler ses habitants, occupe la rubrique des faits divers. Braquages, violences diverses, crimes de sang, règlements de comptes, actes sordides écornent sa réputation. Provenant du crime organisé ou de la délinquance ordinaire – celle des jeunes voyous souvent issus des cités ou de jeunes déclassés et livrés à eux-mêmes –, ces actes semblent s'être multipliés.</p> <p>« Il y a eu récemment une sorte de loi des séries, concède le maire et député (PS), Michel Destot. Nous avons été confrontés à une succession d'événements médiati-</p> <p>sés qui ont marqué l'opinion et qu'on n'explique pas forcément. » Selon l'édile, ces événements n'ont rien de commun entre eux. « Quel lien y a-t-il entre le grand banditisme et trois jeunes paumés qui torturent un petit vieux ? » interroge Jérôme Safar, premier adjoint chargé de la sécurité. Contrairement aux apparences, les chiffres de la délinquance sont en baisse, assure-t-il. « La plupart des faits qui ont défrayé la chronique ont été élucidés. »</p> <p><b>Délinquance urbaine</b></p> <p>À l'automne 2005, lors des émeutes qui avaient enflammé les grandes agglomérations, Grenoble, comme Marseille, avait échappé au déferlement de violence. Et même si, « ville riche », explique M. Destot, « elle connaît les problèmes de l'agglomération lyonnaise » avec des attaques de bijouteries ou d'autres actes de délinquance, elle conserve son sta-</p> <p>tut et sa capacité d'attraction. « En termes de salaire moyen, l'agglomération grenobloise est la deuxième après Paris », dit-il.</p> <p>Pourtant, M. Destot en convient : « Grenoble connaît depuis ces dernières années une vague de violence sur laquelle il faut s'interroger. » En tant que président de l'Association des maires des grandes villes de France, il propose l'organisation d'un Grenelle de la sécurité qui aurait vocation à réunir « tous les acteurs autour d'une même table pour travailler ensemble ».</p> <p>Selon lui, toutes délinquances confondues, ce sont les grandes villes qui subissent le plus d'actes qui « pourrissent la vie des citadins ». « Nous avons été pionniers dans de nombreux domaines, nous pouvons l'être désormais dans le traitement de ce nouveau fléau qu'est celui de la délinquance urbaine », plaide-t-il. ■ Y.B.</p>	<p><b>« La Villeneuve : la cité des rêves brisés<sup>325</sup> »,</b></p> <p><b>La Villeneuve : la cité des rêves brisés</b></p> <p>« Ils voulaient « changer la vie, changer la ville... »</p> <p>A Grenoble, au début des années 1970, ce quartier devait être un laboratoire de la révolution urbaine. Le voilà devenu par Sarkozy épitome de la « guerre nationale contre les voyous », Isabelle Morin raconte l'histoire d'une cité à problèmes ni pire ni meilleure que tant d'autres.</p>  <p>D u 4 à 4 se sont les bases d'un quartier moderne. C'est un quartier moderne. On dit qu'un document préparé par le maire de Grenoble, Jean-Pierre Chevènement, en 1970, prévoyait de transformer le quartier de La Villeneuve à Grenoble. Avant de signer ce document, il a demandé à quelques architectes de lui proposer des idées. Une idée a été retenue. Une idée qui était simple et qui était ambitieuse. Une idée qui était de créer un quartier moderne, un quartier qui serait un laboratoire de la révolution urbaine. Une idée qui était de créer un quartier qui serait un laboratoire de la révolution urbaine. Une idée qui était de créer un quartier qui serait un laboratoire de la révolution urbaine.</p> <p>Il y a habité entre 1970 et 1983 au Village olympique, le quartier contigu de La Villeneuve. J'y avais beaucoup d'amis. A cette époque, c'était presque branché de s'y installer. Ils avaient la foi dans une ville qui permettrait la communication entre les différents groupes sociaux. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que ce quartier, qui voulait lutter contre l'atomisation, soit devenu en trente ans une zone de réclusion. Pas à cause de l'échec de cette utopie. Mais de celui de la socialisation : quand la famille, l'école et l'entreprise ne réussissent plus à intégrer, l'exclusion est inévitable. D'autant que l'hyperconjonction est devenue la norme. Les jeunes, confrontés à un chômage massif, veulent en être, y compris en faisant n'importe quoi. Vous pouvez avoir les plus beaux équipements du monde, vous ne forcez jamais le poids contre cela.</p> <p>Propos recueillis par I. M. (*) Dernier ouvrage paru : « L'Occident mondialiste », avec Hervé Juhan Grassein.</p>
<p>L'article affirme que Grenoble, « cité universitaire », passe à occuper la rubrique « fait divers » en raison de la multiplication d'actes de violence dans les dernières années. Pour démontrer son argument le journaliste cite les déclarations du maire Michel Destot qui renforce le constat de l'existence d'une « vague » de violence médiatisées ainsi que d'une « délinquance urbaine » qui interroge l'action publique.<sup>324</sup> Aucune statistique a été mobilisée pour mettre en cause ou réitérer les déclarations du maire.</p>	<p><b>Les vraies causes d'un échec</b></p> <p>par Gilles Lipovetsky*</p> <p>Le philosophe a vécu treize ans du côté de la Villeneuve. Témoignage</p> <p>J'ai habité entre 1970 et 1983 au Village olympique, le quartier contigu de La Villeneuve. J'y avais beaucoup d'amis. A cette époque, c'était presque branché de s'y installer. Ils avaient la foi dans une ville qui permettrait la communication entre les différents groupes sociaux. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que ce quartier, qui voulait lutter contre l'atomisation, soit devenu en trente ans une zone de réclusion. Pas à cause de l'échec de cette utopie. Mais de celui de la socialisation : quand la famille, l'école et l'entreprise ne réussissent plus à intégrer, l'exclusion est inévitable. D'autant que l'hyperconjonction est devenue la norme. Les jeunes, confrontés à un chômage massif, veulent en être, y compris en faisant n'importe quoi. Vous pouvez avoir les plus beaux équipements du monde, vous ne forcez jamais le poids contre cela.</p> <p>Propos recueillis par I. M. (*) Dernier ouvrage paru : « L'Occident mondialiste », avec Hervé Juhan Grassein.</p>

<sup>322</sup> Bordenave Yves, A Grenoble, des policiers ont de nouveau essayé des tirs d'armes à feu, *Le Monde*, France, 20 juillet 2010, p. 8.

<sup>323</sup> *Ibid.*

<sup>324</sup> Encadré intitulé « L'image de la « capitale des Alpes » écornée », dans l'article Bordenave Yves, « A Grenoble, des policiers ont de nouveau essayé des tirs d'armes à feu », *Le Monde*, France, 20 juillet 2010, p. 8

<sup>325</sup> Monnin Isabelle, « La Villeneuve : la cité des rêves brisés », *Le Nouvel Observateur*, p. 30, 31 et 32, le 5 au 11 août 2010.

À droite, l'article paru au *Nouvel Observateur* explique en détail les circonstances de l'incident qui a eu pour conséquence la mort de Karim Boudouda :

« C'était le 16 juillet, vers 1h 30 du matin. Il [Karim Boudouda] gisait là ; mort, au pied de la galerie de l'Arlequin, où vit sa mère. Les pompes funèbres l'ont emmené longtemps après son dernier souffle – trois heures. S'en sont suivies trois nuits traumatisantes pour les habitants : voitures brûlées (70), tirs à balle réelles, CRS au pied des immeubles (300 hommes), Raid et GIGN en renfort, et cet hélicoptère muni d'un projecteur qui tournait le long des façades, violant de sa lumière jaune les appartements et inaugurant, à grands coups de son et lumière, l'entrée de la Villeneuve dans le club des « zones de non-droit<sup>326</sup> » ».

Gilles Lipovetsky, qui a vécu pendant treize ans (1970 à 1983) à la Villeneuve, est invité à donner son témoignage et à expliquer « *les vraies causes d'un échec* » (encadré ci-dessus). Selon lui, en 1970, c'était « branché » de vivre à la Villeneuve où les habitants espéraient cohabiter avec différents groupes sociaux. Néanmoins, trente ans après, l'échec n'est pas celui du projet de construction de ce quartier mais de la socialisation : « *quand la famille, l'école et l'entreprise ne réussissent plus à intégrer, l'exclusion est inévitable* ».

D'une manière générale, la violence dans le quartier (la « délinquance urbaine ») est tenue comme un facteur qui se développe « naturellement » dans la banlieue grenobloise car dans celle-ci se concentre tous les « échecs » des actions politiques : les « jeunes » y sont « perdus, sans espoir<sup>327</sup> » car ils sont au chômage, subissent des discriminations (notamment en raison de leur origine étrangère) et ont également des problèmes dans les familles. Dans cette logique, les causes qui ont amené Karim Boudouda à devenir un « *caïd de cité* » (tableau ci-dessous) sont à chercher dans son historique scolaire et dans sa relation avec la famille, comme l'illustre l'extrait de l'article :

« Traumatisé par la séparation de ses parents et perturbé par la dérive de son frère aîné, toxicomane, Karim Boudouda a lâché prise. L'adolescent décroche, alors qu'il est en cinquième, et un bref séjour dans un foyer pour mineur à Autrans (Isère) n'y change rien. La cité et les copains constituent son unique horizon : l'oisiveté et les larcins ses seuls occupations<sup>328</sup> ».

---

<sup>326</sup> *Ibid.*

<sup>327</sup> Bordenave Yves, « La jeunesse perdue de Karim Boudouda, enfant déscolarisé devenue caïd des cité », *Le Monde*, France, 25-26 juillet 2010, p. 8

<sup>328</sup> *Ibid.*



# La jeunesse perdue de Karim Boudouda, enfant déscolarisé devenu caïd des cités

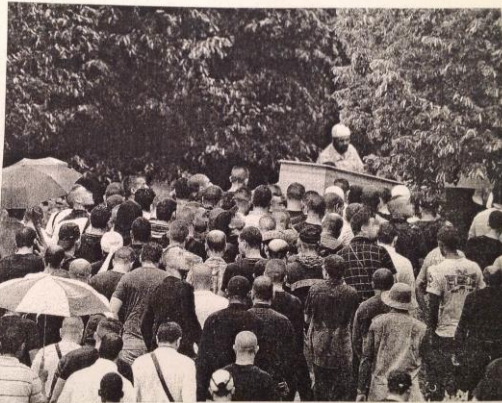
a mort du jeune délinquant, après un braquage, avait suscité des violences à Grenoble

Grenoble  
Évoqué spécial

**M**ort au « braquage », issue tragique d'une vie sans espoir. Karim Boudouda, né le 28 février 1983 à La Tronche (Isère), est tombé, dans la nuit du samedi 15 au vendredi 16 juillet, sous six balles d'un policier de la brigade anticriminalité de Grenoble. Armé d'un fusil d'assaut SIG et d'un pistolet-mitrailleur de type '7zi, il venait d'attaquer le casino 'Uriage (Isère) avec un complice toujours recherché.

Ils avaient dérobé plus de 30 000 euros, avant de prendre la fuite à bord d'une Peugeot 307 oléo. Leur course s'est arrêtée à la Villeneuve, dans la périphérie sud de Grenoble, au pied du dédale de Arlequin, que Karim connaissait ans ses moindres recoins pour y avoir passé la plus grande partie de sa courte existence.

La mort violente de Karim est à l'origine des graves incidents qui ont secoué, pendant les nuits des 17 et 18 juillet, la cité de l'Arlequin. Plusieurs dizaines de jeunes en sont pris aux policiers - deux entre eux au moins ont tiré sur les forces de l'ordre à balles réelles - en incendiant une soixantaine



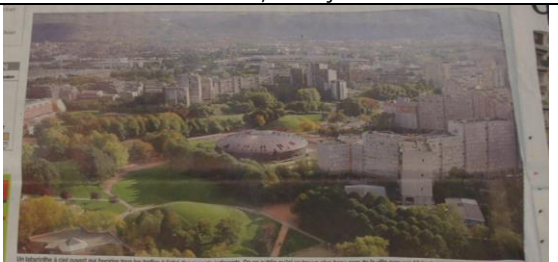
Les obsèques de Karim Boudouda, jeudi 22 juillet, à Poisat (Isère).

de Paris, les policiers avaient essayé d'utiliser une technique d'« assemblage » sur l'armement des vilains. La Snip est née. La municipalité d'Hubert Doubédout fut accusée et condamnée par

« tre », dira-t-il à l'expert psychologique. L'expert avait sa com-

champagne et la vitesse. Il a plusieurs accidents, mais prendre des

jardin ». Il s'imaginait même en train « du boulot dans quelque cha-



De l'habitat à ciel ouvert qui borde les trottoirs à l'air des regards indifférents. On ne voit pas le troupeau plus bas que de la ville, mais, sans 12 hectares, on ne voit pas.

**1 Année 1972, année utopique**  
Jean-François Parent, un habitant en chef de projet de La Villeneuve (voir ci-dessus), dit souvent : « La Villeneuve, c'est un projet utopique. Le parti d'une ville nouvelle, un territoire ouvert de Grenoble. Habiter la ville, c'est un projet utopique. Mais tout était ouvert dans les idées et une promesse d'habitat et d'architecture nouvelles. Et lui, à l'époque, habitait leur place à Grenoble.

De Paris, les pouvoirs publics avaient essayé d'utiliser une technique d'« assemblage » sur l'armement des vilains. La Snip est née. La municipalité d'Hubert Doubédout fut accusée et condamnée par

de proximité, en deux moments assez longs que la grille des équipements sportifs et culturels ne venait pas combler.

Et en 1972, on était le lendemain de la Villeneuve, ville flamboyante de la capitale. La France entière se faisait alors l'écho d'un projet expérimental de grande envergure. À cette époque, les représentants des parents s'appelaient Anne Pascal et Guy Chabaud.

**2 Le rêve prend forme**  
C'est entre le 80 et le 100 de la gestion de l'Arlequin que le rêve a pris forme. Tout devait favoriser la réussite sociale. Il y avait deux appartements sociaux, deux autres en duplex. Pas d'échecs mais des réservations et des succès à l'échelle. Les réservations étaient faites dans les années 70. Des réservations étaient faites sur le quartier. Les profits et les pertes étaient liés à la réussite sociale.

**3 Dix années de belles promesses**  
L'unique à tous les étages étaient plus tard que ce projet que le moment idéal était venu. La Villeneuve a tenu ses promesses une bonne dizaine d'années. Les profits et les pertes étaient liés à la réussite sociale.

**4 Le quartier se paupérise**  
Au fil des années, l'Arlequin prend ses couleurs et les couleurs se paupérisent plus de tout le quartier. La moitié sociale en réalité, comme pour de changer. La population devient en grande majorité issue de l'immigration du Maghreb et d'Afrique noire. Et le collège aux allures d'une couronne ne présente plus son côté. Des habitants de la périphérie sud de Grenoble, les profits et les pertes étaient liés à la réussite sociale.

**5 Une architecture recroquevillée**  
Ce qui est arrivé au quartier est arrivé au quartier. Ce qui est arrivé au quartier est arrivé au quartier. Ce qui est arrivé au quartier est arrivé au quartier. Ce qui est arrivé au quartier est arrivé au quartier.

## Jean-François Parent est à la fois créateur et habitant de La Villeneuve

Il est un quartier « vilain » de La Villeneuve. L'habitat social n'est pas le quartier de 80 ans, Jean-François Parent, a été un habitant de ce quartier de Grenoble. Il est un quartier « vilain » de La Villeneuve. L'habitat social n'est pas le quartier de 80 ans, Jean-François Parent, a été un habitant de ce quartier de Grenoble.

Il est un quartier « vilain » de La Villeneuve. L'habitat social n'est pas le quartier de 80 ans, Jean-François Parent, a été un habitant de ce quartier de Grenoble.

Il est un quartier « vilain » de La Villeneuve. L'habitat social n'est pas le quartier de 80 ans, Jean-François Parent, a été un habitant de ce quartier de Grenoble.

Il est un quartier « vilain » de La Villeneuve. L'habitat social n'est pas le quartier de 80 ans, Jean-François Parent, a été un habitant de ce quartier de Grenoble.



Jean-François Parent est à l'initiative du projet de la ville. Depuis, il n'a jamais quitté le quartier.

Dans l'article paru au *Dauphiné*, à droite dans le tableau ci-dessous, les incidents sont interprétés comme le résultat de deux facteurs intrinsèquement liés : l'évolution de la société et la défaite du projet de construction du quartier. L'enjeu est très personnalisé sur la figure de l'ancien maire socialiste Hubert Doubédout (1965-1983). Une « *rétrospective d'un modèle social échoué* » rend compte du premier facteur. L'histoire du quartier est présenté en cinq périodes différentes : « l'année 1972, année utopique », « le rêve prend forme », « dix années de belles promesses », « le quartier se paupérise », « une architecture recroquevillée ». Pour montrer cette évolution, l'article généralise les caractéristiques des personnes qui habitent les ZUS en affirmant que « *la population devient en grande majorité issue de l'immigration du Maghreb ou d'Afrique noire* ». Or, nous l'avons abordé, les ZUS ont des caractéristiques très diversifiées. La zone urbaine sensible de l'agglomération grenobloise comprend 17, 732 habitants dont 15,3 % sont étrangers. Grenoble présente 158, 746 habitants et 9,3 % d'étranger<sup>329</sup>. Les catégories professionnelles qui y habitent sont très variées. Dans la ZUS, la moyenne des

<sup>329</sup> Sur ces points nous renvoyons à : Bertholot Alain, « Précarité dans l'agglomération de Grenoble : pas uniquement dans les zones urbaines sensibles », Insee Rhône Alpes, La lettre Analyses, n°99, 2008, disponible sur [www.insee.fr/rhonealpes](http://www.insee.fr/rhonealpes).

cadres et professions intellectuelles supérieures, par exemple, est très proche de celle de Grenoble (12% et 14% respectivement).

Le deuxième facteur, la défaite du projet de construction du quartier, est présenté comme la conséquence de l'évolution des rapports sociaux. L'entretien avec l'urbaniste de la Villeneuve, Jean-François Parent, qui y habite, renforce ce constat. Il affirme que : « *On vit le tout sécuritaire, la société s'est repliée sur elle-même*<sup>330</sup> ».

Dans la même idée, le correspondant local du *Monde*, Benoit Pavan, explique les actes de violence de juillet 2010 par l'évolution du chômage, de la précarité, du trafic de drogue... par les transformations du quartier « modèle » qui est devenu un « ghetto ». Là, de nouveau, le quartier est présenté avec des généralités qui se mélangent à des stéréotypes, même si le journaliste essaie de relativiser ces caractéristiques grâce aux actions politiques locales mises en place dans le quartier, comme la présence de centres sociaux<sup>331</sup>. Un extrait de l'article l'illustre :

« Le quartier de la Villeneuve offre un visage paradoxal. Rongé par un taux de chômage considérable, par la précarité, les incivilités, et un réseau de trafiquants ancré de longue date – au sein duquel se dealent notamment cannabis, héroïne, cocaïne, et armes à feu –, il est aussi l'un des mieux dotés de la ville en matière d'aides à l'insertion. Centres sociaux, tissu associatif dynamique, guichets d'aide aux démarches administratives accompagnent les habitants au quotidien<sup>332</sup> ».

Le quotidien *Libération* néanmoins est le seul à mettre en cause l'action de la police ainsi qu'à s'intéresser aux circonstances des incidents en interrogeant les habitants. L'envoyée spéciale, Alice Géraud, spécialiste des banlieues, envoyée à Grenoble pour les événements, interroge l'ami d'enfance de Karim Boudouda, le milieu associatif et les professionnels qui travaillent au centre de santé du quartier. Dans ses articles, les circonstances de la mort du jeune homme prennent une place importante. La journaliste prend en compte les observations des habitants du quartier qui contestent l'action de la police :

« Le lieu du drame n'est pas un détail dans l'explication des violences qui ont suivi. C'est la circonstance aggravante, aux yeux du quartier. Le symbole que l'on répète en boucle. Plus fort que la contestation de la version policière de la légitime défense. « Ils l'ont tué devant sa mère ». « Ils sont venus l'abattre dans son quartier<sup>333</sup> ».

---

<sup>330</sup> « La Villeneuve : comment en est-on arrivé là ? », *Le Dauphiné Libéré*, le 20 juillet 2010.

<sup>331</sup> Comme, par exemple, la Maison d'habitants Patio qui réunit différents services : aide aux personnes âgées, au logement et aide à des démarches administratives (faire des cartes nationales d'identité, des passeports).

<sup>332</sup> Encadré intitulé « Ancien quartier modèle, la Villeneuve lutte contre le guetto », dans Bordenave Yves, « La jeunesse perdue de Karim Boudouda, enfant déscolarisé devenue caïd des cités », *Le Monde*, France, 25-26 juillet 2010, p. 8. Encadré intitulé « Ancien quartier modèle, la Villeneuve lutte contre le guetto », dans Bordenave Yves *Le Monde*, France, 25-26 juillet 2010, p. 8.

<sup>333</sup> Géraud Alice, « Violences urbaines à Grenoble : « ça ne sert à rien d'avoir la haine », *Libération.fr*, le 19 juillet 2010.



La vision des habitants sur la venue du ministre de l'intérieur Brice Hortefeux dans le quartier est également rapportée : « *Ils parlent aussi de la venue expresse de Brice Hortefeux. Quinze minutes*<sup>334</sup> ».

Sur le site, *Libération.fr*, la journaliste publie un audio à la suite de la conférence de presse du vice-procureur de Grenoble sur le « bilan » des interpellations et arrestations des suspects<sup>335</sup>. Contrairement aux autres articles que nous avons cités jusqu'ici, la journaliste met en cause le nombre d'arrestations annoncé par la police : les arrestations déclarées n'étaient pas seulement celles concernant les violences à la Villeneuve. De plus, la journaliste relativise également les annonces selon lesquelles le quartier de la Villeneuve est un « ghetto » :

« Qualité du bâti, tissu associatif...La Villeneuve, théâtre de heurts le week-end dernier, n'est pas un quartier à l'abandon. Mais le chômage et l'érosion de la mixité sociale ont sapé l'idéal originel<sup>336</sup> ».

L'illégalité du braquage du casino commis par Karim Boudouda ne rentre pas en compte dans l'interprétation menée par ce quotidien. Comme si la mort de ce jeune homme était, quelque part, provoquée, sans raison évidente, par les policiers. Cette observation permet de reprendre la proposition de Jean-Pierre Esquenazi<sup>337</sup> sur l'identité discursive du quotidien *Libération*. Pour expliquer les faits, le quotidien national oppose souvent un individu et une administration dans la rubrique « Société ». Le premier joue le rôle de la « victime », qui subit une pression injuste, d'un organisme étatique. En ce sens, Jean-Pierre Esquenazi affirme que l'un des principaux modèles explicatifs que le journal mobilise pour rapporter les faits est celui de l'« erreur institutionnelle ». Notre analyse renforce alors ce constat : la mort du jeune homme, Karim Boudouda, au pied de son immeuble à la Villeneuve, est soupçonnée dans le quotidien d'avoir été intentionnelle.

D'une manière générale, l'analyse de ces premiers articles relève de « l'objectivité », autrement dit, pas de prise de position des journalistes. Les modes d'écriture montrent le rapport que les journalistes font entre la vie du jeune homme Karim Boudouda qui a vécu dans le quartier (son histoire familiale et historique scolaire) et les violences qui y ont lieu (notamment le trafic de drogue). Les premiers points que nous avons soulevés indiquent un mode sociétal d'écriture de la presse qui consiste à s'intéresser à ce qui relève des rapports sociaux. La relation entre « banlieue » et « immigration » se renforce au fur et à mesure que le registre « polémique » (dans le sens que nous avons abordé plus haut) occupe une place mineure dans la presse et que l'accent est mis sur la contextualisation sociale (la dégradation des bâtiments, l'échec

---

<sup>334</sup> *Ibid.*

<sup>335</sup> Géraud Alice, « A Grenoble, la police n'a pas arrêté grand monde », *Libération.fr.*, le 19 juillet 2010.

<sup>336</sup> Géraud Alice, « A Grenoble, la cité modèle rattrapée par la précarité », *Libération.fr.*, le 22 juillet 2010.

<sup>337</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 83.

scolaire, la difficulté des jeunes enfants de parents immigrés à entrer sur le marché du travail, l'accroissement de familles monoparentales). Nous reviendrons sur cet aspect.

2.2.2. Le poids des responsables politiques et des chercheurs dans la mise à distance des faits



Nous abordons maintenant les articles où l'accent est mis sur l'analyse des incidents, quand les journalistes essaient de monter en généralité en apportant leur « expertise ». La figure du journaliste concernée est celle du « journaliste spécialisé » des quotidiens nationaux. Au *Dauphiné* et au *Nouvel Observateur*, il n'y a pas des professionnels spécialistes de « l'immigration » et « banlieue ». Le traitement des événements a été réalisé par leur service politique, que nous abordons ensuite. Nous avons espéré retrouver des articles « explicatifs » et « polémiques », registres dans lesquels la figure du journaliste est plus manifeste. Toutefois, les articles ont été classés majoritairement en tant que « controverse » (dans une moindre mesure « explicatif » et « polémique »). Les journalistes spécialisés du *Monde* et de *Libération* ont écrit quarante-cinq articles au total (tableau ci-dessous). La différence entre la production du *Monde* et de *Libération* (respectivement 35 contre 10 articles) peut s'expliquer par le changement de poste de la spécialiste de l'immigration, Catherine Coroller à *Libération*. Elle a laissé le poste à Paris en 2011 pour devenir « généraliste » à *Libération* en Rhône Alpes.

Articles des journalistes spécialisés « immigration » et « banlieue »						
	Factuel	Controverse	Explicatif	Polémique	Témoignage	Total
<i>Le Monde</i>	10	16	4	5	-----	35
<i>Libération</i>	1	5	1	2	1	10
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>45</b>

Les « spécialisés » réalisent un « état de lieu » de la situation donnée en ayant recours à la parole des experts et des associations mais principalement la parole des responsables politiques, l'analyse des documents officiels et de la législation française (droits des étrangers, conditions d'entrée et de séjour). La majorité des articles, classés « controverse », se caractérise par un « cadrage » politique des « événements » que nous traitons maintenant.

Au quotidien *Le Monde*, l'ancien journaliste spécialisé dans l'immigration, Philippe Bernard, les spécialisées de l'immigration, Elise Vincent et Catherine Coroller (*Libération*)

et Cécilia Gabizon (*Figaro*), le spécialisée dans les banlieues, Luc Bronner, ont surtout repris la « couverture » des événements après le discours de l'ancien Président de la République Nicolas Sarkozy à Grenoble<sup>338</sup>. Ce dernier affirme, le 30 juillet 2010, que les actes de violence à la Villeneuve sont les conséquences de cinquante ans d'une immigration non maîtrisée et propose la déchéance de la nationalité aux personnes d'origine étrangère qui commettent des crimes contre les forces de l'ordre. La production d'articles concernant les incidents par ces journalistes spécialisés accrédite l'importance qui est donnée au lien entre les deux thématiques : immigration et banlieue. Les journalistes spécialisés de l'immigration au service « Société » analysent ainsi la proposition du Président Nicolas Sarkozy, comme le montre les articles suivants publié à *Libération* et au *Figaro* :

<p>Coroller Catherine, « Nationalité : l'impasse de la déchéance », <i>Libération.fr</i>, le 3 août 2010</p>	<p>Gabizon Cecilia, « Déchéance de nationalité : les propositions d'amendements », <i>Le Figaro</i>, le 27 août 2010</p>
<p><b>CATHERINE COROLLER</b> 3 AOÛT 2010</p>  <p>« Juridiquement possibles, les dénaturalisations ne concerneraient que très peu de citoyens. Déchoir des individus de leur nationalité ? Tel est le sort que promet Nicolas Sarkozy aux Français «d'origine étrangère» meurtriers de policiers et de gendarmes. Trois pays, au moins, la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont inclus dans leur législation des dispositions visant à retirer la nationalité. Selon l'historien Patrick Weil (1), les Anglo-Saxons usent de cette possibilité avec parcimonie. La France aussi... jusque-là. Dans son discours sur la sécurité prononcé vendredi à Grenoble, le chef de l'Etat a annoncé un changement de doctrine qui sera débattu à l'automne au Parlement, selon Brice Hortefeux. Etat des lieux et <b>décryptage</b> ».</p>	<p><b>Déchéance de nationalité : les propositions d'amendements</b></p>  <p>Dans cet article la journaliste spécialiste de l'immigration, Cecilia Gabizon, rend compte des différentes propositions portant sur la déchéance de la nationalité qui sont élaborés par le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, par le Ministère de la Justice et par le Ministère de l'Intérieur.</p>



Dans les deux articles, les journalistes expliquent ce qui signifiera la votation de l'amendement de la déchéance au Parlement en septembre (quelles personnes sont concernées – celles naturalisées ou d'origine étrangère ?-, les enjeux entre les ministères de la Justice, de l'Intérieur et du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire). À *Libération*, le recours à un « expert », l'historien Patrick Weil, permet d'écrire un article pour comparer la législation française à

<sup>338</sup> Les journalistes Luc Bronner et Cecilia Gabizon sont intervenus au moment des incidents à Grenoble mid-juillet.

celles d'autres pays (les Etats-Unis et le Royaume-Uni<sup>339</sup>). L'article montre, dans une perspective historique, l'adoption dans les différents pays de dispositions visant à retirer la nationalité, tout au long de l'histoire. Le code civil français permet déjà la déchéance dans des cas de terrorisme et de crimes de guerre. Les articles assument ainsi une tonalité « politisée » en affirmant l'exception de la politique française concernant l'immigration et l'intégration. Ils sont très centrés sur des responsables politiques de l'UMP (le parti du chef de l'Etat) mais surtout sur le Président Nicolas Sarkozy. Depuis la déclaration du Président à Grenoble, la journaliste spécialisée de l'immigration, Cecilia Gabizon, au *Figaro*, suit de près les controverses que l'annonce de la déchéance a provoqué chez des chercheurs ou au sein des partis politiques ; la votation de l'amendement et les controverses au sein du gouvernement... L'intérêt journalistique se tourne ainsi vers les déclarations des responsables politiques visant interpréter les intentions ou l'ambition du chef de l'Etat. Les articles suivants publiés au quotidien *Libération* renforcent ce constat :

---

<sup>339</sup> Au *Figaro*, nous observons la même attitude dans un article écrit par les spécialistes politiques. Dans « La déchéance de la nationalité à travers l'Europe » (publié le 4 août 2010), une comparaison de la législation des pays européens fait remarquer que la France n'a pas ratifié la Convention européenne sur la nationalité du Conseil de l'Europe qui vise le développement des principes juridiques sur la nationalité et la non-discrimination relative à celle-ci.

<p>Coroller Catherine, « La droite dure à l'assaut de la nationalité française », <i>Libération.fr.</i>, le 23 octobre 2010</p>	<p>Coroller Catherine, « Le gouvernement cède sur la déchéance de la nationalité, pas sur le reste », <i>Libération.fr</i>, 8 mars 2011</p>
<p>23 OCTOBRE 2010</p> <p><b>La droite dure à l'assaut de la nationalité française</b></p>  <p>Le droit du sol est-il menacé en France ? Le député PS Manuel Valls, qui vient d'être nommé à la tête de la mission d'information parlementaire sur le droit de la nationalité en France<sup>(1)</sup>, affirmait, hier, à <i>Libération</i>, qu'il ne sera "pas question" pour cette instance de le "remettre en cause".</p> <p>Reste que la composition de ladite mission pose question (1). Les députés que l'UMP y a envoyés ne font pas partie, en effet, des plus modérés. Jean-Paul Giscard, Claude Gosselin, Guébaï Huet, Thierry Mariani ou Christian Jacquot, appartiennent directement à l'aile gauche de la majorité. Illustration :</p> <p>Lors de l'examen de la loi sur l'immigration, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 12 octobre, Christian Jacquot avait déclaré qu'un jour ou l'autre, il faudra remettre en cause le caractère sacré du droit du sol et ériger en valeur absolue le droit de la volonté. "Est-ce que la volonté d'être français ne fait pas partie de la citoyenneté?" avait renchérit Guébaï Huet.</p> <p>Thierry Mariani avait fermé le ban en déclarant : "Je fais personnellement partie de ceux qui souhaitent que l'on manifeste sa volonté en la matière. Je ne l'ai jamais caché".</p> <p>Pendant le débat, ces mêmes députés, dont Claude Gosselin, également membre de la mission sur le droit de la nationalité, avaient également remis en cause la double nationalité. Dans une interview à l'hebdomadaire <i>Valeurs actuelles</i> du 30 septembre dernier, ce dernier avait déclaré que la double nationalité ne doit plus être automatique, ce qui elle doit faire l'objet de quotas. Il faut donc revenir sur un certain nombre d'accords internationaux : "Une chose est sûre : cette double allégeance - puisqu'il s'agit bien de cela - n'est pas conforme avec l'idée d'intégration, ajoutait-il. Si lors de la dernière Coupe du monde certains supporters français d'origine algérienne se sont montrés plus algériens que français, c'est en partie parce qu'ils ont la double nationalité. En cas de conflit, celui-ci peut poser de graves problèmes".</p> <p>Quant à Jean-Paul Giscard, après les émeutes de novembre 2005, il avait annoncé le dépôt d'une proposition de loi visant à "déchoir de la nationalité française" les étrangers naturalisés convaincus de "faits graves" lors des violences urbaines. "Les délinquants qui participent à la guérilla urbaine actuelle cherchent par des objectifs précis à détruire la Nation française. Ils expriment aussi par ces violences leur rejet de la France", avait-il affirmé.</p> <p>Jean-Paul Giscard est l'auteur d'une autre proposition de loi créant le <u>déjà d'atteinte à la dignité de la France et de l'Etat</u>.</p> <p>Dans son interview à <i>Libération</i>, Manuel Valls a déclaré que la mission examinera le droit de la nationalité, la double nationalité, qui est garantie par des conventions internationales, les problèmes de renouvellement de passeports et de papiers d'identité auxquels se heurtent de nombreux Français, le processus de naturalisation, etc.</p> <p>(1) Les membres de la mission sont M. Claude Bath, Eric Dard, Jean-Paul Giscard, Claude Gosselin, Guébaï Huet, Thierry Mariani, Eric Strumens, Christian Jacquot, Patricia Verchère, Julien Dray, Hems Sandrine Jacquet, George Pau-Langevin, M. Bernard Roman, Manuel Valls, Jean-Christophe Lagarde, <del>Abdoulaye</del> Aly et un membre du groupe GDR. Manuel Valls en est le président, Claude Gosselin le rapporteur.</p> <p>L'article aborde la formation de la mission d'information parlementaire sur le droit de la nationalité (le droit de nationalité, la double nationalité...) en France à travers les déclarations des responsables politiques divers notamment ceux considérés plus radicaux et appartenant au parti UMP.</p>	<p><b>Le gouvernement cède sur la déchéance de la nationalité, pas sur le reste</b></p>  <p>Dire que Nicolas Sarkozy en avait fait tout un plat. Dans son discours prononcé le 30 juillet à Grenoble, le chef de l'Etat avait souhaité que la nationalité française puisse "être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un policier, d'un gendarme, ou de tout autre "dépositaire de l'autorité publique". Et voilà que le gouvernement s'apprête à y renoncer.</p> <p>Cet après-midi, les députés vont examiner en deuxième lecture le projet de loi sur l'immigration.</p> <p>La déchéance de la nationalité avait été introduite dans ce texte à la demande expresse du chef de l'Etat. Les députés l'avaient adoptée en première lecture. Mais les sénateurs ont fait dérailler la belle mécanique en s'y opposant. Les députés l'ont réintroduit lors de son passage en commission des lois. Mais, près de 70 députés UMP et de la "confédération des centres", dont l'ancien numéro deux du gouvernement Jean-Louis Borloo, ont donné de la voix en fin de semaine dernière en déposant un amendement la supprimant.</p> <p>Bref, plutôt que de risquer un vote négatif de l'Assemblée nationale, le gouvernement a préféré reculer.</p> <p>L'article aborde la suppression, par des députés de l'UMP, de l'amendement proposant la déchéance de la nationalité annoncé par Nicolas Sarkozy au moment des incidents à la Villeneuve. La journaliste analyse ce qui pourrait expliquer ce recul en indiquant qu'il s'agit d'une stratégie politique, une décision avec contrepartie. Il est suggéré, à travers la déclaration anonyme d'un « proche du chef d'Etat », que le gouvernement vise en priorité reformer les dispositifs de reconduite à la frontière.</p>

Pendant l'année (2010-2011), la journaliste Catherine Coroller accompagne les différentes actions des partis politiques comme, par exemple, la mission d'information parlementaire sur le droit de la nationalité (article à gauche) mise en œuvre en octobre 2010. L'objectif de la mission était de débattre sur les enjeux autour de la nationalité : le droit du sol, les processus d'obtention de la double nationalité et de la naturalisation, etc. Plutôt qu'une connaissance des enjeux liés au flux migratoire et à l'intégration, l'article propose le suivi des annonces et des programmes des partis politiques. L'accent est mis sur l'élaboration d'une « nouvelle » mission parlementaire et sur les « réactions » des responsables politiques : ce qu'ils pensent, comment ils voient la relation entre nationalité et « violence urbaine »... Il en va de même pour la votation du projet de loi sur l'immigration (article à droite). En 2011, la spécialiste de l'immigration à *Libération*, se focalise sur le positionnement des députés de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire) qui ont supprimé, au dernier moment, l'amendement sur la déchéance de la

nationalité. Ce recul est interprété comme une stratégie du gouvernement pour ne pas risquer d'avoir un vote « négatif » à l'Assemblée Nationale.

Au *Monde*, la production d'articles sur l'immigration a été également intense. Ainsi comme la spécialiste de l'immigration à *Libération*, la spécialiste au *Monde*, Elise Vincent, intervient rendant compte des activités en lien avec les événements à la Villeneuve et surtout de toutes les décisions prises par ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Codéveloppement ainsi que « chaque pas » du ministre en charge Eric Besson : la votation du projet de loi sur l'immigration et l'amendement sur la déchéance de la nationalité<sup>340</sup>, les débats sur cette proposition à l'Assemblée<sup>341</sup>, la proposition du ministre Eric Besson d'ajouter d'autres amendements au projet de loi sur l'immigration<sup>342</sup>... Chaque annonce ou déclaration amène les journalistes à écrire des « papiers ». Par exemple, lors des révoltes en décembre 2010 contre les régimes politiques des pays comme la Tunisie et l'Egypte, des spécialistes de l'immigration traitent le sujet, suite à une déclaration du président de la République Nicolas Sarkozy lors d'une allocution télévisée (lire la Une du 3 mars 2011 dans le tableau ci-dessous). Un extrait de l'article l'illustre :

«À en croire les discours des exécutifs européens, les révolutions arabes risquent de provoquer des vagues d'immigration massive vers l'Europe. Des flux « incontrôlables », comme l'a dit Nicolas Sarkozy, dimanche 27 février, lors de son allocution télévisée. Qu'en est-il ? ».

L'article fait ainsi « écho » à l'affirmation qu'il y aurait une « invasion » en France d'immigrés venant des pays arabes.

D'une manière générale, les articles des journalistes spécialisés finissent par fournir une crédibilité aux déclarations des autorités politiques qui, de leur côté, rendent évident le rapport entre les incidents à la Villeneuve et l'immigration. D'autant plus que des journalistes les plus expérimentés de la rédaction sont invités à intervenir donnant ainsi, de l'importance aux paroles des hommes et femmes politiques, comme, par exemple, l'ancien spécialiste de l'immigration, Philippe Bernard<sup>343</sup>, qui intervient quelques fois pendant l'année 2010 et 2011. Nous avons sélectionné les articles signés par les spécialisés de l'immigration au *Monde* dans le tableau suivant. Nous observons la

---

<sup>340</sup> Vincent Elise, Roger Patrick, « : « Déchéance de la nationalité : à chaque ministère son amendement. Après arbitrage, des textes ajoutés au projet de loi sur l'immigration, qui sera débattu fin septembre », *Le Monde*, 29 -30 août 2010.

<sup>341</sup> Vincent Elise, « Une nouvelle loi vient durcir la politique migratoire. L'Assemblée nationale examine, à partir de mardi, un projet de loi qui vise notamment à faciliter les expulsions », *Le Monde*, le 28 septembre 2010.

<sup>342</sup> Vincent Elise, « Éric Besson veut élargir les motifs d'expulsions à la mendicité agressive », *Le Monde*, 1 septembre 2010.

<sup>343</sup> Depuis 1983, Philippe Bernard est journaliste au journal *Le Monde* où il a été spécialiste de la question de l'immigration pendant neuf ans : de 1990 à 1999. Il a publié trois ouvrages sur la question de l'immigration et il a participé de la création de la Cité Nationale de l'histoire de l'immigration inaugurée en 2007 à Paris. À l'époque des événements à Grenoble, il était chargé de la couverture des Etats-Unis au service international du journal *Le Monde*. Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, Entretien du 15 février 2012.

participation de cet ancien journaliste spécialisé et celle de la journaliste Elise Vincent qui était en charge à l'époque de l'immigration :

Date	L'Une et titres des articles
31 juillet 2010	« M.Sarkozy veut déchoir de leur nationalité certains criminels d'origine étrangère. Le chef de l'Etat s'exprimait à l'occasion de l'installation, vendredi, du nouveau préfet de l'Isère » Philippe Bernard et Arnaud Leparmentier (service politique)
29-30 août 2010	« Déchéance de nationalité : à chaque ministère son amendement. Après arbitrage, des textes ajoutés au projet de loi sur l'immigration, qui sera débattu fin septembre » Elise Vincent et Patrick Roger (service politique)
4 septembre 2010	La gauche en rangs serrés contre l'offensive sécuritaire de Nicolas Sarkozy. Cent trente associations appellent à des manifestations, samedi, 4 septembre, dans toute la France et devant l'ambassades françaises en Europe ». Elise Vincent, Sylvia Zappi, Sophie Landrin
29 septembre 2010	Contre-enquête : « Immigration : la France est-elle plus stricte ? » Elise Vincent
21 octobre 2010	« Un portrait inédit des immigrés et de leurs descendants » Elise Vincent
21 décembre 2010	<b>L'Une</b> : « Le modèle d'intégration des immigrés et de leurs enfants en question. Populations d'origine africaine en décrochage, émergence d'une classe moyenne : un bilan analysé par Pap Ndiaye, Patrick Simon, Patrick Weil et Claudine Attias-Donfurt » <b>L'article</b> : Bilan en demi-teinte pour l'intégration des immigrés et de leurs enfants » Elise Vincent
3 mars 2011	<b>L'Une</b> : IMMIGRATION : « face aux espoirs arabes, les peurs européennes. Les tensions restent pur l'instant cantonnées aux frontières de la Libye. Contre-enquête Les européens ont-ils exagéré le risque de voir affluer des émigrés ? »  Les révoltes arabes vont-elles générer des flux migratoires ? Les premiers exilés ne rejoignent pas l'Europe. Regain de tension à la frontière libyo-tunisienne. Analyse réalisée par Philippe Bernard et Elise Vincent

Deux enquêtes réalisées par Elise Vincent (du 29 septembre et du 21 décembre 2010 lire tableau ci-dessous) à la suite des événements à Grenoble et la votation du projet de loi (et de l'amendement proposé par Nicolas Sarkozy) montrent deux éléments qui caractérisent le travail d'un « journaliste spécialisé » : la relation de proximité avec les responsables politiques et le recours à des experts :

« Immigration : la France est-elle vraiment la plus sévère ? », *Le Monde*, le 29 septembre 2010, p. 8 et 9.

The image shows a page from the newspaper 'Le Monde' dated September 29, 2010. The main headline is 'Immigration : la France est-elle vraiment la plus sévère ?'. Below it are two sub-headlines: 'Accès aux soins, asile, expulsions : sa politique est-elle plus stricte qu'ailleurs en Europe ?' and 'Comment réagissent les opinions publiques'. The article is categorized under 'Décodage'. There is a photograph of a group of people, some holding a sign that says 'UNIS REGUL ES S'. To the right, there is a cartoon with the text 'ON DEVRAIT AIDER LES IMMIGRÉS À BIEN S'INTÉGRER' and 'SI ON EN CONNAISSAIT... QUE ÇA VAIT BIEN.'.

Le « décodage » compare différents aspects de la législation française, relative aux entrées et séjours des immigrés, à d'autres pays européens. Dans ce sens, il a été classé comme « explicatif » car il aborde l'évolution des lois sous différents aspects : les conditions d'entrée, de séjour, de demande d'asile...

« Bilan en demi-teinte pour l'intégration des immigrés et de leurs enfants », *Le Monde*, le 21 décembre 2010, p.12

The image shows a page from the newspaper 'Le Monde' dated December 21, 2010. The main headline is 'Bilan en demi-teinte pour l'intégration des immigrés et de leurs enfants'. Below it is a sub-headline: 'Alors que certaines populations « décrochent », une classe moyenne issue de la diversité émerge'. The article is categorized under 'Les immigrés'. There is a cartoon with the text 'ON DEVRAIT AIDER LES IMMIGRÉS À BIEN S'INTÉGRER' and 'SI ON EN CONNAISSAIT... QUE ÇA VAIT BIEN.'.

« S'il est un sujet qui préoccupe les exécutifs européens - Angela Merkel en Allemagne, David Cameron au Royaume-Uni - et dont se nourrit l'extrême droite, notamment en France, c'est celui de l'intégration des immigrés et de leurs enfants. Un sujet dont le bilan, par essence, est délicat à établir. Les études françaises produites sur le sujet ces dernières années permettent toutefois d'en dresser un tableau en demi-teinte ».

Confrontation de différents points de vue des chercheurs sur l'intégration des descendants d'immigrés en France. C'est le seul article du corpus qui aborde l'émergence d'une « classe moyenne » des descendants d'immigrés.

La première se présente comme une « contre-enquête » - qui fait la Une du journal en septembre - sur la situation de la France à propos de sa politique d'immigration par rapport aux autres pays européens. En s'appuyant sur un réseau de correspondants, la journaliste propose de comparer aux autres pays européens, les conditions françaises d'accueil des demandeurs d'asile, de leur accès aux soins et à la scolarisation. Les principales lois françaises (les données quantitatives sur le nombre d'entrées, durée de rétention) et les principales décisions prises au niveau européen (harmonisation des différentes lois référentes, par exemple à l'expulsion des mineurs). La politique d'immigration fait ainsi l'objet d'une analyse « instrumentale » par des données



documentaires (souvent peu connues) mais aussi personnalisée concernant surtout le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, Éric Besson. C'est comme si la politique d'immigration était le résultat uniquement du gouvernement en place. C'est ce qui est indiqué par le premier paragraphe de l'article :

« C'est l'un des contre-arguments préférés du ministre de l'immigration, Eric Besson, face aux critiques récurrentes qui l'assaillent sur sa politique migratoire : « mais allez voir ce que font nos voisins européens ! » Alors qu'un nouveau projet de loi sur l'immigration devait être débattu, *Le Monde* a voulu savoir ce qu'il en est<sup>344</sup> ».

La mort de Karim Boudouda, d'origine maghrébine, a fait émerger des déclarations sur le « modèle français d'intégration », notamment par le chef de l'Etat, quand il est venu à Grenoble, en août 2010, pour le remplacement du préfet de l'Isère. En octobre 2010, Angela Merkel, chancelière allemande, déclare l'échec de l'intégration des immigrés en Allemagne. Ces déclarations justifient la réalisation au *Monde* d'une enquête sur l'intégration des immigrés (article à droite dans le tableau ci-dessus). En décembre 2010, la journaliste propose un bilan de l'intégration dont voici un passage : « *Le modèle français d'intégration des immigrés et de leurs enfants fonctionnent-ils ? Largement débattue, cette question essentielle vaut qu'on s'y arrête un instant* ». (Tableau ci-dessus). Le bilan fait la Une du journal :

« Le modèle d'intégration des immigrés et de leurs enfants en question. Population d'origine africaine en décrochage, émergence d'une classe moyenne : un bilan analysé par Pap Ndiaye [historien], Patrick Simon [socio-démographe à l'Institut national d'études démographiques, Ined], Patrick Weil [historien, chercheur au CNRS] et Claudine Attias-Donfurf [directrice de recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse, CNAV] ».

Le recours à des experts et des statistiques différencie le travail de la journaliste « spécialisée » des autres articles qui ont également abordé le sujet (voir les articles écrits par le service « Politique » sur lesquels nous reviendrons plus loin). La légitimité de la journaliste passe par le « bon » choix des auteurs, qui sont des chercheurs qui ont déjà publié des ouvrages sur le thème, comme c'est le cas de Claudine Attias-Donfurf (directrice de recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse, CNAV) qui a publié un ouvrage sur les descendants d'immigrés (*Le destin des enfants d'immigrés* sorti en 2009) ou encore des experts qui, en plus d'avoir publié, ont l'habitude d'apparaître dans les médias, comme l'historien Patrick Weil. Il a été cité plusieurs fois (au *Monde*, *Libération* et *Nouvel Observateur*) dans les articles concernant les événements à la Villeneuve. Le positionnement de la journaliste ne se résume pas cependant à choisir la « bonne » parole. Elle peut également faire émerger de « nouvelles » informations ou de « nouvelles » entrées pour aborder le sujet « immigration ». Dans l'article à droite, la

---

<sup>344</sup> *Ibid.*

journaliste souligne l'émergence d'une classe moyenne composée de descendants d'immigré. Elle dresse ainsi un bilan plus positif de l'intégration en France, vis-à-vis de ce que nous observons dans les autres articles. Même si elle n'approfondi pas cette observation (les catégories professionnelles et conditions d'habitation de descendants d'immigré), celle-ci est une information peu connue ou au moins pas rapportée dans la presse.

Dans cette même logique, les articles du « spécialisé » des banlieues, Luc Bronner<sup>345</sup>, mettent en avant les conséquences des événements à la Villeneuve sur le « jeu » politique. Nous citons quatre articles qu'il a publiés pendant les années 2010 et 2011 sur ce sujet :

Date	Août 2010	Octobre 2010	Décembre 2010	Juillet 2011
<b>Titre</b>	1 : « Dans le quartier de la Villeneuve, la dérive violente de jeunes en complète rupture » (07/08/10)  2 : « L'offensive sécuritaire du président de la République. Les raisons de l'essoufflement de la méthode Sarkozy » (18/08/10)	« Médias-banlieues, l'incompréhension ? », le 19 octobre 2010	<b>UNE</b> du 16 décembre 2010 : « Quartiers sensibles : 43% des hommes jeunes sont au chômage. Un rapport inédit de l'Observatoire des zones urbaines sensibles montre l'aggravation de la fracture sociale dans les banlieues défavorisées et une ghettoisation accrue » (16/12/2010) <b>Article</b> : « Banlieue, un concentré des tensions françaises »	<b>UNE</b> : Le traumatisme des émeutes de Grenoble. Un an après les incidents de juillet 2010, rien n'a vraiment changé dans le quartier de la Villeneuve, à Grenoble. Malgré les promesses gouvernementales, chômage et insécurité restent préoccupants » (16/07/11) <b>Article</b> : Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques
<b>Modes de recueil</b>	1 : Reportage sur place/citations d'un magistrat, un éducateur et du conseiller municipal chargé de la politique de la ville, Jean-Philippe Motte  2 : Documents officiels/Entretiens interlocuteurs institutionnels	Recours à la parole des chercheurs et des journalistes	Rapport public/citation	Statistiques officielles des ministères de la Ville et de l'Intérieur
<b>Analyse du journaliste</b>	Rapport entre les évolutions dans le travail des forces de l'ordre (manque d'effectif, policiers blessés lors des confrontations) et les « émeutes urbaines»	Rapport entre les difficultés des journalistes de travailler en banlieue et le sentiment des habitants d'être stigmatiser dans les médias	Remise en cause des autorités politiques.	La « crise » des banlieues st le résultat d'une crise de la représentation politique.
<b>Registre</b>	<b>Controverse/explicatif</b>	<b>Explicatif</b>	<b>Polémique</b>	<b>Explicatif</b>

En août, dans l'article intitulé « Dans le quartier de la Villeneuve, la dérive violente de jeunes en complète rupture », nous observons que les raisons présentées par le journaliste qui ont amené les « jeunes » à provoquer des actes de violence sont : le

<sup>345</sup> Luc Bronner est devenu rédacteur en chef au *Monde* depuis 2011.

chômage, l'échec scolaire et l'attrance des « jeunes » pour « *l'argent facile* ». C'est ce que démontre la comparaison faite entre les « jeunes » des ZUS et l'acteur Al Pacino, protagoniste du film *Scarface*, remake du film sorti en 1983, où il joue le rôle d'un criminel cubain, émigré aux Etats-Unis, qui s'enrichit rapidement en faisant du trafic de drogue. Le journaliste affirme que les « jeunes de banlieue » ont comme « modèle » le personnage joué par l'acteur américain :

« Al Pacino dans le film *Scarface*. Le mythe du gangster et de l'argent facile. La recherche du risque, le désir de consommer, de frimer. Peu importe les conséquences. Pour soi - si on doit passer des années en prison. Pour les autres - s'il faut tirer à l'arme de guerre pour tenter de s'échapper devant la police<sup>346</sup> ».

La « *complète rupture des jeunes* » est également une conséquence de politique de la municipalité de gauche qui ne veut pas assumer que la Villeneuve n'est plus un « quartier modèle » :

« La gauche grenobloise - municipale et associative - s'est réveillée avec la gueule de bois. Les nuits d'émeutes ont mis en évidence ce que les habitants savaient depuis longtemps, mais que les pouvoirs publics n'avaient pas forcément envie de voir : la Villeneuve, citée imaginée et mise en œuvre dans les années 1970 pour faire vivre ensemble des classes sociales très différentes, n'est plus le quartier modèle. La mixité sociale a pratiquement disparu, les classes moyennes et supérieures ayant été progressivement remplacées par des familles en difficulté ou issues de l'immigration »

La différence entre les articles signés par les journalistes spécialisés et les premiers articles écrits sur les événements est due à la diversité des points de vue. Les spécialistes sont moins dans la contextualisation des faits que dans l'analyse des actions publiques ou plutôt dans le décalage entre les discours politiques et la réalité. L'angle d'attaque est l'opposition entre la gauche représentée par la municipalité grenobloise (le maire de Grenoble, depuis 1995, est le socialiste Michel Destot) et la droite représentée par Nicolas Sarkozy et ses « méthodes » basées, selon le journaliste, sur la « *politique du chiffre* », la « *multiplication d'annonces* », la volonté de « *réactiver face au fait divers* »... Dans l'article « L'offensive sécuritaire du président de la République » (tableau ci-dessus), les critiques dressées par le journaliste à l'égard des actions publiques dans les ZUS sont très centrées sur Nicolas Sarkozy.

L'ampleur des incidents à la Villeneuve a suscité également un article sur les pratiques journalistiques. En octobre, Luc Bronner aborde celles-ci (dans l'article intitulé « Médias-banlieues, l'incompréhension ? ») en invoquant les difficultés rencontrées par les journalistes à travailler en banlieue surtout après les incidents de 2005<sup>347</sup>. À cause par exemple, du manque de moyens pour enquêter ou de la méfiance des habitants (qui affirment être stigmatisés dans les médias). Il s'adresse aussi à des journalistes et des

---

<sup>346</sup> Bronner Luc, « Dans le quartier de la Villeneuve, la dérive violente de jeunes en complète rupture », *Le Monde*, le 7 août 2010, p. 8.

<sup>347</sup> Bronner Luc, « « Médias-banlieues, l'incompréhension ? », *Le Monde*, le 19 octobre 2010.

spécialistes comme la sociologue Julie Sedel pour comprendre le « *durcissement du rapport*<sup>348</sup> » entre les « jeunes » et les journalistes. Néanmoins, malgré le registre « explicatif » de l'article, l'interprétation des événements reste superficielle : la relation « tendue » entre médias et banlieues n'est expliquée qu'à partir du premier cas de « violence urbaine », celui des Minguettes en 1981. Or, la relation entre banlieue et média est liée historiquement au processus d'urbanisation en France. Nous démontrons ceci dans le prochain chapitre. De plus, la sociologue explique que le terme « banlieue » est devenu synonyme de « jeunes » car ceux-ci sont les plus visibles dans le quartier et les plus disposés à parler aux médias. Il faut rappeler que statistiquement la population qui habite en ZUS est une population très jeune vis-à-vis de la population française. Les descendants d'immigré sont, d'une manière générale, plus jeunes que le reste de la population<sup>349</sup>.

En décembre 2010, l'actualité au *Monde* met encore les banlieues en évidence : le lancement d'un rapport inédit de l'Observatoire des zones Urbaines Sensibles (créé par le Ministère de la ville en 2003<sup>350</sup>) fait la Une du journal. À la suite de la première page, l'article « Banlieue, un concentré des tensions françaises » (tableau ci-dessus) assume le registre « polémique » car le positionnement du journaliste est manifeste :

« Dans les dix-huit mois qui viennent, les banlieues risquent de figurer au cœur de la campagne électorale. Non pas directement sous l'angle de la politique de la ville, beaucoup trop technique pour percer dans les débats publics, mais plutôt sous l'angle du « vivre ensemble », qu'il s'agisse des problèmes de laïcité, de violence à l'école, de délinquance, de communautarisme ».

Le journaliste veut ainsi dire que l'enjeu politique des banlieues s'affaiblit au détriment d'un débat sur des questions culturelles et de la religion (l'islam). Néanmoins, tout en critiquant les responsables politiques, le journaliste fini par dresser un bilan stigmatisé de la banlieue : il la présente comme des lieux où se concentrent tous les problèmes du pays : le chômage, le trafic de drogue, l'échec scolaire...

En juillet 2011, un an après les incidents, l'actualité au *Monde* revient de nouveau sur les actes de violence à Grenoble. La Une du journal le 16 juillet 2011 annonce :

« Un an après les incidents de juillet 2010, rien n'a vraiment changé dans le quartier de la Villeneuve, à Grenoble. Malgré les promesses gouvernementales, chômage et insécurité restent préoccupants<sup>351</sup> ».

Dans l'article « Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques », (lire le tableau ci-dessus) Luc Bronner, devenu rédacteur en chef, écrit une analyse sur

---

<sup>348</sup> *Ibid.*

<sup>349</sup> Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, « Dossier- Le niveau de vie des descendants d'immigrés », Insee, 2007.

<sup>350</sup> L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de la politique de la ville (son développement et son évolution et l'écart des inégalités entre les quartiers) dans les zones urbaines sensibles.

<sup>351</sup> « Le traumatisme des émeutes de Grenoble », *Le Monde*, Une, le 16 juillet 2011.

les trente ans de politique de la ville et fait un bilan du « *plan Marshall*<sup>352</sup> » des banlieues proposé par Nicolas Sarkozy lors des élections en 2007 que nous avons abordé dans la première partie de ce mémoire. Pour le journaliste, l'anniversaire des « émeutes » survenues à Grenoble en 2010, c'est comme si « *le paysage des quartiers restait désespérément le même*<sup>353</sup> » depuis 1981 lors de la « *colère des jeunes*<sup>354</sup> » aux Minguettes, dans la banlieue lyonnaise. Dans cet article, à nouveau, le journaliste se focalise sur les aspects « négatifs » : il rend évident le rapport entre violence et banlieue. Au-delà d'un échec des politiques publiques, Luc Bronner souligne le manque de représentation politique de la diversité. La « crise » des banlieues indique la crise de représentation politique des minorités :

« En Seine-Saint-Denis, département le plus métissé de France, département où la gauche dispose de bastions solides, on ne compte aucun maire issu de la diversité. Cette dimension de la crise de la représentation devrait interpeller la société. Mais elle reste dans l'angle mort des débats politiques. Jusqu'aux prochaines émeutes<sup>355</sup> ».

Le journaliste spécialisé des banlieues met en avant ainsi les enjeux politiques de la thématique « banlieue ». Les incidents à Grenoble vont servir de point de départ à des analyses où les remises en cause des actions publiques et l'autorité des responsables politiques sont majeures. Les critiques sont dressées sur : les apparitions publiques dans les médias du ministre Brice Hortefeux, qui sont considérées comme une stratégie politique qui consiste à « *rebondir à chaque fait divers*<sup>356</sup> » ; sur la multiplication des violences dans les quartiers<sup>357</sup>, sur les politiques de sécurité et les politiques publiques contre la délinquance<sup>358</sup> et sur l'avenir de la jeunesse et les « promesses » d'intégration de la part des pouvoirs publics<sup>359</sup>. L'accent est mis sur l'échec des actions publiques. La dégradation des bâtiments, l'augmentation de la violence, l'échec scolaire et la difficulté des jeunes enfants de parents immigrés à entrer dans le marché du travail démontrent cet échec. Le rapport entre banlieue et immigration est encore plus « évident ». Dans ce dernier article sur l'avenir de la jeunesse, par exemple, le journaliste souligne les différentes nationalités qui sont présentes dans les banlieues. Les « jeunes » dont il parle sont ainsi des jeunes qui ont une origine étrangère :

---

<sup>352</sup> Bronner Luc, « Trente ans de crise des banlieues, trente ans de blocages politiques », *Le Monde*, le 15 juillet 2011, p. 18.

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> *Ibid.*

<sup>355</sup> *Ibid.*

<sup>356</sup> Bronner Luc, « Brice Hortefeux, le « forcené » du mois d'août », *Le Monde*, le 11 août 2010, p. 9.

<sup>357</sup> Bronner Luc, « La multiplication des violences dans les quartiers alarme les policiers. Des incidents graves entre jeunes et forces de l'ordre ont eu lieu à Toulouse et à Roubaix », *Le Monde*, le 28 août 2010, p.8.

<sup>358</sup> Bronner Luc, « Le PS veut prouver sa crédibilité dans la lutte contre la délinquance. Un forum interne doit avoir lieu le 2 octobre et déboucher sur un « pacte national » », *Le Monde*, le 31 août 2010, p. 9.

<sup>359</sup> Bronner Luc, « Pourquoi la France considère ses jeunes comme un danger plutôt qu'un espoir », *Le Monde*, 22 octobre 2010, p. 11.

« La France se perçoit toujours comme une société blanche et relativement uniforme. Dans des zones urbaines, elle est en réalité totalement métissée<sup>360</sup>.

Ces jeunes représentent ainsi « *le nouveau visage de la société française*<sup>361</sup> » qui est visible dans les banlieues. C'est comme si le métissage n'existait qu'en banlieue.

Dans la presse quotidienne régionale, représentée dans notre corpus par le *Dauphiné Libéré*, l'immigration et les conditions de vie dans le quartier n'y figurent pas en tant que thématiques d'« experts ». C'est la parole des habitants qui indiquent qu'il y a un « problème » de l'immigration. Le quotidien joue sur le poids de l'opinion dans la production d'information en laissant la parole à des interlocuteurs qui ont un rapport direct avec les événements. En l'occurrence, les interviewés sont les habitants du quartier de la Villeneuve. Dans le journal il n'y a pas de spécialiste de l'immigration, de banlieue, ni des correspondants dans le quartier de la Villeneuve. Les articles ci-dessous en témoignent. Dans l'article à gauche, l'éditorial met en évidence les avis des habitants sur le quartier. L'un d'entre eux affirme le manque de mixité dans les écoles. Dans l'article à droite, les habitants émettent également un point de vue sur la Villeneuve et la forte présence des immigrés :

<b>L'immigration dans la parole des habitants au <i>Dauphiné Libéré</i></b>	
<b>Le <i>Dauphiné Libéré</i>, le 17 juillet 2010</b>	<b>Le <i>Dauphiné Libéré</i>, le 19 juillet 2010</b>
<p><b>Aili Frédéric (chef départemental), « L'émotion hier matin dans le quartier de La Villeneuve »</b></p> <p>Le 30 galerie de l'Arlequin à La Villeneuve. Là où, la veille, l'un des braqueurs du casino d'Uriage a été tué dans une fusillade avec la police. Là où dans la nuit, des affrontements entre des jeunes et des forces de l'ordre ont été d'une rare violence. Là, enfin, où une trentaine d'habitants sous le choc se sont rassemblés, hier matin, autour d'élus de la Ville et au milieu de carcasses de voitures incendiées. Le député-maire, Michel Destot et le Premier-adjoint en charge de la sécurité, Jérôme Safar, étaient venus appeler au calme et entendre l'émotion, la colère d'habitants secoués par des sentiments troublés. A l'image de ce jeune venu dire sa volonté d'en découdre avec les forces de l'ordre. «Ils nous ont empêché de nous approcher du corps (du braqueur tué lors de la fusillade)...» Ce retraité venu dire son refus de la violence, de l'économie parallèle, des feux de voitures : «Les voitures brûlées appartiennent à des gens du quartier qui n'ont déjà pas grand-chose».</p> <p><u>Et enfin ce papa d'origine maghrébine, venu dire son ras-le-bol d'un quartier, qui, selon lui, s'est trop refermé sur ses communautés : «Quand j'étais à l'école moi, il y avait des Matthieu dans ma classe. Ils sont où les Matthieu ici aujourd'hui ?».</u></p> <p>L'émotion, la colère. La tension était palpable hier en dépit d'appels au calme répété des élus. Des appels auxquels s'est ajouté, hier soir, celui de la maman de la victime.</p>	 <p>The journalist recueille les déclarations des habitants qui affirment que le quartier est un « ghetto » et qu'il y en a « dix immigrés sur dix habitants ».</p>

<sup>360</sup> Bronner Luc, « Pourquoi la France considère ses jeunes comme un danger plutôt qu'un espoir », *Le Monde*, 22 octobre 2010, p. 11.

<sup>361</sup> *Ibid.*

Enfin, en cherchant à analyser les événements et ses conséquences, la ligne d'écriture classée dans un registre « explicatif », qui consiste à mettre en avant une analyse, est ici, certes, superficiel, mais met en avant souvent des informations « nouvelles » (ou au moins peu connues) à travers des paroles diversifiées (de chercheurs et d'associations). Les informations sont ainsi produites à travers les résultats des documents publics, des recherches scientifiques ou des publications des chercheurs ou encore des rapports des associations. La posture du journaliste consiste à choisir la « bonne » parole en présentant les différentes pensées et positionnements sur le sujet. Il ne s'agit pas d'arriver à une conclusion et moins encore à un jugement : l'enjeu est d'ouvrir le débat et de poser des questions venant de différents domaines (histoire, sociologie, démographie...)

Les actes de violence survenus dans le quartier de la Villeneuve sont traités comme une exception française. C'est ce qui explique la réalisation des papiers comparatifs avec d'autres pays européens. La dimension internationale donnée aux incidents est une approche des quotidiens nationaux. Il s'agit de montrer le décalage entre les discours politiques et les actions des pouvoirs publics. C'est dans cette même logique qu'un an après, en juillet 2011, l'« anniversaire » des événements fait l'objet d'articles. L'insécurité y apparaît comme le résultat des promesses non tenues par les autorités. L'enjeu est de contester les annonces qui ont été faites par le Président de la République concernant la sécurité et le renforcement du dispositif policier au moment des événements :

« Pour les enquêtes ouvertes après les nuits d'échauffourées, les résultats se font encore attendre. Seul l'un des copains de Karim Boudouda, Monsif Ghabbour, 25 ans, soupçonné d'avoir participé à l'attaque du casino où 40 000 euros ont été dérobés, est toujours en détention provisoire<sup>362</sup> ».

Au *Dauphiné*, les articles datés de 2011 révèlent la même logique, l'accent est mis sur le manque d'effectif dans la ville et sur la situation précaire de travail des policiers. Il est mis en avant qu'il s'agit d'une situation « *pire qu'avant les événements à la Villeneuve* ». Les articles ci-dessous l'illustrent :

---

<sup>362</sup> *Ibid.*

Le Dauphiné Libéré, le 13 juillet 2011 (pages départementales)	Le Dauphiné Libéré, le 16 juillet 2011 (pages départementales et nationales)
 <p data-bbox="395 734 783 808">Des articles rendent compte de la baisse dans l'effectif de la police à Grenoble à la fin 2011.</p>	 <p data-bbox="812 815 1204 1079">L'article rappelle les incidents à la Villeneuve en tant qu' « une flambée de violence sans précédent ». En-dessous, un entretien avec Daniel Chomette, secrétaire départemental de l'unité SGP police FO qui critique les promesses de l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy quand il est venu à Grenoble en 2010. Le registre de cet article est « controversé » car il est composé par des déclarations, des différents acteurs, qui se juxtaposent.</p>

Nous observons que les problèmes rencontrés dans ce quartier apparaissent dans la presse régionale sous l'impulsion de la mobilisation des associations, en l'occurrence des associations de quartier. Les habitants du quartier la Villeneuve ont rédigé un « livre blanc » qui a été rendu à la mairie de Grenoble en juin. Dans ce livre, ils mettent en évidence les principaux points auxquels les autorités publiques doivent faire face (les vols, le trafic, les agressions) pour améliorer les conditions de vie dans le quartier. (Voir l'article ci-dessous) :



## Les associations de La Villeneuve ont planché sur un Livre blanc pour améliorer les choses

Après les événements du mois de juillet 2010 qui avaient considérablement terni l'image du quartier, plusieurs associations œuvrant sur La Villeneuve s'étaient réunies pour créer des groupes de travail sur les thèmes de "l'éducation", du "dialogue avec les jeunes" et du "vivre ensemble tranquillement".

### « Il est urgent que les décideurs prennent leurs responsabilités »

En janvier dernier, un premier tract issu de ces réflexions soulignait que « les événements de juillet ont aggravé la situation : on constate une augmentation des actes de délinquance grave, y compris armée, nécessitant l'intervention de la police. Celle-ci est par ailleurs la cible des plus violents qui la

considèrent comme une bande rivale.

Moins spectaculaires mais tout aussi inquiétants, on voit se multiplier les agressions physiques et verbales, les vols, les trafics, les incivilités, les occupations abusives... traduisant une volonté de mainmise sur le quartier de groupes divers qui le considèrent comme leur territoire où "on fait ce qu'on veut". [...]

Il est urgent que les décideurs prennent leurs responsabilités. Ils n'ont d'autre choix que d'investir financièrement et humainement dans les secteurs où ils peuvent agir : emploi, formation, éducation, rappel des règles, vie collective, lien social, animation... »

Le Livre blanc qui a découlé de ces réunions a été remis à la municipalité de Grenoble le 25 juin dernier.

### « Il faudrait que les gens se prennent par la main et se bougent »

Un habitant du quartier, qui a tenu à rester anonyme, explique pour sa part que « les choses vont mieux, même s'il y a encore beaucoup de problèmes.

La forte présence policière a apaisé la situation, mais il reste un fond d'insécurité. On voit des rodéos, des feux de voitures. Il y a un manque d'éducation : les gens posent leurs déchets au pied de l'immeuble alors que la déchetterie n'est qu'à quelques centaines de mètres.

Il y a aussi une forme de désintérêt des habitants. Le maire et ses adjoints se sont déplacés à l'Espace 600 le 25 juin. Il y avait très peu de monde. Les gens ne se mobilisent pas, alors qu'il y a un tissu

associatif très actif. »

Et cet habitant de fastiger le discours de victimisation de certains : « Les gens dénoncent beaucoup le chômage, la police, les médias... mais il faudrait qu'ils se prennent par la main et se bougent. Lors de la récente fête du quartier, des motos fendaient la foule et risquaient de créer des accidents, mais personne ne disait rien. Certains parents sont totalement démunis face à leurs gamins de 14/15 ans qu'ils ne contrôlent plus et qui peuvent être violents.

La peur est là. La drogue est un énorme problème et les gens n'osent pas parler par crainte des représailles. La majorité de la population de ce quartier a envie que les lois de la République règnent. Pas d'être traité en victime. »

F. M.

Après avoir analysé les articles écrits par les « journalistes spécialisés », il ressort que la spécialité journalistique doit plus à la proximité des journalistes avec les sources institutionnelles qu'à une compétence spécifique. Nous observons un processus de « politisation » du sujet « immigration » au service « Société » qui consiste à remettre en cause la responsabilité des autorités politiques. Il se présente de différentes manières. Au *Monde* et à *Libération*, l'accent est mis sur l'interprétation des faits et les journalistes privilégient la justification en remettant en cause les actions du Président et des ministres en charge de l'immigration. Dans le premier quotidien, par exemple, l'investissement dans un journalisme d'enquête est aussi évident. Au *Dauphiné Libéré*, la politisation se caractérise par la mobilisation de la parole des habitants qui signalent leurs mécontentements vis-à-vis des actions publiques ayant trait au quartier. Des propos critiques sur l'engagement des responsables politiques à leur égard émergent donc sous l'impulsion des interventions des habitants. Ceci peut être expliqué par les caractéristiques de la PQR (presse quotidienne régionale) : le journal régional « se veut un journal de tous<sup>363</sup> » et s'oriente vers ce qui fait le lien des individus membres d'une commune.

Selon Jean-Pierre Esquenazi, trois espaces composent le discours médiatique : le référentiel, l'indexique et le déictique<sup>364</sup>. Le premier est celui de l'expérience, le deuxième

<sup>363</sup> Noyer Jacques, Raoul Bruno, « Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », *Etudes de communication* [en ligne], n° 37, 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 29 mai 2012. URL : /index2933.html.

<sup>364</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p. 43.

est celui de la relation d'un observateur avec l'expérience et le troisième se réfère à la relation entre l'énonciateur et le destinataire du message. *Le Monde* est reconnu pour son investissement dans l'interprétation des faits et dans la représentation de l'actualité. C'est pour cette raison que Jean-Pierre Esquenazi énonce : « *Le Monde est l'explorateur averti de nos référentiels*<sup>365</sup> ». Notre analyse montre que le quotidien met en avant son habilité à développer des enquêtes de terrain, dit aussi journalisme d'investigation. La dimension indexique de *Libération* et principalement du *Monde* est visible dans les enquêtes menées en « banlieue » et le différencie des autres quotidiens analysés. Les reportages sur le « terrain » sont réalisés pour mettre en cause les actions publiques ou les déclarations des responsables politiques et indiquent l'habilité indexique de ces journaux.

Le *Dauphiné* met l'accent plutôt sur un autre espace : celui de la relation aux lecteurs, le déictique. La logique déictique est indiquée par la manière dont le quotidien divise son espace : les pages départementales (« Grenoble et région ») et les pages nationales (qui intéresseraient les autres départements) même si, nous l'avons vu, la hiérarchisation de l'information ne correspond pas forcément à un lectorat appartenant au « territoire » de diffusion.

La politisation est-elle le résultat en partie d'un rapport de force interne entre les services : le service « Société » et le service « Politique ». En ce sens, nous considérons que les journalistes spécialisés de l'immigration et des « banlieues » sont dans une gestion de rapports de force avec leurs interlocuteurs mais aussi avec leurs collègues. Ceci renforce notre hypothèse de l'émergence d'un sous-champ que nous avons développé dans le troisième chapitre.

Les « violences urbaines » sont ainsi considérées dans la presse essentiellement comme un enjeu politique qui concerne un « problème » urbain et les descendants d'immigrés. Les journalistes contribuent donc à l'institutionnalisation du « problème immigré », stigmatisant à la fois ces derniers et les habitants des quartiers d'habitat social.

### 2.2.3. La prédominance des déclarations et des réactions des responsables politiques

Nous l'avons amorcé plus haut, le service « Politique » participe également au traitement des incidents à la Villeneuve. Les journalistes politiques et éditorialistes interviennent conjointement à d'autres journalistes spécialisés au sein de la rédaction. Nous l'avons montré, les spécialistes de l'immigration écrivent en binôme avec les journalistes politiques. Néanmoins, leur présence est plus évidente dans des « moments forts », comme celui du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Grenoble. Leur

---

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 151.

intervention indique l'importance de ces événements car les journalistes politiques occupent l'une des rubriques les plus prestigieuses dans la hiérarchie interne des médias. Les éditorialistes, pour leur part, occupent souvent un poste de responsabilité (directeur de publication, rédacteur en chef) et ont une visibilité importante car les éditoriaux sont mis en valeur par le journal : ils sont publiés en première page dans des encadrés qui les différencient des autres articles<sup>366</sup>. Focalisons-nous sur l'information politique. Nous abordons les éditoriaux dans la prochaine section. D'une manière générale, les registres dans lesquels les informations ont été produites, lors des événements, par le service « Société » et surtout par les spécialistes (immigration et banlieue) se rapprochent étroitement de ceux du service politique. De notre corpus émerge une tendance : la politique est présentée comme un « jeu ». Elle a à voir avec des stratégies politiques pour vaincre les élections et pour convaincre le lectorat. Les articles publiés au *Nouvel Observateur* sont à ce titre un cas exemplaire, comme le démontre les articles dont les images figurent dans les trois tableaux ci-dessous. Le premier article aborde le changement de préfet de l'Isère (Éric Le Douaron reprend le poste d'Albert Dupuy) après les événements de la Villeneuve à Grenoble. L'attitude du Président Nicolas Sarkozy est interprétée comme une stratégie de communication visant à montrer la « reprise en main » par l'Etat de la sécurité publique et à « rétablir l'image » de chef de l'Etat. En effet, le nouveau préfet, Éric le Douaron, a été, de 1995 à 2009, le directeur de la police urbaine de proximité à la Préfecture de Police à Paris. « Une tête pour faire fort », écrit le journaliste. Ici les stratégies sont entendues comme des initiatives à des fins intentionnellement calculées :

---

<sup>366</sup> Comme l'affirme le sociologue Dominique Marchetti, les éditorialistes tiennent souvent des chroniques régulières dans la presse mais aussi, beaucoup d'entre eux, sont des pigistes qui interviennent dans plusieurs médias et, de ce fait, ils s'adressent à un public plus large. Nous nous référons au premier groupe. Sur ce point, lire : *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010, p. 125 et 126.

Sous-titre : « Quel importe les règles de bonne gestion de l'Etat ! A l'Elysée, quand les quartiers flambent et que les gendarmes sont attaqués, on fait d'abord de la com. Faute de mieux... »

POLITIQUE

Sarkozy voulait une tête !

## La faute du préfet Dupuy

Qu'importe les règles de bonne gestion de l'Etat ! A l'Elysée, quand les quartiers flambent et que les gendarmeries sont attaquées, on fait d'abord de la com. Faute de mieux...

La tête a roulé dans la sciure un mardi, en fin d'après-midi, veille de conseil des ministres, sans que personne n'ait vu le coup venir. Pas même son ministre de tutelle, Brice Hortefeux. Quand un préfet valse, c'est désormais à l'Elysée que la décision est prise. Et c'est place Beauvau qu'on tente, veille que vaille, de recoller les pots cassés. Albert Dupuy, jusqu'au 21 juillet, était préfet de l'Isère, après avoir été un temps directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo. Il avait remplacé, il y a un an et demi, un de ses collègues lui aussi tombé en disgrâce. Depuis, il s'était imposé comme un de ces commis de l'Etat qui, à l'ancienne, dans leur département, cherchent d'abord à coordonner les services dont ils ont la charge en bonne intelligence avec les élus locaux, sans faire de la sécurité au sens policier du terme, l'alpha et l'oméga de leur action.

La faute du préfet Dupuy ? Moins d'une semaine après les nuits de violences urbaines qui ont mis sous tension le quartier de la Villeneuve à Grenoble, Nicolas Sarkozy ne cherche d'ailleurs pas à l'expliquer. Comme Brice Hortefeux, il a lu la note de Jacques Fournier, directeur des services au ministère de l'Intérieur, qui dégage sa responsabilité pour



Albert Dupuy avec Brice Hortefeux à Grenoble le 12 avril 2010

pointer quelques dysfonctionnements dans l'action de la police. La logique, s'il devait y en avoir une, aurait été d'écartier Brigitte Jullien, la directrice départementale de la sécurité publique. Mais cela aurait posé des problèmes – entre autres – avec les syndicats, dans une ville en émoi où les effectifs de la police nationale sont passés de 720 à 600 depuis 2002.

Et puis surtout le président de la

République, ce 21 juillet, est entré dans une tout autre logique. C'est ce qu'il dit sans détour à son ministre de l'Intérieur. Avec l'arrivée massive des CRS et du Raid, un calme précaire est en train de revenir à la Villeneuve. Mais dans l'esprit des Français le mal est fait. Une semaine après son intervention sur France 2, Nicolas Sarkozy ne parvient pas à rétablir l'image d'une autorité à la tête de l'Etat. Il y a

### La valse des képis

Parole de ministre : « La richesse du corps préfectoral a toujours tenu à la diversité des origines... » de ses membres. »

Face à la grogne qui monte, Brice Hortefeux se veut rassurant : la nomination de deux super-policiers, coup sur coup, à la tête des préfetures de Seine-Saint-Denis et de l'Isère n'est pas une mode, mais une réponse ponctuelle à des situations spécifiques. A l'Elysée, la torse est un peu différente. Les « casquettes de la République » ont toujours eu un statut particulier dans l'esprit du président. Curieusement, sous la boulette de Claude Guéant, on met désormais des préfets partout dans les cabinets ministériels, mais on leur taille des croupières dans les postes qui leur sont traditionnellement dévolus. Comprenez qui pourra !

D'un point de vue statistique, le ministre de l'Intérieur a raison quand il explique que les préfets issus de la police, en poste dans les départements, ne sont pas plus nombreux qu'autrefois. Reste que le profil des personnalités choisies et le lieu de leur parachutage donnent à ces nominations une force très singulière.

Eric Le Douaron, aujourd'hui dans l'Isère, c'est un peu comme Christian Lambert en avril dernier en Seine-Saint-Denis. Les deux hommes sont issus des hauts grades de l'institution policière. Ils ont fait carrière dans le sillage d'un ministre nommé... Nicolas Sarkozy. Ils ont été nommés, l'un comme l'autre, dans un contexte de crise avec, en toile de fond, une valse des responsables : dans les deux départements, le pouvoir actuel aura usé pas moins de trois préfets en trois ans... Avec d'évidentes fautes de casting !

Enfin, l'Isère et surtout la Seine-Saint-Denis ne sont pas tout à fait des postes comme les autres. Il fut un temps où, à droite comme à gauche, on n'y envoyait que des préfets chevronnés. Dans le « 9-3 » plus particulièrement, c'est la crème de la préfectorale à poigne qui a défilé depuis plus de vingt ans. Dans ce contexte, un ex-patron du Raid ou un ex-directeur central de la sécurité publique paraissent un tantinet sous-dimensionnés. Sauf à considérer, bien sûr, que ces super-flics ont vocation à le rester dans leurs nouvelles fonctions.

F. B.



ce que l'opinion a vu, stupéfaite, devant son poste de télévision : Grenoble et les coups de feu tirés contre les forces de l'ordre, le sacage de la gendarmerie de Saint-Agnant. Il y a aussi ce qu'on n'a pas montré au 20-heures, mais qu'à l'Elysée on n'a pas oublié de noter : la subite tension à Gentilly, en banlieue parisienne, après l'assassinat au couteau d'un jeune des cités : l'agitation croissante à Vénissieux et Vaulx-en-Velin, dans le Rhône, avec des jets de pierres contre les voitures de police.

Bref, pour essayer de reprendre la main au cœur de l'été, le président vent une tête. En conseil des ministres, pour que le symbole soit encore plus fort. Exit donc Albert Dupuy, qui le directeur de cabinet de Brice Hortefeux, un brin embarrassé, est chargé d'avertir de sa mise hors cadre en attendant des jours meilleurs. Et bonjour Eric Le Deunon, renvoyé à sa nature de file - il a été, de 1999 à 2005, directeur de la police urbaine de proximité à la Préfecture de Police de Paris - alors qu'il tentait tranquillement de se couler dans l'habit préfectoral dans la Meuse depuis à peine un an. Dans cette affaire, la question, pour l'Elysée, n'est pas de savoir si le sacrifié et le promu ont des états d'âme, s'il est bien raisonnable de résumer ainsi la sécurité à l'action de la police, et si enfin on pourra durablement maintenir l'ordre dans les banlieues en envoyant les gros bataillons éteindre les incendies qu'avec un maillage plus fin on aurait pu éviter !

Mais qui se soucie, en haut lieu, de ces règles de bonne gestion de l'Etat ? Le président, parce qu'il est dos au mur, retrouve ses réflexes de campagne. Il fait de la com faute de mieux. Celle-là a quelque chose de chimiquement pur. Une tête pour faire fort. Un bel amalgame entre gens du voyage et Roms pour agiter le landerneau. Un calendrier à huit jours - table ronde du 28 juillet puis installation du nouveau préfet de l'Isère le 30 du même mois - histoire de dérouler un nouveau film qui, pour être ultraclassique, peut néanmoins avoir la vertu de faire (un peu) oublier le feuilleton de l'affaire Woerth-Bettencourt. Vendredi, à Grenoble, Nicolas Sarkozy a l'intention de regrouper toutes ces questions dans un même discours. A partir de la mi-2011, « je ne ferai plus que de la politique », avait-il averti il y a quelques semaines. Alors que les sondages pointent du nez et que l'alignement lepéniste retrouve de sa vigueur, l'Elysée a accéléré le tempo. « Le Figaro », coup sur coup, en a donné la clé à ceux qui n'auraient pas compris en expliquant qu'à Grenoble puis à Saint-Nazaire, lors de sa visite aux ex-Chantiers de l'Atlantique, le président avait voulu renouer avec « son » électeur populaire. Au fond, le préfet Dupuy a pris une balle perdue.

FRANÇOIS BAZIN

## ROMS OU GENS DU VOYAGE ?

### Les amalgames du président

**A**près les violences de Saint-Agnant, le 22 juillet - une cinquantaine de personnes avaient attaqué la gendarmerie pour protester contre la mort d'un jeune gitan tué par un gendarme -, Nicolas Sarkozy a évoqué les « problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms ». Une formule qui a provoqué la colère de ceux qui dénoncent une forme de « stigmatisation » de ces populations.

#### Qui est visé ?

En associant Roms et gens du voyage, le président amalgame deux populations distinctes. L'une définie par son statut, l'autre par son ethnicité, sur le thème de la délinquance. « Gens du voyage » désigne un statut administratif créé en 1969, qui fait référence aux citoyens français vivant en caravane ou mobil-home. Ils sont entre 300 000 et 400 000, en France. Les Roms d'origine étrangère présents en France sont des ressortissants européens venus essentiellement de Roumanie ou de Bulgarie. Ils sont entre 10 000 et 20 000 en France (1). Il y a aussi dans l'Hexagone quelques centaines de Roms sans-papiers et demandeurs d'asile venus de l'ex-Yougoslavie.

#### Quel est leur statut en France ?

Les gens du voyage sont censés avoir les mêmes droits que n'importe quel autre citoyen français. Ils font cependant l'objet d'un contrôle policier régulier - leur carnet de circulation doit être contrôlé tous les trois mois au commissariat - et doivent être inscrits depuis trois ans dans une commune pour pouvoir voter, tandis que les résidents français lambda bénéficient de ce droit au bout de six mois. Les Roms, en tant que ressortissants européens, sont libres de circuler comme ils le veulent dans les Etats membres. Mais si au bout de trois mois ils n'ont pas le statut d'étudiant, de salarié ou s'ils n'ont pas justifié d'un emploi dans une liste de 150 métiers, ils peuvent être menacés d'expulsion.

#### Quelles sont les dispositions déjà existantes pour leur accueil ?

Les communes de plus de 5 000 habitants, selon la loi Besson de 1990, améliorée en 2000, doivent disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Pour l'instant, seules 20% des communes respectent cette règle, ce qui conduit les voyageurs à s'installer sur des lieux non autorisés, dont ils sont régulièrement chassés. Quant aux autres, ils ne bénéficient pas des hébergements auxquels ils devraient avoir droit, et s'installent de ce fait dans des bidonvilles ou des squats. D'où des recours à la mendicité et au vol par certains d'entre eux, comportement dénoncé par le gouvernement, qui pointe également, s'agissant des Roms, l'organisation de



Stationnement sauvage de gens du voyage

bande de style mafieux. Nicolas Sarkozy a également entamé une vague d'expulsions. En 2009, 8 300 Roumains, dont la grande majorité était d'origine rom, ont été renvoyés chez eux. Cette politique n'a pas eu le succès escompté, car la plupart d'entre eux reviennent en France.

#### Sont-ils victimes d'une politique de nature raciale ?

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halede) est intervenue à plusieurs reprises pour faire annuler des dispositions discriminant les gens du voyage. Certaines communes refusent encore de scolariser les enfants issus des communautés tsiganes (autre appellation des Roms). D'après le sociologue Jean-Pierre Liégeois, le Comité européen des Droits sociaux et le comité des ministres du Conseil de l'Europe ont récemment notifié à la France sa violation de sept articles de la Charte sociale européenne, en raison des conditions de vie qui sont faites aux Roms et gens du voyage.

Charline Blanchard

(1) Source : association Romeurope

20 JUILLET-4 AOÛT 2010 • 33

Par ailleurs, la journaliste contredit certains propos déclarés par Nicolas Sarkozy en ayant recours à l'association Romeurope<sup>367</sup> (encadré à droite). Le 22 juillet 2010, une cinquantaine des personnes ont envahi la gendarmerie de Saint-Agnant pour protester contre la mort de Luigi Dunquet, un jeune homme gitan. Au moment de cette protestation, le Président de la République évoque les problèmes que posent les « Roms et gens du voyage ». Dans l'article, un membre de l'association explique que le Président amalgame deux populations distinctes : les gens du voyage est un statut administratif qui fait référence aux citoyens français vivant en caravane ou mobil-home. Les Roms, quant à eux, sont des ressortissants européens essentiellement de Roumanie ou de Bulgarie. Même s'il y a une critique du positionnement du gouvernement qui se repose sur des préjugés, l'argument de la journaliste se focalise sur l'action de Nicolas Sarkozy : pas de mise en perspective historique (l'expulsion des Roms ne date évidemment pas des années 2010), pas non plus de parti pris. D'une part, nous observons que les

<sup>367</sup> L'association Romeurope est un collectif créé en 2000 à Paris avec l'objectif de favoriser le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants en France. Il publie annuellement un rapport sur la situation des Roms de l'Europe de l'est en France.

responsables politiques sont prêts à se prononcer sur chaque incident de violence, d'autre part, les journalistes prolongent et amplifient les messages à travers des citations. De même pour l'article « Le coup d'éclat permanent » (image ci-dessous) :



Dans l'article ci-dessus publié au *Nouvel Observateur*, l'accent est mis sur les conséquences des événements à la Villeneuve du « jeu » politique : les « avantages » et les « risques » du discours prononcé par Nicolas Sarkozy au moment des événements pourraient jouer pendant la période de campagne électorale en 2012. Sur les avantages, l'article énonce ceci :

« Le président estime avoir gagné les voix des ouvriers en tenant un discours sans fioritures tant sur la sécurité que sur l'immigration. Il tient l'annonce, controversée,

durant sa campagne, de la création d'un Ministère de l'immigration et de l'identité nationale comme LA proposition qui l'a fait élire<sup>368</sup> ».

Sur les « risques » qui peuvent affecter l'élection présidentielle de Nicolas Sarkozy, le magazine affirme que celui-ci peut se « couper de l'électorat modéré<sup>369</sup> ». La personnalisation notamment sur la figure du Président Nicolas Sarkozy est évidente, encore plus au *Nouvel Observateur* qui consacre un numéro aux événements de Villeneuve et au discours du président à Grenoble, comme nous pouvons l'observer dans les images ci-dessous.

**Le Nouvel Observateur, n° 2392, du 9 au 15 septembre 2010**



**Sous-titre de la couverture :** « Expulsions des Roms, déchéance de la nationalité...Le virage sécuritaire et xénophobe de l'été est tout sauf fortuit. Nicolas Sarkozy considère que son élection de 2007 s'est jouée sur le thème de l'immigration et de l'identité nationale. Sur fond d'affaire Bettencourt et de colère sociale, il rejoue son va-tout. Au risque de se couper de l'électorat modéré. Comment en est-on arrivé à une telle radicalisation ? » *Le Nouvel Observateur* » a enquêté dans les coulisses de l'Elysée où œuvre un conseiller de l'ombre. Quels sont les risques de la manœuvre ? Des intellectuels et observateurs étrangers répondent ».

Dans ce numéro, l'information politique se focalise sur l'analyse des « coulisses » du gouvernement :

- les réunions « secrètes » qui ont lieu à l'Elysée, les détails sur les participants et leur poste occupé au sein du gouvernement :

« Toutes les trois semaines, il réunit à l'Elysée une sorte de conseil de sécurité intérieure qui se penche sur les nouvelles formes de délinquance. Y participe le Premier ministre, François Fillon, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, la ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie, les conseillers élyséens qui travaillent sur ces questions, dont le secrétaire générale, Claude Guéant, et les principaux chefs de la police et de la gendarmerie [...] »<sup>370</sup>.

<sup>368</sup> *Le Nouvel Observateur*, le 5 au 11 août 2010, p.21.

<sup>369</sup> *Ibid.*

<sup>370</sup> *Ibid.*

- le processus d'élaboration du discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble et le dévoilement des « tactiques » : analyse en détail du discours du Président à Grenoble qui a été mis en ligne dans le site de l'Élysée et qu'il a lu à Grenoble.

« Dernier apport de Sarkozy au discours de Grenoble : le ton guerrier. À plusieurs reprises il avait promis de livrer « une guerre » au « voyous ». De nouveau, il va reprendre la formule dans le chef-lieu de l'Isère : « La guerre que j'ai décidé d'engager contre les trafiquants, contre les voyous, cette guerre-là vaut pour plusieurs années ». Un ministre affirme que la phrase a été rajoutée in extremis par le président lui-même. Claude Guéant assure qu'elle figurait dans la version initiale du discours. En le prononçant Sarkozy fait un ajout lourd qui ne figure pas dans la version mise en ligne dans le site de l'Élysée. Il précise : c'est une guerre nationale<sup>371</sup> ».

L'information politique se focalise sur l'intentionnalité derrière chaque action du Président de la République et de l'ensemble du gouvernement au moment des événements de la Villeneuve (comme, par exemple, le changement du préfet de l'Isère, département où se trouve Grenoble) et plus particulièrement sur l'élaboration du discours. L'indice est pour nous, la citation d'une déclaration d'un conseiller, présenté anonymement, qui affirme l'ambition de Nicolas Sarkozy :

« Depuis plusieurs semaines, Nicolas Sarkozy songeait à un discours de référence sur l'insécurité », précise un conseiller ».

Dans l'article ci-dessous, les actions du gouvernement sont interprétées comme des « *coups de com* » auxquels des ministres veulent « tirer parti », comme, par exemple, le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, qui propose l'extension de la déchéance de la nationalité à des cas de polygamie. Le magazine affirme que l'intention du ministre derrière cette proposition est de réagir sur un événement qui a fait la Une dans la presse quelques jours auparavant : Lies Hebbadji, (photo dans l'article ci-dessous) a été accusé de polygamie et d'avoir fraudé les assurances sociales.

---

<sup>371</sup> *Ibid.*







Trois « experts » - le philosophe Luc Ferry, l'écrivain Pascal Bruckner et le psychiatre Ali Magoudi - sont invités à analyser le positionnement du gouvernement après le discours du Président à Grenoble (sa proposition sur la déchéance de la nationalité, l'expulsion des Roms...). Leur analyse se focalise sur les conséquences de la proposition du chef de l'Etat. Tous les trois critiquent le discours tenu par Nicolas Sarkozy et se focalisent sur l'« habilité de communication » du Président.

C'est également ce qui ressort des articles publiés à *Libération*. Deux exemples l'illustrent (images ci-dessous). Dans « Une diversion alimentée par l'UMP », l'accent est mis sur les conséquences des événements à la Villeneuve sur la scène politique. De ces articles ressort une analyse du « jeu politique » des partis traditionnels français au travers de la juxtaposition de différents points de vue : de responsables politiques (à partir des communiqués de presse), de la CGT et du syndicat de la police. Leurs déclarations citées dans l'article se résument à critiquer le gouvernement : la «*dérive antirépublicaine*» du chef de l'Etat, «*l'échec d'une politique*», les «*querelles politiciennes*», la multiplication «*des effets d'annonce*»... Le journaliste renforce les critiques à l'égard de l'ancien Président en affirmant : «*agitation maximum hier des petits musclés de la Sarkozie* ». Ce sont des expressions qui illustrent la personnalisation du débat à propos de l'amendement.

Dans l'article « Sécurité : les socialistes sur la défensive », (à droite du tableau) la politique est présentée comme un plan tactique « de guerre » entre deux adversaires : le président et l'UMP d'un côté et de l'autre, Martine Aubry (première secrétaire du PS) et le PS (Parti Socialiste). Dans cette logique, chaque parti présente une « tactique ». Des expressions comme «*l'offensive du président* », «*le soldat Aubry* », «*Martine Aubry est dans une embuscade* » l'illustrent.

Libération, le 3 août 2010	Libération, le 6 août 2010
<p>1500014 Une diversion alimentée par l'UMP - Libération</p>  <p>POLITIQUE</p> <p>Accueil &gt; Politique</p> <h3>Une diversion alimentée par l'UMP</h3> <p>MATTHEU ECOFFIER 3 AOÛT 2010 À 00:00</p> <p>Le PS n'entend pas tomber dans le piège de la communication sur la sécurité montée par l'Elysée.</p> <p>Agitation maximum hier des petits musclés de la sarkozie. Les porte-flingues de l'Elysée ont tiré à feu nourri sur Martine Aubry pour tenter de faire sortir les socialistes de leurs gonds, et d'alimenter la controverse. «<i>La polémique est le meilleur moyen de ressouder ce qu'on croit être son camp autour de soi lorsque les sondages fléchissent</i>», a jugé vachard, François Bayrou sur Europe 1 regrettant que le Président manie «<i>des sujets dangereux</i>» pour «<i>faire de la communication</i>».</p> <p>L'opération «<i>guerre nationale contre les voyous</i>» a été, selon le Figaro, préparée depuis plusieurs semaines «<i>à coup de réunions avec la hiérarchie policière</i>» par Claude Guéant, le secrétaire général de l'Elysée, afin d'assurer le lancement de la fusée «<i>Sarko 3</i>». Après Sarko 1 ministre de l'Intérieur, Sarko 2 l'hyperprésident, voilà donc Sarko 3 le président-candidat sécuritaire, qui ne fait pas dans la dentelle. Ainsi un de ses fidèles, Christian Estrosi, a accusé dans France Soir la première secrétaire du PS «<i>de non-assistance à personne en danger</i>». «<i>Qui est antirépublicain ? Celui qui fait brûler une caserne ou celui qui veut faire condamner l'incendiaire ?</i>» a repris le ministre de l'Industrie cette fois dans le Figaro, en écho aux propos de Martine Aubry.</p>	<p>1500014 Sécurité : les socialistes sur la défensive - Libération</p>  <p>POLITIQUE</p> <p>Accueil &gt; Politique</p> <h3>Sécurité : les socialistes sur la défensive</h3> <p>MATTHEU ECOFFIER 6 AOÛT 2010 À 00:00</p> <p>Face au discours de l'Elysée sur la délinquance, piège pour la gauche, le PS dénonce la surenchère mais n'entend pas précipiter l'élaboration de son contre-projet.</p> <p>Mais que fait le soldat Aubry ? Depuis que Sarkozy a lancé à Grenoble sa «<i>guerre nationale contre les voyous</i>», ses lieutenants mitraillent la première secrétaire du PS, érigée en étendard d'une gauche qui, sur la sécurité, ferait toujours preuve «<i>d'angélisme</i>», de «<i>naïveté</i>» et «<i>d'inertie</i>». Des éléments de langage qui, repris texto par les grognards de la majorité, signent une offensive soigneusement préparée depuis l'Elysée. «<i>Des réunions sur la sécurité, il y en a tous les quinze jours depuis avril-mai autour de Sarkozy, Guéant et Horteveux</i>», dit un haut responsable de l'UMP. Cette campagne s'appuie sur les munitions fournies par les conseillers ès sondages : l'opinion approuverait majoritairement les sanctions les plus dures comme la déchéance de la nationalité. Enfin, l'Elysée table sur le profil de «<i>superflü</i>» du Président (page 4) «<i>dérive</i>».</p> <p>Ce dernier étant au repos au cap Nègre, c'est son ministre de l'Intérieur qui laboure le terrain, comme hier à Grenoble, en attendant l'examen au Parlement à la rentrée de deux projets de loi sur la prévention de la délinquance et l'immigration. Enfin, l'Elysée a opportunément demandé au secrétaire d'Etat à la Justice, l'ex-PS Jean-Marie Bockel, un rapport sur la prévention de la délinquance des jeunes. Face à ce bombardement, Martine Aubry reste en embuscade. Après avoir dégainé dimanche un communiqué dénonçant vertement la «<i>dérive antirépublicaine</i>» du chef de l'Etat après ses propos sur la déchéance de la nationalité visant des «<i>personnes d'origine étrangère</i>» condamnées pour le meurtre d'un policier ou d'un gendarme, la maire de Lille a signé l'appel de la Ligue des droits de l'homme et de 48 organisations à manifester le 4 septembre contre «<i>la xénophobie et la politique du pilori</i>».</p>

Les interlocuteurs cités sont essentiellement des responsables politiques ainsi que des sources anonymes comme, par exemple, «*un haut responsable de l'UMP*». Ceci veut dire que l'information politique est alimentée par des messages destinés aux médias. Ainsi, nous affirmons que les journalistes traitent souvent des «*faits pour eux*». Nous observons un suivi du *planning* communication des hommes et femmes politiques<sup>372</sup>. En ce sens, il existe une certaine connivence entre les journalistes et les responsables politiques (leur porte-parole, conseiller, directeur de communication) dans la production de l'information politique.

Dans le service politique au *Dauphiné*, nous observons aussi cette tendance à écrire des «*papiers*» suite à des conférences de presse des partis politiques ou à des déclarations de responsables politiques. Les deux articles ci-dessous en sont un exemple : l'article à gauche rebondit sur les réactions des partis en opposition au maire de Grenoble (PS) et celui à droite sur une déclaration du Président de la République sur la libération du second braqueur présumé du casino d'Uriage. Le braquage de ce casino, rappelons-le, est à l'origine de la mort de Karim Boudouda et des actes de violences qui

<sup>372</sup> Sur le suivi des journalistes politiques de l'offre politique, nous renvoyons à Legavre Jean-Baptiste, «*La politique par les médias, les élections du printemps 2004 au prisme de la presse quotidienne*», *Questions de communication*, n° 8, 2005, p. 295-317.

ont eu lieu dans le quartier de la Villeneuve. Le Président critique la décision du juge des libertés et de la détention.

<p>« A chaque parti, ses arguments et ses propositions », <i>Le Dauphiné Libéré</i>, le 24 juillet 2010  <b>Sous-titre</b> : « Face aux violences survenues la semaine dernière, les élus s'expriment »</p>	<p>« Les véritables raisons de la polémique », <i>Le Dauphiné Libéré</i>, le 4 septembre 2010</p>
 <p><b>Extrait</b> : « Une semaine après la mort de Karim Boudouda, l'un des des braqueurs du casino d'Uriage, tué par un policier, suivie de violences urbaines qui ont secoué le quartier de la Villeneuve, le groupe des élus de l'opposition de droite conduit par Matthieu Chamussy se sont exprimés hier. Et ils ont choisi le même jour que la section du Parti Communiste Français de Grenoble ».</p>	 <p>L'article parle de « crise » existante entre les magistrats, les policiers et le gouvernement puisque le Président, Nicolas Sarkozy, ainsi que le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, et le syndicat de police ont condamné la décision du juge des libertés et de la détention. La déclaration du président en haut qui était en déplacement dans une usine en Côte-d'or : « C'est difficilement compréhensible » la mise en liberté du second braqueur présumé du casino d'Uriage.</p>

Les deux articles, classés dans le registre « controverse », représentent les tendances générales du journal dans la production de l'information politique. Celle-ci révèle le quartier en suivi du service communication : le fait à traiter se résume à l'annonce d'un responsable politique. Par exemple, la réunion organisée par la mairie de Grenoble pour débattre sur la politique de la ville quelques jours après les actes de violence dans le quartier de la Villeneuve ou la venue du Président de la République pour installer le nouveau préfet de l'Isère à Grenoble ont été annoncées à l'avance dans ce quotidien. Il en a été de même pour le « programme sécuritaire » de François Hollande, quand il était alors candidat aux élections présidentielles en 2012 :

<p>« Nous allons accélérer les politiques de la ville », <i>Le Dauphiné Libéré</i>, le 21 juillet 2010</p>	<p>L'Une : « Sarkozy à Grenoble avec un nouveau préfet », <i>Le Dauphiné Libéré</i>, le 22 juillet 2010  <b>Sous-titre</b> : Nicolas Sarkozy a décidé mercredi de remplacer l'actuel préfet de l'Isère par Eric Le Douron, aujourd'hui préfet de la Meuse. Il annonce vouloir mener « une véritable guerre » contre la criminalité après les violences à Grenoble et dans le Loir-et-Cher, et a précisé qu'il irait lui-même installer ce nouveau préfet le 30 juillet en remplacement d'Albert Dupuy ».</p>	<p>« Exclusif : François Hollande choisit le <i>Dauphiné Libéré</i> pour réagir et exposer son programme sécuritaire pour la France », <i>Le Dauphiné Libéré</i>, le 30 juillet 2011</p>

Il faut rappeler que l'information politique nationale et internationale au *Dauphiné* est dépendante de l'AFP, les articles ayant trait à ces thématiques ne sont normalement pas signés.

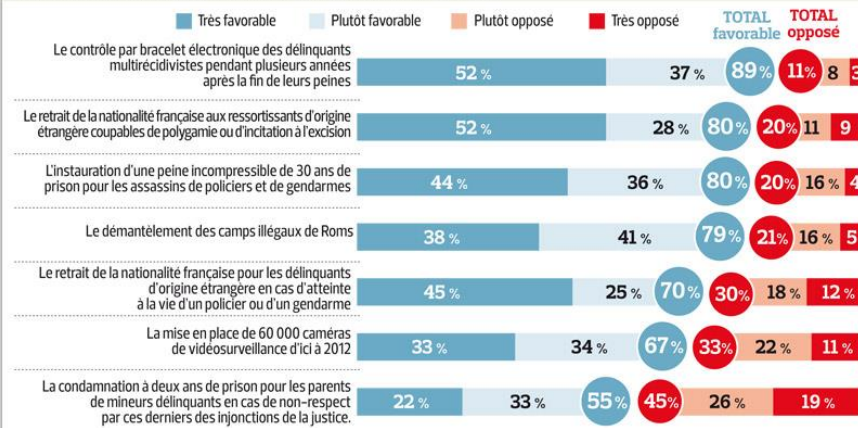
Un autre indice, qui indique que l'information politique se concentre sur les déclarations des responsables politiques, est l'utilisation régulière des sondages portant sur des propositions politiques annoncées dans des moments de « crise », comme pour l'annonce de la déchéance de la nationalité aux personnes d'origine étrangère. Nous citons ici quelques exemples des sondages :

<p><b>1. Sondage commandé par le quotidien <i>Le Figaro</i> à l'institut de sondage Ifop, paru le 6 août 2010. Il a été publié au <i>Figaro</i>, <i>Monde</i> et <i>Libération</i></b></p>	
	<p>Selon le sondage sur les mesures de sécurité, 70% des sondés sont favorables à la retraite de la nationalité française pour les délinquants d'origine étrangère en cas d'atteinte à la vie d'un policier ou d'un gendarme et 79% se déclarent favorables au démantèlement des camps illégaux de Roms.</p>



## Les Français en accord avec les différentes mesures de sécurité

QUESTION LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ DIFFÉRENTES MESURES POUR LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ. POUR CHACUNE DE CES MESURES, ÊTES-VOUS TRÈS FAVORABLE, PLUTÔT FAVORABLE, PLUTÔT OPPOSÉ OU TRÈS OPPOSÉ ?



Sondage réalisé par Ifop pour Le Figaro. Étude réalisée auprès d'un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et inscrite sur les listes électorales. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socio-professionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. L'échantillon a été interrogé en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interviewing). Les interviews ont été réalisées du 3 au 5 août 2010.



### 2. Sondage Ifop et CSA, Le Monde, le 2 septembre 2010

L'article intitulé « Immigration : les critiques de l'Eglise sont récurrentes » cite deux sondages : l'un réalisé, fin juillet 2010, par le groupe Ifop (Institut français d'opinion publique) qui indique que 47% des catholiques pratiquants approuvent le gouvernement de Nicolas Sarkozy contre 60% un an plus tôt. Le deuxième sondage cité a été réalisé par le groupe CSA (conseil, sondage, analyse) pour le quotidien *La Croix* fin août et révèle que 55% des catholiques sont favorables à l'expulsion des Roms contre 48% de l'ensemble de français.

### 3. Le Monde, le 19 octobre 2010



Article intitulé : « 20% de l'électorat européen craint que la diversification culturelle fragilise les nations ».

**Résumé de l'article :** Entretien avec Patrick Weil, chercheur au CNRS, qui explique comment la thématique immigration et les minorités sont mises en évidence par les autorités politiques pour répondre aux « angoisses » et aux « incertitudes sur l'avenir » des européens.

L'article ne fait pas référence directe à un sondage. Mais le chercheur met en avant le résultat d'une enquête d'opinion dont l'origine n'est pas connue. L'article s'appuie sur la parole du chercheur qui s'impose comme une « vérité ».

### 4. Le Nouvel Observateur, 9 au 15 de septembre, 2010

**Première question posée aux sondés:** « La politique menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy à l'égard des Roms et des immigrés ces dernières semaines vous paraît-elle conforme aux valeurs de la République française ? »

55% des sondés considèrent

<p>Un sondage LH2 - « le Nouvel Observateur »</p> <h3>L'expulsion des Roms antirépublicaine pour 55% des Français</h3> <p>À l'exception des retraités et des individus ayant un niveau d'études inférieur au bac, la majorité des Français jugent la politique du gouvernement à l'égard des Roms et des immigrés « non conforme aux valeurs républicaines ». Ce jugement est particulièrement partagé par les sympathisants de gauche, les catégories les plus âgées et les mieux formées de la population. Mais 48% des Français jugent cependant qu'il s'agit d'une réponse à une attente d'une majorité de nos concitoyens plutôt qu'une façon de séduire l'extrême-droite (42%). Seuls les jeunes (18-24 ans) et les catégories socio-professionnelles supérieures sont majoritairement convaincus de cette visée électoraliste.</p> <p>Sondage réalisé auprès de 922 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française les 2 et 4 septembre 2010.</p> <p>28 • LE NOUVEL OBSERVATEUR</p>	<p>antirépublicain l'expulsion des Roms. Contrairement, au premier ci-dessus, le terme « campements illégaux » ne figure pas dans la question. L'absence de ce terme peut expliquer le résultat de ce sondage qui est moins favorable aux annonces du gouvernement que le résultat du premier sondage que nous avons cité plus haut.</p> <p><b>Deuxième question posée aux sondés</b> : « Toujours à propos de la politique menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy l'égard des Roms et des immigrés, diriez-vous plutôt... »</p> <p>46% répondent qu'elle répond à une attente d'une majorité des Français.</p>
<p align="center"><b>5. Sondage publié dans <i>Le Monde</i> et <i>Le Figaro</i>, le 4 janvier 2011</b></p>	
<p>« L'islam est considéré comme une menace par 40% des Français et des Allemands. Un sondage de l'IFOP met en lumière la crispation des opinions publiques face aux musulmans ».</p> <p>Le gouvernement de Nicolas Sarkozy propose un débat sur l'islam qui devrait initier en avril 2011.</p>	<p>Le sondage a été commandé par <i>Le Monde</i> et réalisé par l'IFOP, du 3 au 9 décembre 2010, en France et Allemagne. Selon l'article, 42% des Français et 40% des Allemands considèrent la présence d'une communauté musulmane comme « une menace » pour l'identité de leur pays, 68% et 75% estiment que les musulmans ne sont « pas bien intégrés dans la société ».</p> <p>La journaliste affirme ainsi que les résultats de ce sondage montrent que les déclarations des dirigeants français et allemands (portant sur l'échec de l'intégration) et le débat sur l'identité nationale (lancé en France en 2009) ont convaincu les opinions publiques française et allemande sur la difficulté de l'intégration de l'islam et des musulmans.</p>
<p align="center"><b>6. « Ce que pensent les Français des quartiers sensibles », <i>Le Dauphiné Libéré</i>, le 4 avril 2011</b></p>	
<p>Le sondage a été commandé par France Bleu sur un échantillon national de 1014 personnes interrogées par téléphone, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. Le sondage a eu lieu du 25 au 26 mars.</p>	<p>Le sondage commandé par <i>France Bleu</i> indique que les sondés qui habitent dans les ZUS sont 32% à penser que les conditions se sont dégradées, 18% estiment que les choses se sont améliorées et 43% estiment que rien n'a changé. Le résultat varie selon l'endroit où le sondé habite (en ZUS ou non). Pour ceux qui n'y habitent pas, 43% ont le sentiment que les conditions de vie (logement, sécurité, emploi) dans les quartiers sensibles se sont dégradées ; 42% estiment que rien n'a changé et 11% estiment que les conditions se sont améliorées.</p>
<p><b>7. Bordenave Yves, « Un an après les émeutes, la Villeneuve à Grenoble reste sous tension. La mort de Karim Boudouda, tué par la police après un braquage, avait provoqué trois nuits de violences », <i>Le Monde</i>, 16 juillet 2011.</b></p>	

Selon, les habitants de la Villeneuve restent « *traumatisés par les événements en 2010. Au point que, selon une enquête commandée par la mairie, l'insécurité arrive en tête des préoccupations, devant le chômage* ».

Le journaliste cite le résultat d'un sondage commandé par la mairie de Grenoble. Les détails du sondage (la méthodologie, et la période de réalisation) n'y figurent pas.

Comme le montrent certains exemples cités, les questions posées aux sondés reformulent les déclarations des responsables politiques. Raison pour laquelle les résultats sont interprétés comme l'effet de leurs déclarations. Nous observons que des sondages concernant un même sujet (comme, par exemple, les expulsions des Roms) présentent des résultats différents selon la manière dont les questions ont été posées. Le premier sondage cité pose une question aux sondés concernant les expulsions des Roms, des campements illégaux, et obtient comme résultat un avis favorable aux déclarations politiques. Le quatrième sondage du tableau ci-dessus demande l'opinion des sondés sur leur expulsion (les termes « campements illégaux » n'y figurent pas) et obtient un résultat moins favorable aux déclarations du gouvernement.

Le recours à des sondages dans la presse indique une valorisation de la parole ordinaire mais crée aussi une forme particulière d'écriture. Cette dernière correspond à un discours journalistique sociétal où la politique occupe une place mineure. La politique que décrivent les journalistes se résume à des préjugés contre la politique elle-même qui se traduisent par, comme l'affirme Hannah Arendt, « *l'idée que la politique en son fond est un tissu de mensonges et d'impostures au service d'intérêts sordides et d'une idéologie encore plus sordide*<sup>373</sup> ». La politique ne s'avère pas, alors, être un jeu qui se joue avec l'objectif d'atteindre des buts prédéfinis. Comme l'affirme la philosophe, toute action politique poursuit des buts (faire arriver une activité à son terme), cependant, la formulation d'un but et sa finalité consiste à formuler des directives pour la communauté, pour organiser le vivre-ensemble. De l'analyse des articles émergent ainsi des « confusions » de la part des journalistes, portant sur le sens même de la politique.

Notre analyse des informations politiques révèle deux aspects : l'information politique se focalise sur les discours politiques (des annonces, reprise des déclarations d'autres médias, communiqués de presse, annonces de porte-paroles...) et elle correspond ainsi moins à une information portant sur la politique que sur les différentes réactions des « adversaires » politiques. Paradoxalement, tout en faisant une critique des déclarations et des amalgames du Président (qui se traduisent par la relation entre immigration et incidents dans les quartiers d'habitat social) les journalistes finissent par faire écho de chaque déclaration ou annonce. Les modes de recueil de l'information le montrent : les informations politiques se focalisent sur les messages destinés aux médias. Parfois, nous l'avons montré, le fait rapporté se résume à l'annonce d'un porte-parole.

<sup>373</sup> Arendt Hannah, *Qu'est-ce que la politique*, Paris, Editions du Seuil, 1995, p. 48.

Ainsi, l'information politique produite sur ces événements « dépolitise » les véritables problèmes qui rencontrent les descendants d'immigrés qui habitent en banlieue<sup>374</sup>. Ce terme est compris ici par au sens d'une « déconflictualisation » ou « neutralisation<sup>375</sup> ». La façon dont les incidents sont présentés dans la presse renvoie à la contextualisation des situations et à la recherche des responsables plutôt que d'explications plus structurales du « problème ». La déconflictualisation se manifeste aussi par l'absence d'une mise en perspective historique du phénomène migratoire et de l'évolution de la politique de l'immigration.

#### 2.2.4. « Une France qui proteste » : les manifestations sociales sur l'immigration

Comme l'affirme Jean-Pierre Esquenazi, l'éditorial traduit le positionnement d'un média : il est le « *site privilégié de la manifestation de l'identité discursive d'un média. Il est l'emblème de l'engagement d'un journal, la marque de son implication dans l'actualité* »<sup>376</sup>. Il est en cohésion avec les autres parties du journal car il incarne la partie la plus visible du style d'un organe d'information. L'éditorial manifeste donc le positionnement du journal. Les éditoriaux sont des « papiers » où les journalistes essaient normalement de définir les notions abstraites de l'universalisme républicain fondé sur l'égalité, la liberté et la fraternité. La démocratie, les sens du politique et l'action politique font normalement l'objet d'analyse. C'est ce que démontrent les éditoriaux que nous avons analysés. L'éditorial publié au *Monde* en août (image ci-dessous) illustre le cadre interprétatif dans lequel s'inscrit le quotidien. De cet éditorial, émerge le même registre que nous avons signalé plus haut sur les informations politiques au *Monde* car il fait la même analyse des événements à la Villeneuve : l'accent est mis sur l'échec du pouvoir public. Le directeur de publication, Éric Fottorino, remarque que la délinquance urbaine est un problème que « *ni la gauche ni la droite a su combattre* ». En faisant mention au discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble, il critique le Président au nom de la société française :

« Cette politique de l'humiliation donne une vision dégradante de l'action publique. La France n'est pas un pays raciste. Mais activant les pulsions du racisme, l'exécutif bafoue nos principes et nos valeurs ».

---

<sup>374</sup> Sur la dépolitisation de l'information politique, nous renvoyons à Saitta Eugénie, « Les journalistes politiques et leurs sources. D'une rhétorique de l'expertise critique à une rhétorique du « cynisme », *Mots*, n°87, 2008, p. 113-128.

<sup>375</sup> Sur le travail des journalistes dans la neutralisation du sujet « sécurité routière », nous renvoyons à Devillard Valérie et Marchetti Dominique, « La « sécurité routière », programme sans risque. La neutralisation d'un problème politique et social à la télévision », *Réseaux*, n° 147, 2008, p. 149-176.

<sup>376</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *op.cit.*, p.131.



## L'amour de soi et la haine des autres



La délinquance urbaine est depuis trop longtemps un fléau que ni la droite ni la gauche n'ont su combattre. Cette violence sur les personnes frappe d'abord les plus modestes, nourrissant chez eux un sentiment légitime d'injustice et de frustration, de colère aussi, à la mesure de l'impuissance publique. Par son discours de Grenoble du 30 juillet, le président Sarkozy a voulu conjurer la faille de sa politique en déclenchant une offensive sécuritaire choquante. « Guerre » à la délinquance, « déchéance de nationalité pour les Français d'origine étrangère ». Lien établi entre immigration et criminalité. Stigmatisation des gens du voyage aux « grosses cylindrées », dit Brice Hortefeux. Notion, contraire au droit, de « *préssumé coupable* » pro-

ferée par le même ministre de l'intérieur, condamné en première instance pour injure raciale, et qui a trouvé à Nantes une cible sur mesure de voleur-voleur-excuseur-polygame. De quoi jeter l'opprobre sur tous les musulmans, comme lorsque, en 2007, le candidat Sarkozy évoquait « *les millions tués dans les appartements* » sous couvert d'assistance à populations en danger parce l'électorale cynisme d'un chef de l'Etat qui semble chercher d'abord à

### Editorial

Eric Fottorino

sécuriser une victoire en 2012. Aucune fin ne saurait justifier de tels moyens, alors que l'ONU dénonce une montée de la xénophobie en France. Depuis la « *raceille* » et le

« *Ràcher* », ces marques de fabrique du sarkozysme, depuis la création du ministère de l'identité nationale et de l'immigration, rapprochement douteux suggérant que la seconde menace la première, le président construit le même mur. Celui des préjugés, des stéréotypes, des ennemis de l'intérieur. Celui de la défiance entre un Eux et un Nous, entre la France des « vrais » Français et la souffrance de tous ceux qui ne volent ni ne tuent, mais portent les stigmates de l'étranger. Le chemin a rarement été aussi court entre l'amour de soi et la haine des autres. La désignation de boucs émissaires n'effacera pourtant jamais la délinquance ni l'affaire Woerth-Bettencourt. Le résultat est là : les mots ont été choisis comme autant d'armes qui créent la polémique et anesthésient la pensée. Par sa brutalité

verbale et physique – on ne parle plus que de démantèlements de camps sans illégaux –, le pouvoir ferme la porte à toute réflexion intelligente. Là où il faudrait proposer, on ne peut que protester. Langage d'exclusion, d'élimination. Refus de remonter à la source des maux. Jeter les gens à la rue, miser sur la répression et réduire les moyens éducatifs : n'est-ce pas la pire manière de combattre la délinquance ? Cette politique de l'humiliation donne une vision dégradante de l'action publique. La France n'est pas un pays raciste. Mais en activant les pulsions du racisme, l'exécutif bafoue nos principes et nos valeurs. L'article premier de la Constitution, faut-il le rappeler, affirme que la République « *assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». ■

Le directeur de publication critique ainsi l'action du chef de l'Etat en rappelant la conception de l'engagement républicain français qui consiste, selon l'article premier de la Constitution, à assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Eric Fottorino impose une « voix collective », qui se traduit par la défense des valeurs et des principes républicains français.

Les éditoriaux publiés au *Nouvel Observateur* tentent de définir ce que serait des comportements attendus des responsables politiques mais aussi des journalistes. Les éditoriaux ont joué un rôle important dans le traitement des événements à Grenoble : pendant des mois consécutifs (juillet, août, septembre, octobre) le fondateur du magazine, Jean Daniel, a fait son analyse des incidents. Dans « *Tous pourris ?* », publié le 21 juillet 2010, tout de suite après les événements à Grenoble, il dénonce l'hostilité des médias, envers le Président Nicolas Sarkozy, qui finit par dresser un portrait injuste du pays. Le rôle de « contre-pouvoir » des journalistes à jouer dans la démocratie est mis en avant :

« La démocratie française est-elle menacée ? J'en conviens : on ne peut exclure l'idée que le populisme ambiant se nourrisse du sentiment que tout est désormais pourri dans le royaume de France. Et l'on doit redouter que cet état d'esprit ne serve insidieusement les intérêts du Front national. Depuis les événements de Grenoble, [les citoyens] n'ont plus confiance dans l'efficacité de la police. Tous les procureurs ne sont pas indépendants et la délinquance ne cesse d'augmenter. Mais à la place de certains confrères, je ne formulerais pas ce constat avec une complaisance si jubilatoire. [...] Non, tout n'est pas pourri dans notre République [...] Je reviens d'Italie où je n'ai pas observé contre Mr Berlusconi, sauf parmi mes amis de « *la Repubblica* » et dans certains milieux intellectuels, une mobilisation médiatique contre le pouvoir comparable à celle que l'on constate en France. Au contraire, la différence entre Paris et Rome, c'est que les sondages sont toujours favorables au leader déshonorant que les Italiens ont deux fois réélu. En France, un pouvoir qui cède et un peuple qui dénonce, cela montre que tout n'est pas pourri ».

Il rappelle ainsi la mission sociale des médias qui consiste à confronter les décisions des responsables politiques en dénonçant leurs « abus ».

Après le discours du Président Nicolas Sarkozy, le 30 juillet 2010, les éditoriaux se focalisent sur la figure du Président, ses déclarations et ses actions et sur ce que doit être la responsabilité d'un chef de l'Etat. L'accent est mis sur le décalage entre les principes démocratiques et les décisions prises par le Président et son gouvernement, comme, par exemple, quand Jean Daniel affirme : « *les propos irresponsables de Nicolas Sarkozy sur la nationalité* » (19-5 août 2010) ; ou encore « *J'ai désapprouvé Sarkozy* » lors de sa déclaration à Grenoble et sur les expulsions de Roms (30 septembre-6 octobre 2010). Dans « La France de Sarkozy » (26 au 1 septembre 2010), il essaie de montrer les divergences entre ce qu'il considère comme étant le rôle d'un chef d'Etat et le positionnement de Nicolas Sarkozy. Voici un extrait d'un éditorial qui illustre ce propos :

« Il [Le Président de la République] a pour mission d'observer scrupuleusement le premier article de la Constitution. Il lui est interdit d'opérer la moindre des discriminations - fût-elle positive ! - entre les citoyens selon leur origine, leur race ou leur religion. C'est pourtant ce qu'il a fait en menaçant de déchoir de la nationalité française certaines catégories de criminels « d'origine étrangère », ouvrant ainsi la voie à toutes les surenchères<sup>377</sup> ».

Dans un autre éditorial, il écrit une lettre sur ce qu'il aimerait entendre de la part d'un Président de la République :

« Puisque Nicolas Sarkozy, dans son discours de Grenoble, a cru devoir lier violence et immigration, voici ce que pour ma part j'aurais aimé entendre dans la bouche d'un président de la République<sup>378</sup> ».

Avec une tonalité moraliste, le fondateur du *Nouvel Observateur* critique le discours du Président qui a associé l'histoire de l'immigration du pays à l'augmentation de la violence et de la délinquance. Il revient sur des moments importants de l'histoire française (la monarchie, la révolution, la constitution de la troisième république) tout en voulant démontrer les raisons qui doivent rendre fiers les français : « *Longtemps nous avons eu le génie de transformer les frères humains qui cherchaient refuge chez nous en enfants de la République*<sup>379</sup> » et encore « *nous sommes tous des enfants de la République et nous en sommes fiers*<sup>380</sup> ». Dans un autre éditorial, Jean Daniel s'appuie également sur des données historiques pour expliquer la composition de l' « identité française ». Dans l'extrait suivant, il affirme son rôle « pédagogique » :

« Ni les torpeurs ni les fièvres de l'été ne peuvent décidément éloigner d'une méditation sur l'identité de la France. On me demande bien plus d'éclaircissements sur ce

---

<sup>377</sup> Daniel Jean, « La France de Sarkozy », *Le Nouvel Observateur*, 26 au 1 septembre 2010.

<sup>378</sup> Daniel Jean, « La troisième France », *Le Nouvel Observateur*, 12-18 août 2010.

<sup>379</sup> *Ibid.*

<sup>380</sup> *Ibid.*

que j'ai cru devoir appeler «la troisième France», venant après celle de l'Ancien Régime et celle de la Révolution. Il est évident qu'on ne peut se contenter de la caractériser par l'accueil que nous aurions fait à une partie de la misère du monde - ou par le besoin que nous avons eu des travailleurs immigrés. D'autres facteurs importants ont compté. Depuis la fin de son empire et la chute du mur de Berlin, la France moderne s'est insérée dans un ensemble post-occidental<sup>381</sup> ».

L'accent est mis sur les conséquences des décisions prises par le gouvernement : l'amendement au projet de loi sur l'immigration portant sur la déchéance de la nationalité, le discours liant immigration et violence, l'« image » de la France et l'« honneur » du pays. Ceci est illustré par des expressions comme : « la réputation du Président », « l'honneur national », « injure fait à la France »... Là aussi l'action politique est interprétée comme une stratégie calculée par le Président qui, malgré les manifestations qui lui sont hostiles (qui ont eu lieu dans quelques villes françaises), joue sur l'image d'être un défenseur d'une « grande cause », comme le montre le passage suivant (voir image ci-dessous):

« Avant que la colère de la rue ne se remette à gronder, la seule question sérieuse est désormais de savoir si les effets de la politique sécuritaire et sociale du président de la République sont de simples dérives, maitrisables par des concessions graduelles ou l'épreuve dramatisée et prévue d'une stratégie parfaitement élaborée. [...] Pour ce qui est du réquisitoire quasi mondial contre une politique accusée de stigmatiser une catégorie des citoyens, alors, il peut très bien décider que, au point où il en est, il a avantage à jouer les héros solitaires d'une « grande » cause plutôt que le politicien acculé aux retraits<sup>382</sup> ».

---

<sup>381</sup> Daniel Jean, « Retour sur la troisième France », *Le Nouvel Observateur*, le 19-25 août 2010.

<sup>382</sup> Jean Daniel, « Dangereux ? Voici pourquoi », *Le Nouvel Observateur*, 23-29 septembre 2010



En 2011, l'ancien directeur de *Libération*, Laurent Joffrin, que nous avons cité plus haut dans l'analyse du quotidien *Libération*, intègre la rédaction du *Nouvel Observateur*. Le traitement du sujet « immigration » dans les éditoriaux du journaliste a été intense : ce sujet a fait l'objet de quatre éditoriaux durant trois mois consécutifs, de mars à mai. Nous avons compté quatre éditoriaux qui touchent la thématique « immigration ». Alors que le fondateur du magazine est plus littéraire dans sa façon d'écrire et utilise la première personne, le deuxième aborde un sujet de manière beaucoup plus ironique comme, par exemple, dans l'éditorial intitulé « Le piège » (10-16 mars 2011) où le rapport avec l'actualité est évident mais où, aussi, l'ironie est plus prononcée. Il propose de nommer le couturier britannique John Galliano, qui a été accusé d'avoir des propos antisémites en 2011, comme conseiller du chef de l'Etat : « *Nommer John Galliano conseiller à l'Élysée ?*<sup>383</sup> ».

Les actions et les déclarations des hommes politiques sont présentées comme des stratégies inspirées de calculs politiques et électoraux : Laurent Joffrin analyse les enjeux liés à l'immigration comme relevant de l'opposition entre les forces politiques

<sup>383</sup> Joffrin Laurent, « Le piège », *Le Nouvel Observateur*, p.42-43, le 10-16 mars 2011.

traditionnelles françaises: la « gauche » et la « droite ». C'est ce que démontrent ses quatre éditoriaux, notamment, l'éditorial « Le piège » cité plus haut où il rend compte de cette « dichotomie » :

« Drôle de stratège, décidément ! Depuis que Nicolas Sarkozy s'est mis en tête de reprendre les voix de l'extrême-droite, le Front National monte comme une montgolfière. Mais drôle de gauche, tout autant. Elle prétend représenter les plus défavorisés des Français : ce sont eux qui gonflent les scores lepénistes<sup>384</sup> ».

Dans un autre éditorial, le 28 avril au 4 mai 2011, intitulé « *Immigration : la gauche muette* » la division entre droite et gauche est encore plus visible quand il s'adresse directement à la « gauche » en lui proposant de freiner les craintes d'invasion suscitées par des événements comme les « révolutions arabes<sup>385</sup> »:

« Urgence : la gauche ne doit plus se taire sur la question de l'immigration. Les attermoissements, les faux-semblants, les pudeurs pieuses ne sont plus de saison. Devant le danger qui monte, il faut se prononcer<sup>386</sup> ».

Le journaliste soutient ainsi « l'étranger » qui « *devient partout le bouc émissaire des difficultés*<sup>387</sup> » tout en rappelant que la nécessité de sécurité est incontournable.

Les nombreuses manifestations organisées tant au niveau local (à Grenoble) qu'au niveau national par des associations a fait également l'objet des éditoriaux. Les articles portant sur des mobilisations indiquent également le positionnement d'un journal.

Avec des associations, le quotidien *Libération* s'engage dans la mobilisation : le 14 septembre 2010, un appel publié dans le journal le démontre : « *Libération, SOS Racisme et la Règle du jeu lancent un appel contre l'extension des possibilités de déchéance de la nationalité française*<sup>388</sup> ». *Libération* et les associations se mobilisent contre la déchéance de la nationalité et créent un slogan: « Touche pas à ma nation ! » en référence à « Touche pas à mon pote » slogan des années quatre-vingt créé par l'association SOS Racisme. Dans l'appel, le journal explique les raisons de son engagement contre le positionnement (tel qu'il a été interprété à partir du discours prononcé à Grenoble) du gouvernement en place :

« Pour la première fois au plus haut niveau de l'Etat, il aura été publiquement affirmé qu'il existe des «*Français de souche*» et des «*Français de papiers*», comme le clame le Front National depuis sa création et au risque de crédibiliser ce dernier. Allant jusqu'à remettre en cause le droit du sol, le Président de la République voudrait en outre

---

<sup>384</sup> *Ibid.*

<sup>385</sup> Le journaliste fait référence aux révoltes contre le régime politique qui ont eu lieu dans quelques pays comme par exemple la Tunisie, l'Égypte, la Libye à partir de décembre 2010. Ces manifestations sont aussi connues comme le « printemps arabe ».

<sup>386</sup> Joffrin Laurent, « *Immigration : la gauche muette* », *Le Nouvel Observateur*, le 28-4 mai 2011.

<sup>387</sup> *Ibid.*

<sup>388</sup> «La Nation, c'est un traitement digne et égal pour tous», *Libération*, le 13 septembre 2010.

que les jeunes «*d'origine étrangère*» ne deviennent plus automatiquement français à leur majorité s'ils ont été délinquants!<sup>389</sup>».

Dans un autre article, il réaffirme le propos du quotidien :

« Si *Libération* a choisi, à dessein, de soutenir un slogan «national», «Touche pas à ma nation», c'est en vertu d'une urgence : il est temps de mettre fin au détournement de nation entrepris par l'UMP depuis le début de l'année. Du débat sur l'identité nationale en janvier à la déchéance de la nationalité proposée en cette rentrée, en passant par maintes déclarations des hussards du sarkozysme, Hortefeux en tête, un basculement politique et culturel est à l'œuvre, qui voit la droite républicaine se rallier à une idée de la France... qui n'est pas républicaine<sup>390</sup> ».

Le quotidien se positionne ainsi clairement contre la politique de Nicolas Sarkozy et fête le succès du meeting réalisé à Paris le 19 septembre 2010 « pour une France de la tolérance et de l'intégration<sup>391</sup> » dans un article signé par le directeur de publication de *Libération*. Il souligne qu'il y a un sentiment de révolte et que les manifestations sont le résultat « *l'ampleur du choc provoqué par Nicolas Sarkozy* » :

*Libération*, le 20 septembre 2010

**POLITIQUES**

### Une France de la tolérance et de l'intégration

20 septembre 2010 à 00:00

Succès, hier soir, du meeting de «*Libération*», SOS Racisme et «*la Règle du Jeu*», au théâtre du Châtelet.

Par LAURENT JOFFRIN Directeur de «*Libération*»

Quelque chose s'est passé dimanche soir au théâtre du Châtelet. Quelque chose qui traduit l'ampleur du choc provoqué par Nicolas Sarkozy quand il s'est mis, à partir du discours de Grenoble, à mettre en cause les principes mêmes du pacte républicain qui rassemble la nation. Dans une salle comble - plus de 2 000 personnes avaient pris place au parterre, à la corbeille et jusqu'au poulailler, sous la houlette chaleureuse et passionnée de Serge Moati - ils étaient une quarantaine d'orateurs pour représenter le spectre politique et social le plus large.

De Jean-Luc Mélenchon à Corinne Lepage, d'Elisabeth Guigou à Robert Hue, de Bertrand Delanoë à Christiane Taubira, auteurs de deux messages remarquables, toutes les gauches et le centre étaient représentés, avec la participation de militants de la société civile aussi divers que Mouloud Aounit, président du Mrap, Sihem Habchi, présidente de Ni putes ni soumises ou Arielle Schwab, dirigeante de l'Union des étudiants juifs de France. Dominique Soppo, président de SOS Racisme, organisateur de la soirée avec *la Règle du jeu* et *Libération*, avait en ouverture posé l'équation politique de l'heure : à la conception dévoyée de la nation défendue par l'UMP, une nation fermée, méfiante et bientôt policière, il faut opposer un autre récit national. Celui d'une France de l'égalité, de l'ouverture, de la tolérance et de l'intégration : une France républicaine.

Le mot d'ordre de la soirée, «*Touche pas à ma nation*», choisi à dessein, n'allait évidemment pas de soi. Bernard-Henri Lévy, naguère procureur de «*l'idéologie française*», allergique à tout ce qui ressemble de près ou de loin à l'idée d'une nation homogène et enracinée, s'en expliquait : si les républicains rappellent que la nation leur appartient plus qu'à la droite identitaire, c'est parce qu'ils défendent une France qui admet la différence. Qui en fait une source de création et qui se définit, d'abord, par une adhésion politique à des principes communs et universels, la nation de Renan. Une nation qui s'oppose, presque point par point, à celle de Maurras et, bientôt, à celle de Sarkozy.

Entre les discours, la musique, aussi peu sarkozyste que possible : les Lascars, Youssoupha, HK et les Saltimbanks ou Neg Marrons, rappellent que la musique prospère en France précisément parce qu'elle n'a pas de frontières. Le mélange est son carburant naturel. Tout comme cette identité nationale, qu'on a voulu enfermer dans un débat louche et biaisé, qui se montrait pourtant hier soir, dans toute sa bigarrure, son cosmopolitisme et sa tolérance.

De manière moins manifeste que *Libération*, *Le Monde* rapporte les manifestations « contre l'offensive sécuritaire » du Président Nicolas Sarkozy. Le jour même de la manifestation, dans l'article, « La gauche en rangs serrés contre l'offensive sécuritaire

<sup>389</sup> *Ibid.*

<sup>390</sup> « Détournement de nation », le 14 septembre 2010.

<sup>391</sup> Joffrin Laurent, « Une France de la tolérance et de l'intégration », *Libération*, le 20 septembre 2010.



de Nicolas Sarkozy », les journalistes rapportent le déroulement prévu des manifestations, les participants (des syndicats, CGT) et l'engagement du Parti Socialiste dans les mobilisations :

Le Monde, le 4 septembre 2010

## La gauche en rangs serrés contre l'offensive sécuritaire de Nicolas Sarkozy

Cent trente associations appellent à des manifestations, samedi 4 septembre, dans toute la France et devant les ambassades françaises en Europe

**L**e discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy, la menace de déchéance de la nationalité française pour les immigrés délinquants, les expulsions des camps de transit ou encore l'utilisation des statistiques de la délinquance par Brice Hortefeux ont visiblement réveillé la gauche.

Cent trente organisations doivent participer samedi 4 septembre dans 140 villes françaises et devant les ambassades des grandes capitales européennes à une mobilisation contre la « honte et la xénophobie ». Des artistes, Jane Birkin ou Régine, chanteront à proximité du ministre de l'Immigration les *Papiers* de Serge Gainsbourg.

L'appel à un rassemblement aurait été lancé le 2 août par une vingtaine d'associations dont la Ligue des droits de l'homme (LDH) au lendemain du discours de Grenoble. Devant l'ampleur du succès, l'initiative s'est transformée en véritable manifestation. Une telle mobilisation ne s'était plus reproduite depuis l'expulsion des sans-papiers de l'église Saint-Bernard en 1996.

Le Parti socialiste, très prudent durant tout l'été dans sa réponse à l'offensive sécuritaire du chef de l'État, a décidé de se joindre au mouvement, aux côtés des Verts, du PCF, du NPA, du Parti de gauche. Mais ni le Mœdem ni le parti de Dominique Villepin n'ont battu le pavé.

Les défilés rassembleront les organisations habituelles de ce type de défilé (la LDH, le Réseau éducation sans frontières (RESF), SOS-Racisme, mais aussi des structures beaucoup moins rodées à l'extérieur. La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) - qui avait depuis longtemps refusé de défilé avec la LDH et SOS-Racisme - « rejoint les protestataires.

**« Actes racistes »**

La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Emmanuelle France, gouverneuse la CFDT, peu présente sur le terrain antiraciste, seront également présents. « Les plus récents ont été ceux qui sont le plus décriés du politique », remarque Jean-François Dubois, président de la LDH.

M. Dubois souligne également que le PS, qui avait déserté les manifestations des sans-papiers depuis l'expulsion de venir au centième anniversaire de la LDH en 1996, se souvient-il - s'est réellement engagé dans la préparation

de défilés, notamment via ses responsables nationaux. « Le PS a senti qu'il y a quelque chose de très profond dans l'iniquité qui se fait face aux propos comme aux actes racistes du gouvernement », souligne encore le président de la LDH. La participation à la manifestation n'a pas fait débat au PS, même si François Rebsamen, en charge d'un forum sur la sécurité, y est franchement opposé. Le maire de Dijon estime que le PS « s'est paré de la Ligue des droits de l'homme mais un parti de gouvernement ». « Je crois, explique-t-il au Parisien du 3 septembre, que cette manifestation ne donne lieu à des dérives de slogans et à des amalgames un peu faciles ». Pour lui, il est « été devancé d'un gouvernement de reconquête à la frontière des étrangers en situation irrégulière ».

Sa position est marginale. « A ce point du moment où on a montré qu'on était ferme sur la sécurité, il n'y a aucune raison de l'entendre de défendre les libertés publiques ».

**« Tremplin »**

Le calendrier était compliqué, la manifestation intervient à trois jours de celle contre le projet des retraites. Mais au-delà de la protestation contre les mesures sécuritaires annoncées, la manifestation du 4 septembre se veut le premier mouvement d'une protestation générale contre Nicolas Sarkozy.

Le point avec la manifestation contre la réforme des retraites est en effet dans tous les discours. « Le 4 septembre est un tremplin pour les mobilisations du 7. On assiste à une étape significative dans la convergence des mobilisations », affirme Pierre Laurent, numéro un du PCF.

« Les gens ont compris que le gouvernement avait sorti les pites face », assène Olivier Besancenot.

« On ne peut plus dire qu'il y a un front secondaire - les libertés publiques - et un front prioritaire - la défense des retraites - comme c'était le cas avant. Le social est lié désormais aux provocations sur les droits », insiste le président de la LDH.

Sophie Landrin, Elise Vincent et Sylvia Zappi

cartes de son jeu et que les deux fronts ne pouvaient être déjoints. Ils n'ont plus envie de laisser faire », assure Cécile Duflot, secrétaire nationale des Verts.

« Les gens ont pris conscience que le gouvernement pourrait essayer un plâtre sur ces deux thèmes », observe Jean-Luc Mélenchon du Parti de gauche. Même analyse au NFA. « C'est la rentrée où on peut affaiblir le camp d'en

face », assène Olivier Besancenot.

« On ne peut plus dire qu'il y a un front secondaire - les libertés publiques - et un front prioritaire - la défense des retraites - comme c'était le cas avant. Le social est lié désormais aux provocations sur les droits », insiste le président de la LDH.

Sophie Landrin, Elise Vincent et Sylvia Zappi

plaidé François Lamy, le conseiller de la première secrétaire, Martine Aubry. Le parti se prévaut d'avoir soulevé le premier cette question des libertés publiques. C'était le 22 mars 2009 au Zénith, le PS avait organisé « le printemps des libertés », un immense flap.

Samedi, les socialistes ont l'intention de distribuer les stocks de leur ouvrage édité à l'époque, *Le Livre noir des libertés*. « Le décryptage que l'on avait fait du Sarkozyisme se vérifie », assure Marie-Pierre de la Confédération, en charge des libertés publiques. A Paris, Bertrand Delanoë, le maire, et le président de la région Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, se joindront au cortège.

M<sup>me</sup> Aubry, devrait, elle, être retenue à la Grande Bessière de Lille.

**« Les syndicats d'enseignants s'associent à la protestation »**

Le VIRAGE sécuritaire a suscité la colère chez une grande partie des enseignants. A l'impopularité des réductions des postes est venue s'ajouter une cassure sur le plan des valeurs.

« Le gouvernement, estime Patrick Gonthier, secrétaire général de l'UNSA Education, est en train de prendre le risque de fracturer la société ».

Culture, ses homologues de l'éducation nationale, la FSU, la CGT et la CFDT, une organisation qui n'appose pas fréquemment sa signature à côté de celle du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) ou d'associations comme ACI ou Agir ensemble contre le chômage. Le 23 août, Force ouvrière, à son tour, appelle militants et sympathisants à participer, à titre individuel, aux manifestations

Tous les grands syndicats d'enseignants, à l'exception du Snic, sont signataires de l'appel « Non à la politique du pilori » et sont parties prenantes des manifestations

« Les questions d'inécurité ne doivent pas occulter, comme tenté de le faire le gouvernement de manière honteuse et dangereuse, les enjeux de cette rentrée. Quant au

Nous précisons que d'autres thématiques ont été ajoutées au débat de la « crise » de la Villeneuve, comme par exemple les expulsions des Roms et la réforme des retraites en France en août 2010. La Une du journal *Le Monde* le montre: « Sécurité, Roms, déchéance de la nationalité, retraites : cette France qui proteste<sup>392</sup> », « Retraites, sécurité, immigration : rentrée sociale et politique sous hautes tensions<sup>393</sup> ». Des manifestations au cours du mois de septembre ont fait également l'objet d'articles au *Dauphiné* : « Quelques 5000 personnes ont défilé hier contre « la xénophobie et la politique sécuritaire du gouvernement<sup>394</sup> », « Grèves, manifs, retraites, Roms, niches fiscale : programme chargé pour le gouvernement<sup>395</sup> ». Pour le quotidien, il s'agit d'environnement de protestation et de révolte sociale en France. Ceci renforce ce que

<sup>392</sup> *Le Monde*, le 5-6 septembre 2010.

<sup>393</sup> *Le Monde*, le 7 septembre 2010.

<sup>394</sup> Beziau Gwendoline, « Quelques 5000 personnes ont défilé hier contre « la xénophobie et la politique sécuritaire du gouvernement », *Le Dauphiné Libéré*, le 5 septembre 2010.

<sup>395</sup> « Grèves, manifs, retraites, Roms, niches fiscale : programme chargé pour le gouvernement », *Le Dauphiné Libéré*, 5 septembre 2010.

nous avons affirmé plus haut à propos du *Monde* : sa tendance à rassembler les faits dans des « modèles d'événement » pour expliquer différentes situations.

Au *Figaro*, cependant, la rentrée se fait moins dans un climat de protestation : dans « Sarkozy estime avoir la confiance de l'électorat de droite », publié le 18 septembre 2010, le journal affirme qu'à l'Élysée le sentiment est de confiance vis-à-vis des décisions prises par le chef de l'État au moment des événements à Grenoble, comme l'illustrent les passages suivants :

« Toute la séquence du discours de Grenoble a été jugée de façon très positive par notre électorat. Même le centre droit applaudit aux mesures de sécurité », assure un proche conseiller du président ».

« Les attaques des médias, l'agressivité ambiante vont le faire apparaître d'autant plus maître de lui », parie néanmoins un proche ».

Dans les éditoriaux, nous observons aussi, un positionnement moins « enthousiaste » au *Figaro*, pour les manifestations, comme celui-ci publié en octobre 2010 intitulé « Drôles de Français ». L'éditorial publié par le directeur adjoint de la rédaction (et éditorialiste), Yves Thréard, met en cause les critiques portées au pays par les manifestants :

« Les mêmes qui s'étaient inquiétés, cet été, de l'image de la France dans le monde à l'occasion de la polémique sur les Roms semblent moins s'alarmer aujourd'hui du regard critique que portent les étrangers sur notre pays aux mains des manifestants, grévistes et casseurs<sup>396</sup> ».

Qu'elle soit enthousiaste ou moins enthousiaste, l'analyse des articles de la presse révèle que les événements de la Villeneuve ont fait l'objet d'un traitement unanime : ils ont fait la Une de tous les médias. Les manifestations et réactions diverses qui ont eu lieu dans la période d'analyse indiquent que l'immigration est l'un des enjeux principaux de mobilisation sociale en France et que les médias contribuent à sa visibilité.

---

<sup>396</sup> Thréard Yves, le 20 octobre 2010.



## Conclusion du chapitre

Trois conclusions principales émergent de ce chapitre qui avait pour objectif de vérifier l'hypothèse suivante : le travail des journalistes contribue à l'institutionnalisation du « problème immigré », en rendant évident l'association d'une catégorie de la population qui y habite (les jeunes adultes descendants d'immigrés) et d'un lieu (les quartiers situés en zones urbaines sensibles).

La première conclusion se réfère au poids de la concurrence dans la production d'information par les organes de presse, notamment dans une situation de « crise ». Les journalistes interviewés soulignent qu'il y avait une forte pression pour rendre compte de tout ce qui se passait dans le quartier. Nous avons montré, la production d'articles sur les incidents à la Villeneuve est soumise au « règle du non-dépassement par la concurrence », comme le souligne Cyril Lemieux : « *Bien qu'un journaliste considère un certain fait comme dépourvu en lui-même d'attraction ou d'obligation, s'auto-contraint néanmoins à en parler, pour honorer la règle*<sup>397</sup> ». Cette dernière fonctionne ainsi comme une contrainte qui pèse sur leur travail, ce qui conduit les journalistes, entre autres facteurs, à prioriser les messages produits par des institutions et des acteurs politiques sur les événements. De plus, la presse opte souvent pour privilégier de cadres généralistes ou des cadres « *moins sensibles aux différentes formes de vie*<sup>398</sup> » afin de garder son lectorat.

La deuxième conclusion porte sur le travail des journalistes dans l'institutionnalisation « problème immigré » et sur la sédimentation d'un « imaginaire social » des médias sur ce « problème ». Les professionnels des médias renforcent la vision étatique du « problème immigré » puisqu'ils rendent évident la relation entre les descendants d'immigrés et les cas de violences ayant lieu dans les quartiers d'habitat social. Les articles sur les incidents à la Villeneuve interprètent, contextualisent, expliquent l'actualité à travers la mobilisation des « modèles d'événement » qui se réfèrent aux « violences urbaines ». La presse travaille donc de manière consensuelle, contribuant à la stigmatisation des individus qui se trouvent dans des situations de précarité au logement et à l'emploi.

En prenant en compte la position des journalistes au sein de la rédaction (les « types » des professionnels habilités à traiter les incidents) notre analyse contribue à mettre en évidence les tensions présentes dans la pratique journalistique aujourd'hui. Le tableau ci-dessous illustre la dispersion du traitement des incidents selon les services « société » et « politique » :

---

<sup>397</sup> Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000, p.427.

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 48.

Les « événements » à la Villeneuve selon les services		
<p><b>Service « Société » Journalistes « généralistes »/ fait- diversiers</b></p> <p>Accent mis sur les conséquences des incidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la violence, de l'insécurité et de la délinquance urbaine ;</li> <li>• Difficultés liées à des modes de vie urbains - évolution de la société urbaine ;</li> <li>• Echec du projet de construction du quartier et de la Villeneuve ;</li> <li>• Echec de la mixité sociale ;</li> <li>• Intérêt à la vie du jeune qui a été tué par la police (rapports familiaux et historique scolaire).</li> </ul>	<p><b>Service « Société » Journalistes spécialistes de l'immigration et des banlieues</b></p> <p>Accent mis sur les conséquences des incidents, sur le « jeu » politique et sur l'échec de l'action étatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réactions des partis politiques et des associations aux incidents et au discours du chef de l'Etat ;</li> <li>• Politique de l'immigration en France et ailleurs ; lois sur l'immigration</li> <li>• Droits des immigrés et étrangers vivant en France ;</li> <li>• Chômage et « ghettoisation » des quartiers ;</li> <li>• Evolution du travail des forces de l'ordre ;</li> <li>• Crise de la représentation politique en France ;</li> <li>• Mobilisations sociales ;</li> <li>• Recours à des experts.</li> </ul>	<p><b>Service « Politique » et éditoriaux Journalistes politiques</b></p> <p>Accent mis sur les conséquences des incidents sur le « jeu » politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réactions des responsables politiques et des associations ;</li> <li>• Stratégies de communication des ministres et du Président ;</li> <li>• Prochaines élections présidentielles ;</li> <li>• « Coulisses » des réunions à l'Elysée ;</li> <li>• Sondages sur les déclarations des ministres et du Président ;</li> <li>• Mobilisations sociales ;</li> <li>• Recours à des acteurs politiques et à des porte-paroles.</li> </ul>

Au fur et à mesure que les journalistes spécialisés et politiques interviennent, les incidents eux-mêmes (les actes de violence) disparaissent des articles. Le registre « controverse » de la majorité d'articles analysés (45%) témoigne le recours des journalistes à des déclarations des forces de l'ordre (des policiers et des syndicats de police), des associations, des chercheurs et des acteurs politiques pour leur faire réagir à des annonces des ministres ou du Président de la République. Les différentes réactions des responsables politiques mis en évidence dans la presse manifeste également le « jeu de coproduction », expression utilisée en référence à Jérémie Nollet<sup>399</sup>, de l'information journalistique entre les responsables d'une administration (dont les communicateurs) et les journalistes.

Toutefois, les quotidiens et le magazine analysés présentent des traits particuliers. Au *Monde*, les articles se caractérisent par l'interprétation et la contextualisation des faits et par la mise en évidence des dimensions sociales (les difficultés des « jeune » dans l'accès à l'emploi, les inégalités sociales, les discriminations envers les « immigrés ») et politiques (l'évolution de la politique de l'immigration). Les enquêtes réalisées en « banlieue » différencient ce quotidien des autres. L'écriture journalistique au quotidien *Libération* se caractérise aussi par mettre en avant des explications sur les incidents mais le trait marquant est son engagement plus manifeste dans le questionnement des éléments fournis par les « sources » institutionnelles et dans la participation à des

<sup>399</sup> Nollet Jérémie, « Les communicateurs des ministères, entre champs bureaucratique et journalistique », Chupin Ivan, Nollet Jérémie (dir.), *Journalisme et Dépendances*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 161-185.

mobilisations sociales, comme celle contre le discours du chef de l'Etat Nicolas Sarkozy lors de son passage à Grenoble. Les journalistes « spécialisés » de ces deux quotidiens nationaux (de l'immigration et des « banlieues ») mettent en avant les dimensions politiques des incidents, raison pour laquelle nous avons souligné l'émergence d'un processus de politisation au sein du service « Société » dans la presse quotidienne. La spécialisation dans le thème « immigration » reflète l'importance de ce dernier au sein du champ politique.

Dans *Le Dauphiné Libéré*, les incidents sont contextualisés à travers le rappel de l'histoire du quartier et de la ville de Grenoble. Des entretiens avec les habitants mettent en évidence les problèmes qu'ils rencontrent à la Villeneuve. Ce sont donc les habitants interviewés qui critiquent l'action politique locale. Le quotidien présente une posture institutionnelle, privilégiant la production d'articles sur les forces de l'ordre et les réactions des pouvoirs locaux. La dimension politique des incidents est plus mise en avant par *Le Nouvel Observateur*. C'est essentiellement le service « Politique » qui prend en charge les « événements ». Les articles ainsi que les éditoriaux se focalisent sur l'analyse des « coulisses » du gouvernement et sur les conséquences des actions du Président, Nicolas Sarkozy, sur le « jeu » politique entre « droite » et « gauche ». L'enjeu est personnalisé et concerne plus particulièrement le Président. Comme le souligne Jean-Baptiste Legavre, l'écriture de la presse privilégie la mise en scène des personnages<sup>400</sup>.

La production des sondages par les quotidiens et le magazine du corpus est un trait à souligner à propos de l'information politique. Celle-ci se concentre sur les réactions des sondés vis-à-vis des déclarations des responsables politiques. C'est ainsi que la troisième conclusion renvoie au processus de la dépolitisation de l'information politique et de la déconflictualisation des problèmes rencontrés dans les zones urbaines sensibles. Ce mouvement se traduit par la prise en compte essentiellement des réactions des responsables politiques et des conséquences du « problème ». Les événements à la Villeneuve n'ont pas été traités à partir d'une perspective historique ou du moins sur le long terme. Ce processus est lié aussi à l'évolution de la sélection et hiérarchisation des faits par les médias que nous traitons dans le chapitre suivant.

---

<sup>400</sup> Legavre Jean-Baptiste, *op.cit.*, p. 298.

## CHAPITRE 5 : L'IMMIGRATION ET LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES LOCALES ET NATIONALES : LA LOGIQUE DE CHAMP ET LES NORMES PROFESSIONNELLES AU PRISME D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Ce chapitre s'intéresse au « travail territorial<sup>1</sup> » des médias et ce qu'il nous révèle sur la production d'informations sur l' « immigration ». Nous avons déjà abordé que les incidents dans des zones urbaines sensibles font l'objet d'un traitement journalistique national et local. Ainsi, nous nous sommes posé les questions suivantes : la disposition des médias sur le territoire français nous aide-t-elle à comprendre la sélection et la hiérarchisation d'informations ? En ce sens, pouvons-nous parler de pratiques locales et nationales et donc de médias nationaux et locaux ? L'intérêt pour l'actualité locale indique-t-il, au contraire, qu'il y a des porosités dans les pratiques des journalistes ? Enfin, la logique économique est-elle de plus en plus prégnante dans cette dynamique, comme l'affirme Pierre Bourdieu<sup>2</sup> lors de son analyse de la montée d'un fait divers au niveau national ? Nous émettons l'hypothèse suivante : la production « localisée » d'informations journalistiques sur l' « immigration » révèle des stratégies, des habitudes et des normes professionnelles qui veulent affirmer le rapport des médias aux territoires. L'objectif de ce chapitre est de démontrer que le rapport d'un fait à un lieu est socialement construit et lié au fonctionnement (les exigences et les intérêts) du champ médiatique et à la disposition des médias sur le territoire. La définition de l'information sur l' « immigration » est ainsi affectée par la place, socialement instituée, qu'un média prétend occuper dans le champ. Nous développons cette hypothèse en deux temps. Dans un premier temps, nous abordons la structuration des services qui prennent en charge le sujet « immigration » dans les différents médias. L'objectif est de démontrer que l'organisation des services indique les choix éditoriaux des médias. Nous mobilisons, tout au début de ce chapitre, des entretiens avec des journalistes des médias suivants : le quotidien *Le Monde*, les chaînes *France Inter*, *France Bleue Isère* et *France 3*. Les déclarations des journalistes servent donc d'appui à notre démonstration sur la production socialement construite de l'information sur « l'immigration ». Nous proposons ainsi une réflexion sur les rapports qu'entretiennent les professionnels des médias et la société, comme le souligne Norbert Elias, l'individu et la société ne sont pas « *des substances isolées*<sup>3</sup> ».

---

<sup>1</sup> Noyer Jacques, Raoul Bruno, « Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », *Etudes de communication* [en ligne], n° 37, 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 29 mai 2012. URL : /index2933.html.

<sup>2</sup> Bourdieu Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.3-9.

<sup>3</sup> Elias Norbert, *La société des individus*, Fayard, 1991, p. 55.

Nous abordons également l'émergence et le développement du fait divers, qui accompagnent l'histoire du développement de la presse commerciale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si les médias réactivent le rapport entre la société et son environnement, il est, alors, possible de parler de faits divers typiquement français, c'est-à-dire, d'un découpage français de ce qui relève du fait divers dans la presse. Cette démarche a été guidée essentiellement par l'objectif d'observer et de caractériser les évolutions de la rubrique « fait divers » et sa relation aux mutations de la pratique journalistique.

Afin de saisir les logiques professionnelles, nous nous sommes également intéressés à la manière dont les journalistes parlent de leur métier, de leurs méthodes, des limites et des difficultés à saisir le « réel », c'est-à-dire, à saisir autant un territoire (notamment la « banlieue ») que les individus (l'immigré et l'étranger). Les discours professionnels qui accordent une place prépondérante à la compétence technique des journalistes sont-ils mis en avant ? Quelles sont les contraintes qui pèsent sur leur travail ? Quelles sont les « marges de jeu » ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur des entretiens avec des professionnels des médias venant de différents supports : la presse, la radio et la télévision. Ce corpus présente également une dimension territoriale, car nous avons interviewé des journalistes qui collaborent à des supports au niveau local : *Le Dauphiné Libéré*, *l'AFP-Lyon*, *France Bleue Isère*, *Télé Grenoble* ; et au niveau national : *Le Monde*, *l'AFP*, *France Inter*, *France 3*<sup>4</sup>.

Dans un deuxième temps, nous abordons la manière dont les journalistes inscrivent leur pratique dans un territoire, en fonction du média pour lequel ils travaillent. La conception de leur travail manifeste des conventions sociales qui se traduisent par la disposition des médias sur le territoire français. La relation des journalistes avec leurs « confrères » relève de rapports de force liés à la position d'un média dans le champ et à sa reconnaissance par le milieu professionnel. En ce sens, les journalistes sont ici définis ici comme des « joueurs » participant à une « chaîne d'interdépendances<sup>5</sup> », expression empruntée à Norbert Elias. La chaîne repose sur l'équilibre des forces entre les individus, qui peut basculer, « *qui incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ces équilibres de forces fluctuants comptent parmi les particularités structurelles de toute configuration*<sup>6</sup> ». C'est dans cette relation d'interdépendance que les individus donnent sens à leur action. Les relations des journalistes avec leurs « sources » et avec leurs collègues sont sujet à des fluctuations qui révèlent des changements au niveau de leur rôle également: ils sont parfois alliés, parfois adversaires. La chaîne d'interdépendance vaut autant pour les journalistes locaux que pour les journalistes nationaux. L'analyse des incidents à la

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe « liste des entretiens », p. 53.

<sup>5</sup> Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991, p. 160.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 158.

Villeneuve à Grenoble est une occasion privilégiée pour observer cette interdépendance puisqu'ils ont fait l'objet d'un « traitement national » et « local ».

## **1. Le fait divers et l'« immigration » : une relation ancienne**

### 1.1. L'immigration et le service « informations générales » dans les médias

En juillet 2010, quelques habitants du quartier la Villeneuve à Grenoble se sont affrontés contre les forces de l'ordre après la mort de Karim Boudouda qui y habitait. Il a été tué par la police avec après avoir braqué un casino. Au moment des incidents, les journalistes qui sont attachés au service « Informations générales » avaient été impliqués dans sa « couverture ». L'organisation du service « informations générales » est variable selon les médias, néanmoins, il traite normalement les actualités suivantes : fait divers, accidents, catastrophes, crimes... Nous démontrons ici que malgré cette organisation diverse, ce service est structuré comme les autres, les services politique, économique... Au quotidien *Le Monde*, le service « Informations générales » fait partie du service « Société ». Un journaliste affirme que ce dernier est, dans une certaine mesure, un « *service un peu à part*<sup>7</sup> » où plusieurs journalistes se partagent un même dossier : police et justice. Il explique ainsi la manière dont le service est structuré :

« Au service Info-géné, on suit tout ce qui est procès, justice, police et fait divers. Il y a Patricia Jolly, Pascale Robert-Diard qui fait le procès plus spécialement, qui est le chroniqueur judiciaire, Franck Johannès qui fait la justice, la politique judiciaire et le suivi du travail de la chancellerie et Laurent Bourdon qui fait la police tout court. Je m'occupe plus de l'activité de la police, de ce qui relève du fait divers, de la criminalité<sup>8</sup> ».

Malgré son explication, il est possible d'observer que l'organisation du service est complexe avec des journalistes plus ou moins spécialisés. En ce qui concerne la presse quotidienne régionale, nous avons abordé dans le chapitre précédent avec l'exemple du *Dauphiné Libéré*, que le fait divers est une « spécialisation » dans le sens où la ligne éditoriale se focalise sur des situations spectaculaires comme des accidents ou des faits violents. Les incidents à la Villeneuve en 2010 rentrent également dans cette logique, comme l'explique le journaliste en charge du site web du *Dauphiné* sur la place occupée par les incidents dans le site : « *En temps normal on l'aurait déjà mis sur le site puisque c'était quand même un fait divers particulièrement important même s'il n'y avait pas eu un mort d'homme. Juste le fait qu'il y a eu un braquage au casino ça aurait été sur le site, on l'aurait mis en évidence au moins à l'une de l'Isère et on aurait fait quelque chose*<sup>9</sup> ».

---

<sup>7</sup> Bordenave Yves, journaliste au service informations générales du quotidien national *Le Monde*, Entretien du 7 décembre 2011.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Tiertant Olivier, journaliste en charge du Site Web du *Dauphiné Libéré*, Entretien du 10 mai 2011.

Vanessa Laime affirme qu'elle est la « spécialiste » « *des mauvaises nouvelles*<sup>10</sup> » au sein de la rédaction de ce quotidien à Grenoble (qui est le centre départemental pour le sud de l'Isère<sup>11</sup>). L'équipe qui compose le service « faits divers » est la plus grande avec quatre journalistes. Deux journalistes sont « faits diversiers » dont l'un est le chroniqueur judiciaire et l'autre traite les faits divers et la justice. Les services du *Dauphiné* et du *Monde* sont donc des services qui sont structurés de la même manière. Le service « informations générales » des quotidiens nationaux correspond ainsi au service « faits divers » dans la presse régionale. Ceci indique les choix éditoriaux des médias et leurs manières de sélectionner les faits et les hiérarchiser.

La radio et la télévision ne font pas partie de notre analyse dans les chapitres précédents. Toutefois, nous avons rencontré des journalistes de ces supports (nationaux et locaux) qui ont traité les incidents à la Villeneuve. Il nous a paru pertinent de mobiliser des entretiens avec des professionnels des médias afin de caractériser l'organisation des services des autres supports qui fondent le champ médiatique français. Nous évoquons ici des journalistes qui travaillent à la chaîne *France Inter* et *France Bleue Isère*, et le responsable de l'émission « Pièces à conviction » sur *France 3*.

A *France Inter*, chaîne de radio qui appartient au groupe *Radio France*, le service reportage est le seul service généraliste au sein de la rédaction. Il s'agit d'un service qui traite l'actualité « la plus chaude ». Le journaliste, Yann Gallic explique que le service reportage est en charge de l'actualité que normalement les autres services ne le sont pas :

« On est amené à traiter n'importe quelle actualité, ce que ne font pas les autres. Ça va de sujets en France comme effectivement l'immigration. Par exemple, l'immigration c'est quand même beaucoup notre service, même si on n'est pas un service spécialisé. Tout ce qui est sur les banlieues, l'immigration, les sans-abris, tout ça, c'est plutôt nous qui le couvrons. Ce sera rarement un autre service. On travaille aussi à l'étranger. On a fait les révolutions dans le monde arabe, en Tunisie, en Egypte, en Libye, donc c'est assez large<sup>12</sup> ».

Ce journaliste a été en charge de la « couverture » des incidents à la Villeneuve en 2010. Il explique qu'il n'était pas venu à Grenoble comme « *spécialiste d'émeutes des banlieues*<sup>13</sup> ». Il rappelle, en effet, qu'à *France Inter* le spécialiste des banlieues (et de la question de la marginalité et de l'immigration) est Edouard Zambeaux qui présente une émission intitulée « Périphéries ». Yann Gallic ne connaissait pas le quartier la Villeneuve avant les incidents. Il a été envoyé de Paris en raison du *planning* de la rédaction. Ce journaliste a été responsable de l'organisation d'une émission spéciale en direct, réalisée

---

<sup>10</sup> Laime Vanessa, journaliste au quotidien régional *Le Dauphiné Libéré*, Entretien du 3 mai 2011.

<sup>11</sup> Le centre départemental pour le nord du département de l'Isère est à Bourgoin-Jallieu.

<sup>12</sup> Gallic Yan, journaliste au service reportage de la chaîne *France Inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

<sup>13</sup> *Ibid.*

à la Place des Géants à la Villeneuve en septembre 2010<sup>14</sup>. Il est venu cinq fois à Grenoble pour réaliser des reportages sur les incidents. En décembre 2011, il est revenu à Grenoble pour réaliser un autre reportage portant sur les évolutions, depuis 2005, du rapport entre les forces de l'ordre et les banlieues françaises. Il est ainsi possible d'affirmer qu'à *France Inter*, le service reportage correspond au service « informations générales » de la presse. Les deux services « généralistes » produisent de l'information également sur de sujets touchant les « banlieues » et l' « immigration ». Nous relevons ici que les correspondances entre les services indiquent le mode de fonctionnement (logiques économique et politique) des médias. La production d'information sur les thématiques a à voir avec des critères de sélection selon des lignes éditoriales. Nous reviendrons sur ce point.

La chaîne locale *France Bleue Isère* n'est pas repartie en service comme les quotidiens et la chaîne *France Inter*, cités plus haut. La radio est une petite rédaction qui doit prendre en compte tout le département. Ils sont dix journalistes, y compris le rédacteur en chef. Ainsi, les journalistes « touchent à tout, surtout en tant que CDD<sup>15</sup> », comme le raconte la journaliste Mila Tanninga. De fait, les journalistes prennent en charge un sujet déterminé en fonction du *planning*, mis à part le journaliste sportif qui a une attribution particulière. En l'occurrence, Mila Tanninga a été en charge des actes de violence à la Villeneuve, en juillet 2010, car elle était la seule reporter disponible à ce moment même si elle était apprentie et en alternance à l'époque<sup>16</sup>.

La répartition des sujets est susceptible de varier en fonction de l'actualité mais aussi en fonction de l'intérêt des reporters. À chaque réunion de la rédaction, qui a lieu normalement tous les matins, les journalistes peuvent choisir les sujets qui les intéressent le plus. Mila Tanninga s'intéresse aux sujets « société ». Elle définit ci-dessous ce qui entre dans son domaine de prédilection :

« J'ai des préférences au niveau social, mais je n'ai pas d'attribution particulière. Tout ce qui est société, par exemple, tous les événements qui se sont passés dans l'affaire de la Villeneuve, ça va être des manifestations, ça va être des immigrés qui sont sous le coup d'une expulsion...ça touche beaucoup de choses<sup>17</sup> ».

Dans la chaîne locale, les incidents à la Villeneuve sont classés comme un sujet « société », même classement que dans la presse, plus particulièrement dans la presse nationale.

À la télévision, il est possible de remarquer des programmes consacrés à ce que les journalistes considèrent comme des « faits divers ». Sur *France 3*, le programme

---

<sup>14</sup> Gallic Yann, « La Villeneuve : l'empreinte des incidents de cet été », le 27 septembre 2010.

<sup>15</sup> Tanninga Mila, reporter à *France Bleue Isère*, Entretien du 4 décembre 2011.

<sup>16</sup> Pendant sa formation en alternance en journalisme dans l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Montpellier (l'antenne de l'ESJ de Lille), Mila Tanninga a travaillé en CDD pour quelques radios dont *France Bleue Isère* où elle est restée quatre mois.

<sup>17</sup> *Ibid.*



« Pièce à conviction » en est un exemple. Willy Gouville se désigne comme un journaliste-reporter qui est le spécialisé, dans ce programme, de tout ce qui touche à la justice, à la police et aux faits divers. Il explique que le programme est un magazine d'enquêtes qui aborde :

« des affaires sociales, économiques, politiques, mafieuses. À partir du moment où il y a une histoire intéressante, on va essayer de creuser pour faire toute la vérité autour de cette histoire<sup>18</sup> ».

Selon ce journaliste, avant les incidents à la Villeneuve, l'équipe du programme était venue à Grenoble pour couvrir « *des faits divers assez dramatiques et très durs*<sup>19</sup> » qui avaient eu lieu dans cette ville quelques mois avant juillet. Il rappelle, dans le passage suivant, les différents faits divers qui avaient fait l'objet d'un traitement journalistique à l'époque :

« Une femme avait été violée à son domicile à côté de la Villeneuve alors que son mari était présent, et un homme avait été agressé. J'étais intéressé par toutes ces histoires-là, [...] par l'augmentation des faits divers dans Grenoble et dans les petites villes périphériques. Donc, au moment où on était sur place, il y a eu le fait divers de la Villeneuve<sup>20</sup> ».

Selon les journalistes interviewés, les actes de violence à la Villeneuve étaient une actualité relevant d'un fait divers car il y avait eu le braquage d'un casino, des échanges de tirs, la mort d'un jeune, des voitures incendiées...

A partir des entretiens cités plus haut, nous remarquons que, malgré la différence de l'organisation des services dans les médias, le sujet « immigration » émerge à partir d'une actualité « fait divers ». Les « problèmes de banlieues » sont rapportés en tant que faits divers et mettent en avant une figure en particulier (le jeune issu de l'immigration) et un lieu (la banlieue ou des quartiers situés en zones urbaines sensibles). Néanmoins, la rubrique « faits divers » est considérée dans le milieu journalistique comme la rubrique qui rend compte généralement des incidents banals mais tragiques. Alors, quelle conception des faits divers ont les journalistes ? Il nous a paru pertinent d'appréhender plus profondément la rubrique « faits divers », d'autant plus que le service « Informations générales » a souvent pris de l'importance dans le secteur médiatique<sup>21</sup>. Pour répondre à cette question, il faudra d'abord comprendre le contenu et le processus de l'émergence du fait divers en tant que rubrique journalistique. Nous précisons que le fait divers n'est pas considéré ici en tant que récit ou genre littéraire. L'accent est mis dans les rapports que la presse entretient avec la réalité. Nous rejoignons Yves de la Haye pour qui l'information relève des rapports de la presse avec les champs politique et

---

<sup>18</sup> Gouville Willy, journaliste de l'émission « Pièces à conviction », France 3, Entretien du 25 novembre 2011.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.* L'émission sur les actes de violence survenus à la Villeneuve a été diffusée le 18 octobre 2010 sous le titre : « Villeneuve à Grenoble : cité interdite ».

<sup>21</sup> Marchetti Dominique, Ruellan Denis, *Devenir journaliste. Sociologie de l'entrée sur le marché du travail*, Paris, La documentation française, 2001, p.109.

économique. « *L'analyse en terme de récit donne à voir l'information comme filiale vulgaire de la littérature et masque ainsi les rapports complexes avec le champ social et politique*<sup>22</sup> ». Le fait divers remonte, dans l'histoire de la presse, au développement de la presse commerciale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 1.1.1. Le fait divers aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en rapport aux stratégies commerciales de la presse

Selon l'historien Dominique Kalifa, le fait divers est présent dans la presse dès 1837 avant l'invention de l'un des quotidiens populaires les plus importants de l'époque, le *Petit journal*, paru en 1863. À cette période, le fait divers recouvre autant des « *beaux crimes*<sup>23</sup> » (agressions, cambriolages, drames familiaux) que des « *petits faits*<sup>24</sup> » (rixes, altercations et conflits ordinaires). Les articles rendaient compte ainsi des détails des faits, en racontant « *son horreur et sa sauvagerie*<sup>25</sup> ».

L'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu rejoint cette observation en affirmant que le fait divers ne se réduit pas aux crimes. La principale caractéristique du fait divers est la diversité des faits relatés : des catastrophes, des violences sexuelles, des suicides. Dans son ouvrage consacré à l'analyse des faits divers publiés dans la presse française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>, elle observe le rapport entre certains lieux et certains acteurs qui font l'objet, à l'époque, de la rubrique « faits divers », en raison de la menace qu'ils représentent pour la société. Les « banlieues » et « l'étranger » sont présentés dans la presse comme des éléments menaçants. Néanmoins, la définition de ces menaces est variable selon l'entreprise de presse. L'historienne a analysé deux titres nationaux (*Le Petit Journal* et *Le Figaro*) et deux titres provinciaux (*La Dépêche* et *Le Courrier de la Montagne*). Il est en effet possible d'observer, dans son travail, comment la presse accompagne le processus d'urbanisation des grandes villes. Anne-Claude Ambroise-Rendu explique qu'à la veille de la guerre de 1914, les périphéries incarnent les zones dangereuses. Le paysage urbain devient un élément important dans la production d'information :

« La progressive prise de conscience par les journalistes que la banlieue s'agglomère à la capitale, les conduit à faire l'amalgame entre la périphérie de Paris et la banlieue : toutes deux incarnent des seuils. Le changement de statut signifie que les

---

<sup>22</sup> La Haye Yves (de), (1985), *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, Grenoble, ELLUG, 2005, p. 134.

<sup>23</sup> Kalifa Dominique, « Usages du faux. Faits divers et romans criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°6, 1999, p. 1348.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 1357.

<sup>26</sup> Ambroise-Rendu Anne-Claude, *Petits récits des désordres ordinaires*, Paris, Editions Seli Arslan, 2004.

villages et les villes de banlieue constituent des excroissances – plus ou moins monstrueuses, comme toute excroissance – de la capitale<sup>27</sup> ».

Désormais, la « banlieue » est ainsi perçue comme un lieu de marginalité sociale mais aussi « *comme territoire livré à lui-même, échappant au pouvoir*<sup>28</sup>, certains endroits étant une référence de criminalité plus forte que d'autres, comme la route de la Révolte, qui relie la porte Maillot à Asnières à Levallois-Perret (département des Hauts-de-Seine, dans l'arrondissement de Nanterre au nord-ouest de Paris). L'historienne souligne également qu'une mutation dans la manière dont la « banlieue » apparaît dans les faits divers a lieu à partir de la fin des années 1900. Cette évolution met en avant les aspects urbains et industriels de la banlieue qui, auparavant, était agricole et rurale. Le paysage urbain est ainsi mis en évidence par les faits divers ayant « *comme toile de fond le crime de sang*<sup>29</sup> ».

Anne-Claude Ambroise-Rendu observe également que l'étranger apparaît dans les textes comme une « *figure de coupable*<sup>30</sup> ». Elle explique qu'à l'exception de l'hebdomadaire *Le Courrier de la Montagne*, l'étranger n'est présent que rarement dans les autres journaux. Elle souligne, cependant, que dans la majorité des cas, les étrangers cités sont considérés comme des délinquants. La prise en compte de l'étranger en tant que « danger » par l'hebdomadaire *Le Courrier de la Montagne* s'explique par sa zone de diffusion. C'est un hebdomadaire d'une région frontalière accueillant régulièrement des ressortissants suisses et italiens. Les premiers représentent la majorité des étrangers cités dans *Le Courrier* et sont souvent impliqués dans des délits sans violence (infraction à arrêté d'expulsion, vols simples ou abus de confiance). Les italiens, représentant un quart des étrangers, sont impliqués dans les situations violentes : agressions, meurtres et assassinats. Par ailleurs, l'hebdomadaire considère comme « étranger » tout étranger à la région. L'indice est la présence des désignations suivantes dans les articles : « *vagabond alsacien*<sup>31</sup> » et « *natif de la Savoie*<sup>32</sup> ». L'étranger est donc désigné comme tel par rapport à un territoire spécifique.

Le quotidien régional *La Dépêche* diffusait également sur une région frontalière, la région Sud-Ouest. Dans ce quotidien, les Espagnols sont cités comme des vagabonds, des contrebandiers, coupables de meurtres et de vols. En ce qui concerne les quotidiens parisiens, la présence des étrangers dans les colonnes des journaux s'explique principalement par les rixes entre ouvriers français et ouvriers belges ou italiens. Toutefois, dans les textes, il y a moins une « *véritable anxiété sécuritaire*<sup>33</sup> » qu'une

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 189-190.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 268.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>32</sup> *Idem.*

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 273.

certaine condescendance à l'égard de l'étranger. Celui-ci est ainsi moins menaçant que les personnes appartenant au milieu populaire, comme le conclut l'historienne :

« A mi-chemin entre l'ami et l'ennemi, l'étranger des faits divers n'est donc qu'un pâle comparse dans cette galerie de portraits menaçants que dessine la chronique. Moins présent, moins menaçant au total que les délinquants des faubourgs, il n'est statistiquement et explicitement inquiétant que dans *Le Courrier*. Les autres titres s'illustrent, au contraire, par l'absence de discours organisé ou implicite sur l'étranger en tant que tel<sup>34</sup> ».

Ainsi, la figure principale de la menace dans les faits divers est avant tout la figure masculine et jeune venant du milieu populaire. La chronique peut ainsi être considérée populaire justement « *parce qu'elle prétend mettre en scène les mœurs des classes populaires et les vicissitudes de leur existence*<sup>35</sup> ». Le rapport entre la production de l'information avec la société (et des normes sociales) est ainsi évident. En ce sens, nous pouvons reprendre l'affirmation d'Yves de la Haye sur la production de l'information : « *l'information est un fait social original*<sup>36</sup> ». En référence à Norbert Elias qui affirme que le système gouvernemental est l'un des témoins des normes de comportement et de conduite, la presse témoigne aussi « *d'une certaine structure des rapports humains, de la société, d'un mode déterminé du comportement humain*<sup>37</sup> ». Ceci car le journaliste n'est pas isolé, il est intégré dans une collectivité.

Ces observations permettent de comprendre le contenu que la chronique « fait divers » mettait en évidence à l'époque dans la presse nationale et régionale. Il s'agissait d'incidents concernant certaines figures et lieux faisant partie du quotidien du lectorat visé par les titres. Ce qui est intéressant pour nous, ici, est surtout de saisir le rapport entre les stratégies adoptées par les journaux en fonction des aspects historiques et sociaux, comme la prise en compte de la zone de diffusion et le mouvement d'urbanisation des campagnes. Nous relevons donc ici que le travail des médias est un travail en rapport aux lieux et à ses évolutions. Comme l'affirme Yves de la Haye<sup>38</sup>, l'urbanisation des campagnes contribue au développement de la presse quotidienne en province au début XX<sup>e</sup> siècle. Face à ce mouvement, pendant cette période (la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout au début XX<sup>e</sup> siècle), la rubrique locale émerge dans les quotidiens nationaux. En ce sens, l'ancrage territorial de la presse indique le rapport d'un journal à des évolutions sociales profondes (« nouvelles » attentes des individus habitant dans la campagne) mais aussi à des stratégies commerciales. L'intérêt commercial au vécu et aux expériences de vies explique la place que l'« information locale » occupe vis-à-vis de

---

<sup>34</sup> *Idem.*

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>36</sup> La Haye (de) Yves, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité (1985)*, L'Harmattan, 2005, p. 51.

<sup>37</sup> Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 128.

<sup>38</sup> La Haye Yves (de), (1985), *op.cit.*, p. 79.

l' « information nationale ». Nous revenons sur ce point. Le recours à ces analyses contribue donc à caractériser le lien entre les pratiques journalistiques et la société à partir de la mise en évidence des faits relatifs à des territoires (à une ville ou à un quartier) qui relatent le vécu quotidien des individus. Ce rapport devient encore plus évident à travers les particularités que la rubrique « fait divers » présente dans la presse française.

#### 1.1.2. Les singularités du journalisme français vis-à-vis des « informations locales »

Le professeur en communication, Marc Lits, souligne la difficulté de définir le fait divers, qui suscite souvent des jugements de valeurs<sup>39</sup>. Le professeur a réalisé une analyse lexicologique comparée sur la manière dont la rubrique « fait divers » est définie et dénommée dans quelques domaines linguistiques européens et américains. Il a donc été possible d'observer que la rubrique « fait divers » varie selon les inscriptions linguistiques et culturelles. Son analyse, non exhaustive, relève deux aspects importants à évoquer ici. Le premier est l'impossibilité de proposer une classification universelle de la rubrique. Certains faits classés comme « fait divers » dans les journaux populaires en Grande-Bretagne, par exemple, ne figurent pas forcément dans la même rubrique dans la presse française. L'analyse de dictionnaires de traduction le montre :

« Si le dictionnaire anglais classe les mariages dans cette rubrique [fait divers], ce sera rarement le cas dans les pratiques francophones. Par contre celles-ci ont une extension qui va au-delà de la statistique criminelle anglophone<sup>40</sup> ».

Le deuxième aspect est la particularité française de découpage du fait divers comme une rubrique spécifique. D'une manière générale, le découpage français rassemble dans un lieu unique un ensemble d'informations classées comme fait divers. Dans d'autres pays, comme en Grande-Bretagne, il n'y a pas, dans la presse, une manière spécifique d'identifier ce type d'informations. En France, les pages présentent presque toujours un titre générique, ce qui n'est pas le cas en Grande-Bretagne. Par exemple, des sujets comme la « violence urbaine » ou « la petite délinquance » peuvent ainsi se retrouver dans des pages qui ne sont pas rubriquées. En France, ils figurent dans les pages « d'informations générales » et « société » variant, nous l'avons montré, selon le type de support.

Par ailleurs, Marc Lits souligne que « *malgré l'absence de similitude classificatoire*<sup>41</sup> » il y a des éléments qui permettent la reconnaissance des faits divers

---

<sup>39</sup> Lits Marc, « Le fait divers : un genre strictement francophone ? », *Semen* [Online], n° 13, 2001, URL : <http://semen.revues.org/2628>.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

dans différents pays, comme la « *titraillle accrocheuse en corps important, photographies suggestives des victimes, de traces sanglantes...* »<sup>42</sup>. La notion de proximité apparaît également comme un élément commun dans la définition de fait divers dans différentes cultures. Le terme « Lokales » du dictionnaire allemand renvoie à la notion de proximité et le vocabulaire anglais désigne les faits divers de la manière suivante : « *dealing with local and human interest stories* »<sup>43</sup>.

Un autre élément commun est que « *le terme de fait divers, quand il trouve une traduction dans d'autres langues, est davantage référé au traitement informatif qu'à l'événement lui-même* »<sup>44</sup>. Autrement dit, les « papiers » classés dans la rubrique « fait divers » sont le résultat d'un choix selon les lignes éditoriales des rédactions, même si les limites de la rubrique sont larges et floues.

Cette analyse comparative situe la presse française par rapport à d'autres pays. La notion de proximité est l'un des éléments qui définit le « fait divers » dans différentes cultures. Se manifeste ainsi dans cette définition l'intérêt du vécu des individus et leur rapport à l'environnement.

Pour comprendre plus profondément l'objet dont nous abordons ici – le fait divers-, nous faisons référence au « *prototype du genre du fait divers* »<sup>45</sup> élaboré par Marc Lits et la sociologue Annik Dubied pour rendre compte de cette rubrique « *aux frontières souples* »<sup>46</sup>. Ils l'ont élaboré en prenant comme appui une trentaine d'années de recherches sur le sujet. Voici quelques éléments de ce prototype : le fait divers est considéré comme un fait extraordinaire et surprenant, comme un récit, comme un fait capable de traiter l'ambivalence humaine et de désigner les dysfonctionnements d'une société. Il suscite une réponse émotionnelle, suggère l'installation d'une sécurisation et a tendance à réduire le politique à de l'anecdotique. Il peut, aussi, être un moyen de faire réfléchir. Il y a des éléments divers dans ce prototype et qui peuvent, bien évidemment, faire l'objet d'une discussion sur la manière dont ils désignent le fait divers. Mais l'objectif de notre parcours jusqu'à présent n'est pas d'arriver à une définition de fait divers, d'autant plus que nous avons déjà souligné les difficultés à le définir. L'intérêt de faire référence à ce rassemblement est de montrer que la façon de penser la rubrique se modifie avec le temps. La réalité est continuellement construite<sup>47</sup> : ce qui relève d'un fait divers a évolué et cette évolution a été observée par des recherches venant de différentes disciplines que nous abordons maintenant.

---

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> Dubied Annik, Lits Marc, « « Fait divers : quand la télévision belge s'empare d'un genre décrié », *Les Cahiers du Journalisme*, n° 14, 2005, p.143.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.128.

### 1.1.3. L'évolution des faits divers dans le journalisme

En raison du contenu des faits relatés dans la rubrique « fait divers », celle-ci fait l'objet d'une dévalorisation de la part des professionnels des médias mais aussi de la part des chercheurs et intellectuels, comme par exemple le sémiologue français, Roland Barthes, qui a réalisé une analyse sur le fait divers dans les années soixante. En s'intéressant aux structures qui organisent le fait divers, il affirme :

« Le fait divers est une information totale, ou plus exactement, immanente ; il contient en soi tout son savoir : point besoin de connaître rien du monde pour consommer un fait divers ; il ne renvoie formellement à rien d'autre qu'à lui-même [...]. Il constitue un être immédiat, total, qui ne renvoie, du moins formellement, à rien d'implicite [...]»<sup>48</sup>.

Le fait divers selon son analyse est ainsi « atemporel », c'est-à-dire qu'il n'est pas articulé au passage de temps, comme si les choix réalisés par la presse des faits à aborder ne disaient rien ni sur la société ni sur les médias eux-mêmes. De plus, Roland Barthes ne fait pas mention à la « spatialité » des faits divers. Nous avons amorcé cet aspect plus haut : la relation de la presse à son territoire de diffusion, notamment, avec la presse régionale. Isabelle Pailliarth réitère cette observation en affirmant que la spatialité est un élément essentiel de la presse régionale<sup>49</sup>. En ce sens, l'analyse réalisée par Roland Barthes ignore l'importance prise par la presse régionale et la rubrique locale des titres nationaux avec le développement de la presse. Il finit par laisser de côté ainsi l'information locale comme le révélateur de « nouvelles » stratégies des entreprises de presse. Nous rejoignons maintenant des chercheurs qui se sont intéressés au fait divers comme un « matériau » important, capable d'apporter des enseignements sur la société et le mode de fonctionnement des médias. L'historien Dominique Kalifa<sup>50</sup>, par exemple, rappelle la vocation informative du fait divers et des romans criminels au XIX<sup>e</sup> siècle, dont le contenu contribuait à un débat public sur des questions comme la sécurité et la délinquance. Ainsi, à l'opposé du positionnement du sémiologue français, Dominique Kalifa affirme qu'il est possible de remarquer une évolution dans la définition du fait divers dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Initialement focalisé sur le crime lui-même, le fait divers devient une reconstitution des faits, déduisant les causes et les responsabilités des personnes concernées. Au cœur du fait divers, se trouve l'enquête qui est rédigée par l'écrivain afin d'interpréter les faits. Dominique Kalifa affirme ainsi que dans les grands feuilletons criminels du milieu du siècle, la couverture du crime s'inscrit dans un processus « *d'exploration sociale*<sup>51</sup> » qui a pour objectif de prouver la « vérité » des faits. L'historien fait remarquer également que se manifeste dans ce processus, le talent et le

<sup>48</sup> Barthes Roland, « Structure du fait divers » dans : *Essais critiques*, Paris, Editions du Seuil, 1964, p. 189.

<sup>49</sup> Pailliarth Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, p. 29.

<sup>50</sup> Kalifa Dominique, *op.cit.*, p. 1348.

<sup>51</sup> *Idem.*

savoir-faire littéraire des journaux pour séduire le lectorat. Certains écrivains collaboraient à la rédaction dans les journaux, comme par exemple, l'écrivain Emile Zola.

L'historienne Marine M'Sili<sup>52</sup> rejoint cette observation. Elle observe également une évolution affectant la rubrique « fait divers » entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle. En analysant plus particulièrement la presse régionale, elle démontre que les faits divers publiés entre 1870 et 1914 sont variés et rapportent tout ce qui représente une menace pour l'homme : assassinat, suicide, incendie, inondation, vol, agression, la naissance d'un mouton à cinq pattes ou d'un veau à deux têtes...L'attention est focalisée sur les conséquences (humaines ou matérielles) des accidents. L'analyse des faits divers de cette période révèle une vision du monde où l'individu est soumis à la fatalité et au hasard.

A l'inverse, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la façon de penser la rubrique « faits divers » change : ceux-ci sont tenus comme le résultat d'un dysfonctionnement social. À partir d'exemples d'accidents d'avion ou sur la route, l'historienne souligne que les articles mettent l'accent principalement sur les causes des accidents au détriment de ses conséquences, ce faisant, ils attribuent aux individus la responsabilité d'un tel accident. Dans les cas d'accidents sur la route, par exemple, les erreurs humaines sont mises en relief comme la vitesse, l'imprudence ou l'alcool. Le fait divers devient ainsi révélateur d'un « problème de société » :

« Sous la plume du journaliste, l'événement se métamorphose en symptôme, révélateur des dysfonctionnements de la société. Le geste, qui est resté longtemps le cœur du fait divers, devient ici secondaire jusqu'à disparaître derrière la dénonciation d'un « problème de société ». En ce sens, le fait de société apparaît comme l'achèvement du lent processus à l'œuvre depuis d'un siècle : la diffusion d'une interprétation sociale des événements hors normes<sup>53</sup> ».

En prolongeant les analyses de ces deux historiens, nous soulignons que l'évolution du regard porté sur le fait divers est liée à la propre évolution du journalisme. L'enquête dont parlent les historiens correspond au reportage dont le développement marque une phase importante dans l'évolution de la presse. Denis Ruellan<sup>54</sup> rappelle que le reportage devient un modèle dominant et fondateur du journalisme moderne à partir de l'industrialisation de la presse et de la valorisation de l'information. Ce mouvement a été possible en raison de l'évolution, notamment dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'environnement économique, social, culturel et politique. L'évolution s'est traduite, entre autres facteurs, par la naissance de l'agence d'informations Havas qui a facilité la disponibilité d'informations pour les journaux, par l'ouverture de journaux au lectorat populaire, par l'atténuation du contrôle politique sur la presse, par la participation des

---

<sup>52</sup> M'Sili Marine, « Du fait divers au fait de société (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : les changements de signification de la chronique des faits divers », *Les Cahiers du journalisme*, n° 14, 2005.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>54</sup> Ruellan Denis, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 2007, p. 89.



écrivains à la presse et par l'élaboration de méthodes de reportage. Ces éléments ont propulsé « *sur le devant de la scène journalistique un genre qui avait toujours existé mais ne pouvait s'exprimer pleinement*<sup>55</sup> ». Le reportage est ainsi aux origines du journalisme français. L'exemple d'Emile Zola, écrivain et journaliste, est ici à souligner. Parmi les écrivains célèbres du XIX<sup>e</sup> siècle, ce dernier est l'écrivain qui a le plus participé à la presse<sup>56</sup>. Considéré comme le maître du naturalisme, cet écrivain a établi des méthodes précises dans son ambition à traduire le réel dans ses romans. Les principes de cette méthode étaient : l'enquête de terrain (avec un intérêt du vécu quotidien et banal des lecteurs), la synthèse de documents (lectures diverses) et la rédaction des détails recueillis avec cohérence. Les naturalistes avaient un goût prononcé pour l'observation, la description et l'analyse. Denis Ruellan observe les apports de la littérature au journalisme du XIX<sup>e</sup> siècle en affirmant que les naturalistes :

« [...] ont livré les recettes d'une littérature accessible et attrayante ; ils ne se sont pas contentés de populariser des causes sociales, ils ont indiqué comment en socialiser la révélation ; ils ont dit comment l'écriture, à condition d'être organisée selon des principes –une méthode– pouvait saisir et transmettre une représentation du réel<sup>57</sup> ».

Le reportage est ainsi considéré le fondement du journalisme moderne et représente un journalisme « curieux » en quête de la « véracité » des faits. Il est le résultat d'évolutions qui ont affecté la conception de fait divers comme nous l'avons montré plus haut. Nous considérons ainsi que l'évolution de la rubrique varie selon l'évolution de la presse. Nous l'avons montré, la singularité française vis-à-vis des faits divers consiste dans la désignation d'un endroit spécifique pour ces derniers. Dans cet espace sont rassemblés des sujets comme la « violence urbaine » qui a lieu dans des quartiers d'habitat social et concerne les « jeunes » descendants d'immigré. Ainsi, nous envisageons que la présence du sujet « violences urbaines » dans l'espace réservé au fait divers par la presse française, révèle un travail journalistique particulier en lien avec l'histoire du pays, sa politique d'immigration et les conditions de vie des étrangers qui y habitent. La définition d'un fait divers est ainsi socialement constituée. En ce sens, nous reprenons la proposition du philosophe Cornélius Castoriadis qui souligne :

« La réalité est socialement instituée, non seulement en tant que réalité en générale, mais en tant que telle réalité, réalité de cette société-ci<sup>58</sup> ».

Les journalistes participent de l'organisation du « réel » en sélectionnant et hiérarchisant les expériences en tant que fait divers. La sélection réalisée par les médias français est en rapport avec des « nouvelles » stratégies commerciales, des « nouvelles » manières modalités d'écritures, et des « nouvelles » pratiques politiques (que nous avons

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p.98.

<sup>56</sup> Sur ces points nous renvoyons à : Denis Ruellan, *op.cit.*, p. 103.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>58</sup> Castoriadis Cornélius, *op.cit.*, p. 358.

abordé dans la première partie) car celles dernières affectent l'appréhension de la « réalité ». La constitution des problèmes classés comme des « violences urbaines » est ainsi chargée de signification pour la société française. Comme l'affirme Cornélius Castoriadis :

« Tout ce qui est, d'une façon ou d'une autre, saisi ou aperçu par la société, doit signifier quelque chose, doit être investi d'une signification, et même beaucoup plus : est toujours d'avance saisi dans et par la possibilité de la signification, et ce n'est que dans et par cette possibilité qu'il peut être finalement qualifié de privé de signification, insignifiant, absurde [...]»<sup>59</sup>.

Ainsi l'évolution de la rubrique varie selon l'évolution des médias et des évolutions sociales larges : la sélection et hiérarchisation des faits à rapporter sont affectées par des mutations ayant lieu dans les entreprises de presse qui sont liées, de leur part, à divers sphères activités dont celle politique. Les « violences urbaines » sont considérées comme des faits divers car, nous l'avons montré, l'immigration et « les banlieues » ne sont pas des sujets politiques.

L'analyse de fait divers indique une évolution dans sa conception. Dans une recherche plus récente, Marc Lits et la sociologue Annik Dubied remarquent cette évolution dans les discours des journalistes « fait diversiers ». Les réalisateurs de l'émission intitulée « Fait Divers » à la télévision belge, créée en 1992<sup>60</sup>, signalent comment leur conception du fait divers a évolué pendant les six premières années de l'émission. Selon eux, le fait divers mettait en évidence, au départ, l'individu face au destin, à la fatalité et s'est intéressé, ensuite, aux problèmes de société plus larges. Dans sa conception, le fait divers est considéré comme le symptôme des dysfonctionnements sociétaux et comme le « *révélateur de notre façon de vivre ensemble*<sup>61</sup> ». Cette conception rejoint la définition du projet de l'émission qui consistait en un projet documentaire et de reportage (ou investigation). Selon les réalisateurs, l'émission avait comme objectif « *d'ouvrir des pistes de réflexion*<sup>62</sup> » à partir des « *faits qui sont révélateurs puissants du vécu quotidien*<sup>63</sup> ». Leurs déclarations sur l'évolution du fait divers s'accompagnent d'arguments portant sur la profession et le rôle du journalisme dans la société. La définition d'un « fait de société » fait ainsi l'objet d'un positionnement stratégique de ces professionnels vis-à-vis de l'ensemble des journalistes et de leurs lecteurs ou audience. Cette posture n'est pas le résultat « *d'une recherche consciente (et calculée, cynique) mais un effet automatique de l'appartenance au champ et de la*

---

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>60</sup> Dubied Annik, Lits Marc, *op.cit.*.

<sup>61</sup> Interview de José Dessart par Léon Michaux cité par : *Ibid.*, p. 151.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>63</sup> *Ibid.*

maîtrise de l'histoire spécifique du champ qu'elle implique<sup>64</sup> ». C'est ce que nous allons aborder maintenant.

## 1.2. L'émergence d'un « fait de société »

Les incidents à la Villeneuve à Grenoble ont fait l'objet de différents genres d'écriture journalistique (enquêtes, reportages et analyses) dans les médias suivants : la radio, la télévision et la presse. Rappelons-nous, quelques habitants ont confronté les forces de l'ordre après la mort de Karim Boudouda qui était habitant du quartier. Il avait braqué un casino avant d'être abattu par la police devant son immeuble. Nous avons vu dans le chapitre précédent que les incidents ont suscité des questionnements dans la presse en fonction des services, allant au-delà des actes de violence eux-mêmes, comme par exemple, sur l'avenir de la jeunesse qui grandit dans les banlieues, leur intégration dans la société, la politique d'immigration, la criminalité, la sécurité... Le tableau ci-dessous illustre le mouvement qui participe à la définition d'un fait divers comme un « fait de société » en « trois temps » :

<b>Le sujet « immigration » dans les médias, en « trois temps », à partir de l'exemple des incidents à la Villeneuve</b>		
<b>1- Informations générales/Fait divers</b> (juillet 2010)	<b>2- Service Politique et Service Société</b> (fin juillet 2010)	<b>3- Contre-enquêtes, « Emissions spécialisées »</b> (septembre 2010)
<u>Médias nationaux</u> : <i>Le Monde</i> et <i>Libération</i>  <u>Médias locaux</u> : <i>Le Dauphiné Libéré</i> , <i>France Bleue Isère</i> , <i>AFP</i> (siège Grenoble)  <i>France Inter</i> (service reportage)	<u>Médias nationaux</u> : <i>Le Monde</i> , <i>Libération</i> , <i>AFP</i> (siège Paris)  <u>Médias locaux</u> : <i>Le Dauphiné Libéré</i> , <i>France Bleue Isère</i>	<i>Le Monde</i> : contre-enquêtes  <i>France Inter</i> : (service reportage)  <i>France 3</i> : magazine <i>Pièces à conviction</i>

Les journalistes interviewés lors des incidents à Grenoble valorisent leurs « méthodes » professionnelles mobilisées soit sur le terrain (dans la prise de contact) soit dans l'analyse des données ou des éléments récoltés. Ces journalistes, dont certains sont en charge de faits divers, évoquent la recherche du réel et le souci de comprendre le monde et de le rendre compréhensible.

<sup>64</sup> Bourdieu Pierre (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de minuit, 2002, p. 119.

Pour comprendre les pratiques journalistiques, Denis Ruellan propose deux « rhétoriques » qui rendent compte de la distinction entre le « terrain » et la restitution. Il affirme que le journalisme moderne est marqué par une forte tension entre deux pôles : le « *terrain et la feuille de papier*<sup>65</sup> ». Ces deux pôles correspondent à deux phases essentielles du processus productif du journalisme. La première est la phase en amont de la production d'information qui regroupe la préparation et de l'enquête sur le terrain. La deuxième est la phase en aval qui correspond au moment de la restitution de ce que le journaliste a recueilli. Pour chaque étape, Denis Ruellan a défini des attitudes propres, en regroupant les pratiques des journalistes dans deux rhétoriques de même nom : la rhétorique de l'amont et la rhétorique de l'aval. La rhétorique de l'amont met en avant la relation du journaliste avec le « terrain » alors que la rhétorique de l'aval consiste en l'adoption d'une posture plus distante de l'objet, moins intime, pour avoir ainsi plus de « *sérénité*<sup>66</sup> » de restitution d'un fait. Il est important de préciser que cette distinction ne signifie pas que les deux étapes s'excluent : bien évidemment elles se complètent. Nous notons toutefois qu'habituellement, le journaliste valorise plus une étape que l'autre.

L'élaboration de cette distinction est inspirée de l'ouvrage, publié en 1982, d'Hervé Brusini et Francis James sur l'évolution du journalisme de télévision<sup>67</sup>. Dans l'ouvrage, ils établissent une distinction entre le journalisme d'enquête et le journalisme d'examen que nous l'avons déjà abordé dans le troisième chapitre. Le premier localise l'événement. Le lieu est une clé essentielle dans la compréhension d'une situation. Il s'agit d'un journaliste reporter qui va sur place échanger avec les individus :

« Le journalisme d'enquête, pour en savoir et faire savoir davantage, pénètre sous la surface de ce qui est immédiatement visible. Pour cela, il se rend sur le terrain et se confronte avec les lieux et les gens<sup>68</sup> ».

Le deuxième met l'accent sur la recherche des causes d'une situation déterminée et l'observation de la vie des gens est considérée comme un domaine de connaissance à rendre visible au plus grand monde. Afin de pouvoir mieux saisir une situation, le journaliste se spécialise dans un certain domaine. Le journalisme d'enquête se caractérise aussi par le recours accru à des « experts » (notamment en psychologie et en sociologie) pour expliquer les problèmes des individus au quotidien<sup>69</sup>. Ainsi, le fait divers devient « fait de société » par un travail journalistique.

---

<sup>65</sup> Ruellan Denis, *op.cit.*, p. 157.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>67</sup> Brusini Hervé et James Francis, *Voir la vérité – Le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>69</sup> La chercheuse Dominique Mehl rend compte de la participation accrue, dans les années quatre-vingt-dix, des psychologues et psychiatres dans des émissions télévisées dans l'ouvrage : *La bonne parole, quand les psys plaident dans les médias*, Paris, La Martinière, 2003. Nous reviendrons sur ce point dans le prochain chapitre (Chapitre 6).

La réflexion de ces auteurs demeure pertinente : ces deux modèles non seulement coexistent à l'antenne à l'heure actuelle mais ils révèlent le mode de fonctionnement contemporain des médias. La montée constante des faits divers dans les journaux télévisés depuis 2003 illustrent l'intérêt journalistique à des faits exceptionnels et à des faits liés à des expériences personnelles<sup>70</sup>. Il s'agit surtout des faits sur des violences contre les personnes concernant notamment des enfants ou adolescentes : accidents, crimes (braquages, rixes de rue, règlements de compte), drames (enlèvement d'enfants), catastrophes (incendies ou noyades). Les événements à la Villeneuve en 2010 prolongent la liste d'exemples. Nous l'avons montré dans le chapitre précédent, qu'ils ont fait l'objet d'une contextualisation sociale où l'histoire personnelle du jeune homme tué par la police (Karim Boudouda) a été prise en compte par les journalistes.

Nous poursuivons la réflexion sur le caractère dual du journalisme avec l'exemple du traitement réalisé par les journalistes de la radio, de la télévision et de la presse des incidents à la Villeneuve à Grenoble en 2010. Ce chapitre aborde les similitudes entre les pratiques des journalistes venant de différents supports. L'intérêt ici est d'observer comment les journalistes qui ont abordé les incidents à Grenoble ou qui ont déjà produit des articles sur des incidents dans des zones urbaines sensibles parlent de leur métier et de leurs habitudes et analysent leur propre travail afin de saisir leurs techniques de travail ou leur « *habitus* » de professionnel, défini par Pierre Bourdieu comme « *système de dispositions acquises par l'apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme un système de schèmes générateur, est générateur de stratégies qui peuvent être objectivement conformes aux intérêts objectifs de leurs auteurs sans avoir été expressément conçues à cette fin*<sup>71</sup> ». Tous les journalistes que nous avons interviewés évoquent la volonté de saisir le vécu quotidien, d'aller sur le terrain et d'entrer en contact avec les gens comme un gage de professionnalisme.

Les entretiens que nous avons réalisés révèlent les pratiques du journalisme d'une manière générale. Ils ne s'attachent pas exclusivement aux attitudes des journalistes lors du traitement des incidents. Ils révèlent leur investissement dans ces les étapes (« terrain » et examen) et l'importance de chacune. De plus, notre analyse ne se focalise pas seulement sur les reporters comme l'a fait Denis Ruellan, qui a choisi de privilégier leurs pratiques car il considère le reportage « *comme modèle dominant et fondateur du journalisme moderne*<sup>72</sup> ». Nous proposons d'analyser leurs conceptions concernant les problèmes urbains ou l'évolution de leurs pratiques professionnelles d'une manière plus large en prenant en compte des journalistes qui n'écrivent pas que des reportages.

---

<sup>70</sup> « Les faits divers dans les JT : toujours plus », *Ina STAT*, n°30, juin 2013.

<sup>71</sup> Bourdieu Pierre, *op.cit.*, p. 119-120.

<sup>72</sup> Ruellan Denis, *op.cit.*, p. 153.

### 1.2.1. Le professionnalisme versus les stratégies éditoriales

Denis Ruellan désigne trois éléments pour la « rhétorique de l'amont<sup>73</sup> » : l'immédiateté, l'implication et la proximité. Le premier est mis en avant par des journalistes qui ont « *le sentiment de vivre des moments forts et rares*<sup>74</sup> », « *d'entretenir un rapport constant avec l'exceptionnel*<sup>75</sup> » et qui valorisent l'opportunité de rencontrer des personnes venant de différents horizons. Le deuxième élément est l'implication personnelle évoquée par les journalistes comme un instrument essentiel de travail. Ce sont des journalistes qui accordent de l'importance à leur sensibilité, leur personnalité et leurs convictions personnelles au moment de parler de leur métier. Cette implication peut être comprise comme une volonté de se rendre plus proche de l'objet dont ils parlent. La proximité est le troisième élément qui est désigné comme une volonté de comprendre la société et lui donner la parole. Tous ces principes ont été soulevés par les journalistes que nous avons rencontrés.

Lors d'un fait inattendu, comme les actes de violence survenus dans le quartier de la Villeneuve, l'immédiateté est valorisée, notamment par les journalistes de la radio, de l'AFP et de la télévision. C'est ce qui ressort de la manière dont le journaliste-reporter de l'émission « Pièces à conviction » sur France 3, Willy Gouville parle de son métier. Il souligne l'importance de l'interaction du journaliste avec les interlocuteurs sur le terrain. Dans le cas du reportage qu'il a réalisé sur la Villeneuve<sup>76</sup>, cette attitude lui a permis de récolter des images inédites. Nous avons regardé des émissions télévisées sur les événements à l'INA à Lyon. Le reportage du magazine « Pièces à conviction » a été le seul à montrer l'image du corps de Karim Boudouda devant son immeuble tout de suite après l'échange des tirs avec la police. Le jeune homme a été abattu après avoir fait un braquage d'un casino à Uriage (commune près de Grenoble). Quand nous lui avons demandé comment le journaliste a eu accès à ces images, il a répondu :

« En passant du temps là-bas et en parlant avec beaucoup des gens. Au bout d'un moment, quand vous passez du temps, quand vous parlez avec les gens, ils viennent vous voir, vous racontent des choses et vous donnent des éléments. C'est exactement ce qui s'est passé. On a passé beaucoup de temps à Grenoble, un mois je pense. C'est un élément dont on a besoin pour construire un reportage si on veut être le plus juste possible il faut qu'on ait tout le monde, c'est-à-dire, les auteurs, les victimes, les témoins et puis après ceux qui vivent ce qui se passe les habitants et les policiers. En fait, on a besoin de tous ces personnages là pour raconter une histoire donc on ne peut pas se dire il y en a qui va être plus important que d'autres. Il faut vraiment tous les faire<sup>77</sup> ».

---

<sup>73</sup> Ibid., p. 159.

<sup>74</sup> *Idem.*

<sup>75</sup> *Idem.*

<sup>76</sup> Le reportage intitulé « Villeneuve à Grenoble : cité interdite » a été diffusé le 18 octobre 2010. Nous avons visionné cette émission à l'Ina (l'institut national de l'audiovisuel) le 21 novembre 2011.

<sup>77</sup> Gouville Willy, journaliste-reporter de l'émission « Pièces à conviction » sur France 3, Entretien du 25 novembre 2011.

Les magazines thématiques sont l'indice majeur de la place du journalisme dit « d'examen » au sein de la télévision. Les « modes de vie » dans des quartiers d'habitat social a fait l'objet des émissions thématiques, comme le rappel Willy Gouville qui, en tant que reporter du magazine « Pièces à conviction », a déjà réalisé d'autres reportages sur ce sujet. En 2007, par exemple, il a passé plus de trois mois dans le quartier Clos Saint Lazare, dans la commune de Stains situé dans le département de Seine-Saint-Denis. Il affirme que l'émergence de sujets « d'émeutes » ou de faits divers en banlieue intéresse les téléspectateurs mais les habitants des quartiers ne sont généralement pas satisfaits : « *quand vous trouvez notamment d'incidents banlieues, les gens de l'intérieur [d'un quartier], vous disent à 80% c'est nul*<sup>78</sup> ». Il critique la banalisation des sujets concernant les quartiers dits « sensibles » dans les médias (« *Les français en ont déjà tellement vu*<sup>79</sup>») et affirme que cela rend difficile le travail des journalistes. Pour lui, il était beaucoup plus difficile de filmer à Grenoble en 2010 que, quelques années auparavant, dans le quartier Clos Saint Lazare, dans la banlieue parisienne, où son équipe a pu filmer « *sans aucun problème, sans jamais se faire agresser*<sup>80</sup> ». A la Villeneuve, au contraire, il était difficile de faire des images et de trouver des habitants qui acceptent de lui parler.

Un autre reporter met en avant l'importance de rencontrer les gens : la reporter de l'AFP, Mie Kohiyama, pour qui établir des relations avec les interlocuteurs est un « *vrai travail de journaliste*<sup>81</sup> ». Elle affirme combien la construction d'un « réseau » a été important dans la « couverture » des incidents à la Villeneuve :

« Je suis arrivée à Grenoble en octobre 2007 et pendant deux ans j'ai travaillé avec toutes mes relations. Quand la crise de Villeneuve est arrivée en juillet 2010, mon réseau était constitué. C'était une grosse période de crise, tous les projecteurs étaient braqués sur le quartier. Toutes les autorités, que ce soit gendarmerie, police, parquet, tout le monde avait peur de faire une erreur de communication. Parce que j'avais nourri, entretenu des relations, j'avais un accès direct assez facile à tout le monde. C'est parce que j'avais fait tout ce travail avant<sup>82</sup> ».

Les traits les plus marquants de sa déclaration sont le souci d'entretenir un réseau de « sources » en dehors d'un cas d'urgence et sa sensibilité qui lui a permis, par exemple, de rapporter une situation improbable concernant la « couverture » des actes de violence à Grenoble : la journaliste raconte que le jour où le complice de Karim Boudouda dans le braquage du casino a été mis en examen, tous les journalistes et les autorités s'attendaient à ce qu'il soit incarcéré. Néanmoins, elle a décidé d'attendre l'annonce de la décision du juge de liberté devant le tribunal de justice à Grenoble. Elle raconte avec fierté son attitude de précaution :

---

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*

<sup>81</sup> Kohiyama Mie, reporter à l'AFP, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>82</sup> *Ibid.*

« Le mec est mis en examen pour braquage, c'est un jour où tout le monde va dormir et pense qu'il va être incarcéré. Moi, je ne sais pas pourquoi, ce jour-là, j'ai eu un feeling qu'il fallait que j'attende quelque chose. J'ai senti le truc. J'ai attendu son avocat devant le tribunal, il avait réussi à démontrer qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour justifier une incarcération et ils l'ont libéré. Ça c'était super comme info ! Vraiment ça c'était une très bonne information<sup>83</sup> ».

La journaliste montre un certain goût pour l'immédiateté et l'intensité des événements. Quand elle parle de son métier, il en ressort un souci de précision, dans les choix des mots et la responsabilité d'écrire des dépêches qui seront reprises par les autres médias. Cette responsabilité est plus forte encore dans un cas de « crise » comme celle à la Villeneuve. Elle raconte que *France Info* reprenait les dépêches dans la minute :

« Si on écrit une inexactitude, si on exagère les situations, si on n'emploie pas les bons mots on a tout de suite une pression énorme parce qu'on a une responsabilité. On est toujours à la source de l'information<sup>84</sup> ».

David Dieudonné, chef adjoint du service d'informations générales à l'AFP, réitère la capacité de l'AFP à répondre très vite aux événements en raison du nombre de bureaux de l'agence en France et à l'étranger. Ayant travaillé longtemps à l'étranger, en Indonésie et aux Etats-Unis, le journaliste valorise les expériences vécues dans d'autres pays. Pour lui c'est une façon d'épurer le regard d'un professionnel. Ce journaliste est le responsable des changements récents dans le service d'informations générales. Nous avons abordé, dans le troisième chapitre, qu'il a élaboré, à l'AFP, un projet de renouvellement dans la manière de traiter les banlieues. Depuis 2011, il est en charge de la supervision de la banlieue et des correspondants. Son projet consiste à ouvrir trois bureaux en banlieue parisienne (à Créteil, à Nanterre et à Bobigny) et à recruter de nouveaux journalistes avec des contrats de travail à durée indéterminée. Les expériences de certains de ces journalistes sur d'autres « terrains » ont compté dans la formation de l'équipe :

« On vient d'intégrer dans l'équipe, un journaliste qui couvrait Wall Street et qui maintenant est à Créteil. Il arrive de New York avec une perspective sur les choses qui est extrêmement originale, neuve, intéressante, et qui enrichi notre travail<sup>85</sup> ».

Il estime que l'équipe a pour objectif de lutter contre les stéréotypes notamment ceux liés aux quartiers d'habitat social : « *on essaie d'éviter qu'en banlieue tout tourne autour de cette figure complètement fantasmagorique du jeune de banlieue. Le jeune de banlieue n'existe pas*<sup>86</sup> ». Dans ce sens, l'équipe entretient des relations avec des chercheurs qui sont sur le terrain et font des recherches sur les conditions de vie dans les quartiers, la violence, l'évolution de la politique de la ville... Selon lui, le fait d'être « sur

---

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Dieudonné David, chef adjoint du service informations générales à l'AFP, Entretien du 14 février 2012.

<sup>86</sup> *Ibid.*



le terrain » est une manière de vérifier et remettre en perspective certaines informations véhiculées par la communication politique et par certains médias. Pour lui, il s'agit de jouer un rôle de « contre-pouvoir ». Le journaliste aborde le souci d'être vigilant dans la manière dont les responsables politiques présentent ces questions, notamment le sujet « immigration » qui est un thème dominant de l'actualité selon lui :

« L'immigration est un thème politique majeur dont tous les hommes politiques parlent, s'emparent, donc je pense que nous, on a une responsabilité particulière à le couvrir de façon très juste et très complexe pour éviter que ce soit un thème qui soit instrumentalisé et mal mené dans l'opinion<sup>87</sup> ».

L'importance qu'il donne à l'enquête de terrain s'explique par la manière dont il est devenu journaliste. Il n'a pas fait d'études de journalisme pour des raisons financières. Refusant l'appel au service militaire, il est parti en mission travailler en Asie et en Indonésie, comme « reporter sans frontière ». *Reporters sans frontières* est une association fondée en 1985 par des journalistes avec l'objectif de soutenir les médias indépendants dans le monde, lutter contre la censure et protéger les journalistes notamment ceux qui travaillent dans des pays avec des régimes dictatoriaux. David Dieudonné est ainsi devenu journaliste « sur le tas ». Après un certain temps sur place, il a décidé de s'installer en Indonésie où il est resté pendant deux ans. Il est arrivé au moment de la crise asiatique avec la fin de la dictature de Mohamed Suharto en 1998. Le fait d'être sur place au « bon » moment lui a permis de démarrer sa carrière comme journaliste : « *le régime Suharto s'effondrait alors que j'étais là et j'étais l'un des très rares journalistes français, ça a lancé ma carrière*<sup>88</sup> ».

L'enquête est souvent une méthode très valorisée par les journalistes pour saisir le « réel ». C'est ce qu'affirme le journaliste Philippe Bernard, qui était spécialisé de l'immigration au quotidien *Le Monde* dans les années quatre-vingt-dix. Il souligne que le travail d'un journaliste consiste à :

« [...] aller voir par soi-même, faire des reportages, se porter à la réalité, ne pas se contenter des rapports du milieu universitaire et des sociologues. C'est ce que je fais et d'autres l'ont fait, avant. C'est quelque chose qu'on a toujours voulu faire sur la question des stéréotypes. On manie les mots. Quels mots doit-on utiliser pour parler des gens, par exemple ? Je me suis toujours donné quelques principes. Vous ne parlez de la couleur de la peau de quelqu'un ou de ses origines que si cette mention-là a une signification par rapport à l'histoire que vous racontez<sup>89</sup> ».

Selon lui, la garantie de réaliser un travail plus « réaliste » est de faire des « plongées » de longue durée. De plus, le journaliste évoque son implication personnelle pour rendre l'information plus « objective ». Par exemple, quand il s'agit de parler d'une personne étrangère, il prend en compte sa nationalité : « *ça m'énerve quand on dit*

---

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, Entretien du 15 février 2012.

*simplement de quelqu'un qu'il est d'origine algérienne. S'ils sont français, ils sont français, s'ils sont algériens, ils sont algériens*<sup>90</sup> ».

Un autre journaliste qui aborde le « danger » de la caricature dans le travail journalistique est Yann Gallic, reporter à *France Inter*. Il souligne également l'importance de se rendre sur place et de se faire des contacts pour avoir des informations plus proches de la « réalité » :

« On ne peut pas bien traiter si on ne connaît pas un peu le terrain et donc si on n'a pas déjà des contacts, si on ne connaît pas déjà un peu les habitants. Sans ces contacts, on sera forcément dans la caricature, parce que les habitants ne vont pas vous parler, ils seront méfiants ou alors ils vont jouer la caricature<sup>91</sup> ».

Il affirme qu'au bout d'un moment, les gens reconnaissent l'implication d'un journaliste : « *Ah oui ! Le journaliste de France Inter* ». *Hier des gens m'ont reconnu dans le quartier de la Villeneuve*<sup>92</sup> ». Au-delà de la prise de contacts, la préparation des enquêtes réalisées par ce journaliste passe aussi par la lecture de travaux de chercheurs. C'est le cas par exemple de l'émission qu'il préparait sur la présence des forces de l'ordre dans les banlieues françaises. Il a été inspiré par l'ouvrage lancé par le journaliste Hacène Belmessous<sup>93</sup> en 2010. Pour lui, s'impliquer dans le traitement d'un sujet est un outil de travail. Au-delà de la prise de contact, Yann Gallic valorise dans son travail la restitution des données récoltées, rappelant ainsi l'aspect dual (enquête et examen) présent dans le travail d'un journaliste.

L'implication d'un journaliste se présente aussi sous forme d'identification, comme le rappelle Denis Ruellan, citant l'exemple d'une photographe qui s'identifie aux épouses, aux mères et aux sœurs des victimes de guerre. Cette identification est liée à son histoire personnelle marquée par le suicide de son frère<sup>94</sup>. La photographe comprend le deuil de ces femmes car elle-même en porte un. Toutefois, nous n'avons pas retrouvé cette facette de l'implication chez les journalistes interviewés. Ils n'ont pas relaté d'histoires qui indiquaient leur intérêt aux sujets « immigration » ou « banlieues », soit expliqué par leur expérience personnelle comme, par exemple, le fait d'avoir déjà habité dans un quartier « sensible » ou d'être d'origine étrangère<sup>95</sup>. Ceci peut être expliqué par des raisons politiques liées à la conception d'une profession qui se veut autonome et « neutre » vis-à-vis de la réalité qu'elle a pour objectif de rendre compte.

---

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Gallic Yann, reporter à *France Inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Opération banlieues, comment l'État prépare la guerre urbaine dans les cités françaises*, Paris, Editions La Découverte, 2010, 203p.

<sup>94</sup> Ruellan Denis, *op.cit.*, p. 167.

<sup>95</sup> La journaliste Catherine Coroller à *Libération* est la seule avoir parler de son origine. Elle est née en Suisse mais ses parents sont français. Pour renouveler sa carte d'identité française, elle doit à chaque fois montrer l'origine de ses parents. La journaliste a publié un ouvrage sur ce sujet qui s'intitule « *Vous êtes français ? Prouvez-le !* », Denoël, 2010. Néanmoins, bien que spécialiste de l'immigration, elle n'a pas publié des articles sur les incidents à la Villeneuve eux-mêmes. C'était la journaliste spécialisée des « banlieues », Alice Géraud.

L'importance du « terrain », en l'occurrence la « banlieue », est mise en avant pour expliquer l'intérêt journalistique dans tel ou tel sujet. Elle sert donc d'argument pour affirmer leur professionnalisme : une profession qui est à la recherche de la vérité et de la confrontation de la « réalité » avec les annonces politiques. Les stratégies éditoriales des médias (les choix des « cadres », par exemple) ne sont cependant pas mises en évidence car les déclarations des journalistes expriment des normes pratiques de leur travail liées à la place que le média entend occuper dans le champ, comme l'affirme Pierre Bourdieu :

« Lorsque des gens n'ont qu'à laisser faire leur habitus pour obéir à la nécessité immanente du champ et satisfaire aux exigences qui s'y trouvent inscrites (ce qui constitue en tout champ la définition même de l'excellence), ils n'ont pas du tout conscience de sacrifier à un devoir et moins encore de rechercher la maximisation du profit (spécifique). Ils ont donc le profit supplémentaire de se voir et d'être vus comme parfaitement désintéressés<sup>96</sup> ».

Les journalistes font toujours des choix même s'ils n'en ont pas une claire conscience. La mise en évidence de la « banlieue » comme un terrain privilégié d'enquête, pour aborder des questions telles que la discrimination, est le résultat d'un choix. Les contraintes de production jouent également un rôle dans la production d'enquêtes, comme nous le verrons maintenant.

### 1.2.2. Le souci de précision et les contraintes structurelles

Les « rhétoriques de l'aval » soulèvent une « *attitude de distance réflexive*<sup>97</sup> » et des méthodes de travail évoquées par les journalistes pour trouver les formes les plus justes de restitution de faits. Les journalistes soulignent ici leur manière de rationaliser la complexité de la réalité qu'ils rapportent. Dans leur déclaration, apparaît leur souci de comprendre et de rendre compréhensible la situation observée. Il y a aussi, dans cette dynamique, les contraintes inhérentes à leur travail (comme le temps de réalisation d'une émission) et au support de médias pour lesquels ils travaillent.

La croyance en une possible véracité des faits que certains journalistes mettent en avant se rapproche d'une conception positiviste du métier. Cette conception estime qu'il est possible de restituer un fait avec fidélité à travers une prise de distance, afin de mieux le saisir, et une précision dans la restitution des faits. Elle est présente dans les manuels de journalisme depuis une trentaine d'années et les pratiques anglo-saxonnes sont à son origine<sup>98</sup>. Les déclarations des journalistes font apparaître cette conception mais la croyance en la vérité des faits est accompagnée aussi de doutes qui sont liés aux

---

<sup>96</sup> Bourdieu Pierre, *op.cit.*, p. 120.

<sup>97</sup> Ruellan Denis, *op.cit.*, p. 173.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 174.

convictions personnelles des journalistes et de contraintes techniques liées au support de travail.

Pour Denis Ruellan, la quasi-totalité des reporters qu'il a interviewés affirme avoir une affection pour telle cause, pour telle population ou pour telle situation sociale<sup>99</sup>. Les journalistes que nous avons interviewés ont également des convictions sur les problèmes rencontrés dans les banlieues et sur la question de l'immigration en France. Le journaliste-reporter Yves Bordenave et le reporter Yann Gallic en sont des exemples. Ce premier privilégie dans ses méthodes de travail le « recoupage » (dans le jargon journalistique) de l'information qui se traduit par saisir toutes les facettes d'un événement : interviewer plusieurs interlocuteurs (les victimes, les pouvoirs publics, les associations...). Dans le cas de la Villeneuve, ce recoupage se traduit par la contextualisation des faits et la recherche d'explications. Il s'est intéressé ainsi à l'histoire du quartier de la Villeneuve et aux raisons pour lesquelles le projet initial dans les années soixante-dix n'a pas duré :

« Comment est-on arrivé à une cité difficile avec plein de problèmes sociaux ? Donc il y a tous les sujets sociaux ou sujets de sociétés autour de ça : pourquoi arrive-t-on à des violences comme ça ?<sup>100</sup> »

Sa conviction de l'importance de traiter les problèmes sociaux dans ces quartiers n'est pourtant pas une conviction militante. Il affirme être adhérent à l'association de la presse judiciaire « *par commodité*<sup>101</sup> » car la carte d'adhérent lui permet d'éviter les attentes à l'entrée du Palais de Justice à Paris. Nous remarquons que les convictions d'un journaliste s'entremêlent avec le choix éditorial du journal pour lequel il travaille.

Ce souci de les restituer dans un cadre national est également révélé par le reporter Yann Gallic, de *France Inter*. Il explique qu'en 2005, quand il y a eu des « émeutes » dans les banlieues françaises, plusieurs acteurs se sont questionnés sur les causes des actes de violence. Selon lui, à la Villeneuve c'était pareil : au service reportage, les reporters se sont posé des questions sur le contexte dans lesquels les actes de violence ont eu lieu :

« Après les émeutes en 2005, il y a eu tout un questionnement politique mais aussi des sociologues et des journalistes : comment en est-on arrivé à ces extrémités-là ? À une telle violence ? Après, effectivement, ce n'ait jamais uniquement un jeune homme tué par la police. Ça, c'est un élément déclencheur. Après, nous, en reportage, on se demande : est-ce qu'il y a aussi des problèmes sociaux, le chômage...<sup>102</sup> »

Yann Gallic affirme que le souci de précision et d'écoute les gens sur le terrain, tient à la position du média où il travaille, une radio du service public :

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Gallic Yann, reporter à *France Inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

« Je pense que dans un pays démocratique qui fonctionne, les médias sont censés, même si c'est de moins en moins vrai pour des raisons économiques, mais à la base les médias sont censés être un contre-pouvoir en démocratie et ils sont censés aussi favoriser les débats, faire entendre la parole des gens qu'on n'entend pas forcément habituellement dans les reportages. Je travaille pour un média public, donc on n'a pas les contraintes économiques des radios privées<sup>103</sup> ».

Même si le souci de précision est présent dans la façon dont il conçoit sa pratique, il affirme que la prise de décision sur le montage du reportage est subjective. Selon lui, « *l'objectivité journalistique n'existe pas*<sup>104</sup> ». Sur des reportages en banlieue, il dit son souci de choisir les interlocuteurs et leurs propos dans une tentative de restituer plus efficacement la « réalité » des gens qui y habitent :

« Hier on est tombés sur un petit groupe de jeunes qui jouaient un peu « oui, moi j'ai fait de la prison ». Dès qu'ils voient un micro, une caméra, ils jouent à ce jeu-là et je ne vais pas le garder parce que ce n'est pas intéressant, parce qu'on est dans la caricature du jeune de banlieue et que ça ne va rien apporter aux reportages<sup>105</sup> ».

Yann Gallic souligne la nécessité d'être rapide dans la réalisation des reportages. Selon lui, cette contrainte empêche une approche plus approfondie de l'actualité. Quand il parle de son métier à la radio, il le compare à celui de la télévision en raison des contraintes de temps et de support comme l'enregistrement des entretiens, le montage et la durée des reportages qui doivent faire normalement une minute et trente secondes. Il affirme que c'est « frustrant » de passer un quart d'heure avec quelqu'un pour ne retenir que vingt secondes de ses propos :

« Il nous manque un peu de temps pour approfondir les sujets, ce qui est dommage parce qu'on n'a pas le temps de recueillir de bons témoignages. On a peut-être tendance des fois à simplifier ou à tomber dans les clichés et puis il y a une contrainte de format aussi. Les reportages ne font qu'une minute trente ou deux minutes, c'est quand même très court<sup>106</sup> ».

Dans la « couverture » des événements à la Villeneuve, il avait à peu près trois heures pour faire un reportage. Malgré sa quête pour rester fidèle à la « réalité », le journaliste affirme qu'il n'y a pas de certitudes dans la réalisation des reportages :

« On ne sait pas trop comment on fait le choix de tel passage, de telle interview. On le fait aussi parce qu'on a nos préjugés, on a tous des préjugés, des idées reçues, on est toujours un peu subjectif<sup>107</sup> ».

Il signale ainsi les doutes qu'il peut y avoir dans la réalisation d'un reportage. Le journaliste invoque ainsi, lui-même, les limites de la vision positiviste du métier, que nous avons abordée plus haut. Indépendamment de leur volonté, au moins affichée, des contraintes de production sont imposées dans leur travail.

---

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> Gallic Yann, reporter à *France Inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

<sup>107</sup> *Ibid.*

La journaliste au service « fait divers » au *Dauphiné Libéré*, Vanessa Laime, souligne également son souci de recherche de la véracité des faits mais ses arguments révèlent combien ils font échos aux manuels de journalisme. Vanessa Laime n'a pas fait d'études de journalisme, elle est venue à cette profession « par hasard » à la suite d'une proposition d'une de ses relations de travailler au *Dauphiné* pour un stage d'été quand elle avait dix-huit ans. Elle y est finalement restée. Elle était, alors, inscrite à la faculté d'histoire et de sociologie. Elle s'est ensuite totalement consacrée au journalisme. Vanessa Laime pointe, en premier lieu, dans sa pratique, la nécessité de « rétablir la vérité<sup>108</sup> ». Prenant l'exemple des incidents à la Villeneuve, elle explique que des rumeurs sur la mort de Karim Boudouda ont circulé dans le quartier. Les habitants ont dit que Karim Boudouda a été intentionnellement abattu dans le quartier par la police. Face à cette situation, c'est le devoir du journaliste de les expliquer :

« Il y a eu tout un tas de rumeurs qui ont circulé dans le quartier, il était donc de notre devoir de rétablir la vérité. Je pense notamment au tir. Il a été dit longtemps que Karim Boudouda avait été touché aux jambes, qu'un policier s'était approché de lui et lui avait tiré dans la tête. Ce qui est parfaitement faux pour une raison toute simple. L'expertise balistique a prouvé que ce n'est pas vrai. Notre devoir, c'est aussi de rectifier ça, mais ces informations précises font partie de l'instruction qu'on n'est pas censés connaître en tant que journaliste<sup>109</sup> ».

Cette conception de son travail est liée au poste qu'elle occupe au sein du quotidien régional : spécialisée des faits divers, la journaliste est en charge de la « couverture » de crimes, d'accidents... Son domaine de travail se restreint à la récolte des données plus immédiates qui viennent souvent des institutions locales. Mais aussi sa déclaration relève le fait que le quotidien régional est un journal qui « s'oriente tendanciellement vers la confirmation réitérée du collectif, de ce qui fait le lien pour les membres d'une même collectivité territoriale<sup>110</sup> ». De ce fait, les pratiques journalistiques locales visent conforter les individus qui sont intégrés dans une communauté donnée. Comme l'affirme Jean-François Tétu, « l'information locale prend pour objet des hommes intégrés dans le système local, alors qu'elle exclut ceux qui ne s'y intègrent pas<sup>111</sup> ». Or, les rumeurs correspondaient à des habitants (notamment des immigrés et des descendants d'immigré) qui sont « invisibles » aux yeux des pouvoirs publics.

Vanessa Laime reconnaît que les journalistes ont une mauvaise réputation dans la « couverture » des banlieues, notamment lorsqu'il y a des affrontements entre la police et les habitants des zones urbaines sensibles. Les journalistes sont souvent accusés par les habitants des quartiers d'habitat social de ne s'intéresser aux « banlieues » que quand il y a des actes de violence. Néanmoins, elle avance l'argument que le positionnement du journal a changé :

---

<sup>108</sup> Laime Vanessa, journaliste au quotidien régional *Le Dauphiné Libéré*, Entretien du 3 mai 2011.

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> Noyer Jacques, Raoul Bruno, *op.cit.*

<sup>111</sup> Tétu Jean-François, « L'espace public local et ses médiations », *Hermès*, n° 17-18, 1995, p. 292.

« Je pense que depuis quelques années, ce qui a changé, c'est qu'on a essayé aussi de contrebalancer cette image de journalistes qui ne s'intéressent aux quartiers sensibles que lorsqu'il y a un meurtre en accordant aussi un peu plus de place à tout l'aspect positif<sup>112</sup> ».

Au moment des incidents à la Villeneuve en 2010, elle affirme que malgré l'importance qu'ils ont pris dans l'actualité, elle et ses confrères ont essayé de ne pas généraliser les actes de violence qui n'ont été commis que par un petit groupe de jeunes :

« On s'est quand même aperçu, dans ce quartier, qu'il y a avait une minorité de gens qui semait la pagaille et que la très grande majorité des habitants était des gens non seulement honnêtes, mais qui étaient contents d'habiter là, qui disaient qu'il existait une vraie solidarité, une vraie vie de quartier, qu'ils n'avaient pas forcément envie de déménager même s'ils en avaient les moyens<sup>113</sup> ».

La journaliste explique ainsi sa volonté de rendre une « image » plus fidèle à ce qu'est le quartier.

Ces entretiens permettent de comprendre plus profondément la manière dont les journalistes conçoivent leur profession (les pratiques du journalisme et leurs limites) mais aussi la mise en forme de la « réalité ». Les déclarations des journalistes qui ont traité les incidents à la Villeneuve mettent en évidence les tendances sur le mode de fonctionnement des médias : les incidents sont interprétés comme un « fait de société », c'est-à-dire, un « problème » qui se pose à la société française. Leurs déclarations révèlent combien le sens de « service public », de « contre-pouvoir » et de lien social (proximité avec tous les membres de la ville) est prégnant dans leur réflexion sur l'exercice du journalisme. Ils insistent sur leur obligation vis-à-vis du lecteur de fournir un aperçu de l'ensemble des points de vue sur une situation. Cette « règle » correspond à ce que Cyril Lemieux nomme, la « polyphonie » :

« La polyphonie, telle que nous l'entendons ici, c'est donc cette règle de l'écriture journalistique moderne qui veut qu'en présence d'un conflit d'interprétations, soient agencées, dans un même discours ou une même émissions, des prises de position divergentes, auxquelles le journaliste tend à accorder un statut d'équivalence *a priori*<sup>114</sup> ».

Néanmoins, les « sources » n'ont pas toutes le même poids, comme nous l'avons abordé dans le chapitre précédent. Les déclarations des journalistes sont ainsi en décalage avec leur pratique. Il est temps maintenant de revenir sur la « dimension territoriale » des médias en questionnant une notion mobilisée de façon souvent mécanique par les journalistes, celle de la proximité. La conception des journalistes de

---

<sup>112</sup> Laime Vanessa, *Ibid.*

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000, p. 372.

leur travail fait apparaître des représentations professionnelles qui sont liées à la disposition des médias sur le territoire français.

## **2. Des représentations professionnelles territorialisées**

### 2.1. Les enjeux de la proximité avec les interlocuteurs

Les différences entre les pratiques des journalistes nationaux et locaux ont déjà fait l'objet d'études en sociologie des médias. La particularité des médias locaux la plus saisissante, dans ces recherches, est la relation très étroite des journalistes en province avec leurs interlocuteurs, qu'ils croisent quotidiennement. Cette relation de proximité impliquerait une prudence professionnelle supplémentaire dans le travail des localiers. Ceux-ci parlent des contraintes liées à ce rapport étroit avec les principaux acteurs locaux : la municipalité, la gendarmerie, la police ... A titre d'exemple, Erik Neveu cite des journalistes locaux qui évoquent le « *rapport de confiance*<sup>115</sup> » qu'ils essaient d'entretenir avec les interlocuteurs de la vie locale « *au fil des mois et des années*<sup>116</sup> ». Il s'agit d'une relation qui se tisse à long terme. La construction de ce rapport est fondée également sur la « *fidélité* », autant de la part de l'interlocuteur que du journaliste, dans la restitution d'une information, comme l'explique un journaliste : « *Cela veut dire pas de trahison, de l'honnêteté dans les relations*<sup>117</sup> ». Dans sa thèse de doctorat, la politologue Cégolène Frisque<sup>118</sup> rend compte de cet aspect de l'activité journalistique du quotidien régional *Ouest France*. Elle souligne l'effort des journalistes dans la constitution et dans l'entretien des réseaux d'informateurs permanents. Cet effort se traduit souvent par des activités hors du cadre de travail, comme la prise de repas avec les sources. Néanmoins, la relation de proximité avec les forces de l'ordre et les pouvoirs locaux pèse sur le travail des journalistes. Selon la politique rédactionnelle des quotidiens régionaux, les journalistes sont amenés à établir un rapport « *partenarial voire consensuel avec les pouvoirs locaux et de respect des institutions*<sup>119</sup> ». Dans ce cas, il s'agit d'éviter les conflits avec ces acteurs. C'est pour cette raison que les pratiques journalistiques locales sont souvent caractérisées comme légitimistes, comme nous l'avons mis en avant dans le chapitre précédent avec l'exemple du *Dauphiné Libéré*.

La relation de proximité avec les sources est une relation complexe qui mérite une attention particulière. Pendant notre enquête, nous avons remarqué que ce rapport de proximité relève d'un jeu relationnel dynamique, une « *interdépendance des joueurs* »

---

<sup>115</sup> Neveu Erik, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 60.

<sup>116</sup> *Idem*.

<sup>117</sup> *Idem*.

<sup>118</sup> Frisque Cégolène, *L'activité journalistique au quotidien. Travail relationnel, identitaire et rédactionnel des journalistes de la presse quotidienne régionale*, Mémoire de doctorat de science politique, sous la direction de Michel Dobry Université Paris-X Nanterre, Faculté de Droit et Science politique, 2002.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 370.



pour reprendre une expression de Norbert Elias<sup>120</sup>. Selon lui, toutes les relations humaines sont marquées par un équilibre de forces et un ensemble de tensions, qui relie les hommes en configuration(s). Quand le sociologue allemand parle de l'interdépendance des joueurs, il veut dire une interdépendance « *en tant qu'alliés mais aussi en tant qu'adversaires*<sup>121</sup> ». Nous reprenons ici cette réflexion. Les relations entre les journalistes et leurs interlocuteurs révèlent ce mouvement qui peut, à un moment, les mettre en syntonie et, à un autre moment, les mettre dans une situation de conflit.

La notion de configuration est donc un « outil conceptuel » qui nous invite à ne pas penser l'individu et la société comme deux figures différentes et rompre avec l'idée de « *représenter la société comme une sorte d'entité organique supra-individuelle*<sup>122</sup> » selon les conceptions des sciences naturelles. Comprise comme une chaîne d'interdépendances, cette notion nous permet de questionner les « marges du jeu » du travail routinier de sélection et de hiérarchisation des informations. Il s'agit ainsi de démontrer qu'elles sont plus ou moins flexibles et que le respect des règles du jeu ne relève pas d'un respect « naïf » de la part des journalistes locaux. Cette affirmation vaut autant pour leur relation avec leurs interlocuteurs que pour celles avec leurs collègues de travail dans d'autres supports comme la radio et la télévision. Ainsi, la façon dont les journalistes définissent leur travail en local et la manière dont la proximité est ressentie dans leur travail quotidien manifestent des logiques professionnelles qui n'ont pas un rapport exclusif au territoire sur lequel le média est inscrit : il s'agit des conventions professionnelles, soumises au fonctionnement du champ, qui veulent marquer les frontières entre les différents médias. Le rapport de « proximité » est lié à la structure d'un média, ce que nous abordons maintenant.

Le correspondant du *Monde* à Grenoble, Benoit Pavan, insiste sur l'importance de la prise quotidienne de contact comme élément majeur dans l'activité journalistique d'un correspondant local. Pour lui, la confiance doit s'installer :

« On n'est pas l'interlocuteur de quelqu'un du jour au lendemain. Personne ne va se confier à vous du jour au lendemain. C'est quelque chose qui se met en place dans le temps : il faut rencontrer les gens pour discuter et savoir comment ils travaillent, il faut apprendre comment la police travaille et il faut qu'elle apprenne aussi comment, nous, on travaille<sup>123</sup> ».

Quand le journaliste est en région il y a un « chemin » à suivre lorsqu'il doit contacter les pouvoirs locaux. Au départ, le contact passe par l'attaché de presse qui contacte les élus. Quand le journaliste commence à les connaître mieux, il les appelle directement. « *C'est un jeu tout ça, il faut faire attention à ce que la proximité ne s'installe pas*

---

<sup>120</sup> Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991, p. 157.

<sup>121</sup> *Idem*.

<sup>122</sup> Elias Norbert, *La société des individus*, Fayard, 1991, p. 38.

<sup>123</sup> Pavan Benoit, correspondant au quotidien *Le Monde*, Entretien du 29 novembre 2011.

*trop*<sup>124</sup> », explique-t-il. Ceci car les journalistes reçoivent des retours de la part des acteurs locaux à propos des articles qu'ils écrivent. C'est ce qu'il raconte dans le passage suivant :

« J'ai fait un article dans *Le Monde* sur l'écoquartier de la Caserne de Bonne et ça n'a pas été très apprécié par la mairie de Grenoble. Une étude, qui a été faite sur ce quartier, démontre que ce n'est pas aussi bien que ça en a l'air. La mairie communiquait beaucoup là-dessus et j'avais reçu des coups de fil, pas du maire, mais de son cabinet, disant « il n'y a pas d'élus cités [dans le papier] », vous voyez ? Parfois ce n'est pas méchant, c'est juste pour exercer une petite pression, c'est inconscient. Ils vous appellent pour vous dire : « oui, j'ai bien lu votre papier. Appelez-nous quand vous faites des choses comme ça surtout pour que nos élus puissent vous répondre<sup>125</sup> ».

La relation de proximité ne se retire donc pas au moment de l'enquête. Elle peut relever également d'une surveillance de la production des journalistes une fois qu'elle est publiée. Benoit Pavan raconte également que les retours peuvent être positifs. Au moment des incidents à la Villeneuve, il écrivait au *Monde* sur le lancement du projet de la série télévisée « Ville9 la série » - la série, nous l'avons abordé dans la première partie, est un projet de fiction sur le quartier - : « J'ai eu des retours des élus qui avaient plutôt apprécié ce que j'avais fait et qui ont trouvé que c'était un travail neutre, objectif<sup>126</sup> ».

Son accès à des informations privilégiées n'est pas seulement lié au fait qu'il soit dans la région et qu'il connaît les « bons » interlocuteurs. Être correspondant d'un quotidien national facilite également l'accès aux informations :

« Par exemple, j'étais le seul à pouvoir être présent sur le tournage de la série parce que l'équipe l'avaient décidé ainsi. Une autre fois, j'ai pu interviewer l'avocat du complice de Boudouda parce qu'il ne voulait s'exprimer qu'avec un journaliste du journal *Le Monde*. La marque, l'identité, l'aura du journal fait que parfois on peut avoir les gens. On entend alors, « je vous donne des infos à vous » parce que c'est pour le journal<sup>127</sup> ».

Il est vrai qu'au niveau local, le statut de correspondant d'un quotidien parisien contribue à asseoir l'autorité des journalistes. En particulier, le statut de correspondant du *Monde* a un poids évident.

D'autres journalistes partagent ce point de vue sur l'importance d'entretenir la relation avec les interlocuteurs. Le reporter Mie Koyahima de l'*AFP*, qui a été à Grenoble pendant trois ans (2007 à 2010), affirme avoir passé du temps à discuter avec les « sources » lors de repas ou avoir passé des appels réguliers. « C'est entretenir une relation autre que le besoin<sup>128</sup> », résume-t-elle. Vanessa Laime, journaliste spécialisée des faits divers au *Dauphiné Libéré*, passe tous les jours au bureau de police et a

---

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> Kohiyama Mie, reporter de l'*AFP*, Entretien du 17 mars 2012.

l'habitude de déjeuner avec les interlocuteurs qu'elle appelle des interlocuteurs « officieux » : « quelqu'un qui n'est pas censé me parler mais qui me parle quand même<sup>129</sup> ». Le contact avec la police passe ainsi souvent par la communication « non officielle ».

La spécialisation de cette journaliste dans le domaine « fait divers » tend à renforcer les liens entre elle et ses informateurs. Toutefois, la relation quotidienne avec des policiers ne veut pas forcément dire avoir une « bonne » relation. Vanessa Laime affirme que sa relation avec la contrôleuse générale et directrice départementale de la sécurité publique de l'Isère était « exécration<sup>130</sup> ». « La contrôleuse n'était pas notre interlocuteur préféré<sup>131</sup> », affirme la journaliste. Ce qui explique le recours à d'autres interlocuteurs (et à des chemins non officiels) pour obtenir une information. Ainsi, le respect de la hiérarchie n'est pas un respect « naïf ». Les journalistes peuvent changer ainsi la manière d'avoir accès à une information. Bref, c'est une façon de détourner les pratiques formelles, une « tactique », comme l'écrit Michel de Certeau<sup>132</sup>.

La relation de proximité avec les sources relève également de la structure des médias « locaux » et de leur niveau de spécialisation. C'est ce qu'affirme le journaliste Laurent Gallien<sup>133</sup> qui travaille à *France Bleue Isère*. La rédaction de la radio est une petite rédaction qui n'est pas répartie en service comme c'est le cas de la rédaction du *Dauphiné*. Ils sont dix journalistes (y compris le rédacteur en chef) pour couvrir tout le département. Quand il y a un incident, comme par exemple celui de la Villeneuve, le premier journaliste qui est disponible dans la radio est celui qui part.

Quand nous lui demandons s'il a des rapports étroits avec la police il répond :

« On n'a pas de fait diversiers spécialisés. On n'est pas non plus nombreux et comme on couvre un département complet, on est beaucoup moins présents que d'autres journalistes constamment aux cotés des policiers<sup>134</sup> ».

Le rapport de proximité avec les interlocuteurs est donc directement lié au nombre de journalistes.

Au contraire des affirmations des journalistes du *Dauphiné*, Laurent Gallien affirme que son contact avec la police passe normalement par la hiérarchie. De plus, il affirme que la personnalité du directeur départemental de la sécurité publique compte également dans la relation entre les journalistes et la police :

« La contrôleuse générale et directrice départementale de la sécurité publique de l'Isère était une policière qui communiquait beaucoup par rapport à d'autres directeurs départementaux que j'ai pu connaître<sup>135</sup> », avance-t-il.

---

<sup>129</sup> Laime Vanessa, journaliste au quotidien régional *Le Dauphiné Libéré*, Entretien du 3 mai 2011.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> Certeau (de) Michel, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1990, p. 51.

<sup>133</sup> Gallien Laurent, journaliste à *France Bleue Isère*, Entretien du 29 novembre 2011.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.*

En interviewant les journalistes qui travaillent à Paris, nous avons constaté que ces pratiques apparaissent également dans les déclarations des journalistes « nationaux ». L'exemple de la journaliste Alice Géraud est à ce titre assez significatif. Au moment de notre enquête, Alice Géraud venait de prendre un poste au quotidien *Libération* à Paris, en charge des banlieues. Quand nous lui avons demandé si elle était la spécialiste des « banlieues » au journal, elle a répondu : « *Non, parce que je viens de commencer, mais j'en ai fait beaucoup quand j'étais à Lyon et puis un peu celle de Grenoble, c'est un sujet que j'aimais beaucoup*<sup>136</sup> ». Elle souligne ainsi que tant qu'elle ne connaît pas ses interlocuteurs, elle ne peut pas être considérée comme une spécialiste.

La journée de travail, d'Yves Bordenave, journaliste au *Monde*, commence par des appels aux interlocuteurs en rapport avec sa spécialité et la gestion des repas avec eux. C'est aussi ce que fait David Dieudonné, chef adjoint du service « informations générales » de l'*AFP*. Il maintient un contact régulier avec des personnes qui habitent en banlieue à partir aussi de réseaux comme Twitter ou Facebook.

La spécialité d'un journaliste se définit donc par la connaissance approfondie des interlocuteurs. La question de la proximité (et ses contraintes) est moins liée à la question territoriale qu'à une question de « spécialisation ». Ainsi, tout porte à croire qu'il n'existe pas une actualité « locale » et une actualité « nationale ». Néanmoins, la distinction entre les pratiques nationales et locales en termes de proximité est très forte dans les discours des journalistes. Ils affirment qu'ils ne font pas forcément tous le même métier. Cette distinction est également liée au support : les journalistes de la presse écrite différencient leur métier de celui des journalistes de la télévision. Cette distinction est-elle le résultat d'une augmentation de la concurrence entre les médias ? En quoi la structure des médias dits « locaux » joue dans la sélection d'une information ? Comment les conceptions de « national » et « local » peuvent influencer le traitement du sujet « immigration » ? Ce sont les questions auxquelles nous allons répondre dans cette partie. Abordons maintenant les médias « locaux » et les relations qu'ils entretiennent entre eux afin de révéler qu'il existe une « hiérarchie » liée à la structure des organes d'information.

## 2.2. La position privilégiée du *Dauphiné Libéré*

Nous avons interviewés des journalistes de la presse écrite (*Le Dauphiné Libéré*), de la radio (*France Bleue Isère*) et de la télévision (*Télé Grenoble*) qui travaillent dans la région Rhône Alpes ou dans le département de l'Isère. Les médias locaux sont souvent caractérisés comme un lieu de passage obligé par les professionnels des médias à leurs débuts. L'expérience dans les rédactions locales (notamment dans la presse quotidienne régionale ou dans les stations décentralisées de *Radio France* et *France 3*) est souvent

---

<sup>136</sup> Géraud Alice, journaliste au quotidien national *Libération*, Entretien du 17 février 2012.

considérée comme valorisante car les journalistes sont amenés à travailler sur des sujets divers et à faire des connaissances des différents interlocuteurs<sup>137</sup>.

Les journalistes des autres médias que nous avons interviewés disent s'inspirer des sujets publiés au *Dauphiné Libéré*. Localement, il est considéré comme le média « référent ». Ce quotidien est distribué sur neuf départements : Ain, Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Haute-Savoie, Isère, Savoie et Vaucluse. Ce sont vingt-deux éditions et près de trois cent mille exemplaires par semaine<sup>138</sup>. Au l'Isère, il y en a deux centres départementaux : pour l'Isère Sud la direction est à Grenoble ; pour le nord du département elle est à Bourgoin-Jallieu. Cette disposition indique le poids de Grenoble par rapport à d'autres villes et communes.

Le rédacteur en chef de la chaîne privée locale *Télé Grenoble*, Thibault Leduc qui travaille là depuis le début de la chaîne affirme que : « *Quand on est au courant d'une info c'est souvent par le biais du Dauphiné Libéré*<sup>139</sup> ». *Télé Grenoble*, inaugurée en 2005, a une petite rédaction comme la chaîne *France Bleue Isère* que nous avons évoquée plus haut. Elle est composée de cinq jeunes journalistes (entre 25 et 35 ans) et d'environ cinq pigistes réguliers qui travaillent un ou deux jours par semaine. Il n'y pas de spécialités : les journalistes sont censés faire tous les types de sujets. Pour cette raison, il considère la chaîne comme une « bonne école » : « *la télé peut être une sorte de premier poste pour se former en télé locale parce qu'on touche à beaucoup de chose, on est un peu livré à soi-même*<sup>140</sup> ».

En outre, Grenoble a été l'une des premières villes françaises à diffuser des programmes de télévision locaux. Dans la première partie de cette recherche, nous avons montré les différentes expérimentations grenobloises. La Vidéogazette à la Villeneuve, connue comme la télévision communautaire et « participative », « Café Images », « Canal 5 »... *Télé Grenoble* s'inscrit dans le prolongement de ces initiatives anciennes, qui ont produit des mutations dans le secteur des médias. Le projet de *Télé Grenoble* s'est appuyé sur les journaux gratuits pour se lancer dans le marché local. Thibault Leduc était journaliste d'un journal gratuit (consacré au sport et à la montagne) au moment où il a été invité à participer du projet de cette chaîne. La télévision s'inscrit également dans la dynamique localiste de valorisation du territoire, comme le rappelle le rédacteur en chef : « *comme les médias locaux, on a plutôt tendance à mettre en avant les bons côté de la ville, de la région qu'on couvre, ça fait partie de l'animation du territoire*<sup>141</sup> ».

---

<sup>137</sup> Marchetti Dominique, Ruellan Denis, *Devenir journalistes. Sociologie de l'entrée sur le marché du travail*, Paris, La documentation française, 2001, p. 108.

<sup>138</sup> Présentation du *Dauphiné Libéré* sur : <http://www.ledauphine.com/a-propos/tout-sur-le-dauphine>, consulté le 2013.

<sup>139</sup> Leduc Thibault, rédacteur en chef de la chaîne locale *Télé Grenoble*, Entretien du 25 novembre 2011.

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> *Ibid.*

Si la concurrence et la vitesse dans la production de l'information sont des impératifs très présents dans le travail des journalistes qui travaillent à Paris, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ces impératifs sont beaucoup moins présents dans les pratiques de cette chaîne. Le rédacteur en chef explique que les journées de travail sont toutes les mêmes : le matin est consacré à faire la « veille » (regarder les informations dans d'autres médias) et une revue de presse des journaux pour, ensuite, préparer les reportages (contacter les « sources », les invités sur le plateau).

La relation de la chaîne avec la presse locale est définie comme une relation sans rivalité. D'abord parce que le support est différent mais aussi parce que la structure du *Dauphiné* est beaucoup plus significative : ils sont plus nombreux et spécialisés des faits divers :

« Dans notre télé, on n'est pas positionné comme le *Dauphiné Libéré* peut l'être sur le fait divers. Si on estime que c'est un gros fait divers on va en parler sinon on en parle pas<sup>142</sup> ».

Cette observation réitère donc le constat que la spécialisation du *Dauphiné* aux faits divers est moins liée à son statut – c'est un quotidien régional - qu'à un choix du journal lui-même.

Le correspondant au *Monde* Benoit Pavan affirme également que les journalistes s'inspirent habituellement du *Dauphiné Libéré*. Néanmoins, cette situation peut changer en raison du poids de son statut de correspondant d'un quotidien national. Nous avons expliqué plus haut que son statut contribue à assoir son autorité. Notamment dans l'accès privilégié à certains faits ou sources. En conséquence de cette reconnaissance, il arrive que ses « papiers » soient repris par le *Dauphiné*. À propos du reportage qu'il a réalisé sur l'« éco-quartier » de Grenoble cité plus haut, ce journaliste explique que :

« Sur *France Bleue*, ils ont repris l'information et le *Dauphiné* aussi. D'habitude on s'inspire du *Dauphiné* cette fois c'est le *Dauphiné* qui s'est inspiré de nous<sup>143</sup> ».

Cette situation peut arriver aussi dans le bureau de l'AFP situé à Grenoble. Même si normalement l'agence doit être la première à envoyer des dépêches aux médias, il est possible d'observer la situation inverse. Benoit Pavan, qui travaille également à l'AFP et pour *20 minutes*, explique que l'agence reprend des informations du *Dauphiné* parce que le journal a beaucoup de journalistes sur le terrain qui ont des réseaux dans tous les domaines. « Ils entendent beaucoup plus des choses que nous qui sommes seuls dans une ville<sup>144</sup> ».

En même temps, Benoit Pavan affirme qu'être « généraliste » est un avantage quand le journaliste travaille en « province » :

---

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Pavan Benoit, correspondant au quotidien *Le Monde*, Entretien du 29 novembre 2011.

<sup>144</sup> *Ibid.*

« C'est même un atout quand on est en région de pouvoir travailler sur plusieurs rubriques parce qu'on est un couteau suisse, et ça c'est bien pour le journal parce qu'il a un seul interlocuteur, une personne qui peut travailler sur plein de choses <sup>145</sup>».

Les journalistes spécialisés de l'agence se trouvent à Paris.

A *France Bleue Isère*, nous l'avons montré, la rédaction est petite, ce qui rend difficile l'entretien des relations quotidiennes avec les interlocuteurs locaux, comme la police, par exemple.

Si les journalistes insistent sur la place importante du *Dauphiné Libéré* dans l'espace journalistique local, Vanessa Laime, journaliste de ce quotidien, relativise cette importance. Elle explique que le support papier a la contrainte du temps de diffusion. Pendant que les journalistes de la radio et de la télévision publient une information le jour même, elle doit attendre le lendemain pour voir son article publié. C'est pour cette raison qu'elle essaie d'obtenir les informations avant une annonce officielle. Lors des conférences de presse, par exemple, elle est sur un « pied d'égalité » avec les autres journalistes :

« [...] qui bien souvent ne connaissent pas le dossier, parce qu'ils ne sont pas rubricards alors que, moi, je ne fais que ça, c'est mon métier. On leur donne du tout cuit et ils sortent l'info à la radio ou à la télé avant moi<sup>146</sup> ».

La position privilégiée des journalistes du *Dauphiné*, plus nombreux sur le « terrain », permet de réaliser des « scoops ». Toutefois, cette position n'est pas immuable. Au moment des incidents à la Villeneuve, par exemple, Vanessa Laime a eu l'information par la police en même temps que les autres médias.

D'autres aspects entrent donc en compte dans la diffusion d'une information : son ampleur, les intérêts et les « risques » professionnels (dans le cas d'un sujet sensible, il est plus difficile d'avoir de manière « officieuse » une information. Par ailleurs un policier a besoin d'une autorisation de la préfecture de police pour s'adresser aux médias). La disposition du champ médiatique français permet également de comprendre le rapport entre la position d'un média et la production d'une information. La venue des journalistes parisiens à Grenoble pour « couvrir » les actes de violence ne peut être expliquée que par un intérêt supposé des lecteurs ou par l'importance de l'événement. Certaines villes sont moins « privilégiées » quant au nombre d'équipements de communication et donc de journalistes en poste. A Grenoble, il n'y a pas de bureau de *TF1*, par exemple, comme à Marseille. La relation des médias avec les territoires est donc beaucoup plus complexe que les journalistes le disent. La concentration des équipements de communication dans les grandes villes relève des stratégies territoriales qui sont inhérentes à la dimension marchande des médias. Toutefois, les journalistes ne présentent pas leur rapport au

---

<sup>145</sup> *Ibid.*

<sup>146</sup> Laime Vanessa, journaliste au quotidien régional *Le Dauphiné Libéré*, Entretien du 3 mai 2011.

territoire où ils travaillent en termes de stratégie commerciale, comme nous l'abordons maintenant.

### 2.3. La rapport journalistique « binaire » au territoire français : effet de champ

Dans le quatrième chapitre, nous avons affirmé avec l'exemple des incidents à la Villeneuve qu'un événement ne correspond pas par lui-même à un niveau territorial dans la presse. La relation de proximité de la PQR (presse quotidienne régionale) et son lectorat est ainsi questionnable. Toutefois, la notion de proximité est soulignée par les journalistes locaux comme un impératif du travail d'un quotidien régional, d'autant plus que cette notion en rejoint une autre, celle du lien social et de communauté locale. Le chef d'édition du *Dauphiné Libéré* affirme que le quotidien est un « journal de proximité » au contraire des quotidiens nationaux :

« On n'est pas un quotidien national, donc nous, on s'adresse à l'électorat de notre zone de diffusion. [...] Les journalistes nationaux n'ont pas du tout les mêmes prétentions que nous. Nous, comme on a ces relations privilégiées, on essaie d'avoir des informations que les autres n'ont pas. Mais ce n'est pas pour les avoir et faire que les autres ne les aient pas, non ! Nous, on fait simplement notre travail<sup>147</sup> ».

Selon lui, la proximité du quotidien à son lectorat est définie par la zone de diffusion qui est plus précise et stricte que celle d'un quotidien national. Il a ainsi une conception étanche du champ journalistique qu'il divise en deux parties : d'un côté les quotidiens nationaux et de l'autre les quotidiens régionaux. Dans ce cadre-là, il affirme que le traitement par le *Dauphiné Libéré* de ce qui s'est passé à la Villeneuve est l'équivalent du traitement par la *Dépêche du Midi*, de tout ce qui se passe à Toulouse. Il regroupe donc les journaux dans des catégories conventionnelles où les quotidiens présentent le même comportement ou la même politique rédactionnelle. Nous avons déjà démontré que ce n'est pas seulement la zone de diffusion qui compte dans la sélection d'un fait. Certains faits sont considérés comme plus importants que d'autres. Toutefois, les journalistes évoquent la proximité vis-à-vis des lecteurs comme une « loi »<sup>148</sup>, comme par exemple le journaliste au service « fait divers » au *Dauphiné Libéré*, Fabrice Margaillan qui souligne la différence entre les journalistes parisiens de l'audiovisuel et de la presse : « la télé travaille dans l'urgence, n'a pas forcément les mêmes sources que nous, n'as pas forcément la même connaissance du terrain ou le même recul<sup>149</sup> ». Le chef d'édition de ce quotidien régional, Luis Pedro, estime également que la différence de traitement entre les deux (les médias nationaux et locaux) est la connaissance du territoire. Le manque d'une connaissance approfondie a entraîné un traitement

---

<sup>147</sup> Pedro Luis, chef d'édition du journal *Le Dauphiné Libéré*, Entretien du 27 janvier 2012.

<sup>148</sup> Restier-Melleray, Christiane, « La proximité dans les médias : retour sur une « loi » », dans Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*. Rennes, PUR, 2005, p. 251-270.

<sup>149</sup> Margaillan Fabrice, journaliste du *Dauphiné Libéré*, entretien du 22 avril 2011.



stigmatisé, comme cela a été le cas, selon lui, au moment des incidents à la Villeneuve. « Les nationaux » ont stigmatisé la ville et le quartier car ils ne le connaissaient pas :

« La journaliste de Grenoble qui s'en occupait connaissait très bien le quartier, les interlocuteurs, les élus, les juges, les procureurs. « Vous avez les quotidiens nationaux qui débarquent, comme si c'était l'Afghanistan. On avait l'impression que le quartier était occupé par la police, donc forcément vous avez cette image-là tout de suite et forcément vous ne connaissez pas le quartier, c'est terminé ! <sup>150</sup> ».

Luis Pedro explique que le traitement « stigmatisant » du quartier réalisé par les titres nationaux n'est pas nouveau, c'est une tendance qu'il observe déjà depuis qu'il est au journal. Il y a dix ans, un incident concernant la mort d'un enfant à la Villeneuve a suscité, selon lui, une image « partielle » dans la presse parisienne : « *Et déjà à l'époque, je m'étais fait la réflexion : l'image renvoyée par les nationaux du quartier était partielle. C'était tout noir, mais ce n'est pas du tout noir dans ce quartier*<sup>151</sup> ».

La vision des événements est divisée en deux pôles opposés. Ceci également quand le journaliste distingue une manière « positive » et « négative » de traiter un sujet : « *On ne peut pas traiter un fait divers en étant positif. Ce n'est pas possible, que positif en tout cas*<sup>152</sup> ». D'ailleurs, cette dichotomie est très présente lorsque les journalistes du *Dauphiné* parlent de leur métier<sup>153</sup>.

Le correspondant au *Monde* Benoit Pavan affirme également que la façon d'appréhender les situations quand on est journaliste à Paris ou quand on est à Grenoble est différente. Il prend pour exemple l'article qu'il a écrit pour le magazine *Inrockuptibles*, au moment des incidents à la Villeneuve. Il raconte qu'il avait écrit un papier « neutre<sup>154</sup> » sur les incidents. Néanmoins, le rédacteur en chef du magazine n'a pas accepté son article. Selon lui, son attitude reflète la « façon parisienne » de voir les choses :

« Le rédacteur en chef des Inrock m'avait dit : « Ce n'est pas ce que je veux. » Il attendait quelque chose d'un peu trash : que la Villeneuve c'était un quartier mal famé, qu'il n'y avait que des voyous où l'on vendait de la drogue<sup>155</sup> ».

Le journaliste du *Dauphiné Libéré*, Philippe Gonnet, partage ce point de vue : les journalistes nationaux n'ont traité que les aspects événementiels des actes de violence survenus la Villeneuve comme, par exemple, les actions et décisions prises en urgence par le Président Nicolas Sarkozy.

---

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> Pedro Luis, *op.cit.*

<sup>153</sup> Le rapport entre « positif » et « négatif », entre « bon » et « mauvais » apparaît à plusieurs reprises dans les entretiens avec les journalistes du *Dauphiné Libéré*. La journaliste Vanessa Laimé, par exemple, rappelle qu'elle était « mauvaise » le jour où elle n'a pas donné une information avant les autres médias. Le rédacteur en chef de la *Télé Grenoble* affirme la tendance des télévisions locales de mettre en avant les « bons » côtés de la ville et de la région qu'elles couvrent.

<sup>154</sup> Pavan Benoit, *op.cit.*

<sup>155</sup> *Ibid.*

Vanessa Laimé a le même argument à propos des journalistes nationaux, parce qu'ils n'ont pas de relation de proximité aux sources et au public ils peuvent écrire « ce qu'ils veulent<sup>156</sup> ». Selon cette journaliste, les locaux, au contraire, ont plus de chance de rencontrer au quotidien leurs interlocuteurs, ce qui entraîne une vigilance supplémentaire dans leur posture professionnelle.

Les journalistes (surtout ceux du *Dauphiné Libéré*) ont ainsi un discours « binaire » sur le territoire français (national/local). Tout porte à croire que c'est une manière de justifier les raisons pour lesquelles ils acceptent les règles du « jeu » relationnel avec les interlocuteurs locaux. Ce mouvement renforce le constat que nous avons établi à propos du poids des pouvoirs locaux dans le travail des journalistes, avec l'exemple de la « couverture » des incidents à Grenoble. Les journalistes s'inscrivent donc plutôt dans une « posture institutionnelle », selon la définition de la politologue Cégolène Frisque<sup>157</sup>, qui se manifeste notamment dans le traitement routinier de l'information. La posture institutionnelle se traduit principalement par l'acceptation des pressions des sources et, souvent, par la légitimation des règles du « jeu » relationnelles et rédactionnelles.

La façon un peu mécanique avec laquelle les journalistes définissent leurs pratiques est également liée au poids accru des logiques économiques dans le champ médiatique qui se traduisent, nous l'avons vu dans le troisième chapitre, par l'augmentation de la part de publicité dans les recettes<sup>158</sup>. Le discours « binaire » des journalistes locaux est une façon de valoriser leur travail vis-à-vis du travail des journalistes qui sont à Paris et s'imposer sur un marché concurrentiel. Le recours à un discours valorisant fait apparaître ainsi les positions inégales occupées par les médias dans le secteur médiatique. Ainsi, la proximité peut être considérée une norme commerciale mais aussi un « *argument justificateur*<sup>159</sup> » de l'intérêt des médias aux situations liées au quotidiennes et au vécu des individus.

L'expérience de la reporter Mie Kohiyama, qui a déjà travaillé en province et à l'étranger, est ici éclairant. Elle rend compte de la hiérarchie dans la « configuration territoriale » des médias. La reporter estime que son expérience en région l'a aidée quand elle était correspondante à l'étranger (à Tokyo) car un reporter localier apprend à « faire tout ». En plus d'être prêts à tout traiter, les journalistes « locaux », notamment de l'AFP, sont incités à faire de la vidéo et du journalisme multimédia. Mie Kohiyama, qui travaille maintenant au bureau de l'AFP à Lyon, est devenue reporter d'image en 2012

---

<sup>156</sup> Laimé Vanessa, Entretien du 3 mai 2011.

<sup>157</sup> Frisque Cégolène, *op.cit.*, p. 456.

<sup>158</sup> Sur l'investissement des groupes industriels dans le médias français, nous renvoyons à Chupin Ivan, Hubé Nicolas, Kaciaf Nicolas, *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris, Editions la Découverte, 2009, p. 108.

<sup>159</sup> Kaciaf Nicolas, « Parle-moi de moi. Il n'y a que ça qui m'intéresse ». Les implications idéologiques d'un impératif de proximité. L'exemple du « Treize heures » de TF1 », dans Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*, Rennes, PUR, 2005, p. 284.

après treize ans d'expérience comme « journaliste texte ». Elle reconnaît, toutefois, qu'il y a un parcours noble à suivre à l'AFP : « être nommé dans les bureaux à l'étranger ou travailler à Paris<sup>160</sup> ». Les reporters de la capitale obtiennent plus de reconnaissance dans le milieu professionnel. Or, la place occupée par un média dépend de la reconnaissance des professionnels qui est socialement instituée. Les journalistes locaux « naturalisent » ainsi les différences entre les pratiques locales et nationales pour valoriser leur posture professionnelle et justifier les contraintes qui pèsent sur leur travail.

### 2.3.1. La naturalisation des territoires

Un autre élément qui ressort des entretiens avec les journalistes est l'existence d'une hiérarchie entre les territoires « national » et « local ». Les journalistes soulignent souvent cette hiérarchie comme une évidence. Leur conception de la « banlieue » est aussi liée à une certaine distinction de ce qui relève « naturellement » de la capitale et de ce qui relève de la province. Nous utilisons le terme « naturaliser » dans le sens de Pierre Bourdieu<sup>161</sup>. Le sociologue propose la notion de « rites de légitimation » pour rendre compte des actes qui légitiment les oppositions par leur différence de nature. Les oppositions sont donc légitimées comme des différences naturelles et non comme des différences socialement construites. Il rappelle ainsi l'effet que ces rites produisent en agissant sur la représentation du réel. Le sociologue cite la différence entre homme et femme dans son analyse, mais nous empruntons ce cadre à l'opposition national-local. L'intérêt d'aborder cette opposition est qu'elle relève autant de la logique de fonctionnement du champ médiatique (surtout de la concurrence entre les médias qui se diffusent nationalement et ceux localement) que des conventions du travail journalistique, c'est-à-dire, des normes qui les journalistes mettent en avant dans leur pratique.

La définition du rôle des journalistes selon leur « territoire » de travail fait apparaître deux représentations du local. Le local est souvent défini comme moins important que le niveau national lors du traitement d'une information « importante ». Cette définition s'explique par l'extension de la diffusion des médias nationaux qui atteignent des larges audiences et par la spécialisation des journalistes parisiens. Par ailleurs, les journalistes locaux soulèvent la multiplicité des sujets qu'ils doivent traiter en local comme si le local était le lieu de la pluralité en opposition au national, lieu de l'unicité de la société.

---

<sup>160</sup> Kohiyama Mie, reporter de l'AFP, Entretien du 17 mars de 2012.

<sup>161</sup> Bourdieu Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, 1982, p. 59.

Une autre définition porte sur l'idéalisation du local en tant que lieu du lien social. La « banlieue », en raison de la diversité de la population qui y habite, représente ainsi le lieu « idéal » pour observer les rapports sociaux. Nous mobilisons ici des entretiens pour démontrer ces différentes définitions.

Commençons par la première approche abordée plus haut. Les journalistes locaux rappellent leur rôle mineur dans la diffusion de l'information lorsque les médias nationaux traitent un sujet « local ». À *Télé Grenoble*, prédomine le sentiment d'une incapacité à réaliser le traitement local d'un sujet qui gagne de l'ampleur au niveau national :

« Le rôle de la télé locale n'a pas beaucoup de sens sur des événements qui sont relayés par tous les médias nationaux, même si ça se passe à Grenoble. On serait une goutte d'eau par rapport à tout ce qui aura pu être dit un peu partout au niveau national surtout pour des événements locaux qui ont une résonance nationale. Bizarrement la télé locale n'a pas vraiment, là, un rôle à jouer...<sup>162</sup> »

Pour le rédacteur en chef de *Télé Grenoble*, quand un sujet est « tellement gros<sup>163</sup> » le rôle de la chaîne est inexistant. À l'occasion des actes de violence à la Villeneuve, la chaîne n'a pas fait d'émissions car pendant la période estivale (entre le 15 juillet et le 30 août) l'équipe prend des vacances. Il explique que c'est une période creuse en terme de production d'informations. De toute façon, affirme-t-il : « que la *Télé Grenoble* en parle ou n'en parle pas, toute la France était au courant<sup>164</sup> ». À la rentrée, l'équipe a suivi l'arrestation des suspects et les différentes mesures prises par les pouvoirs publics. Néanmoins, ce sujet n'a pas fait l'objet d'une émission spéciale et/ou d'une enquête. Thibault Leduc explique que la chaîne n'a pas de moyens humains (l'équipe a cinq journalistes) pour les réaliser. Il s'agit donc d'une difficulté structurelle.

Laurent Gallien, journaliste à *France Bleue Isère* a le même point de vue à propos de l'importance des médias nationaux vis-à-vis des médias locaux :

« J'aurais tendance à dire que la radio locale a moins d'audience parce que les médias nationaux s'en emparent. Les gens ont peut-être plutôt tendance, sur des choses dont on parle partout, à aller vers la télé : le 20 heures de TF1, de France 2, et vers les grands médias nationaux que d'écouter seulement la radio locale<sup>165</sup> ».

Cependant, l'orientation de l'audience change si la radio aborde un sujet en rapport avec le territoire où les gens habitent : « S'il y a une chose dont on parle qui s'est passé près de chez eux, on est les seuls à en parler et là, effectivement on a du monde<sup>166</sup> », résume-t-il. Il met en avant ainsi la difficulté de rivaliser avec les médias nationaux.

Laurent Gallien présente les journaux du matin à la radio (de six à dix heures). Il est en charge de la hiérarchisation des reportages réalisés à la veille par les reporters.

---

<sup>162</sup> Leduc Thibault, *Ibid.*

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> Gallien Laurent, journaliste à *France Bleue Isère*, Entretien du 29 novembre 2011.

<sup>166</sup> *Ibid.*

C'est lui qui a décidé, par exemple, « de casser la matinale » lors des incidents à la Villeneuve en 2010 quand quelques habitants ont confrontés les forces de l'ordre. Le rédacteur en chef n'étant pas à Grenoble, il a joué son rôle en décidant que l'information la plus importante ce jour-là était la mort de Karim Boudouda après une course poursuite avec la police. « *C'est une information qui, en général, termine au niveau national*<sup>167</sup> ». Une « *actu nationale*<sup>168</sup> » entraîne donc une rupture dans la programmation qui avait été préparée la veille. Ainsi, les journalistes locaux s'intéressent aussi à des sujets susceptibles de « remonter » au niveau national pour être repris par les médias nationaux.

Dans le chapitre précédent nous avons fait ce constat, à partir de l'exemple du *Dauphiné*. Le sujet sur la Villeneuve a figuré dans les pages nationales et internationales du journal en raison d'un choix réalisé par la rédaction. Le positionnement du quotidien indique que les journalistes savent ce qui peut être repris au niveau national. L'écho d'une information à Paris est d'ailleurs entendu comme une certaine reconnaissance de leur travail en province.

En effet, les journalistes tendent à naturaliser la hiérarchie des territoires et les découpages administratifs. La politologue Cégolène Frisque<sup>169</sup> en rend compte également dans son étude sur la presse quotidienne régionale. Les sujets plus valorisés et « sensibles », principalement les politiques, sont confiés au directeur départemental. Notre analyse des incidents à la Villeneuve met en évidence cet aspect. Frédéric Ailli, directeur départemental du *Dauphiné*, a écrit quelques éditoriaux après les premiers articles publiés par les journalistes « spécialisés » du journal. Habituellement, aux spécialistes sont confiés les sujets moins délicats. La répartition des sujets entre les journalistes dans la PQR prend donc en compte leur statut qui est plus ou moins considéré important selon le découpage du territoire français : le directeur départemental est reconnu comme un statut plus valorisé. Toutefois, cette tendance n'est pas particulière à la presse régionale. La hiérarchie entre les territoires est aussi présentée comme une évidence dans les déclarations des journalistes qui travaillent à Paris. C'est ce que démontre le journaliste Yann Gallic, de la chaîne *France Inter*, quand il explique la raison pour laquelle la radio a décidé de le faire venir à Grenoble pour couvrir les incidents à la Villeneuve :

« Il y avait des journalistes de la locale et ils ont fait venir un des journalistes de Lyon à Grenoble. Ils savaient que ce journaliste est quelqu'un qui a un certain âge et qu'il n'a pas forcément une grande énergie et qui ne faisait pas forcément de reportages. Comme ils avaient envie que cette actualité-là soit bien couverte, parce qu'on s'est rendu

---

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> Frisque Cégolène, *op.cit.*, p. 733.

compte très vite que ça prenait de l'ampleur, dans ce cas-là on a fait venir quelqu'un de la rédaction de Paris<sup>170</sup> ».

Il y a deux éléments importants à souligner à partir de cet entretien. Le premier élément est la définition de ce journaliste du reportage comme une « spécialité » parisienne, les journalistes nationaux étant plus préparés ou ayant plus de compétences. Cette observation découle de ce que nous avons déjà évoqué à propos de l'espace journalistique français et de la grande centralisation à Paris des sièges des médias<sup>171</sup>. En raison de leurs structures, certains médias locaux n'ont pas les moyens de réaliser des reportages, des « plongées » dans les « terrains ».

Le deuxième élément renvoie à la conception de la « banlieue ». Le journaliste souligne l'âge du journaliste localier qui peut, selon lui, jouer aussi un rôle dans la « couverture » des incidents comme celui à la Villeneuve à Grenoble en 2010. Ce constat sous-entend que pour « couvrir » les quartiers d'habitat social il faut être jeune car c'est un endroit dangereux dans une certaine mesure. En général, la conception des journalistes des quartiers vont dans ce sens. À plusieurs reprises les journalistes parlent de « ghetto », de « cité », de « banlieue » indistinctement. Ces mots, pour désigner la « banlieue », expriment souvent l'idée d'un endroit éloigné du centre-ville, où il faut du temps pour se rendre, en bref, un endroit oublié par le pouvoir public et la société. Mais aussi un lieu « idéal » pour observer les rapports qu'entretiennent les différents individus membres d'une commune. Les journalistes rappellent les caractéristiques du quartier de la Villeneuve qui permettent aux habitants de la ville et ceux du quartier d'établir un lien : le quartier présente un tissu associatif actif qui propose beaucoup d'animations, un espace avec des programmations culturelles (l'espace 600), des espaces verts et il est desservi par l'une des trois lignes de tram de Grenoble et par des lignes de bus. Comme l'affirme le reporter Yann Gallic :

« Il y a le tram, on n'est pas comme dans la banlieue parisienne où parfois, il faut faire 45 minutes de RER avant d'y arriver. Là, on est quand même encore dans la ville de Grenoble. Finalement la Villeneuve, c'est un quartier de Grenoble, ce n'est pas une banlieue éloignée, ce n'est pas un ghetto coupé du monde<sup>172</sup> ».

Pendant notre enquête, nous avons observé des collaborations entre les journalistes, notamment dans une « grosse affaire » où les échanges sont plus intenses : pour le traitement des événements à la Villeneuve en 2010, les journalistes ont échangé des contacts de sources et des sujets publiés au *Dauphiné* ont été repris au niveau national. Les journalistes du *Dauphiné* ont été interrogés dans des émissions télévisées.

---

<sup>170</sup> Gallic Yann, journaliste au service reportage de la chaîne *France Inter*, Entretien du 10 décembre 2011.

<sup>171</sup> L'Île-de-France est le bassin principal d'emploi des journalistes (55,6%), mais cette tendance tend à diminuer en raison du développement des médias audiovisuels ou en ligne en région au-delà des médias traditionnels, nous renvoyons à : Leteinturier Christine *et al.*, « La production journalistique et son environnement : le cas de l'information générale et politique, entre 1990 et 2010 », *Le temps des médias*, n°14, 2010, p.

<sup>172</sup> *Ibid.*

Ces professionnels échangent sur leurs informations malgré la distinction qu'ils font de leur métier.

La concurrence s'impose à tous les médias. Les journalistes essaient en effet de se distinguer de leurs concurrents. Il s'agit ainsi d'affirmer « l'identité discursive » du média pour lequel ils collaborent. Cette identité se traduit par l'image publique d'un média, comme l'affirme le chercheur Jean-Pierre Esquenazi<sup>173</sup>. Elle se désigne par les intentions du média qui apparaissent dans chaque exemplaire (ou émission) pour le public. Il s'agit ainsi de les faire reconnaître à travers d'un projet bien défini qui caractérise un média. L'identité discursive fait référence donc à la place que le média prétend occuper dans le champ. Nous remarquons que les journalistes incorporent cette identité dans la façon dont ils parlent de leur pratique. Les intentions d'un média se matérialisent dans des pratiques de travail, comme l'affirme Jean-Pierre Esquenazi dans le passage ci-dessous :

« L'identité discursive contribue à former l'attitude « naturelle<sup>174</sup> » des journalistes dans la mesure où elle imprime dans leurs comportements des habitudes, des plis, des manies, qui s'incorporent à leurs modes d'agir ; en même temps des pratiques nouvelles peuvent modifier des aspects de l'identité discursive du média ; c'est souvent le cas quand l'intégration de nouvelles techniques ou d'habitudes venant de milieux professionnels différents apparaissent<sup>175</sup> ».

Les journalistes locaux affirment qu'ils n'arrivent pas à rivaliser avec la production des médias nationaux pour des raisons de structure et de spécialisation. En même temps, les journalistes de province soulignent qu'ils doivent faire face à l'hétérogénéité du local. Ainsi, pour répondre la question posée plus haut sur les conceptions des journalistes du « national » et du « local » et le traitement de l'« immigration », il est vrai qu'ils participent à l'institutionnaliser les différences en renforçant les richesses du « local » pour aborder des « questions de société ».

L'analyse de l'opposition entre national et local permet ainsi de comprendre les relations entre les contraintes du champ médiatique (en particulier la concurrence entre les médias) et des normes professionnelles. Les contraintes du champ finissent par se transformer en conventions de travail. L'une de ces conventions se traduit par le cliché suivant que nous traitons maintenant : la presse quotidienne régionale est l'« école » du fait divers.

---

<sup>173</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002, p.129.

<sup>174</sup> Le terme est entre guillemets dans le texte original.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 131.

#### 2.4. Le fait divers, une affaire de la presse régionale ?

Jusqu'à présent nous avons montré les éléments qui pèsent dans la sélection et la diffusion d'une information « locale » : la relation de proximité avec les interlocuteurs, le degré de spécialisation d'un média et des journalistes et la disposition territoriale des médias. Pour finir la discussion sur les pratiques journalistiques et leur rapport à un territoire déterminé, il convient maintenant d'analyser la pertinence d'un cliché répandu : l'expertise critique est le modèle de la presse nationale et la presse régionale est représentée par la production des faits divers. Cette affirmation nous amène à poser les questions suivantes : pouvons-nous parler d'un traitement national et d'un traitement local ? Ou bien assistons-nous plutôt à un mouvement où il est possible de remarquer des porosités entre les pratiques des journalistes de la capitale et ceux de la province ?

Notre réflexion, jusqu'à présent, nous a permis de répondre plus favorablement à la deuxième question. Toutefois, comment pouvons-nous identifier ces porosités ? Une première réponse serait : nous les identifions avec le fort intérêt pour les faits divers et notamment pour leurs aspects spectaculaires et dramatiques ? En effet, la place accordée aux faits divers par les médias français est un sujet auquel les chercheurs semblent s'intéresser ainsi que les médias eux-mêmes. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'entretien, publié au quotidien *Libération*,<sup>176</sup> avec le sociologue Laurent Mucchielli qui répond à plusieurs questions à propos du fait divers : quel est le rôle du fait divers pour « saisir la société<sup>177</sup> », quelle est la responsabilité de la presse dans la diffusion d'une « réalité biaisée<sup>178</sup> » de la criminalité, ou encore comment les faits divers sont-ils utilisés par les responsables politiques ? Le sociologue affirme qu'il y a une augmentation de la place accordée aux faits divers dans les médias surtout par le biais de la télévision.

Pour essayer de répondre à ces questions, il est essentiel d'évoquer des travaux qui mettent en évidence des analyses sur les pratiques journalistiques nationales et locales sur le long terme. Parmi ces travaux, les recherches sur le traitement médiatique des « violences urbaines » dans des quartiers dits sensibles sont à ce titre un objet privilégié, puisque cette actualité mobilise normalement tous les médias (ceux diffusés au niveau national et les médias diffusés localement). La production médiatique sur les incidents à la Villeneuve en est un exemple et démontre que l'intérêt des médias a dépassé les frontières régionales. Le cas de la Villeneuve réactive ainsi ces travaux.

Citons l'analyse d'Alain Battégay et Ahmed Boubeker. Les sociologues se sont intéressés à la manière dont l'immigration est devenue un thème d'actualité durant les

---

<sup>176</sup> Sylvain Bourmeu, *Libération*, Interview avec Laurent Mucchielli, « Les faits divers ont fait un retour en force par le biais de la télé », *Libération.fr*, le 7 janvier 2012.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*



années quatre-vingt<sup>179</sup>. Entre autres questions sur la production des informations sur ce sujet, ils observent comment les pratiques journalistiques se sont redéfinies, pendant cette période, en raison du mouvement de déconcentration de la presse nationale. Ce mouvement s'est traduit par l'installation de rédactions dans différentes régions, insérant ainsi des pages d'informations locales dans les éditions nationales. Cette « nouvelle configuration » faisait, alors, concurrence à la presse quotidienne régionale. Si nous prenons la région Rhône Alpes pour exemple, la déconcentration s'est manifestée de la manière suivante : des titres nationaux - *Libération*, *Le Figaro*, *Le Monde* - se sont installés en province créant *Lyon-Figaro*, *Lyon-Libération*, *Le Monde Rhône-Alpes*, et ont fait concurrence au quotidien *Le Progrès* à diffusion local.

La déconcentration signifie que la concurrence entre les titres nationaux se joue également sur l'actualité « locale ». Le rôle que ce mouvement a joué dans le traitement des actes de violence dans la banlieue lyonnaise en 1981 (à Minguettes) par les médias, éclaire notre réflexion. Rappelons-nous, les incidents se résument à des voitures brûlées, barricades, lancers de projectiles divers et de cocktails Molotov contre les forces de police. Selon l'analyse des sociologues, les quotidiens nationaux se sont intéressés à ces incidents en essayant de leur apporter un « nouveau » regard. Ainsi, les journalistes ont encadré l'actualité locale - classée comme « fait divers » - en tant que « faits de société ». Il s'agissait de s'intéresser moins aux aspects spectaculaires (ne pas focaliser principalement sur la violence), que mettre en évidence de « nouvelles réalités de la société française<sup>180</sup> ». A partir des reportages sur le terrain et des enquêtes, les journalistes ont passé à questionner l'intégration des « jeunes des banlieues » dans la société et l'action du pouvoir dans les quartiers d'habitat social. Nous avons analysé, dans le troisième chapitre, comment les quartiers d'habitat social sont devenus un domaine d'aventure journalistique où les journalistes réalisent des reportages et des enquêtes dans lesquels le fait divers apparaît sous des dimensions sociales, politiques et historiques.

Les deux logiques que nous avons abordées plus haut - la PQR (presse quotidienne régionale) comme « l'école du fait divers<sup>181</sup> » et la presse nationale comme « l'école des éditoriaux<sup>182</sup> », se conjuguent et deviennent plus sensibles l'une à l'autre. La production d'information sur des incidents en « banlieue » dans les années quatre-vingt contribue ainsi à une restructuration de la logique des médias. Cette dynamique d'influences réciproques révèle deux points qui contribuent à notre analyse sur la « couverture » des incidents à la Villeneuve et, d'une manière plus large, sur les

---

<sup>179</sup> Battegay Alain, Boubeker Ahmed, *Les images publiques de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 7

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>182</sup> *Idem.*

pratiques journalistiques. Ces points nous permettent d'esquisser une réponse aux questions posées plus haut.

D'abord, le mouvement qui indique l'intérêt des médias nationaux à l'actualité locale sous un autre « angle » que celui du fait divers, contribue à la réflexion sur le savoir-faire journalistique. La notion d'angle d'attaque, telle qu'elle est définie par Denis Ruellan, est un mode de production journalistique : elle « est le point à partir duquel le journaliste observe le fait<sup>183</sup> ». Choisir un angle est ainsi réaliser une lecture d'un fait dans toute sa complexité. Recourir à des « procédés angulaires » permet ainsi, de regarder le monde à travers ses multiples facettes. Pour ce faire, l'angle doit satisfaire deux impératifs : cohérence et originalité. Le savoir-faire journalistique doit donc concilier la précision (cohérence avec la réalité) et la capacité du journaliste à rendre accessible le « réel » et à restituer sa complexité.

Les actes de violence commis dans le quartier de la Villeneuve, sont apparus dans la presse sous plusieurs « facettes » : registres de l'immédiat sur la mort du jeune homme après la course poursuite ; analyses plus approfondies sur les causes avec des déclarations de scientifiques, réactions des responsables politiques et du milieu associatif (proposition de la loi pour la déchéance de la nationalité); articles signés par des scientifiques et des responsables politiques dans des rubriques d'analyse qui leur sont normalement réservées ... La notion d'angle recouvre, comme nous le voyons ici, les différentes postures désignées par notre grille d'analyse du corpus presse dans le chapitre 4 : controverse, polémique, factuel, combatif. Ces différentes facettes apparaissent autant dans les titres « nationaux » que « locaux » que nous avons analysés. Certaines sont plus présentes dans les premiers, principalement dans les articles « de fond » et les articles signés par des scientifiques et des représentants d'associations, dans les dernières pages des journaux. D'autres, sont plus présentes dans les seconds, en l'occurrence dans *Le Dauphiné*, avec des analyses plus techniques et une prédominance des interlocuteurs institutionnels. Dans l'exemple du cas de la Villeneuve, nous remarquons ainsi des porosités dans les pratiques journalistiques « nationales » et « locales ».

La quête de précision et de cohérence, inhérente à la notion d'angle, doit être nuancée au risque d'inscrire notre réflexion dans le prolongement de l'idéologie professionnaliste<sup>184</sup>. Celle-ci vise à légitimer l'autonomie du groupe professionnel en mettant en valeur la compétence technique des journalistes. Le métier ne recouvrait donc que des pratiques rigoureuses et bien délimitées. Or, l'exigence de précision présente des limites facilement repérables par les journalistes eux-mêmes. Au-delà de ces deux principes (précision et cohérence), d'autres éléments jouent également un rôle

---

<sup>183</sup> Ruellan Denis, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 2007, p. 136.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 152.

très important dans la production des informations. Souvent la concurrence entre les titres est une motivation pour écrire des « papiers ». La compétition entre les médias se traduit par une pratique habituelle qui consiste à s'informer chez les autres. Le journaliste Benoit Pavan résume cette dynamique de surveillance :

« Les journaux entre eux, ils aiment bien faire comme l'autre. Alors c'est mieux d'avoir le scoop. Mais si on n'a pas traité un sujet très fort, il faut le faire, même si l'autre l'a déjà fait<sup>185</sup> ».

Cette pratique compromet ainsi l'un des principes de l'angle : l'originalité.

La précision ne guide donc pas forcément le travail d'un journaliste. Dans une situation de « crise », où les médias traitent un même sujet, la rapidité peut prendre une place plus importante que la cohérence dans la restitution d'une réalité. Les contraintes du média employeur, c'est-à-dire, la rapidité à faire des *scoops*, s'imposent aux pratiques des journalistes. Nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, un fait qui ne ferait pas la Une pendant des mois prend de l'ampleur en raison d'un contexte de concurrence.

Les observations sur l'angle d'attaque permettent ainsi d'affirmer que les frontières entre les médias sont moins étanches que les journalistes l'affirment. Les influences réciproques mettent en avant un contexte de concurrence qui semble s'être accru, nous l'avons vu, avec le mouvement de déconcentration des médias. Le rapport de concurrence entre les médias et le travail des journalistes nationaux et locaux nous amène à notre deuxième point. Celui-ci renvoie à la place de la logique économique dans le champ des médias. Certains chercheurs affirment que l'intérêt de la presse nationale pour les faits divers, dont les violences dans des zones urbaines sensibles, prend sens dans un mouvement de généralisation de logiques économiques dans le journalisme.

L'analyse de Pierre Bourdieu sur la soumission, de plus en plus forte, du journalisme aux exigences du marché,<sup>186</sup> est donc ici incontournable. Le sociologue attire l'attention sur l'intensité et l'ampleur des contraintes économiques, présentes aujourd'hui dans le champ médiatique. Il propose d'examiner la manière dont ces contraintes qui pèsent sur le champ journalistique provoquent des effets dans les différents champs : juridique, culturel, scientifique... Le sociologue démontre cette emprise en prenant comme exemple la façon dont un « *simple fait divers voué à rester confiné dans la rubrique locale d'un journal régional*<sup>187</sup> » est devenu une affaire d'Etat.

Le fait divers en question est « *l'affaire de la petite Karine*<sup>188</sup> », assassinée en septembre 1993 à Perpignan. Après l'arrestation du meurtrier, la famille de Karine et des amis se sont mobilisés, en créant une association pour revendiquer le rétablissement de

---

<sup>185</sup> Pavan Benoit, correspondant au quotidien *Le Monde*, Entretien du 29 novembre 2011.

<sup>186</sup> Bourdieu Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.3-9.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>188</sup> *Idem.*

la peine de mort. Ce mouvement a été suivi de près par les médias (régionaux et puis nationaux) qui rendaient compte des réactions politiques favorables ou contre la proposition. Moins de quatre mois après, le Conseil des ministres annonçait l'adoption du projet de loi instaurant la peine de prison à perpétuité.

Selon Pierre Bourdieu, sans le savoir ni le vouloir, les journalistes ont joué un rôle important dans la prise de décision sur le rétablissement de la réclusion à perpétuité. Le sociologue parle ainsi des effets que les journalistes peuvent produire dans les autres champs « *au nom d'un droit d'information*<sup>189</sup> ». Les contraintes structurelles se cachent, cependant, derrière ce droit conduisant les médias à « *la recherche de l'Audimat, à logique de concurrence pour les parts de marché, qui porte à flatter les attentes les plus répandues*<sup>190</sup> » tout en excitant des « *passions élémentaires*<sup>191</sup> » comme dans le drame vécu par la famille de la petite fille. Le regard du sociologue se focalise donc sur la façon dont le champ journalistique est structuré et traversé par la logique du marché.

Traité par d'autres angles, le crime a eu une répercussion au niveau national, provoquant les réactions de responsables politiques. L'intérêt pour les faits divers, et à travers ses angles multiples qui figurent dans les différentes pages d'un journal, semble s'inscrire dans une logique de marché. L'angle est une manière « *de découpage, de segmentation du produit informationnel*<sup>192</sup> », comme l'écrit Denis Ruellan. Cette segmentation est une manière de retenir l'attention en proposant des ruptures identifiables par le lectorat. Il s'agit ainsi pour le journal de restituer le réel, d'une manière fragmentée, afin de s'adapter à une consommation d'informations qui est plus dispersée ou moins prévisible en raison de la multiplication des supports médiatiques. La notion d'angle d'attaque fait apparaître également la logique économique qui caractérise le champ journalistique. La pratique de l'angle est l'un des moyens développés par les médias pour s'adapter aux changements dans la manière de consommation de l'information.

Toutefois, si nous suivons la réflexion de Denis Ruellan, le mode de rationalisation de l'information par l'angle serait également la manière journalistique de poser une problématique, « *c'est-à-dire, d'isoler un questionnement afin de lui donner dans un premier temps une réponse localisée dont la portée pourrait être généralisée*<sup>193</sup> ». Cette problématique est, bien évidemment, différente de la problématique telle qu'elle est définie dans les recherches en sciences sociales. Elle est moins élaborée et incapable de formuler des conclusions bien argumentées. La capacité à poser des questions est, cependant, le rôle que le journalisme peut jouer, à travers l'angle, en y apportant des

---

<sup>189</sup> *Idem.*

<sup>190</sup> *Idem.*

<sup>191</sup> *Idem.*

<sup>192</sup> Ruellan Denis, *op.cit.*, p. 140.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 142.

réponses plus ou moins rapides à un sujet déterminé. L'angle donné au fait divers par la presse, surtout la presse diffusée nationalement, peut également souligner cette dynamique. Notre analyse sur le cas des actes de violence à la Villeneuve, nous l'avons montré, signale des questionnements qui découlent du traitement d'un « fait divers » : la mort d'un braqueur après une course poursuite avec la police. C'était une occasion pour les journalistes d'aller « sur le terrain » et de relier l'aspect dual du journalisme (l'enquête et l'examen). Ne sommes-nous donc pas ici en train d'aborder la « *dynamique du flou*<sup>194</sup> » du journalisme ? Nous avons évoqué cet aspect dans le troisième chapitre. Nous avons affirmé que le journalisme est un champ d'activité perméable :

« Un espace mal délimité, aux frontières de multiples domaines interdépendants et – partiellement – fermés : recherche scientifique, philosophie, éducation, exercice politique, art littéraire, divertissement, spectacle..., place enrichissante et rayonnante, tirant profit des honneurs de chaque genre sans avoir à souffrir de l'enfermement imposé par la spécialisation<sup>195</sup> ».

Dans une perspective plus large, le « flou » nous aide à comprendre les relations de la presse et la société. Le journalisme est une activité collective en rapport étroit avec différentes sphères d'activités. Nous approfondissons cet aspect dans la troisième partie.

A partir de ces observations, la réflexion entamée dans ce chapitre est achevée. Le cas des incidents de la Villeneuve permet de saisir les porosités entre le traitement national et local. Au-delà du positionnement géographique des quotidiens (et des représentations que les journalistes assument) les cadres médiatiques révèlent plus de similitudes que ce que les journalistes en disent. Ce chapitre permet ainsi de renouveler la proposition d'Isabelle Pailliant sur la tendance de brouillage des frontières entre les médias nationaux et les médias locaux<sup>196</sup>. L'évolution des médias semble ainsi, plutôt dans un rapport d'articulation entre les deux, que dans un rapport d'opposition.

Ainsi, dans une perspective plus large, notre analyse révèle que la focalisation de l'ensemble des médias sur les incidents à la Villeneuve à Grenoble s'inscrit dans un lent processus d'évolution des critères de sélection et de hiérarchisation des informations, classées dans la presse comme « informations générales ». Des sujets « exceptionnels » liés à des expériences personnels sont des sujets de plus en plus abordés par les médias. L'« information locale » fait l'objet des stratégies marchandes qui se sont renforcées : le poids de fait divers dans les journaux télévisés, nous l'avons souligné, indique un intérêt accru par l'« actualité locale » et, par conséquent, une concurrence entre les médias dans le traitement de cette actualité-là. Les incidents dans le quartier de la Villeneuve est ainsi un exemple de cet intérêt et révèle le mode de fonctionnement des médias aujourd'hui. Tout porte à croire que le même fait, considéré aujourd'hui comme une

---

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>196</sup> Pailliant Isabelle, *op.cit.*, p. 215.

« information nationale », n'aurait pas fait la Une des quotidiens nationaux à d'autres périodes. Autrement dit, il n'aurait pas dépassé les frontières régionales. Il existe ainsi des porosités dans les pratiques des journalistes qui travaillent dans des médias nationaux et locaux.

Nous avons montré également, au début de ce chapitre, à partir de l'émergence de la rubrique « faits divers », qu'il y avait des différences entre les titres de la presse nationale et régionale. Ces différences semblent, cependant, s'être amoindries au fil des temps. Le découpage classique du territoire français (national-local) est complexe. Plusieurs découpages existent au sein même d'un territoire. L'exemple de la disposition des médias à Grenoble indique qu'il n'y a pas un média local, mais des médias locaux avec des pratiques et des structures différentes. Ainsi, pour répondre aux questions posées plus loin, la structure des médias compte dans la sélection d'éléments et dans la production d'informations. Le nombre des journalistes au sein de la rédaction pèse plus que le rapport d'un média à un territoire donné, comme par exemple le cas du *Dauphiné* qui est distribué dans neuf départements mais les centres départementaux se situent dans des grandes villes, comme Grenoble. La concentration des équipements dans les grandes villes relève des stratégies territoriales des médias liées à sa dimension marchande. En ce sens, la sélection et hiérarchisation des faits sont socialement constituées. Le « fait de société » est désigné comme tel selon les lignes éditoriales des médias. L'exemple du *Dauphiné Libéré* est éclairant : les journalistes du service « fait divers » peuvent intervenir dans d'autres lieux en fonction de l'actualité qu'ils veulent rendre compte.

## **Conclusion du chapitre**

Les journalistes participent à l'institution des conceptions du « national » et du « local » comme un moyen d'affirmer un positionnement stratégique vis-à-vis de l'ensemble des professionnels mais aussi du lectorat ou audience. Ceci vaut également pour leur regard porté à la « banlieue » comme un lieu « idéal » pour observer les rapports humains. Le premier, le « national », est indiqué par les journalistes comme le lieu de l'unicité, l'autre, le « local », de la pluralité de la société. L'un est présenté comme le lieu de la « spécialisation » et l'autre comme le lieu du « faire tout ». Cette distinction s'explique par les propres caractéristiques de l'espace journalistique français marqué par une grande centralisation des sièges des médias à Paris. Ainsi, le regard des journalistes porté sur le territoire révèle des conceptions socialement admises qui manifestent l'importance du national à l'égard du local. La production d'information sur l'« immigration » en tant que « fait de société » s'explique par des logiques professionnelles qui veulent affirmer le rapport de proximité des médias au territoire et aux individus. En ce sens, nous avons pu vérifier l'hypothèse de ce chapitre qui se reposait sur les stratégies, les habitudes et les normes professionnelles que la production « localisée » d'informations journalistiques sur l'« immigration » révèle.

Dans la troisième partie de ce mémoire, nous abordons ce mouvement à partir des mutations sociales larges, comme la diversification de la production des messages sur l'immigration.

## CONCLUSION DEUXIEME PARTIE

Dans cette deuxième partie, nous avons montré qu'un « réseaux d'acteurs » autour du sujet « immigration » s'est progressivement constitué. A travers différents matériaux (entretiens, articles de presse et productions des journalistes spécialisés) qui recouvrent une période longue (entre la fin des années quatre-vingt jusqu'au milieu des années 2000), nous avons abordé la constitution progressive d'un « sous-espace spécialisé » de l'immigration qui se définit dans le service « Société » de la presse quotidienne nationale. C'est ainsi que, dans le premier chapitre de cette partie (chapitre 3), nous avons caractérisé le champ médiatique et plus particulièrement le champ journalistique français à partir de la thématique de l'immigration et ses objets connexes : les principaux acteurs chargés des sujets « immigration » et « banlieues » dans la presse, les stratégies d'affirmation d'une compétence journalistique à travers l'organisation des rencontres internationaux - avec la participation de journalistes et chercheurs - pour débattre sur leurs pratiques et sur le contenu de l'information sur l'immigration et à travers la création d'un Prix Journalisme d'Immigration en 2011. Nous avons mis en avant les manières d'affirmation, déployées par les journalistes, des « nouvelles » frontières professionnelles pour constituer un groupe de « spécialistes » et pour débattre les cadres du contenu de l'information sur ce thème. Toutefois, la constitution de ce *sous-univers* doit être nuancée. La spécialisation varie selon le type de support médiatique et la position qu'elle occupe dans les hiérarchies internes aux rédactions. C'est ce que nous avons montré, dans le chapitre 4 et 5, à travers le fonctionnement des différents médias nationaux et locaux (presse, télévision, radio) avec leurs respectifs services et spécialisation liés à des lignes éditoriales. A travers l'exemple des journalistes qui travaillent à Grenoble, nous avons trois enseignements à souligner à ce propos : les journalistes locaux sont beaucoup moins nombreux dans les rédactions vis-à-vis des médias nationaux (les postes sont centralisés à Paris) ; les médias locaux ne présentent pas de journalistes spécialistes de l'immigration ou de « la banlieue » (ils sont des journalistes « généralistes » et « polyvalents »); la spécialisation, quand elle existe, a à voir avec la proximité à l'égard des interlocuteurs, comme c'est le cas de la journaliste « spécialisée » de fait divers au *Dauphiné Libéré* et son rapport étroit avec la police.

Au long de cette deuxième partie, nous avons abordé le travail des journalistes qui révèle essentiellement trois éléments :

- le poids accru de la logique économique affecte les services, les manières de traiter les situations contribuant à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'écritures

Le changement des services « économique et social » notamment dans les journaux de « gauche » (*Le Monde* et *Libération*) à partir des années quatre-vingt s'accompagne



de la définition de nouvelles pratiques journalistiques. Des thématiques privilégiées par le service « économique », telles que le logement, le chômage et les relations des travailleurs avec le patronat (les grèves des ouvriers auxquelles des étrangers et immigrés faisaient partie) sont désormais abordées par le service « société ». Ceci coïncide avec l'emprise des logiques économiques dans les journaux au début des années quatre-vingt, avec l'élection de François Mitterrand en 1981 et le développement d'une politique de la Ville en raison de l'émergence d'un « problème » nouveau conventionnellement nommé « violence urbaine ». Celui-ci se traduit par des affrontements entre des habitants (« jeunes immigrés » ou descendants d'immigrés) des quartiers d'habitat social et les forces de l'ordre. Progressivement, les articles de presse se focalisent sur les difficultés associées à la présence des immigrés en France. Ainsi nous assistons à partir des années quatre-vingt à une redéfinition de la « chaîne d'interdépendance » entre journalistes, responsables politiques, lectorat qui contribue à la constitution d'une rubrique « immigration » au service « Société ». Le changement ayant lieu dans le service « économique », loin d'être anodin, s'accompagne de la mutation du mode d'écriture de la presse liée à une « nouvelle » conception de la profession. Nous l'avons montré, les lignes éditoriales des journaux, auparavant « militantes » se veulent « objectives » dans la mesure où la pratique journalistique s'affirme comme une pratique autonome vis-à-vis des organisations ou des partis politiques. Ceci reflète l'évolution du journalisme français de tradition politique et littéraire<sup>197</sup>. Ainsi, l'immigration, en tant que rubrique, fait écho à un mouvement nouveau ayant place dans les espaces sociaux que les médias rendent compte, contribuant à la reformulation des « manières de faire<sup>198</sup> » des professionnels des médias. Toutefois, les logiques politiques des titres sont toujours présentes dans la manière dont les médias abordent le thème « immigration », comme l'énonce Erving Goffman, cadrer une situation est s'y engager :

« [...] Un cadre ne se contente pas d'organiser le sens des activités ; il organise également des engagements. L'émergence d'une activité inonde de sens ceux qui y participent et ils s'y trouvent, à des degrés divers, absorbés, saisis, captivés. Tout cadre implique des attentes normatives et pose la question de savoir jusqu'à quel point et avec quelle intensité nous devons prendre part à l'activité cadrée<sup>199</sup> ».

La constitution du sujet « immigration » en rubrique est liée à la prise d'importance de ce thème (et à sa localisation) au sein du champ politique. Le choix politique du Président Nicolas Sarkozy contribue à renforcer les rubriques (immigration et banlieues) traitant de ces questions durant la période des incidents à la Villeneuve. Notre analyse des « registres » des articles publiés sur cet événement révèle un mode

---

<sup>197</sup>Delporte Christian, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Editions du Seuil, 1999, p. 64.

<sup>198</sup> Certeau (de) Michel, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1990, p.XXXV.

<sup>199</sup> Goffman Erving (1974), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Editions de minuit, 1991, p. 338.

d'écriture « sociétale » dans la presse quotidienne qui se traduit par la contextualisation des incidents et la mise en avant de l'échec de l'action publique. Elle fait apparaître le processus de politisation du thème : il est présenté comme un enjeu politique majeur et à partir duquel la responsabilité des autorités politiques est remise en cause. Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie de ce mémoire où nous analysons la production d'information sur l'immigration par les journalistes « spécialisés » pendant une période de temps plus large, de 2008 à 2011.

- l'institutionnalisation et légitimation d'un « problème de société »

Les journalistes rendent évident le rapport entre les incidents dans les quartiers d'habitat social (les « violences urbaines ») et le phénomène migratoire. Les actes de violence en banlieue sont considérés par les journalistes comme un problème majeur de la société française depuis une trentaine d'années. Nous l'avons montré, à travers l'exemple des actes de violence à la Villeneuve, que les médias participent à la constitution et institution des rôles à des « personnages publics<sup>200</sup> ». Comme le soulignent Peter Berger et Thomas Luckman, le processus d'institutionnalisation se manifeste au moment où les expériences sont classées et typifiées<sup>201</sup>. Les médias sélectionnent, classent, interprètent nos expériences en les rendant intelligibles. Le journalisme est une pratique sociale, comme l'affirme Cornélius Castoriadis « *l'existence même de la société, comme faire/représenter collectif anonyme, est impossible sans l'institution du legein (du distinguer-choisir-poser-rassembler-compter-dire) [...]*<sup>202</sup> ».

Dans le chapitre 4, nous avons abordé les explications et justifications avancées par les journalistes pour légitimer les incidents en banlieue comme un « problème de société ». Parmi ces dernières, nous pouvons citer : la crise économique et sociale, l'augmentation de la discrimination à l'égard de l'étranger, l'évolution de la violence et de la pauvreté ou l'échec scolaire des descendants. Les incidents en banlieue sont présentés comme un problème transversal qui a une relation avec le logement, l'éducation, le racisme, le vivre ensemble. Néanmoins, la manière dont le « problème » est présentée dans la presse conduit plus à sa « déconflictualisation » de la question immigrée qu'à la visibilité d'explications plus larges sur l'évolution de la politique de l'immigration, du phénomène migratoire et les conditions de vie des immigrés dans les zones urbaines sensibles. L'accent est mis sur la contextualisation des situations et la recherche des responsables du « problème ». Ainsi, le problème se personnalise sur la figure du chef de

---

<sup>200</sup> Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975, p.89.

<sup>201</sup> Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p.112.

<sup>202</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p.311.

l'Etat, Nicolas Sarkozy, et les ministres de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Brice Hortefeux et Éric Besson. L'interdépendance des journalistes avec les interlocuteurs politiques et leurs stratégies de communication, notamment dans un cas de « crise », est à signaler comme un facteur qui contribue à la déconflitualisation de la situation des immigrés (et des descendants d'immigrés) en France. La révélation des « coulisses » des activités politiques par les journalistes témoigne cette proximité.

- l'évolution de la sélection et de la hiérarchisation des faits

C'est à partir d'un fait divers, les incidents aux Minguettes en 1981, à Vénissieux dans la banlieue lyonnaise, que le « problème immigré » émerge dans la presse. Désormais, les banlieues deviennent des « terrains » de reportages et d'enquêtes qui ne sont plus réservés aux correspondants locaux. Nous l'avons montré, l'« actualité locale » fait l'objet d'une concurrence entre les journaux. Celle-ci apparaît dans la façon dont les professionnels des médias naturalisent les différences entre les pratiques dites « nationales » et « locales » : les « journalistes nationaux » mettent en valeur leur « spécialité » alors que les « locaux » soulignent la richesse des territoires et leur capacité d'aborder tous les sujets. La distinction entre national et local révèle ainsi des normes professionnelles qui témoignent, à travers l'affirmation de leurs particularités respectives, la place que les médias entendent occuper sur un marché concurrentiel.

Les médias ne sont pas, cependant, dans un rapport d'opposition lié aux territoires puisque l'information locale fait de plus en plus l'objet de stratégies professionnelles et dépasse les frontières établies par le découpage conventionnel du territoire français. La montée des faits divers (des situations de violences, accidents ou crimes) dans l'actualité témoigne l'évolution des critères, socialement institués, de sélection et de hiérarchisation des informations. Comme le souligne Cornélius Castoriadis, « *toute relation entre sujets est relation sociale à des sujets sociaux. Sujets, choses et relations ne sont ici ce qu'ils sont et tel qu'ils sont que parce qu'ils sont ainsi institués par la société considérée*<sup>203</sup> ». En ce sens, les professionnels des médias, membres d'une collectivité, sélectionnent et hiérarchisent des situations selon des critères socialement établis.

Les évolutions mises en évidence dans cette partie révèlent des transformations sociales larges ayant trait au fonctionnement de la sphère publique. Ces dernières sont abordées dans la prochaine partie de ce mémoire.

---

<sup>203</sup> Castoriadis Cornélius, *op.cit.*, p.248.



# SOMMAIRE

## Volume 2

RESUME.....	3
ABSTRACT.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	11
<b>PREMIERE PARTIE : POUVOIRS PUBLICS, COMMUNICATION ET IMMIGRATION : CONSTITUTION D'UN « PROBLEME IMMIGRE ».....</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 1 : LE TRAITEMENT PUBLIC DE L'IMMIGRATION DANS LES ANNEES QUATRE-VINGT.....</b>	<b>26</b>
<b>1. La mise en visibilité de l'immigration comme un « problème ».....</b>	<b>27</b>
1.1. Les travailleurs de France venus d'ailleurs.....	27
1.1.1. Le contrôle de l'immigration dans les années soixante-dix.....	33
1.1.2. Le « problème » de l'immigration s'inscrit dans le territoire national.....	35
1.2. L'émergence de « violences urbaines ».....	40
<b>2. La localisation du traitement de l'immigration : émergence et affirmation du pouvoir local.....</b>	<b>44</b>
2.1. Le cadre municipal entre en scène pour le renouvellement des pratiques politiques.....	44
2.1.1. « Refaire la ville » : de « nouvelles » responsabilités pour les municipalités.....	48
2.2. La définition du local et des problèmes locaux : l'exemple de Grenoble .....	53
2.2.1. La construction d'un quartier « modèle ».....	60
2.2.2. Le mouvement localiste et le développement de la communication territoriale.....	66
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>71</b>
<b>CHAPITRE 2 : LES STRATEGIES POLITIQUES ET LES ENJEUX DE COMMUNICATION DANS LE RAPPORT ENTRE IMMIGRATION ET ESPACE URBAIN : LE CAS DE LA « VIOLENCE URBAINE » A GRENOBLE.....</b>	<b>72</b>
<b>1. L'« immigration » et la « banlieue » présentées comme des thèmes prioritaires sous la présidence de Nicolas Sarkozy.....</b>	<b>73</b>
1.1. Une « nouvelle » politique d'immigration au nom de l'intérêt général.....	73
1.1.1. La création d'un nouveau ministère pour une « nouvelle » politique.....	81
1.1.2. « Repenser la ville » et les manières d'y vivre : l'enjeu urbain renforcé dans les années 2000.....	85
<b>2. Les stratégies dans la gestion d'une « crise ».....</b>	<b>88</b>

2.1.	La « violence urbaine » et l'immigration : une perception réactualisée.....	90
2.1.1.	L'action publique et la communication étatique rassurante.....	90
2.1.2.	Un positionnement politique restrictif en matière d'immigration.....	96
2.2.	<i>Le pouvoir local et la communication territoriale : l'immigré « invisibilisé » dans la banlieue.....</i>	<i>97</i>
2.2.1.	Le « national » et le « local » vis-à-vis des « violences urbaines ».....	97
2.2.2.	Grenoble présentée comme une ville d'intégration et d'innovation.....	105
2.2.3.	La rénovation du quartier de la Villeneuve et la création d'un projet vidéo.....	114
	<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>122</b>
	<b>CONCLUSION PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>123</b>
	<b>DEUXIEME PARTIE : CHAMP MEDIATIQUE, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET IMMIGRATION : FORMATION DE « NOUVELLES » FRONTIERES PROFESSIONNELLES.....</b>	<b>127</b>
	<b>CHAPITRE 3 : LA CONSTITUTION DE LA SPECIALITE SUR L'IMMIGRATION AU TOURNANT DES ANNEES QUATRE-VINGT.....</b>	<b>132</b>
	<b>1. La reconfiguration des interdépendances dans le champ journalistique dans les années quatre-vingt.....</b>	<b>135</b>
1.1.	Les logiques politiques et professionnelles dans la production de l'information sur l'immigration.....	135
1.1.1.	Le service économique-social et l'immigration .....	138
1.2.	Les redéfinitions des enjeux liés à l'immigration dans les années quatre-vingt.....	142
1.2.1.	Le repositionnement du journalisme économique-social.....	142
1.3.	L'émergence des « problèmes des banlieues » en 1981.....	145
1.3.1.	La banlieue : un lieu de lutte de l'immigration.....	151
	<b>2. L'information sur l'immigration entre intérêt général et expertise.....</b>	<b>155</b>
2.1.	La naissance de la rubrique dans les années quatre-vingt-dix au service « Société ».....	155
2.1.1.	Un « problème nouveau ».....	155
2.1.2.	... qui devient un « terrain de couverture ».....	157
2.1.3.	La constitution de l' « immigration » en tant qu'enjeu politique et social majeur.....	164
2.2.	La banlieue : un « terrain » légitime d'enquête et examen.....	172
2.2.1.	La place stratégique de l'AFP : installation des bureaux en banlieue.....	178
2.3.	Le prix du « Journalisme d'immigration » et la valorisation d'un travail d'enquête.....	182
2.4.	Le « flou » dans la formation des journalistes.....	185
	<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>188</b>

## **CHAPITRE 4 : LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR LES ENJEUX LIES A LA THEMATIQUE IMMIGRATION. « BANLIEUE » ET « JEUNES IMMIGRES» DANS UNE SITUATION DE COMMUNICATION SPECIFIQUE.....189**

### **1. Les journalistes face à un « problème de société » : des savoir-faire intériorisés.....191**

- 1.1. L'exemple de la « crise » de la Villeneuve en 2010.....191
  - 1.1.1. Le rapport « vicieux » entre incidents en banlieue et « jeunes descendants d'immigré».....195
  - 1.1.2. Les logiques professionnelles dans la « crise » : l'urgence et les stratégies de communication.....202

### **2. Les « événements » dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble : politisation des « violences urbaines ».....209**

- 2.1. Les registres dominants dans la presse.....209
- 2.2. L'analyse de la « crise » de la Villeneuve .....215
  - 2.2.1. La contextualisation sociale des incidents.....215
  - 2.2.2. Le poids des responsables politiques et des chercheurs dans la mise à distance des faits.....227
  - 2.2.3. La prédominance des déclarations et des réactions des responsables politiques.....243
  - 2.2.4. « Une France qui proteste » : les manifestations sociales sur l'immigration.....257

## **Conclusion du chapitre.....266**

## **CHAPITRE 5 : L'IMMIGRATION ET LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES LOCALES ET NATIONALES : LA LOGIQUE DE CHAMP ET LES NORMES PROFESSIONNELLES AU PRISME D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE.....269**

### **1. Le fait divers et l' « immigration » : une relation ancienne.....271**

- 1.1. L'immigration et le service « informations générales » dans les médias.....271
  - 1.1.1. Le fait divers aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en rapport aux stratégies commerciales de la presse.....275
  - 1.1.2. Les singularités du journalisme français vis-à-vis des « informations locales ».....278
  - 1.1.3. L'évolution des faits divers dans le journalisme.....280
- 1.2. L'émergence d'un « fait de société ».....284
  - 1.2.1. Le professionnalisme versus les stratégies éditoriales .....287
  - 1.2.2. Le souci de précision et les contraintes structurelles.....292

### **2. Des représentations professionnelles territorialisées.....297**

- 2.1. Les enjeux de la proximité avec les interlocuteurs.....297
- 2.2. La position privilégiée du *Dauphiné Libéré*.....301
- 2.3. Le rapport journalistique « binaire » au territoire français : effet de champ.....305
  - 2.3.1. La naturalisation des territoires .....308

2.4. Le fait divers, une affaire de la presse régionale ?.....	313
<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>320</b>
<b>CONCLUSION DEUXIEME PARTIE.....</b>	<b>321</b>
<b>TROISIEME PARTIE : IMMIGRATION, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET SPHERE PUBLIQUE : CONSTRUCTION D'UNE CATEGORIE DE DEBAT PUBLIC.....</b>	<b>331</b>
<b>CHAPITRE 6 : DES PRATIQUES EN MUTATION ET DES ACTEURS « SPECIALISTES » AU SEIN D'UNE « NOUVELLE » CONFIGURATION ENTRE JOURNALISTES ET INTERLOCUTEURS .....</b>	<b>334</b>
<b>1. Les associations et la presse dans la production d'information.....</b>	<b>336</b>
1.1. La lutte pour l'égalité des droits : une « bonne » cause pour les journalistes.....	339
1.1.1. Des actions professionnalisées au sein d'un réseau international.....	339
1.1.2. La visibilité médiatique des associations expérimentées.....	348
1.2. Une bataille de mots : un rapport mouvementé entre journalistes et leurs interlocuteurs.....	355
1.2.1. La mise en œuvre d'une contre-expertise.....	361
1.2.2. La mise en œuvre de mobilisations pour les droits de l'homme.....	362
1.2.2.1. Le cas du « délit de solidarité ».....	365
1.2.2.2. «Touche pas à ma nation» - l'exemple de la déchéance de la nationalité.....	368
<b>2. Les journalistes et les « scientifiques dans un rapport intéressé ».....</b>	<b>371</b>
2.1. Le journalisme et la science pour un débat sur l'immigration .....	371
2.2. Les formes d'interventions scientifiques rapportées par les journalistes spécialisés.....	376
2.2.1. Le cas des statistiques ethniques.....	378
<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>385</b>
<b>CHAPITRE 7 : L'IDEAL JOURNALISTIQUE ET LES REDEFINITIONS DES CARACTERISTIQUES DE LA SPHERE PUBLIQUE DANS LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR L'IMMIGRATION .....</b>	<b>387</b>
<b>1. Les médias et les mutations à l'œuvre dans la sphère publique.....</b>	<b>388</b>
1.1. Le processus progressif de professionnalisation du journalisme .....	388
1.1.1. La sphère publique politique et littéraire.....	392
1.1.2. La sphère publique fragmentée et élargie.....	394
1.2. Les « prétentions » fondatrices du journalisme.....	398



1.2.1. La délimitation d'un groupe professionnel : les journalistes comme acteurs du débat public.....	399
1.2.2. La délimitation d'une spécialité : affirmation d'une compétence particulière.....	403
1.2.3. Des idéaux démocratiques à l'égard des contraintes techniques.....	408
1.3. Le journalisme vis-à-vis des stratégies de communication politique.....	411
1.3.1. Les pratiques « synchronisées » des journalistes et des responsables politiques.....	411
1.3.2. La politique et la presse envahies par des préjugés ?.....	417
1.3.2.1. Les politiques pour la « diversité » dans les médias....	422
<b>2. L'émergence de nouveaux médias et de formes d'expressions diversifiées.....</b>	<b>428</b>
2.1. La « diversité » dans les rédactions : des contraintes qui échappent aux médias.....	428
2.2. « Bondy blog » et « journalisme citoyen » : la culture civique mise en valeur.....	432
2.2.1. « Médias des quartiers » : le dernier refuge d'une presse d'opinion ?.....	440
2.2.2. Des alliances avec les médias « traditionnels » : une frontière poreuse entre professionnels et non professionnels.....	447
2.3. Un nouveau modèle d'action communicationnelle en cours ? De nouvelles normes et des rapports sociaux complexifiés.....	452
<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>459</b>
<b>CONCLUSION TROISIEME PARTIE.....</b>	<b>460</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>463</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>470</b>

## **TROISIEME PARTIE : IMMIGRATION, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET SPHERE PUBLIQUE : CONSTRUCTION D'UNE CATEGORIE DE DEBAT PUBLIC**

Cette dernière partie se consacre à appréhender les relations entre l'exercice du journalisme contemporain et l'évolution de la sphère publique. Les pratiques journalistiques ont beaucoup évolué dans ces dernières années et plusieurs facteurs ont contribué : la diversification d'acteurs dans la production des messages, la professionnalisation des « sources », l'émergence de nouveaux médias et l'avènement de l'internet et du web collaboratif avec des outils logiciels de publication en ligne ou encore l'élargissement des lieux d'échanges et d'expression. Ces éléments indiquent des mutations touchant les modalités d'argumentation et d'échanges autant entre les individus eux-mêmes qu'entre ceux derniers et les médias. Les manières d'argumenter et de produire de l'information évoluent et ces mutations participent au façonnement de la sphère publique. Elles nous conduisent à interroger le rôle historique de la presse comme support important de mobilisations, de construction d'opinions et fournisseur d'informations et d'analyses.

En examinant l'évolution de l'exercice du journalisme dans cette partie, une activité collective en rapport étroit avec différentes sphères d'activités, nous nous intéressons, en effet, dans une perspective plus large, à l'action communicationnelle en elle-même : les compétences nécessaires pour échanger ainsi que les comportements dans des interactions, mais aussi les relations entre les individus et les médias<sup>1</sup>. Cette partie rend compte, donc, de l'articulation entre médias et sphère publique, puisque cette dernière dépend du fonctionnement des interactions et échanges interindividuels et médiatisés (par le biais des moyens de communication). Les productions d'information sur l'immigration (et des thèmes s'y rapprochant) permettent d'observer et caractériser des évolutions liées à l'exercice du journalisme et le rôle des médias dans la construction de la sphère publique. Or, le recours aux médias est l'une des manières rencontrées par des acteurs « moins visibles » pour rendre public des revendications et, ce faisant, de rentrer dans les débats politiques, comme le souligne Sylvie Thiéblemont-Dollet<sup>2</sup> sur les femmes immigrées qui habitent dans des quartiers d'habitat social. Ces dernières essaient, par le biais de la presse à « gauche », de se faire entendre par l'Etat.

---

<sup>1</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p. 149.

<sup>2</sup> Thiéblemont-Dollet Sylvie, « Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public », *Questions de communication*, n° 4, 2003, p.107-126.

**L'hypothèse de la troisième partie** est donc la suivante: la production d'information sur l'immigration révèle de « nouvelles » actions communicationnelles affectant l'exercice du journalisme et le rôle des journalistes dans la construction de la sphère publique. **A partir de cette hypothèse centrale, nous formulons deux sous-hypothèses qui structurent les deux chapitres de cette partie.** La première repose sur la constitution d'une configuration spécifique entre journalistes « spécialistes » de l'immigration, des associations de défense des droits des immigrés et étrangers et des chercheurs contribuant à l'émergence d'un processus de « politisation ». La deuxième avance que les médias traditionnels encouragent des pratiques communicationnelles « originales » entre professionnels des médias et non-professionnels dans la production d'information sur l'immigration et des objets connexes (comme, par exemple, la « banlieue »). Ces expériences de collaboration contribuent à transformer la sphère publique.

Dans le sixième chapitre, nous nous intéressons à la constitution d'une configuration entre journalistes spécialisés de l'immigration et leurs interlocuteurs. L'objectif est d'appréhender la diversification des pratiques de communication et la manière dont celles-ci participent au travail de recadrage du sujet « immigration » au sein de la presse. Cette dynamique relève d'un processus de politisation qui, selon Jacques Lagroye<sup>3</sup>, se traduit par des pratiques et des croyances des acteurs qui veulent contribuer à la « production de la politique ». Le chapitre s'intéresse à la retraduction par la presse des enjeux mis en visibilité par des acteurs qui deviennent de plus en plus des interlocuteurs « habituels » des journalistes, comme les associations de défense des droits des étrangers et les chercheurs. Les interventions de ces derniers dans la presse font apparaître des « enjeux originaux » ou moins visibles sur la question de l'immigration, comme par exemple le fonctionnement des centres de rétention, où sont placés des étrangers en situations irrégulières, ou la réalisation des recherches scientifiques en France sur la « diversité ».

Dans le septième chapitre, nous abordons les évolutions sociales qui affectent l'exercice du journalisme et le fonctionnement de la sphère publique à travers la production d'informations sur l'immigration. De « nouvelles » manières de faire du journalisme sont à l'œuvre et l'objectif de ce chapitre est de saisir ces mutations à partir de l'exemple du média en ligne *Bondy Blog*, fondé en 2005 par des journalistes et des habitants de la commune de Bondy dans la banlieue parisienne. Des pratiques collectives entre ce média et des médias traditionnels révèlent le choix politique des organes de communication vis-à-vis du « cadrage » de la question immigrée. Ce dernier est lié aux

---

<sup>3</sup> Lagroye Jacques, « Les processus de politisation », p. 359-372, dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

interdépendances entre des journalistes et des acteurs politiques dans la politisation de la question.

## CHAPITRE 6 : DES PRATIQUES EN MUTATION ET DES ACTEURS « SPECIALISTES » AU SEIN D'UNE « NOUVELLE » CONFIGURATION ENTRE JOURNALISTES ET INTERLOCUTEURS

Le journalisme est une activité professionnelle que, depuis sa naissance, se trouve à l'intersection d'autres sphères activités. Plusieurs recherches indiquent combien l'entrecroisement entre différentes pratiques professionnelles demeure au sein de l'activité journalistique contemporaine. C'est ce que démontrent celles portant sur les relations d'interdépendance que de « nouveaux » acteurs (les « psys<sup>4</sup> », les sociologues<sup>5</sup>, les associations<sup>6</sup>) entretiennent avec les journalistes, dont notamment les professionnels considérés spécialisés dans une thématique. Or, l'une des évolutions majeures qui a touché les médias et le fonctionnement de la sphère publique est la diversification des pratiques de communication et de la production des messages. Toutefois, ces échanges diversifiés ne permettent pas d'affirmer que les individus ont un accès égal aux médias. Au contraire, la visibilité de tel ou tel acteur par le biais des médias est en adéquation aux orientations politiques des rédactions et aux représentations professionnelles qui fondent le métier des journalistes (comme par exemple leur mission social)<sup>7</sup>. Cette évolution nous conduit à envisager la complexification du rapport entre les « sources<sup>8</sup> » et les organes d'information. Pour autant, l'interdépendance entre ces acteurs est restée pendant longtemps indifférente au regard de chercheurs. Raison pour laquelle, Philip Schlensinger<sup>9</sup>, professeur émérite de médias et communication, a mis en cause, en 1992, les travaux inscrits dans la sociologie des médias. Il rappelle l'orientation média-centriste excessive des recherches qui ne se focalisant que sur les produits médiatiques oublient les stratégies et tactiques mobilisées par les acteurs qui sont invités à intervenir dans les médias.

Certes, les médias ne sont pas le lieu unique où des débats sont alimentés, mais ils contribuent à la visibilité des enjeux publics et des nombreuses questions qui se

---

<sup>4</sup> Mehl Dominique, *La bonne parole. Quand les psys plaident dans les médias*, Paris, Editions La Martinière, 2003.

<sup>5</sup> Sur le brouillage des frontières entre journalistes et intellectuels, nous renvoyons à : Pinto Louis, « La doxa intellectuelle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, 1991, p. 95-103. Nous citons également comme exemple les études présentées dans la revue *Questions de communication*, n°16, 2009, sur le thème « Journalistes et sociologues. Retour sur des luttes pour « écrire le social ».

<sup>6</sup> Garcia Guillaume, *Les causes des « sans » à l'épreuve de la médiatisation – La construction médiatique des mobilisations sociales émergents : enjeux et perspectives*, Université Paris IX, Dauphiné, 2005.

<sup>7</sup> A ce titre, nous citons respectivement des études portant sur les relations entre la presse à « gauche » et les associations et les relations entre le positionnement politique des chercheurs et les médias où ils sont invités à intervenir : Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 119-152 et Sedel Julie, « Une analyse comparée de la médiatisation de deux sociologues de la délinquance juvénile », *Questions de communication*, n°16, 2009, p.97-118.

<sup>8</sup> Nous écrivons le terme « sources » entre guillemets pour marquer notre positionnement vis-à-vis de l'utilisation de ce terme. Il suggère un sens unique dans la production de l'information : les journalistes vers les sources, qui sont donc considérées stables. Ainsi, nous préférons le terme « interlocuteur ».

<sup>9</sup> Schlensinger Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n°51, 1992, p.75-98.

posent sur l'environnement, sur la politique, sur la santé et... sur l'immigration. A partir de ces observations, nous émettons l'hypothèse suivante : la configuration constituée entre journalistes « spécialistes » de l'immigration et des associations de défense des droits des immigrés et étrangers et des chercheurs contribuent à la politisation de la question de l'immigration. Par politisation nous entendons un processus qui élève cette question à un enjeu politique majeur<sup>10</sup>.

L'ambition de ce chapitre est d'appréhender le rapport d'interdépendance entre les journalistes et leurs interlocuteurs au sens éliasien<sup>11</sup>, c'est-à-dire, l'état de relations entre des professionnels issus de différentes sphères d'activités. Si l'actualité est une « œuvre collective<sup>12</sup> », comment les interlocuteurs participent-ils à la co-construction d'informations ? Le « recadrage » de leurs interventions dans la presse correspond-t-il à des façons différentielles de percevoir et d'interpréter le sujet « immigration » vis-à-vis de la vision étatique ? Toutefois, notre démarche porte moins sur une co-construction que sur une configuration entre professionnels qui structure la production d'informations sur l'immigration.

Au-delà d'un cadre général d'analyse, il est essentiel d'observer *in fine* de quels médias nous parlons. Nous sommes ainsi intéressés aux interventions des acteurs dans la presse à partir l'imbrication de deux niveaux : d'abord, l'orientation politique des journaux et la spécialisation des journalistes. C'est ainsi que, nous nous attarderons spécifiquement à la presse quotidienne « à gauche » ou « centre-gauche » : *Libération*, qui a été fondé sur des principes d'extrême-gauche et par l'intellectuel Jean-Paul Sartre au début des années soixante-dix<sup>13</sup> et *Le Monde*, considéré un « journal de référence » et dont l'histoire est liée à des luttes anticolonialistes au milieu des années cinquante<sup>14</sup>. Nous avons réalisé une analyse de contenu des articles de presse publiés par la journaliste spécialisée dans l'immigration au quotidien *Libération*, Catherine Coroller, pendant la période 2008 à 2011 sur le blog « Hexagone, sur la plateforme *Libération.fr*. Notre point de départ est le blog, car il est consacré à la thématique « immigration », mais nous élargissons l'analyse à des études de cas ponctuelles où nous mobilisons des articles publiés au *Monde*. Le quotidien *Le Figaro* est mobilisé à titre de comparaison mais notre analyse se centre sur *Libération* et *Le Monde*. Nous avons constaté que certains cas que nous analysons ici ont été traités par plusieurs périodiques. Mais c'est au sein de ces deux quotidiens nationaux que les journalistes affectés à la rubrique « Société » et plus particulièrement ceux « spécialistes » de l'immigration ou des thèmes s'y rapprochant

---

<sup>10</sup> Lagroye Jacques, « Les processus de politisation » dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 367.

<sup>11</sup> Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991, p.156.

<sup>12</sup> Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000, p.425.

<sup>13</sup> Guisnel Jean, *Libération, la biographie*, Paris, Editions La Découverte, 1999, p. 10.

<sup>14</sup> Eveno Patrick, *Le Monde, histoire d'une entreprise de presse-1944-1995*, Paris, Le Monde-Editions, 1996, p.148.

(comme les « banlieues »), ont réalisé un travail différencié des autres titres comme nous démontrons dans les pages suivantes.

Nous mobilisons également des entretiens avec des journalistes<sup>15</sup> et un entretien avec le membre de l'association *Gisti* (Groupe d'information et soutien des immigrés), Serge Slama<sup>16</sup>. L'objectif est de comprendre les compétences mises en avant par les associations de défense des droits des étrangers, leurs répertoires d'action, et les relations qu'elles tissent avec les journalistes.

### **1. Les associations et la presse dans la production d'information**

Nous abordons maintenant le travail relationnel de l'activité journalistique, c'est-à-dire le processus par lequel cette activité s'articule à d'autres. Il n'est qu'une partie d'un processus plus large qui est la médiatisation. Le terme médiatisation est compris ici selon Bernard Miège qui le définit comme un processus qui ne se restreint pas au traitement médiatique, c'est-à-dire, au sens spécifique du terme : « *les phénomènes médiatisés par l'intermédiaire de médias*<sup>17</sup> ». La médiatisation est un processus qui implique des interactions entre différents acteurs (collectifs et individuels) et est ainsi un processus qui participe à la production d'information journalistique.

En raison de ce processus complexe qu'est la médiatisation, plusieurs recherches se restreignent à la représentation de l'immigration dans les médias ne prenant pas en compte le processus dans son ensemble. L'une des recherches qui envisage la médiatisation comme un processus de co-production est l'ouvrage des sociologues Alain Battégay et Ahmed Boubeker<sup>18</sup>. Ces derniers ouvrent un chantier de recherche qui distingue l'implication de plusieurs acteurs dans la mise en débat de l'immigration. Un premier groupe est composé de professionnels qui font partie « *des réseaux de l'action publique*<sup>19</sup> » : travailleurs sociaux, enseignants, policiers, formateurs, chefs d'entreprise, certains responsables locaux avec en plus, des responsables politiques (nationaux et locaux). Un autre groupe est constitué d'experts, de commentateurs, d'observateurs, de journalistes et d'éditorialistes. Il y a ensuite les immigrés eux-mêmes ou des acteurs-témoins qui participent à des initiatives comme des manifestations de rue, pétitions... Enfin, nous rajoutons encore un autre groupe : les associations d'aide aux immigrés et étrangers. Dans la deuxième partie de ce mémoire nous avons montré que l'émergence

---

<sup>15</sup> Cf. Annexe « liste des entretiens », p. 53.

<sup>16</sup> Cf. Annexe, p. 310.

<sup>17</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication, t.III : Les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 2007, p. 81.

<sup>18</sup> Alain Battégay était ingénieur de recherche en sociologie et Ahmed Boubeker était journaliste et sociologue « free lance » au moment de l'écriture de l'ouvrage. Même s'ils ne s'appuient pas sur une méthodologie explicite d'analyse des discours étudiés, cet ouvrage reste intéressant à creuser ici. Nous renvoyons à Battégay Alain, Boubeker Ahmed, *Les images publiques de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 1993.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.160.

des journalistes spécialisés dans l'immigration est corrélée à la survenue d'un mouvement associatif, connu comme le « mouvement beur », impulsé par la jeunesse descendante d'immigré (dite aussi la « deuxième génération »). Nous l'avons montré, avec l'exemple du *Monde*, que ce mouvement est à l'origine de la fondation d'une rubrique « immigration ». Des recherches récentes sur la relation entre associations et médias renforcent le constat sur l'importance des associations dans la production des messages. Le politologue Guillaume Garcia<sup>20</sup> développe l'hypothèse qu'une « nouvelle » configuration dans la construction de causes des « sans » (sans-abris, sans-papiers - immigrés dans une situation irrégulière- et sans-emploi) émerge à partir des années quatre-vingt-dix. Elle se traduit par les relations d'interdépendances accrues entre les journalistes de télévision et les acteurs associatifs radicaux. D'une part les groupes associatifs élaborent des activités (matérielles et symboliques) cherchant à imposer une définition particulière des problèmes sociaux débattus<sup>21</sup>, d'autre part les journalistes jouent à la faveur des mobilisations ayant lieu dans la période entre les années 1994 et 1998. Ainsi, son travail permet de conclure que les médias ne sont pas qu'un support mais sont partie prenante dans la mise en visibilité de certaines thématiques. Nous pouvons citer également l'étude réalisée par Philippe Juhem<sup>22</sup> sur l' « enthousiasme » de la presse quotidienne nationale de « gauche » (*Le Monde* et *Libération*) vis-à-vis des actions de l'association *SOS Racisme* pendant le milieu des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Philippe Juhem caractérise les manières dont les journalistes prennent parti au moment de sélectionner les événements, contribuant à faire émerger un « mouvement antiracisme », et comment cette association a développé des actions « *de façon à la rendre acceptable et séduisante pour des journalistes* »<sup>23</sup>.

Sylvie Thiéblemont-Dollet<sup>24</sup>, professeure en sciences de l'information et de la communication, aborde l'importance du relais associatif et médiatique (notamment dans le quotidien *Le Monde*) en ce qui concerne la prise de parole des femmes immigrantes au début des années deux mille. Les journalistes au *Monde*, affectés à la rubrique « Sociétés », font l'écho de leurs revendications sur les conditions de vie dans les quartiers dits difficiles en France.

Les associations ne peuvent donc plus être considérées comme de « simples » informateurs ou des informateurs « inhabituels ». C'est ce que démontrent également les nouvelles formes de mobilisation, qui marquent le militantisme contemporain, comme par exemple celles déployées par le mouvement écologiste. Celui-ci a fait l'objet d'une

---

<sup>20</sup> Garcia Guillaume, *Les causes des « sans » à l'épreuve de la médiatisation – La construction médiatique des mobilisations sociales émergentes : enjeux et perspectives*, Université Paris IX, Dauphiné, 2005.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>22</sup> Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 119-152.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.120.

<sup>24</sup> Thiéblemont-Dollet Sylvie, « Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public », *Questions de communication*, n° 4, 2003, p.107-126.



recherche menée par Sylvie Ollitrault<sup>25</sup> qui souligne la sophistication d'actions collectives des associations écologistes nord-américaines, comme *Greenpeace* et *Friends of the Earth* pour attirer l'attention des médias. Elle se traduit par des actions sur le web, ciblant de plus en plus les instances supranationales (par la constitution d'un réseau mondial d'antennes militantes) et par des stratégies d'actions qui se professionnalisent et élaborent des actions de communication spécifiques et des discours de contre-expertise dans les domaines de la zoologie et du nucléaire.

De nombreuses études montrent ainsi que les journalistes jouent un rôle actif dans la sélection et hiérarchisation des événements à rapporter et contribuent à leur déroulement. Comme le rappelle Yves de la Haye<sup>26</sup>, les journalistes ne sont pas simplement des « faiseurs de l'actualité » : ils ne sont ni les seuls, ni les premiers à produire l'actualité. Un fait, avant d'être mis en évidence par un journaliste, est « précut » par d'autres acteurs. Les associations participent à la production d'information en cherchant à rendre visible leur travail par le biais de la presse, notamment celle à « gauche ». Si nous reprenons l'idée de « précuison » élaborée par Yves de la Haye, nous comprendrons que l'actualité est le résultat d'un travail de socialisation<sup>27</sup>.

A partir de ces observations, nous nous intéressons maintenant aux associations de défense des droits des étrangers ou des associations qui apportent l'aide à des immigrés et des étrangers. A partir du milieu des années 2000, le mouvement pour la défense des droits des étrangers se renforce. La création d'associations à partir de cette période illustre cette observation : « Cette France-là<sup>28</sup> » et France Terre d'Errance<sup>29</sup> ont été fondées en 2007. L'association « Les amoureux en ban public<sup>30</sup> » en 2010. La première a pour but d'informer les individus sur le traitement réservé aux étrangers lors du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy. La deuxième association a pour objectif d'aider des migrants qui sont exilés dans la commune de Norrent-Fontes (région Nord-Pas-de-Calais) et qui essaient d'aller, illégalement, vers l'Angleterre. La troisième revendique le respect de la vie familiale des couples mixtes (français mariés à des étrangers). Ces associations dénoncent le durcissement de la législation dans la période où Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur (2002-2004/ 2005-2007) et sous sa présidence (2007-2012). Nous l'avons abordé, depuis 2003, quatre projets de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers ont été présentés à l'Assemblée Nationale.

---

<sup>25</sup> Ollitrault Sylvie, « De la caméra à la pétition web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 153-185.

<sup>26</sup> La Haye (de) Yves, (1985) *Journalisme, mode d'emploi - des manières d'écrire l'actualité*, Paris, L'Harmattan, 2005.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>28</sup> Présentation de l'association sur : <http://www.cettefrancela.net/a-propos/>, consulté le 13 décembre 2013.

<sup>29</sup> France Terre d'Errance est une association fondée en 2007. Présentation disponible sur : <http://terreerrance.wordpress.com/category/presentation-de-lasso/>, consulté le 13 décembre 2013.

<sup>30</sup> Présentation de l'association sur : <http://www.amoureuxauban.net/historique/>, consulté le 13 décembre 2013.

Outre que la création d'associations, les manifestations qui ont eu lieu dans le pays contre des projets de lois illustrent également notre constat sur le renforcement du mouvement pour la défense des droits des étrangers. Nous pouvons citer comme exemple les mobilisations contre la déchéance de la nationalité que nous traitons dans les pages suivantes. Le Président de la République Nicolas Sarkozy a proposé, en 2010, un amendement qui prévoit l'enlèvement de nationalité française des individus d'origine étrangère si coupables d'avoir commis une agression à des autorités publiques. Plusieurs associations se sont manifestées contre cette proposition par le biais de la presse. Nous reviendrons plus loin.

Afin d'observer le rôle joué par les associations dans la production des messages sur le thème « immigration », leurs modalités d'action et leur expertise (si elles en ont), nous analysons maintenant les articles publiés par Catherine Coroller, journaliste spécialisée dans l'immigration à *Libération*. Ensuite, nous examinons des cas spécifiques, pendant des périodes ponctuelles, portant sur des mobilisations élaborées par les associations.

### 1.1. La lutte pour l'égalité des droits : une « bonne » cause pour les journalistes

#### 1.1.1. Des actions professionnalisées au sein d'un réseau international

La journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien national *Libération*, Catherine Coroller, a animé un blog, hébergé sur la plateforme *Libération.fr.*, intitulé *Hexagone*<sup>31</sup> pendant la période de novembre 2008 à octobre 2011<sup>32</sup>. Le blog fait partie du service « Société » et appartient à la rubrique « immigration ». Il reprend souvent les sujets de l'actualité qui ont été publiés sur le quotidien *Libération*. Encouragée par les rédacteurs en chef, Catherine Coroller décide de mener un blog sur le sujet en 2008. Comme déjà abordé dans la deuxième partie de ce mémoire, la journaliste affirme avoir hésité d'entreprendre cette initiative car elle considère « l'immigration » un « *sujet idéologique*<sup>33</sup> » que les responsables politiques mettent en évidence pour « *faire peur aux gens*<sup>34</sup> ». C'est ainsi qu'elle annonce l'objectif de son blog : « *Mon projet est de passer au crible la politique d'immigration du gouvernement*<sup>35</sup> ». Elle fait référence à la politique du chef de l'Etat Nicolas Sarkozy, élu en mai 2007, et de son gouvernement.

---

<sup>31</sup> Présentation du blog sur : <http://immigration.blogs.liberation.fr/>, consulté le 7 décembre 2013.

<sup>32</sup> Catherine Coroller a été en charge de l'immigration entre 2007 et 2011. En octobre 2011, la journaliste devient correspondante de *Libération* dans la région Rhône Alpes. Information disponible sur : <http://immigration.blogs.liberation.fr/coroller/>, consulté le 7 décembre 2013.

<sup>33</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> Coroller Catherine, « Peut-on avoir un vrai débat sur l'immigration ? », Billet du 11 novembre 2008.

Le blog est divisé en catégories, comme nous l'observons dans les figures ci-dessous. Elles sont diverses : actualité, asile, discrimination, développement, exposition, expulsions, identité, immigration, interview, islam, livres et nationalité :

Page d'accueil du blog <i>Hexagone</i>	« Catégories » du blog
	

Comme le blog *Hexagone* n'est consacré qu'à la thématique « immigration », il est nous a servi de point de départ pour repérer les sujets ayant trait au thème et les interlocuteurs qui ont intervenu pendant la période d'analyse. Nous avons analysé le contenu des articles (208 au total) en nous intéressant particulièrement aux interlocuteurs cités. Ainsi, nous avons répertoriés ces derniers et constitué des tableaux avec le titre de l'article, la thématique et l'interlocuteur en question. Nous les présentons dans cette partie<sup>36</sup>.

L'analyse de contenu que nous avons réalisé des articles révèle le poids des associations dans la production de l'information sur le sujet « immigration ». Sur les 208 articles publiés entre 2008 et 2011, 66 (soit 31,7%) rendent compte des communiqués

<sup>36</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p.10.

de presse ou des publications (rapports, revues) ou encore des déclarations et des positionnements des membres associatifs et syndicats.

<b>Articles</b>	208 total
<b>Associations</b>	66 (soit 31,7%)

La production d'articles sur l'immigration de la journaliste Catherine Coroller prend en compte les activités des associations diverses, qui suivent des buts différents, et aussi de quelques syndicats, comme par exemple<sup>37</sup> : ADDE (Association pour les droits des étrangers), Syndicats des avocats de France, Amnesty International, Assfam (Association service social familial migrants), Cette France-là, Droits Devant, Elele, Emmaüs, France Terre d'Asile, Fasti, French-American Fondation, Human Rights Watch, Les amoureux au ban public, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Ni pute, Ni soumises, l'ODSE (Observatoire du droit à la santé des étrangers est un collectif d'associations), Resf (Réseau Education Sans Frontières), Sidaction, Solidarité Sida, SOS Racisme, Syndicat des magistrats... Il y a donc des associations qui traitent de la question de la santé, de la femme, des droits (d'entrée et de séjour des migrants, des couples-mixtes), du racisme et de l'exclusion... Les associations citées agissent fréquemment ensemble dans des actions inter-associatives qui recouvrent aussi des initiatives sur d'autres territoires : outre-mer et Europe. Pendant la période d'analyse, il y a eu plusieurs mobilisations collectives, dont une nationale, contre le « délit de solidarité » en 2009 et contre la déchéance de la nationalité en 2010 que nous traitons dans les pages suivantes.

« *Faire le nombre*<sup>38</sup> » est une posture adoptée par les associations qui agissent au nom de l'immigration ou de l'immigré. Au-delà de cette caractéristique, nous observons également que les associations accomplissent un véritable travail d'information. Elles sont productrices de rapports, de livres, d'analyses, qui sont repris par la journaliste Catherine Coroller. Nous citons ici des exemples parus dans le blog entre 2008 et 2011. Nous pouvons observer que les sujets sont variés :

---

<sup>37</sup> Pour plus de détails, voir le tableau complet avec les titres des articles et leurs thématiques en annexe. Cf. Annexe, p. 10-26.

<sup>38</sup>Nous renvoyons à Garcia Guillaume, « Les mouvements de « sans » entre précarité et praxis médiatique : investir l'espace public comme une ressource compensatoire », p. 131-154, chapitre 4 dans Boumaza Magali et Hamman Philippe (dir.), *Sociologie des mouvements précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<b>Livres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication du livre « Feu au centre de rétention » en 2008 par la Mouvance Libertaire qui est investie dans la défense des sans-papiers sur les conditions de rétention.</li> <li>- Publication de l'ouvrage « Cette France-là » par l'association « Cette France-là » sur la politique d'immigration sous la présidence de Nicolas Sarkozy en 2008.</li> </ul>
<b>Rapports/Etudes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication d'un rapport par l'association Cimade sur les conditions d'hébergement des étrangers en 2007.</li> <li>- Rapport publié par l'organisation Humanitaire Human Rights Watch sur les migrants en Lybie en 2009.</li> <li>- Publication en 2010 par l'association French American Foundation d'une étude sur la discrimination des français envers les magrébins.</li> </ul>
<b>Sondages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sondage publié, en 2011, par la Fondation German Marshall Found of the United States sur comment les différentes nationalités voient l'immigration.</li> </ul>
<b>Analyses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un collectif d'associations (Cimade, Gisti) a publié, en 2010, une analyse détaillée et l'ensemble du texte de loi du ministre de l'Immigration, Eric Besson. Ce texte comprend un volet sanctionnant l'emploi d'étrangers en situation irrégulière.</li> </ul>
<b>Communiqués de presse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SOS Racisme publie un communiqué contre la méthode utilisée par un chercheur lors d'une étude sur la représentation politique des minorités en France en 2009.</li> <li>- Lettre envoyée par seize associations au ministre Éric Besson portant, selon les associations, sur son « comportement agressif » vis-à-vis de ces dernières en 2009.</li> <li>- Des associations de malades, de migrants, de médecins, de défense des droits des étrangers, de lutte contre le sida lancent la campagne «Un mot, des morts», en 2011, pour sauver le droit au séjour pour soins aux étrangers gravement malades, résidant en France.</li> </ul>

Les productions d'analyses et des rapports par les associations relèvent d'un travail d'objectivation, c'est-à-dire, de définition des situations, des enjeux et de la « réalité » sur les conditions de vie des immigrés à rendre public, visant ainsi informer les individus, par le biais des médias, sur cette réalité-là. Même si les thématiques que les activités des associations recouvrent sont diverses, une tendance se manifeste. Elles ont à voir avec des questions juridiques, principalement les conditions d'hébergement des immigrés placés dans les centres administratifs et les conditions d'entrée et séjour des immigrés dans le pays. Nous reviendrons sur ce point.

La journaliste Catherine Coroller souligne que les publications des associations sont utiles dans son travail au quotidien. Elle rappelle que, depuis quelques années, les productions des associations se sont renforcées en raison de nombreux changements des lois dans le pays, comme l'illustre ce passage :

« Les associations font tout le temps des communiqués parce qu'il y a des lois tout le temps. Il y en a sans arrêt. Donc elles font des communiqués soit pour expliquer

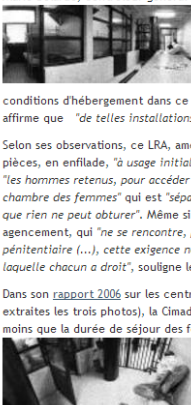
la loi soit pour discuter, donner leur avis ou alerter. Généralement, elles sont contre, il n’y a pas d’associations favorables à ces lois. Il n’y a pas d’associations qui les soutiennent. Elles jouent un rôle de veille et c’est pareil pour les avocats. Il arrive qu’ils appellent en disant : j’ai un client qui est au centre de rétention<sup>39</sup> ».

La journaliste souligne ainsi le rôle de veille des associations en raison de leur proximité avec les immigrés et étrangers, principalement ceux en situation irrégulière. Comme c’est le cas des associations *Cimade* (Comité inter-mouvements auprès d’évacués) et *Gisti* (Groupe d’information et soutien aux immigrés) que nous abordons maintenant. Elles sont les associations les plus citées dans les articles parus au « Hexagone ». Nous voyons dans le tableau ci-dessous que la *Cimade* prend le devant avec vingt-un (21) articles, suivi du *Gisti* avec neuf (9) :

<b>Associations</b>	<b>Articles</b>	<b>Thématiques</b>
Cimade	21	Traitement/conditions d’hébergement des étrangers dans les centres de rétention administrative (CRA), assistance aux étrangers en rétention, politiques migratoires
Gisti (Groupe d’information et soutien aux immigrés)	9	Droits des étrangers, défense des immigrés menacés d’expulsion, politique de l’immigration
Total	30/66	

<sup>39</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialiste de l’immigration au quotidien national *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

Nous observons dans les articles ci-dessus des exemples d'interventions de ces deux associations :

Hexagone, le 21/11/2008	Hexagone, le 18/11/2008
<p><b>Hexagone</b> Ce blog, aimez-le ou quittez-le. Par Catherine Coroller, journaliste à <i>Libération</i>.</p> <p>- Pasqua juge la politique immigration d'Hortefaux hypocrite   Accueil   Le Mali ne veut pas faire de cadeau à Hortefaux -</p> <p>21 NOVEMBRE 2008</p> <p><b>Local de rétention administrative de Choisy-le-Roi: l'alerte déjà donnée en 2006</b></p> <p>L'alerte avait déjà été donnée. Les critiques faites ce vendredi 21 novembre par Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, sur le local de rétention administrative (LRA) de Choisy-le-Roi où sont enfermés des étrangers en instance d'expulsion, avaient été formulées en 2006 par la Cimade, association de défense des étrangers. Dans son rapport, Jean-Marie Delarue qualifie les conditions d'hébergement dans ce lieu d'<i>"attentatoires à la dignité humaine"</i> et affirme que <i>"de telles installations doivent au plus vite disparaître"</i>.</p> <p>Selon ses observations, ce LRA, aménagé dans un commissariat, occupe quatre pièces, en enfilade, <i>"à usage initial de bureaux"</i>. L'une est réservée aux femmes mais <i>"les hommes retenus, pour accéder aux sanitaires, doivent donc passer devant la chambre des femmes"</i> qui est <i>"séparée du couloir par une paroi entièrement vitrée, que rien ne peut obturer"</i>. Même si des <i>"motifs de sécurité"</i> peuvent expliquer un tel agencement, qui <i>"ne se rencontre, par exemple, dans aucun établissement pénitentiaire (...), cette exigence ne saurait l'emporter sur le respect de l'intimité à laquelle chacun a droit"</i>, souligne le contrôleur.</p> <p>Dans son <u>rapport 2006</u> sur les centres et locaux de rétention administrative (d'où sont extraites les trois photos), la Cimade demandait déjà <i>"la fermeture de ce local"</i> ou au moins que la durée de séjour des femmes soit limitée au maximum <i>"à cause du manque d'intimité et de la promiscuité avec les hommes"</i>. <i>"Au LRA de Choisy-le-Roi, les femmes placées au local restent confinées pendant 48 heures dans une petite pièce de 4,5 m2, non</i></p> 	<p><b>Hexagone</b> Ce blog, aimez-le ou quittez-le. Par Catherine Coroller, journaliste à <i>Libération</i>.</p> <p>- Pour une majorité de Français, l'immigration est une chance   Accueil   Démagogie et hypocrisie autour de la notion de codéveloppement -</p> <p>18 NOVEMBRE 2008</p> <p><b>Hortefaux dans un joli pétrin humanitaro-diplomatique</b></p> <p>Avec son projet d'expulsion de réfugiés afghans vers leur pays d'origine, le ministère de l'Immigration s'est mis dans un joli pétrin humanitaro-diplomatique. Lundi 17 au soir, les services de Brice Hortefaux envoient un communiqué aux journaux. Objet: le sort de ces Afghans détenus au centre de rétention de Coquelles (Pas-de-Calais) et en instance d'expulsion à bord d'un charter britanno-français. <i>"Les ministres des Affaires Etrangères et de l'Immigration, n'ont décidé, aujourd'hui, de ne pas donner suite à la proposition des autorités britanniques"</i>, dit le communiqué. A priori, l'initiative de cette expulsion vient, en effet, de Londres. Justification du revirement français: <i>"une difficulté juridique tenant au plan de vol"</i>. La nature de cette difficulté n'est pas précisée. <i>"D'autre part, surtout, il apparaît que toutes les conditions de sécurité, pour les personnes susceptibles d'être reconduites, ne sont pas réunies en l'espèce"</i>. Aussitôt, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) proteste: <i>"l'annulation par la France de sa participation à cette opération franco-britannique ne tient nullement à la mansuétude ou à la générosité"</i>, affirme Jean-Pierre Alaux, l'un des juristes de l'association. Elle s'explique par la réponse positive de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui, saisie, par 11 Afghans en détention à Coquelles, a demandé ce 17 novembre dans l'après-midi à la France de renoncer à l'expulsion, la situation actuelle lui apparaissant présenter un risque trop élevé de traitements inhumains ou dégradants. Ce mardi 18 novembre, la CEDH a confirmé avoir sommé, en urgence, la France de surseoir au renvoi des Afghans. Les protestations des associations n'avaient guère ému le ministère de l'Immigration, mais la mise en demeure de la Cour a produit son effet. Dans son histoire, le gouvernement français n'a jamais outrepassé une telle injonction. Les 11 Afghans devraient être très prochainement libérés du centre de rétention. Ils disposent d'un répit d'un mois pour formaliser leur requête sur le fond auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.</p>
<p>Thématique : Publication d'un rapport par Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, sur les conditions précaires d'hébergement dans le local de rétention administrative (LRA). La journaliste rappelle qu'un rapport produit par l'association Cimade, en 2006, signalait déjà les précarités des centres et des locaux de rétention administrative.</p>	<p>Thématique : Afghans détenus au centre de rétention de Coquelles (Pas-de-Calais).</p> <p>Les ministres des Affaires Etrangères et de l'Immigration annoncent, dans un communiqué envoyé au journal <i>Libération</i>, l'annulation de l'expulsion des Afghans placés au centre de rétention au Pas-de-Calais. Le Gisti se manifeste en affirmant que cette initiative ne s'agit pas d'une action de « générosité » du gouvernement français. Selon cette association, la Cours européenne des droits de l'homme (CEDH) a demandé la France de renoncer l'expulsion.</p>

La Cimade et l'association Gisti travaillent souvent ensemble. Ce dernier est né des salariés de la Cimade qui ont démissionné. Avant d'observer les postures de revendications adoptées par ces associations concernant l'immigration, il convient de revenir sur leur fondation et leurs objectifs.

La Cimade est une association ancienne, créée en 1939 par des pasteurs protestants pour aider les populations évacuées d'Alsace et de Lorraine qui fuyaient l'avancée nazie, ce qui justifie son nom dont la signification est Comité Inter-Mouvements

auprès des évacués. Elle est l'une des plus grandes associations de défense des droits des étrangers avec des réseaux locaux dans toutes les régions françaises<sup>40</sup>. La Cimade est responsable de la création d'autres associations comme « Les Amoureux au ban public », fondée en 2010, et elle est membre de plusieurs réseaux d'associations composés, par exemple, de *l'Anafé* (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), la *CFDA* (coordination française pour le droit d'asile), le collectif *Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s ...* Dans son réseau, nous retrouvons des associations internationales comme *The Churches Commission for Migrants in Europe* (CCME) ou encore l'organisation non-gouvernementale *Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers* (PICUM). La Cimade présente un pôle d'activités intitulé « Solidarités Internationales » qui se consacre à la mise en place et au suivi d'actions liées aux problèmes des migrations internationales dans de nombreux pays.

L'association a pour objectif d'être présente dans les centres d'accueil et d'accompagner les migrants et les demandeurs d'asile. Dans les pôles d'activité nationaux, il y a le secteur de défense des droits fondamentaux qui coordonne les activités nationales de défense juridique des étrangers et demandeurs d'asile. Ce pôle a pour mission d'observer régulièrement les pratiques administratives, de mettre en œuvre des outils statistiques et d'élaborer les formations juridiques à destination des bénévoles et des salariés de l'association<sup>41</sup>. Ainsi, l'activité principale de l'association est de défendre les droits des étrangers contraints de quitter le territoire. Dans ce domaine, l'association joue un rôle très important car de 1984 à 2009, elle a été la seule association, chargée par le pouvoir public, d'intervenir dans les centres de rétention administrative (CRA). Comme le souligne Guillaume Garcia<sup>42</sup>, en raison de cette proximité avec le champ politique, la Cimade est capable d'inscrire ses demandes plus directement, et discrètement, dans les prises de décisions publiques contrairement à des groupes plus radicaux qui investissent plutôt dans des actions dans la rue<sup>43</sup>.

La Cimade se présente comme une association qui s'investit dans les débats d'experts par des actions critiques vis-à-vis de l'action publique, notamment en ce qui concerne les droits des étrangers, comme le résume ce passage de présentation de l'association : « *La Cimade témoigne des injustices qu'elle constate et propose des alternatives pour une politique respectueuse des droits humains*<sup>44</sup> ». C'est ainsi que la Cimade avance des explications qui justifient sa lutte pour le respect des droits

<sup>40</sup> Présentation de la Cimade sur son site [www.cimade.org](http://www.cimade.org).

<sup>41</sup> Sur le site [www.cimade.org](http://www.cimade.org), consulté le 7 décembre 2013.

<sup>42</sup> Garcia Guillaume, « Les mouvements de « sans » entre précarité et praxis médiatique : investir l'espace public comme une ressource compensatoire », p. 131-15, chapitre 4 dans Boumaza Magali et Hamman Philippe (dir.), *Sociologie des mouvements précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 131-154.

<sup>43</sup> Sur les différentes formes d'investissements des groupes, nous renvoyons à : *Ibid.*

<sup>44</sup> Présentation de la Cimade sur son site [www.cimade.org](http://www.cimade.org), consulté le 7 décembre 2013.



fondamentaux comme, par exemple, de la liberté et de l'égalité des individus. L'association affirme que la législation vis-à-vis des étrangers a « durci » depuis quelques années. En critiquant l'enfermement accru des étrangers, la Cimade énonce :

« Face à une législation toujours plus complexe et restrictive, la Cimade apporte son expertise et ses conseils aux étrangers afin qu'ils puissent faire respecter leurs droits. (...) Parce qu'il faut faire évoluer la loi et les mentalités, elle milite plus généralement pour la défense des droits fondamentaux des étrangers et le respect de leur dignité. A leur côté au quotidien, la Cimade peut témoigner de ce qu'ils vivent et des difficultés qu'ils rencontrent<sup>45</sup> ».

Les revendications avouées par la Cimade reposent donc sur une lutte pour la défense des droits de l'homme.

Le groupe d'information et soutien aux immigrés (*Gisti*) est une association parisienne, née en 1972<sup>46</sup> et spécialiste du droit des étrangers. Alors que le rôle essentiel de la *Cimade* est d'assister les étrangers en rétention, le *Gisti* est contre toute forme de rétention. C'est leur désaccord principal. Selon la présentation du groupe mis en ligne dans son site web<sup>47</sup>, le groupe est né « au cœur de cette effervescence sociale très orientée à gauche, voire à l'extrême-gauche<sup>48</sup> » qui a marqué la fin des années soixante. A sa naissance, le *Gisti* a été fondé par des travailleurs sociaux, des militants associatifs (en contact avec des populations étrangères) et des juristes. L'objectif de sa création se focalise sur deux lignes directrices, comme l'illustre ce passage :

« Aujourd'hui encore, les objectifs de l'association restent ceux ayant déterminé sa création et se déploient sur deux axes centraux : une activité d'information juridique à l'intention des immigrés et des associations qui les soutiennent ; une activité de soutien juridique, et également politique aux luttes engagées en France par les immigrés<sup>49</sup> ».

L'association avance que le deuxième axe central, le travail d'information sur la politique de l'immigration, se justifie par une méconnaissance des individus des textes juridiques relatifs aux étrangers y compris par des administrations chargées de les appliquer. Le militant du *Gisti*, Serge Slama, renforce cette observation en affirmant que les statistiques en matière d'immigration sont détournées par le pouvoir public :

« Les rapports ne sont produits que par les ministères et donc les statistiques sont présentées à leur avantage. C'est de la pure instrumentalisation des statistiques, c'est du bricolage parfait ! On fait croire que les chiffres augmentent alors qu'en réalité ils sont stables !<sup>50</sup> ».

---

<sup>45</sup> « Centres et locaux de rétention administrative Rapport 2009 », Cimade, 2009, p. 16

<sup>46</sup> Présentation de l'association Gisti sur son site : <http://www.gisti.org>, consulté le 7 décembre 2013.

<sup>47</sup> Histoire de la création du Gisti sur : <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/creation.html#fnB3>, consulté le 7 décembre 2013.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Slama Serge, militant de l'association Gisti, Entretien du 26 mars 2012.

L'activité d'information du groupe consiste à offrir des publications sur les droits des étrangers à un public large<sup>51</sup> et à élaborer des formations juridiques à l'ensemble des secteurs associatifs et à des professionnels divers comme, par exemple, des journalistes<sup>52</sup>. Le groupe travaille également en collaboration avec une cinquantaine d'organisations, comme *Amnesty International* ou *Resf* (Réseau éducation sans frontières).

Serge Slama est membre du *Gisti* et responsable des formations et des publications de l'association et apporte son aide, depuis une dizaine d'années, aux étrangers (et étrangères) qui sont en situation irrégulière. Il affirme que les médias « tombent » sur lui et sur l'association en raison de deux facteurs : le premier est la réputation du groupe dans le milieu juridique. Il met l'accent sur l'expertise juridique de l'association qui est facile d'accès pour les médias malgré la petite structure de l'association (sept salariés, à peu près trois cents membres) et la non professionnalisation des membres en matière de communication, comme il l'explique dans le passage suivant :

« On n'est pas une association avec un attaché de presse, avec des gens qui contactent les journalistes. Mais, quelque part, on est plus efficace que la plupart des associations. De grosses associations comme la Cimade ont des attachés de presse etc. mais n'ont pas forcément de meilleurs retours que nous, dans la presse. On a une crédibilité en la matière. Le *Gisti* est extrêmement réputé dans le milieu juridique parce qu'on fait beaucoup de contentieux, on a tous les arrêts de principe. On a une énorme réputation dans le milieu juridique et comme les médias savent qu'ils peuvent nous consulter sur les droits des étrangers, la plupart d'entre eux nous appelle. On a tout de même un impact médiatique assez important, enfin relativement, surtout dans les médias écrits alors qu'en réalité on est une organisation minuscule<sup>53</sup> ».

Le deuxième facteur énoncé par Serge Slama sur l'« attractivité » de l'association est la disponibilité du groupe pour répondre aux journalistes et pour réagir aux demandes et aux consultations de ces professionnels. Il met l'accent sur la complexité des projets de lois sur l'entrée et le séjour des étrangers et le rôle « pédagogique » de l'association :

« On est là pour être un groupe ressource. Assez fréquemment les principaux journalistes en droit d'immigration sollicitent énormément le *Gisti* parce qu'ils savent qu'ils vont trouver là, une analyse engagée et assez objective. On a une bonne connaissance du Droit et de la politique. Il arrive assez fréquemment que des journalistes suivent nos formations. Que ce soit *Libération* ou *Le Monde*, ou encore d'autres médias, on a eu plusieurs fois des journalistes qui ont demandé à suivre des formations du *Gisti*

---

<sup>51</sup> Sur le site web du groupe il est possible de commander leurs publications. Il y a huit collections comme celle de la revue *Plein Droit*, la collection *Notes Juridiques*, *Les Cahiers Juridiques*, entre autres. Sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article59#nb1>, consulté le 25 juillet 2014.

<sup>52</sup> Nous l'avons cité, le journaliste Franck Johannes a fait une formation au *Gisti* lorsqu'il était journaliste spécialisé de l'immigration au quotidien nationale *Libération* en 2010.

<sup>53</sup> Slama Serge, militant de l'association *Gisti*, Entretien du 26 mars 2012.

pour s'améliorer en droit des étrangers, pour mieux comprendre les enjeux juridiques<sup>54</sup> ».

Depuis la naissance de l'association, l'articulation entre questions juridiques et politiques est mise en valeur par le *Gisti*. L'association est composée de professionnels du droit ou d'individus qui ont des compétences dans ce domaine<sup>55</sup>.

Ainsi, les associations de défense des droits des immigrés et des étrangers, la *Cimade* et le *Gisti*, mobilisent des connaissances spécifiques sur les lois et les politiques d'immigration. Elles se professionnalisent dans le domaine en offrant, d'une part, des formations juridiques à leurs bénévoles, à leurs salariés et aux journalistes, en produisant, d'autre part, des analyses et des critiques portant sur les procédures juridiques de l'éloignement des étrangers ou sur les propositions de lois de contrôle du flux migratoire. Invitées à intervenir dans la presse, les associations participent à la définition de ce qui constitue l'information sur l'immigration et sur l'immigré. Mais comment leurs relations avec les journalistes s'établissent-elles, sachant qu'elles dépendent des plusieurs facteurs (dont la ligne éditoriale d'un journal)? A travers l'exemple du *Gisti*, nous abordons maintenant les raisons pour lesquelles l'investissement des associations dans la thématique « immigration » trouve écho dans le blog du quotidien *Libération* et dans la presse en général. Elles nous permettront de comprendre la manière dont les journalistes constituent une « configuration » avec leurs interlocuteurs.

### 1.1.2. La visibilité médiatique des associations expérimentées

S'intéresser à la mise en débat d'un thème conduit à aborder la question de la visibilité des acteurs dans la sphère publique. Dans son approche de la sphère publique, la philosophe Hannah Arendt<sup>56</sup> souligne l'importance pour les acteurs de se rendre visibles et d'apparaître pour faire exister un domaine public. « *Notre sens du réel dépend entièrement de l'apparence, et donc de l'existence d'un domaine public*<sup>57</sup> », affirme-t-elle. Elle définit le terme « public » dans une perspective large : ce qui peut être vu et entendu par tous, c'est-à-dire, « *ce qui jouit de la plus grande publicité possible*<sup>58</sup> ». Le « public » peut donc être défini par ce qui est diffusé par le biais des médias car ils sont

---

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> Sur la fondation du *Gisti* nous renvoyons à Israël Liora, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du *Gisti* », *Politix*, n° 62, 2003, p. 115-143.

<sup>56</sup> Arendt Hannah (1961), *Condition de l'homme moderne*, Domont, Calmann-Lévy, 2011, p. 60.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p.60.

essentiels dans la définition de la scène de visibilité<sup>59</sup>. Ils ne sont pas les seuls moyens, bien évidemment, mais en sélectionnant et hiérarchisant quotidiennement ce qui constitue l'actualité, les médias, institution sociale, participent de la constitution du « réel ».

La visibilité du Gisti est un facteur mis en avant par Serge Slama pour expliquer la raison pour laquelle les professionnels des médias recourent au groupe. Il explique que l'association est rendue plus visible par le biais des médias avec la création du blog « Combats pour les droits de l'homme<sup>60</sup> », en 2008, qu'il anime avec des chercheurs et des juristes sur la plateforme du *Monde*. Nous remarquons la participation des divers acteurs dans l'animation du blog : professeurs, doctorants, étudiants en master « droit de l'homme » ou « droit européen et international », entre autres. En plus d'être membre du Gisti, Serge Slama est maître de conférences en droit public à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne. De fait, son blog est « source » d'informations et est cité dans les articles publiés au blog *Hexagone* et au *Monde*, comme nous verrons plus loin. Mais la visibilité médiatique dont parle le militant s'explique par deux facteurs que nous traitons maintenant : par les relations de proximité des membres associatifs avec les journalistes et par une « *logique des situations*<sup>61</sup> ». La visibilité doit être envisagée selon le contexte dans lequel l'interaction a lieu, elle est ainsi socialement constituée.

**Page d'accueil du blog Combats pour les droits de l'homme (CPDH)**

---

**Combats pour les droits de l'homme (CPDH)**



**Entretien croisé des Professeur.e.s Calvès et Dockès sur le retentissant arrêt Baby Loup**

Publié le 2 juillet 2014 par CPDH






*Propos recueillis par Nicolas Hervieu*



Un inextricable dilemme. De vives passions médiatiques et fureurs politiques. Et de multiples et épiques rebondissements contentieux. Tels furent les

*Points de vue engagés sur l'actualité des droits de l'homme*



[Ecrivez-moi](#)

• A propos de CPDH

<sup>59</sup> Nous renvoyons au numéro 129-130 de la revue *Réseaux*, 2005, qui se consacre à la thématique « Visibilité et invisibilité ».

<sup>60</sup> Les articles qui citent le blog ont été comptabilisés comme relevant des « acteurs scientifiques », pas des « associations », comme nous le verrons plus loin. Le blog est hébergé sur la plateforme *Le Monde.fr* : <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/>

<sup>61</sup> Voirol Olivier, « Visibilité et invisibilité : une introduction », *Réseaux*, n° 129-130, 2005, p. 17

Le militant connaît les principaux journalistes en charge de l'immigration dans la presse et il lui arrive de critiquer leur travail. Il considère, par exemple, que Catherine Coroller est une très bonne journaliste mais qu'elle a des difficultés dans la compréhension des procédures judiciaires. Dans le passage ci-dessous, il souligne que le choix des interlocuteurs est aussi une question personnelle, qu'il est donc variable selon la personnalité du journaliste :

« Il y a des journalistes qui ont leurs contacts privilégiés. Le journaliste de l'AFP, Amer Ouali [spécialisé de l'immigration], il m'appelle souvent. Il ne me cite pas, il m'appelle et voilà, il n'y a pas de raison que je ne lui réponde pas. Laetitia Van Eeckhout [*Le Monde*, spécialisée de l'immigration] m'appelait assez souvent aussi, elle avait beaucoup de mal avec le droit mais la nouvelle journaliste, Elise Vincent (*Le Monde*, spécialisée de l'immigration), ne m'appelle pas souvent. Je crois qu'elle a d'autres contacts. C'est une question de personnalité<sup>62</sup> ».

Serge Slama reconnaît l'importance de faire connaître l'association aux individus, même s'il affirme qu'elle n'a pas une volonté affirmée d'attirer l'attention des journalistes. L'objectif avoué est d'influencer les orientations de la politique de l'immigration, en sensibilisant les individus, comme il explique ci-dessous :

« On défend la cause des étrangers quand il y a des restrictions de droits, de la part du gouvernement à travers des lois, comme ça arrive malheureusement assez souvent. Les médias sont nécessaires pour défendre cette cause, pour essayer de sensibiliser le grand public, pour essayer de convaincre dans une société vraie, démocratique. Le Gisti est un groupe ressource, la vocation du Gisti, c'est justement d'apporter des ressources en droit de l'immigration et de faire progresser les mentalités là-dessus. C'est parfaitement normal de passer par les médias même si on n'est pas une organisation de masse. On n'a pas vocation à passer dans tous les médias et on n'est pas dans une logique de plaidoyer systématique. On n'en a d'ailleurs ni les moyens ni la volonté<sup>63</sup> ».

Le membre du *Gisti* met ainsi en évidence le rôle démocratique des médias qui consisterait à informer « objectivement » sur des questions d'intérêt général, visant fonder des pratiques démocratiques. Toutefois, les limites de cette vision normative sur le rôle des médias sont mises en évidence en raison du déséquilibre dans l'accès aux médias. Selon lui, l'association *France Terre d'Asile*<sup>64</sup> a un rapport privilégié avec les médias :

« Parmi ceux qui passent beaucoup dans les médias, et ça c'est un phénomène curieux, il y a Pierre Henry, directeur de France Terre d'Asile. Ce type-là n'arrête pas de s'approprier les actions des autres. C'est lui qui intervient le plus souvent dans les médias en matière d'immigration. Et souvent il le fait alors même que son association n'a fait aucune action, rien ! Il nous est arrivé des dizaines de fois de faire des recours au

---

<sup>62</sup> Entretien du 26 mars 2012.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> France Terre d'Asile est une association créée en 1970 qui a pour objectif la surveillance et l'application des conventions internationales qui garantissent l'asile. Présentation disponible sur : <http://www.france-terre-asile.org/qui-sommes-nous/presentation/lassociation>, consulté le 13 décembre 2013.

conseil d'Etat, d'y passer des dizaines d'heures... et le premier à réagir dans les médias c'est lui, alors qu'il n'a rien fait !<sup>65</sup> »

La visibilité médiatique fait ainsi l'objet de « rivalité » entre les associations. La prise en compte de leur lutte par les médias est non seulement souhaitée comme revendiquée. Ceci apparait dans la façon dont le militant critique le rapport d'une autre association aux médias.

La visibilité d'un sujet ou d'une cause déterminée renvoie également à une « logique des situations ». La citation du blog animé par Serge Slama<sup>66</sup> dans les articles écrits par Catherine Coroller s'explique aussi à une opportunité. En 2008, le gouvernement a décidé de mettre en concurrence les associations qui étaient présentes dans les centres de rétention administrative (CRA) où les étrangers, en situation irrégulière en attente d'expulsion, sont placés. La décision du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire était de répartir la mission d'assistance aux étrangers en rétention entre six «personnes morales». Jusqu'à cette année-là, seule la *Cimade* travaillait dans les CRA. Pendant l'année 2009, la *Cimade*, le *Gisti* et d'autres associations se sont rassemblés pour remettre en question l'appel d'offre lancé par le ministère. Selon elles, cette décision allait permettre au ministère de l'Immigration d'engager d'autres prestataires moins exigeants en matière d'aide aux étrangers. Ce mouvement s'inquiétait aussi de la perte d'indépendance des associations, vis-à-vis du pouvoir politique, qui sont désormais autorisées à intervenir dans les centres<sup>67</sup>. Dans les articles qui figurent ci-dessous nous observons leur revendication :

---

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Sur : <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/>, consulté le 26 juin 2014.

<sup>67</sup> Depuis le premier janvier 2010, cinq associations accompagnent les étrangers : Assfam, Cimade, Forum réfugiés, France Terre d'Asile et l'Ordre de Malte.



Hexagone, le 02 juin 2009

### Centres de rétention: c'est l'Etat qui paiera la note

*«Formellement, ça pourrait se terminer par une demande de dédommagement... Pour l'instant, l'appel du plied est discret, mais si le ministère de l'immigration fait le sourd, les quatre associations de défense des étrangers en situation irrégulière qui devaient remplacer la Cimade dans les centres de rétention administrative (CRA) avant que le juge ne suspende dimanche l'exécution de ce marché, hausseront le ton.*

Logiquement, le passage de relais entre les intervenants de la Cimade et ceux des associations lauréates aurait dû se faire ce mardi matin. Afin d'assurer cette mission d'assistance des étrangers en instance d'expulsion, France terre d'asile (FTDA) avait recruté onze personnes, Forum Réfugiés dix, l'Ordre de Malte huit et l'Asfam deux.

Eric Besson ayant été contraint par la justice de prolonger (de trois mois) la mission de la Cimade, ces salariés se retrouvent sans emploi. «Il y a un aspect préjudiciable pour les équipes recrutées», note Pierre Henry, directeur général de FTDA. A peine embauchés, déjà débauchés? «Nous allons proposer à ces salariés un reclassement à l'intérieur de l'association», promet Pierre Henry. Ceux qui étaient précédemment employés par la Cimade devraient voir leur mission prolongée.

Reste que les quatre associations n'ont pas l'intention de supporter les conséquences du bras de fer entre la Cimade et Eric Besson. «La situation actuelle n'est pas de notre responsabilité», rappelle Alain de Tonquédec, secrétaire général de l'Ordre de Malte. Christian Laruelle, directeur de l'Asfam est plus précis: «J'espère que le ministère va prévoir une indemnisation». «On maintiendra les droits des salariés, et on verra comment on peut trouver les moyens financiers pour cela, mais on ne va pas les sortir de notre poche», prévient Olivier Brachet, directeur général de Forum réfugiés.

Sur son blog, Serge Slama avait anticipé le risque de voir les associations prestataires réclamer des indemnités.

En signant le marché le dimanche 10 mai alors que la justice n'avait pas encore tranché, Eric Besson a mis en difficulté les quatre associations. Maintenant, soit il ouvre un deuxième front contentieux avec elles, soit il les dédommage. «Au bas mot, entre les indemnités qui seront versées aux prestataires retenus et les frais d'avocats pour les 3 procédures, le contribuable devra déboursier sûrement une centaine de milliers d'euros», estime Serge Slama.

L'article aborde le remplacement de l'association Cimade par d'autres associations dans les centres de rétention. L'Etat a été obligé de prolonger le contrat de la Cimade pour encore trois mois ce qui pose problème aux autres associations qui avaient déjà embauché des professionnels. La journaliste cite le blog animé par Serge Slama « Combats pour les droits de l'homme ».

Hexagone, le 03 juin 2009

### Hexagone

Ce blog, aimez-le ou quittez-le. Par Catherine Coroller, journaliste à Libération.

*«Centres de rétention: c'est l'Etat qui paiera la note | Accueil | Les transferts d'argent des migrants affectés par la crise financière.»*

03 JUIN 2009

#### Centres de rétention: une manche pour Besson

Le Conseil d'Etat n'a pas suivi la Cimade. L'association de défense des sans-papiers lui demandait d'annuler le décret du 22 août 2008 modifiant les modalités d'assistance aux étrangers placés en centre de rétention administrative (CRA). Le Jugement du Conseil d'Etat a été rendu public ce mercredi matin. Et c'est non.

Jusqu'ici, la Cimade assurait, seule, depuis 25 ans, cette mission sur l'ensemble des centres de rétention. Le décret prévoit que cette assistance sera confiée à des personnes morales différentes pour chaque CRA.

La Cimade y voit une inégalité de traitement entre les étrangers. Accusation rejetée par le juge qui estime «que la nécessité que les droits des étrangers placés en centre de rétention soient garantis dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire n'implique pas que les missions d'assistance à ces étrangers soient assurées par la ou les mêmes personnes morales sur l'ensemble du territoire national.»

Le Conseil d'Etat a, en revanche, suivi la Cimade sur un point. Pour cette association, la définition de la mission d'assistance aux étrangers telle que prévue dans le décret posait problème puisqu'elle se bornait à «des prestations d'information sous la forme d'organisation de permanences et de mise à disposition de documentation». Or, la loi sur laquelle se fonde ce décret prévoit que les étrangers maintenus en rétention doivent «bénéficier d'actions d'accueil, d'information et de soutien pour permettre l'exercice effectif de leurs droits.»

Pour le coup, le juge est d'accord avec la Cimade et le dit. «Compte tenu de l'objectif poursuivi par le législateur, le Conseil d'Etat juge que le décret doit être compris comme prévoyant que la convention en question porte non seulement sur l'information mais aussi sur l'accueil et le soutien des étrangers, pour permettre l'exercice effectif de leurs droits.»

L'article aborde la demande d'annulation élaborée par l'association Cimade auprès du Conseil d'Etat du décret qui vise ouvrir les centres de rétention à d'autres associations. L'article rappelle que la Cimade a été pendant vingt-cinq ans la seule association à pouvoir agir sur l'ensemble de centres de rétention. Le Conseil d'Etat a refusé la demande de l'association.

<p>Hexagone, 01 juin 2009</p>	<p><b>Hexagone</b> Ce blog, aimez-le ou quittez-le. Par Catherine Coroller, journaliste à <i>Libération</i>.</p> <p>« Un chercheur trop "islamophile" sanctionné?   Accueil   Peut-on mener des recherches sur l'Islam sans être inquiété? »</p> <p>10 JUIN 2009</p> <p><b>Besson soigne ses obligés</b></p> <p>Collectif respect, le retour? En toute discrétion, cette association a été habilitée par Eric Besson à "visiter les zones d'attente" où sont retenus les étrangers non autorisés à entrer sur le territoire français, comme le révèle sur son blog, Serge Slama, juriste et militant du Groupe d'information et de soutien des étrangers (GISE).</p> <p>Ce faux nez de l'UMP auquel le ministre de l'Immigration voulait confier la charge d'assister les étrangers dans les centres de rétention d'Outre-Mer en a été empêché par le tribunal administratif. Dans son ordonnance, le juge avait estimé que le Collectif Respect n'avait pas les "capacités techniques, professionnelles et financières" pour assumer cette mission.</p> <p>Le ministère de l'Immigration lui a visiblement trouvé un autre fromage.</p> <p>Les centres de rétention et les zones d'attente accueillent deux catégories différentes d'étrangers en situation irrégulière. Les premiers se trouvent sur le territoire français où ils ont réussi à pénétrer ou à se maintenir, et y ont été interpellés. Les seconds ont été arrêtés à la descente de l'avion ou du bateau, avant d'avoir pu mettre le pied en France.</p> <p>Une autre association, l'Ordre de Malte, fait aussi son entrée en zone d'attente. Également sélectionnée par Besson pour assister les étrangers dans les centres de rétention, elle n'a pas fait l'objet des mêmes critiques de la part du tribunal administratif.</p> <p>Pour Serge Slama, cette fleur faite au Collectif Respect, et à l'Ordre de Malte, par le ministère de l'Immigration cache forcément des arrière-pensées.</p> <p>L'explication est à chercher, selon lui, dans la bataille qui oppose depuis des mois, Besson à la Cimade, dans l'affaire des centres de rétention.</p>	<p>En citant le blog « Combats pour les droits de l'homme », animé par Serge Slama, la journaliste aborde la décision du tribunal administratif d'interdire l'association <i>Collectif Respect</i> d'aider les étrangers placés dans les centres de rétention. Ce collectif avait été habilité par le ministre Eric Besson à assister des étrangers. La journaliste affirme que la décision d'habiller autres associations, autre que la Cimade, dans les centres de rétention s'agit d'une manœuvre du gouvernement : « <i>diviser pour régner</i> », affirme-t-elle dans ce passage : « Depuis vingt-cinq ans, la Cimade y assurait, seule, la défense des étrangers. Sa liberté de parole, et ses critiques contre la situation dans ces lieux, agagaient en haut lieu. Brice Hortefeux, le prédécesseur de Besson au ministère de l'Immigration, a donc décidé d'y faire entrer d'autres associations, dont le Collectif Respect et l'Ordre de Malte. Diviser pour régner, la technique est connue. Mais, problème, le Collectif Respect a été jugé incompétent, ce qui est un camouflet pour Besson ».</p>
-------------------------------	--	---

Le *Gisti* a annoncé la déposition d'un recours devant le tribunal administratif contre la décision du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Serge Slama a participé de la rédaction de ce recours au sein de l'association *Gisti*. C'est ainsi qu'à cette occasion, le blog qu'il anime apparaît comme « source » d'information dans le blog « Hexagone » de la journaliste au quotidien *Libération*, Catherine Coroller. En 2008, il n'a pas été encore cité par la journaliste. Comme nous pouvons observer dans le tableau ci-dessus, par les connaissances techniques des associations qui sont sur le « terrain » (plus particulièrement dans les centres de rétention- CRA), la journaliste « découvre » le fonctionnement des CRA ainsi que la complexité juridique du contrôle de l'immigration irrégulière : les droits des étrangers concernent le droit pénal, le droit administratif et les textes internationaux de protection des droits de l'homme. Quand Serge Slama aborde dans son blog la situation des associations vis-à-vis de la décision du gouvernement, il cite les articles publiés par Catherine Coroller et Laetitia Van Eeckhout (*Le Monde*) à ce sujet<sup>68</sup>. L'intérêt des journalistes à cette cause est aussi utilisé comme un moyen de créer des référencements sur le web.

Par cet exemple, nous observons que les associations de défense des droits des étrangers arrivent à mettre en valeur, à travers les médias, un savoir technique fondé sur

<sup>68</sup> Comme par exemple dans le billet publié par Serge Slama le 1<sup>er</sup> juin 2009 intitulé : « Prix de « l'imbécile heureux né quelque part » à Eric Besson », où il cite l'article que Catherine Coroller publié le 2 juin 2009, sur : <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2009/06/01/prix-de-limbecile-heureux-ne-quelque-part-a-eric-besson/#more-1159>, consulté le 11 décembre 2013. Il cite également un article écrit par la journaliste Elise Vincent, spécialiste de l'immigration : « La justice contraint le gouvernement à différer la réforme de l'aide aux étrangers », le 1<sup>er</sup> juin 2009.



leur expérience sur le « terrain » où elles rencontrent régulièrement les étrangers. Néanmoins, l'étude réalisée par Sandrine Lévêque<sup>69</sup> sur les relations entre les journalistes sociaux et les syndicalistes, nous permet d'aller encore plus loin dans notre raisonnement sur les relations entre journalistes et interlocuteurs. La chercheuse souligne que ces acteurs s'aident mutuellement car ils sont, certes, dans un rapport intéressé mais surtout ils partagent la même vision de monde. Certains journalistes sociaux étaient des anciens militants syndicaux. Ainsi, la proximité entre journalistes et interlocuteurs repose sur des convictions socio-politiques. En ce sens, il est possible d'affirmer que les associations de défense des droits des immigrés et étrangers trouvent un écho dans les productions journalistiques car elles offrent un « bon » sujet aux professionnels des médias. Or, la cause défendue par les associations citées plus haut correspond à des principes sur lesquels les pratiques et les normes professionnelles sont fondées. Les droits de l'homme font l'objet d'un consensus en France. Les chances de trouver un écho favorable sont grandes, notamment dans un quotidien comme *Libération* qui a été fondé sur des principes de l'extrême-gauche. La journaliste Catherine Coroller rappelle que l'« identité » du quotidien se repose sur la défense des droits fondamentaux des individus notamment ceux « exclus » : « *la défense du plus faible, la défense de l'immigré, ça faisait partie des valeurs que Libération défend*<sup>70</sup> ». La déclaration de la journaliste manifeste les conventions liées au travail journalistique qui consistent en attribuer un rôle social aux médias. En ce sens, nous pouvons reprendre la proposition d'Olivier Voirol<sup>71</sup> pour qui la visibilité médiatisée présente une dimension socio-politique. « *L'horizon des activités dignes d'attention est en lien étroit avec l'horizon des pratiques socialement reconnues*<sup>72</sup> », affirme-t-il. Olivier Voirol rappelle, dans le passage suivant, le rapport étroit entre la manière dont les journalistes, acteurs inscrits dans une collectivité, reconnaissent l'importance d'une cause et la visibilité médiatique de celle-ci :

« Plus les principes de vision et les registres de justification des causes, et donc aussi les formes de dénonciation et de formulation des revendications, s'éloignent des systèmes d'intelligibilité et des principes de vision du monde qui sont de rigueur chez les professionnels de l'information, moins leurs chances de trouver écho favorable dans le traitement médiatique sont grandes<sup>73</sup> ».

L'attention publique portée à un fait est socialement orientée. En ce sens, l'intérêt journalistique porté à un fait est moins déterminé par le « pouvoir » supposé des

---

<sup>69</sup> Lévêque Sandrine, « La conférence de presse, les transactions entre syndicalistes et journalistes sociaux », *Politix*, n° 19, 1992, p. 120-134.

<sup>70</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialiste de l'immigration au quotidien national *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>71</sup> Voirol Olivier, *op.cit.*, p. 9-36.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>73</sup> Voirol Olivier, « Les luttes pour la visibilité – Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130, 2005, p. 111.

journalistes de constituer, tous seuls, l'actualité que par la « précuissson », la manière dont un fait est mis en évidence par d'autres acteurs<sup>74</sup>. Sur une analyse du travail journalistique, Cyril Lemieux<sup>75</sup> rappelle l'importance de prendre en compte le rapport entre l'attractivité d'une situation et le « cadre » dans lequel elle est structurée avant d'arriver à la connaissance des journalistes :

« Lorsque l'on cherche à déterminer la raison qui rend la couverture d'un fait attractive ou même dotée d'un caractère d'obligation pour les journalistes, ce n'est pas vers leur prétendu pouvoir de « faire » l'actualité ou vers l'arbitraire qui serait le leur dans la sélection des informations, qu'il faut se tourner. C'est d'abord vers le fait lui-même et sa « précuissson » par d'autres instances que les journalistes. On ne veut certes pas dire que ce fait existerait par lui-même comme une réalité autonome. Au contraire, c'est qu'il est nécessaire d'analyser le travail de détachement et d'inscription préalable en vertu duquel un fait, lorsqu'il arrive enfin entre les mains du journaliste, se trouve toujours déjà doté d'une disponibilité que ce journaliste n'a pas lui-même créée<sup>76</sup> ».

A partir d'autres exemples d'interventions des associations dans la presse, nous allons observer plus profondément les logiques qui traversent les relations entre journalistes et leurs interlocuteurs et vérifier l'hypothèse qui structure ce chapitre et porte sur la constitution d'une configuration spécifique entre journalistes « spécialisés », des associations et des chercheurs et l'émergence d'un processus de politisation.

## 1.2. Une bataille de mots : un rapport mouvementé entre journalistes et leurs interlocuteurs

Nous avons souligné plus haut que l'apparition des associations dans les articles publiés par la journaliste du journal *Libération* Catherine Coroller était significative : 31,7% entre 2008 et 2011. Néanmoins, quand nous lisons plus attentivement ces articles, nous remarquons que les associations sont principalement convoquées pour réagir à des initiatives prises dans la sphère politique comme, par exemple, à une déclaration d'un ministre ou sur la votation d'une loi liée aux droits d'asile. Le tableau ci-dessous montre que seulement dix-sept articles (17) sur deux-cent huit (208) citent exclusivement les associations et leurs activités. Les acteurs politiques, quant à eux, sont cités dans cinquante et un articles (51). Nous remarquons également la présence des « scientifiques » en tant qu'interlocuteurs et ils apparaissent vingt-sept fois (27). Nous utilisons le terme « scientifique » pour rassembler les désignations suivantes : chercheurs, experts et intellectuels. Le terme veut rassembler ainsi des acteurs qui, à

---

<sup>74</sup> La Haye Yves (de), *op.cit.*, p. 120.

<sup>75</sup> Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p.426.

partir des méthodes particulières à leur domaine d'activité, sont invités par les journalistes à expliquer, évaluer ou interpréter une situation.

	<b>Nombre d'articles publiés (entre novembre 2008 à l'août 2011)</b>		
<b>Tous les intervenants</b>	208 total		
<b>Associations</b>	66	dont 17	dont 49
		<b>Associations</b>	<b>Associations + Acteurs politiques</b>

<b>Intervenants</b>	<b>Nombre d'articles publiés (entre novembre 2008 à l'août 2011)</b>	<b>Thématiques</b>
<b>Acteurs politiques<sup>77</sup></b>	51/208	Accompagnement des déplacements des ministres de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Brice Hortefeux et Éric Besson ; Conférence européenne sur l'intégration ; dépenses et fonctionnement du Ministère de l'immigration ; déclarations de responsables politiques ; divergence entre responsables politique sur la création de statistiques ethniques.
<b>Scientifiques<sup>78</sup></b>	27/208	Publication d'ouvrages sur, par exemple, la présence d'étrangers dans les partis politiques, colloques, conférences et publication d'articles dans des revues scientifiques portant sur les statistiques ethniques. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réactions vis-à-vis de la création du Comité à la diversité et à l'égalité des chances sous la présidence de Nicolas Sarkozy en 2009 ;</li> <li>• Divergences entre chercheurs et associations sur les statistiques ethniques.</li> </ul>

<sup>77</sup> Pour le tableau complet avec les titres des articles et les thématiques voir l'annexe, p.22.

<sup>78</sup> Nous utilisons ici le terme « scientifiques » pour rassembler les désignations suivantes : chercheurs, experts et intellectuels. Le terme veut rassembler ainsi des acteurs qui, à partir des méthodes particulières à leur domaine d'activité, sont invités à intervenir dans les médias pour expliquer, évaluer et interpréter des situations diverses. Pour le tableau complet avec les titres des articles et les thématiques voir l'annexe, p.17.

Ainsi, une lecture plus méticuleuse des articles révèle que les interventions des associations et des « scientifiques » s'articulent aux discours journalistiques pour rivaliser avec les déclarations ou les annonces des autorités publiques sur l'immigration. L'implication de chercheurs, sociologues ou politologues, dans les actions des associations (en contribuant soit dans la réalisation des analyses ou dans des actions de soutien) est une caractéristique significative du « mouvement » de défense des droits des étrangers. Par ailleurs, l'intérêt scientifique porté au sujet « immigration » s'accroît progressivement depuis une trentaine d'années<sup>79</sup>. Nous reviendrons sur cet aspect dans le deuxième point de ce chapitre. Nous allons commencer par aborder le rapport entre les associations et la presse.

Toutefois, l'« importation » des interventions extra-journalistiques révèle qu'elles font l'objet d'usages déterminés par la ligne éditorial d'un journal. La déclaration de la journaliste responsable pour le blog *Hexagone*, Catherine Coroller, en illustre. Elle estime que le débat sur l'immigration est passionné et qu'il y a des imprécisions dans les données statistiques produites et annoncées par les responsables politiques. « *Les chiffres [sur l'immigration] annoncés par le gouvernement sont faux. En fait, quand vous commencez à vous occuper de l'immigration, c'est tellement injuste que du coup ça devient intéressant. Vous vous dites : « ce n'est pas possible » !<sup>80</sup>* ». Dans son blog, elle réaffirme son positionnement : « *J'ai hésité longtemps avant de reprendre la rubrique immigration tant ce sujet suscite des passions haineuses<sup>81</sup>* ». C'est ce qu'affirme également Laëtitia Van Eeckhout, journaliste au *Monde*. Dans l'introduction de son livre intitulé *Immigration*, publié en 2007, elle souligne : « *L'immigration est un sujet que l'on agite souvent comme un chiffon rouge en période électorale. Pourtant cette question mérite un vrai débat<sup>82</sup>* ». Les journalistes en charge de l'immigration dans les quotidiens *Le Monde* et *Libération* s'accordent pour dire qu'elles veulent favoriser un débat sur l'immigration. La production d'informations sur l'immigration est présentée ainsi comme une opportunité pour les journalistes pour se redonner un rôle de service public et de contre-pouvoir. Ces professionnelles se définissent comme des acteurs qui ont des responsabilités morales capables d'alimenter des pratiques démocratiques<sup>83</sup>. Comme le souligne Jacques Lagroye, « *l'ensemble de pratiques sociales travaillent en quelque sorte à produire la différenciation des rôles, même quand elles ne sont pas orientées à cet*

<sup>79</sup> Rea Andrea, Tripier, Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, Editions La Découverte, 2009, p.72.

<sup>80</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialiste de l'immigration au quotidien national *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>81</sup> A propos de l'auteur sur <http://immigration.blogs.liberation.fr/about.html>

<sup>82</sup> Van Eeckhout Laetitia, *L'immigration*, Paris, La Documentation Française/Odile Jacob, 2007, Introduction.

<sup>83</sup> Sur la formation de la profession et son rapport à la démocratie nous renvoyons à Ruellan Denis, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, PUR, Rennes, 1997, p. 86.

*effet*<sup>84</sup> ». En référence à ce chercheur, nous considérons que ce mouvement manifeste un processus de politisation. La politisation d'un enjeu relève d'un travail de légitimation qui se traduit autant par des pratiques et des croyances des acteurs qui veulent contribuer à la « production de la politique ». Dans les cas des associations citées, elles justifient leur « cause » en affirmant leur rôle social de « veille » de l'action politique. Les interventions des associations, que nous avons abordées jusque-là, s'inscrivent donc dans un contexte politique spécifique : beaucoup d'entre elles suivent des orientations plutôt à « gauche » et se retrouvent face à un chef d'Etat de « droite » qui a fait de l'immigration son thème prioritaire de campagne présidentielle. Cette posture sert aux journalistes dans la différenciation de leur rôle à l'égard du pouvoir public. La constitution d'une configuration entre journalistes et interlocuteurs sur le sujet « immigration » manifeste ainsi une relation « intéressée » qui contribue à la mise en évidence des enjeux controversés, comme, par exemple, le rôle étatique et des associations dans le fonctionnement des centres de rétention. L'émergence des « nouvelles » associations contribue également à renforcer la « réactivité » des journalistes face les interlocuteurs institutionnels. Les associations récemment créées (dans les années 2000) *France Terre d'Errance*<sup>85</sup> et *Les amoureux au ban public*<sup>86</sup> par exemple, formulent des réactions explicitement dirigée à Nicolas Sarkozy, en tant que ministre de l'Intérieur (2002-2007), et Président de la République (2007-2012). C'est également le cas de l'association *Cette France-là*. Celle-ci a été créée en décembre 2007 par un groupe d'universitaires, des militants associatifs et des journalistes<sup>87</sup>. Elle a pour but « *documenter le traitement réservé aux étrangers qui, selon les autorités françaises, auraient vocation à être « éloignés » : tout au long du ou des mandats présidentiels de Nicolas Sarkozy, il s'agira donc de publier les « annales » de cette politique, soit de l'illustrer, à raison d'un volume par an, en relatant l'histoire d'hommes et de femmes qui la subissent, en décrivant les pratiques de ses exécutants, en relevant les résistances qu'elle rencontre et en examinant les arguments dont elle se réclame*<sup>88</sup> ». L'objectif est donc de questionner les décisions politiques en matière d'immigration prises sous la présidence de Nicolas Sarkozy en la confrontant à des témoignages des étrangers et immigrés qui vivent dans le pays. C'est ainsi que

---

<sup>84</sup> Lagroye Jacques, « Les processus de politisation », dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 359-372.

<sup>85</sup> L'association rappelle que Nicolas Sarkozy en tant que ministre de l'Intérieur avait affirmé que les problèmes d'exilés qui se trouvent dans la ville de Calais et qui sont en transit vers l'Angleterre étaient réglés. L'association souligne, cependant, que ce problème en demeure, sur : <http://terreerrance.wordpress.com/porblematique/>, consulté le 12 décembre 2013.

<sup>86</sup> L'association critique le fait que l'immigration familiale soit interprétée comme une « immigration subie » par la société française. Elle fait référence aux annonces de Nicolas Sarkozy, pendant la campagne présidentielle, qui a affirmé sa volonté de promouvoir l' « immigration choisie » (immigration professionnelle) et non pas « l'immigration subie » (regroupement familiale), sur : <http://www.amoureuxauban.net/missions/>, consulté le 12 décembre 2013.

<sup>87</sup> Présentation de l'association sur le site : <http://www.cettefrancela.net/>, consulté le 12 décembre 2013.

<sup>88</sup> *Ibid.*

l'association a publié deux ouvrages intitulés « *Cette France-là* » entre 2009 et 2010<sup>89</sup> qui ont fait l'objet d'articles dans la presse quotidienne nationale. Elle a également organisé la campagne intitulée « *Cette France-là, vous aimez ?* » lancée en avril 2007 lors des élections présidentielles. Cette campagne consistait à faire circuler une série d'affiches, comme celui qui reproduit ci-dessous :



Campagne « *Cette France-là, vous l'aimez ?* », lancée par l'association *Cette France-là* en 2007

Les ouvrages sont consacrés à la politique de l'immigration menée par le président Nicolas Sarkozy. Le premier volume (450 pages), publié en 2009, traite de la période qui s'étend du 6 mai 2007 au 30 juin 2008. Selon l'association, il a été distribué gratuitement à tous les parlementaires, ministres, préfets, membres du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), entre autres. La première partie de l'ouvrage rapporte quatre-vingts histoires de personnes ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement (les conditions de leur arrivée en France ou les démarches entreprises pour régulariser leur situation)<sup>90</sup>. Les deuxième et troisième parties sont consacrées aux acteurs de la politique de l'immigration (les travaux du ministre Brice Hortefeux et de vingt et un préfets). Lors du lancement de l'ouvrage, le président de *Cette France-là*, Michel Feher, qui est aussi philosophe, a expliqué que l'objectif de l'association est de se positionner comme un interlocuteur capable de produire un « contre-discours » et de pousser les individus à réagir au-delà des conséquences de la politique de l'immigration. L'association veut agir sur le pouvoir politique, comme il l'explique ci-dessous :

« La seule opposition réelle vient des associations mais, malgré leurs mobilisations, elles ne représentent pas un lobby très puissant. Dans d'autres domaines, comme la santé ou l'éducation, les ministres sont confrontés à la compétence de syndicats puissants. Ils sont donc obligés d'avoir en retour un minimum de connaissances dans leur domaine de responsabilités. À contrario, on ne peut qu'être frappé par la

<sup>89</sup> Le premier volume a été publié le 6 mars 2009. Il est désormais épuisé dans son édition publiée. Le second volume a été publié le 8 avril 2010. Ils sont disponibles en librairies et sur le site de l'association. Quatre autres volumes étaient prévus pour jaloner le quinquennat de Nicolas Sarkozy (2007-2012).

<sup>90</sup> Introduction de l'ouvrage *Cette France-là*, Volume I, disponible sur le site <http://www.cettefrancela.net/volume-1/article/introduction>, consulté le 11 décembre 2013.

grande ignorance des politiques sur les questions d'immigration. C'est une raison d'être de notre travail: par un discours argumenté, mettre en cause la rationalité de la politique menée – et pas seulement nous indigner de ses conséquences<sup>91</sup> ».

Dans l'introduction de l'ouvrage (volume 1), l'association énonce la double vocation qu'elle veut mettre en œuvre : contribuer à l'avenir en constituant un dossier d'historiens sur l'impact de la présidence de Nicolas Sarkozy sur l'état de la démocratie en France, et de participer, au présent, invitant élus et électeurs à se demander « *si la politique menée mérite d'être soutenue, au risque d'en assumer la responsabilité historique*<sup>92</sup> ». L'association montre ainsi l'envie de se faire entendre à travers un débat d'expert. Pour ce faire, elle s'allie à des députés et des sénateurs afin d'évaluer la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy. Ensemble, ils organisent un audit de l'action gouvernementale en mai 2010 à l'Assemblée Nationale à Paris. La presse quotidienne nationale à « gauche » se fait écho de cette initiative<sup>93</sup>.

Les journalistes sont beaucoup plus « armés » aujourd'hui face aux statistiques et aux études réalisées sur le sujet « immigration ». Ils sont plus réactifs en raison des nombreux acteurs qui interviennent ou qu'ils font intervenir dans les médias. Cette réactivité signifie-t-elle alors que les journalistes favorisent la mise en débat du sujet « immigration » ? Nous abordons maintenant d'autres exemples afin d'observer et caractériser le processus de politisation de l'immigration à travers le rapport entre journalistes et associations. Pour l'étude des cas, nous mobilisons, en plus des billets publiés au blog Hexagone, hébergé sur la plateforme du quotidien *Libération*, les quotidiens nationaux *Le Monde* et *Le Figaro* publiés entre 2008 et 2011<sup>94</sup>. Nous analysons d'abord les articles portant sur la déclaration, en 2009, du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Éric Besson, sur la possibilité de la remise d'un titre de séjour à un étranger ou immigré suite à la dénonciation des filières clandestines. Ensuite, nous examinons des mobilisations portant sur le « délit de solidarité » et sur la proposition annoncée par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, sur la déchéance de la nationalité lors des incidents à la Villeneuve en 2010.

---

<sup>91</sup> Coroller Catherine, « "Des quotas d'expulsion pour accréditer l'efficacité de Sarkozy" », *Libération.fr*, *Blog Hexagone*, le 25 février 2009.

<sup>92</sup> Introduction de l'ouvrage disponible sur le site : <http://www.cettefrancela.net/volume-1/article/introduction>, consulté le 11 décembre 2013.

<sup>93</sup> Vincent Elise, « L'évaluation de la politique d'immigration en débat », *Le Monde*, le 5 mai 2010. Coroller Catherine, « Des parlementaires vont auditer la politique d'immigration de Sarkozy », *Libération.fr*, *Blog Hexagone*, le 6 avril 2010.

<sup>94</sup> *Le Monde* (version papier et web) et *Le Figaro* (version web).

### 1.2.1. La mise en œuvre d'une contre-expertise

Éric Besson, le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, annonce, en février 2009, que les étrangers en situation irrégulière qui dénonceraient « des filières clandestines » (des « passeurs » qui aident les immigrés, de manière illégale, à aller d'un pays à autre) pourraient se voir délivrer un titre de séjour. Selon lui, c'était une manière de combattre l'immigration clandestine et de découvrir les filières qui aident les étrangers à entrer illégalement dans le pays. À partir des communiqués de presse émis par les associations *France Terre d'Asile*, *SOS Racisme* et le *Gisti* - qui mettent en doute l'efficacité de la décision du ministre - Catherine Coroller, journaliste en charge de l'immigration, publie un article qui critique la proposition du ministre<sup>95</sup>. La journaliste reçoit des commentaires sur son blog, comme le suivant : « *Avez-vous une meilleure proposition [que celle du ministre] ?* ». Catherine Coroller décide alors d'écrire un autre article pour répondre à cette question<sup>96</sup>. Elle s'appuie sur l'expertise de différentes associations pour y répondre : l'expertise juridique du *Gisti* qui rappelle que la circulaire n'est pas une loi et qu'elle n'offre donc pas de garantie au dénonceur et l'expérience sur le « terrain » de la *Cimade* qui travaille à l'intérieur des centres de rétention, comme nous pouvons remarquer respectivement dans les passages ci-dessous :

« [...] une circulaire est *juste une instruction* », explique Stéphane Maugendre, Président du Groupe d'information et de soutien des immigrés (*Gisti*). Elle n'a donc pas force de loi. Une personne ayant dénoncé son passeur et qui se verrait refuser un titre de séjour par la préfecture ne pourrait pas faire appel de cette décision. Sa demande serait automatiquement retoquée par le tribunal administratif<sup>97</sup> ».

« La *Cimade* a vu des prostituées en situation irrégulière qui avaient dénoncé leur souteneur et qui, malgré tout, étaient renvoyées dans leur pays avec toutes les chances de se retrouver aux mains des réseaux », rappelle Laurent Giovannoni, secrétaire général de la *Cimade*<sup>98</sup> ».

Les réactions des associations se font entendre également au *Monde* et au *Figaro*. D'une manière générale, leur opposition à la circulaire est due à des incertitudes portant

---

<sup>95</sup> Coroller Catherine, « Sans-papiers: la prime à la délation », *Blog Hexagone Libération.fr*, le 4 février 2009.

<sup>96</sup> « Vous avez été un certain nombre à vous étonner que j'ai critiqué, dans mon billet d'hier, cette décision d'Éric Besson entrée en vigueur ce jeudi 5 février. « Dénoncer un passeur ou une filière ce n'est pas foncièrement mauvais », observe JLP, « Qui mieux que les clandestins exploités et volés par les filières clandestines peut permettre de les démanteler? Personne à l'évidence. Avez-vous une meilleure proposition? » interroge Toubakouta ». Coroller Catherine, « Prime à la délation: de gros risques pour les étrangers », *Blog Hexagone Libération.fr*, le 5 février 2009.

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> *Ibid.*



sur la sécurité des personnes qui dénonceraient les « passeurs ». Comme l'illustrent les extraits d'articles ci-dessous :

« SOS Racisme, qui demande le retrait de la circulaire, dénonce pour sa part "*une officialisation des pratiques de délation*". Une inquiétude partagée par la Cimade, association d'aide aux migrants et aux demandeurs d'asile. Sur *France Info*, son secrétaire général, Laurent Giovanni, estime que le ministre de l'immigration joue avec des "*symboles très dangereux*"<sup>99</sup> ».

« France Terre d'Asile (FTA) a jugé «spectaculairement inefficace» le projet du ministre. Selon FTA, Eric Besson «reprend une idée de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, qui en 2003, avait lancé une idée analogue en souhaitant protéger les victimes des réseaux de prostitution<sup>100</sup> ».

Le recours à des associations de défense des droits des étrangers ou l'association antiracisme sert à critiquer l'annonce émise par le ministre. Ainsi, ce mouvement révèle que les productions d'informations sur l'immigration font l'objet d'intérêts et de « lutte » : d'un côté les associations dénoncent le décalage entre les discours des acteurs politiques et la « réalité » sur la politique d'immigration, et imposent une version d'une situation donnée. De l'autre côté, en citant des associations qui contestent le pouvoir politique, les journalistes, notamment ceux de la presse à « gauche », finissent par légitimer leur rôle supposé de « contre-pouvoir ». L'expertise des associations, telle qu'elle est présentée, rivalise avec les compétences présumées des hommes et des femmes politiques et requises pour occuper des positions de pouvoir. L'une des modalités du processus de politisation est ainsi la mise en avant par les journalistes d'une contre-expertise. Une autre modalité est la publication et le suivi par les journalistes « spécialisés » des mobilisations « grand public » pour les droits des étrangers élaborées par les associations.

### 1.2.2. La mise en œuvre de mobilisations pour les droits de l'homme

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Eric Besson, élabore le projet de loi relative à l'immigration, l'intégration et à la nationalité en 2010. En réaction au projet du ministre de l'immigration, un collectif d'associations (*Cimade, Gisti*) et le syndicat de la magistrature a réalisé une analyse détaillée, de presque 100 pages, qui a été relayée par le blog

---

<sup>99</sup> Seelow Soren, « Inciter les clandestins à dénoncer leurs passeurs est "dangereux" et "inefficace", selon les associations », *Le Monde.fr*, le 5 février 2009.

<sup>100</sup> « Immigration : des papiers pour ceux qui dénoncent les passeurs », *Le Figaro.fr*, le 4 février 2009.

« Hexagone » en juin 2010. Intitulé « Analyse collective du projet de loi « Besson » du 30 mars 2010<sup>101</sup> », ce rapport analyse chaque propos du projet, s'interrogeant sur leur pertinence à l'égard des conditions de vie et de travail des étrangers en France. Les associations affirment que ce projet de loi « *marque un nouveau tournant dans la politique d'hostilité aux populations étrangères et attaque insidieusement le droit d'asile*<sup>102</sup> ». Il renforce la fermeté des lois déjà existantes. L'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur en 2002 entraîne la votation des lois qui favorisent le développement de l'immigration choisie. En effet, depuis 2003, des projets de lois sur l'entrée et le séjour des étrangers ont été présentés à l'Assemblée Nationale : loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité ; loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration et loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. En 2010, le projet de loi d'Éric Besson s'ajoute à cette liste. Ce sont donc quatre lois en sept ans. Dans le tableau ci-dessous, nous résumons les principales mesures de chaque loi<sup>103</sup>, notamment celles qui ont provoqué des manifestations dans le pays :

<b>Loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité- 2003</b>		<b>Loi relative à l'immigration et à l'intégration- 2006</b>	<b>Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile-2007</b>	<b>Projet de loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité -2010</b>
<p>Les conditions d'entrée et d'accueil des étrangers sont durcies :</p> <p>la carte de résident ne pourra être accordée à un conjoint étranger de français qu'au bout de 2 ans (contre 1 an auparavant). La double peine est par ailleurs réformée :</p> <p>un étranger condamné ne pourra pas être expulsé s'il est né en France et s'il y vit depuis son enfance (avant l'âge de 13 ans).</p>	<p>Une liste de pays dits « pays d'origine sûrs » pour des pays « veillant » au respect de la liberté et des droits de l'homme est créée.</p> <p>Les préfectures peuvent invoquer la provenance d'un des pays de la liste pour refuser l'admission sur le territoire.</p>	<p>Le regroupement familial : pour être rejoint par sa famille, un ressortissant étranger devra justifier de 18 mois (au lieu d'un an) de séjour en situation régulière et d'un revenu au moins égal au SMIC (sans les allocations).</p> <p>Les régularisations automatiques prévues au bout de 10 ans de présence par la « loi Chevènement » de 1998 sont supprimées.</p>	<p>Le regroupement familial :</p> <p>toute personne étrangère demandant un visa de long séjour pour rejoindre en France un membre de sa famille est soumise à une évaluation de son « degré de connaissance de la langue française »</p> <p>Amendement : Tests ADN pour les candidats au regroupement familial. (abandonné)</p>	<p>Plusieurs mesures ont été prévues par le projet qui a été présenté au Conseil des ministres en mars 2010<sup>104</sup>. Nous citons ici les éléments qui ont été critiqués par les associations et que nous traitons dans les pages suivantes.</p> <p>Cette nouvelle loi veut allonger la durée maximale de rétention administrative; rendre plus explicite l'immunité pénale de ceux qui apportent une aide humanitaire d'urgence aux étrangers en situation irrégulière.</p>

<sup>101</sup> Rapport « Analyse collective du projet de loi « Besson » du 30 mars 2010 », Paris, Expressions II, 2010.

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> Publiés sur le site vie publique.fr sur : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-26-novembre-2003-relative-maitrise-immigration-au-sejour-etrangers-france-nationalite.html>; <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-24-juillet-2006-relative-immigration-integration.html>, consulté le 21 novembre 2013.

<sup>104</sup> Communiqué de presse publié par le blog Hexagone : « Le projet de loi immigration de Besson présenté au Conseil des ministres », le 31 mars 2010.

				Amendement proposé en 2010 : Déchéance de la nationalité aux immigrés qui commettent des crimes contre les forces de l'ordre.
--	--	--	--	---

Parmi leurs critiques du projet du ministre Éric Besson, l'une d'elles porte sur la précarisation de la situation des étrangers sans-papiers et des nouveaux arrivants dont les demandeurs d'asile, et ceux qui se trouvent en instance d'éloignement car le texte élaboré autorise la prolongation de la durée de rétention de 32 à 45 jours. Les critiques de la politique menée, de la part du collectif, sont fondées sur des connaissances des lois relatives à la politique d'immigration et plaident pour le respect des droits fondamentaux, comme le résume le propos ci-dessous :

« Le projet de loi est sous-tendu par l'idée selon laquelle les migrants ne bénéficient pas des mêmes droits que les français... et n'ont donc pas la même dignité humaine que les autres<sup>105</sup> ».

L'accent est mis sur les droits de tous les citoyens et non pas sur les conditions d'être un « immigré » ou un « étranger ». Pour les associations, la mobilisation contre le projet de loi est une action citoyenne et vise à influencer les hommes politiques et la prise de décision à l'égard des immigrés et étrangers dans le pays. Leur réaction manifeste ainsi une lutte fondée sur un registre qui faisant l'objet d'un consensus, manifeste une « *cause sans adversaires*<sup>106</sup> ». C'est sur ce registre « *humanitaire incritiquable*<sup>107</sup> » que les associations organisent des mobilisations contre les lois sur l'immigration, pendant la présidence de Nicolas Sarkozy, et l'existence du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale du développement solidaire (2007-2010), que nous abordons maintenant. Ce sujet devient avant tout un enjeu qui doit être pris en charge par les autorités publiques mais aussi par tous les individus. A partir de l'analyse des cas suivants, nous caractérisons l'interdépendance entre ces acteurs à travers la presse quotidienne nationale.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>107</sup> Juhem Philippe, « La logique du succès des énonces humanitaires : un discours sans adversaires », *Mots*, n°65, 2001, p. 20.

### 1.2.2.1. Le cas du « délit de solidarité »

Au mois de mars 2009, les associations accusent le gouvernement de vouloir sanctionner l'aide apportée aux étrangers. En février 2009, une militante de l'association *France Terre d'Errance*<sup>108</sup> à Norrent-Fontes, est mise en garde à vue dans les locaux de la Police aux Frontières à Calais, pour avoir rechargé les téléphones portables de quelques migrants<sup>109</sup>. D'autres cas viennent renforcer leur argument, comme l'illustre la condamnation, en mars de la même année, d'André Barthélemy (président de l'AEDH - Agir ensemble pour les droits de l'Homme) à payer mille cinq cents euros d'amende pour avoir protesté contre l'expulsion de deux congolais<sup>110</sup>. C'est ainsi que dès mars 2009, quelques associations dont la *Cimade*, le *Gisti*, le *Resf* (Réseau éducation sans frontières) se rassemblent et annoncent l'organisation d'une manifestation nationale (à Paris et dans quelques villes comme, par exemple, Strasbourg et Toulouse) pour avril de la même année. Le rassemblement porte le slogan suivant : « Si la solidarité est un délit, poursuivez-nous !<sup>111</sup> ». A l'origine de cette mobilisation se trouve l'opposition des associations de défense des droits des étrangers vis-à-vis de l'article du code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) qui énonce : « *toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France sera puni d'un emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 30 000 euros*<sup>112</sup> ». En ce sens, le collectif d'associations réclame le devoir citoyen des français d'aider des personnes en difficultés :

« Nous sommes tous concernés : parce qu'avant d'être « sans-papiers », ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain. Alors, demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir les objectifs du Ministère de l'immigration ? Votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papier malade, ou votre facteur pour lui avoir distribué son courrier ? L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiété pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière<sup>113</sup> ? »

La campagne de mobilisation avait pour message que chaque individu devait se faire une opinion sur la politique d'immigration et les conditions de vie des immigrés dans le pays, notamment ceux en situation irrégulière. L'accent est mis sur le respect des droits universels tels que l'égalité et la justice afin de rendre légitime la condition d'un immigré en situation irrégulière ou d'un « sans-papiers ». Selon les associations

---

<sup>108</sup> France Terre d'Errance est une association fondée en 2007 avec l'objectif d'aider des migrants qui sont exilés dans la commune de Norrent-Fontes (région Nord-Pas-de-Calais) et qui essaient d'aller, illégalement, vers l'Angleterre. Présentation disponible sur : <http://terreerrance.wordpress.com/category/presentation-de-lasso/>.

<sup>109</sup> « La bénévole de Terre d'Errance raconte sa garde à vue », *La Voix du Nord*, le 27 février 2009.

<sup>110</sup> « Condamné pour délit de solidarité? », *Libération.fr*, le 20 mars 2009.

<sup>111</sup> « Délit de solidarité : journée de mobilisation », communiqué publié sur [www.delinquants-solidaires.org](http://www.delinquants-solidaires.org).

<sup>112</sup> Article L622-1, chapitre II sur <http://www.legifrance.gouv.fr/>, consulté le 24 novembre 2013.

<sup>113</sup> « Délit de solidarité : journée de mobilisation », communiqué publié sur [www.delinquants-solidaires.org](http://www.delinquants-solidaires.org).

citées plus haut, le nombre d'interpellations des étrangers a augmenté depuis 2006 et le gouvernement poursuit l'objectif d'en faire plus encore en 2010 : passer de 4365 à 5500 interpellations. Dans un communiqué, les associations dénoncent la « criminalisation » des personnes qui aident les étrangers : « *Aujourd'hui en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière...*<sup>114</sup> ». De ce fait, le Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés) publie une liste avec 32 cas de condamnations (de 1986 à 2009) des personnes qui ont apporté une aide à des étrangers, dans la majorité des cas, en les hébergeant<sup>115</sup>.

En réaction à cette campagne de mobilisation, le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Éric Besson, conteste les cas de condamnation signalés et réitère l'importance du maintien de la législation. Pour lui, il n'existe pas le délit de solidarité<sup>116</sup>. Dans un communiqué de presse, il explique les 32 cas en rappelant que certains d'entre eux ont été des situations liées à l'exploitation sexuelle ou l'esclavage des immigrés. Il affirme ainsi que :

« Aucune des 32 personnes condamnées n'a agi à titre humanitaire ou de solidarité. [...] Je ne peux que regretter profondément que des associations comme le GISTI prennent la défense des cas aussi indéfendables et intolérables d'exploitation des êtres humains, d'esclavagisme moderne, et de marchands de sommeil. En prenant la défense de cas aussi odieux, et en confondant action humanitaire et traite des êtres humains, le GISTI, dont la mission devrait être de soutenir les immigrés, se décrédibilise complètement<sup>117</sup> ».

L'opposition entre le ministre et les associations sur l'existence d'un délit de solidarité fait l'objet d'un suivi de la presse quotidienne nationale, comme l'illustre les articles publiés au *Le Figaro* le 7, 8 et 9 avril 2009<sup>118</sup>. Mais c'est surtout *Libération* et *Le Monde* les quotidiens les plus disposés à rendre compte de ce sujet. La rapidité de l'organisation a permis au collectif interassociatif d'anticiper la mobilisation vis-à-vis de la presse. Dès début mars, il lance un appel commun, relayé par des journalistes spécialisés de l'immigration, contre la punition de la solidarité<sup>119</sup>. Une attention soutenue à la manifestation est plus manifeste au *Monde* qui l'aborde sous différentes formes : un reportage d'un journaliste envoyé spécialement à Calais<sup>120</sup>, un portrait des manifestants<sup>121</sup> et des entretiens avec des militants associatifs le jour de la manifestation<sup>122</sup>.

---

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> « Délinquants de la solidarité : les condamnations désavouant Éric Besson », publié sur le blog animé par Serge Slama, Combats pour les droits de l'homme, disponible sur : <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/author/combatsdroitshomme/>, le 21 avril 2009.

<sup>116</sup> « Prétendu « délit de solidarité » : Le Gisti décrédibilisé », Communiqué de presse du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, le 21 avril 2009.

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> AFP, « Sans-papier : pas de "délict de solidarité" », *Le Figaro.fr.*, le 7 avril 2009. AFP, « Rassemblement, à Paris, pour demander la suppression du « délict de solidarité », *Le Figaro.fr.*, le 8 avril 2009. Galaud Flore, « Existe-t-il un « délict de solidarité » ? », *Le Figaro*, le 9 avril 2009.

<sup>119</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Des soutiens aux sans-papiers demandent à être poursuivis », *LeMonde.fr.*, le 25 mars 2009.

<sup>120</sup> « Calais : voie sans issue », *Le Monde.fr.*, Calais envoyé spécial, le 8 avril 2009.

Dans cette opposition entre associations et le ministre, le parti pris au *Libération* est à la faveur des associations. Après la manifestation d'avril, en mai 2010, seize associations (*Cimade, Emmaüs, le Secours catholique, Médecins du monde, la Ligue des droits de l'homme*, entre autres) ont envoyé une lettre au ministre Éric Besson, qui a été publiée par Catherine Coroller, dans laquelle elles dénoncent son « *comportement agressif* »<sup>123</sup>. En plus de la défense des droits des étrangers, les associations revendiquent dans la lettre le respect de leur statut et réclament un meilleur traitement de la part du gouvernement. En la publiant, la journaliste manifeste leur désaccord mais aussi légitime le positionnement des associations.

Comme il est possible d'observer, cette opposition ne manifeste pas ouvertement leur positionnement partisan (associations de « gauche » contre des actions publiques d'un gouvernement de « droite ») à l'égard des immigrés et de étrangers. Toutefois, les associations fournissent d'informations sur l'immigration en fonction des prises de positions politiques. Dans le passage ci-dessous, Serge Slama, membre du *Gisti*, explique, de manière plus manifeste, ce que le sujet « immigration » peut provoquer dans le « jeu » politique :

« Le Front National ou la droite essaient d'instrumentaliser les questions de l'immigration pour faire un levier par rapport à la politique sécuritaire. C'est de l'affichage politique. Comment expliquez-vous, par exemple, que malgré quasiment dix années de politique menée par Sarkozy, depuis 2003, avec toujours plus de restrictions et de mesures attentatoires aux libertés, les flux d'immigration n'ont pas varié ? Ça interroge quand même !<sup>124</sup> ».

Il met ainsi en valeur le rôle de « veille » des associations pour que les droits des étrangers ne deviennent pas un instrument politique électoral des partis de droite. Mais, si nous voulons comprendre l'« attractivité » de la mobilisation pour les journalistes au *Monde* et *Libération*, il est pertinent de nous intéresser à la manière dont les messages ont été « pré-cuites ». Le contexte politique (le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, appartient à un parti politique de droite-UMP) compte pour la prise en compte des mobilisations par les journalistes du *Monde* et *Libération*. Ces derniers sont intéressés professionnellement à la rivalité des associations vis-à-vis du gouvernement, plus particulièrement à l'égard du ministre Éric Besson, car la prise en compte de cette opposition, pas manifestement partisane, manifesterait leur distance vis-à-vis des autorités politiques. Le recul critique à l'égard du pouvoir public est l'un des principes sur lequel repose le fondement de la profession. Il s'agit ainsi d'affirmer leur professionnalisme et le positionnement

---

<sup>121</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Sans-papiers : à Paris, l'« acte de désobéissance civile » des bénévoles », *Le Monde.fr*, le 9 avril 2009.

<sup>122</sup> « Le délit de solidarité aux sans-papiers existe-t-il ? », *Le Monde.fr*, le 8 avril 2009.

<sup>123</sup> Coroller Catherine, « Besson veut-il la peau des associations humanitaires ? », *Libération.fr.*, Blog Hexagone, le 12 mai 2009.

<sup>124</sup> *Ibid.*

stratégique de l'entreprise de presse envers les lecteurs. Nous pouvons ainsi reprendre l'étude réalisée par Philippe Juhem<sup>125</sup> sur l'écho favorable de l'association anti-raciste, *SOS Racisme*, dans la presse à « gauche » (comme, par exemple, au quotidien *Libération*). Il affirme que le soutien journalistique à cette association manifeste la proximité idéologique de ses fondateurs et des journaux de « gauche ». Cette dernière a su s'ajuster aux contraintes journalistiques en se forgeant une image publique « apolitique ». De ce fait, les journalistes supportaient l'association sans manifester ouvertement leur positionnement politique respectant ainsi des principes professionnels qui reposent sur leur mission social. En ce sens, il ne s'agit pas de rendre visible n'importe quelle association et n'importe quelle mobilisation. C'est ainsi que nous rejoignons Olivier Voirol qui, dans une étude sur le rapport entre visibilité et invisibilité, énonce :

« Le fait que des acteurs ou des situations passent inaperçus ne renvoie pas seulement à la présence ou non de canaux de communication et de représentation susceptibles de faire exister le groupe ailleurs que dans son contexte immédiat d'existence. Cela renvoie en outre à un arrière-plan normatif implicite, qui a un fondement politique, définissant à un moment historique donné ce qui peut être aperçu et ce qui passe inaperçu<sup>126</sup> ».

Nous allons maintenant approfondir ces observations avec l'exemple de la mobilisation « Touche pas à ma nation ».

#### 1.2.2.2. «Touche pas à ma nation» - l'exemple de la déchéance de la nationalité

Le 30 juillet 2010, lors des incidents dans le quartier de la Villeneuve, le Président Nicolas Sarkozy propose un amendement à la loi élaborée par le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Éric Besson, intitulée « immigration, intégration et nationalité ». L'amendement prévoit la déchéance de la nationalité française pour une personne d'origine étrangère considérée coupable d'une agression sur une autorité publique. Le président propose donc une modification du code pénal, comme l'illustre le passage suivant :

« La nationalité française doit pouvoir être retirée à toutes les personnes d'origine étrangère qui auraient volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie. (...) La nationalité française se mérite. Il faut pouvoir s'en montrer digne. Quand on tire sur un agent chargé des forces de l'ordre, on n'est plus digne d'être Français<sup>127</sup> ».

---

<sup>125</sup> Juhem Philippe, *op.cit.*

<sup>126</sup> Voirol Olivier, *op.cit.*, p.18.

<sup>127</sup> Bernard Philippe, Leparmentier Arnaud, « Nicolas Sarkozy met la déchéance de la nationalité au cœur de sa politique sécuritaire », *Le Monde*, le 30 juillet 2010.

L'amendement a été voté à l'Assemblée Nationale en septembre 2010. La proposition a provoqué des discussions dans la presse où plusieurs associations, dont la *Cimade*, ont pris position sur le sujet. Elles ont critiqué la pertinence juridique de la décision prise par le Président de la République et ont organisé des mobilisations contre la xénophobie, le 4 août 2010. Le « mot d'ordre » était de faire appel aux opposants de la politique de « *Sarkozy et sa clique*<sup>128</sup> ».

Ce que les associations mettent en avant, c'est la stratégie politique du Président quand il annonce une telle mesure concernant les personnes d'origine étrangère, à la suite des violences de banlieue. Le secrétaire général de la *Cimade*, Jérôme Martinez, affirme qu'il y a « *une manipulation de l'opinion*<sup>129</sup> » et le *Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples* (MRAP) reproche à Nicolas Sarkozy de vouloir s'aligner « *sur les thèses du Front National au risque de les légitimer*<sup>130</sup> ». Dans le passage ci-dessous, les associations accusent le Président de vouloir différencier les citoyens par leurs origines :

« La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) estime que cette nouvelle mesure jette l'opprobre sur les personnes d'origine étrangère et instaure, par la voix de l'État, une citoyenneté de seconde zone ». La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) accuse le président d'agiter « les refrains des années 30, destinés à attiser la haine contre les étrangers »<sup>131</sup> ».

Pour légitimer leur opposition, les associations rappellent l'article 1 de la Constitution française - qui assure l'égalité de tous les citoyens, devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion - pour réclamer l'inconstitutionnalité de l'annonce présidentielle. Avec les avis d'experts (notamment des juristes) et des associations, le *Monde* rappelle que la possibilité de déchéance de nationalité existait en 1945 pour un individu de nationalité française « *qui a été condamné en France ou l'étranger pour un acte qualifié de crime par la loi française et ayant entraîné une condamnation à une peine d'au moins cinq années d'emprisonnement*<sup>132</sup> ». Néanmoins, cette possibilité avait été supprimée en 1998. Le Conseil Constitutionnel, en 1996, avait autorisé la déchéance de la nationalité en cas de terrorisme. Cependant, il avait instauré

---

<sup>128</sup> Palain Mathieu, « Sur la place de la Bastille, l'autre fête nationale. A l'appel de la ligue des droits de l'homme, les opposants à « Sarkozy et sa clique » ont fustigé la politique du gouvernement », *Libération.fr*, le 15 juillet 2011.

<sup>129</sup> *Libération.fr*, le 31 juillet 2010.

<sup>130</sup> *Ibid.*

<sup>131</sup> « Le discours de Sarkozy ? Un coup de poignard dans le dos de la République », *Libération.fr*, le 31 juillet 2010.

<sup>132</sup> Le code civil précise qu'il y a quatre cas où la déchéance est possible pour une personne ayant acquis la nationalité depuis moins de dix ans : une condamnation pour un crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, pour terrorisme, pour un crime ou délit prévu au chapitre 2 du titre III du livre IV du code pénal (espionnage, sédition, haute trahison militaire...), s'être soustrait aux obligations du code du service national et enfin, pour s'être livré au profit d'un État étranger à des actes incompatibles avec la qualité de Français et préjudiciables aux intérêts de la France. Laurent Samuel, « Déchéance de nationalité : une impossibilité juridique ? », *Le Monde*, le 3 août 2010.



l'égalité, au regard de la législation, entre les individus ayant acquis la nationalité française et ceux auxquels la nationalité française avait été attribuée à leur naissance<sup>133</sup>.

Ces observations indiquent que les associations peuvent remettre en cause les déclarations émises par le gouvernement. Elles disposent d'une connaissance juridique qui, mis en évidence dans l'article publié au *Monde*, sert d'appui à l'affirmation de la compétence professionnel du journal sur le sujet en question. L'appel à des associations manifestent également qu'elles ont des visions de monde communes aux journalistes des quotidiens de « gauche » notamment au quotidien *Libération*. C'est ce que démontre l'engagement avoué de ce journal avec les associations *SOS Racisme* et la *Règle du Jeu* dans le soutien de la mobilisation « Touche pas à ma nation » en référence à la proposition de déchéance à la nationalité<sup>134</sup> ». Le quotidien assume un positionnement à la faveur de la mobilisation en soutenant les associations.

La présence des associations de défense des droits des étrangers dans la presse indique l'aboutissement des transformations sociales que les journalistes ont capté comme, par exemple, la professionnalisation des militants associatifs qui se traduit par l'organisation des manifestations et la création des slogans « accrocheurs », par la production des analyses, rapports et statistiques fondés sur leur expérience avec des immigrés et étrangers... Il s'agit là des interventions qui vont au-delà des réactions à telle ou telle déclaration. Mais leur présence indique également des transformations du journalisme, qui devient plus dépendant d'autres acteurs dans la production d'informations et, en ce sens, les journalistes veulent renforcer encore plus leur professionnalisme. Les relations entre les associations de défenses des droits des étrangers et les journalistes dessinent une configuration spécifique d'interdépendance qui contribue à la manière dont l'information sur l'immigration est mise en forme. À partir des exemples que nous avons analysés, nous avons montré deux types utilisations des interventions d'associations par les journalistes :

Intervenants	Usages journalistiques	
Associations de défense de droits des étrangers	Articles orientés vers une compétence, une expertise	Articles orientés vers un avis/jugement, (des propos politisés)

<sup>133</sup> « Considérant qu'au regard du droit de la nationalité, les personnes ayant acquis la nationalité française et celles auxquelles la nationalité française a été attribuée à leur naissance sont dans la même situation ». Sur le site du Conseil Constitutionnel, consulté le 7 décembre 2013 : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/1996/96-377-dc/decision-n-96-377-dc-du-16-juillet-1996.10816.html>

<sup>134</sup> Joffrin Laurent, « Détournement de nation », *Libération.fr*, le 14 septembre 2010.

Le premier type implique ainsi l'affirmation d'une compétence et d'une spécialité des journalistes « spécialistes » de l'immigration à partir des déclarations, des analyses et des rapports produits par des associations. Les militants associatifs ont un savoir technique, des ressources pour créer des mobilisations et ils sont prêts aussi à prendre la parole, à fournir des précisions sur telle ou telle controverse et à rendre visible des aspects controversés liés à la question de l'immigration (comme, par exemple, la fermeté des lois relatives à l'immigration). Ils mettent en avant une certaine compétence sur l'analyse du « jeu » politique. Ainsi, nous arrivons au deuxième usage. Il conduit les journalistes à formuler un discours qui se veut « politisé » sur l'immigration et qui vise à affirmer leur distance vis-à-vis des déclarations des hommes politiques. Cependant, la posture adoptée par les journalistes, selon les cas que nous avons analysés, réduit les critiques des associations à l'action étatique à une critique qui personnalise l'enjeu et concerne principalement le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy. L'absence d'une mise en perspective historique sur l'évolution de la politique de l'immigration est à signaler. Ainsi, paradoxalement, le processus de politisation « dépolitise » le thème dans le sens où la manière de l'aborder n'est pas proprement politique. Nous avons déjà abordé ce processus dans le quatrième chapitre lors de l'analyse d'un cas de « crise ». En ce sens, la déconflictualisation du sujet n'est pas résultat d'une situation inattendue, elle se manifeste également dans le long terme.

Les chercheurs sont également invités et interpellés par les professionnels des médias qui sont en charge de la question immigrée. Nous abordons maintenant la manière dont ils interviennent dans les quotidiens afin de caractériser leur interdépendance avec les journalistes « spécialisés » dans l'immigration (et des thèmes proches).

## **2. Les journalistes et les « scientifiques » dans un rapport intéressé**

### 2.1. Le journalisme et la science pour un débat sur l'immigration

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons montré que les journalistes en charge de l'immigration affirment qu'il faut animer un débat sur ce sujet. L'une des manières de légitimer l'importance de débattre sur ce thème consiste à affirmer que les responsables politiques détournent les chiffres sur les flux migratoires en France. La journaliste spécialisée dans l'immigration à *Libération*, Catherine Coroller, souligne que ces derniers racontent des mensonges sur le sujet. Ainsi, lors de l'entretien avec cette journaliste, nous l'avons posé la question suivante : « *Et où donc trouve-t-on « la vérité » sur l'immigration ?* », la journaliste nous répond :

« En fait, ce sont les chercheurs qui disent qu'il n'y a pas beaucoup de recherches sur la question de l'immigration. La recherche en France c'est souvent des commandes publiques. Et il y en a peu. Du coup, les chiffres n'existent pas forcément<sup>135</sup> ».

Ces propos illustrent, d'une part, qu'elle entretient des relations avec des chercheurs dans la production de l'information sur l'immigration. D'autre part, de ces propos manifestent une perception des chercheurs dans une posture de « neutralité » : ils sont socialement reconnus comme des acteurs qui comprennent et expliquent le monde à travers des méthodes spécifiques. Cette posture prend sens dans l'histoire de ce quotidien qui a été fondée par l'intellectuel Jean-Paul Sartre et par des principes de la liberté de la presse et de l'indépendance du journaliste à l'égard des contraintes économiques qui pèsent sur le secteur médiatique<sup>136</sup>.

Le rapport entre journalistes et intellectuels s'inscrit dans le temps long. L'histoire de la presse en France montre que le mouvement naturaliste en littérature sont à l'origine du journalisme français. Christian Delporte<sup>137</sup> rappelle que l'originalité du journalisme pratiqué en France est redevable à sa double tradition : politique et littéraire. « *Le journal est né dans le champ politique avec la Gazette de Renaudot, créée en 1631 par privilège royal, et qui, jusqu'à Révolution, sert fidèlement les intérêts de la monarchie*<sup>138</sup> ». A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la presse évolue et se nourrit autant d'idées politiques que des textes scientifiques et philosophiques. Nous l'avons abordé les apports de la littérature (des écrivains comme Emile Zola - référence majeure du naturalisme littéraire - se font de plus en plus présents dans les journaux) et de la sociologie au journalisme du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>139</sup>. Des méthodes d'enquête de terrain, d'observation, de description et d'analyse d'une situation sont le fondement de l'émergence du reportage et du journalisme moderne. En ce sens, l'émergence de la profession et la constitution du groupe professionnel de journalistes au début du XX<sup>e</sup> siècle sont liées à la tentative de définition des contours du journalisme à la frontière des mondes intellectuel et politique. Cependant, la montée du professionnalisme des journalistes ne signifie pas une coupure des relations de la presse avec les intellectuels. Des chercheurs rendent compte des interactions étroites entre journalistes et sociologues. En 2009, la revue *Questions de communication* (n°16) intitulé « Journalistes et sociologues, retour sur des luttes pour « écrire le social » a mis en évidence l'intérêt scientifique concernant les relations qu'entretiennent journalistes et sociologues. L'étude réalisée par Vincent Goulet et

---

<sup>135</sup> Entretien du 17 mars 2012.

<sup>136</sup> Guisnel Jean, *op.cit.*, p. 31.

<sup>137</sup> Delporte Christian, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Editions du Seuil, 1999.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p.52.

<sup>139</sup> Ruellan Denis, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 2007. Voir aussi du même auteur, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997.

Philippe Ponet est un exemple<sup>140</sup>. Ils proposent d'ignorer l'opposition qui s'est établie entre ces acteurs en raison de l'accentuation de la division sociale du travail à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'accent est mis sur les interdépendances du journalisme à d'autres sphères d'activités. Pour eux, leur rapport révèle ainsi un ensemble complexe d'interdépendances, marquées par des interpénétrations de méthodes et d'outils (enquêtes et entretiens) et par l'intrication de logiques multiples (logique d'investigation et d'éclaircissement sur les activités humaines). Le lien entre ces deux groupes s'explique ainsi par une conception politique du rôle du journaliste et des médias que nous avons abordé plus haut. L'étude réalisée par Aurélie Tavernier<sup>141</sup>, maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication, est également à souligner. Son étude aborde l'articulation de la « parole extérieure experte » d'intellectuels au discours journalistique. Elle est plus qu'une source pour les journalistes, elle fait partie de la construction du discours de la presse quotidienne.

L'intervention d'intellectuels dans la presse a, néanmoins, fait l'objet des critiques. Le sociologue Pierre Bourdieu reproche la posture de certains chercheurs qui ont l'ambition de parler dans les médias de toutes choses et d'être détenteurs de toutes les réponses<sup>142</sup>. Mais indépendamment des méfiances qui peuvent s'installer entre les groupes professionnels, la visibilité des chercheurs dans les médias sert d'appui à des paroles moins visibles comme celles des immigrés, étrangers ou des femmes immigrées qui vivent en banlieue. Pierre Bourdieu, avec d'autres chercheurs, est déjà intervenu dans la presse pour critiquer l'absence des propositions concernant les trois millions d'étrangers qui vivaient en France en 1995 dans les discours électoraux<sup>143</sup> ainsi que pour faire un appel à la résistance civique vis-à-vis des lois de contrôle du flux migratoire dans les années quatre-vingt-dix<sup>144</sup>. Dans sa recherche, Sylvie Thiéblemont-Dollet, professeure en SIC, montre que pour se faire entendre de l'Etat, des femmes immigrées légitiment leurs discours sur les conditions de vie dans les quartiers d'habitat social à travers ceux des sociologues, anthropologues, historiens et juristes qui publient ou signent des interviews, des analyses ou des enquêtes dans la presse<sup>145</sup>.

Certes, les journalistes font régulièrement appel à des chercheurs en sciences humaines et sociales pour commenter, expliquer ou approfondir l'actualité. Nous l'avons

---

<sup>140</sup> Goulet Vincent, Ponet Philippe, « Journalistes et sociologues. Retour sur les luttes pour « écrire le social » », *Questions de communication*, n°16, 2009, p. 7-26.

<sup>141</sup> Tavernier Aurélie, « Rhétoriques journalistiques de médiatisation. La co-construction de l'expertise », *Questions de communication*, n° 16, 2009, p. 71-96.

<sup>142</sup> Bourdieu Pierre, « comment libérer les intellectuels libres ? », dans *Questions de sociologie* (1984), Les Editions de Minuit, 2002, p. 73.

<sup>143</sup> Bourdieu Pierre, Derrida Jacques, Lochak Danièle, « Pour un débat sur le sort des étrangers », *Libération*, le 16 mars 1995.

<sup>144</sup> Barreau Jean-Claude, « Quand les intellectuels manquent de rigueur », *Le Monde*, 6 janvier 1995.

<sup>145</sup> Thiéblemont-Dollet Sylvie, « Témoignages de femmes immigrées et construction d'un problème public », *Questions de communication*, n° 4, 2003, p. 117.

montré dans le chapitre 4 le rapport étroit entre les journalistes « spécialistes » de l'immigration et des banlieues avec des chercheurs. Ce mouvement est aussi accompagné de la fréquentation par des journalistes de lieux habituellement réservés aux scientifiques. Philippe Bernard (Le Monde), Laetitia Van Eeckhout (Le Monde), spécialisés dans le sujet, ont publié des ouvrages sur l'immigration et le premier a publié également un article dans une revue scientifique<sup>146</sup>. Luc Bronner, grand reporter au *Monde*, spécialiste des banlieues, a publié « *La loi du ghetto* » (Editions Calmann-Lévy) en 2010. Les ouvrages publiés par ces journalistes s'appuient sur des travaux des chercheurs, notamment des sociologues, ainsi que des revues scientifiques, comme par exemple *l'Annales. Histoire et sciences sociales*.

Le rapport entre les pratiques journalistiques liées au sujet « immigration » et les sciences humaines et sociales, suscite l'intérêt autant des chercheurs que des journalistes au moins depuis une trentaine d'années. C'est ce que démontre l'entretien publié dans la *Revue européenne de migration internationale* publié en 1988<sup>147</sup> avec le journaliste Robert Solé, qui était « spécialisé » dans l'immigration au *Monde* dans les années quatre-vingt, et la sociologue Jacqueline Costa-Lascaux. Les deux débattent sur les différences qui séparent ces groupes professionnels et qui causent des méfiances entre eux. La sociologue rappelle que des chercheurs affirment avoir eu des expériences « frustrantes » de collaboration avec des journalistes : « *Beaucoup de mes collègues et moi-même avons eu la déception de voir dénaturés les écrits, les propos ou les informations qu'ils avaient fournis. Il y a aussi la pratique de l'utilisation de leur nom comme une étiquette ou un faire-valoir ; les règles déontologiques semblent varier d'une presse à l'autre, d'un pays à l'autre*<sup>148</sup> ». Elle reconnaît ainsi que les contraintes qui pèsent sur les pratiques des professionnels des médias et le gage de professionnalisme que les interventions des chercheurs représentent pour ces derniers. En citant les chercheurs, les journalistes affirment leur « objectivité » professionnelle, leur capacité analytique et, par conséquent, leur compétence pédagogique.

Robert Solé souligne, de son côté, quelques limites relatives aux pratiques journalistiques, comme l'espace de rédaction dans un journal et le temps pour produire une information. Il considère également que la méfiance qui s'installe entre journalistes et chercheurs s'explique par la non spécialisation des journalistes au sujet « immigration » dans la presse à la fin des années quatre-vingt. Selon lui, le manque des

---

<sup>146</sup> Philippe Bernard a publié trois ouvrages que nous avons abordés dans le troisième chapitre. Il a également écrit un article intitulé « Le métissage des mémoires : un défi pour la société française » », *Revue Hommes et migrations*, n° 1247, 2004. Laetitia Van Eeckhout a également écrit un ouvrage intitulé *Immigration*, La Documentation Française, 2007.

<sup>147</sup> « Journalisme et immigration », n°, 1-2, p. 157-166.

<sup>148</sup> *Idem*.

journalistes spécialisés dans les rédactions ne favorise pas la relation entre journalistes et chercheurs.

Nous observons à partir de cet entretien que les deux intervenants mettent en valeur des logiques propres à chaque champ professionnel mais aussi des intérêts communs. Le terme « intérêt » est ici compris – en référence à Pierre Bourdieu<sup>149</sup> – comme un investissement spécifique qui s’inscrit dans une logique liée à des pratiques professionnelles. Comme l’affirme la sociologue Jacqueline Costa-Lascaux, le souci de représentation de l’immigration se pose autant aux sociologues qu’aux journalistes :

«...que l'on soit chercheur ou journaliste, on est confronté au même problème des représentations de l'immigration dans l'opinion publique : quelle information, quelle analyse peuvent être entendues, comprises ?<sup>150</sup> »

Elle souligne ainsi le fait que les deux groupes de professionnels doivent écrire au nom d’une précision et d’une exactitude pour rendre le monde compréhensible au plus grand nombre d’individus. L’accent est mis sur l’identification entre leur action et les « *typifications de conduite*<sup>151</sup> » qui sont liées à leurs rôles socialement admis. Elle met en avant une conception politique du rôle des chercheurs et journalistes dans la formation de l’opinion et dans l’activation d’un débat démocratique. Le journaliste Robert Solé renforce cette observation lorsqu’il affirme que le travail d’investigation des journalistes permet de comprendre les logiques du fonctionnement de la société. Ainsi, il met en valeur leur capacité à révéler la « vérité » aux individus :

« Il ne faut pas avoir peur de la vérité. On n'a jamais intérêt à la cacher. Mais il n'est pas question de tout publier. Je mets à part, bien entendu, les informations qui violent la vie privée ou peuvent engendrer des drames. La première tâche d'un journal, chaque jour, est de choisir ce qu'il va éliminer, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de ce qu'il reçoit. Un choix s'impose, ne serait-ce qu'en raison du manque de place ou du manque de temps dans un journal radiodiffusé ou télévisé<sup>152</sup>».

Le journalisme est ainsi présenté comme un domaine d’activité bien structuré et fondé sur des compétences particulières qui leur permettent de faire les « bons » choix : sélectionner des sujets à traiter, hiérarchiser les sujets, choisir les interlocuteurs...Mais, nous l’avons démontré avec l’exemple des associations, que d’autres facteurs comptent dans la sélection des faits et d’interlocuteurs, comme, par exemple, les lignes éditoriales du journal et les relations personnelles entretenues par le journaliste. Ainsi, nous nous demandons : comment l’interdépendance entre « scientifiques » et journalistes spécialisés de l’immigration se caractérise-t-elle ? Abordons maintenant comment le

---

<sup>149</sup> Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit, 2002, p. 119.

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 138.

<sup>152</sup> *Ibid.*

recours à des points de vue des « scientifiques » caractérise l'écriture de la presse française. L'objectif est de vérifier l'hypothèse de leur contribution à la mise en évidence, par le biais de la presse, des aspects controversés des décisions ou des annonces publics sur la sujet « immigration ». Il s'agit de démontrer également que les « scientifiques » sont des « sources » habituelles des journalistes qui les interpellent avec l'objectif de dévoiler les intentions et les stratégies politiques des autorités publiques.

## 2.2. Les formes d'interventions scientifiques rapportées par les journalistes spécialisés

L'analyse de contenu des articles publiés, entre 2008 et 2011, sur le blog de la journaliste Catherine Coroller, spécialiste de l'immigration à *Libération* fournit des indices sur l'utilisation, dans la presse, de la « parole scientifique ». Nous ne nous intéresserons d'abord, qu'aux articles publiés sur le blog, pour nous centrer sur la production d'une journaliste spécialisée de l'immigration. Ensuite, nous élargissons notre corpus à des articles publiés au *Le Monde* à partir de l'analyse d'un cas plus précis portant sur l'immigration. Nous examinons la controverse sur les mesures scientifiques des discriminations lors du lancement d'un comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd) par le chef de l'Etat Nicolas Sarkozy et son gouvernement en mars 2009.

Les vingt-sept (27) articles concernant la présence des « scientifiques » publiés à *Hexagone* rendent compte de leurs activités habituelles: colloques, conférences, publications d'articles et d'ouvrages :

Intervenants	Nombre d'articles (2008-2011)	Thématiques
Scientifiques <sup>153</sup>	27/208	<p><u>Conférences/Colloques</u> : sur la notion de codéveloppement réalisé à Paris ; Colloque intitulé «Dieu change en ville: religion, espace et immigration» réalisé à Paris en 2009 ;</p> <p><u>Publication d'ouvrages</u> : Kesslay Éric, « Ouvrir la politique à la diversité », Institut Montaigne, 2009 ; Keslassy Éric, <i>La République à l'épreuve du multiculturalisme</i>, l'institut Diderot, 2011 ; Keyser France, Geisser Vincent, et Marteau Stéphanie, <i>Nous sommes Français et musulmans</i>, éditions Autrement, 2010 ;</p> <p><u>Publication d'articles dans des revues spécialisées entre 2008 et 2011</u>: Revue <i>Agone</i> (se consacre à la publication d'essais philosophiques, politiques, de sciences sociales et humaines); revue de l'Institut national d'études démographiques (<i>Ined</i>), <i>Revue Française de Sociologie</i> ; <i>Revue Migrations et Société</i> ;</p>

<sup>153</sup> Le tableau complet avec les titres des articles, les statuts des scientifiques et la thématique, en annexe, p.17.

Ces activités s'inscrivent dans des disciplines diverses<sup>154</sup> : sociologie, sciences politiques, démographie, sciences juridiques, géographie et management<sup>155</sup>. Les disciplines les plus citées sont la sociologie (9 articles) suivie des sciences politiques (7 articles). Les articles portent autant sur l'immigration et l'intégration des immigrés et étrangers (comme, par exemple, des immigrés qui viennent d'arriver en France, des individus qui sont en situation irrégulière et ceux qui sont issus de l'immigration) que sur des controverses scientifiques (comme, par exemple, des désaccords entre chercheurs sur la réalisation des études relatives aux flux migratoire et aux inégalités sociales). Citons les thèmes de ces articles :

- la dimension économique de l'immigration :

Comme l'intitulé du Ministère de l'immigration le précise, - Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement<sup>156</sup> - un volet est consacré à la contribution de la France au développement d'autres pays. C'est sur ce thème que Catherine Coroller aborde, en novembre 2008, la conférence à Paris de Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS, sur la notion de codéveloppement et sur l'immigration. En décembre 2008, la journaliste interroge Jean-Christophe Dumont, expert des migrations à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) sur le rapport entre crise économique et flux migratoire. L'organisation annonce que l'immigration illégale augmenterait avec la crise économique.

- la dimension sociale de l'immigration portant sur les inégalités observables en France :

Une analyse de l'observatoire des inégalités<sup>157</sup>, sortie en avril 2009, souligne que les français d'origine étrangère et les étrangers sont moins bien traités au travail pour des raisons autant sociales, raciales qu'éthniques. Des portraits de musulmans français ont fait l'objet d'un article lors à la sortie d'un ouvrage en 2010, intitulé « Nous sommes

---

<sup>154</sup> Parfois la discipline n'est pas citée. La position dans une université ou dans un organisme de recherche (maître de conférences ou directeur de recherche) suffit au journaliste pour donner l'information.

<sup>155</sup> Le seul article qui renvoie au management est celui qui cite une étude réalisée, en février 2009, par le cabinet Solis Conseil - spécialisé dans les études média-marketing- sur les comportements de consommation des minorités ethniques. Le cabinet est prestataire d'études et des conseils marketing. Présentation sur : <http://www.solisfrance.com/accueil.php>, consulté le 14 juillet 2014.

<sup>156</sup> La nomenclature de ce Ministère a changé en 2009. Il est devenu le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

<sup>157</sup> L'observatoire des inégalités est une fondation qui a pour objectif avoué d'« alimenter un débat ouvert » sur les politiques publiques visant réduire les inégalités sociales. Il dispose d'un conseil scientifique (composé essentiellement par des sociologues, des économistes et des philosophes), qui aide au recueil d'informations et oriente les publications de la fondation.

Présentation sur [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=presentation&id\\_article=577&id\\_rubrique=223](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=presentation&id_article=577&id_rubrique=223), consulté le 14 juillet 2014.



Français et musulmans<sup>158</sup> », par le sociologue Vincent Geisser. L'article affirme que l'islam est la religion de centaines des milliers de français.

- le fonctionnement du milieu scientifique

La journaliste rend compte, en juin 2009, de la mobilisation d'un collectif de chercheurs en sciences humaines, qui a envoyé une lettre ouverte de protestation à Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement Supérieur, relative à la liberté de pensée et d'expression. Ils dénoncent le fait que, Vincent Geisser, politologue au CNRS, à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam) d'Aix-en-Provence, fasse partie d'une surveillance par le fonctionnaire de sécurité défense du CNRS. L'article remet en cause les conditions de travail d'un chercheur en France et sa liberté de mener des recherches sur l'islam<sup>159</sup>.

- Enfin, des controverses concernant les méthodes utilisées par des chercheurs

Nous concentrons notre analyse sur les cas des « statistiques ethniques » où ce sont surtout les « scientifiques » qui ont été interpellés dans la presse quotidienne nationale (*Libération* et *Le Monde*) pendant 2008 et 2011.

### 2.2.1. Le cas des statistiques ethniques

En mars 2009, Yazid Sabeg, nommé commissaire à la diversité et à l'égalité des chances par le Président Nicolas Sarkozy en 2008, annonce la création d'une commission scientifique sur les statistiques ethniques visant à mesurer et à évaluer les discriminations et la diversité. Cette commission a donc pour mission de réfléchir à un outil « adéquat » pour conduire des recherches sur les immigrés et les enfants d'immigrés, pour analyser le « nouveau » visage de la France et pour mesurer les discriminations dans le pays. Une première commission, la Comedd (comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations) est ainsi organisée, rassemblant des chercheurs. Elle est pilotée par le démographe François Héran, directeur de l'Institut National des Études Démographiques (INED). Le chercheur Patrick Weil a été également invité à participer du comité, mais il a refusé la demande. Nous reviendrons sur ce point plus tard.

En réaction à la création de cette commission, deux autres commissions se créent, alors, et sont appelées au journal *Libération* les « anti-commissions Sabeg<sup>160</sup> ». L'une rassemble une vingtaine d'universitaires spécialistes de la discrimination, des statistiques

<sup>158</sup> Avec France Keyser et Stéphanie Marteau, Editons Autrement, 2010.

<sup>159</sup> Coroller Catherine « Un chercheur trop "islamophile" sanctionné? », *Blog Hexagone*, le 8 juin 2009.

<sup>160</sup> Coroller Catherine, « Statistiques ethniques : les opposants répliquent », *Libération*, le 10 avril 2009.

et des migrations autour de la *commission alternative de réflexions sur les « statistiques ethniques » et les discriminations* (Carsed) ; l'autre est pilotée par Patrick Gaubert, président du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) et de la *Ligue contre le racisme et l'antisémitisme* (Licra) et rassemble des associations comme *SOS Racisme* ou *Ni putes ni soumises*. Ces deux commissions sont d'accord pour dire qu'il est déjà possible d'enquêter sur les processus d'intégration et de mobilité sociale en France. En ce sens, selon eux, la création de la commission scientifique sur les statistiques ethniques par le chef de l'Etat n'a pas raison d'être. Leur inquiétude porte sur les critères de définition du mot « ethnie ». Ils se posent la question si ce terme sera défini par la couleur de la peau ou la religion ou encore l'origine territoriale des individus et sur le risque de fragmenter les populations en communautés. *Libération* et le *Monde* font écho du positionnement de ces commissions :

«On va faire exister des groupes en les poussant à se revendiquer comme appartenant à une communauté», pronostique Jean-François Amadiou, sociologue, directeur de l'Observatoire des discriminations<sup>161</sup>.

« La « racialisation de la société française » est-elle en marche ? Convaincus que les travaux du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd) mis en place en mars sous l'égide du gouvernement par le commissaire à la diversité, Yazid Sabeg, portent en germe ce risque, 22 chercheurs et universitaires de disciplines diverses se sont réunis pendant deux mois au sein d'une contre-commission<sup>162</sup> ».

Comme nous l'avons affirmé, les relations entre sources et journalistes relèvent d'une convergence d'intérêts. Ici, les premiers veulent rendre public leur point de vue et leur engagement contre la création de la commission visant à légitimer leur discours par le biais de la presse. Il s'agit de les articuler aux propos et positionnement des journalistes. Ceux-ci, de leur part, en faisant écho de leurs points de vue, prennent position. *Le Monde* et au *Libération* veulent manifester leur positionnement vis-à-vis de la politique de Nicolas Sarkozy à travers les interventions des « scientifiques » à ce sujet. C'est ce que nous abordons maintenant.

Le blog « Hexagone » ouvre son espace à des chercheurs et la controverse relative à la création de la commission devient un désaccord entre les « scientifiques » eux-mêmes. Tout commence par la publication, en janvier 2009, d'un article sur l'ouvrage *Ouvrir la politique à la diversité* écrit par le sociologue Éric Kessler. Pour rédiger le livre, dans le cadre d'une commande de l'Institut Montaigne, le sociologue a utilisé des photos disponibles sur le web pour repérer les personnes dites « de la diversité ». L'utilisation des photos a provoqué les réactions des chercheurs et des associations dont *SOS Racisme* qui a critiqué la légitimité de la méthode. Le sociologue se justifie sur le

---

<sup>161</sup> Coroller Catherine, « Statistiques ethniques : les opposants répliquent », *Libération*, le 10 avril 2009.

<sup>162</sup> Van Eeckhout Laetitia, « Des chercheurs s'alarment du « retour de la race », *Le Monde*, le 30 juin 2009.

blog de la journaliste<sup>163</sup> en argumentant que les statistiques ethniques étant interdites, il a choisi d'utiliser trois critères : le nom, la photo, et le recoupement avec certaines informations comme la recherche du lieu de naissance des personnes concernées ou de celui de leurs parents. Mais la journaliste pose la question : « *Certes, c'est pour la bonne cause. Mais le fait de décider qui est noir, arabe ou juif, juste en regardant sa photo, est-il déontologiquement acceptable?*<sup>164</sup> ».

En mars 2009<sup>165</sup>, Catherine Coroller publie un autre article sur ce sujet. La sociologue Mirna Safi intervient dans son blog sur l'utilisation des critères ethniques dans des recherches. Cette dernière fait remarquer que les chercheurs sont plus ouverts aujourd'hui à l'utilisation « *dans leurs analyses les critères ethniques et de race pour la connaissance scientifique et la lutte pour l'égalité*<sup>166</sup> ». Pour elle, la question des statistiques ethniques crée beaucoup moins de polémique dans la communauté scientifique qu'il y a quelques années. Un jour plus tard, la journaliste publie l'email que le chercheur Jean-Luc Richard, maître de conférences en démographie et sociologie quantitative, lui a envoyé pour contester les affirmations de Mirna Safi<sup>167</sup>. La controverse s'installe alors dans son blog au fur et à mesure que les chercheurs se partagent entre « pour » ou « contre » les statistiques ethniques mais surtout entre l'accord ou l'opposition vis-à-vis du positionnement du chef de l'Etat appartenant à un parti politique de droite.

C'est dans cette même logique que la journaliste publie l'intégralité de la lettre écrite par Patrick Weil, politologue et directeur de recherche au CNRS<sup>168</sup>, où il explique les raisons pour lesquelles il refuse de participer au Comité à la diversité et à l'égalité des chances. Il s'oppose à la politique menée par le chef de l'Etat Nicolas Sarkozy qui, selon lui, mène une politique discriminatoire qui se manifeste par la création du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire en 2007<sup>169</sup>. La publication de cette lettre, ainsi que les autres interventions des chercheurs, manifeste le positionnement du journal et de la journaliste spécialiste de l'immigration. La posture des chercheurs correspond aux attentes du journal *Libération*, un quotidien « à gauche ». Le débat concernant les statistiques ethniques et la création d'outils

---

<sup>163</sup> Coroller Catherine, « Photos pour identifier les minorités visibles, Eric Keslassy se défend », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 23 janvier 2009.

<sup>164</sup> « Polémique autour du recours aux photos pour identifier les minorités visibles »

<sup>165</sup> Coroller Catherine, « Les stats ethniques ne font plus polémique chez les scientifiques », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 25 mars 2009.

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> Coroller Catherine, « Stats ethniques, la controverse scientifique pas close », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 26 mars 2009.

<sup>168</sup> Le politologue Patrick Weil intervient régulièrement dans la presse. Dans le chapitre 4, nous l'avons montré, qu'il a été cité par les journaux et le magazine *Le Nouvel Observateur*. Il a fait une thèse sur la politique française d'immigration depuis 1974, comme l'indique un article qu'il a écrit au *Libération* en 1988 intitulé : « Les obstacles au vote immigré », le 27 avril.

<sup>169</sup> Coroller Catherine, « Patrick Weil: "pourquoi je refuse de participer au Comité sur la diversité" », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 13 mars 2009.

méthodologiques pour mesurer la diversité de la société française devient rapidement un débat portant sur la politique à « droite » du Président Nicolas Sarkozy. La controverse est retraduite par la journaliste comme une opposition entre des chercheurs « à gauche » à la politique d'un chef de l'Etat à « droite ». Les désaccords vis-à-vis de la création de la commission reposent ainsi principalement sur être pour ou contre le positionnement du chef de l'Etat. Ainsi, *Libération* contribue à une « polarisation » du débat qui, en référence à Jacques Gerstlé, se traduit par « l'idée d'un affrontement entre politiques portées par des groupes antagonistes<sup>170</sup> ». *Le Monde* contribue également à une polarisation. C'est au sein de ce journal que la question des statistiques ethniques liée à des études sur les banlieues françaises apparaît à travers des points de vue contradictoires. C'est ce que démontre l'article publié en septembre 2010, qui fait la Une du journal<sup>171</sup> (reproduit ci-dessous), par Luc Bronner, journaliste spécialiste des banlieues. Il aborde la controverse entre deux chercheurs qui travaillent sur des thématiques comme la délinquance et la sécurité :



D'un côté, Hugues Lagrange, sociologue, affirme à partir d'une étude, que le problème de la délinquance peut être expliqué par les origines culturelles des jeunes habitants des quartiers « sensibles ». De l'autre, Laurent Mucchielli, sociologue, souligne

<sup>170</sup> Gerstlé Jacques, *La communication politique*, Paris, Editions Dalloz, 2004, p. 16.

<sup>171</sup> « Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoïsés », *Le Monde, France*, p. 12, le 14 septembre 2010.

l'éthnicisation des analyses sociologiques. Pour lui, les facteurs prédominants pour comprendre les raisons de la délinquance juvénile ne sont pas culturels. Ils sont à rechercher dans les structures sociales plutôt que chez les individus. La controverse est traduite par le journaliste comme étant un échange entre la « gauche » et la « droite », comme l'illustre le *lead* du reportage :

« Pour des raisons radicalement différentes, ni la droite ni la gauche n'ont saisi la réalité et l'ampleur des problèmes posés par l'immigration dans les quartiers les plus ghettoïsés de l'Île-de-France. Alors que les sociologues et la gauche privilégient traditionnellement l'explication sociale, le chercheur Hugues Lagrange met en avant le facteur « culturel » pour expliquer son constat d'une surreprésentation des jeunes issus d'Afrique noire dans les affaires de délinquance. Mais à rebours des discours de droite, il plaide pour une politique d'intégration nettement plus vigoureuse et tenant compte des particularités culturelles des migrants<sup>172</sup> ».

Faisant intervenir des points de vue contradictoires, *Le Monde* contribue à créer une opposition entre deux pôles : « gauche » et « droite ». Cette posture s'explique par la carrière de certains chercheurs. Or, la sélection des chercheurs n'est pas réalisée de manière aléatoire. L'analyse des interventions des sociologues dans les médias réalisée par Julie Sedel<sup>173</sup> souligne que ces derniers se définissent comme « de droite », de « gauche », ou « engagés » et cette définition a à voir avec les choix des médias où ils interviennent et où ils sont invités à intervenir. Laurent Mucchielli, par exemple, se positionne « à gauche » et a répondu à des sollicitations politiques des partis les Verts et le PCF<sup>174</sup>.

Dans le même article, dans l'encadré (reproduit ci-dessous), le journaliste cite également le chercheur Sébastien Roché qui a été invité à des réunions du Parti communiste français (PCF) et du Parti socialiste (PS) pour discuter sur l'insécurité et les élections<sup>175</sup>. Sébastien Roché explique pourquoi des travaux qui prennent en compte les origines des immigrés (leurs prénoms ou origine de leurs parents) pour examiner les discriminations sont un sujet sensible en France : « *il y a toujours la crainte d'apporter de l'eau au moulin du Front National*<sup>176</sup> » :

---

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> Julie Sedel lors de son analyse portant sur la médiatisation de deux sociologues qui travaillent sur la délinquance juvénile : Sébastien Roché et Laurent Mucchielli. Par médiatisation la sociologue prend en compte ce qui devient public par le biais des médias. Sedel Julie, « Une analyse comparée de la médiatisation de deux sociologues de la délinquance juvénile », *Questions de communication*, n°16, 2009, p.97-118.

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> Sedel Julie, *op.cit.*, p. 12.

<sup>176</sup> *Ibid.*

« Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoïsés », *Le Monde*, 14 septembre 2010

## Bien que très sensible, la question ethnique est devenue un nouvel objet de recherche en France

CES DERNIÈRES ANNÉES, les publications sur la question ethnique se sont multipliées dans les plus prestigieuses revues scientifiques ou intellectuelles françaises.

Si la France reste très loin des « racial studies » à l'américaine – en raison notamment de l'interdiction presque totale des statistiques ethniques –, une partie de la communauté scientifique aborde pourtant frontalement ces questions, notamment depuis le

« Il y a toujours eu la crainte d'apporter de l'eau au moulin du Front national »

**Sébastien Roché**  
chercheur au CNRS

milieu des années 2000, comme le relève le sociologue Eric Fassin dans le dernier numéro de la *Revue française de science politique* (n° 60-4, août 2010, 23 euros).

Le sujet reste néanmoins extrêmement sensible. Il est vivement contesté par une large partie des chercheurs, très critiques sur « l'ethnisation » de la société française. Derrière cette réticence, une raison simple : « Il y a toujours eu la crainte d'apporter de l'eau au moulin du Front national », relève Sébastien Roché, cher-

cheur au CNRS. Passage en revue de quelques-uns des chercheurs dont les travaux ont fait émerger la question raciale en France.

**Jean-Yves Dormagen et Céline Braconnier**

A partir d'une enquête de terrain à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), les universitaires Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, ont publié, dans la *Revue française de science politique* du mois d'août, une analyse des comportements électoraux.

Les deux chercheurs y observent que « les identités individuelles et collectives, ainsi que les rapports sociaux, sont, dans un quartier de ce type, largement structurées par les catégories de l'ethnicité et de la race ». Les rapports aux origines constituent « des facteurs déterminants » pour comprendre le vote à gauche des Français d'origine africaine. Ces perceptions expliquent aussi le vote pour le Front national ou pour Nicolas Sarkozy d'une « fraction importante des Français dits "de souche" ».

**Edmond Préteceille**

Dans la *Revue française de sociologie* (2009), Edmond Préteceille, chercheur au CNRS, a analysé l'évolution de la ségrégation

spatiale en région parisienne en observant les immigrés et leurs descendants. Il a ainsi mis en évidence que la ségrégation avait connu une « croissance modérée » pendant les années 1990.

Ses travaux montrent que la ségrégation « ethno-raciale » est « nettement supérieure à la ségrégation économique » même si elle reste « très inférieure » à la situation que peuvent connaître les États-Unis. Edmond Préteceille réfute ainsi l'utilisation du terme « ghetto » dans la mesure où, constate-t-il, « la grande majorité des immigrés résident dans des quartiers où ils sont minoritaires ».

**Fabien Jobard et René Lévy**

Pour le compte d'une fondation américaine, l'Open Society Institut, Fabien Jobard et René Lévy, chercheurs au CNRS, ont analysé, en 2009, la nature des contrôles d'identité qui ont lieu dans la capitale.

Des observateurs ont discrètement scruté le déroulement des interventions policières et noté le profil ethnique (Noirs, Arabes, Blancs, etc.) des personnes contrôlées. Résultat : les Noirs ont six fois plus de risque de subir un contrôle que les Blancs ; les Arabes, près de huit fois plus.

**Georges Felouzis**

A partir de l'analyse des pré-noms de 144 000 collégiens, l'universitaire Georges Felouzis a étudié la répartition des élèves « autochtones » et « allochtones » dans plus de 300 collèges de l'académie de Bordeaux.

Dans la *Revue française de sociologie* (2003), il a ainsi mis en évidence une « ségrégation ethnique » avec un nombre réduit d'établissements qui scolarisent la très grande majorité des élèves « allochtones ». Ainsi, 10 % des collèges accueillent 40 % des élèves d'origine étrangère tandis que 25 % des collèges en scolarisent moins de 1 %.

**Michèle Tribalat**

Dans la revue *Commentaire* (2009), Michèle Tribalat, directrice de recherches à l'Institut national d'études démographiques (INED), s'est penchée sur les quartiers où la proportion de jeunes d'origine étrangère (identifiés par le fait d'avoir un parent au moins né à l'étranger) est la plus élevée.

Conclusion : dans une vingtaine de villes d'Ile-de-France, la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse désormais les 60 %.

L. B.

L'article montre donc que le positionnement des sociologues ne suscite pas l'unanimité. Mais le traitement de cette controverse par le journaliste spécialiste des banlieues indique que ce sujet est moins traité comme un enjeu scientifique que politique. La controverse repose sur les conséquences qu'elle peut produire dans la sphère politique. Avec l'exemple des journaux *Libération* et *Le Monde*, nous avons montré que la production scientifique sur l'immigration est réduite à un point de vue politique. Les chercheurs sont interpellés pour donner un point de vue sur la politique qui correspond aux orientations politiques des rédactions. Certes, les quotidiens jouent également un rôle important dans la prise en compte de questions qui resteraient sinon réservées au milieu scientifique, comme c'était le cas, il y a quelques années. Le positionnement scientifique sur l'utilisation des données ethniques dans la recherche sur l'immigration en est un exemple. En revanche, les journalistes organisent des discussions et critiques qui portent moins sur la vision étatique sur l'immigration que sur l'opposition

« droite » et « gauche ». D'où l'affirmation que les journalistes réduisent le débat sur la politique de l'immigration à un jeu entre deux pôles et de lutte pour le pouvoir<sup>177</sup>.

Par les instruments de « décryptage » du discours des responsables politiques fournis par certains scientifiques (Sébastien Roché évoque les « dangers » de l'utilisation des résultats des études sur la diversité par le parti de droite Front National), les journalistes mettent en valeur leur professionnalisme (attesté par l'objectivité - ou plutôt par la prétention à l'exactitude) et leur compétence de « journalistes spécialisés ». Celle-ci se traduit par l'idée de rapprochement avec le domaine scientifique et par la participation dans la diffusion des résultats des recherches sur le sujet qu'ils traitent. La « spécialisation » d'un journaliste est assurée essentiellement par leur capacité à examiner les stratégies des responsables politiques. Les interventions des scientifiques participent ainsi au travail des journalistes dans leur « cadrage » des sujets l'« immigration » et les « banlieues ». Ils sont avant tout présentés comme un sujet politique. Dans le prochain chapitre, nous reviendrons sur le rapport de la presse au politique.

---

<sup>177</sup> Sur le rôle des médias dans l'élaboration des perceptions du politique nous renvoyons à : Gaxie Daniel, « Une construction médiatique du spectacle politique ? Réalité et limites de la contribution des médias au développement des perceptions négatives du politique », dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 325-356.

## Conclusion du chapitre

Nous avons abordé dans ce chapitre l'intersection de l'exercice du journalisme à d'autres sphères d'activités afin de vérifier l'hypothèse suivante : la constitution d'une configuration spécifique entre journalistes « spécialistes » de l'immigration, des associations de défense des droits des immigrés et étrangers et des chercheurs contribuant à l'émergence d'un processus de « politisation ».

De fait, les relations d'interdépendance entre journalistes spécialisés dans l'immigration de la presse à « gauche », associations de défense des droits des étrangers et chercheurs favorise la constitution d'un processus de politisation du sujet « immigration ». Ces acteurs mettent en évidence leur compétence pour critiquer l'action étatique et rivaliser avec les autorités publiques en ce qui concerne les décisions liées au sujet. Ce processus se caractérise par trois modalités : la mise en avant d'une contre-expertise, la production des messages et l'organisation des mobilisations pour les droits des étrangers visant agir sur les politiques publiques et le « décryptage » du discours des autorités publiques, de leur intentions et leurs stratégies politiques.

A travers les cas que nous avons analysés, trois facteurs émergent et permettent de comprendre la manière dont les interlocuteurs font passer un message sur l'immigration par le biais de la presse :

- la professionnalisation des militants associatifs qui se traduit par des actions d'anticipation des manifestations dans la presse, la production des analyses, des rapports et des statistiques fondée sur leur expérience professionnelle avec des immigrés et des étrangers ;
- les relations de proximité des membres associatifs et des chercheurs avec les journalistes. Le militant du *Gisti* (groupe d'information et soutien aux immigrés) connaît personnellement les journalistes « spécialistes » de l'immigration des principaux quotidiens. La publication des emails échangés entre la journaliste Catherine Coroller (*Libération*) et des chercheurs est un des indices de leur proximité. Le blog de cette journaliste est un espace où certains chercheurs viennent clarifier leur positionnement scientifique. Ils sont finalement des « interlocuteurs habituels » des journalistes en charge de l'immigration.
- la manière dont les messages sont produits. Les campagnes de mobilisations des associations mettent l'accent sur les droits universels des individus qui font l'objet d'un consensus en France et, ainsi, elles trouvent un écho favorable dans la presse à « gauche ». Nous l'avons abordé, l'attention publique portée à une situation est socialement orientée. De plus, le positionnement politique des chercheurs est une opportunité pour les entreprises de presse de réaffirmer leur positionnement envers les lecteurs et les autres quotidiens.



Toutefois, la retraduction des déclarations et des critiques des militants associatifs et des chercheurs réalisée par les journalistes « spécialisés » réduit les aspects controversés sur la question de l'immigration sur le « court terme » et polarise les enjeux portant sur la politique de l'immigration et son évolution. En ce sens, le travail journalistique favorise la dépolitisation du sujet.

## CHAPITRE 7 : L'IDEAL JOURNALISTIQUE ET LES REDEFINITIONS DES CARACTERISTIQUES DE LA SPHERE PUBLIQUE DANS LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR L'IMMIGRATION

Ce chapitre se divise en trois temps afin de valider notre hypothèse qui énonce : les médias traditionnels encouragent des pratiques communicationnelles « originales » entre professionnels des médias et non-professionnels dans la production d'information sur l'immigration et des objets connexes (comme, par exemple, la « banlieue »). Ces expériences de collaboration contribuent à transformer la sphère publique.

Dans un premier temps, nous abordons les fondements sur lesquels la profession a émergé et son articulation avec la sphère publique. La constitution de l'identité collective de ces professionnels repose sur des principes démocratiques. L'information sur l'immigration, telle qu'elle est présentée par les journalistes, révèle ses principes<sup>1</sup>. Ainsi, les journalistes veulent affirmer leur place dans la production d'information. Nous mobilisons des entretiens avec des journalistes ainsi que le cahier des charges, publié en 2010, par l'association *French-American Foundation*<sup>2</sup>, qui présente des recommandations sur la production d'informations sur l'immigration aux journalistes américains et européens. Cette association a créé le « Prix du Journalisme d'Immigration » en 2011, diffusé en France par les écoles de journalisme, que nous avons abordé dans le troisième chapitre. L'objectif est de saisir les discours des journalistes sur leur profession et sur la thématique « immigration » afin d'appréhender l'investissement de ce groupe professionnel dans la définition de cette dernière.

Dans un deuxième temps, nous confrontons le rôle avoué par les professionnels des médias au sein de la société aux évolutions qui ont affecté l'exercice du journalisme et le traitement du sujet « immigration ». Elles révèlent des mutations des actions communicationnelles et, ainsi, l'état de la sphère publique. Dans un troisième temps, nous abordons l'émergence de « nouveaux » médias (des médias en ligne), l'articulation entre les pratiques journalistiques professionnelles et non-professionnelles et ce que l'arrivée de « nouveaux » acteurs peut révéler de l'exercice du journalisme contemporain et de son rapport aux transformations sociales, comme la diversification des classes moyennes. Les productions de l'information sur l'immigration et les banlieues indiquent que de nouvelles normes d'action communicationnelle sont à l'œuvre. Des pratiques

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe « liste des entretiens », p. 53.

<sup>2</sup> L'association fondée en 1976 vise à « enrichir une relation transatlantique réunissant des dirigeants, des décideurs, et de professionnels pour échanger des expériences dans les questions d'intérêt commun » dont l'immigration qui a fait l'objet de deux conférences consacrées aux pratiques journalistiques sur ce sujet dans des pays européens et aux Etats-Unis. Présentation sur : <http://french-american.org/qui-sommes-nous/>, consulté le 25 février 2014.

collectives organisées par des petits groupes (des habitants des quartiers en zones urbaines sensibles<sup>3</sup>) qui fondent des médias en ligne (« des médias des quartiers ») en révèlent. Comme l'affirme Bernard Miège<sup>4</sup>, des pratiques sociales de communication sont de plus en plus différenciées en raison de l'augmentation du nombre d'acteurs impliqués dans la production des messages et aussi des différents intérêts qui font coopérer les individus dans des projets collectifs. Le « Bondy Blog » est un exemple. Il a été fondé par des journalistes et les habitants du département de Seine-Saint-Denis dans l'agglomération parisienne, en 2005, à la suite des incidents qui ont eu lieu à Clichy-sous-Bois quand deux jeunes hommes d'origine étrangère sont morts électrocutés. Ce média produit régulièrement de l'information sur la vie des quartiers en zones urbaines sensibles mais surtout sur les points de vue des habitants concernant l'actualité (informations politiques, culturelles et sportives). Nous considérons que ces « nouvelles » pratiques communicationnelles relèvent de la recomposition de la société française.

## **1. Les médias et les mutations à l'œuvre dans la sphère publique**

### 1.1. Le processus progressif de professionnalisation du journalisme

La reconnaissance des journalistes en tant que professionnels a été un processus long, qui remonte notamment à la période de 1918 à 1940, où la presse populaire s'affirme et le groupe des journalistes devient un groupe reconnu à travers un statut social. Denis Ruellan, professeur en sciences de l'information et de la communication, rend compte de ce mouvement dans trois ouvrages. Nous faisons référence ici à l'ouvrage le plus récent, daté de 2011 : *Nous, journalistes. Déontologie et identité* qui s'inscrit dans la continuité de deux autres que nous avons déjà cités ici<sup>5</sup>. Denis Ruellan développe l'hypothèse que la déontologie est un discours identitaire car elle exprime des représentations construites par ce qu'un groupe veut ou prétend être. Des prétentions fondent ainsi l'identité sur laquelle il se définit. Notre objectif n'est pas de mettre en cause le caractère illusoire ou « trompeur » de cette identité professionnelle car le journalisme, comme toute autre profession, est fondé sur des valeurs et promesses quant au rôle qu'il souhaite jouer dans la société. L'identité comporte des promesses mais aussi la dimension fondatrice du métier. Le point de vue que nous développons ici est que le processus de professionnalisation du journalisme recouvre des stratégies

---

<sup>3</sup> Nous utilisons le terme « zones urbaines sensibles » selon sa définition officielle : elles sont « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi », sur : <http://www.ville.gouv.fr/?glossaire>, consultée le 27 février 2014.

<sup>4</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p. 169.

<sup>5</sup> *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997 ; *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993 et 2007.

d'acteurs qui s'inscrivent dans des mutations sociales profondes dont l'émergence de la sphère publique où des actions communicationnelles ont lieu. La presse naissante a joué un rôle important dans l'activation des discussions et débats politiques. C'est dans ce contexte que les journalistes en voie de professionnalisation affirment leur vocation critique à l'égard du pouvoir politique et fondent sur des principes démocratiques l'identité de journaliste.

Le processus de la professionnalisation du journalisme et de sa constitution en tant que groupe remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où le journalisme est un métier pratiqué par plusieurs milliers de personnes (avec des ambitions diverses) qui travaillent dans la presse populaire naissante. Celle-ci prenait forme par les contributions des avocats, littéraires, responsables politiques mais aussi par un groupe - avec un profil social modeste- qui souhaitait faire du journalisme son métier. La création des organisations professionnelles ainsi que des réunions de journalistes et des premières formations au journalisme (à partir de 1894) témoignent de ce mouvement d'émergence d'un métier (et d'un groupe) et le souhait de reconnaissance de cette profession<sup>6</sup>.

La revendication d'un statut professionnel vient accompagner également de l'élaboration d'une identité professionnelle qui est prise en charge par un réseau d'associations, dont l'association et syndicat de la presse républicaine départementale (ASPRD) et l'association syndicale professionnelle des journalistes républicains français (ASPJRF). Ces associations ont été à l'origine de l'affirmation de la légitimité des journalistes dans la sphère publique en travaillant l'« image sociale » de ces derniers qui se pensaient les « *enfants chéris de la République*<sup>7</sup> » et envisageaient la pratique du journalisme comme une pratique inséparable de la démocratie. Toutefois, c'est notamment à la période d'entre deux guerres que des initiatives ont abouti à définir les contours du journalisme en tant que métier et exercice avec la création d'un Syndicat des journalistes (fondé en 1918) et la publication d'un « code d'honneur » qui définit les relations des journalistes en voie de professionnalisation avec les interlocuteurs, avec le public mais surtout le rapport avec les pairs. Il s'agissait ainsi de déterminer la frontière même du terme journaliste. C'est l'adoption de la loi de 1935 qui décida finalement le statut des « journalistes professionnels ». Cette loi détermine les journalistes comme des acteurs particuliers définis par leur activité vis-à-vis des écrivains, des avocats, des enseignants (les « amateurs ») qui écrivaient dans la presse. La définition d'un statut exclue ainsi les « non-professionnels » du marché du travail restreignant l'exercice du métier à un groupe qui doit être inconditionnellement salarié d'une entreprise de presse et doit y travailler régulièrement<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Sur cette période, lire Ruellan Denis, *Nous, journalistes. Déontologie et identité*, Grenoble, PUG, 2011, p. 47.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 60

<sup>8</sup> Sur la loi et ses principaux éléments de ce texte nous renvoyons à *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997, p. 21.

Dans cette logique de la constitution de la figure professionnelle d'un journaliste, Albert Londres incarne à cette époque un « professionnel » qui sert d'exemple. Quelques années plus tard, en 1937, le prix Albert-Londres est créé<sup>9</sup>.

Le syndicat des journalistes avait également pour action de fabriquer une image morale de la pratique du journalisme tout en fermant les frontières du groupe contre les « amateurs ». Ainsi, le processus de professionnalisation du journalisme est marqué par un double mouvement : la création d'un groupe autonome et l'affirmation de la vocation critique des journalistes. Sandrine Lévêque, maître de conférences en science politique, souligne dans sa thèse ce double processus d'émergence de la profession journalistique, avant même la création du syndicat des journalistes (créé en 1918). En s'intéressant à la spécialisation des journalistes sociaux au début du XX<sup>e</sup> siècle (1905), elle montre que ceux-ci sont à l'origine de l'émergence de l'activité journalistique. Ce sont en effet des processus historiquement liés. L'affirmation d'une vocation critique de la part de ce groupe en voie de professionnalisation est accompagnée d'un autre mouvement qui prend sens depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la dimension critique que le « social » recouvre dans la sphère publique. A partir du recours au terme « social » dans le *Trésor de la langue française* et le *Nouveau Dictionnaire de la langue Française* (publié en 1820) Sandrine Lévêque énonce :

« Pendant une partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la dimension collective « domine » l'aspect conflictuel qui était originellement attaché au terme social. Pourtant, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, le terme social retrouve une partie de sa dimension conflictuelle en devenant l'un des éléments participant et accompagnant la formation de l'espace public<sup>10</sup> ».

Cette évolution correspond, en d'autres termes, à l'apparition du domaine social dont l'origine a coïncidé avec la naissance des temps modernes. La philosophe Hannah Arendt<sup>11</sup> rend compte de l'émergence de ce domaine qui se traduit par la formation de l'État-nation. La pensée antique sur la réalité politique reposait sur la séparation entre le domaine public (sphère de la *polis*) et le privé (ménage, famille). La période moderne se traduit cependant par l'effacement de la frontière entre ces domaines avec l'avènement du social et de la société, dont la forme politique d'organisation se nomme « nation ». Comme l'affirme la philosophe allemande, toujours en référence à la pensée grecque, l'avènement du social coïncide avec la transformation en intérêt public de ce qui était auparavant une affaire individuelle, concernant la propriété privée (la sphère familiale qui porte une dimension collective). Dans le sens moderne, le privé - ce qui correspond à

---

<sup>9</sup> Sur la création du prix, lire Le Bohec Jacques, *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 163.

<sup>10</sup> Lévêque Sandrine, « La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social ». Thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de M. Michel Offerlé, Université Paris 1, Département de science politique, 1996, p. 24.

<sup>11</sup> Arendt Hannah (1958), *Condition de l'homme moderne*, Domont, Calmann-Lévy, 2011, p. 47.

l'intime - ne s'oppose donc plus au *politique* mais au *social*. Les questions qui relevaient de la sphère familiale sont ainsi devenues préoccupations collectives. L'avènement du roman, par exemple, est tenu par la philosophe, comme l'expression d'un art social liée à l'intimité, relevant des relations et des thématiques que les individus entretiennent dans la sphère privée. Le social émerge ainsi comme un espace commun d'échanges et de confrontations d'idées et d'opinions soustraits à l'emprise de l'Etat. En ce sens, la liberté se situe dans le domaine du social, qui se trouve protégé de l'autorité politique. La philosophe met l'accent dans la parole et dans le pouvoir de s'exprimer par le langage car la sphère publique est rendue possible par ce qui est vu et entendu de tous :

« La distinction entre domaines privé et public, au point de vue du privé plutôt que de la cité, se ramène à la distinction entre les choses qui doivent être montrées et celles qui doivent être cachées<sup>12</sup> »

La sphère publique est ici entendue comme un espace commun qui réunit des citoyens libres et qui se rendent visibles mettant au jugement collectif des questions touchant la réalité dans laquelle ils vivent.

Le philosophe politique allemand Jürgen Habermas dans l'ouvrage « *L'espace public* »- *Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* »- envisage également la sphère publique comme un espace de discussion et de libres échanges « *d'où les personnes privées rassemblées en un public s'apprêtaient à contraindre le pouvoir de se justifier face à une opinion publique<sup>13</sup>* ». Cette notion est envisagée comme un « espace » intermédiaire qui émerge entre la vie privée et l'Etat monarchique où des arguments peuvent être échangés par les citoyens (les bourgeois) à partir de la lecture des journaux, des livres dans des cafés et salons littéraires dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cet échange prend ainsi une forme littéraire, l'accent n'est pas mis ici sur l'oralité comme nous l'avons abordé plus haut avec Hannah Arendt. Ceci car l'analyse du philosophe Jürgen Habermas s'inscrit dans une tradition, l'approche critique de l'Ecole de Francfort, qui est révélée par la prise en compte d'un contexte historique concret : les sociétés anglaise, française et allemande à partir notamment du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La formation d'une sphère publique est ainsi démontrée selon des conditions historiques de l'époque : les réunions régulières dans les salons littéraires, l'émergence de la presse d'opinion, la montée de l'alphabétisation... Dans le passage suivant, le philosophe affirme que l'usage public doit être compris comme une revendication contre la pratique du secret qui était propre à la monarchie :

« Le processus, au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie de la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat, s'accomplit comme une

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>13</sup> Habermas Jürgen, (1962), *L'espace public*, Paris, Payot, 2008, p. 36.

subversion de la conscience publique littéraire, déjà dotée d'un public possédant ses propres institutions et de plates-formes de discussion<sup>14</sup> ».

Selon le philosophe, la sphère publique politique naît de l'usage public du raisonnement (*l'Aufklärung*) qui était auparavant de l'ordre du privé. Elle s'oppose ainsi au pouvoir à travers *l'Aufklärung*, la manière par laquelle des échanges et des jugements ont lieu. L'accent est mis ici sur le libre exercice de la critique selon le principe de *Publicité*, en référence à Emmanuel Kant<sup>15</sup>, qui met en valeur l'écriture comme la seule modalité d'échange capable de rendre les individus savants et libres de critiquer. Ce principe consiste à se servir de son raisonnement, penser par soi-même, et rendre public les réflexions et les idées par la communication écrite. Toutefois, il est important de souligner que l'accès au débat public est restreint : le peuple n'y a pas d'accès. Raison pour laquelle la sphère publique politique habermasienne est dite aussi sphère publique bourgeoise : elle se différencie à la fois de la cour et du peuple.

#### 1.1.1. La sphère publique politique et littéraire

La sphère publique politique élaborée par Jürgen Habermas se déploie dans une sphère publique littéraire : une sphère culturelle autonome dont l'émergence est directement liée à deux éléments : la circulation de l'écrit et l'exercice public de la raison. C'est dans ce sens que pour Jürgen Habermas, la presse joue un rôle important de médiation entre la société et l'Etat. Les premiers journaux, connus comme la presse d'opinion ou politique, qui commencent à apparaître à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, assument le rôle de juger et de confronter publiquement les autorités. Les journaux servent d'appui à cette sphère en alimentant la sociabilité des cafés et des clubs en dressant des critiques esthétiques, des jugements, des réflexions sur les livres publiés à l'époque. Le philosophe allemand considère donc que la sphère publique littéraire est le fondement de la sphère publique politique. Cette proposition est examinée par l'historien français Roger Chartier dans son livre *Les origines culturelles de la Révolution française*<sup>16</sup>. Pour rendre compte des conditions qui ont rendu possible la Révolution française et les questionnements des institutions et normes de l'époque, il propose de comprendre la situation historique qui a contribué à l'autonomie conquise par les individus qui vivaient sous la surveillance de l'Etat monarchique et de ses institutions. Il s'intéresse ainsi à l'émergence de l'opinion publique, qui se traduit par l'exercice de la critique et de la mise en question des coutumes déterminées par la Cour. Son positionnement consiste à affirmer que l'opinion n'est pas une certitude, elle est déterminée selon un contexte

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p.61.

<sup>15</sup> Kant Emmanuel, « Réponse à la question : « Qu'est-ce que « les Lumières ? » », dans : Emmanuel Kant, Moses Mendelssohn, *Qu'est-ce que les Lumières*, Paris, Mille et une nuits, 2006, p. 10.

<sup>16</sup> Chartier Roger (1990), *Les origines culturelles de la Révolution*, Paris, Editions du Seuil, 2000.

historique particulier. Suivant la thèse de Jürgen Habermas, il rend compte de la sphère publique littéraire et des « nouvelles » institutions qui fondent son existence au XVIII<sup>e</sup> siècle: les salons, les cafés et les journaux. Pour lui, les salons parisiens sont le premier appui de cette nouvelle sphère, où s'organisent des rencontres autour des jeux, des débats, des lectures... mais surtout où les diverses sociétés de salons cherchent à se faire reconnaître comme une société qui a « *le contrôle d'une vie intellectuelle émancipée de tutelle monarchique et curiale*<sup>17</sup> ». Les salons jouaient un rôle de porte d'entrée aux écrivains dans le monde de l'aristocratie parisienne.

Les journaux sont le second appui de cette nouvelle sphère, dont le nombre de titres accroît de manière conséquente entre 1720 et 1750 (de 48 à 90) et concurrence désormais les revues savantes. Les journaux examinent les ouvrages en rendant publics des interprétations, des commentaires, des discussions etc. La multiplication des périodiques contribue à la création d'un environnement marqué par des discussions et par des jugements critiques sur les livres nouveaux publiés pendant la période. C'est donc l'affirmation de leur qualité de lecteurs et de spectateurs et la formation d'une opinion différente aux normes des autorités qui est en jeu :

« En donnant support et régularité à l'exercice public de la raison, la circulation accrue de l'écrit imprimé comme la multiplication des instances de la critique esthétique ont conduit les particuliers à juger par eux-mêmes, à évaluer librement les œuvres et les idées, à construire une opinion commune à partir de la confrontation des avis singuliers. [...] Avec l'habitude prise de la critique, aucun domaine de la pensée et de l'action, pas plus les mystères de la religion que ceux de l'Etat, ne pouvait être désormais soustrait à l'examen libre<sup>18</sup> ».

C'est donc l'opinion qui se produit à partir d'une compétence critique nourrie par des discussions. Le recours à ces éléments historiques permet de comprendre le processus par lequel les journaux ont contribué à l'activation de la sphère publique. Cependant, elle s'est transformée au fil du temps. Les manières d'échange se sont modifiées : il ne s'agit plus d'échanges d'opinions dans des cafés et des salons littéraires. Trente ans plus tard après la publication de son ouvrage intitulé « L'espace public », Jürgen Habermas publie une nouvelle préface dans laquelle il rend compte des changements qui ont désormais affecté les médias et la structure de la sphère publique : de nouvelles formes d'organisation de la production des livres, l'élargissement de sa distribution et sa consommation, l'importance de la publicité, les changements dans les contenus de journaux et de revues, la production de l'information conjuguée au divertissement, le développement des médias électroniques etc. Le philosophe fait référence à la prégnance de la logique de l'économie qui se donne à voir avec la naissance d'une presse industrielle de « masse » au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et l'émergence

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 230.



des médias audiovisuels. Dans le passage suivant, il met en cause le rôle critique du journalisme :

« Le pouvoir médiatique, qui, utilisé de façon manipulatrice, a ravi l'innocence du principe de publicité. L'espace public, qui est en même temps préstructuré et dominé par le mass média, est devenu une véritable arène vassalisée par le pouvoir, au sein de laquelle on lutte, par des thèmes, des contributions, non seulement pour l'influence mais davantage pour le contrôle, aux intentions stratégiques aussi dissimulées que possible, des flux de communication efficaces<sup>19</sup> ».

Le philosophe affirme ainsi son pessimisme vis-à-vis du rôle des médias tel qu'il l'a défini normativement selon son modèle de sphère publique politique. Différents enjeux économiques (les coûts de production et distribution, les recettes et le financement) pèsent de plus en plus dans la production de l'information et mettent en cause la dimension politique de la sphère publique. Certes, ces changements compromettent le déroulement du débat public par le biais des médias, néanmoins, de nouvelles modalités d'échanges et de publicisation qui ont lieu dans les médias activent la sphère publique. Ce sont des modalités, en revanche, ayant place en dehors de la sphère publique politique telle qu'elle a été conceptualisée par Jürgen Habermas. Toutefois, il ne s'agit pas ici de négliger la notion de sphère publique (et le modèle idéal-typique qu'elle comporte), au contraire, il s'agit de prendre en compte les nouvelles potentialités qu'elle révèle. Nous rejoignons ici la proposition de Peter Dahlgren, professeur suédois en médias et communication à l'Université de Lund, qui insiste sur l'importance de revisiter la notion tout en proposant de regarder les changements historiques. L'enjeu qui se pose ainsi au chercheur est d'adapter la notion aux faits contemporains car de nouveaux mouvements sociaux se font visibles par le biais des médias dominants. La sphère publique contemporaine pourrait ainsi refléter la transformation des relations sociales de pouvoir<sup>20</sup>. Il s'agit maintenant de comprendre plus profondément cette dynamique qui s'inscrit dans des changements complexes dans la manière d'argumenter et de produire de l'information dans les sociétés contemporaines.

### 1.1.2. La sphère publique fragmentée et élargie

Pour comprendre les évolutions qui ont affectées le fonctionnement des médias et de la sphère publique, il est nécessaire de rendre compte des évolutions des actions communicationnelles (les compétences nécessaires pour échanger, ainsi que les comportements dans les interactions et les échanges interindividuels et médiatisés) dans une période de temps longue. En ce sens, nous abordons les modèles de communication

---

<sup>19</sup> Habermas Jürgen, *op.cit.*, p. XVI.

<sup>20</sup> Dahlgren Peter, « L'espace public et les médias, une nouvelle ère ? », *Hermès*, n°13-14, 1994, p.243-262.

élaborés par Bernard Miège<sup>21</sup>. Ils sont pertinents à convoquer car ces modèles organisent les actions communicationnelles développées à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la période actuelle. Il a élaboré quatre modèles de communication : la presse d'opinion (apparue surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle) ; la presse commerciale de masse (à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) ; les médias audiovisuels de masse (à partir de la moitié du XX<sup>e</sup> siècle); les relations publiques généralisées (à partir des années soixante-dix). Evoquer les modèles séparément ne signifie pas pour autant qu'ils s'excluent. Bien au contraire, il faut rappeler que ces modèles coexistent en ayant, cependant, des traits particuliers. Par le terme « modèle », l'auteur comprend une représentation simplifiée d'un processus plus large qui révèle les principales tendances d'une période déterminée. Autrement dit, ils organisent les actions communicationnelles plus marquantes dans le temps long.

Notre objectif n'est pas de détailler chaque modèle car nous avons déjà abordé quelques-uns au long de ce mémoire, comme, par exemple, les relations publiques généralisées. En revanche, nous les convoquons afin d'observer ce que l'évolution de leurs traits principaux révèle de la sphère publique (les facteurs qui encouragent ou pas son fonctionnement). En ce sens, les manières d'argumenter et d'interagir des individus (par les biais des médias) sont des éléments centraux mobilisés ici. Nous développons donc une approche info-communicationnelle des modalités de publicisation qui influencent le fonctionnement de la sphère publique, c'est-à-dire, des modalités de confrontation des points de vues qui prennent place dans les moyens d'information et communication.

Le but est d'avancer les caractéristiques de la sphère publique contemporaine qui nous permettront de comprendre les enjeux liés à la production d'information sur l'immigration (les modes d'écritures et les stratégies mobilisés par les journalistes et leurs interlocuteurs). Nous précisons que les modèles ne sont pas convoqués ici comme un cadre figé. Au long de ce chapitre, il sera possible d'observer que la production d'information sur l'immigration dépasse ces modèles. Nous proposons (dans la deuxième partie) un cinquième modèle de communication.

Les façons de publiciser et d'échanger qui avaient lieu dans la sphère publique telle qu'elle s'est formée et développée dans les sociétés européennes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle se résument au premier modèle de communication. La sphère publique énoncée donc par le philosophe allemand Jürgen Habermas recouvre la presse d'opinion. Certes, des transformations dans la manière de produire de l'information ont eu lieu : par exemple, les destinataires de cette presse – les bourgeois éclairés – sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux avec l'ampleur de la télévision et d'Internet. Or, les médias doivent rendre compte aujourd'hui d'un public varié et adapter leur offre à la diversité

---

<sup>21</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication*, t.II, Grenoble, PUG, 1997, p. 114.

d'intérêts. La ligne d'écriture de la presse a également changé avec l'émergence de la presse commerciale : d'une relation de proximité avec les citoyens et un parti pris manifeste – une écriture fondée sur le registre polémique (ironique, de non-adhésion, autonome) – elle est aujourd'hui moins ouvertement engagée ou au moins marginalisée dans des espaces précis comme les pages de débats<sup>22</sup>. Plusieurs facteurs ont contribué à ces changements, que nous avons déjà signalé, comme l'emprise des logiques économiques de façon plus marquante vers les années quatre-vingt. Il faut rappeler qu'à partir des années soixante-dix, le secteur médiatique français s'est reconfiguré avec la fin du monopole de l'Etat et la privatisation de l'audiovisuel (dont la chaîne *TF1* en 1986). L'entrée des capitaux privés conduit à une concurrence encore plus active et à la recherche d'audiences guidant leur production sous des impératifs tels que l'urgence, l'efficacité et le profit. Nous ne pouvons pas oublier l'influence des relations publiques (le quatrième modèle) dans les médias dans la production de l'information et les rapports entre journalisme et communication. Nous reviendrons sur ce modèle plus loin au moment où nous discuterons la relation entre le journalisme et la communication politique.

Ces évolutions accompagnent des questionnements portant sur la crédibilité et la légitimité des journalistes en tant qu'acteurs sociaux. Cette tendance fait émerger des critiques sur le rôle social dont revendiquent les journalistes. La production de l'information sur les incidents en banlieue (comme par exemple à Vaulx-en-Velin en 1990 ou à Sartrouville en 1991...) ont fait, par exemple, l'objet de nombreuses critiques portant sur le travail des journalistes comme par exemple la recherche du « sensationnel » (l'attention privilégiée sur le nombre des voitures incendiées et les actes de violence). Les pratiques journalistiques portant sur les banlieues et l'immigration ont suscité (et suscitent encore) des débats sur les médias et sur leur rôle dans la démocratie.

Les transformations que nous venons de présenter ne conduisent pas, toutefois, à sous-estimer l'influence des médias dans la sphère publique aujourd'hui : nous ne pouvons pas affirmer que seule la presse d'opinion joue un rôle primordial dans l'activation de la sphère publique. Les manières et les lieux d'activer la sphère publique se sont diversifiés et les médias ont toute leur place, de même que les « nouveaux » médias en ligne. Nous ne pouvons donc pas rendre compte de la sphère publique contemporaine en prenant comme exemple les pratiques de l'époque telles que les échanges d'opinions ou les débats manifestement alimentés par la presse. Parler d'une

---

<sup>22</sup> Dans le chapitre 4, nous avons abordé les différentes modalités d'écritures de la presse et d'engagement des journalistes à partir de l'analyse des « registres » empruntée à Yves de la Haye. Le registre « polémique » occupe une place mineure dans la presse à la mesure où l'accent est mis sur la contextualisation sociale de faits. Nous nous référons à La Haye (de) Yves, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité* (1985), L'Harmattan, 2005.

sphère publique unifiée telle qu'elle était envisagée au XVIII<sup>e</sup> siècle n'est donc plus d'actualité. De même sur la modalité de la publicisation fondée uniquement sur des échanges argumentatifs. Bernard Miège affirme que la sphère publique s'est élargie, fragmentée et diversifiée car des espaces de dialogues, d'échanges ont émergé en dehors de la sphère politique<sup>23</sup>. L'émergence de « nouveaux » espaces, dits aussi « partiels », est lié à deux éléments qui s'inscrivent dans des mutations sociales : les pratiques de communication se sont de plus en plus diversifiées avec les avantages apportés par les Tic (techniques d'information et de communication) comme la possibilité à un seul individu de s'adresser à beaucoup d'autres (*one-to-many*) à travers de blogs, chats, forums de débats... Les échanges des expériences de vie (des questions individuelles mises à débat) dans ces espaces expriment souvent des questions collectives, même si les discussions restent renfermées à une discussion privée ou à un environnement proche (à travers un groupe d'amis ou des collègues de travail). Dans cette logique, il est possible d'affirmer que des expériences « ordinaires » nourrissent de plus en plus la sphère publique contemporaine. Cette tendance va de pair avec le deuxième élément : la complexification du rapport entre les individus et *le politique*. Celui-ci se réfère, selon la philosophe Hannah Arendt, au vivre ensemble, aux pratiques et aux institutions qui le rendent possible<sup>24</sup>. L'engagement politique et la participation à la vie publique prennent donc des modalités diverses. Des mobilisations sociales aujourd'hui ne sont pas forcément organisées avec le soutien des partis politiques ou des syndicats. Des petits groupes d'individus s'organisent dans des projets collectifs manifestant souvent des revendications qui recouvrent notamment des aspects sociétaux (qui relèvent du social et renvoient aux structures et fonctionnement des sociétés<sup>25</sup>). Cette observation est développée plus loin avec l'engagement des associations des quartiers de zones urbaines sensibles dans le développement de formes d'actions publiques échappant à la sphère politique, comme, par exemple, l'organisation des manifestations collectives pour critiquer des reportages diffusés à la télévision sur les quartiers de ZUS. Après les incidents à la Villeneuve en 2010, par exemple, quelques habitants se sont mobilisés pour dénoncer le reportage «Villeneuve : le rêve brisé » produit par *France 2* sur ce quartier. Nous reviendrons sur cet aspect. En ce sens, Bernard Miège envisage la constitution des «espaces sociétaux » étroitement liés à la présence moins prononcée de *la politique* dans les actions sociales. Cette dernière est entendue, selon Hannah Arendt, comme l'espace de la liberté où les hommes se mettent en relation pour délibérer. La politique est ce qui nous permet de vivre ensemble et organise ce que nous partageons (la pluralité d'expériences) et ce qui nous distingue

---

<sup>23</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p. 54.

<sup>24</sup> Arendt Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Editions du Seuil, 1995, p. 50.

<sup>25</sup> Selon Bernard Miège, le terme sociétal est moins restreint que le terme social. Pour une définition, nous renvoyons à Miège Bernard, *op.cit.*, p. 205.

individuellement (nos propres expériences et perceptions). Comme le souligne la philosophe : « *la politique organise d'emblée des êtres absolument différents en considérant leur égalité relative et en faisant abstraction de leur diversité relative*<sup>26</sup> ». Il ne s'agit pas donc d'une relation des dominants-dominés. Néanmoins, nous l'avons abordé dans la première partie du mémoire, avec l'exemple du traitement étatique des incidents à la Villeneuve, que les représentants politiques mettent en avant les aspects consensuels d'une situation moins pour contribuer aux débats politiques que pour les perturber, en avançant des arguments fondés sur des préjugés. Nous reprenons plus loin cette observation en abordant la présence des stéréotypes sur les immigrés et les étrangers dans les discours politiques.

Les relations entre les médias et les citoyens, mais aussi entre ces premiers et l'Etat et le pouvoir économique se sont complexifiées au fil du temps. Les mutations affectant les médias permettent d'envisager les transformations par lesquelles la sphère publique est passée, même si nous reconnaissons que les médias ne sont pas les seuls lieux qui favorisent les pratiques démocratiques et peuvent activer la sphère publique. Le recours aux caractéristiques de la sphère publique contemporaine (émergence d'« espaces partiels sociétaux » ; extension des espaces d'interaction et échanges ; complexification du rapport entre les individus et *le politique*) est essentiel pour comprendre les évolutions qui ont affecté l'exercice du journalisme et la production de l'information sur l'immigration. Abordons maintenant la façon dont les journalistes évoquent leur profession afin de saisir leurs conceptions du rôle joué par les médias dans la sphère publique et des évolutions touchant les pratiques journalistiques.

## 1.2. Les « prétentions » fondatrices du journalisme

La manière dont les journalistes conçoivent leur place dans la production d'information manifeste trois logiques : délimiter l'existence collective du groupe de journalistes, délimiter une spécialité et donner forme au réel. Ce sont des logiques qui se fondent par des textes déontologiques (comme par exemple, la déclaration des droits et devoirs des journalistes adoptée en 1971 par les représentants des syndicats et fédérations de journalistes) et reposent principalement sur des idéaux démocratiques (sur leur « mission social » et leur devoir de respecter « la vérité »). En revanche, ces logiques révèlent des stratégies d'acteurs : des entreprises de presse, des journalistes et des organisations visant à délimiter les pratiques journalistiques. A la suite des colloques internationaux réalisés en 2009 et en 2010 sur la production journalistique sur

---

<sup>26</sup> Arendt Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Editions du Seuil, 1995, p. 43.

l'immigration en Amérique du Nord et en Europe<sup>27</sup>, l'association *French-American Foundation* (qui a créé le « Prix du Journalisme d'Immigration » en 2011) propose aux journalistes un cahier des charges avec recommandations sur ce que devrait être la production de l'information sur ce sujet. Il reprend les discussions qui ont eu lieu entre les journalistes pendant les conférences. Nous y observons de nouvelles tendances sur lesquelles est fondé l'exercice du journalisme aujourd'hui : les journalistes expriment dans ce cahier la nécessité de renouveler la profession (adoptant différents modes de recrutement, modes de production et intervention dans l'apprentissage du journalisme au sein des écoles de journalisme) et la nécessité d'approfondir leur lien avec la société. Nous présentons quelques tendances maintenant sur les pratiques journalistiques portant sur les modes d'écriture et de production d'informations afin de comprendre et caractériser les évolutions qui affectent la pratique journalistique et son rapport à la sphère publique.

#### 1.2.1. La délimitation d'un groupe professionnel : les journalistes comme acteurs du débat public

La distance par rapport aux pouvoirs publics est souvent mise en avant par les journalistes qui traitent l'immigration, comme un gage de professionnalisme. Il est question d'affirmer l'existence collective des journalistes en délimitant le groupe à l'égard du pouvoir politique d'autant plus que sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012) a fait de l'immigration son thème de campagne aux élections présidentielles.

Le journaliste Philippe Bernard, qui était en charge de l'immigration au *Monde* pendant les années quatre-vingt-dix, affirme que le rôle de la presse est, et l'a toujours été, la défense des droits humains. C'est donc pour cette raison que ce journal dénonce la « manipulation » du débat sur ce sujet en France par les partis de « gauche » et de « droite ». Il affirme que les journalistes doivent aller au-delà des arguments que les responsables politiques mettent en avant sur ce sujet :

« Tous les responsables politiques de gauche comme de droite répètent depuis des années que l'intégration est en échec. Je pense que l'intégration des immigrés en France est une réussite et que les responsables politiques ne veulent pas le dire ou ne peuvent pas le dire parce que les difficultés sont surtout économiques plus que culturelles. Mais, malheureusement, les responsables politiques n'aiment pas que le débat dérive sur les questions économiques et sociales parce que là-dessus ils ont beaucoup échoué. Il y a une espèce de consensus pour faire dériver le débat sur les questions culturelles et religieuses et je pense qu'on ne peut pas se contenter des perspectives culturelles ou religieuses<sup>28</sup> ».

---

<sup>27</sup> Le premier colloque a eu lieu en 2009 à Paris. La deuxième en 2010 à Miami. Dans les deux colloques, les participants venaient des différents pays (dix-huit au total) et de différents supports : des médias nationaux (*New York Times*, *Le Figaro*, *Le Monde*) ainsi que des médias locaux et spécialisés comme ceux dits de la diversité et des acteurs qui sont sur le web. Présentation sur : <http://frenchamerican.org/equality-opportunity>, dans le « Media Coverage of immigration Report ».

<sup>28</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, entretien du 15 février 2012.

Il s'agit ainsi d'affirmer qu'ils ne sont pas le relais des stratégies de communication des responsables politiques. Le journaliste souligne le fait que les pouvoirs publics essaient de cacher leurs « échecs ». De plus, le journaliste attribue au public le droit de tout savoir. Il met en avant son devoir de rendre public les actions des pouvoirs, comme si la diffusion était une garantie de transparence. La déclaration du journaliste est à l'encontre de la Déclaration des droits et devoirs des journalistes adoptée en 1971 par les représentants des syndicats et fédérations de journalistes<sup>29</sup>. Dans le préambule de la déclaration, le droit à l'information, à la libre expression et à la critique, figure comme l'une des libertés fondamentales de tout être humain. Ainsi, cette activité est désignée comme une noble mission, indispensable pour l'exercice de la démocratie. Un individu informé est un individu libre, capable d'argumenter. L'information tenue comme un droit fait émerger la responsabilité des journalistes vis-à-vis des citoyens. Cette responsabilité y apparaît comme primordiale, devant celles à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. Dans la déclaration des devoirs, le respect de la vérité figure en premier lieu, suivi par la défense de la liberté de l'information. Ainsi, les journalistes se définissent comme des acteurs qui ont des responsabilités morales. La rubrique « immigration » est ainsi une rubrique importante selon ce journaliste car elle fait partie de l'« identité » du journal (et de sa mission sociale) et de ses professionnels. *Le Monde* est considéré un journal dont l'histoire est liée à des luttes anticolonialistes au milieu des années cinquante<sup>30</sup>. Le journaliste souligne que la rubrique « immigration » était toujours « noble » pour le journal :

« Je pense qu'on peut dire que c'était une rubrique importante à cause de l'histoire de ce journal. C'est-à-dire un journal qui a joué un grand rôle dans les luttes de décolonisation et notamment dans la guerre d'Algérie, qui a été un peu en pointe pour dénoncer la torture et accompagner le mouvement vers l'indépendance des anciennes colonies françaises. Aussi parce que dans les fondamentaux du journal, il y a la défense des droits de l'homme, la lutte contre le racisme tout ça donc ce sont des choses qui font notre identité donc bien sûr ce sont des choses qui ont toujours été mises en avant, c'est toujours vrai<sup>31</sup> ».

Il s'agit ainsi d'affirmer l'existence collective du groupe professionnel auquel il appartient par l'importance de son rôle dans la société. Pour lui, l'immigration recouvre les questions des droits universels :

« Les questions des droits de l'homme et d'antiracisme ça c'est vraiment notre faire-commun ici, si ce journal est militant de quelque chose il l'est de ça donc ce n'est

---

<sup>29</sup> La Déclaration est en annexe dans l'ouvrage du journaliste Daniel Cornu, *Journalisme et vérité. L'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Genève, Editions Labor et Fides, 2009, p. 465.

<sup>30</sup> Eveno Patrick, *Le Monde, histoire d'une entreprise de presse-1944-1995*, Paris, Le Monde-Editions, 1996, p.148.

<sup>31</sup> *Ibid.*

pas un militantisme personnel. C'est l'ADN du journal de dénoncer les attentats du droit de l'homme et le racisme<sup>32</sup> ».

Ce qui ressort également des entretiens avec des journalistes c'est le possible rôle que les médias jouent dans les prises de décisions politiques. Comme si la mise en visibilité d'un sujet pouvait faire pression sur les responsables politiques entraînant des changements dans leur décision ou proposant de nouvelles solutions qui n'ont pas été jusque-là présentées. C'est ce qui s'est passé avec la publication des articles sur Williana, une petite fille congolaise de douze ans, qui était placée dans la zone d'attente à l'aéroport d'Orly à Paris. En janvier 2009, la journaliste Catherine Coroller publie des articles sur Williana. Son père William, qui est naturalisé français, était originaire du Congo où sa fille habitait avec sa mère. Après le décès de sa mère, Williana essaie de rejoindre son père en France. Toutefois, les deux demandes de regroupement familial ont été rejetées. Son père décide alors de la faire venir en France illégalement. Comme son passeport n'est pas en règle, Williana est placée en zone d'attente. L'association Resf (Réseau éducation sans frontières) lance ainsi une campagne, qui a été relayée par la presse, pour essayer de faire entrer la petite fille en France. Pour éviter son expulsion, Williana a donc déposé une demande d'asile, après avoir été conseillée par l'association. Quelques jours plus tard, elle rejoint enfin son père après l'intervention du préfet. La journaliste a écrit donc sur cet épisode :

« La mobilisation des associations et la médiatisation dans ce cas, a-t-elle joué un rôle? Toujours est-il que Williana a été rendue à sa famille en fin d'après-midi, avec un laissez-passer valable une semaine, le temps que l'administration règle sa situation. Cette dernière explique que "le préfet l'a fait libérer dès qu'il l'a su" et que le père, en situation régulière en France, a pu fournir les documents établissant que Williana était bien sa fille<sup>33</sup> ».

La libération de Williana est ainsi analysée comme une possible conséquence du travail des médias. Il s'agit donc du sentiment d'avoir donné la parole à des « démunis » et d'avoir porté de l'aide puisque Williana avait le droit de rentrer en France car elle était fille d'un français qui vivait en France depuis longtemps avec une adresse permanente. L'argument de la journaliste se fonde donc sur des expériences vécues. En effet, Catherine Coroller demande la participation des lecteurs. Comme par exemple dans le billet publié, en février 2010, sur les individus qui ont des problèmes pour renouveler les papiers d'identité en France, elle énonce : « *Tous les témoignages sont par ailleurs les bienvenus sur ce blog*<sup>34</sup> ». Sur ce même sujet, elle publie le billet intitulé « Vous êtes Français? Prouvez-le ! », en septembre 2010, où elle déclare également : « *Vos*

---

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Coroller Catherine, « Douze ans... et quatre jours au trou », *Libération.fr, Blog Hexagone*, le 19 janvier 2009.

<sup>34</sup> Billet intitulé « Copé au secours des Français en mal de papiers ».



*témoignages sont les bienvenus*<sup>35</sup> ». Elle reçoit des commentaires par billets, jusqu'à deux cent cinquante<sup>36</sup>. Certaines contributions ont été publiées comme, par exemple, l'e-mail qu'un jeune homme d'origine maghrébine a envoyé à *Libération* pour dire que, n'ayant pas trouvé un emploi, il a décidé de « *mettre en vente ses origines*<sup>37</sup> » sur *Ebay* (un site web de vente) ; ou la lettre d'une brésilienne qui raconte comment elle a été mise en zone d'attente dans l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle à Paris alors qu'elle avait une attestation d'hébergement<sup>38</sup>. Ces initiatives vont dans le même sens que les recommandations publiées dans le rapport de l'association *French-American Foundation*<sup>39</sup>. Celle-ci a organisé deux colloques internationaux consacrés aux pratiques journalistiques sur l'immigration dans des pays européens et aux Etats-Unis. Le premier a eu lieu à Paris, en novembre 2009, et le deuxième à Miami, en mai 2010. Après les conférences, l'association a publié un rapport comprenant « les principales leçons et recommandations » aux journalistes qui traitent ce sujet. Le rapport résume les discussions qui ont eu lieu avec les professionnels des médias pendant les conférences organisées par l'association. L'une de ces leçons est de « *Humanizing immigration Stories* », comme l'illustre le passage ci-dessous :

« Individual voices are central to the narratives of immigration coverage. Participants asserted that journalists should find ways to bring their subjects closer to their readers, so that the latter can better relate to immigrants' stories. Individual stories are a powerful way to explain larger forces, and can serve to fight against both the dehumanization of the immigrant narrative and the increasing separation between audience and immigrant<sup>40</sup> ».

L'accent est mis sur la prise en compte des histoires individuelles en les rendant plus proches des lecteurs. Il est important aussi de donner voix aux « invisibles » (les minorités), ou moins visibles dans la scène médiatique, et ne pas se focaliser sur des événements spectaculaires tels que les « émeutes » françaises.

La journaliste affirme que la rubrique « immigration » est une rubrique « noble » car « *ça fait partie des valeurs que Libération défend, la défense du plus faible, la défense de l'immigré, ça faisait partie des valeurs que Libération défend*<sup>41</sup> ». Catherine Coroller réactualise les affirmations qui ont rendu possible la constitution du groupe

---

<sup>35</sup> Billet intitulé « Vous êtes Français? Prouvez-le ! » du 28 septembre 2010.

<sup>36</sup> Dans le billet du 13 mai 2009, le billet intitulé « Brésilienne, universitaire, touriste et... indésirable en France », la journaliste a reçu 250 commentaires.

<sup>37</sup> Billet intitulé « JH vend ses "origines ethniques" sur ebay pour trouver un job », du 28 mars 2009.

<sup>38</sup> Billet intitulé « Brésilienne, universitaire, touriste et... indésirable en France », du 13 mai 2009.

<sup>39</sup> Rapport Media and Immigration, French-American Foundation, 2011.

<sup>40</sup> « Les voix individuelles sont au cœur des récits de la couverture de l'immigration. Les participants ont affirmé que les journalistes devraient trouver des moyens pour amener les sujets plus près de leurs lecteurs, de sorte que ces derniers puissent mieux se rapporter aux histoires des immigrants. Histoires individuelles sont un moyen puissant pour expliquer des logiques plus importantes, et peuvent servir à lutter à la fois contre la déshumanisation du récit des immigrants et la séparation de plus en plus haute entre le public et immigrant », *Ibid.*, p. 18. Traduction de l'auteur.

<sup>41</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

professionnel des journalistes que nous avons abordé plus haut : la défense des droits humains, des « démunis » vis-à-vis du pouvoir public.

Au-delà de la délimitation du groupe professionnel, les journalistes cités essaient également de délimiter leur groupe en fonction du support pour lequel ils travaillent. Travaillant tous pour la presse, les deux journalistes essaient de se différencier face à leurs collègues de la télévision. Pour eux, la presse est la garante de l'éthique.

### 1.2.2. La délimitation d'une spécialité : affirmation d'une compétence particulière

Les journalistes revendiquent également leur spécialisation dans un sujet en s'attribuant une compétence (ils se déclarent « savants » dans un domaine d'action) et une « fonction<sup>42</sup> » pédagogique ou de médiateur entre l'Etat et la société. C'est ce qu'affirme la journaliste Catherine Coroller dans un billet publié dans son blog *Hexagone*. Se revendiquant journaliste spécialisée, elle affirme son projet de mener un « vrai » débat sur l'immigration et son intention de :

« [...] passer au crible la politique d'immigration du gouvernement - et accessoirement celle prônée par l'opposition -, ce qui est le travail de base d'un journaliste, mais aussi d'ouvrir le débat sur le sujet. Contrairement à ce que tentent de faire croire ceux qui pourrissent ce blog, la question de l'immigration est devant nous et ne se résume pas à empêcher les étrangers d'entrer en France ou à les renvoyer chez eux. Et bien malin qui peut dire aujourd'hui ce que pourrait être une bonne politique d'immigration<sup>43</sup> ».

La journaliste résume ainsi ce qu'est le travail d'un journaliste : analyser attentivement la politique en prenant de la distance : idée que nous avons évoquée au début de ce chapitre et qui a été le fondement de l'identité professionnelle des journalistes. Elle évoque son rôle de lutter contre les discours des responsables politiques :

« Le gouvernement valorise [l'immigration], l'exploite en fait pour avoir les voix de l'extrême droite, pour faire peur aux gens en disant « les immigrés menacent la France donc votez pour moi parce que moi je vais vous défendre ». « Ils prennent le travail des Français, ils font baisser les salaires et là ils touchent des allocations auxquels ils n'ont pas droit », et ça c'est faux ! Les chiffres sont faux, en fait, quand vous commencez à vous occuper de l'immigration, c'est tellement injuste que du coup ça devient intéressant, vous vous dites : « ce n'est pas possible !<sup>44</sup> ».

---

<sup>42</sup> Les journalistes parlent de leur fonction dans la société en voyant leur métier dans une perspective fonctionnaliste. Celle-ci postule l'existence d'un idéaltype de profession qui participe au fonctionnement des systèmes sociaux contribuant ainsi au maintien de l'équilibre de la société. Nous mettons le terme entre guillemets pour marquer notre distance vis-à-vis de son utilisation. Pour une critique de l'analyse fonctionnaliste, nous renvoyons à Denis Ruellan, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 2007, p. 31.

<sup>43</sup> « Peut-on avoir un vrai débat sur l'immigration? », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 11 novembre 2008.

<sup>44</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

Au-delà de ce constat, la journaliste propose par le biais de son blog d'ouvrir un débat et de donner la parole aux lecteurs. Le blog a été créé en 2008. Quelques jours après son inauguration, la journaliste a écrit un billet sur les nombreux commentaires qu'elle a reçu à propos des témoignages des étrangers placés dans les centres de rétention. Plusieurs lecteurs ont demandé l'intervention du modérateur du blog étant donné le nombre des propos violents dirigés vers les étrangers :

« Vous avez été plusieurs à lancer un appel au modérateur, en l'occurrence la modératrice puisque c'est moi, l'auteure de ce blog, qui en suis chargée. Le post donnant la parole à des étrangers sans-papiers enfermés au centre de rétention administrative de Vincennes et, dans une moindre mesure celui sur les grand mères, ont suscité une vague de commentaires violents voire haineux sur le mode «si-les-immigrés-ne-veulent-pas-avoir-d'ennuis-ils-ont-qu'à-rester-chez-eux». Pour moi, cette rhétorique de bourrin n'est pas une surprise<sup>45</sup> ».

« Peut-on avoir un vrai débat sur l'immigration? », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 11 novembre 2008.

### Peut-on avoir un vrai débat sur l'immigration?

Vous avez été plusieurs à lancer un appel au modérateur, en l'occurrence la modératrice puisque c'est moi, l'auteure de ce blog, qui en suis chargée. Le post donnant la parole à des étrangers sans-papiers enfermés au centre de rétention administrative de Vincennes et, dans une moindre mesure celui sur les grand mères, ont suscité une vague de commentaires violents voire haineux sur le mode «si-les-immigrés-ne-veulent-pas-avoir-d'ennuis-ils-ont-qu'à-rester-chez-eux». Pour moi, cette rhétorique de bourrin n'est pas une surprise.

Etant responsable de la rubrique immigration à *Libération*, j'ai déjà pu constater que tous les articles sur le sujet provoquent le même type de réactions. Si j'ai longtemps hésité à lancer un blog sur la question de l'immigration, c'est justement parce que je ne voulais pas donner une tribune à tous les racistes. L'un d'entre vous a accusé l'UMP de «payer» des gens «pour alimenter les débats» sur le Net et «calmer» l'opinion publique contre la politique d'immigration menée par Sarkozy et ses sbires. Peut-être. L'éditeur de l'ouvrage qui a servi de base à ce post suggère, lui, que les militants du Bloc identitaire doivent avoir reçu pour consigne de pourrir ce blog. Peut-être aussi. Face à cela, que doit faire le modérateur? Ceux qui envoient ces messages savent très bien ce qu'ils font. Ne pratiquant ni l'injure, ni la diffamation, ils restent dans les clous de ce que permet la loi. Ce blog est récent, je l'ai lancé le 4 novembre. Concernant la modération, je suis encore en phase de rodage.

Mon projet est de passer au crible la politique d'immigration du gouvernement - et accessoirement celle prônée par l'opposition -, ce qui est le travail de base d'un journaliste, mais aussi d'ouvrir le débat sur le sujet. Contrairement à ce que tentent de faire croire ceux qui pourrissent ce blog, la question de l'immigration est devant nous et ne se résume pas à empêcher les étrangers d'entrer en France ou à les renvoyer chez eux. Et bien malin qui peut dire aujourd'hui ce que pourrait être une bonne politique d'immigration.

Ce débat, ce sont aussi les internautes - vous tous - qui le nourrissent. Avec leurs commentaires et leurs questions. Une solution pourrait être de censurer systématiquement les messages anti-immigrés, l'autre de fermer tous les commentaires. Ce serait dommage.

Ainsi, la journaliste propose soit de censurer les messages anti-immigrés soit d'interdire tous les commentaires. Dans l'entretien que nous avons réalisé avec elle, la journaliste regrette de ne pas avoir réussi à former un groupe de débat sur la question :

<sup>45</sup> « Peut-on avoir un vrai débat sur l'immigration? », *Libération.fr.*, *Blog Hexagone*, le 11 novembre 2008.

« Sur l'immigration, il n'y a pas des communautés d'internautes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'expert, il n'y a pas du tout d'expertise dans les commentaires. C'est juste de la passion. Et c'est nul, ce n'est pas constructif, ce n'est pas une question de honte, et ce n'est pas une question de « pauvres immigrés ». Je pensais que ça allait permettre de créer un vrai débat intéressant avec des faits, des chiffres, mais pas du tout. C'est complètement passionnel, c'est juste : « jetez-les à la mer et de l'autre côté « ouvrez-les les bras<sup>46</sup> ».

Catherine Coroller insiste sur la notion de créer une communauté de réception et ainsi de permettre l'exercice d'un « journalisme citoyen » avec la participation des lecteurs et internautes. Son positionnement est lié à la réaffirmation des idéaux démocratiques du journalisme amplifiés avec l'apparition de l'internet et des possibilités ouvertes de publication et production d'information en ligne. Les « merveilles » d'internet ont fait oublier à certains acteurs, notamment les journalistes, les contraintes qui préexistent à l'émergence de la prise de la parole publique sur internet<sup>47</sup>. Nous reviendrons sur ces aspects au moment où nous aborderons l'émergence des « nouveaux » médias.

Catherine Coroller déménage à Lyon en 2011 après avoir été en charge de l'immigration pendant près de quatre ans à Paris. Elle revient sur une frustration dans la réalisation de son travail face à une politique de l'immigration restrictive et à un lectorat qui ne veut pas forcément débattre :

« J'en avais marre de l'immigration, parce que j'ai eu les trois ministres Brice Hortefeux, Éric Besson, Claude Géant, j'ai trouvé que ça faisait beaucoup et donc je me suis dit : « ça suffit ! » En plus, ça ne sert à rien, c'est-à-dire que les gens n'entendent pas, quand ils sont contre, ils n'entendent rien, c'est tellement passionnel<sup>48</sup> ».

Elle met en avant ainsi son incapacité à contribuer à la formation de l'opinion et à instruire les citoyens ou à dispenser une connaissance. La journaliste critique enfin la responsabilité sociale dont elle se considère porteuse. Cette posture va dans le même sens que celle proposée par l'association *French-American Foundation* dans le rapport sur le « traitement médiatique de l'immigration ». Celui-ci réitère l'importance des journalistes « in redefining the audience and educating the reader ». Dans le passage ci-dessous, nous en observons :

« Immigration is an emotional topic and the public's perspectives are informed by deep feelings, history, beliefs, and frames of reference that shape their opinions. Media professionals should work to overcome the misconceptions of their audience, and to further educate them. For instance, most people do not realize that, in the United States, there is virtually no way to become "legal" if you are currently "undocumented." At the

---

<sup>46</sup> Coroller Catherine, journaliste spécialisée de l'immigration au quotidien *Libération*, Entretien du 17 mars 2012.

<sup>47</sup> Sur l'avènement de l'internet et son rapport à la démocratie nous renvoyons à Dahlgren Peter, « L'espace public et l'internet – structure, espace et communication », *Réseaux*, n ° 100, 2000, p. 157-186.

<sup>48</sup> Coroller Catherine, *op.cit.*

same time, there is a need for greater focus by journalists on solutions that are available to help immigrants, rather than only covering the problems and crises<sup>49</sup> ».

Le journalisme, selon le rapport, doit ainsi travailler pour surmonter les idées fausses de son public, qui a son propre cadre d'interprétation, et de l'éduquer davantage.

Le sentiment de compétence politique chez les journalistes repose sur une posture de prudence en relation aux effets imaginés des médias dans le traitement de ce sujet. La journaliste, Elise Vincent, qui est en charge de l'immigration au *Monde*, affirme aussi avoir la préoccupation de « protéger » le débat sur ce thème des partis politiques. Elle a réalisé un reportage, en 2011, sur les boulangers maghrébins qui a fait partie du concours « Prix Journalisme de l'Immigration » lancé par l'association « French-American Foundation ». Lors de la remise du prix à New York, la journaliste affirme avoir eu peur que son article soit utilisé par l'extrême-droite. Au journal *France-Amérique*, elle l'explique :

« "Quand j'ai commencé ce sujet, ça faisait rire mes collègues que je passe mes journées dans des boulangeries et que je rentre au bureau avec des pâtisseries", raconte la journaliste en charge de l'immigration au *Monde*. "Mais je tenais à cette histoire. C'est une question sensible. Et d'ailleurs j'avais peur qu'elle soit exploitée par l'extrême droite." L'un des interviewés, le Tunisien Mourad Lagneb, raconte que son beau-père lui a fait remarquer : "Tu te rends compte qu'avec tes origines, en te lançant dans la baguette, tu touches à un symbole de la France ?<sup>50</sup> »

Selon les journalistes, leur responsabilité sociale repose également sur la mission de donner la parole aux classes populaires. C'est ce qu'affirme David Dieudonné, chef adjoint au service d'informations générales à *AFP*, responsable pour l'équipe qui travaille sur la thématique « banlieue ». Il affirme que son équipe travaille pour informer sur les initiatives développées par les responsables politiques envers cette population mais aussi sur le comportement politique des habitants des banlieues (leur participation aux élections ou l'expression de leurs mécontentements). Le passage ci-dessous l'illustre :

« Depuis la fin du mois de novembre, on a beaucoup travaillé sur l'abstention, sur les campagnes d'inscription sur les listes électorales parce que c'est un sujet important déjà de voir si les gens vont s'exprimer, s'ils sont en capacité de s'exprimer. On a créé un sujet sur la sensibilité des populations en banlieue aux thèmes de la droite française qui sont des thèmes conservateurs, qui sont un peu une idée contre-intuitive. On vit ici dans l'espèce d'assurance que la banlieue est à gauche et en fait on s'est aperçu que ce

---

<sup>49</sup> « L'immigration est un sujet délicat et les points de vue du public sont formés par des sentiments profonds, des histoires, des croyances et des cadres de référence qui façonnent leurs opinions. Les professionnels des médias doivent travailler pour surmonter les idées fausses de leur public sur l'immigration, et d'éduquer davantage. Par exemple, la plupart des gens ne réalisent pas que, aux États-Unis, il n'y a pratiquement aucun moyen de devenir légal juridiquement, si vous êtes actuellement «sans-papiers». Dans le même temps, il est nécessaire de se concentrer davantage sur des solutions qui sont disponibles pour aider les immigrants, plutôt que de couvrir que les problèmes et les crises». Traduction de l'auteure. Nous nous référons à : Rapport Media and Immigration, French-American Foundation, 2011, p. 19-20.

<sup>50</sup> Fassin Mathilde, « Une journaliste française du Monde remporte un prix à New York », *France-Amérique.com*, le 7 novembre 2012.

n'est pas tout à fait ça. Parallèlement, le PS a annoncé qu'ils allaient faire un grenelle des quartiers pour le mois de mars donc on travaille là-dessus aussi, c'est-à-dire comment ils vont organiser ça, quelles formes ça va prendre...<sup>51</sup> ».

Le journaliste fait référence aux initiatives mises en place dans les années quatre-vingt par le gouvernement de François Mitterrand. Le développement social des quartiers, nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, s'inscrit dans un contexte politique spécifique : l'arrivée de la « gauche » au pouvoir et des manifestations nationales des habitants de banlieues – surtout des jeunes d'origine étrangère - contre la discrimination. Pour lui, son rôle est de donner de la visibilité aux attentes de cette population faisant émerger leur « voix » dans les débats sur les problèmes de l'immigration et de la banlieue. Il considère ces sujets comme conflictuel :

« Le problème de l'immigration comme de la banlieue c'est qu'ils sont des sujets clivant dans les discours politiques en période électorale et donc ils sont rapidement soit instrumentalisés à des fins un peu populiste, soit ignorés<sup>52</sup> ».

Délimiter une spécialité journalistique passe aussi par la mise en forme d'une « nouvelle » catégorie d'intervention. L'information sur l'immigration est définie comme un domaine d'information digne d'être investi mais aussi comme une thématique qui décrit la « réalité » sur la société française. Donner forme à cette réalité-là signifie pour ces journalistes prendre en compte l'immigration et l'intégration des populations étrangères. Ainsi, le sujet « immigration » ne manifeste pas le choix politique des entreprises de presse. Il reflète, selon les journalistes, des questions majeures qui interrogent les individus.

Les journalistes en charge de l'immigration sont dotés de fortes aspirations qui fondent leur conception du journalisme : le droit à l'information et le devoir social. Ils réaffirment ainsi leur vocation critique en défendant l' « immigré » et ses droits (d'entrée et de séjour, d'avoir des prestations sociales, à l'éducation, à l'emploi...). C'est une manière de s'affranchir de la dépendance à l'égard du pouvoir politique en garantissant leur place dans la sphère publique. Le sujet « immigration » est considéré comme un « terrain » légitime car il est un thème conflictuel : il fait l'objet d'une opposition entre les principaux partis politiques français. L' « immigré » est donc un objet de réflexion journalistique et l'information sur l'immigration révèle l'identité collective de ce groupe professionnel. La définition de l'information sur l'immigration par les journalistes recouvre donc une logique d'explication et de justification<sup>53</sup> de leur professionnalisme qui prend

---

<sup>51</sup> Dieudonné David, adjoint au chef de service des informations générales à l'Agence France-Presse, Entretien du 14 février 2012.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> Sur la notion de légitimation, nous renvoyons à Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 164.

sens dans un discours, visant à juger au mieux des situations qui nous sont communes mais aussi dans un discours visant à afficher les valeurs morales de cette profession pour les rendre digne de confiance, l'autorisant à avoir le droit de parler sur des sujets controversés. Comme l'affirme Aristote, « *les moyens de persuader ne se relèvent pas seulement du discours démonstratif* <sup>54</sup> ». L'orateur dépend de sa disposition éthique : il doit montrer qu'il ait une excellence ou une bienveillance amicale. Mais cette logique ne se veut pas manifeste : les journalistes essaient d'avoir la confiance et le crédit de leur lectorat non pas par la mise en évidence du choix politique des entreprises de presse mais par la justification des raisons pour lesquelles le sujet « immigration » est digne de réflexion. Dans les rédactions de la presse nationale (*Le Monde* et *Libération*), ce sujet fait l'objet d'une rubrique à part dans le service « Société ». Les professionnels des médias participent à la mise en évidence du sujet « immigration » et à la définition des contours de l'information sur ce sujet en affirmant l'importance que ce thème présente pour la société française et la place de la presse dans la prise en compte de ce dernier. Confrontons maintenant les déclarations des journalistes aux critiques portées à la pratique journalistique et à la production d'informations sur l'immigration afin de comprendre plus profondément les stratégies professionnelles des journalistes et leur rôle dans la construction de la sphère publique.

### 1.2.3. Des idéaux démocratiques à l'égard des contraintes techniques

Dans son ouvrage *Les mythes professionnels des journalistes*<sup>55</sup>, Jacques Le Bohec, professeur en sciences de l'information et de la communication, considère les déclarations des journalistes, que nous avons abordé plus haut, comme des « mythes » internes, c'est-à-dire, des « mythes » en relation à leurs propres pratiques professionnels. Nous suivons ici cette proposition car nous nous sommes intéressés au regard que les journalistes portent sur leur propre pratique, contribuant à la production de l'information du sujet « immigration<sup>56</sup> ». En revanche, la notion de « mythe » mérite d'être nuancée plus loin.

Jacques Le Bohec considère exagérée et enchantée la vision des journalistes sur le milieu et la structure journalistiques. Ils font apparaître les pratiques comme un fait « naturel » et non pas comme un fait socialement déterminé. Pour lui, les représentations qu'ils évoquent sont en décalage avec les pratiques. La croyance dans ces « mythes » vise ainsi à en rapprocher les pratiques. La mission sociale dont parle les

---

<sup>54</sup> Aristote, *Rhétorique*, livre I et II, texte traduit par Jean Lauxerois, Paris, Pocket, 2007, [1366a], p. 24.

<sup>55</sup> Paris, L'Harmattan, 2000.

<sup>56</sup> Nous ne nous sommes donc pas intéressés aux « mythes externes », ceux produits par les journalistes selon le cadre théorique de l'anthropologie des médias. Pour une perspective des médias en tant que porteurs et créateurs des mythes, nous renvoyons à Coman Mihai, *Pour une anthropologie des médias*, Grenoble, PUG, 2003.

journalistes, par exemple, serait donc un mythe du rôle démocratique des médias<sup>57</sup> : la presse comme un contre-pouvoir, un service public, ou encore comme un forum-agera, comme nous l'avons abordé. Il s'agit donc d'une affirmation exagérée des rôles joués par les professionnels des médias. Ce que Jacques Le Bohec questionne c'est que ces « mythes » sont devenus des certitudes et des normes professionnelles. Avant de confronter ce parti pris avec les pratiques journalistiques que nous avons observées, il est important de préciser ce que le professeur comprend par le terme « mythe ». Nous citons les trois dimensions majeures pour cet auteur qui affectent les façons de faire et de penser des journalistes : une image simpliste et illusoire, adhésion à cette image fautive et utilité sociale de cette vision. Ces dimensions activent des croyances qui sont partagées par le groupe professionnel (ou une partie du groupe). L'adhésion peut être plus ou moins active selon la position que le journaliste occupe au sein de l'entreprise de presse. Les journalistes « dominants », ceux qui occupent une place plus haute dans la hiérarchie (comme les rédacteurs en chef, par exemple), ont plus tendance à propager une vision idéalisée.

La mobilisation de la notion de l' « objectivité » par les journalistes est ici éclairante. Comme nous l'avons abordé, les journalistes font souvent appel à ce terme pour marquer l'absence de parti pris et pour souligner leur posture d'observateur qui cherche les causes d'un événement, comme s'il s'agissait d'une objectivité scientifique. Dans la majorité des cas, les journalistes se sentent plus proches de la seconde définition que de la première. La plupart du temps, les journalistes n'arrivent cependant pas à mettre en œuvre ce qu'ils affirment pratiquer au quotidien dans l'exercice de leur profession car ils n'ont pas ni temps ni l'espace pour développer une idée, comme nous l'avons déjà montré dans la deuxième partie de ce mémoire. Ces « mythes » laissent ainsi penser que les informations diffusées sont transparentes (pas déformées ou occultées) et que le journalisme est une profession structurée et fondée sur une compétence spécifique. En ce sens, les journalistes font appel à des ambitions idéalisées pour légitimer leur droit à la prise de parole. Les dimensions citées plus haut recouvrent également les conceptions de leur identité professionnelle, de leur conscience collective et leur sentiment communautaire. Elles contribuent aussi à forger une légitimité sociale à ces professionnels. Jacques Le Bohec démontre ainsi que même si ces représentations sont en partie illusoires, elles doivent être prises en compte par les chercheurs car elles font partie de la réalité sociale. Les prétentions mises en avant par les journalistes s'inscrivent dans un processus profond de changements conjugués à un phénomène plus large auquel certains journalistes font écho : la communication comme un « impératif », dotée des potentialités, faisant émerger une société transparente : la « société de la

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 278.



communication (ou de l'information)<sup>58</sup> ». Les entretiens cités plus haut révèlent le sentiment partagé entre les journalistes sur le droit du public de tout savoir et encore sur leur « neutralité » supposée, comme s'ils n'avaient pas d'influence sur ce qu'ils racontent dans la presse. Enfin, comme si le monde devenait plus transparent et donc plus compréhensible. Ainsi, les déclarations des journalistes sur leur profession font émerger un lien avec le principe panoptique analysé par le philosophe français Michel Foucault<sup>59</sup> et décrit par le philosophe anglais Jeremy Bentham. Le modèle carcéral panoptique rendait les prisonniers visibles à partir d'une structure en anneau et d'une tour centrale d'où il était possible de voir ces individus incarcérés. Ce modèle rend ceux-ci visibles et ainsi soumis au contrôle des gardiens. La recherche de la transparence dont parlent les journalistes peut être interprétée comme si tous les individus étaient sous le regard attentif des journalistes, c'est-à-dire, comme si l'« égalité de tous » était assurée. Or, la visibilité médiatique repose sur une logique différente de celle du célèbre modèle panoptique car les médias ont tendance à rendre visibles quelques individus par rapport à un nombre plus large d'individus. Si ce modèle peut être interprété comme un modèle généraliste du fonctionnement des rapports de pouvoir dans la vie ordinaire, son principe ne vaut pas pour les médias et son rapport avec les espaces sociaux qu'ils rapportent.

Pour ne pas aborder superficiellement cette perspective sur les « mythes » professionnels, nous la confrontons à notre objet d'étude, la production de l'information sur l'immigration. D'une part, les prétentions des journalistes en charge de l'immigration, quant à leur rôle, se déclinent principalement sur la dimension d'utilité sociale que nous avons abordée plus haut. Par ailleurs, plutôt que les considérer comme des « mythes » nous pensons que les prétentions sont moins « vraies » dans la pratique en raison des contraintes techniques - qui empêchent souvent les journalistes d'approfondir des questions - mais surtout des logiques éditoriales et marchandes. Nous comprenons l'aspect illusoire dont parle Jacques Le Bohec comme un élément renvoyant au rapport de force qui est partie intégrante de l'exercice du journalisme. L'enjeu ici est de déduire les pratiques par leurs déclarations et de comprendre les conditions spécifiques sur lesquelles elles émergent. Nous considérons que leurs discours se fondent sur les pratiques et justifient celles-ci. Comme l'affirme Denis Ruellan, « *La beauté de l'argument - l'idéal démocratique- ne doit pas faire perdre de vue le bénéfice que l'on put - et peut encore- faire de son usage à des fins nettement plus prosaïques*<sup>60</sup> ». Nous avons abordé le fait que la compétence d'un journaliste passe moins par la production intellectuelle et critique d'un sujet que par le choix de la « bonne » parole, c'est-à-dire par le recours à des associations, à des sociologues et à des experts. C'est un

---

<sup>58</sup> Neveu Erik, *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, 2006.

<sup>59</sup> Foucault Michel, *Surveiller et punir*, 1975, Paris, Edition Gallimard, p. 201.

<sup>60</sup> Ruellan Denis, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997, p. 156.

journalisme qui se nourrit d'expressions politisées. Ce qui indique que le journaliste aujourd'hui est moins « auteur » comme nous l'avons observé dans le chapitre 6.

Les déclarations des journalistes sont en décalage vis-à-vis de leur pratique. Cette observation se renforce quand nous nous intéressons aux relations entre journalistes et acteurs politiques.

### 1.3. Le journalisme vis-à-vis des stratégies de communication politique

#### 1.3.1. Les pratiques « synchronisées » des journalistes et des responsables politiques

Revisiter la notion de sphère publique conduit à s'intéresser aux relations entre les organes d'information et les stratégies de communication. L'examen de la production de l'information du sujet « immigration » révèle également le travail des communicants (directeurs de communication des collectivités, des ministères, spécialistes de sondages et conseillers en communication, agents associés aux sciences sociales etc.). Ces acteurs ont affecté la manière de travailler des journalistes et leur légitimité dans la production de l'information. Comme nous l'avons abordé dans la première partie de ce mémoire, la montée des stratégies de communication des Etats et collectivités qui sont de plus en plus performantes. Les logiques communicationnelles se sont désormais introduites au sein de l'ensemble des organisations publiques comme privées. L'arrivée de ces « nouveaux » acteurs fait émerger une « concurrence » entre journalistes et communicants surtout entre les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Désormais, les journalistes se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls à produire des messages et essaient de différencier leur rôle. C'est dans ce contexte particulier que les logiques professionnelles se renforcent et le diplôme devient un prérequis fondamental pour rentrer dans le milieu des médias, comme l'affirme le journaliste David Dieudonné, de l'AFP :

« Les journalistes sont de plus en plus face à des gens qui sont très très qualifiés donc il faut qu'ils soient armés intellectuellement pour répondre à des arguments un peu compliqués, et le fait qu'ils aient une architecture intellectuelle forte, c'est très utile<sup>61</sup> ».

Si les journalistes se considèrent mieux « armés » et plus compétents pour mener des critiques à l'égard des autorités publiques, de nombreuses recherches sur le rapport entre eux et les autorités politiques démontrent que ces derniers sont de plus en plus performants dans la mise en œuvre des actions de communication. Comme, par exemple, la recherche du professeur en science politique, Erik Neveu, sur le « nouveau »

---

<sup>61</sup> Dieudonné David, adjoint au chef de service des informations générales à l'Agence France-Presse, Entretien du 14 février 2012.

réseau d'interdépendance qui se met en place entre autorités politiques et journalistes<sup>62</sup>. Cette configuration se nourrit des croyances dans le « pouvoir » de la communication et ses effets sur le public, qui se renforce face à des changements tels que le désintérêt pour la politique, le faible attrait des émissions politiques<sup>63</sup>, le manque de confiance des citoyens dans l'Etat etc. Ces transformations sont comprises par les responsables politiques comme le résultat d'un manque de communication suscitant ainsi des stratégies d'interdépendances à l'égard du champ journalistique. Cette tendance suscite des comportements d'anticipation chez les acteurs politiques (comme par exemple apparaître dans les journaux télévisés ou faire des annonces dans des conférences de presse, par exemple) remodelant le métier politique. C'est ce que démontre le sociologue Eliséo Véron qui souligne que, dans les années quatre-vingt, s'accélère la médiatisation du politique en France et pendant cette période la crise de légitimité du politique s'amorce puis s'aggrave au début des années quatre-vingt-dix<sup>64</sup>. La classe politique tend à croire aux effets produits par les messages sur les destinataires, postulant la puissance des médias. Ces croyances sont partagées par certains journalistes. La recherche réalisée par Jérémie Nollet<sup>65</sup> est à ce titre significatif. En examinant la « crise de la vache folle », il souligne la soumission des décisions politico-administratives aux cadrages médiatiques en raison de la constitution d'une configuration qui lie journalistes, agents politiques et bureaucratiques, sondeurs et communicateurs. Notre objectif ici est d'observer les évolutions qui déterminent cette configuration et qui participent à la mise en débat de l'immigration. Tout indique que la « complicité » qui s'installe entre les acteurs politiques et les journalistes contribue à l'élaboration d'articles journalistiques sur le sujet conforme à la construction étatique du « problème », ainsi qu'à l'orientation des décisions publiques selon les contraintes du champ journalistique, comme la rapidité.

Nous observons que les pratiques de ces professionnels se remodelent et convergent : plus les hommes et les femmes politiques font appel à des actions visant l'adhésion des citoyens par le biais des médias, plus les professionnels de la presse réaffirment leur place dans la démocratie, surestimant leur « pouvoir ». Toutefois, dans leurs pratiques quotidiennes, les journalistes ne sont pas aussi indépendants qu'ils le disent. Ils jouent souvent un rôle de relais des stratégies de communication en accompagnant chaque pas des autorités politiques. Certes, une progressive autonomisation du champ journalistique vis-à-vis du champ politique a eu lieu dans

---

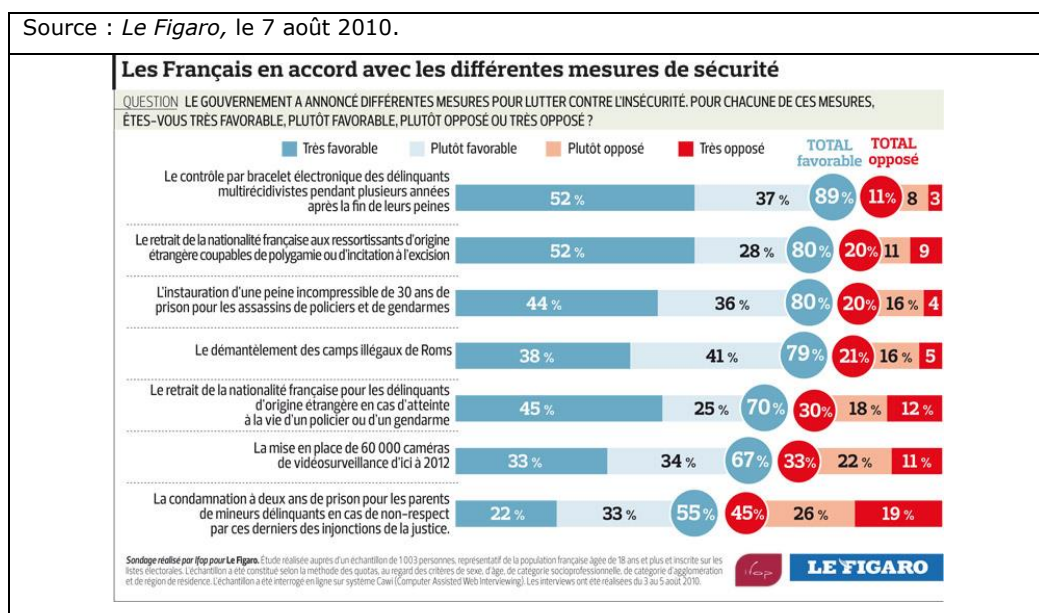
<sup>62</sup> Neveu Erik, « Métier politique : d'une institutionnalisation à une autre », dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p.103-121.

<sup>63</sup> Neveu Erik, « Les émissions politiques à la télévision. Les années quatre-vingt ou les impasses du spectacle politique », *Hermès*, n° 17-18, 1995, p. 145-162.

<sup>64</sup> Véron Eliséo, « Médiatisation du politique. Stratégies, acteurs et construction des collectifs », *Hermès*, n° 17-18, 1995, p. 208.

<sup>65</sup> Nollet Jérémie, « La production des décisions « médiatiques ». A propos de la crise de la « vache folle » en France », *Savoir/Agir*, n°28, 2014, p. 39-44.

l'histoire de la presse française, mais l'existence des liens très étroits entre eux est moins évidente car dissimulée<sup>66</sup>. Nous avons abordé la tendance de la presse à traiter les incidents en banlieue comme des crises en rapport direct à l'immigration et à l'histoire de l'immigration en France. La moindre déclaration des responsables politiques peut provoquer un écho fort dans la presse, à travers l'intervention et la sollicitation des différents acteurs pour commenter et critiquer. Toutefois, l'accent est moins mis sur le fondement de leur propos que sur les déclarations elles-mêmes et les réactions « à chaud » des partis politiques. Dans le chapitre 4, nous l'avons montré des nombreux exemples des sondages dans la production d'information sur les événements à la Villeneuve pendant l'année 2010 et 2011. Comme, par exemple, le sondage qui a été commandé par *Le Figaro* et qui a été publié dans d'autres journaux comme *Libération* le 7 août 2010 figure ci-dessous). Il porte sur l'opinion de la population concernant les mesures de sécurité prises par le gouvernement de Nicolas Sarkozy et sa proposition de la déchéance de la nationalité aux jeunes qui commettent des crimes contre les forces de l'ordre<sup>67</sup>.



Les journalistes associent aux enquêtes d'opinion l'idée de l'objectivité et d'un sentiment démocratique : donner la parole à tout le monde à partir des questions « neutres » qui conduiraient à des réponses aussi neutres. Nous observons cependant que les questions sont présentées au même niveau même si elles recouvrent différentes thématiques : la sécurité (bracelets électroniques, caméras de vidéosurveillance), un

<sup>66</sup> Sur ce point nous renvoyons à : Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000, p. 110 et suivantes.

<sup>67</sup> Article additionnel au projet de loi « Immigration, Intégration et Nationalité », le 20 septembre 2010, sur : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr), consulté le 15 avril 2012.

amendement au projet de loi sur l'immigration (la déchéance de la nationalité), les camps des Roms etc. Ces sujets se retrouvent ensemble car ils recouvrent différentes formes d'insécurité, des éventuels menaces ou événements « spectaculaires » comme des crimes, des accidents et des risques. De plus, le fait de poser les mêmes questions à un nombre conséquent d'individus signifie qu'elles sont d'intérêt général, c'est-à-dire, qu'il y a un consensus sur ces questions et qu'il est ainsi légitime de les poser<sup>68</sup>.

Les journalistes se désignent comme les porte-paroles de l'intérêt des citoyens mais l'attention qu'ils portent à certaines thématiques ne correspondent pas forcément aux préoccupations de ces derniers. Lors des manifestations connues comme le « printemps arabe » (manifestations qui ont eu lieu en 2010 contre le régime autoritaire des pays comme la Tunisie, l'Égypte, Libye...), par exemple, des hommes et des femmes politiques révèlent dans la presse leur préoccupation d'« invasion » du territoire français, comme nous l'avons abordé dans le quatrième chapitre. La presse française a fait des sujets sur l'« impact » de ces mobilisations en s'appuyant sur le nombre de nouveaux flux migratoire vers le pays<sup>69</sup>. C'était un thème cependant qui semblait inquiéter plus la classe politique et la presse que la population en elle-même. Certains journalistes reconnaissent qu'il y a une « élévation » de cette thématique dans la hiérarchie des préoccupations publiques et qu'elle est disproportionnée par rapport à l'opinion (les inquiétudes ou les craintes) des citoyens. Le journaliste David Dieudonné est l'un de ces journalistes et il appuie son argument sur des études publiées par des organisations non partisans, comme, par exemple, l'organisation « The German Marshall Found of the United States<sup>70</sup> ». Fondée en 1972, cette organisation américaine à but non lucratif a pour objectif de « renforcer la coopération transatlantique sur les défis régionaux, nationaux et mondiaux et les possibilités dans l'esprit du Plan Marshall<sup>71</sup> ». Elle organise annuellement des sondages sur des thématiques concernant des pays européens (France, Italie, Allemagne, Portugal...) et les États-Unis. Ces enquêtes d'opinions sont intitulées « Transatlantic Trends<sup>72</sup> » et reposent sur les principales préoccupations des citoyens européens et américains. Un sondage, réalisé en 2011, est consacré à rendre compte de leurs avis sur l'économie et sur le chômage, et aussi sur les mobilisations connues comme le « Printemps arabe ». L'enquête montre que les français interviewés

---

<sup>68</sup> Pour une critique des enquêtes d'opinion, lire : Bourdieu Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », dans *Questions de sociologie* (1984), Paris, Les éditions de Minuit, 2002, p. 222-235.

<sup>69</sup> Nous l'avons montré dans le chapitre 4, que les manifestations arabes en 2011 ont fait la Une du *Le Monde* le 3 mars : « Immigration : face aux espoirs arabes, les peurs européennes ».

<sup>70</sup> The German Marshall Found a été fondée par un don de l'Allemagne comme un mémorial permanent du plan Marshall. Ce plan a été mise en œuvre par le gouvernement américain à la fin de la deuxième guerre mondiale pour aider dans la reconstruction des pays européens. Leurs partenaires sont nombreux dont des banques, des ministères des affaires étrangères de plusieurs pays, entre autres, selon leur présentation disponible sur : <http://www.gmfus.org/about-gmf/>, consulté le 21 janvier 2014.

<sup>71</sup> *Ibid.*

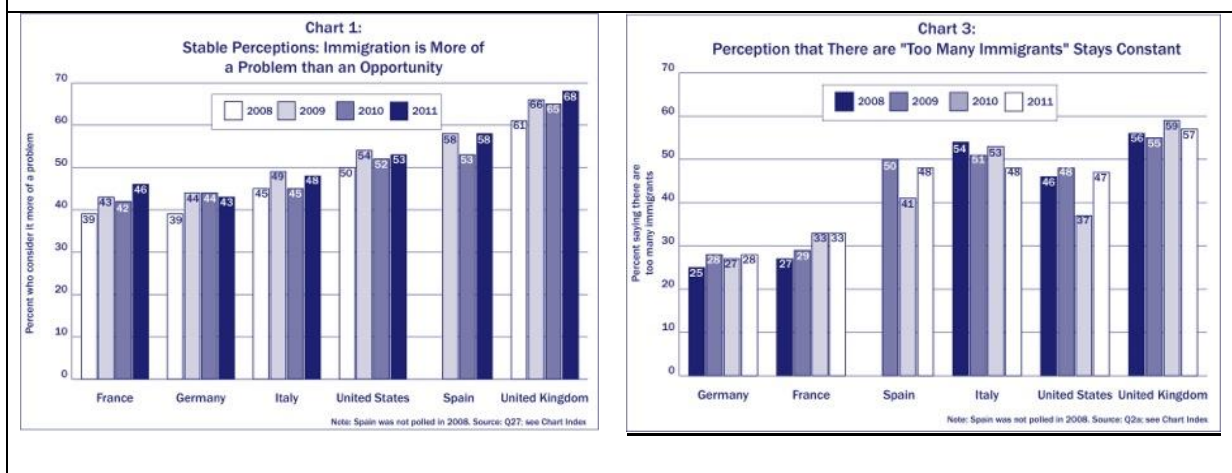
<sup>72</sup> Les sondages sont disponibles sur : <http://trends.gmfus.org/transatlantic-trends/>, consulté le 21 janvier 2014. Le sondage de 2011 a été réalisé entre le 25 août au 18 septembre 2011 avec mille personnes (hommes et femmes) majeures habitants dans les cinq pays européens (France, Allemagne, Italie, Espagne et Royaume Uni) et les États-Unis.

n'étaient pas particulièrement inquiets avec les manifestations qui se sont tenues dans le nord de l'Afrique. Lorsqu'il a été demandé aux interviewés d'indiquer leurs principales préoccupations, l'économie et le chômage arrivaient en tête. Les principales conclusions de l'étude révélaient que :

« Even in tumultuous political and economic times, Americans and Europeans have stable feelings about immigration but are still frustrated with how their governments are handling the issue. In 2011, the survey addressed key international developments by asking the public about their principal concerns — the economy and unemployment — as well as the "Arab Spring." Despite the widespread transatlantic economic worries and new migration flows from North Africa to Europe, general attitudes on immigration have changed little over the previous three years<sup>73</sup> ».

Les figures « Sondages sur l'immigration » ci-dessous illustrent les résultats du sondage. La première indique la perception de l'immigration comme un « problème » est stable chez les Américains et Européens (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Espagne) entre 2008 et 2011 et la deuxième montre que leur opinion sur le nombre d'immigrés dans leurs pays est également stable :

Source : « Sondages sur l'immigration », source : Nous faisons référence aux résultats du sondage disponibles sur le site : <http://trends.gmfus.org/immigration/key-findings/>, consulté le 21 janvier 2014.



Le sondage indique également que les européens et les américains interviewés surestiment le nombre d'immigrés dans leur pays. Même si nous affirmons que les réceptions d'une information sont toujours des réappropriations et reformulations, une

<sup>73</sup> « Même dans les moments politiques et économiques tumultueux, les Américains et les Européens ont des sentiments stables sur l'immigration, mais ils sont toujours frustrés par la manière dont leurs gouvernements traitent la question. En 2011, l'enquête sur les développements clés internationaux a demandé au public leurs principales préoccupations - l'économie et le chômage - ainsi que le « Printemps arabe ». Malgré leurs inquiétudes généralisées sur l'économie et les nouveaux flux migratoires en provenance d'Afrique du Nord à l'Europe, les attitudes générales sur l'immigration ont peu changé au cours des trois dernières années ». Le sondage est disponible sur le site : <http://trends.gmfus.org/immigration/key-findings/>, consulté le 21 janvier 2014.

chose est évidente : les médias sélectionnent, hiérarchisent et insistent sur certains sujets au détriment d'autres. Il faut rappeler également que notre période d'analyse se concentre sur le gouvernement de Nicolas Sarkozy qui a fait de l'immigration un sujet privilégié. L'ancien président de la république affirmait sa volonté de prendre des initiatives innovatrices pour aller au-delà du « conservatisme » de la « gauche », comme la création du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Comme nous l'avons abordé, les acteurs politiques étaient les interlocuteurs les plus cités dans les billets publiés sur le blog de la journaliste considérée spécialisée de l'immigration de *Libération*, Catherine Coroller, et les idées « nouvelles » du gouvernement ont pris une place importante dans la scène médiatique. La question n'est donc pas ici d'examiner si les individus étaient réceptifs ou pas à ces annonces mais les conditions qui les ont rendu visibles par les biais des médias.

Même si nous pouvons mettre en cause les méthodes utilisées pour réaliser ce sondage (notamment concernant le nombre des personnes et les questions posées), il a le « mérite » de révéler la complexité du rapport qui s'établit entre les acteurs politiques et les professionnels des médias. L'accent des informations politiques concernant le sujet « immigration » se décline sur le court-terme, sur l'actualité fondée dans des annonces politiques. Comme nous l'avons abordé dans le chapitre précédent, leur attention porte moins sur les problèmes eux-mêmes que sur la compétition entre les candidats des partis politiques traditionnels et dans les conséquences sur les populations. La production journalistique a tendance à se mettre en action selon des faits divers et des scandales (crime, crise ou propos polémiques) impliquant des responsables politiques. Il s'agit d'un « mode dépolitisé », qui est devenu habituel de traiter les sujets politiques, dans le sens où le regard est focalisé plutôt sur les comportements individuels que sur les enjeux politiques d'un problème.

Des recherches rendent compte de la perte de prestige de l'information politique et son traitement des fait divers visant à chercher le sensationnel en raison du poids des logiques commerciales (fondées sur le manque d'intérêt des individus en la politique et aux émissions politiques) et aussi professionnelles. Ceci vaut autant pour la politique intérieure qu'extérieure<sup>74</sup>. Ce mouvement révèle donc les recompositions affectant les deux champs politique et journalistique et ainsi, des mutations touchant la sphère publique. La politique occupe une place moins importante dans des actions de communication que le « rapport de force » entre les responsables politiques. Abordons des critiques qui vont à l'encontre de cette observation et permettent de comprendre les

---

<sup>74</sup> Sur le traitement « fait divers » de l'information politique étrangère, nous renvoyons à Marchetti Dominique, « La fin d'un Monde ? Les transformations du traitement de la « politique étrangère » dans les chaînes de télévision françaises grand public », dans Arnaud Lionel, Guionnet Christine (dir.), *Les frontières du politique*, 2005, Rennes, PUR, p. 49-77.

traits qui caractérisent les évolutions d'actions communications et la sphère publique contemporaine.

### 1.3.2. La presse envahie par des préjugés ?

Le philosophe allemand Jürgen Habermas écrit une critique, intitulée « L'Europe malade de la xénophobie<sup>75</sup> », sur le traitement de la presse allemande de l'immigration qui a été publié au *Monde* en 2011. Son point de vue rend compte des mutations observables autant dans le champ médiatique que dans le champ politique (article reproduit ci-dessous). Le philosophe affirme que par le biais des médias (notamment de la presse) les discours des responsables politiques, dotés des stéréotypes relatifs à l'immigration musulmane en Allemagne, trouvent une ampleur inhabituelle.

Selon le philosophe, dans le livre intitulé *L'Allemagne court à sa perte* écrit par Thilo Sarrazin, un homme politique du parti social-démocrate (SPD), a affirmé que l'Allemagne est menacée par la « mauvaise » immigration issue des pays musulmans. Ses propos se traduisent par des discriminations envers cette population à travers l'usage des statistiques « pseudo-scientifiques » et des conclusions biologiques fausses pour affirmer que l'Allemagne est devenue « *dans la moyenne, de plus en plus bête*<sup>76</sup> » du fait de l'immigration en provenance des pays musulmans. Le philosophe met en cause le rôle de la presse lorsqu'elle donne visibilité à des paroles discriminatoires et fondées sur des préjugés, sans apporter une vision différente aux propos tenus. Il affirme que les propos de Thilo Sarrazin ont été critiqués dans la presse seulement plusieurs semaines après ses déclarations sur le livre. Un sociologue a démenti ses commentaires et l'interprétation des statistiques qui avait réalisée. Jürgen Habermas conclut donc que « *les stéréotypes habituels ont brusquement quitté le comptoir des bistrots pour prendre d'assaut les talk-shows*<sup>77</sup> » car certains politiques sont « *pressés de séduire un électorat potentiel tenté par la dérive droite*<sup>78</sup> ».

---

<sup>75</sup> Pour l'article complet, voir l'annexe, p.48. Habermas Jürgen, *Le Monde, Décryptages*, 1, 2 et 3 janvier 2011.

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*



# En Allemagne, comme ailleurs, l'hostilité aux immigrés croît sans cesse. Une tendance que le discrédit de la classe politique n'aide pas à combattre

## L'Europe malade de la xénophobie

Depuis la fin du mois d'août, l'Allemagne a été en proie à des accès d'agitation et de confusion politique autour des questions de l'intégration, du multiculturalisme et de la culture « nationale » comme « culture de référence » (*Leitkultur*), provoquant des débats qui ont eu pour corollaire d'aggraver, au sein du grand public, les tendances xénophobes.

Ces tendances ne sont pas nouvelles ; études et sondages font apparaître depuis longtemps une hostilité aux immigrés, croissante mais silencieuse. Or, tout se passe comme si elles venaient, tout à coup, de se trouver une voix. Les stéréotypes habituels ont brusquement quitté le comptoir des bistrotiers pour prendre d'assaut les talk-shows et investir le discours des hommes ou des femmes politiques les plus en vue, pressés de séduire un électoralat potentiel tenté par la dérive droite. Deux événements ont conduit à ce chassé-croisé des émotions, qu'on est bien en peine encore de situer sur l'éventail politique – un livre écrit par Thilo Sarrazin, membre du Parti social-démocrate (SPD) et du directoire de la Banque centrale allemande, et un discours prononcé par le nouveau président fédéral d'Allemagne, Christian Wulff (Union chrétienne-démocrate, CDU).



Jürgen Habermas

Philosophe

Né en 1929, il a dirigé l'Institut de recherche sociale à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) en prenant la suite de Theodor Adorno jusqu'en 2001. Théoricien du « patriotisme constitutionnel » – l'attachement à la démocratie au-delà de la nation –, il intervient régulièrement dans la presse. (PHOTO: AFP)

La critique de Jürgen Habermas repose ainsi sur le retard de la presse à apporter une vision différente et critique des propos hostiles qui sont normalement répandus dans les classes populaires allemandes. L'immigration turque, fortement stéréotypée dans le pays, fait aussi l'objet des propos exagérés qui contredisent la réalité du flux migratoire du pays. Le philosophe signale que l'intégration des travailleurs turcs et de leurs descendants a été plutôt une réussite. Les statistiques montrent que l'immigration turque vers le pays est stable (et tend à une inversion), néanmoins, des hommes politiques jouent sur des stéréotypes de cette population afin de justifier leurs objectifs politiques, comme il souligne dans ce passage :

« La véritable source d'inquiétude [...] est que des politiciens peu scrupuleux soient en train de découvrir qu'ils peuvent divertir les angoisses sociales de leurs électeurs en les incitant à l'agression ethnique contre des groupes sociaux encore plus faibles qu'eux<sup>79</sup> ».

Des préjugés s'étendent au domaine politique, allant au-delà du domaine privé. Or, lorsque les responsables politiques ont à leur disposition des préjugés pour prendre des décisions ils ne sont plus dans leur faculté de jugement. Les notions de politique et jugement définies par la philosophe allemande Hannah Arendt permettent de comprendre ce point de vue. *La politique* consiste essentiellement dans la faculté de juger sur des critères concrets. La philosophe élabore ainsi deux définitions du terme « jugement » : exprimer des questions collectives en englobant des subjectivités individuelles et prendre

<sup>79</sup> Ibid.

une décision à partir des expériences légitimes<sup>80</sup>. Si nous reprenons ces notions, nous comprenons que des préjugés de certains responsables politiques se dissimulent en jugement.

Jürgen Habermas critique ainsi la perte de « prestige » du journalisme liée à des facteurs externes touchant les espaces politiques et sociaux, notamment le poids croissant des logiques professionnelles. Certaines prétentions quant aux rôles de la presse sont endossées par des responsables politiques et des experts qui s'investissent dans des stratégies de communication (comme, par exemple, la diffusion des messages ciblés) adhérant au postulat de la « société de communication » : « plus on se parle, mieux, on se comprend ». Ce postulat est cependant mis en cause puisque les discours sociaux sont porteurs des stratégies liées à des façons de percevoir et d'interpréter une situation. Ils circulent des représentations ainsi que des stéréotypes. La mise en visibilité des discours est déterminée par des conditions et des règles dans lesquelles les médias sont fortement impliqués. Comme l'affirme le philosophe Michel Foucault, les discours sont indissociables de la mise en œuvre d'un « rituel<sup>81</sup> » qui définit qui a droit de parler et sur quoi. Le rituel se réfère ainsi à la qualification que doivent posséder les individus qui parlent et à l'effet sur ceux auxquels les discours sont adressés. Les responsables politiques, qui sont « qualifiés » à parler en raison de leur compétence socialement admise, tendent à imposer une interprétation d'une question (ou d'un problème) qui soit plus acceptable ou recevable selon un public visé. Le rituel s'appuie ainsi sur l'« efficace supposée ou imposée<sup>82</sup> » des paroles. En l'occurrence, des discours politiques reposent sur certaines perceptions de l'immigration et de l'intégration des populations étrangères socialement répandues. Dans le contexte allemand, ces perceptions indiquent que l'immigration musulmane pose un « problème » d'inadaptation à la culture allemande et au pays d'accueil.

Pour autant, nous ne voulons pas déconsidérer le rôle des médias dans l'activation de la sphère publique. Si, comme l'explique le philosophe Jürgen Habermas dans son article, l'imbrication du privé et du public ainsi que l'espace mineur occupé par la politique dans la presse contribuent à la visibilité des préjugés et des stéréotypes, cette tendance ne minorise pas le rôle des médias. Ainsi, pour répondre à la question posée dans le titre, la presse n'est pas « envahie » par des préjugés. Dans le contexte français, les journaux révèlent des contradictions qui se jouent dans la société française et notamment chez les autorités politiques qui, d'un côté, énoncent l'égalitarisme entre les individus (qui est fortement abstrait) et, de l'autre côté, énoncent des propos discriminatoires (qui se font bien réelles). En 2010, par exemple, la légalité d'une

---

<sup>80</sup> Arendt Hannah, *Qu'est-ce que la politique*, Paris, Editions du Seuil, 1995, p. 53.

<sup>81</sup> Foucault Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, p. 41.

<sup>82</sup> *Ibid.*

circulaire émise par le Ministère de l'intérieur est dénoncée par les médias. La circulaire visait le démantèlement des campements illégaux mais surtout les campements d'une communauté déterminée : les Roms, tel que l'illustre le passage ci-dessous :



Les Roms sont des ressortissants européens venant essentiellement de Roumanie ou de Bulgarie. Leur nationalité n'a pas été précisée dans la circulaire, en revanche, dans les tableaux statistiques qui figurent en annexe de la circulaire, les Roms sont distingués des « gens du voyage » (statut administratif qui fait référence aux citoyens français vivant en caravane ou mobil-home) car ils sont rangés dans la catégorie « des étrangers en situation irrégulière ». Ils font donc l'objet d'une reconduite à la frontière. Ce sujet a fait l'objet de nombreux articles dans la presse qui critiquaient le positionnement du gouvernement<sup>83</sup>. Des instances internationales, comme l'Union Européenne et l'ONU (Cerd- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale), sont intervenus rappelant à la France de veiller à ce que les politiques publiques soient conformes à la Convention contre les discriminations raciales signée par ce pays. Le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, décide ainsi d'annuler cette circulaire en signant une autre en septembre 2010 où la priorité aux campements des Roms n'y est plus mentionnée. Il faut rappeler que c'était le média en ligne « alternatif » intitulé *Le Canard Social*<sup>84</sup> qui a rendu public la

<sup>83</sup> Nous citons ici quelques exemples : « L'UE menace de sanctionner Paris pour le renvoi des Roms », *LeFigaro.fr*, le 14 septembre 2010 ; « L'ONU rappelle à la France d'éviter le renvoi des Roms », *LeMonde.fr*, le 27 août 2010 ; Duparc Agathe, « Paris doit cesser de discriminer les Roms, selon l'ONU », *Le Monde*, le 29-30 août 2010.

<sup>84</sup> *Le Canard Social* est présenté comme un média en ligne spécialisé sur l'actualité du secteur social en région, Bretagne et Pays de la Loire, créé en 2010 par des journalistes. En 2013, le média annonce sa fin pour des raisons économiques, sur : <http://www.lecanardsocial.com/>, consulté le 23 janvier 2014.

circulaire sur les Roms, reprise, postérieurement, par les autres médias. Les « nouveaux » médias jouent également un rôle conséquent dans la production de l'information aujourd'hui et ils sont une opportunité d'observer des tendances sur l'exercice du journalisme.

De plus, au début des années deux mille, des discussions sont entamées publiquement pour débattre de la production de l'information sur l'immigration et les banlieues afin d'améliorer les conditions du travail des journalistes. En 2006, la loi dite « pour l'égalité des chances » a consacré de nouvelles compétences au CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) pour la lutte contre les discriminations à la télévision<sup>85</sup>. Il s'agit de veiller à ce que la programmation des éditeurs de services de radio et de télévision reflète la diversité de la société française, et de rendre compte, dans un rapport annuel, de l'action des éditeurs de services dans ce domaine. Des études quantitatives et qualitatives ont été commandées par le CSA ou par *France Télévisions* auprès de chercheurs<sup>86</sup>. Cette loi complète la loi du 30 septembre 1986 (relative à la liberté de communication) donnant ainsi une dimension législative précise à l'action entreprise depuis plusieurs années par le Conseil de manière conventionnelle. Ainsi, cette loi consolide l'action et l'autorité du CSA en la matière. Nous développons ces nouvelles compétences dans les pages suivantes.

Il faut rappeler également la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, inaugurée en 2007, qui a été proposée dans le programme d'action annuel du Comité interministériel à l'intégration en avril 2003. L'objectif était de créer un centre de ressources multimédias et de mémoire de l'immigration en mettant en valeur le rôle de l'immigration dans la construction du pays. Parmi ces ressources ouvertes au grand public, une archive d'articles de presse a été constituée dont nous avons eu l'occasion d'analyser le contenu. A l'origine de cette création se trouve le constat d'un manque de lieu de mémoire de l'immigration en France à la différence d'autres pays européens. La Cité a été conçue comme « *un lieu de pédagogie, de recherche, de débats, ayant également une fonction patrimoniale*<sup>87</sup> ».

---

<sup>85</sup> Le Conseil a été créé en 1986 afin de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France avec la fin progressive du monopole public dans le secteur audiovisuel à partir de la fin des années soixante. Présentation du Conseil sur : <http://www.csa.fr/Le-CSA/Présentation-du-Conseil>. Nous renvoyons à Chupin Ivan, Hubé Niolas, Kaciaf Nicolas, *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris, La Découverte, 2009, p. 84

<sup>86</sup> Comme le rapport dirigé par le professeur des universités, département de sociologie de l'Université de Bordeaux, Éric Macé : Synthèse rapport intitulé « Représentation de la diversité dans les programmes de télévision » remis à l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Éric Macé (dir.), en partenariat avec l'Institut National de l'Audiovisuel, Inathèque, le 10 octobre 2008.

<sup>87</sup> <http://www.histoire-immigration.fr/la-cite/historique-du-projet/comite-interministeriel-a-l-integration-du-10-avril-2003>, consulté le 23 janvier 2014.

### 1.3.2.1. Les politiques pour la « diversité » dans les médias

A l'issue de la loi « pour l'égalité des chances », en 2006, plusieurs décisions (lire l'encadré ci-dessous) sont mises en œuvre comme, par exemple, la création de l'Observatoire de la diversité par le CSA en 2007 pour veiller à la représentation de la diversité dans les médias audiovisuels ; la mise en place d'un délégué à la diversité et à l'intégration au sein des groupes *France télévisions* et *Radio France*, suivie de la mise en place, en 2009, d'un comité pour la diversité des chaînes publiques, pour qu'elles soient « la télévision de tous les Français » ; la signature par les médias audiovisuels et la presse de la charte de la diversité qui consiste à intégrer la diversité dans leurs effectifs et leur programmation. Dans le cahier des charges de *France Télévisions*<sup>88</sup> fixé par un décret en 2009, y figure également l'engagement de *France Télévisions* envers la population étrangère : dans le chapitre II intitulé « Une télévision de service public responsable et ouverte sur la société », l'article 37 énonce la lutte contre les discriminations et la représentation de la diversité à l'antenne ; l'article 50 préconise l'intégration des populations étrangères vivant en France à travers la diffusion d'émissions qui comportent des informations sur la vie quotidienne visant à favoriser leur intégration. Ces initiatives sont d'autant plus intéressantes à évoquer que la France est un pays qui présente des « freins » institutionnels : la conception républicaine de la nation prône l'égalitarisme et l'universalisme et refuse de reconnaître les différences culturelles de sa population contrairement à ses voisins anglo-saxons<sup>89</sup>. L'application de ces engagements se révèle cependant difficile. Avec l'exemple d'un reportage réalisé sur la Villeneuve, en 2010 sur *France 2*, nous observons que l'application du cahier des charges de *France Télévisions* demeure une question complexe.

#### **Les mesures entreprises pour la diversité dans les médias**

- La création de l'Observatoire de la diversité par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) en 2007 ;

L'Observatoire de la diversité a été créé avec l'objectif de favoriser les échanges et le partage d'expériences entre différents acteurs (écoles de journalisme, producteurs, réalisateurs, agences de distribution, centres de formation aux métiers de l'image et du son etc.). De plus, il a pour vocation la formulation des propositions sur toutes les questions relatives à la diversité dans les médias, comme le passage ci-dessous en illustre :

« Le Conseil a la mission de veiller à la représentation de la diversité de notre société dans les médias audiovisuels. Miroir de la société, les médias se doivent de présenter un visage conforme à la France d'aujourd'hui. Cette diversité constitue un facteur essentiel de cohésion sociale. Le CSA

<sup>88</sup> Décret n° 2009-796 du 23 juin 2009 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions (Journal officiel du 25 juin 2009), disponible sur <http://www.csa.fr/Television/Les-chaines-de-television/Les-chaines-hertziennes-terrestres/Cahier-des-charges-de-France-Televisions>, consulté le 27 janvier 2014.

<sup>89</sup> Nous nous référons à Jouet Josiane, Pasquier Dominique, « Présentation », *Réseaux*, n° 107, 2001, p. 9 – 15.

souhaite donc inciter les opérateurs à favoriser cette diversité dans les programmes audiovisuels et à lutter contre les discriminations<sup>90</sup> ».

La première réflexion lancée par l'Observatoire a été sur la représentation des banlieues à la télévision, dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes dévalorisants. Cette initiative a abouti à la réalisation d'une étude sur la représentation de la diversité (d'origine, des genres...) à la télévision confiée à Eric Macé, professeur de sociologie en partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (Inathèque)<sup>91</sup>. En 2008, il a publié les résultats de son analyse. Dans chaque émission, toutes les personnes et tous les personnages qui apparaissent à l'écran et qui s'expriment ont été analysés<sup>92</sup>. Les résultats de cette étude indiquent une surreprésentation des cadres, minoration des ouvriers (les ouvriers sont fortement sous-représentés avec 2% dans le corpus et 23% en France); les femmes sont sous-représentées dans le corpus ; la publicité et fictions sont moins favorables que l'information (journaux télévisés, émissions musicales...) à la diversité ; les fictions françaises sont moins diversifiées que celles des Etats-Unis qui sont diffusées en France.

À la suite de cette étude, en 2009, le Conseil a décidé de créer le baromètre annuel de la diversité à la télévision, afin de mesurer régulièrement les productions médiatiques et les progrès éventuels accomplis par les chaînes. Ce baromètre prend en compte la diversité des origines, des genres, la diversité socioprofessionnelle et le handicap. Chacune des chaînes de la télévision numérique terrestre s'est engagée, auprès du Conseil, à garantir cette représentation dans l'ensemble de ses programmes. Les engagements sont inscrits dans les conventions conclues avec le CSA et renouvelés chaque année. Tous les ans, le Conseil remet au Parlement un rapport sur la représentation de la diversité de la société française à la télévision, appuyé sur les résultats du baromètre.

- La création d'un délégué à la diversité et à l'intégration au sein des groupes *France télévisions* et *Radio France*, suivie de la mise en place en 2009, d'un comité pour la diversité des chaînes publiques ;

Le délégué de la Radio France, Jean-Luc Aplogan (d'origine béninoise), est responsable pour proposer des initiatives et observer leur mise en œuvre au sein de l'organisation *Radio France* comme, par exemple, la diversification des profils à l'antenne à partir d'un travail collectif avec des écoles de journalisme et des contrats d'apprentissage destinés à favoriser la diversité<sup>93</sup>.

Le comité pour la diversité des chaînes de télévisions publiques s'engage également à faire de la diversité un choix éditorial reposant autour de trois axes : les structures de l'entreprise, la visibilité à l'antenne et le contenu des programmes (« diversité des messages »)<sup>94</sup>. L'accent est mis sur le rôle social des médias dans l'établissement des liens sociaux et de la cohésion. Pour ce faire, il est proposé d'encourager l'échange entre les journalistes des rédactions du groupe, les « médias des quartiers » et le milieu associatif, par la création d'un réseau de correspondants dans les banlieues<sup>95</sup>. L'engagement de *France Télévisions* pour la diversité est une action affirmée envers les jeunes issus de l'immigration qui habitent dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Dans le passage suivant, dans la mission affichée sur le site web de *France Télévisions*, ce positionnement se réaffirme : « *Un premier tournant significatif pour la diversité fut engagé après*

<sup>90</sup> « Le Conseil crée l'Observatoire de la diversité audiovisuelle », communiqué de presse publié le 28 mars 2008.

<sup>91</sup> Macé Eric, « Représentation de la diversité dans les programmes de télévision », Synthèse du rapport remis à l'observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels du Conseil supérieur de l'audiovisuel, le 10 octobre 2008. Il faut rappeler qu'en 1999 une première étude quantitative a été réalisée par le CSA sur la présence des « minorités visibles » sur les grandes chaînes de télévision.

<sup>92</sup> L'indexation des personnes se fait en prenant en compte trois marqueurs sociaux : les professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee, le genre masculin ou féminin et les marquer d'ethnoracialisation (« blanc », « noir », « arabe »). Pour plus des détails de la méthode utilisée lire, Macé Eric, op.cit., p. 4.

<sup>93</sup> Entretien avec Jean-Luc Aplogan disponible sur : <http://www.presseetcite.info/ressource/organes-institutionnels/radio-france-dispositifs-pour-la-diversite>

<sup>94</sup> Disponible sur : <http://www.ftv-diversite.fr/index.php/france-televisions-et-la-diversite.html>, consulté le 23 janvier 2014.

<sup>95</sup> Disponible sur : <http://www.ftv-diversite.fr/index.php/les-preconisations-la-diversite-dans-les-contenus.html>, consulté le 23 janvier 2014.



*les émeutes urbaines de l'automne 2005, qui révélèrent au niveau national une fracture sociale incontestable, et le mal-être de milliers de jeunes Français issus de quartiers défavorisés*<sup>96</sup> ».

- La charte de la diversité

Michel Boyon, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, énonce en 2010 son engagement à la charte de la diversité :

« Il est impératif que chaque Français se reconnaisse dans sa télévision et dans sa radio. C'est bien la cohésion de notre société qui est en jeu par l'image que les médias en renvoient. Le respect de la diversité est le fondement essentiel de cette cohésion<sup>97</sup> ».

Le président rappelle ainsi aux dirigeants des médias audiovisuels, l'importance de l'engagement dans la charte. Lancée en 2004 par Yazid Sabeg (qui est devenu le commissaire à la diversité et à l'égalité des chances en 2008 pendant la période du gouvernement de Nicolas Sarkozy), la charte de la diversité est un texte proposé aux entreprises des organisations médiatiques, avec l'objectif de leur faire intégrer la diversité dans leurs effectifs et leur programmation. La signature de la charte témoigne l'engagement des médias audiovisuels (*TF1, Radio France, NRJ Group, Europe 1, Groupe RTL, M6, Endemol France, Arte France, la chaîne Gulli et Direct 8...*) et aussi de la presse (*Le Monde, Libération, Le Progrès*). Chaque entreprise qui signe la charte doit respecter six engagements : sensibiliser et former ses dirigeants et ses collaborateurs impliqués dans le recrutement ; respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination ; chercher à refléter la diversité de la société française ; communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité ; faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels et inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif avec les actions mises en œuvre, pratiques et résultats<sup>98</sup>.

Comme il s'agit d'un texte d'engagement à toutes entreprises, les engagements ne se consacrent pas aux entraves dans les médias eux-mêmes, ni les moyens concrets pour y arriver ou encore les moyens d'évaluation du travail des journalistes.

Le reportage intitulé « Villeneuve : le rêve brisé », diffusé sur *France 2* en septembre 2013, dans l'émission « Envoyé spécial » reprend les stéréotypes habituels liés aux habitants se focalisant sur les personnes dites « issues de l'immigration ». L'émission est consacrée principalement à établir un rapport caricatural entre la violence dans le quartier et au collège fréquentés par ses habitants et des jeunes hommes qui trainent dans les couloirs en moto, sans emploi, ayant parfois fait un séjour en prison etc. Le reportage enchaîne des stéréotypes avec des formules exagérées comme : « guerre des bandes », « terrain de guerre », « les jeunes qui ont de la rage »...

A la suite de la diffusion de l'émission, le collectif des habitants de la Crique Sud (résidents du numéro 130 au 170 de l'ensemble résidentiel « Arlequin »<sup>99</sup>) décide de

<sup>96</sup> Disponible sur : <http://www.ftv-diversite.fr/index.php/france-televisions-et-la-diversite.html>, consulté le 23 janvier 2014.

<sup>97</sup> « Charte de la diversité : le CSA mobilise les dirigeants des médias audiovisuels », communiqué de presse publié sur <http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/La-representation-de-la-diversite/Charte-de-la-diversite-le-CSA-mobilise-les-dirigeants-des-medias-audiovisuels>, le 7 juillet 2010, consulté le 22 janvier 2014.

<sup>98</sup> La charte est disponible sur : <http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-texte-engagement.php>, consultée le 9 février 2014.

<sup>99</sup> L'Arlequin Sud a environ cinq cents logements et mille habitants. Présentation disponible sur « Habiter et vivre à la Villeneuve : diagnostic », Mairie de Grenoble, mars de 2003.

déposer une plainte auprès du CSA contre *France Télévisions*. Il questionne la manière dont le reportage a été réalisé : « *Ce reportage a provoqué une très forte colère des habitants, choqués et indignés de voir leur quartier défigurés. Les habitants ont été blessés de voir les témoins bafoués ou manipulés dans des mises en scène du réel. Sans nier ni les incivilités ni parfois la violence, nous estimons que la vision proposée par le reportage est partielle et ne prend à aucun moment en compte la réalité de la vie quotidienne des habitants de la Villeneuve*<sup>100</sup> ».

Face aux mécontentements des habitants du quartier, le Conseil supérieur de l'audiovisuel décide d'intervenir auprès de *France Télévisions*<sup>101</sup>. Dans le passage ci-dessous, le CSA rappelle le manque déontologique de la chaîne par rapport à l'article 35 du cahier des charges de *France Télévisions* qui est consacré à l'honnêteté et au pluralisme de l'information :

« Le Conseil considère en effet que la chaîne a manqué aux obligations déontologiques prévues à l'article 35 de son cahier des charges, la nécessité d'assurer la diversité des points de vue sur un sujet prêtant à controverse n'ayant pas été totalement respectée le reportage n'apparaissant pas suffisamment équilibré. Il déplore en particulier que seuls les aspects négatifs du quartier aient été mis en avant, stigmatisant l'ensemble du quartier de la Villeneuve. Les rares éléments positifs abordés à l'antenne ont été systématiquement dévalorisés par la mise en avant de la violence et du climat hostile qui régneraient dans ce quartier<sup>102</sup> ».

Toutefois, l'interprétation du CSA ne fait pas référence à l'article 37 du cahier des charges qui est consacré à « La lutte contre les discriminations et la représentation de la diversité à l'antenne ». Le cahier n'étant pas un document très précis et avec une application restreinte (qui se traduit juste par la reconnaissance d'un manquement moral de l'émission), le jugement du Conseil risque donc d'être superficiel. De plus, dans la pratique, le temps entre la plainte et la reconnaissance d'un manquement commis par une émission est très long. La décision du CSA est publiée publiquement un an après la diffusion de l'émission. Certes, les initiatives mises en œuvre dans le cahier des charges sont des avancées mais qui dissimulent les limites. L'enjeu ici est de savoir à quel point le cahier décourage la réalisation des émissions qui contribuent à des discriminations renforçant des stéréotypes et encourage la mise en évidence des minorités. Des travaux concluent que la représentation des minorités ethniques à la télévision n'a pas progressé

---



<sup>100</sup> Disponible sur : <http://www.ledauphine.com/isere-sud/2014/01/04/des-grenoblois-portent-plainte-contre-le-president-de-france-televisions>, consulté le 25 février 2014.

<sup>101</sup> « Reportage « Villeneuve : le rêve brisé » dans le magazine « Envoyé spécial » : intervention auprès de France Télévisions », disponible sur <http://csa.fr/Espace-juridique/Decisions-du-CSA/Reportage-Villeneuve-le-reve-brise-dans-le-magazine-Envoye-special-intervention-aupres-de-France-Televisions>, consulté le 13 janvier 2014.

<sup>102</sup> Sur : <http://csa.fr/Espace-juridique/Decisions-du-CSA/Reportage-Villeneuve-le-reve-brise-dans-le-magazine-Envoye-special-intervention-aupres-de-France-Televisions>, consulté le 13 janvier 2014.



en France tel qu'il est possible de l'observer dans d'autres pays<sup>103</sup>. Dans tous les cas, le rôle joué par une partie des habitants du quartier a été plus conséquent que celui du CSA. Même après la décision du Conseil, rendue publique en 2014, le collectif des habitants de la Crique Sud ont décidé d'aller plus loin et de porter plainte contre le président de *France Télévisions* pour diffamation publique devant le Tribunal correctionnel de Grenoble le 26 décembre 2013, comme l'illustre la lettre, reproduite ci-dessous, écrite par des habitants et publiée sur une page *Facebook*<sup>104</sup> :

**ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA CRIQUE SUD**  
VILLENEUVE-ARLEQUIN GRENOBLE

- Le 26 septembre 2013 France 2 diffusait dans le cadre de l'émission «envoyé spécial» un reportage «Villeneuve : le rêve brisé»
- Les Habitants et les élus Ville de Grenoble font part de leur colère et déposent chacun de leur côté une pétition de protestation
- De nombreux courriers et témoignages de protestation venus de tous les horizons et de toutes les professions sont collectés
- La colère ressentie contre le reportage provoque une forte mobilisation des Habitants
- Au cours de séances plénières ils s'organisent en groupe de travail : «Soyons les médias» «action» «décryptage» «réponse». Chacun de ces groupes produit des actions (contre interview des personnes impliquées dans le film, décryptage minute par minute du film, réponse et interpellation des autorités de France 2 etc.)
- Le 26 octobre un mois après la diffusion de l'émission les Habitants organisent l'inauguration d'un «stèle à l'audiovisuel» et prononcent un discours qui reprend l'essentiel des protestations reçues.
- Le 14 novembre ils organisent une projection du film en public avec un «arrêt sur image» pour que chacun puisse s'exprimer sur le film en présence de Jérôme Berthaut, sociologue des médias. Ce document est enregistré.
- Le 16 novembre ils décident d'interpeller un des animatrices de l'émission «envoyé spécial» qui devait venir à Grenoble remettre le diplôme de la promotion 2013 de «Science Po» Grenoble. Celle-ci s'étant excusée les habitants en accord avec la direction de «Science Po» lisent devant cette assemblée la lettre recommandée envoyée à la direction de France 2 au médiateur au CSA et à Envoyé Spécial

Le 26 décembre l'association des «Habitants de la Crique Sud» a décidé de citer le directeur de France Télévisions devant le tribunal de Grenoble pour «diffamation publique»

Le 8 décembre le CSA (Conseil Supérieur de l'Audio Visuel) considère dans un avis que «en effet que la chaîne a manqué aux obligations déontologiques prévues à l'article 35 de son cahier des charges, la nécessité d'assurer la diversité des points de vue sur un sujet prêtant à controverse n'ayant pas été totalement respectée le reportage n'apparaissant pas suffisamment équilibré.

Il déplore en particulier que seuls les aspects négatifs du quartier aient été mis en avant, stigmatisant l'ensemble du quartier de la Villeneuve. Les rares éléments positifs abordés à l'antenne ont été systématiquement dévalorisés par la mise en avant de la violence et du climat hostile qui régneraient dans ce quartier»

**LA MOBILISATION CONTINUE**  
**PLÉNIÈRE DES HABITANTS LE 22 JANVIER 2014**  
18 H 30 AU PATIO - BARATHY/M  
97, GALERIE DE L'ARLEQUIN - 38100 GRENOBLE

L'association des «Habitants de la Crique Sud» a décidé de citer le directeur de France Télévisions devant le Tribunal correctionnel de Grenoble en son nom propre. Mais c'est tout le quartier qui est concerné : « nous voulons faire connaître cette « autre » image de notre quartier et de ses habitants aux autres citoyens de Grenoble et de notre pays ».

**Mais un procès a un coût** Les frais de justice et de médiatisation approchent les 5 000 €. Aussi nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à financer ces actions...  
Veuillez adresser votre contribution financière libellée à l'ordre : Association des Habitants de la Crique Sud à envoyer à :

**Association des habitants de la Crique Sud**  
**Mobilisation « Villeneuve, rêve brisé »**  
**Le Patio, 97, Galerie de l'Arlequin**  
**Boîte aux lettres 64**  
**38100 Grenoble**

**D'AVANCE, NOUS VOUS REMERCIONS.**

Dans un communiqué de presse, les habitants expliquent leur intention d'attirer l'attention des médias et des journalistes sur leur responsabilité dans la production des reportages « *rigoureux et transparents*<sup>105</sup> ». Dans ce passage, ils revendiquent, en tant que citoyens, leur droit de mener un débat sur l'exercice du journalisme :

« Les conséquences de ce reportage sont nombreuses. Elles se posent en termes de discrimination : discrimination à l'embauche pour les jeunes et les habitants du quartier en général, discrimination des élèves fréquentant les établissements scolaires du

<sup>103</sup> Pour une étude comparative, nous renvoyons à Ghosn Catherine, « Minorités ethniques et télévision : quel constat en France et à l'étranger ? Comparaison sélective », *Les enjeux de l'information et de la communication*, [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux), n°14/1, 2013, mis en ligne le 15 septembre 2013.

<sup>104</sup> Cette page (intitulée *Ici, Villeneuve*) a été créée en 2013 après la diffusion de l'émission sur France 2 sur la Villeneuve : « *Page animée par des habitants (enfants, parents et militants) du quartier de la Villeneuve de Grenoble en réaction au reportage de France 2 du 26/09/2013* », présentation disponible sur : <https://fr-fr.facebook.com/ici.villeneuve>, consulté le 25 février 2014.

<sup>105</sup> Disponible sur : <http://www.ledauphine.com/isere-sud/2014/01/04/des-grenoblois-portent-plainte-contre-le-president-de-france-televvisions>, consulté le 25 février 2014.

quartier, discrimination des habitants du quartier dans leur relation avec les autres grenoblois, discrimination au logement, etc. Nous ne comprenons pas que nous soyons contraints au silence au nom de la liberté d'expression et que nous soyons dans l'impossibilité de trouver une tribune pour dire notre point de vue<sup>106</sup> ».

Ces observations indiquent que les critiques sur les pratiques journalistiques sont entremêlées au débat sur l'immigration en France (et son association aux banlieues) d'autant plus que des groupes sociaux arrivent à se rendre visible dénonçant les préjugés et les discriminations dans les médias. Conjointement à des mesures prises pour rendre les médias traditionnels plus ouverts à la diversité, il y a eu des initiatives visant la création des « médias ethniques », comme, par exemple, une chaîne de télévision française arabophone. Néanmoins, des propositions de ce genre ont été refusées par des responsables politiques français. La revue *Réseaux* « Médias et Migrations<sup>107</sup> », 2001, rend compte de ce mouvement en soulignant la difficulté de la France à reconnaître les différences culturelles. La conception du modèle républicain s'est affirmée et ancrée dans le secteur médiatique. Les différentes mesures élaborées ne sont donc pas une garantie de l'exercice d'un travail journalistique « pluriel » capable d'aller plus profondément dans des questions ayant trait à la société française. Or, les médias ne sont pas homogènes, ils présentent des logiques et des stratégies qui varient selon leur type de programmation, ligne éditoriale ou le type de chaîne.

Dans la première partie de ce chapitre nous avons montré le décalage entre l'exercice du journalisme et les déclarations des journalistes sur leur profession. Parmi les évolutions affectant la pratique journalistique que nous avons abordées, le rapport de la presse au politique est une mutation importante. Les déclarations sur leur « mission sociale » permettent aux journalistes d'affirmer un positionnement stratégique envers les lecteurs et aussi les autres acteurs qui participent à la production des messages sur l'immigration, comme, par exemple, les responsables politiques. La façon dont les journalistes abordent leur profession fait émerger une dimension localisée de la sphère publique. Cette dernière apparaît dans la façon dont les journalistes mettent en lumière leur rôle de lien social au sein de la société et la mise en débat des problèmes rencontrés dans les quartiers d'habitat social. Cette conception du journalisme dépasse les frontières des médias traditionnels, comme nous verrons dans la deuxième partie de ce chapitre.

Malgré les « nouvelles » mesures entreprises par les groupes médiatiques (*France Télévisions, Radio France*) visant la représentation des individus socialement « exclus », la pratique journalistique fait l'objet des critiques et des discussions sur la prise en compte de la « diversité » ou des habitants des quartiers d'habitat social dans des

---

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> Jouet Josiane, Pasquier Dominique, « Présentation », *Réseaux*, n° 107, 2001, p. 9 – 15.

reportages ou des émissions télévisées. C'est ainsi que, dans la deuxième partie de ce chapitre, nous abordons l'émergence de « nouveaux » médias à l'initiative des associations et habitants des ZUS et la mise en cause des dimensions institutionnelles des médias. Ces expériences manifestent l'émergence de « nouvelles » normes d'action communicationnelle qui fondent le cadre de la sphère publique contemporaine.

## **2. L'émergence de « nouveaux » médias et des formes d'expressions diversifiées**

### 2.1. La « diversité » dans les rédactions : des contraintes qui échappent aux médias

L'association *French-American Foundation* a rédigé un rapport à la suite des conférences internationales sur « le traitement médiatique de l'immigration », qui ont eu lieu en 2009 et 2010, avec des journalistes européens et nord-américains en charge de de cette thématique. Dans le document, ces professionnels soulignent les grandes difficultés auxquelles ils font face dans la production d'information sur ce sujet et proposent des changements. La nécessité de la diversité dans les rédactions (« need for diversity in the newsroom ») est l'une de ces propositions qui contribuerait selon les professionnels des médias à l'exercice de la profession. Le manque de diversité au sein d'un journal ne se restreint pas à celle concernant l'origine et la culture des journalistes (comme par exemple leur lieu de naissance et ceux de leurs parents) : il y a également les inégalités dues au genre et aux positions professionnelles moins importantes occupées souvent par les femmes. Toutefois, ici nous nous sommes intéressée à la « diversité » relative à l'origine des individus, d'autant plus qu'en France un quart des Français a au moins un grand-parent d'origine étrangère. Les descendants d'immigrés sont plus nombreux que les immigrés en France. 6,7 millions de ceux-ci sont nés en France et sont descendants directs d'immigrés. Cette caractéristique est singulière au pays par rapport à d'autres pays européens : la proportion de descendants d'immigrés dans la population résidente est l'une des plus élevées d'Europe<sup>108</sup>. Les journalistes participant aux conférences, animées par l'association américaine, affirment que les médias « traditionnels » (presse, télévision, radio) doivent prendre des mesures en faveur de la diversité. Ils sont aussi d'accord pour une rédaction diversifiée afin de mieux refléter la société. Selon eux, il s'agit de faire de la promotion de la diversité une priorité pour les organisations médiatiques. Le rapport de l'association « French-American Foundation », disponible sur le site de l'organisation<sup>109</sup>, fournit aussi des indications qui pourraient régler ce manque de diversité. Une première initiative repose sur le

---

<sup>108</sup> Bouvier Gérard, « Vue d'ensemble, Les descendants d'immigrés plus nombreux que les immigrés : une position française originale en Europe », Insee Référence, Edition 2012.

<sup>109</sup> Sur : <http://frenchamerican.org/equality-opportunity>, consulté le 14 février 2014.

recrutement des reporters issus de l'immigration mais pas seulement pour prendre en charge l'immigration ou l'intégration des populations étrangères. Ils font remarquer que les médias embauchent souvent des professionnels d'origine étrangère pour prendre en charge ces thématiques. Le rapport de l'association souligne néanmoins que le fait d'avoir une origine étrangère ne doit pas être obligatoire pour aborder ce sujet. Leur argument repose sur l'idée que tout journaliste doit être capable de traiter n'importe quel thème. Dans ce sens, avoir une rédaction avec de différentes origines apporterait ainsi un nouveau regard et de nouvelles perspectives pour le travail journalistique d'une manière générale, comme l'illustre le passage ci-dessous :

« Reporters from immigrant backgrounds should be recognized for the value they add to the newsroom, because they can offer their own insights and new perspectives on immigration stories as well as on other topics. Nevertheless, as one participant asserted, "It should be a goal for any newsroom to be as diverse as possible, and not solely for the coverage of immigration." Participants were careful to make the point that being from an immigrant background is in no way necessary for being a capable reporter on immigration<sup>110</sup> ».

Néanmoins, dans la pratique, des préjugés semblent guider les choix des rédacteurs en chef. Ceux-ci tendent à « renfermer » les journalistes issus de l'immigration dans les rubriques « immigration » ou « banlieue ». Les médias français, en général, agissent dans cette direction, comme s'il y avait des journalistes plus adaptés que d'autres à travailler sur un type d'actualité déterminé, comme l'affirme le journaliste le journaliste au *Monde*, Philippe Bernard :

« [*Cette tendance*] s'est accrue dans la période récente, à la fois parce que c'était considéré comme un terrain pas facile, un peu dangereux. Dans la presse française ce sujet-là a été souvent au banc d'essai pour justement des jeunes journalistes d'origines immigrées, issus de l'immigration. C'est une tentation à laquelle le *Monde* n'a pas complètement échappé : vous êtes bronzés vous allez mieux faire votre travail, vous passez plus inaperçu, vous serez mieux accepté, vous comprendrez des choses que les autres ne comprendront pas. C'est comme s'il fallait être prêtre pour couvrir la religion<sup>111</sup> ».

La tendance dont parle le journaliste Philippe Bernard est liée à certaines stratégies des entreprises de presse qui rendent compte du fait qu'il est de plus en plus difficile de faire des reportages dans les « banlieues ». Comme nous l'avons abordé, cette difficulté est liée à la réserve de certains habitants des ZUS vis-à-vis de la manière dont les journalistes parlent de leurs quartiers (en les traitant, par exemple, comme des

---

<sup>110</sup> « Reporters issus de l'immigration devraient être reconnus pour la valeur qu'ils ajoutent à la salle de rédaction, car ils peuvent offrir leurs propres idées et de nouvelles perspectives sur des histoires d'immigration ainsi que sur d'autres sujets. Néanmoins, un participant a affirmé: « Ce doit être un objectif pour toute rédaction à être aussi diversifiée que possible, et pas uniquement pour la couverture de l'immigration." Les participants ont pris soin de faire le point que l'origine d'un reporter n'est pas une condition pour qu'il soit un reporter en charge de l'immigration », Rapport Media and Immigration, French-American Foundation, p. 18, traduction de l'auteure.

<sup>111</sup> Bernard Philippe, journaliste au quotidien national *Le Monde*, Entretien du 15 février 2011.

« zones de guerre »). Un jeune journaliste d'origine étrangère pourrait ainsi, selon cette logique, y rentrer plus facilement. Ces stratégies sont également dépendantes aux engagements de la charte de la diversité qui conseillent aux entreprises de refléter la diversité de la société française dans leur personnel. Ainsi, le recrutement des journalistes issus de l'immigration est une question complexe car, d'une part, l'absence de diversité est un fait avéré. D'autre part, les entreprises de presse ont tendance à déterminer les sujets pour lesquels les journalistes issus de l'immigration seraient plus aptes à travailler. Conjointement à cette tendance, le processus d'embauche demeure également un obstacle majeur à la diversification des rédactions. Certains journalistes français que nous avons rencontrés partagent ce positionnement. Laurent Gallien, journaliste à *Radio France Bleue Isère*, souligne le manque dans sa rédaction de « *quelqu'un d'origine ouvrière, par exemple, ou quelqu'un du quartier de la Villeneuve*<sup>112</sup> ». Il voit comme cause de cette absence l'embauche de plus en plus liée à l'acquisition d'un diplôme délivré par une école de journalisme, le secteur médiatique étant marqué par l'homogénéisation sociale dans le recrutement des journalistes. De fait, la part d'étudiants en journalisme issus des catégories sociales modestes est beaucoup plus inférieure (10,4% pour les enfants de pères ouvriers et 5,8% employés) que celle des étudiants fils de pères cadres ou membres de professions intellectuelles supérieures (52,7%)<sup>113</sup>. De plus, les droits d'inscription élevés dans les écoles ainsi que les concours d'entrée (ce ne sont pas tous les lycées qui comprennent une classe préparatoire aux grandes écoles) sont des obstacles importants. Ce processus reflète des inégalités rencontrées bien évidemment dans l'espace social. Par ailleurs, le rapport publié par l'Association *French-American Foundation* émet des critiques portant sur l'accès inégal au système éducatif qui joue également un rôle important. Dans le passage suivant, il y est signalé l'importance du recrutement d'étudiants venant de familles étrangères, dans les écoles et les universités :

« In addition to asserting that media executives must strive to increase diversity in their organizations, participants thought that it was essential for universities to diversify their student bodies by recruiting more students from minority communities. Discussion turned to how discrimination often begins in schools, where many students of immigrant origin are placed on tracks that will never lead them to careers in professional journalism. Participants concluded that a thorough review of the entire pipeline for the recruitment of new journalists is necessary in order to address this problem<sup>114</sup> ».

---

<sup>112</sup> Gallien Laurent, journaliste à *Radio France Bleue Isère*, Entretien du 29 novembre 2011.

<sup>113</sup> Nous renvoyons à Lafarge Géraud, Marchetti Dominique, « Les portes fermées du journalisme, l'espace social des étudiants des formations « reconnues », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 189, 2011, p. 76.

<sup>114</sup> « En plus d'affirmer que les responsables des médias doivent s'efforcer d'accroître la diversité dans leurs organisations, les participants ont estimé qu'il était essentiel pour les universités de diversifier la population étudiante en recrutant davantage d'étudiants issus de communautés minoritaires. La discussion s'est penchée sur la façon dont la discrimination commence souvent dans les écoles, où de nombreux étudiants d'origine immigrée sont placés sur des pistes qui ne pourront jamais les conduire à une carrière dans le journalisme professionnel. Les participants ont conclu qu'un examen approfondi des modalités de recrutement de nouveaux

Comme nous pouvons l'observer, le rapport de l'association « French-American Foundation » se consacre exclusivement aux problèmes hors de l'espace journalistique pour expliquer le manque de diversité dans les rédactions, comme si les médias étaient enfermés dans leur propre logique. Une analyse plus approfondie fait ressortir, néanmoins, des obstacles liés au fonctionnement même des médias. Le fait d'embaucher des personnes issues de la diversité peut poser des « problèmes » entre les journalistes eux-mêmes, leurs interlocuteurs (pouvoir public, police...) et leur lectorat. Un article rédigé par un journaliste d'origine étrangère au *Monde* est très éclairant à ce propos<sup>115</sup>. Mustapha Kessous écrit un témoignage publié sur *LeMonde.fr* où il rappelle des discriminations qu'il a subi spécialement en tant que journaliste en raison de ses origines algériennes. Il raconte les difficultés qu'il a rencontrées lors d'enquêtes. Dans le passage ci-dessous, le journaliste explique que le fait qu'un journaliste « arabe » soit allé en banlieue a été mal vu par certains lecteurs et collègues de travail, comme, par exemple, le club *Averroès*<sup>116</sup> qui est un club fondé, informellement, pour des professionnels des médias, et a pour ambition de promouvoir la diversité dans les médias :

« Quand le journal me demande de couvrir la révolte des banlieues en 2005, un membre du club *Averroès*, censé promouvoir la diversité, accuse *Le Monde* d'embaucher des « fixeurs », ces guides que les journalistes paient dans les zones de guerre. Je suis seulement l'alibi d'un titre "donneur de leçons", « l'Arabe de service », comme je l'ai si souvent entendu dire. Sur la Toile, des sites d'extrême droite pestent contre "l'immonde" quotidien de référence qui a recruté un "bougnoule " pour parler des cités<sup>117</sup> ».

Pourtant, Mustapha Kessous affirme qu'il n'a jamais vécu dans des quartiers d'habitat social. Arrivé en France en 1977 avec sa mère, il habitait un quartier situé au centre-ville de Lyon. Selon lui, sa famille était l'un des rares familles maghrébines à vivre dans ce quartier. Il cite également des préjugés qui imprègnent des sphères d'activités diverses auxquels il doit faire face en tant que journaliste. Parmi les situations professionnelles « embarrassantes » qu'il a déjà vécues, deux sont intéressantes à reprendre ici : la première, lorsqu'il a interviewé le ministre Brice Hortefeux, du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire entre 2007 et 2009 et la deuxième vécue dans une école de journalisme, comme l'illustrent respectivement les passages suivants :

---

journalistes est nécessaire pour résoudre ce problème », Rapport Media and Immigration, French-American Foundation, 2011. p. 18.

<sup>115</sup> Kessous Mustapha, « Moi, Mustapha Kessous, journaliste au "*Monde*" et victime du racisme », *Le Monde*, le 23 septembre 2009.

<sup>116</sup> Le Club *Averroès* (hommage au philosophe du XII<sup>e</sup> siècle de même nom) a été en 1997 et rassemble plus de quatre cents professionnels des médias. Il publie également des rapports annuels sur la représentation des minorités dans les médias (chaînes hertziennes, TNT, câble, presse écrite, radio, publicité, cinéma), <http://www.clubaverroes.com/>, consulté le 25 janvier 2014.

<sup>117</sup> Kessous Mustapha, *op.cit.*

« Brice Hortefeux a trop d'humour. Je le sais, il m'a fait une blague un jour. Jeudi 24 avril 2008. Le ministre de l'immigration et de l'identité nationale doit me recevoir dans son majestueux bureau. Un rendez-vous pour parler des grèves de sans-papiers dans des entreprises. Je ne l'avais jamais rencontré. Je patiente avec ma collègue Laetitia Van Eeckhout dans cet hôtel particulier de la République. Brice Hortefeux arrive, me tend la main, sourit et lâche : "*Vous avez vos papiers ?*"<sup>118</sup> »

« Le 21 décembre 2007, je termine une session de perfectionnement dans une école de journalisme. Lors de l'oral qui clôt cette formation, le jury, composé de professionnels, me pose de drôles de questions : "*Etes-vous musulman ? Que pensez-vous de la nomination d'Harry Roselmack [journaliste et animateur à la télévision dont les parents sont martiniquais] ? Si vous êtes au Monde, c'est parce qu'il leur fallait un Arabe ?*"<sup>119</sup> »

Ces observations font apparaître que les professionnels des médias sont impliqués dans la reproduction des stéréotypes caricaturaux portant autant sur les quartiers en ZUS que sur la population qui y habite. Nous l'avons abordé la constitution d'un « *imaginaire social*<sup>120</sup> » médiatique, dans le chapitre 4, qui se traduit par l'association entre des « jeunes » immigrés ou descendants d'immigrés et des actes de violence en banlieue. Ce qui rend ainsi complexe la diversification des rédactions est que les journalistes issus de la diversité traitent des sujets pour lesquels ils sont considérés comme étant plus adaptés.

La reconnaissance des différentes composantes de la société se joue dans les médias, néanmoins, ils ne sont pas le seul chemin pour la promotion de la diversité sociale, car à l'intérieur même des médias il existe des entraves, comme nous venons de montrer. Celles-ci les dépassent souvent : des rapports de force y prennent place car les médias ne sont pas séparés des univers sociaux. Les limites des médias à l'égard de la diversité que nous venons de préciser serviront d'appui aux arguments de « nouveaux » arrivants dans le secteur médiatique, au milieu des années deux mille, qui proposent une « nouvelle » façon de faire du journalisme. Avec l'exemple des changements impliquant plusieurs acteurs (journalistes, directeurs des écoles de journalisme, des « nouveaux » médias, des habitants des banlieues engagés, les collectivités locales) dont les entreprises de presse « traditionnelles », nous démontrons que des expériences fructueuses apportent de nouvelles attentes originales mais aussi des questionnements quant au rôle de la presse dans la sphère publique contemporaine.

## 2.2. « Bondy blog » et « journalisme citoyen » : la culture civique mise en valeur

Comme nous l'avons abordé dans la première partie de ce chapitre, des critiques publiques portant sur la production de l'information sur l'immigration et les banlieues ont

---

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975.

été adressées aux médias. Ces critiques se sont, sans aucun doute, matérialisées avec la création et le développement du *Bondy Blog*, un média d'information générale, existant uniquement sur internet. Bondy est une commune située dans le département de Seine-Saint-Denis comprenant environ 53,448 habitants<sup>121</sup>. Nous abordons maintenant la naissance de ce blog et le contexte dans lequel il a émergé.

L'idéal journalistique - qui repose sur un positionnement stratégique des journalistes - est toujours présent dans ces « nouveaux » médias mais s'exprime avec d'autres modalités. Notre démarche porte sur cette « nouvelle » expérience et les « nouveaux » modes de production des messages qu'il produit. Ces derniers manifestent des traits spécifiques qui contribuent au façonnement de la sphère publique contemporaine. Abordons maintenant la présentation du blog selon ses réalisateurs. Le blog a été créé en 2005 par des journalistes suisses du magazine suisse *l'Hebdo* et des habitants - une cinquantaine de jeunes en formation, en début de carrière professionnelle ou en recherche d'emploi - pendant les violences survenues en Seine-Saint-Denis, département situé dans l'agglomération parisienne. En octobre 2005, la mort de jeunes, électrocutés dans le transformateur EDF à Clichy-sous-Bois, a été à l'origine des violences commises dans des quartiers en zones urbaines sensibles sur tout le territoire français. Derrière cette initiative, il y a Serge Michel, chef du service international de *l'Hebdo*, qui a suggéré une immersion de longue durée dans des quartiers français alors que les journalistes français n'intéressent à ce lieux qu'un période de crise<sup>122</sup>. L'objectif était donc de raconter la « vie » de ces quartiers et de « *faire entendre leur voix dans le grand débat national* »<sup>123</sup>. Dans un chat sur *LeMonde.fr* réalisé en 2010, le président du *Bondy Blog*, Nordine Nabili, (ancien journaliste à *Beur FM*, *RFI*, *Reuters*), indique les caractéristiques de ce média en ligne :

« Le Bondy Blog est la conjonction de deux choses : la première, la possibilité offerte à quiconque d'investir le champ médiatique, et la deuxième, l'irruption des problématiques de banlieue depuis quelques années. Et nous réussissons ce travail parce que nous utilisons les outils du journalisme professionnel pour mettre sur la place publique des paroles qui souvent en étaient exclues<sup>124</sup> ».

Nordine Nabili souligne ainsi l'émergence d'un outil qui permet l'accès à la parole de ces jeunes habitants. Il le compare avec d'autres médias en ligne dits « alternatifs » comme, par exemple, le *Mediapart* (créé en 2008), qui est un média d'information généraliste créé par des journalistes<sup>125</sup>. Ces médias se désignent comme participatifs et

---

<sup>121</sup> Selon l'Insee sur : [http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/93/COM/RS\\_COM93010.pdf](http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/93/COM/RS_COM93010.pdf), 2013.

<sup>122</sup> Krémer Pascale, « Le Bondy Blog dans la cour des grands », *Le Monde Magazine*, le 29 octobre 2010.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> « "Les médias ont un retard phénoménal sur la manière dont on doit traiter les banlieues" », Chat avec Nordine Nabili sur *LeMonde.fr*, le 29 octobre 2010.

<sup>125</sup> *Mediapart*, par exemple, a été créé en 2008. *Rue 89* a été créé par des journalistes comme un espace où les internautes peuvent soumettre d'articles, des commentaires, des vidéos, entre autres, présentation disponible sur <http://rue89.nouvelobs.com/conditions-generales-dutilisation>, consulté le 2 février 2014. Pour une analyse



indépendants. Toutefois, Nordine Nabili met en valeur l'originalité du *Bondy blog* en s'appuyant sur la visibilité d'une parole, oubliée par des médias traditionnels :

« Il faut dire qu'on a une vraie fierté, le Bondy Blog est le doyen des "pure players" en France : les journaux en ligne non adossés à un journal papier. *Mediapart*, *Rue89* [...] sont pour moi des médias du repli ; en réalité, ce sont des journalistes classiques qui, pour des raisons X ou Y, ont investi les nouvelles technologies. Or le Bondy Blog, c'est toute la différence : ce sont des jeunes qui sont dans une espèce de propulsion vers l'avant et ont utilisé les nouvelles technologies pour faire porter leur parole sur la place publique, puisque celle-ci n'existait pas dans les médias classiques<sup>126</sup> ».

Nordine Nabili met donc en valeur le rôle joué par des individus dans la production des nouveaux cadres ou du moins de cadres inhabituels. De plus, le rôle des citoyens dans la régulation des médias et, principalement de la presse, est aussi exacerbé : les blogueurs critiquent les productions actuelles des journalistes et tout en proposant du nouveau. L'accent est mis dans une « nouvelle » manière de faire du journalisme qui se nourrit de la parole des habitants des zones urbaines sensibles (ZUS).

Le développement des sites d'information dits « participatifs » fait émerger des critiques adressés aux pratiques professionnelles des journalistes. L'idée que le journalisme est menacé par « tout un chacun » qui peut désormais produire de l'information prend force avec l'émergence et le développement des sites dits participatifs. Des annonces sur la « fin du journalisme » sont propagées<sup>127</sup>. Le futur du journalisme est aussi mis en cause ainsi que l'avenir de la presse en papier<sup>128</sup>. La faiblesse du journalisme comme « place publique » de débat est mis en avant. En ce sens, le positionnement des réalisateurs du *Bondy blog* prend de l'ampleur puisque depuis quelques années les pratiques journalistiques portant sur les « banlieues » et l'immigration suscitent des discussions sur les médias et leur rôle dans la démocratie. En ce qui concerne les incidents plus récents dans des zones urbaines sensibles, les critiques ont surtout émergé après les événements de 2005, que nous avons déjà abordés et qui ont affecté plusieurs quartiers d'habitat social dans le territoire français. Le président de la République à l'époque, Jacques Chirac (1995-2007), manifestait dans les médias son insatisfaction à propos du travail réalisé par les médias sur ces événements. Il annonçait

---

plus approfondie de ces médias en ligne nous renvoyons à Athissingh Ramrajsingh, « Les pure players d'information générale : support technologique, idéal journalistique, structure et discours économiques », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux), n°12/1, 2011, mis en ligne le 5 janvier 2012.

<sup>126</sup> « "Les médias ont un retard phénoménal sur la manière dont on doit traiter les banlieues" », Chat avec Nordine Nabili sur *LeMonde.fr*, le 29 octobre 2010.

<sup>127</sup> Nous faisons référence ici à Estienne Yannick, *Le journalisme après internet*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>128</sup> C'est une thématique qui fait débat jusqu'à présent entre professionnels et sociologues des médias. Nous nous référons au débat organisé par l'association « Les entretiens de l'information » intitulé : « Fin annoncée des médias d'information généraliste ou recomposition? » réalisé le 13 octobre 2010. Le débat se consacre aux modèles économiques des médias en ligne (comme le *Rue 89*) et les médias dits traditionnels. Il est disponible sur : <http://entretiens.info/?p=102>, consulté le 27 février 2014.

: « Je rencontrerai l'ensemble des responsables de l'audiovisuel. Les médias doivent mieux refléter la réalité française d'aujourd'hui <sup>129</sup> ».

Quelques journalistes sont d'accord pour dire que pendant la « crise » de 2005 les médias ont contribué à une incitation à la rivalité entre les quartiers, ce qui a rendu encore plus difficile leur relation avec les habitants. Selon le journaliste considéré spécialisé des banlieues au *Monde*, Luc Bronner, il existe une « *incompréhension mutuelle*<sup>130</sup> » entre les journalistes et les habitants et que les médias ont une « *image désastreuse*<sup>131</sup> » dans les quartiers sensibles. Le *Bondy Blog* propose justement d'apporter de la diversité à l'égard de l'offre médiatique et en même temps de se rapprocher de l'intérêt des habitants qui vivent dans des conditions précaires. Nordine Nabili rappelle qu'il y a un problème de « temps » entre la vie quotidienne des gens dans les quartiers d'habitat social et la vitesse imposée aujourd'hui dans le travail d'un journaliste. Nous verrons plus loin que l'objectif de faire un journalisme différent vis-à-vis des médias dits traditionnels, conduit le *Bondy blog* à coproduire avec ces derniers en espérant les changer de l'intérieur.

Après avoir présenté les principaux traits liés au blog et à ses objectifs, nous confrontons ses déclarations à un contexte plus large où d'autres facteurs se conjuguent à l'émergence de ce média. Les déclarations du président de *Bondy Blog* reprennent des messages sur le « pouvoir » d'Internet, véhiculés depuis son apparition, notamment dans les années deux mille lors de la « révolution » du web 2.0 (dit également le web collaboratif)<sup>132</sup>. En raison des possibilités qui lui sont associées comme, par exemple, l'élargissement des lieux d'échanges et d'expression, cette « nouvelle » technique a été présentée (et est encore) comme porteuse des mutations sociales, comme si elle était capable de contribuer au progrès social, assurant une « *démocratie électronique*<sup>133</sup> ». Celle-ci repose sur l'association entre démocratie et techniques d'information et communication. Le président de *Bondy Blog* considère le blog comme la matérialisation d'une démocratie participative, en raison de sa capacité à accroître le rôle des citoyens dans les prises de décision. L'accent est mis sur la capacité des Tic (techniques de l'information et de communication) de permettre l'expression publique des opinions et la rupture avec les logiques jusqu'à présent mises en œuvre par les autres médias (presse, radio, télévision). Les affirmations du président du blog révèlent ainsi une vision assez

---

<sup>129</sup> « La déclaration de Jacques Chirac », *Le Monde*, le 14 novembre 2005.

<sup>130</sup> Bronner Luc, « Banlieues et médias : "une incompréhension mutuelle" », *Le Monde.fr*, Chat modéré par François Béguin, le 2 avril 2010.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> Le web social est défini comme le regroupement d'un ensemble d'applications et d'outils visant le partage et la collaboration entre usagers. Nous renvoyons à Pirolli Fabrice, Crétin-Pirolli Raphaëlle, « Web social et multimédia : propriétés d'une relation symbiotique », *Les enjeux de l'information et de la communication*, [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux), n°12/2, 2011, p. 73-82.

<sup>133</sup> Chambat Pierre, « Démocratie électronique- Quelques jalons la généalogie d'une question », *Sciences de la société*, n°60, 2003, p. 53.

déterministe et exagérée du rôle du média en ligne car fondées sur les potentialités offertes par la technique :

« Depuis cinq ans, nous vivons une expérience extraordinaire au *Bondy Blog*. Cette aventure est beaucoup plus qu'un média en ligne, c'est avant tout un espace où se rencontrent des jeunes, des adultes, des rêves, des déceptions, des douleurs. C'est un espace de vie qui représente finalement assez bien ce qu'est la Seine-Saint-Denis aujourd'hui : un territoire où tout se joue aujourd'hui, où se fabrique certainement le nouveau modèle social<sup>134</sup> ».

Le *Bondy Blog* est ainsi présenté comme un espace d'échanges fondé sur des expériences de la vie quotidienne. La conception du projet du blog met donc en valeur le sentiment partagé entre les habitants de participer à des discussions. « *On dit aux jeunes : Racontez votre quartier, vous êtes les témoins privilégiés de ce qui n'est pas raconté dans la presse française*<sup>135</sup> », rappelle le journaliste Serge Michel, l'un des fondateurs de ce média en ligne. Depuis avril 2011, il est devenu directeur adjoint des rédactions au quotidien *Monde*. Le journaliste affirme qu'il continue à lire le *Bondy Blog* car il y retrouve des articles qu'il ne voit pas ailleurs. Comme, par exemple, l'article de la blogueuse Inès El La boudy sur le braquage d'un salon de beauté du centre commercial Bobigny 2 (commune situé dans le département de Seine-Saint-Denis) au moment où elle était dans ce salon :

« Du Tarantino ! Elle a les doigts dans l'acétone quand arrivent des gars avec un fusil à pompe. La patronne asiatique qui se fait traîner à terre par les cheveux, refuse de donner la caisse. La police arrive. Inès voit la patronne planquer les billets. Puis hurler qu'on lui a volé sa caisse. Avant de demander à Inès de payer sa manucure ! Une histoire comme ça, on ne la verrait dans *Le Monde* ou *Le Parisien* que s'il y avait mort d'homme, et les journalistes n'auraient que la version de la police et la gérante<sup>136</sup> ».

L'article est comparable au scénario d'un cinéma de fiction du réalisateur américain Quentin Tarantino. Serge Michel met en valeur l'expérience vécue par la jeune fille comme un trait majeur qui différencie ce qui fait le blog des autres médias. L'article de la jeune blogueuse, intitulé « Ramène la caisse tout de suite, ou j'te tue !<sup>137</sup> », rappelle les braquages récurrents qui ont lieu dans le centre commercial. L'article rend compte ainsi d'un problème plus général qui affecte la vie de plusieurs personnes. A travers cette histoire qu'elle a vécue en tant que témoin, le texte monte en généralité pour traiter les conditions de vie dans son quartier. Nous reviendrons sur les articles produits par le *Bondy Blog*.

Le blog est considéré par ses créateurs et réalisateurs, qui sont des journalistes, comme un média d'autant plus important que les quartiers d'habitat social prennent une place primordiale aujourd'hui dans le débat politique. « *La vraie question en France est*

---

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> « Le Bondy Blog dans la cour des grands », *Le Monde Magazine*, le 29 octobre 2010.

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Bondy Blog*, le 17 octobre 2009.

*une question autour des inégalités*<sup>138</sup> », affirme Nordine Nabili dans la presse. Il reconnaît que dans des milieux ruraux il y a également des jeunes qui souffrent des mêmes problèmes qu'en banlieue : accès difficile à l'emploi et au logement. La différence est que les jeunes vivant dans les zones urbaines sensibles ont su former une « parole collective » qui a réussi à se faire entendre. Nous reviendrons sur ce point.

L'émergence d'un tel outil prend sens dans la valorisation de la participation des individus dans la production de l'information. L'avènement de l'internet a contribué au développement et à la multiplication des sites dits de « journalisme participatif ou citoyen », que nous avons cité plus haut. *Bondy Blog* est à la fois contemporain et pionnier de ces nouvelles aventures sur le web. Contemporain car il naît, ainsi que les autres, dans un mouvement où des questionnements portant sur « *l'unidirectionnalité ou l'intransitivité*<sup>139</sup> » des médias traditionnels se sont fortement développés. Les productions mises en ligne font émerger des critiques sur la dimension institutionnelle des médias et la production unilatérale médiatique désignée par le schéma « émetteur-canal-récepteur » qui fonde l'un des courants fondateurs de la pensée communicationnelle : le modèle cybernétique<sup>140</sup>. La simplification des outils de publication en ligne a encouragé le développement de pratiques d'auto-publication. L'émergence des blogs à caractère informatif ou des sites créés par des acteurs comme les associations et des journalistes remettent en question ce schéma réducteur d'un unique émetteur qui fournit des contenus aux récepteurs. Les possibilités ouvertes par le web permettent aux individus de renverser leur rôle : de cesser d'être une « source » journalistique pour se mettre à produire des articles eux-mêmes. Néanmoins, les dispositifs techniques constituent de nouveaux enjeux de pouvoir : ces opportunités sur le web ont été également saisies par les collectivités locales dont l'investissement dans ces expériences est abordé plus loin.

Le *Bondy Blog* est aussi pionnier car il est le premier à se consacrer à une information locale : la vie des quartiers parisiens (situés dans d'autres communes françaises mais principalement situés dans la commune de Seine-Saint-Denis) est au cœur de leur ligne éditoriale. La production d'information par les habitants est considérée comme une pratique, avant tout, démocratique. Comme nous l'avons amorcé plus haut, l'émergence de ces « nouveaux » médias<sup>141</sup>, hors-médias (outils consacrés au traitement de l'information, à la production, à l'échange et à l'archivage des documents) et

---

<sup>138</sup> « "Les médias ont un retard phénoménal sur la manière dont on doit traiter les banlieues" », Chat avec Nordine Nabili sur *LeMonde.fr*, le 29 octobre 2010.

<sup>139</sup> Chambat Pierre, *op.cit.*, p. 53.

<sup>140</sup> Sur ce courant lire : Miège Bernard, *La pensée communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2005, p. 13.

<sup>141</sup> Il convient de préciser le terme « média ». Selon la définition de Bernard Miège, les médias sont des dispositifs sociotechniques qui produisent en permanence des programmes d'information, culture et divertissement à destination de publics. Leur fonctionnement est déterminé par des organisations spécifiques (entreprises de presse, chaînes de télévision publiques ou privées) qui participent à un marché particulier qui les rassemble mais aussi les met en concurrence. Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p. 136. Nous considérons le *Bondy Blog* comme un média puisqu'il produit régulièrement de l'information et, comme nous allons aborder en détail plus loin, il est inscrit au secteur médiatique.

l'expansion de l'internet font émerger des spéculations, des discussions et aussi des recherches scientifiques quant à son éventuelle contribution à la démocratie et plus particulièrement à la sphère publique. L'un des chercheurs qui se sont intéressés au rapport entre celle-ci et le potentiel prêté à l'internet, est Peter Dahlgren, professeur suédois des médias et communication. Il souligne les raisons pour lesquelles l'internet a été doté d' « espoirs » :

« L'internet s'est trouvé au-devant de la scène précisément au moment où la vitalité des institutions démocratiques traditionnelles semblait décliner. [...] Il n'est guère surprenant que des espoirs se soient rapidement formés quant à la capacité du net d'étendre l'espace public. [...] [Cependant] les usages actuels du net sont bien loin de l'idéal démocratique d'universalisme [...] De plus, la commercialisation du net est un fait : le réseau lui-même est devenu à la fois un instrument et une arène du marché global <sup>142</sup>».

Le professeur rappelle ainsi que les prétentions liées au rôle démocratique de l'internet doivent être nuancées car la diffusion d'internet varie selon les pays et est soumise à des facteurs socio-économiques comme, par exemple, l'évolution du marché et le développement économique des pays. Néanmoins, par le biais de l'internet, les médias contribuent fortement à rendre visible le politique et la société en diffusant des informations et des analyses en proposant des forums de débats qui permettent à de nombreux d'utilisateurs de s'adresser à une pluralité d'utilisateurs (*many-to-many*), de telle manière que le professeur suédois affirme que l'internet est devenu un média majeur dans l'ensemble des sociétés industrialisées - même s'ils subsiste une inégalité d'accès et d'usage - et participe incontestablement à la sphère publique car il alimente la « culture civique » commune<sup>143</sup>. Selon la définition de Peter Dahlgren, la notion de culture civique recouvre six dimensions : connaissance, valeurs, confiance, espaces, pratiques et identités. Nous suivons ici ce parti pris car les médias en ligne peuvent promouvoir de nouvelles manières de réappropriation, d'expression et d'apprentissage. Dans des « nouveaux » espaces d'expressions, des valeurs comme égalité, liberté, justice, solidarité font l'objet de discussions et de partage. En ce sens, un minimum de confiance entre les individus est nécessaire pour qu'ils partagent leurs expériences et « *act together* » dans des espaces comme les forums, les wikis, les websites ou les blogs. Les pratiques sur le web exigent certaines compétences communicationnelles qui sont très étroitement liées aux connaissances que nous avons abordées plus haut. Et enfin, il y a la dimension « identités » qui est considérée comme la pièce centrale de la culture civique car elle s'alimente de connaissances et de valeurs, elle peut être renforcée par la

---

<sup>142</sup> Dahlgren Peter, « L'espace public et l'internet – structure, espace et communication », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 160.

<sup>143</sup> Pour plus de détails sur la culture civique, nous renvoyons à Dahlgren Peter, *Media and Political Engagement. Citizens, Communication and Democracy*, Cambridge, New York, etc., Cambridge, University Presse, chapitre 5, p. 151.

confiance et elle se concrétise dans des espaces particuliers à travers les pratiques. Les dimensions sont ainsi dans une interaction dynamique, comme Peter Dahlgren l'explique :

« Across time, practices become traditions, and experience becomes collective memory ; today's democracy needs to be able to refer to a past, without being locked in it. New practices and traditions can and must evolve to ensure that democracy does not stagnate<sup>144</sup> ».

Cette dynamique peut, au contraire, empêcher le « bon » fonctionnement de la sphère publique. Comme, nous l'avons démontré, des stéréotypes fondés sur l'identité culturelle s'étend au domaine politique. Certes, ce cadre d'analyse présente une dimension normative : le « *Civic cultures* » est un cadre destiné à aider à analyser les conditions qui sont nécessaires pour favoriser ou entraver l'engagement civique. La question réside dans les motivations des personnes qui s'approprient des Tic pour mettre en visibilité leur condition sociale.

Revenons sur la question des « identités ». Le terme a deux composants importants : le premier se réfère au sentiment d'être un agent « habilité » politiquement (« empowered political agent »), c'est-à-dire, que tous les individus sont en mesure d'agir et de provoquer des impacts dans la vie politique. Le deuxième renvoie à la condition de chaque individu d'être un membre d'une ou de plusieurs communautés politiques. Entre autre, cette dimension est centrale car la participation civique est essentiellement une activité collective. Ces dimensions apparaissent dans l'expérience qui *Bondy Blog* veut mettre en forme. Les différentes nationalités des populations étrangères qui habitent en banlieue (dans certains quartiers il peut y avoir une vingtaine) est moins mise en avant que la notion de communauté d'habitants. L'accent est mis sur la cohabitation entre cultures diverses dans la commune et dans le département. Le projet du *Bondy Blog* prend sens dans la valorisation des expériences vécues dans la banlieue où des précarités se concentrent.

La culture civique relève essentiellement aujourd'hui d'une culture urbaine car la ville est mise en valeur (notamment sa dimension encore plus locale : le quartier), par les réalisateurs du *Bondy Blog*, comme le lieu d'intégration et le lieu où la citoyenneté et les pratiques collectives doivent être repensées. Ainsi, les objectifs du *Bondy Blog*, tels comme ils sont présentés par les créateurs, font apparaître une dimension localisée de la sphère publique que nous l'avons abordée. Cette dernière apparaît dans la façon dont ils mettent en lumière le rôle de lien social du blog visant favoriser la mise en débat dans les territoires. Nous nous intéressons maintenant à la production d'informations par ce blog et aux perspectives qu'elle ouvre sur les modalités actuelles de production

---

<sup>144</sup> « À travers le temps, les pratiques deviennent des traditions, l'expérience devient la mémoire collective; la démocratie d'aujourd'hui doit être capable de se référer à un passé, sans être enfermée en elle. Nouvelles pratiques et traditions peuvent et doivent évoluer pour faire en sorte que la démocratie ne stagne pas », *Ibid.*, p. 172, traduction de l'auteure.

d'information voulant se situer en dehors des médias traditionnelles. L'objectif est de confronter les déclarations de ses créateurs et réalisateurs à la production réalisée par ce média.

### 2.2.1. « Médias des quartiers » : le dernier refuge d'une presse d'opinion ?

Concrètement comment fonctionne le *Bondy blog* ? Nous rendons compte maintenant de la production du *Bondy blog*. Ensuite, nous la comparons aux objectifs affichés par ce média. Nous avons réalisé une analyse de contenu pendant la période la période février 2008 au février 2014. L'objectif a été, dans un premier temps, de saisir les thématiques traitées par le blog<sup>145</sup>. Ensuite, nous nous sommes intéressés aux différentes expériences de collaboration entre le blog et les médias traditionnels. Notre démarche porte plus sur ces expériences collectives de « co-production » avec la presse, qui ont démarré en 2008 au moment des élections municipales. Elle porte ainsi sur les stratégies qu'entretiennent les intervenants dans le *Bondy Blog* avec les médias traditionnels.

La rédaction du *Bondy Blog* se réunit une fois par semaine, sous la direction de Nordine Nabili. Les articles publiés sur le site reposent sur des thématiques variées : beauté et mode (salons de coiffure afro<sup>146</sup>, « banlieue fashion week<sup>147</sup> »), comportements religieux et culturels (histoires des femmes musulmanes qui ont fait recoudre l'hymen avant le mariage<sup>148</sup>, inégalités entre hommes et femmes à la sortie d'un rapport sur les stéréotypes liés au genre commandé par la ministre des droits des femmes<sup>149</sup>), la recherche de stage<sup>150</sup>, les quotidiens dans les lycées et collèges et les choix du cursus à suivre à l'université<sup>151</sup> etc.) Les sujets ne sont pas spécifiques aux banlieues ou aux individus issus de l'immigration. Ils ne recouvrent pas des difficultés rencontrées uniquement dans les banlieues et par les jeunes qui y habitent. Ce sont des thèmes qui touchent le quotidien, la vie ordinaire, mais surtout celle des jeunes adolescents et des jeunes adultes. Les articles reposent sur des histoires personnelles (le vécu ou ressenti du blogueur à propos d'une thématique) ou ils rapportent l'expérience d'un autre, un

---

<sup>145</sup> Cf. Annexe « démarche empirique », p.27.

<sup>146</sup> Adjanohoun Axelle, « Tout sur la culture afro », le 21 octobre 2007, sur : [http://www.bondyblog.fr/200710210001/tout-sur-la-coiffure-afro/#.U-oekvl\\_skQ](http://www.bondyblog.fr/200710210001/tout-sur-la-coiffure-afro/#.U-oekvl_skQ), consulté le 15 février 2014.

<sup>147</sup> Ichou Sarah, « La banlieue fashion week », le 26 avril 2010, sur : [http://www.bondyblog.fr/201004260002/la-banlieue-fashion-week/#.U-ogK\\_l\\_skQ](http://www.bondyblog.fr/201004260002/la-banlieue-fashion-week/#.U-ogK_l_skQ), consulté le 15 février 2014.

<sup>148</sup> Fassouli Nicolas, « Hymen recousu, honneur sauvé », le 30 mai 2008, sur : [http://www.bondyblog.fr/200805300040/hymen-recousu-honneur-sauve/#.U-ofKfl\\_skQ](http://www.bondyblog.fr/200805300040/hymen-recousu-honneur-sauve/#.U-ofKfl_skQ), consulté le 14 février 2014

<sup>149</sup> Olufemi Ajayi, « Najat Vallaud-Belkacem, « Il ne faut pas attendre la retraite pour corriger les inégalités », le 9 septembre 2013, sur : [http://www.bondyblog.fr/201309091401/najat-vallaud-belkacem-il-ne-faut-pas-attendre-la-retraite-pour-corriger-les-inegalites/#.U-oi9vl\\_skQ](http://www.bondyblog.fr/201309091401/najat-vallaud-belkacem-il-ne-faut-pas-attendre-la-retraite-pour-corriger-les-inegalites/#.U-oi9vl_skQ), consulté le 15 février 2014.

<sup>150</sup> Ndembo Boueya, « Jeunes demoiselles recherchent un stage mortel », le 3 décembre 2008, sur : [http://yahoo.bondyblog.fr/news/200812031300/jeunes-demoiselles-recherchent-un-stage-mortel#.U-ohOPI\\_skQ](http://yahoo.bondyblog.fr/news/200812031300/jeunes-demoiselles-recherchent-un-stage-mortel#.U-ohOPI_skQ), consulté le 15 février 2014.

<sup>151</sup> Chou Sin, « Chronique de la vie scolaire », le 15 novembre 2006, sur : [http://www.bondyblog.fr/200611151809/chronique-de-la-vie-scolaire/#.U-oiYvl\\_skQ](http://www.bondyblog.fr/200611151809/chronique-de-la-vie-scolaire/#.U-oiYvl_skQ), consulté le 16 février 2014.

témoin ordinaire, qui vit un problème au quotidien ou qui doit prendre des décisions professionnelles. Les billets sont toujours écrits à la première personne. (Lire les articles ci-dessous)

## De l'art Islamique au musée du Louvre

**C'EST CHAUD CULTURE VIDÉOS** MERCREDI 24 OCTOBRE 2012  
PAR CHAHIRA BAKHTAOUI

Le musée du Louvre a ouvert ses portes à un nouvel espace dédié aux arts de l'islam. Près de 3000 œuvres sont exposées sur un espace de 3000 m2, provenant de 1300 ans d'histoire et qui couvrent trois continents différents allant de l'Espagne à l'Asie du sud-est. Toutes les richesses d'une civilisation dévoilées. Les visiteurs ont-ils su apprécier ?

Pour une banlieusarde proche de Paris, je dois avouer honteusement que c'est la première fois que je mets les pieds au musée du Louvre. Comme une touriste, je découvre ainsi ce musée avec surprise. J'ai l'impression d'être dans un labyrinthe et me demande où se trouve l'entrée. J'entre dans la cour carrée qui a l'air d'être en rénovation pour ressortir par une autre porte. Je fais demi-tour et c'est là que je remarque l'interminable queue qui sans doute amène à l'entrée principale. Ce n'est pas étonnant, nous sommes le premier dimanche du mois et c'est gratuit! Alors je prends mon mal en patience et m'insère dans la queue. Au bout de trente minutes je m'introduis enfin dans l'antre de l'histoire pyramidale. A l'accueil je prends un plan où je découvre où se situe ce fameux département "Arts de l'Islam". Il se trouve à l'aile Denon. Juste un escalier à monter et l'entrée est à gauche.

CC

AI

JAMART  
Le site d

On a lu  
Affaire yn

Bondy B

La blogueuse Chahira Bakhtoui écrit sur une exposition d'œuvres d'art de l'islam dans le musée du Louvre à Paris. Elle raconte l'expérience, en tant que « banlieusarde » près de Paris, qui consiste à rentrer pour la première fois dans ce musée, article publié le 24 octobre 2012.

## Collège Henri Sellier : le ras-le-bol des profs et des surveillants

**C'EST CHAUD** LUNDI 23 DÉCEMBRE 2013  
PAR IDIR HOCINI



Quatrième étage de notre tour de France, à 3 semaines du premier tour. Si l'hexagone est bien défilé dans le regard, l'Europe d'un côté laisse le plus dévotement possible l'Europe se découpe plus difficilement. Face à la capitale de son centre névralgique Lille, à l'épreuve la dispersion de ses découpes, elles restent, tendues ou adossées, au regard à la

Le blogueur Idir Hocini écrit sur la grève dans le Collège Henri Sellier à Bondy. Il raconte les nombreuses insultes, bagarres et incivilités qui ont souvent lieu dans l'établissement. Il regrette le fait que certains jeunes, ne valorisant pas l'enseignement, puissent avoir dans l'avenir le même sort que lui : le chômage, article publié le 23 décembre 2013.

AMBiance
C'EST CHAUD
POLITIQUE
GARDE À VUE
PROFIL ADM
CULTURE
ECOLE DU BLOG
ELECTIONS 2014
CONTACTEZ NOUS
QUI SOMMES NOUS ?

## Banlieues françaises : mémoire d'une amnésie

**AMBiance** MARDI 11 NOVEMBRE 2008  
PAR ANTOINE MENUISIER

Rien de tel qu'un temps de Toussaint pour se mettre à écrire. C'était il y a trois ans et c'était déjà la Toussaint. Ou plutôt le mois de Ramadan. L'Hebdo et ses reporters débarquaient en terre inconnue : la banlieue française. J'étais établi à Paris depuis 2004, correspondant free-lance. Les émeutes de novembre 2005 me poussèrent hors de mon nid douillet. La banlieue, je connaissais. Un peu. C'est par à-coups que je m'y rendais, intrigué par cette Sibirie tempérée où vivent les descendants de la colonisation. J'avais sous les yeux le produit d'une histoire très mal digérée.

Ma conviction était acquise depuis longtemps et le réveil brutal des « quartiers » ne fit que la renforcer : la France parquait là les personnes dont elle ne voulait pas, témoins gênants de ses défaites. Elle les conservait sous une cloche en verre, dans un mélange de commisération et de sadisme : aide sociale d'une main, exclusion silencieuse de l'autre. Le 27 octobre 2005, avec la mort de Zyed et Bouna à Clichy-sous-Bois, la cloche explosa. Les relégués de Sibirie allumèrent des feux de détresse. La Perestroïka était en marche, et ce n'était pas le pouvoir central qui avait enclenché le processus.

Trois ans plus tard, la parité France-banlieue n'est toujours pas réalisée. Les choses avancent timidement. Il y a des sauts encourageants : l'intérêt des grandes entreprises pour la main d'œuvre qualifiée des quartiers ; il y a des rechutes : la Marseillaise sifflée. Mais la France ne peut pas tout, toute seule. Le documentaire de Yamina Benguigui, 9/3, *Mémoire d'un territoire*, plonge aux racines du malaise : l'histoire. La banlieue française, ce n'est pas que la France, c'est aussi l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, le Mali. Il y a en Seine-Saint-Denis et dans d'autres départements tagués « banlieue » des bi-nationalités qui ne peuvent pas

COMMENTAIRES+

AILLEURS

JAMART  
Le site de Jamart

On a lu pour vous sur le site du monde  
Affaire ynoub

Bondy Blog

Le journaliste Antoine Menuisier, l'un des premiers blogueurs à rejoindre *Bondy Blog*, écrit un article sur « l'anniversaire » des incidents de 2005 en Seine-Saint-Denis qui est à l'origine de la création du blog, article publié le 11 novembre 2008.



Il y a aussi une « rubrique » politique. La politique locale est privilégiée et les acteurs locaux bénéficient une attention particulière surtout à l'époque des élections municipales où le blog crée une rubrique spécialement relative aux impressions des habitants à l'égard des candidats et de leurs projets politiques. Depuis 2006, plusieurs partenariats entre le blog et d'autres médias (et aussi l'opérateur de télécommunication français, *SFR*) sont mis en place au moment des élections municipales et aussi présidentielles. Par exemple, un accord entre le blog et *Yahoo France* est réalisée d'octobre 2006 à juin 2007 pour aborder la campagne présidentielle en France, et avec l'opérateur de télécommunication français *SFR*, les articles du blog ont été diffusés sur les téléphones portables<sup>152</sup>. Les élections municipales de 2008 ont fait l'objet d'un projet développé en partenariat avec le journal gratuit *20minutes.fr*<sup>153</sup>. Nous reviendrons sur cette coopération. Pour les élections municipales de 2014, le *Bondy Blog* mène aussi un projet intitulé « *Le Tour de France des villages* » diffusé sur *France Inter*<sup>154</sup>. L'objectif est de rencontrer les acteurs politiques locaux et des habitants et prendre en compte les ressentis de ces derniers et les actions qu'ils mènent pour la commune. *Le Monde* et le *Bondy Blog* se sont associés également pour rendre compte des élections municipales 2014. Les articles sont diffusés dans la rubrique « Municipales » des deux médias<sup>155</sup>, comme il est possible d'observer dans les images ci-dessous :

---

<sup>152</sup> *SFR* annonce en 2007 la création d'un site consacré exclusivement à l'élection présidentiel de 2007 sur leur portail multimédia mobile. Le *Bondy Blog* était l'un des acteurs qui alimentent ce site. Les clients *SFR* pouvaient y accéder depuis leur portable, disponible sur : <http://groupe.sfr.fr/presse/communiques-de-presse/les-resultats-du-barometre-electoral-en-continu-de-ipsos-sur-le-site>, publié le 28 février 2007.

<sup>153</sup> Le partenariat a consisté à la reprise de certains billets dans le quotidien *20 minutes*, mais aussi à la réalisation d'un travail en binôme entre les journalistes professionnels et les *Bondy* blogueurs sur les élections municipales de mars 2008, disponible sur <http://www.20minutes.fr/blogs/186442-bondy-blog-aussi-20minutesfr>, publié le 8 octobre 2007.

<sup>154</sup> Le premier épisode de ce « *Tour de France des villages* » avait lieu dans la commune de Fontgombault dans la Région Centre. Il raconte l'histoire de la commune qui a un maire contre le mariage des homosexuels et rencontrent des habitants qui sont mécontents de sa politique et se réunissent dans un garage pour manifester pour le respect des lois de la République. Il est disponible sur : <http://www.bondyblog.fr/201402141323/le-tour-de-france-des-villages-les-moines-comme-le-maire-sont-tendance-a-droite-voire-tres-tres-a-droite/#.UxBivf15MkQ>, le 14 février 2014.

<sup>155</sup> Nous retrouvons les mêmes articles dans les sites du *Monde* et du *Bondy Blog*, comme, par exemple, celui réalisé sur le quartier Saint-Michel à Bordeaux par deux blogueuses du *Bondy Blog* : [http://www.lemonde.fr/municipales/article/2014/02/26/bordeaux-saint-michel-voix-rauque-de-la-ville-mannequin\\_4373237\\_1828682.html?xtmc=bondy\\_blog&xtcr=4](http://www.lemonde.fr/municipales/article/2014/02/26/bordeaux-saint-michel-voix-rauque-de-la-ville-mannequin_4373237_1828682.html?xtmc=bondy_blog&xtcr=4); <http://www.bondyblog.fr/201402251301/saint-michel-voix-rauque-de-la-ville-mannequin/#.UxBWKv15MkQ> publiés le 25 février 2014.

POLITIQUE MUNICIPALES 2014 Municigrams Résultats Marseille Paris

## Bordeaux : Saint-Michel, voix rauque de la ville-mannequin

Le Monde.fr | 26.02.2014 à 16h19

Abonnez-vous à partir de 1 € Réagir Classer Partager

Recommander Partager 483 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.



Le Bondy Blog et Le Monde s'associent pour couvrir les municipales en banlieue. Retrouvez la sélection des articles sur notre espace « Municipales » et sur celui du Bondy Blog.

## Saint-Michel : voix rauque de la ville-mannequin

BORDEAUX MUNICIPALES 2014 MARDI 25 FÉVRIER 2014  
PAR ANNE-CÉCILE DEMUL SAINT ET LATIFA OULKHOUB



EN DIRECT LILLE

Semaine spéciale : Lille et sa région

Quatrième étape de notre tour de France, à 3 semaines du premier tour. Si l'horizon est bien dégagé dans la région, l'avenir d'un des bassins les plus densément peuplés d'Europe se dessine plus difficilement. Face à la vitalité de son centre néo-urbain, Lille s'oppose la dépression de ces anciennes villes minières, textiles ou sidérurgiques qui peinent à se reconstruire et à conserver leurs jeunes. Lille et sa région, bastion communiste et socialiste, sont devenues un terrain d'enjeu politique sur

MUNICIPALES 2014. Jadis ultra populaire et point de chute des immigrés, le quartier bordelais de Saint-Michel a subi ces dernières années une vague de rénovation urbaine. Plus hype et forcément plus cher, Saint-Mich' est devenu provisoirement symbole de mixité sociale. Mais jusqu'à quand ?

Onze heures, quartier Saint Michel en plein cœur de Bordeaux. Le soleil inonde doucement la place. Il chauffe mais ne brûle pas et donne à l'église centrale un éclat particulier. L'imposante bâtisse

La politique d'immigration du gouvernement de Nicolas Sarkozy a été également suivie de près (comme par exemple, la proposition de loi sur la déchéance de la nationalité a fait l'objet d'un article<sup>156</sup>). La « rubrique » politique recouvre les discussions menées dans le cadre du « *Bondy Blog café* » (image reproduite ci-dessous) où quelques blogueurs et Nordine Nabili reçoivent un invité politique pour discuter sur une thématique déterminée. Le débat est diffusé sur *France Ô* (chaîne publique de *France Télévisions*).

Les sujets abordés par le blog privilégient le département de Seine-Saint-Denis (et les communes qui y font partie) et recouvrent des thématiques telles que la discrimination, la pauvreté, le logement etc. Ainsi, le blog est un média consacré aux problèmes spécifiques de certaines banlieues, mais surtout il porte le regard des habitants de ces communes sur l'actualité en général. Ce média fonctionne comme s'il jouait le rôle de la presse quotidienne régionale (PQR) : un journalisme « local » de « proximité ».

<sup>156</sup> Widad Ketfi, « La déchéance de la nationalité, c'est la porte ouverte au relativisme culturel », le 12 octobre 2010, sur : [http://www.bondyblog.fr/2010/10/12/303/la-decheance-de-la-nationalite-c-est-la-porte-ouverte-au-relativisme-culturel/#.U-omF\\_I\\_skQ](http://www.bondyblog.fr/2010/10/12/303/la-decheance-de-la-nationalite-c-est-la-porte-ouverte-au-relativisme-culturel/#.U-omF_I_skQ), consulté le 25 février 2014.

« Il y a longtemps qu'on n'espère plus »

C'EST CHAUD MARDI 22 NOVEMBRE 2011  
PAR YAMINA JARBOUA



Jeunes, une génération précaire. Les 18-25 ans représentent la catégorie la plus pauvre de la société. Bien plus pauvre que les personnes âgées. Après avoir pris connaissance de ce rapport pessimiste fait par le Secours Catholique, j'ai voulu, moi aussi, mener l'enquête sur cette tranche d'âge. L'interroger afin de pouvoir me renseigner sur la situation. J'ai pu, hélas, constater que venant de Bondy ou d'ailleurs, le même refrain revient souvent en boucle. Certains, honteux de leur situation ou juste par choix personnel ont préféré garder l'anonymat.

EN [



Semaine

Quatrième semaines déçagées dan bassins les se dessine de son cant dépression

La bloggeuse Yamina Jarboua écrit cet article sur une petite enquête qu'elle a menée avec des jeunes adultes sur leurs principales difficultés, article publié le 22 novembre 2011.

La production des bondy blogueurs reflète certains idéaux revendiqués par le *pure player*. Nous avons démontré que le *Bondy blog* joue un rôle dans la production d'une information locale marqué par le souci du lien et de la mise en relation des individus appartenant à une même commune. La mise en relation est présentée dans les objectifs affichés sur leur site :

« L'association se propose de susciter, à permettre et à nourrir le débat et la discussion autour des principales thématiques et des enjeux relatifs aux banlieues en général et à la Seine Saint Denis en particulier. De contribuer à l'information des individus et des communautés sur les services publics disponibles en banlieue et leur bon usage<sup>157</sup> ».

Les stratégies suivies se rapprochent, dans une certaine mesure, des discours tenus. Cela vaut aussi pour les stratégies économiques. Le blog a un partenariat avec la société américaine « Yahoo ! » qui achète les contenus produits régulièrement par les jeunes. « Yahoo ! » est un portail, c'est-à-dire, un site web qui permet aux internautes d'accéder à des contenus du web. Il est aussi un moteur de recherche (comme Google) mais son activité principale consiste à indexer des documents présents sur internet. Le blog est subventionné par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et le Conseil régional Ile-de-France. Selon le président du *Bondy Blog*, Nordine Nabili, 80% des revenus du blog sont générés par le travail des jeunes blogueurs<sup>158</sup>. Ce média en ligne n'a que quelques années d'existence (il a été créé en

ANNUAIRE C'EST CHAUD POLITIQUE BANLIEUE À VIVRE BANLIEUENNE CULTURE ÉCOLE MÉTIERS ÉLÉMENTS 2014 LES DÉBATS NOUVEAU CONTACTS/ADRES

Henri Guaino : "diminuer le salaire des députés ne diminuera pas la misère"

PROFANE MARDI 10 DÉCEMBRE 2013  
PAR SABINE HENRI



EN DIRECT



Quatrième étape de notre tour de France à 3 semaines du premier tour. Si l'ancien est bien chagrin dans la région, l'ancien d'un des salariés les plus démotivés d'Europe se félicite d'être officiellement l'ancien de son centre régional. L'ère, à l'appui de la direction de son secteur, elle n'est pas facile ou satisfaisante au contact à la

Henri Guaino est le premier homme politique de droite à se prêter à l'exercice des questions-réponses pour la troisième saison de Bondy Blog Café. Sa carrière d'homme de l'ombre de l'ex-Président, ses relations avec grandes figures de gauche, son interprétation des responsabilités des discours de Duhar et bien d'autres sujets ont été abordés avec le député des Yvelines, Monsieur

*Bondy Blog Café* avec l'invité Henri Guaino, ancien conseiller du ex-président Nicolas Sarkozy, le 20 décembre 2013.

<sup>157</sup> Les objectifs du Bondy Blog sont disponibles sur : [http://www.bondyblog.fr/mentions-legales/#.UxHvz\\_1SMkS](http://www.bondyblog.fr/mentions-legales/#.UxHvz_1SMkS), consulté le 27 février 2014.

<sup>158</sup> Selon Julie Sedel, les blogueurs sont encadrés par un rédacteur en chef et un adjoint et reçoivent 40 euros par article. Nous renvoyons à : « Bondy Blog, le travail de représentation des « habitants de banlieue » par un média d'information participative », *Réseaux*, n° 170, 2011, p. 111.

2005) et il est encore dans une phase de recherche de recettes afin de se stabiliser. Néanmoins, tout indique, que le blog s'est forgé une certaine crédibilité avec ces dispositions financières. Il est lu chaque mois par quelque 400 000 visiteurs (en cinq mois, de janvier à mai 2010, il a totalisé 2 millions de visiteurs<sup>159</sup>). Le blog s'est enrichi de chroniques régulières et il a déjà remporté le prix « Challenge » du meilleur blog politique en 2009 et le « Prix de la citoyenneté » par la Fondation EDF (Electricité de France).

Depuis neuf ans, l'expérience entamée par *Bondy Blog* demeure et se renforce avec d'autres exemples. Le projet s'est étendu à d'autres villes : *Bondy Blog* à Marseille (né en 2007), Lyon (créé en 2008), Dakar (créé en 2008) et en Suisse (à Lausanne il est mis en ligne en 2008). De plus, le blog de Bondy a inspiré d'autres initiatives venant des quartiers situés en ZUS. Ces « médias des quartiers » sont animés par des associations qui visent à donner la parole aux habitants. Comme, par exemple, le « Quartiers sans cible<sup>160</sup> » à Bordeaux ; « Med'in<sup>161</sup> » à Marseille ; « Regard 2 banlieue<sup>162</sup> » en Île de France... Sur leur site web, nous observons une production régulière d'information (texte, vidéo, des entretiens avec des habitants et des élus). D'une manière générale, ils ont tous le même objectif avoué : faire comprendre - à travers des textes, images, vidéos, photos - ce qui se passe dans la banlieue et avec ses habitants et constater le fossé entre le pouvoir politique, les médias et le quotidien des habitants.

L'émergence de plusieurs initiatives aboutit à la création, en 2008, de l'association, « La Presse et cité », fondée pour réunir les différentes propositions développées au sein du territoire français (une vingtaine) et promouvoir leur visibilité. Elle a le même objectif que les initiatives de production d'informations en ligne : « *déconstruire les images et les discours convenus pour permettre une lecture critique et citoyenne des informations sur les quartiers populaires* <sup>163</sup> ». Pour ce faire, deux volets se développent : un premier pour encourager la production des habitants et un autre pour dialoguer avec des médias traditionnels en créant un cahier des charges pour qu'ils

---

<sup>159</sup> Disponible sur : <http://www.bondyblog.fr/qui-sommes-nous/#.UudguxBKG00>, consulté le 30 janvier 2014.

<sup>160</sup> L'association « Quartier Sans Cible » est née en octobre 2005 après des événements de Clichy Sous-Bois et a décidé de créer ce qu'elle appelle un « média urbain » qui porte le même nom. L'objectif est « *de changer l'image des quartiers populaires et de démontrer qu'il existe une richesse inexploitée dans les banlieues* » à travers des articles d'une revue de presse, de reportages ou d'articles réalisés par l'équipe de rédaction. De plus, l'association organise des forums, des débats auprès de tous les acteurs des quartiers populaires sur le thème de la banlieue (élus politique, associations, enseignants, éducateurs, police, journalistes), présentation disponible sur : <http://quartiersanscible.com/association/>, consulté le 12 février 2014.

<sup>161</sup> Mis en ligne en 2007, Med'in a été créé par une association du même nom avec l'objectif d'être « *un passeur d'infos qui ne font pas forcément la Une des grands médias* », disponible sur : <http://www.med-in-marseille.info/>, consulté le 12 février 2014.

<sup>162</sup> « Regard 2 la banlieue » est un web tv participative animé par l'association « La Cathode », après les événements en 2005, conçue pour accueillir des documents audiovisuels et presse écrite réalisés par des jeunes de l'Ile-de-France, de France et d'Europe. L'originalité de ce projet est la formation qui vise associer à sa fabrication des habitants de Plaine Commune (qui rassemble les villes d'Aubervilliers Saint-Denis, Villetaneuse...) et de la Seine-Saint-Denis et de les former au métier de journaliste reporter d'image, disponible sur : <http://www.regards2banlieue.tv/index.php/presentation>, consulté le 12 février 2014.

<sup>163</sup> <http://www.presseetcite.info/presse-cite-journal-officiel-des-banlieues>, consulté le 12 février 2014.

recréent des liens avec les banlieues, à partir d'actions comme favoriser l'insertion des élèves des quartiers populaires dans les médias, proposer aux écoles de journalisme et aux rédactions des rencontres ou séminaires de formation (sensibilisation sur les histoire/sociologie des banlieues et de l'immigration), favoriser l'émergence d'un Conseil de la Presse, entre autres. Le cahier est un guide qui vise à combler ce que l'association appelle la « *fracture médiatique*<sup>164</sup> » dont souffrent les quartiers d'habitat social, c'est-à-dire, améliorer la représentation des banlieues et des classes populaires qui se sentent peu et souvent mal représentées dans les moyens de communication.

Nous avons abordé quelques initiatives différenciées, prises par des petits groupes dans de nombreux quartiers, qui deviennent collectives. Ces dernières sont motivées et nourries par des logiques sociales en constantes transformations. Celles-ci sont à chercher du côté des modes de la prise de parole qui s'enrichissent avec la mise en évidence de la parole ordinaire et des passerelles qui s'établissent entre ces nouveaux médias et les médias « traditionnels » (presse, télévision, radio). Certes, des modalités innovantes d'expressions des points de vues émergent, cependant, de ces nombreux exemples des médias en ligne émergent également des ressemblances avec la presse d'opinion analysée par Jürgen Habermas au XVIII<sup>e</sup> siècle que nous avons abordée au début de ce chapitre. Le souci de mettre en relation et d'impliquer les citoyens dans la vie politique relève d'une tradition historiquement liée à la naissance de la presse française critique à l'égard de l'absolutisme monarchique. Nous l'avons affirmé au début de ce chapitre, les journaux naissants ont été des acteurs puissants de la sphère publique. L'état d'esprit des médias en lignes « des quartiers » est également fondé sur des valeurs d'égalité et de liberté avec l'accent mis sur la collectivité et le lien entre les individus. De cette manière, ces médias demeurent de la presse d'opinion dans le sens où ils fournissent aux habitants d'occasions de discussion sur la vie dans les quartiers. Toutefois, ces expériences ne se déroulent pas obligatoirement dans la sphère publique politique : elles échappent souvent à la sphère politique. L'accent est plutôt mis sur la dimension sociétale que proprement politique des échanges. Si des liens peuvent être renforcés par la création des médias sur le web, ils recouvrent aussi des propos souvent idéalisés et exagérés liés aux potentiels des techniques et au « local » en tant que « *moteur de la société*<sup>165</sup> », comme nous l'avons abordé dans la première partie de ce mémoire.

Nous avons abordés plus haut des expériences qu'entretiennent les *Bondy Blog* avec des organisations médiatiques. Ces expériences, que traitons maintenant, révèlent de « nouvelles » manières de produire des messages.

---

<sup>164</sup> Guide pratique pour les médias en banlieue. Eléments pour l'amélioration du traitement médiatique des banlieues - 2010, disponible sur : <http://www.presseetcite.info/sites/default/files/quide%202010.pdf>, consulté le 12 février 2014.

<sup>165</sup> Pailliat Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, p. 54.

### 2.2.2. Des alliances avec les médias « traditionnels » : une frontière poreuse entre professionnels et non professionnels

Depuis sa création, le *Bondy Blog* reçoit des critiques portant sur leur légitimité dans la production de l'information, c'est-à-dire, sur leur la prise de distance et leur « neutralité ». C'est ce qu'affirme Nordine Nabili :

« La question de la légitimité du Bondy Blog s'est toujours posée. Elle nous a été posée d'abord par les professionnels de l'information, elle est posée par un certain nombre de nos lecteurs, et elle est posée souvent par un certain nombre d'acteurs. Mais derrière tous ces questionnements, c'est la légitimité même des jeunes contributeurs qui est en réalité mise sur la place publique. Le message implicite, c'est : qui êtes-vous pour pouvoir prendre la parole comme ça ? Et la réponse est : pourquoi on n'aurait pas le droit, nous, d'avoir un avis à donner sur le monde contemporain, que ce soit sur des sujets qui nous concernent directement ou indirectement<sup>166</sup> ».

La production des blogueurs n'est pas négligeable, bien au contraire, deux articles en moyenne sont publiés chaque jour, certains contiennent des éléments sonores et vidéo. Ces « nouvelles » pratiques d'auto-publication d'information en ligne mettent à l'épreuve la profession. Les journalistes sont les premiers à réaffirmer leur légitimité fondée sur des compétences spécifiques et irremplaçables face aux « nouveaux » arrivés. En relation aux critiques relatives à la production de l'information sur la banlieue, ces professionnels avancent souvent des contraintes provenant du support pour lequel ils travaillent : le temps ou le manque d'espace dans la maquette du journal, par exemple. Pour le journaliste Luc Bronner, spécialisé des « banlieues » au *Monde*, le manque de temps est la raison principale qui empêche ces professionnels de se rapprocher des habitants, de créer des liens et de se faire accepter dans les banlieues. Il affirme, néanmoins, disposer des conditions idéales pour traiter ce sujet :

« Le facteur temps est essentiel. J'ai la chance, en travaillant au *Monde*, de pouvoir consacrer un plein-temps à mon travail dans les quartiers, donc de pouvoir intervenir dans les phases de crise, évidemment, mais aussi dans les périodes calmes, celles où on peut créer des contacts, celles où on peut raconter les banlieues dans leur complexité<sup>167</sup> ».

Pour Nordine Nabili, s'il y a un traitement « inadéquat » des « banlieues » ce n'est pas seulement en raison de contraintes professionnelles. La légitimité des blogueurs repose sur le fait qu'ils ont des connaissances que les journalistes n'ont pas forcément :

---

<sup>166</sup> « "Les médias ont un retard phénoménal sur la manière dont on doit traiter les banlieues" », Chat avec Nordine Nabili sur *LeMonde.fr*, le 29 octobre 2010.

<sup>167</sup> « Banlieues et médias : "une incompréhension mutuelle" », Chat avec Luc Bronner sur *LeMonde.fr*, le 2 avril 2010.



« On doit pouvoir parler de la banlieue sans avoir vécu en banlieue, comme je suis capable de parler des Etats d'Amérique du Sud sans y avoir vécu. Il n'est pas nécessaire d'être un toxicomane pour parler de toxicomanie, comme il n'est pas nécessaire d'avoir vécu l'inceste pour en parler, etc., car il existe une chose importante : il y a des livres, des recherches, une culture générale. Et les questions de banlieue doivent aussi à un moment donné s'inscrire dans la culture<sup>168</sup> ».

Dans cette logique, les blogueurs (et bloggeuses) de Bondy sont en mesure de parler de ce territoire sans utiliser pour cela un « *vocabulaire médical de très grands spécialistes et des solutions marketing que les politiques proposent en réponse* <sup>169</sup> ». Le président du « Bondy Blog » insiste ainsi sur l'importance de l'enseignement et aussi sur le changement dans la formation dans des écoles de journalisme. Les créateurs du *Bondy Blog* ont également l'objectif, différemment d'autres médias en ligne comme *Rue89*, de former les blogueurs au journalisme. Le blog s'inscrit ainsi dans une logique professionnelle. C'est dans ce cadre qu'une antenne de l'école supérieure de journalisme de Lille est ouverte en 2009 à Bondy, soutenue par la mairie de Bondy et la sous-préfecture de Seine-Saint-Denis. Cette antenne à Bondy consiste concrètement à former une classe préparatoire aux concours des grandes écoles de journalisme. Le « Prépa Egalité des chances » est ouverte chaque année à vingt jeunes boursiers de familles très modestes, de toutes les origines. Elle offre la possibilité à ces étudiants boursiers de préparer et de passer gratuitement les concours des écoles de journalisme françaises reconnues par la profession<sup>170</sup>. Dans l'année 2009, des vingt jeunes sélectionnés trois étaient Bondy bloggeuses. La préparation dure six semaines dont trois à Lille et trois à Bondy. Durant cette période, des journalistes professionnels se sont relayés pour conseiller et surtout former les jeunes aux épreuves du concours. En 2014, la cinquième promotion de « prépa » a été sélectionnée pour passer la formation. Cette initiative est fortement encouragée par les collectivités locales, dont la mairie de Bondy qui met en avant la création de l'antenne de l'école de journalisme comme le signe d'une « *ville en mouvement*<sup>171</sup> ». L'initiative fait donc l'objet des stratégies de la communication des collectivités territoriales, souvent fondées sur la notion d'innovation.

Pour le président du *Bondy Blog*, Nordine Nabili, cette action en partenariat avec l'école de journalisme lilloise n'est pas seulement un premier pas car elle permet à ces jeunes de construire les médias de demain. Il envisage encore d'aller plus loin, il veut construire « *une vraie école, leader de la formation aux métiers de l'audiovisuel en Seine-Saint-Denis et laboratoire d'expérimentations unique en France sur les*

---

<sup>168</sup> *Ibid.*

<sup>169</sup> *Ibid.*

<sup>170</sup> Plaquette disponible sur le site de l'École supérieure de journalisme de Lille : <http://esj-lille.fr/?s=plaquette+prepa>, consulté le 28 janvier 2014.

<sup>171</sup> Présentation de la ville de Bondy sur : <http://www.ville-bondy.fr/cadre-de-vie/decouvrir-bondy/>, consultée le 27 février 2014.

thématiques médias-banlieues-diversité<sup>172</sup>». La coopération avec une école de journalisme reflète une intention mise en avant par les responsables du blog à long terme. Depuis 2007, l'« école du blog » est ouverte à tous ceux qui veulent en apprendre plus sur le métier de journalisme. Des professionnels de la presse (*Courrier International*, *Le Monde*, *Canal+*) viennent animer les séances avec des exercices pratiques pour aider les intéressés à s'exprimer sur différents supports (écrit, radio ou vidéo). Le *Bondy Blog* s'est également engagé auprès de l'Université de Cergy Pontoise pour la création d'un Master Journalisme installé à Gennevilliers en 2011<sup>173</sup>. Dans la première promotion du master, la majorité des étudiants habitait dans l'agglomération parisienne et 60% étaient boursiers. D'autres initiatives de ce genre sont également mises en place dans d'autres villes avec le soutien des collectivités locales et associations : l'École des métiers de l'information (EMI) de Paris, en partenariat avec la *Télé libre*<sup>174</sup> créée par John Paul Lepers (journaliste dans *Latélélibre.fr*), lance en 2010 le projet « Reporter citoyen », une formation gratuite de trois ans aux métiers du reportage multimédia destinée à inciter de jeunes habitants des zones urbaines sensibles à la création de sites d'informations de proximité<sup>175</sup>. Le directeur générale de l'EMI, François Longéras, affirme que ce projet est une manière de « faire bouger le système de formation des écoles de journalisme en participant à l'émergence d'une nouvelle forme de métier<sup>176</sup> ». L'initiative fait ainsi l'objet de propos idéalisés sur un possible renouvellement du métier.

Au total, vingt candidats ont été sélectionnés (des jeunes femmes et hommes, de 18 à 30 ans, habitant les quartiers « sensibles ») et, en 2012, une première formation de journalisme est annoncée<sup>177</sup>. La première promotion de « Reporter citoyen » avait bénéficié du soutien sur trois ans du Conseil régional d'Île-de-France, l'aide de l'Acisé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et du ministère de la Culture. L'EMI et *LaTéléLibre* ont décidé de lancer une deuxième promotion qui, depuis février 2013, renouvelle l'expérience pour trois ans (2013-2015) avec l'appui de la Région Île-de-France en partenariat avec les villes de Créteil, Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, Grigny et Viry-Châtillon (Les Lacs de l'Essonne)<sup>178</sup>.

---

<sup>172</sup> « Pour une autre image de la banlieue », *LeMonde.fr*, le 10 janvier 2010.

<sup>173</sup> Disponible sur : <http://www.bondyblog.fr/201209170053/%C2%AB-la-sociologie-des-etudiants-en-journalisme-evolue-peu-%C2%BB/#.Uuumhfl5MkQ>, consulté le 30 janvier 2014. Egalement sur le site de l'université de Cergy Pontoise: <http://www.u-cergy.fr/fr/formations/schema-des-formations/M/SHS/f36-121.html>, consulté le 30 janvier 2014.

<sup>174</sup> *LaTéléLibre* est une webtélé citoyenne et laboratoire de télévision créée en 2007 par le journaliste John-Paul Lepers qui a déjà travaillé pour *TF1*, *Canal +*, *France 2*. <http://latelelibre.fr/>

<sup>175</sup> « Pour une autre image de la banlieue », *LeMonde.fr*, le 10 janvier 2010.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Disponible sur <http://www.presseetcite.info/ressource/formations/les-reporters-citoyens-font-parler-les-sans-voix>, consulté le 25 février 2014.

<sup>178</sup> Site web du projet « Reporter citoyen » disponible sur [http://www.reporter-citoyen.fr/?page\\_id=1635](http://www.reporter-citoyen.fr/?page_id=1635), consulté le 24 février 2014.



Si dans un premier temps, les journalistes ont été méfiants par rapport à la production des blogueurs, dans un second temps, des collaborations s'établissent progressivement entre ces derniers, les sociétés audiovisuelles et les groupes de presse. Les blogueurs de Bondy collaborent avec *Télérama*, le *Financial Times*, *Elle*, *Le Monde*, *Courrier International*, *Canal Obs*, *France Inter* etc. Nordine Nabili tient depuis 2010 une chronique (« Dans nos quartiers »), tous les jeudis matin, sur *LCI*, la chaîne info de *TF1* consacrée à « l'actu des cités<sup>179</sup> ».

Dès octobre 2007, le blog est passé sur le site du quotidien gratuit, *20minutes.fr*, afin de développer des projets communs notamment dans la couverture des municipales de mars 2008. Quelques billets ont été repris sur le site de *20 minutes* et un travail en binôme a été développé entre les journalistes et les Bondy blogueurs. Comme, par exemple, un reportage réalisé à Villiers-Le-Bel sur la marche en hommage à deux adolescents décédés à la suite d'un accident en moto en 2007. Les blogueurs (dont Nordine Nabili) ont accompagné certains journalistes sur place<sup>180</sup>. Sur le site de *20 minutes*, il est annoncé que le reportage complet sera publié plus tard sur le *Bondy Blog*. Ce partenariat donne donc visibilité au blog en même temps qu'il permet d'alimenter le site de ce quotidien gratuit.

Le « succès » du blog a fait écho dans la presse, notamment au *Monde*. Nous pouvons citer des exemples : le chat avec Nordine Nabili publié dans *Le Monde*<sup>181</sup>, l'enquête réalisée dans *Le Monde Magazine* pour fêter les cinq ans du blog<sup>182</sup>, et la publication d'une sélection d'articles des blogueurs depuis la création du blog<sup>183</sup> et des extraits vidéo d'une conférence de rédaction du *Bondy Blog*<sup>184</sup>. La publication, ailleurs, d'articles des blogueurs indique également que le blog est devenu une référence et une source à consulter. Ce sont des intérêts qui convergent : quelques organisations médiatiques ouvrent petit à petit leurs portes et les blogueurs veulent établir des passerelles pour ne pas rester replier sur eux-mêmes. Il faut rappeler que le *Bondy Blog* a été créé par des journalistes qui connaissent le fonctionnement du secteur médiatique, ses contraintes et l'évolution du marché de l'information en ligne. Tout porte à croire que la tendance de la presse écrite est de se tourner de plus en plus vers l'internet afin notamment de capter de nouveaux publics.

Le blog « Hexagone » sur le sujet « immigration » de la journaliste Catherine Coroller est aussi un autre exemple. Son blog est un espace en interaction avec le journal version papier (il reprend certains articles publiés sur *Libération*) où des contenus sont

<sup>179</sup> <http://lci.tf1.fr/chaine-lci/lci-muscle-sa-grille-de-rentree-a-partir-du-lundi-30-aout-6046790.html>

<sup>180</sup> <http://www.20minutes.fr/france/197024-marche-ados-villiers-le-bel>, le 26 novembre 2007.

<sup>181</sup> « "Les médias ont un retard phénoménal sur la manière dont on doit traiter les banlieues" », Chat avec Nordine Nabili sur *LeMonde.fr*, le 29 octobre 2010.

<sup>182</sup> « Le Bondy Blog dans la cour des grands », le 30 octobre 2010.

<sup>183</sup> *Ibid.*

<sup>184</sup> Sur : [http://www.lemonde.fr/societe/video/2010/10/30/dans-les-coulisses-de-la-redaction-du-bondy-blog\\_1432080\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/video/2010/10/30/dans-les-coulisses-de-la-redaction-du-bondy-blog_1432080_3224.html), publié le 30 octobre 2010.

hétérogènes (le texte contient des liens sur d'autres sites internet) et le parti pris est plus manifeste. C'est aussi un espace d'échange avec les lecteurs et des publications éventuelles de leurs commentaires, comme nous l'avons montré précédemment dans la première partie de chapitre. Il indique la tendance des médias à chercher la parole ordinaire à partir des expériences vécues. En revanche, la création des blogs dans les plateformes des journaux en ligne s'inscrit dans une logique de l'entreprise de presse (en l'occurrence *Libération*) qui encourage ses journalistes à être polyvalents. Dans le cas de Catherine Coroller, la création du blog a signifié un travail supplémentaire.

L'embauche de Serge Michel, fondateur du « Bondy Blog », au quotidien *Le Monde*, comme directeur adjoint des rédactions, officiellement annoncé en avril 2011<sup>185</sup>, peut être interprétée comme une illustration de ce mouvement vers la production d'information en ligne. Serge Michel est désormais chargé du rapprochement entre les rédactions papier et internet. Il est responsable pour le lancement, en 2012, du projet « Monde Académie<sup>186</sup> », qui offre une formation pratique au journalisme, pendant un an, à 69 jeunes de 18 à 25 ans. C'est également à cette période (avril 2011) que Luc Bronner, spécialisé des « banlieues », devient rédacteur en chef et s'occupe de coordonner le nouveau pôle société et le pôle politique. Cette « coïncidence » peut être également interprétée comme un indicateur des tendances liées à des logiques professionnelles et marchandes : des investissements dans la production de l'information en ligne et de l'information « locale » par des professionnels et des non-professionnels avec accent mis sur des enquêtes de terrain dans des quartiers d'habitat social. Il est possible ainsi d'envisager que la production de l'information sur la « banlieue » n'est plus synonyme d'un échec professionnel, comme l'a affirmé la sociologue Julie Sedel dans sa thèse en 2007<sup>187</sup>. Toutefois, la place de la rubrique « banlieues » demeure fragile, comme l'illustre les déclarations des journalistes du *Monde* sur la menace de disparition du poste « banlieues » prévue dans le projet de réorganisation du quotidien<sup>188</sup>.

La réussite du *Bondy Blog* - traduite par la mise en œuvre des initiatives pérennes - donne des indices sur l'avenir de la production d'information dans et en dehors des médias. Ce sont des transformations qui ont pris forme assez récemment, en revanche, elles dépassent les stratégies des entreprises médiatiques qui prétendent uniquement s'inscrire dans le cours de l'évolution de la production de l'information. La formation au journalisme elle-même est concernée par ces mutations qui sont alimentées par différents acteurs : institutions publiques, acteurs politiques (les municipalités),

---

<sup>185</sup> « Une nouvelle équipe à la direction des rédactions du "Monde" », *LeMonde.fr.*, le 4 avril 2011.

<sup>186</sup> Parmi les sélectionnés pour l'expérience, trois ont la possibilité d'avoir un contrat de travail à la fin de la formation professionnelle au sein du quotidien, présentation sur : <http://academie.lemonde.fr/>

<sup>187</sup> Sedel Julie, *La banlieue comme enjeu de lutte symbolique. Contribution à l'étude des relations entre médias et champs sociaux*, Mémoire de doctorat en sociologie, sous la direction de Patrick Champagne, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2007.

<sup>188</sup> Hanne Isabelle, « Au «Monde», une ligne dure pour les salariés », le 27 février 2014.

organisations médiatiques et écoles de journalisme. Ce mouvement manifeste l'émergence d'un nouveau modèle d'action communicationnelle, que nous traitons maintenant.

### 2.3. Un nouveau modèle d'action communicationnelle en cours ? De nouvelles normes et des rapports sociaux complexifiés

« Thinking outside the Box » est aussi une autre recommandation adressée aux journalistes qui traitent de l'immigration et qui figure dans le rapport de l'association « French American Foundation ». Il s'agit de proposer de nouvelles manières d'aborder ce sujet, c'est-à-dire, de nouvelles pratiques journalistiques. Notre objectif ici n'est pas cependant de recommander une « meilleure » façon de faire du journalisme, ni d'avertir les journalistes contre les « périls » de leur pratique, mais d'observer la manière dont eux-mêmes désignent ces nouvelles perspectives de travail car celles-ci reposent sur des stratégies qui se remodelent par des logiques sociales. Notre ambition est de comprendre ces dernières car nous considérons que les actions communicationnelles ne se restreignent pas à l'acquisition des compétences dans les échanges. Elles sont des actions liées aux relations entre les individus et à leurs modes de vie. L'émergence des éventuelles normes d'action se révèlent ainsi par de nouvelles actions communicationnelles<sup>189</sup>.

D'abord, dans le rapport de l'association *French American Foundation*, les journalistes conférenciers étaient d'accord pour traiter le flux migratoire dans une dynamique plus large, comme un élément faisant partie des changements socio-économiques qui affectent plusieurs pays dont le pays d'accueil. Ensuite, l'accent est mis sur la compréhension de l'immigration aussi comme un phénomène d'émigration : tout immigré est un émigré. Traiter l'individu seulement comme un immigré ne prend en compte le point de vue de la société d'accueil. Selon le rapport, les journalistes en charge de l'immigration devraient ouvrir la réflexion sur l'immigration et l'intégration en les incorporant à des questions qui touchent la société en général : ses institutions, ses idéaux... Ce thème est donc considéré comme une fenêtre qui permet aux journalistes de regarder ailleurs en rendant compte d'un contexte plus large :

« Conflict should not, therefore, be interpreted as a sign that the integration of immigrants is not working; instead, it should be recognized as a part of a long process. The topic of immigration is often viewed as an isolated question that only concerns immigrants, when in reality, the fundamental questions being asked are questions about society at large. Immigration forces society to reflect upon its ideals, freedoms and

---

<sup>189</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p.116.

institutions, and journalists, too, should reflect on these larger questions as part of their work<sup>190</sup> ».

L'accent est mis sur l'utilisation des histoires (des témoignages, des expériences personnelles concrètes) comme un élément central dans les reportages. *Bondy Blog* s'inscrit dans ces recommandations. Des tentatives d'apporter de « nouvelles » grilles de lecture (et aussi de nouvelles lignes d'écriture) sur le sujet « immigration » émergent au sein des médias en développement, dits « alternatifs », « citoyen » ou encore « participatif », dont le « Bondy Blog » semble être l'exemple majeur et l'expérience la plus prometteuse. Nous ne pouvons pas oublier que l'émergence d'un tel média en ligne reflète les manifestations des habitants qui s'inscrivent dans des espaces urbains. Les quartiers dits « sensibles » sont des espaces marqués par un tissu associatif engagé dans plusieurs animations telles que des activités informatives, sportives ou éducatives, comme nous l'avons montré avec l'exemple de la Villeneuve dans la première partie de ce mémoire. La sphère publique ne consiste pas uniquement en des institutions médiatiques, bien évidemment. D'autres facteurs concourent à sa formation, dont l'interaction et l'engagement des citoyens dans la vie politique. Le « Bondy Blog » catalyse l'engagement de certains habitants qui veulent manifester leur opinion sur l'économie ou sur la politique par exemple. L'enjeu est de renforcer le lien entre les individus (différentes catégories sociales) à partir de la prise d'initiative des habitants intéressés. Des investissements personnels irriguent ainsi la collectivité, nous l'avons montré, des questions individuelles (être témoin d'un braquage) expriment des questions plus larges, des questions collectives (la violence). Il s'agit ainsi d'une insertion dans le collectif et donc pas uniquement des compétences communicationnelles acquises : ces pratiques révèlent de nouvelles normes d'action communicationnelle qui fondent le cadre de la sphère publique contemporaine. Les articles publiés sur le blog font l'objet de délibérations (des commentaires sont laissés sur le blog lui-même, certaines thématiques sont reprises par les médias traditionnels...). Elles sont associées à des modes de vie qui valorisent l'engagement et l'élaboration collective (et souvent associative) des projets, la coopération et la relation de proximité entre individus. Ces manières de faire ont à voir avec une certaine catégorie sociale : il s'agit des classes moyennes qui habitent dans de grands ensembles. Ce mouvement n'échappe pas à la presse en elle-même : elle l'encourage, elle y participe et légitime la parole privée d'un individu - témoin ou observateur et la pratique d'un journalisme d'enquête. Ainsi, les médias en ligne ne

---

<sup>190</sup>« Le conflit ne doit donc pas être interprété comme une conséquence du non fonctionnement de l'intégration des immigrés, au contraire, il doit être reconnu comme une partie d'un long processus. Le thème de l'immigration est souvent considéré comme une question isolée qui ne concerne que les immigrés, alors qu'en réalité, les questions fondamentales qui émergent sont des questions sur la société en général. L'immigration impose à la société des réflexions sur ses idéaux, libertés et institutions, et les journalistes, eux aussi, devraient réfléchir à ces grandes questions dans le cadre de leur travail », traduction de l'auteure, Rapport Media and Immigration, *French-American Foundation*, p. 18.

représentent pas une rupture vis-à-vis de la production de l'information : ils introduisent et renforcent de nouvelles tendances liées à l'évolution des pratiques communicationnelles et du mode de consommation de l'information (individualisation des pratiques en même temps que mondialisation d'échanges et circulation des thématiques).

Le Prix du journalisme de l'immigration de 2011, abordé auparavant, a été remporté par la journaliste Elise Vincent, du *Monde*, qui avait justement réalisé un reportage sur les boulangers tunisiens dans des quartiers situés dans des zones urbaines sensibles. La journaliste raconte leurs histoires personnelles et leur tradition familiale qui consiste à fabriquer des baguettes et croissants. Nous observons ainsi également des lignes d'écriture moins contraignantes qui peuvent prendre place dans la presse. Le partenariat entre le *Bondy Blog* et *Le Monde* (à travers des sélections des quelques reportages en 2010 et en 2014 au moment des élections municipales), par exemple, révèle l'utilisation du « je » et la mise en évidence du journaliste, de ses observations détaillées et impressions sur place. Certes, ce sont des initiatives assez récentes, il faudrait du temps pour analyser plus profondément leurs apports au secteur des médias. Néanmoins, le *Bondy Blog* est sorti d'un stade d'expérimentation. En ce sens, il est déjà possible d'avancer quelques traits qui caractérisent les nouveaux médias à partir de l'exemple du *Bondy Blog*, comme en illustre le tableau ci-dessous. Nous l'avons caractérisé à partir de quatre critères : l'engagement, les lignes d'écriture (registre), les interlocuteurs et la diffusion :

<b>Production de l'information</b>	<b>« Bondy Blog »</b>
<b>Engagement/positionnement</b>	Valorisation des expériences de vie et leur originalité  Questions subjectives individuelles exprimant des questions collectives
<b>Lignes d'écriture</b>	Accent mis sur la proximité – Parti pris manifeste  Articulation entre professionnels et non-professionnels
<b>Interlocuteurs</b>	Divers acteurs impliqués dans la production – notamment habitants  Accent sur la prise d'initiative
<b>Diffusion</b>	Coopération avec d'autres groupes/sociétés de télécommunications : multipolaire

Ce tableau met en lumière les éléments que nous avons mis en évidence tout au long de ce chapitre. Nous observons des éléments qui manifestent une relation de

proximité renvoyant à la presse d'opinion mais aussi des stratégies commerciales à partir de nombreuses coopérations avec d'autres médias et institutions publiques (télévision, presse et radio) : *LCP, France Ô, Le Monde, 20 minutes, France Inter*. Ces observations permettent ainsi d'envisager l'hypothèse que Bernard Miège, professeur en sciences de l'information et de la communication, a élaborée sur l'émergence d'un cinquième modèle d'action communicationnelle<sup>191</sup>. Celui-ci est en interaction avec les quatre autres (presse d'opinion, presse commerciale de masse, médias audiovisuels et relations publiques) mais présente des traits particuliers. Même si la formation de ce modèle est en cours et notre cadre d'analyse restreint (nous nous focalisons sur les médias en ligne créés par des associations de quartiers), nous développons ici les éléments principaux soulignés par Bernard Miège qui le caractérisent, à savoir : sa pluri-polarité ; son interactivité et transversalité avec les autres modèles ; l'effacement de la frontière entre professionnel et non-professionnel et, enfin, sa dimension encore plus sociétale que les autres modèles. Ils sont des éléments clés pour la compréhension du rapport entre les médias et la sphère publique contemporaine.

Le cinquième modèle est un modèle marqué par la présence des Tic (techniques d'information et de communication) et, ainsi, est tenu comme « pluri-polaire » : il se situe autant dans un modèle « one-to-many » que « one-one ». Nous avons souligné que les outils du web collaboratif favorisent une large diffusion des contenus, en revanche, l'échange des discussions et des contenus peut se confiner dans des relations privées. Le cinquième modèle est également en interaction plus étroite avec les autres modèles en raison, en partie, de la composante multimédia des médias en ligne : ils sont des espaces de partage et, ainsi, favorisent l'émergence des nouveaux espaces de médiation pour les contenus de natures diverses : des textes, vidéos et audio. Tous les moyens de communication sont donc concernés par ce mouvement : autant la presse que les médias audiovisuels. De plus, dans ces espaces de médiation, il peut y avoir des points en commun avec les autres modèles : à la presse d'opinion car les usagers se prêtent à la discussion (même si des discussions restent renfermées à une discussion privée ou à un environnement proche) mais aussi, aux relations publiques généralisées. N'oublions pas, ces espaces occupent une place importante dans les stratégies de communication des institutions<sup>192</sup>. Par ailleurs, la transversalité caractérise ce modèle principalement en raison du « *déplacement de limites et la consistance du domaine privé*<sup>193</sup> ». Nous l'avons abordé la fragmentation de la sphère publique habermasienne: les frontières de cette sphère qui se situe entre le domaine privé (société civile et la famille) et public (l'Etat, la Cour) se sont brouillées. Des espaces de discussions se sont formés dans

---

<sup>191</sup> Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010, p. 142.

<sup>192</sup> Comme l'ont démontré Fabrice Pirolli, Raphaëlle Crétin-Pirolli (maîtres de conférences en sciences de l'information et de la communication) à propos des institutions culturelles et de loisirs, *op.cit.*, p.78.

<sup>193</sup> Miège Bernard, *op.cit.*, p. 60.

toutes les sphères de la société. Ainsi, c'est la structure même de la sphère publique qui s'est progressivement transformée:

« [...] sphères publiques, privées et sociales dont aucune ne saurait disposer du monopole de la publicité, et de la publicisation des opinions, même si évidemment certaines y sont plus naturellement enclines que d'autres<sup>194</sup> ».

Par le biais des médias, des délibérations et des discussions privées ayant lieu dans des espaces intimes et socialisés alimentent la sphère publique « sociétale » liée à la mise en débat de la question de l'immigration. Dominique Mehl, directrice des recherches au CNRS, l'a démontré avec l'exemple de la valorisation de la parole du témoin ordinaire dans les médias<sup>195</sup>. Sa recherche avance la conclusion que la mise en exergue de ce dernier (qui est invité à s'exprimer et à mettre au débat des questions individuelles dans les plateaux de télévision) révèle l'effacement des frontières entre espace public et espace privé. Cet effacement semble se renforcer à l'heure actuelle car des espaces d'expressions sur le web sont flous et mouvants et se conjuguent à une différence de plus en plus ténue entre les statuts assumés par un individu : lecteur, auteur, spectateur, notamment depuis l'avènement du web collaboratif.

Un autre trait important à souligner est l'effacement de la frontière entre professionnel et non-professionnel en raison de la diversité d'acteurs impliqués dans la production des contenus et dans sa diffusion. Comme l'affirme Bernard Miège, le nombre accru de personnes impliquées dans la production des messages contribue à « *brouiller les repères sur la professionnalité*<sup>196</sup> ». Cela conduit à la question du professionnalisme du travail des *pures players* : les blogueurs du Bondy Blog utilisent les méthodes des journalistes, comme les entretiens ou l'analyse de documents. Pourtant, nous pouvons nous demander ce qui rend leur travail légitime. Selon le journaliste et ancien rédacteur en chef du *Bondy Blog*, l'un des premiers blogueurs arrivés avec la première équipe de blogueurs suisses à Bondy, Antoine Menuisier, les blogueurs sont plus légitimes que les journalistes de la presse généraliste pour parler de la banlieue parce qu'ils y ont vécus des expériences concrètes. De ce fait, ils peuvent parler « mal » ou « bien » de leur quartier de façon d'autant plus à l'aise qu'ils y vivent, mais n'étant pas particulièrement satisfaits des conditions, ils veulent changer de vie. Leur vécu est ainsi présenté comme une garantie de « neutralité » :

« Il y a des articles [au *Bondy Blog*] sur la banlieue dont on pourrait dire qu'ils stigmatisent. Mais on ne le dit pas puisque ceux qui les écrivent sont légitimes. Ils y vivent ou y ont vécu, ils s'emparent d'une réalité dérangeante, ou problématique, la traitent sans complaisance mais en rendant aux gens une humanité. Des choses

---

<sup>194</sup> *Idem.*

<sup>195</sup> Mehl Dominique, *La bonne parole, quand les psys plaident dans les médias*, Paris, La Martinière, 2003.

<sup>196</sup> Miège Bernard, *op.cit.*, p. 143.

incroyables sont écrites qui ne plaident pas en faveur des jeunes issus de l'immigration. On n'est pas dans le politiquement correct habituel<sup>197</sup> ».

La valorisation des questions subjectives individuelles s'inscrit dans des transformations affectant la structure de la société en elle-même : l'individualisme (traduit dans des pratiques de plus en plus différenciées) est l'une de ces mutations qui caractérise notre société et que les pratiques communicationnelles mettent en évidence. Conjointement à cela, le rapport au politique change, comme nous l'avons déjà abordé au début de ce chapitre. Le fait que la politique (ce qui nous met en relation et fonde une communauté<sup>198</sup>), occupe un espace mineur dans les modèles d'action communicationnelle, ne veut pas dire que le collectif est en « danger ». Les transformations ici présentées révèlent une « nouvelle » manière d'établir des rapports, des liens et des relations. Ce constat permet d'avancer que le cinquième modèle se présente comme un modèle encore plus sociétal que les autres.

Enfin, ce nouveau modèle met en évidence de nouvelles pratiques qui sont liées à la complexification des rapports sociaux. En l'occurrence, nous faisons référence aux descendants d'immigrés<sup>199</sup> (les blogueurs en sont en majorité) dont les écarts de niveau de vie se réduisent vis-à-vis des français de parents nés français, et qui ont également un meilleur niveau de vie que les immigrés. En effet, selon l'Insee, les descendants d'immigrés présentent un niveau de vie intermédiaire entre les immigrés et les Français de parents nés français. Les descendants d'immigrés d'origine européenne ont un niveau de vie proche de celui des Français de parents nés français pendant que les descendants d'immigrés originaires d'Afrique ont un niveau de vie inférieur. En revanche, lorsque les descendants d'immigrés africains sont âgés de 25 à 34 ans, leur niveau de vie se rapproche de celui des Français du même âge de parents nés français<sup>200</sup>. La diminution de l'écart peut être expliquée par une petite, mais progressive, ascension sociale de ces premiers. Il faut rappeler que la moitié des descendants d'immigrés ont un père ouvrier. En 2008, ce poste - et d'autres dont les rémunérations sont plus faibles - sont, cependant, plutôt occupés par les immigrés<sup>201</sup> (34 % des immigrés sont ouvriers, 31 % sont employés) que les descendants d'immigrés, dont 32% sont employés, 23% ouvriers, 22% ont une profession intermédiaire et 13% sont cadres supérieurs<sup>202</sup>. La volonté d'ascension sociale est très marquée chez les jeunes descendants d'immigrés,

---

<sup>197</sup> « Le Bondy Blog dans la cour des grands », *LeMondeMagazine*, le 29 octobre 2010.

<sup>198</sup> Comme l'affirme Hannah Arendt, la politique naît dans « l'espace-qui-est-entre-les-hommes ». Arendt Hannah (1969), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Editions du Seuil, 1995, p. 42.

<sup>199</sup> Selon l'Insee, un descendant d'immigré est une personne née en France dont au moins un des deux parents est immigré. Ils représentent 6,7 millions qui sont nés en France et descendants directs d'immigrés. Selon le Haut Conseil à l'Intégration, une personne immigrée est une personne née à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance ; elle a pu acquérir la nationalité française par la suite.

<sup>200</sup> Le niveau de vie dépend de plusieurs facteurs : l'âge, l'origine, la configuration familiale... Nous référons à Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, « Dossier- Le niveau de vie des descendants d'immigrés », Insee, 2011.

<sup>201</sup> En 2008, parmi les 62 millions de personnes vivant en France métropolitaine, 8,4 % sont considérées immigrées.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 75.



notamment dont les parents sont originaires du Maghreb, ainsi que la volonté d'intégrer l'enseignement supérieur et le rejet de la profession de leurs parents lorsque ceux-ci sont ouvriers. Cela vaut autant pour les filles que les garçons descendants d'immigrés<sup>203</sup>.

L'écart entre les descendants d'immigrés européens et africains vis-à-vis des français de parents nés français s'explique par l'histoire de l'immigration vers la France. L'immigration européenne est plus ancienne que celle venant des pays africains. Le temps d'intégration est aussi un élément qui compte dans les modes de vie que les immigrés mènent dans le pays. De plus, les descendants d'immigrés sont, d'une manière général, plus jeunes que le reste de la population française ce qui explique que leur niveau de vie soit plus faible (ils sont souvent à ne pas avoir de revenu)<sup>204</sup>.

Nous assistons à une diversification des classes moyennes, même si des écarts entre les descendants d'immigrés, notamment d'immigrés africains, et les français de parents nés français en demeurent<sup>205</sup>. L'appropriation des techniques par ces jeunes descendants d'immigrés peut être ainsi interprétée comme une évidence de cette diversification et de leur volonté de mobilité sociale et d'améliorer leur condition de vie. Ainsi, le débat sur le rôle des médias (et du journalisme) dans la sphère publique se réalise sous l'impulsion des « nouveaux » médias et des Tic (techniques d'information et de communication). Ce sont des évolutions qui sont liées aux mutations de la sphère publique, amplifiée par internet, conjointement à la complexification des structures sociales.

---

<sup>203</sup> Caille Jean-Paul (appartient à la direction de l'Évaluation et de la prospective (Dep) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), « Les projets d'avenir des enfants d'immigrés », Dossier – Les projets d'avenir des enfants d'immigrés, Insee, 2005, p. 20.

<sup>204</sup> Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, *op.cit.*, p. 74.

<sup>205</sup> À caractéristiques sociodémographiques identiques (comme, par exemple, même catégorie professionnelle), les écarts de niveau de vie entre ménages immigrés et ménages non immigrés restent importants. Les personnes qui vivent dans un ménage immigré ont moins souvent un emploi. Entre les descendants d'immigré il y a également des inégalités. Le risque de pauvreté est plus élevé pour les descendants d'immigrés d'origine africaine que ceux provenant d'Europe. Lombardo Philippe, Pujol Jérôme, « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », Dossier Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007, Insee, p. 43.

## Conclusion du chapitre

Dans ce dernier chapitre, nous avons eu pour objectif de vérifier l'hypothèse qui reposait sur les expériences de « collaboration » entre les médias traditionnels et des « nouveaux » médias dans la production d'information sur l'immigration et des objets connexes (comme, par exemple, la « banlieue »). Nous avons souligné que ces expériences « originales » contribuaient à transformer la sphère publique.

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons abordé l'interdépendance qui s'installe entre les acteurs politiques et les journalistes dans le « cadrage » sociétal du sujet « immigration ». Il relève des pratiques info-communicationnelles qui se reposent moins sur les enjeux politiques que sociaux liés à l'immigration et aux quartiers prioritaires. Dans la deuxième partie, nous avons abordé la création du *Bondy Blog*, média en ligne créé par des journalistes et des habitants du département de Seine-Saint-Denis, et des initiatives développées avec des médias traditionnels. Les textes produits par le média en ligne reposent sur des questions du quotidien des habitants (notamment des jeunes adultes descendants d'immigré) comme, par exemple, le chômage, les conditions des précarités des quartiers ou l'éducation. La ligne d'écriture de ce média repose sur la valorisation des questions subjectives individuelles, des histoires de vie qui expriment des questions larges ayant trait aux habitants des quartiers « sensibles ». Ainsi, les alliances entre les médias traditionnelles et le *Bondy Blog* confortent le choix politique des entreprises de presse dans le traitement de l'immigration. Ces expériences ne sont donc pas originales dans les sens où elles contribueraient à rompre avec des pratiques journalistiques déjà existantes sur le sujet. Elles s'inscrivent dans des mutations pérennes ayant trait au fonctionnement des échanges et des interactions de la société avec elle-même. La preuve est l'intérêt des différents acteurs dont des directeurs des écoles de journalisme, des municipalités et des institutions publiques au développement du *Bondy Blog*. Il est donc à l'intersection de différentes stratégies : les logiques commerciales des médias, des stratégies « relations publiques » des pouvoirs locaux, mais il révèle aussi des transformations socio-politiques larges, comme l'émergence sociale des descendants d'immigrés.

A travers l'exemple du *Bondy Blog*, il est possible de conclure que la sphère publique est une construction liée à l'émergence des espaces de discussions pluriels - indépendants de la sphère publique politique habermasienne - où se déroulent des critiques ou des réflexions sur des questions collectives.

## CONCLUSION TROISIEME PARTIE

Les deux chapitres qui structurent cette partie révèlent les mutations touchant l'exercice du journalisme qui s'inscrivent dans un lent processus d'évolutions sociales. Nous arrivons à trois conclusions majeures, que nous présentons maintenant, après avoir développé l'hypothèse centrale de la troisième partie qui portait sur l'émergence de « nouvelles » actions communicationnelles affectant l'exercice du journalisme et le rôle des journalistes dans la construction de la sphère publique à travers la production d'information sur l'immigration :

- la question de l'immigration se politise à travers des relations de « proximité » entre journalistes, membres associatifs et chercheurs.

Le rapport entre journalistes et leurs interlocuteurs est un élément essentiel pour comprendre le travail des professionnels des médias. Les journalistes en charge de l'immigration (et des thèmes s'y rapprochant) comptent avec des associations de défense des droits des étrangers et des immigrés et des chercheurs pour rendre compte du sujet. A travers de la mise en évidence de leurs activités (comme, par exemple, l'organisation des mobilisations) des aspects controversés sur la question de l'immigration sont mis en avant (comme, par exemple, les méthodes scientifiques pour mesurer les inégalités dans le pays). Mais les journalistes finissent par polariser les critiques émises par les associations et les chercheurs focalisant les enjeux liés à la politique de l'immigration sur le « court terme ». Les retraductions journalistiques de leurs points de vue portent ainsi moins sur la vision étatique de l'immigration que sur l'opposition « droite » et « gauche ». Ainsi, le travail journalistique contribue à « politiser » le thème dans le sens où le thème est présenté comme un enjeu avant tout politique. En revanche, les aspects proprement politiques du sujet ne sont pas mis en évidence.

- l'intérêt journalistique au sujet « immigration » manifeste le choix politique des entreprises de presse qui est conforté par des stratégies des acteurs divers.

La mise en évidence du sujet « immigration » par la presse s'explique par les logiques éditoriales des journaux qui définissent ce sujet en termes de manque de cohésion au sein de la société française. Les politiques publiques pour la « diversité » et les nouvelles compétences du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) dans ce domaine confortent ce choix. Elles privilégient des mesures particulières aux « jeunes issus de l'immigration », après les incidents en 2005 dans les banlieues françaises. Le Conseil participe ainsi de la définition du problème des « émeutes urbaines » et pose le problème en termes de

« crise » du rôle social des médias. Les groupes médiatiques, comme *France Télévisions*, renforcent cette définition en présentant une action affirmée envers les jeunes descendants d'immigrés qui habitent dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

- Les collaborations entre les professionnels des médias et les blogueurs du *Bondy Blog* s'inscrivent dans un processus de mutation des médias traditionnels.

Le *Bondy Blog* fait écho aux stratégies propres des médias traditionnels et à l'évolution de la production de l'information journalistique. Les articles écrits par les blogueurs se caractérisent par des observations détaillées sur une situation, des questions individuelles ou le vécu des habitants (comme par exemple la visite d'une jeune fille qui habite dans la banlieue parisienne à un musée dans la capitale). Ces caractéristiques correspondent à des modalités d'écritures observées dans la presse « traditionnelle ». Nous l'avons montré à travers deux éléments : l'analyse des « événements » dans le quartier de la Villeneuve et l'accent mis par les articles dans la contextualisation des incidents, et les recommandations élaborées par l'association *French-American Foundation* lors des colloques organisés par cette dernière avec des journalistes européens et américains. L'accent est mis sur l'utilisation des histoires de vie dans les articles concernant le sujet « immigration ». La remise du Prix « Journalisme d'immigration » à la journaliste au *Monde* illustre également cette posture. Elle a écrit un article sur les histoires de vie des boulangers tunisiens qui exercent le métier dans des zones urbaines sensibles. Il est aussi possible de conclure que les alliances du blog avec la presse (comme par exemple *Le Monde*) renforcent le poids de la rubrique « immigration » au sein des services des journaux.

- les médias contribuent à remodeler les modes d'échanges de la société.

Les lieux d'échanges interindividuels et les manières d'activer la sphère publique se sont diversifiés mais les médias occupent une place importante dans la construction de cette dernière. Ils révèlent des évolutions sociales ayant trait aux actions communicationnelles - telle que l'articulation entre pratiques professionnelles et non-professionnelles - en même temps qu'ils participent à la mise en œuvre de ces mutations. Par le biais des médias, des discussions ou des critiques ayant lieu dans des espaces privés alimentent la sphère publique qui se caractérise aujourd'hui, vis-à-vis de la sphère publique politique habermasienne, par sa fragmentation. D'autres espaces de discussions émergent et contribuent à mettre en évidence des critiques ou des réflexions sur des questions collectives ou des pratiques journalistiques, comme nous l'avons montré avec l'exemple de la réaction des habitants de la Villeneuve vis-à-vis de l'émission diffusée sur *France 2* sur le quartier.

L'émergence d'un discours journalistique sociétal est liée à des transformations du rapport des individus entre eux-mêmes et au politique. Les pratiques journalistiques développées au *Bondy Blog*, et relayées par les médias, mettent en évidence ces mutations. Ce média est le résultat d'un projet collectif qui met l'accent sur la prise d'initiative des habitants et encourage la « parole privée » de ces derniers. Ils jouent le rôle de « témoin » d'une situation qui peut concerner les autres individus. Des questions individuelles, pas forcément liées à la sphère politique, peuvent ainsi irriguer le collectif.

Enfin, les productions d'informations sur l'immigration et les « banlieues » manifestent aujourd'hui l'imbrication étroite de différents acteurs et des stratégies professionnelles (journalistes, habitants des quartiers d'habitat social, médias audiovisuels et en ligne), et nous conduit à réfléchir à la constitution d'un « nouveau » modèle d'action communicationnelle. Bernard Miège a élaboré quatre modèles actions communicationnelles (dont certains nous avons déjà abordé) qui sont en interactions entre eux<sup>206</sup> : presse d'opinion, presse commerciale, médias audiovisuels de masse et relations publiques généralisées. L'évolution de ces modèles est observable à partir des critères précis<sup>207</sup> comme, par exemple, la relation entre les médias et les citoyens ; la ligne d'écriture des articles de presse et des programmes, le rapport à l'Etat et le mode d'organisation économique des médias... En examinant des mutations sociales plus récentes, Bernard Miège propose l'émergence d'un cinquième modèle qui, en rapport étroit avec les précédents, contribue à renforcer certaines tendances comme par exemple : l'augmentation du nombre d'acteurs dans la production des messages, l'imbrication des pratiques professionnelles et non-professionnelles et la dimension sociétale des actions communicationnelles. Les mutations que nous avons abordées dans ce chapitre, à travers l'exemple du *Bondy Blog*, révèlent des traits importants qui fondent un « nouveau » modèle et la structure de la sphère publique contemporaine.

---

<sup>206</sup> Miège Bernard, *La société conquise par la communication. La communication entre l'industrie et l'espace public, t. II*, Grenoble, PUG, p. 114.

<sup>207</sup> Miège Bernard, *op.cit.*, 2010, p.115.

## CONCLUSION GENERALE

Les pratiques info-communicationnelles relatives au sujet « immigration » s'inscrivent dans des mutations larges ayant trait aux champs politique et journalistique. Nous allons aborder maintenant les apports de notre thèse qui avait pour problématique le rapport entre la visibilité du sujet « immigration » et la constitution progressive des relations d'interdépendances entre différents acteurs, visant à favoriser ou à limiter la mise en débat de la « question immigrée ». De nouvelles interrogations ont émergé après avoir développé les hypothèses centrales respectives aux trois parties de ce mémoire. Ainsi, nous soulignons maintenant les perspectives et les limites de notre travail à travers trois points :

1. Les pratiques info-communicationnelles des pouvoirs publics sur le « problème immigré » apparaissent comme un outil gouvernemental voulant agir dans la sphère privée et dans le secteur des médias

Progressivement, le thème « immigration » fait l'objet de débat public et devient un « problème » lié à des cas de « violences urbaines ». Le « problème immigré », tel qu'il est formulé par l'Etat, relève d'un problème urbain et d'un manque de cohésion sociale. Nous l'avons abordé, les visions politiques sur l'immigration s'inscrivent, à long terme, dans la sphère privée, dans les modes de vie des habitants, dans les quartiers d'habitat social et à travers la mise en place de stratégies de gestion de l'opinion et de la société. Les initiatives dans le domaine de la communication, comme la création d'une chaîne de télévision locale, la Vidéogazette dans les années soixante-dix et le projet de série télévisée Ville9lasérie en 2011, témoignent des stratégies « relations publiques » déployées par les pouvoirs publics pour résoudre les « problèmes » et faire changer les comportements des individus.

Dans un cas de « crise », comme celui des incidents à la Villeneuve en 2010, les aspects consensuels du « problème » sont renforcés. Le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, rend les « immigrés » responsables des problèmes rencontrés dans les quartiers d'habitat social, par exemple la violence et l'insécurité, comme si les problèmes pouvaient être résolus sans leur présence dans le pays. Il s'agit ainsi d'un positionnement qui contribue à différencier les individus en opposant les Français aux immigrés ou aux descendants d'immigrés. L'accent est mis sur l'individu, le « particulier » et non pas sur les discussions publiques portant sur la société et ses inégalités. Au niveau local, la question de l'immigration est « invisibilisée » au détriment de la mise en valeur des richesses culturelles présentes dans la ville et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Une des limites de notre travail vient du fait que nous n'avons pas établi de comparaison avec l'émergence d'autres « crises » et leur politisation comme, par exemple, le cas de la « vache folle » abordé par Jérémie Nollet<sup>1</sup>. Il souligne que les décisions prises par les pouvoirs publics pour résoudre le cas cherchaient à agir sur les comportements individuels plutôt que sur les enjeux structurels du problème. Cependant, la définition étatique du « problème immigré » présente des particularités. Défini en tant que problème de cohésion sociale, il s'étend au secteur médiatique comme si les médias étaient capables de régler le « problème » en revitalisant les liens sociaux et la cohésion. C'est ce que démontrent les politiques publiques mises en œuvre pour la « diversité » par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) après les actes de violence en octobre 2005 qui ont eu lieu à Clichy-sous-Bois dans l'agglomération parisienne quand deux jeunes (l'un fils de parents maliens, l'autre de parents tunisiens) sont morts électrocutés. Ces faits ont été à l'origine de l'élaboration de différentes mesures, comme par exemple la création d'un délégué de la diversité et de l'intégration au sein des groupes *France Télévisions* et *Radio France*. Ces initiatives expriment également une définition de la « diversité » : l'« immigré » habitant en banlieue en est le représentant central dans les différentes mesures mises en place par le Conseil et les groupes médiatiques.

2. l'institutionnalisation du sous-champ des journalistes spécialistes de l'« immigration » dans la presse généraliste nationale fait apparaître des interdépendances entre les champs journalistique et politique qui contribuent à la politisation de la thématique

La constitution d'une rubrique « immigration » et la désignation de journalistes « spécialisés » dans la thématique émergent au fur et à mesure que le thème fait l'objet de débat public. La mise en évidence de ce sujet en tant que question d'intérêt général par Nicolas Sarkozy qui, comme Président de la République occupe une position dominante au sein du champ politique, renforce la « politisation » du sujet. Ce processus est encore plus évident lors de son élection présidentielle, en 2007, quand l'immigration devient une question prioritaire avec la création d'un Ministère à part pour traiter de la thématique. L'analyse des articles publiés au moment des incidents dans le quartier de la Villeneuve fait apparaître deux points qui caractérisent le processus de politisation du sujet « immigration » : l'« immigration » est présentée comme un enjeu politique majeur faisant intervenir également des journalistes politiques et des éditoriaux ; ce thème fait l'objet de critiques vis-à-vis de l'action publique et de la responsabilité des autorités

---

<sup>1</sup> Nollet Jérémie, « La production des décisions « médiatiques ». A propos de la crise de la « vache folle » en France », *Savoir/Agir*, n°28, 2014, p. 39-44.

politiques. Au-delà d'un cas de « crise, comme celui des incidents à la Villeneuve, le processus de politisation du sujet « immigration », que nous l'avons abordé dans le sixième chapitre, se caractérise aussi par le recours des médias à des « paroles extérieures » comme celle des chercheurs et des associations, qui critiquent de plus en plus les discriminations et inégalités subies par une population immigrée ou d'origine étrangère. Ces acteurs apparaissent dans les discours journalistiques, notamment de la presse de « gauche » pour contrebalancer les points de vue officiels à travers trois points : une (contre) expertise, la production de messages et l'organisation de mobilisations visant à agir sur les politiques publiques et le « décryptage » du discours des autorités publiques, de leurs intentions et de leurs stratégies politiques.

Toutefois, nous constatons que ce processus de politisation révèle un paradoxe, à première vue, car la retransmission par la presse des incidents en « banlieue » et les discours des différents acteurs « extérieurs » ne contribuent pas forcément à présenter des questionnements proprement politiques ni « originaux » face à la définition que donne l'Etat des aspects du problème. Les professionnels des médias tendent à « dépolitiser » les enjeux en généralisant les caractéristiques des quartiers situés en zones urbaines sensibles et en reproduisant les représentations sociales sur les « immigrés », leurs attitudes et activités présumées. Ainsi, comme nous l'avons souligné dans la deuxième partie de ce mémoire, l'actualité sur l' « immigration » sédimente un *imaginaire social* des médias. Les articles analysés pendant la période 2008-2011 et pendant les incidents dans le quartier de la Villeneuve indiquent donc que :

- les aspects controversés sur la question de l'immigration se réduisent sur le « court terme » notamment dans une « crise » ;
- un mode d'écriture « sociétale » se développe et se traduit par la mise en évidence des dimensions sociales des enjeux, de la contextualisation des situations et la recherche des responsables du « problème » ;
- le débat sur la politique de l'immigration est présenté comme un « jeu » entre deux pôles (« droite » et « gauche ») et une lutte pour le pouvoir.

Les réponses pour comprendre ce processus de politisation qui déconflictualise le sujet « immigration » sont à chercher, d'abord, dans les structures du champ, les pratiques et les normes qui l'encadrent. Le fonctionnement du champ journalistique est marqué par des contraintes telles que la rentabilité, l'urgence et les formats des « modèles d'événement » qui interfèrent dans le travail des journalistes. Ces derniers



s'intéressent donc à des informations qui rentrent dans un « format » avec une « formule » et des « rôles » préétablis. C'est une manière d'affirmer leur identité discursive envers les lecteurs et leur positionnement stratégique envers les autres médias. Comme le souligne Jean-Pierre Esquenazi : la « *normalisation des modèles d'événement est pour un média un moyen de s'assurer de la fidélité de son public*<sup>2</sup> ». En anticipant une représentation consensuelle de la question, les pouvoirs publics contribuent à faire passer un message qui correspond aux logiques qui dominent le champ journalistique. Ces logiques orientent le regard des journalistes vers des faits exceptionnels tels que des crimes, des accidents et des faits divers.

L'homogénéisation sociale dans le recrutement des journalistes est aussi un facteur à souligner afin de comprendre ce processus complexe de politisation du sujet « immigration ». L'écart entre les origines sociales des journalistes (et des futurs professionnels des médias) et les classes modestes peut expliquer les visions stéréotypées sur les habitants et les problèmes rencontrés dans les quartiers d'habitat social. Néanmoins, les limites de l'exercice du journalisme ne font pas obstacle aux différentes transformations des univers sociaux dont les professionnels des médias rendent compte. Les collaborations entre les médias traditionnels et les mouvements associatifs dans les quartiers en zones urbaines sensibles, comme celui du projet *Bondy Blog*, en sont un exemple significatif.

Notre étude prolonge avec ces derniers points, les travaux sur le rapport entre l'émergence des problèmes publics et la constitution de sous-champs journalistiques comme le fait, par exemple, Jean-Baptiste Comby<sup>3</sup> dans ses recherches. Notre travail révèle la soumission de l'information publique aux logiques dominantes du champ journalistique sur des questions présentées comme d'intérêt général par les responsables politiques. Par ailleurs, l'émergence de journalistes spécialisés ne favorise pas la confrontation de points de vue divers.

- 3.** La production d'informations journalistiques dépend des mutations sociales liées aux modes d'échanges dans la société et contribue ainsi à transformer la sphère publique.

Les mutations que nous avons soulignées plus haut comme, par exemple, le mode d'écriture sociétal de la presse illustrent non seulement des tendances sur les manières

---

<sup>2</sup> Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002, p. 99.

<sup>3</sup> Les recherches de Jean-Baptiste Comby portent sur l'émergence du problème climatique dans les années 2000 et la constitution d'un groupe de journalistes « spécialistes » de l'environnement dans les médias. Selon le chercheur, cette dynamique favorise un traitement déconflictualisé des enjeux climatiques. Nous renvoyons à Comby Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient «médiatique » », *Réseaux*, n° 157-158, 2009, p. 157-190.

de produire l'information mais aussi sur les façons d'argumenter entre individus et de prendre la parole publique. Sur le sujet « immigration » l'exercice du journalisme relève de transformations, inscrites sur le long terme, liées au champ journalistique mais aussi aux univers sociaux investis dans le thème.

A travers l'exemple des collaborations entre les médias traditionnels et le *Bondy Blog*, nous avons caractérisé, en deux points, le processus de mutation des médias traditionnels, dont notamment la presse, qui relève des caractéristiques liées au fonctionnement de la sphère publique contemporaine :

- La valorisation des questions subjectives individuelles, l'intérêt à l'« ordinaire », au « local » traduisent le positionnement stratégique des médias.

- L'émergence des pratiques communicationnelles « originales » qui se regroupent et interagissent.

Concernant le premier point, les collaborations entre des organismes médiatiques (*France Inter, Télérama, Courrier International, Le Monde, Canal Obs, 20minutes...*) et les blogueurs du *Bondy Blog* est à ce titre significatif puisque ce média en ligne est un projet collectif des habitants du département de Seine-Saint-Denis dans l'agglomération parisienne et se consacre à l'information locale ou plus particulièrement à la vie des quartiers parisiens. Les articles publiés sur le site web du *Bondy Blog* formulent souvent des critiques sur les conditions de vie des habitants. Bien qu'elles soient émises dans un espace particulier à travers des observations individuelles et à propos de situations particulières, des questions collectives peuvent toutefois émerger. C'est pour cette raison que nous avons affirmé que les médias alimentent la sphère publique, car en intégrant le blog dans leur ligne éditoriale, ils donnent une visibilité aux manifestations qui ont lieu dans des espaces urbains. Les pratiques des blogueurs du *Bondy Blog* sont associées aux modes de vie des classes moyennes des quartiers d'habitat social et se diversifient. L'émergence d'un tel média et les différentes expériences auxquelles il participe s'accompagnent de la volonté de mobilité et d'ascension sociale de la part des blogueurs qui sont majoritairement des descendants d'immigrés. La naissance de ce média peut être interprétée comme le résultat d'une construction sociale, qui irrigue la sphère publique contemporaine, à laquelle participent les pratiques info-communicationnelles.

Le *Bondy Blog* matérialise les tendances observées dans les médias traditionnels, liées à une logique commerciale pour s'imposer sur le marché concurrentiel. Cela passe par un intérêt pour le « vécu » et la parole « ordinaire » comme une manière d'affirmer un rapport de proximité au territoire et aux individus et de se rapprocher notamment des classes populaires.

Ainsi les expériences de collaboration entre professionnels des médias et non-professionnels témoignent (et renforcent) de « nouvelles » tendances faisant apparaître des mutations liées aux pratiques communicationnelles, comme le « mélange » des frontières entre le domaine privé et public, la diversité des acteurs impliqués dans la production et la diffusion des contenus et la dimension sociétale des échanges et des interactions communicationnelles.

Concernant le deuxième point, l'intérêt de différents acteurs au projet initié par le *Bondy Blog* - les entreprises de presse, les groupes audiovisuels, les écoles de journalisme et les municipalités - indique que ce média se trouve à l'intersection de stratégies et de sphères d'activités diverses. Ceci s'explique par le statut hétérogène de ce média : il est un organe d'information, un espace de formation au journalisme et d'expression des habitants. L'intérêt commun reflète à la fois des stratégies professionnelles visant à rapprocher des classes populaires, des logiques marchandes liées à l'information locale, ou encore des stratégies « relations publiques » de gestion de l'opinion. Le local est ainsi présenté comme le lieu de l'hétérogénéité et, donc, pertinent pour aborder les « problèmes de société ». Les différents points présentés, ici, sont liés aux modes d'interaction entre les médias et les individus ainsi qu'entre ces derniers et l'Etat.

Cette recherche a donc ouvert une perspective qui mérite d'être examinée plus profondément : l'émergence d'un nouveau modèle d'action communicationnelle qui se caractérise, notamment, par une dimension sociétale prononcée et par une perte de repères dans la professionnalité des pratiques. Nous avons abordé ainsi les transformations de la sphère publique politique habermasienne à travers les mutations dans les manières d'établir des liens entre les pouvoirs publics, les médias et les individus et les compétences acquises par ces derniers pour échanger. Tous ces derniers points conduisent à des questionnements sur le rôle des médias dans la construction de la sphère publique contemporaine, d'autant que des tendances sur le mode sociétal de production d'informations journalistiques ont été mises en évidence. Notre travail a permis d'aller vers des perspectives spécifiques au contexte socio-politique français et de mettre en avant l'émergence des actions communicationnelles qui impliquent divers acteurs intervenant dans un même contexte.

En conclusion, il serait intéressant de prolonger ces résultats par un travail de comparaison sur les pratiques info-communicationnelles et la mise en visibilité du sujet « immigration » entre différents pays européens. Comme nous l'avons souligné dans la troisième partie de ce mémoire, plusieurs pays sont concernés par des flux d'immigration. Par ailleurs, la mise en visibilité du rapport entre le sujet « immigration » et des cas de « violences urbaines » dans des quartiers situés en banlieue ne se restreint

pas à la France. Nous nous sommes aperçus, au moment de notre analyse des incidents à la Villeneuve, qu'en Grande-Bretagne, par exemple, des cas de violences entre habitants des quartiers périphériques et la police émergent par les médias<sup>4</sup>. Cette ouverture permettrait ainsi de faire une analyse plus large, d'une part, sur la politique de l'immigration en Europe et, d'autre part, sur les logiques médiatiques liées à l'actualité sur l'immigration. Cette approche est d'autant plus intéressante que des journalistes se spécialisent dans des « questions européennes ». A cet égard, nous pouvons citer comme exemple le journaliste Jean Quatremer, correspondant de *Libération* à Bruxelles (siège des institutions européennes) depuis 1990, qui a traité le sujet « immigration » pendant les années quatre-vingt<sup>5</sup>. De plus, la création, en 1961, de l'association des journalistes européens et d'un prix du journalisme européen (créé en 2005) témoignent de l'émergence de stratégies de ces professionnels dans l'affirmation du thème « Europe » en tant que catégorie d'intervention journalistique<sup>6</sup>. Elargir l'étude des pratiques journalistiques à des contextes européens contribuerait également à rendre compte de la « spécialisation » de journalistes dans différentes entreprises de presse et de la mise en évidence de l'immigration en tant qu'actualité européenne, tout en tenant compte de la diversité du champ médiatique et des tensions au sein des hiérarchies internes dans les rédactions.

---

<sup>4</sup> Comme celui en août 2011, quand une marche pacifique en hommage à un homme tué, quelques jours avant, par les forces de l'ordre dans le nord de la capitale anglaise, a fini par des affrontements violents avec la police, des saccages de magasins et des incendies de voitures. Sur : <http://www.theguardian.com/uk/2011/aug/07/tottenham-riots-peaceful-protest>. Et sur la presse française : [http://www.libération.fr/monde/2011/08/08/a-londres-le-fantome-des-emeutes- raciales-des-annees-80\\_753893](http://www.libération.fr/monde/2011/08/08/a-londres-le-fantome-des-emeutes- raciales-des-annees-80_753893), consulté le 31 août 2013.

<sup>5</sup> Il est également auteur du blog « Les Couloirs de Bruxelles » : <http://bruxelles.blogs.libération.fr/>, sur la plateforme *Libération.fr*, qui traite de questions touchant l'Union Européenne.

<sup>6</sup> « Association of European journalists », source : <http://www.aej.org/Default.asp>. Site de l'« Association des Journalistes Européens section France », disponible sur : <http://www.aje-france.com/>. Sur le prix « Louise Weiss du journalisme européen », voir : <http://www.prixlouiseweiss.com/>, consulté le premier septembre 2014.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

Ambroise-Rendu Anne-Claude, *Petits récits des désordres ordinaires*, Paris, Editions Seli Arslan, 2004, 332p.

Arendt Hannah (1958), *Condition de l'homme moderne*, Domont, Calmann-Lévy, 2011, 366 p.

Arendt Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Editions du Seuil, 1995, 195p.

Aristote, *Rhétorique*, livre I et II, texte traduit par Jean Lauxerois, Paris, Pocket, 2007, [1366a], 286p.

Bachmann Christian, Leguennec Nicole, *Violences Urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Editions Albin Michel, Paris, 1996, 557p.

Battegay Alain, Boubeker Ahmed, *Les images publiques de l'immigration*, Paris, CIEMI L'harmattan, 1993, 192p.

Beaud Paul, *La société de connivence. Médias, médiations et classes sociales*, Paris, Aubier Montaigne, 1984, 382p.

Beaud Stéphane, Pialoux Michel, (1999) *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Editions La Découverte, 2012, 468p.

Berger Peter, Luckman Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, 340p.

Bonnafeux Simone, *L'immigration prise aux mots*, Paris, Editions Kimé, 1991, 300p.

Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, 317p.

Bourdieu Pierre, (1984) *Questions de sociologie*, Paris, Le Editions de minuit, 2002, 277p.

Bourdieu Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Editions Raisons d'agir, 2008, 95p.

Brusini Hervé et James Francis, *Voir la vérité – Le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982, 194p.

Castoriadis Cornélius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil, 1975, 502p.

Certeau (de) Michel, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1990, 345p.

Charon Jean-Marie, *La presse quotidienne*, Paris, La Découverte, 2013, 126p.

Chartier Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Editions du Seuil, 1990, 304p.

Chupin Ivan, Hubé Nicolas, Kaciaf Nicolas, *Histoire politique et économique des médias en France*, Paris, La découverte, 2009, 126p.

Coman Mihai, *Pour une anthropologie des médias*, Grenoble, PUG, 2003, 210p.

Cornu Daniel, *Journalisme et vérité. L'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Genève, Editions Labor et Fides, 2009 486p.

Dahlgren Peter, *Media and Political Engagement. Citizens, Communication and Democracy*, Cambridge, New York, etc., Cambridge, University Presse, 2009, 246p.

Delporte Christian, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, 1995, 127p.

Delporte Christian, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Editions du Seuil, 1999, 449p.

Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, 507p.

Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, 320p.

Elias Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 1991, 222p.

Elias Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, 301p.

Esquenazi Jean-Pierre, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Grenoble, PUG, 2002, 183p.

Estienne Yannick, *Le journalisme après internet*, Paris, L'Harmattan, 2007, 320p.

Eveno Patrick, *Le Monde, histoire d'une entreprise de presse-1944-1995*, Paris, Le Monde-Editions, 1996, 540p.

Finley Moses (1976), *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Payot, 2003, 180p.

Foucault Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Editions Gallimard, 1971, 82p.

Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Edition Gallimard, 1975, 318p.

Goffman Erving (1974), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les Editions de minuit, 1991, 573p.

Goffman Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit, 1975, 175p.

Guisnel Jean, *Libération, la biographie*, Paris, Editions La Découverte, 1999, 347p.

Habermas Jürgen, (1962), *L'espace public*, Paris, Payot, 2008, 324p.

Joly Jacques, Parent Jean-François, *Grenoble de 1965 à 1985. Paysage et politique de la ville*, Grenoble, PUG, 1988, 195p.

Joly Jacques, *Formes urbaines et pouvoir local. Le cas de Grenoble des années 60 et 70*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1995, 230p.

Kant Emmanuel, Mendelssohn Moses, *Qu'est-ce que les Lumières*, Mille et une nuits, 2006, 61p.

Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, 564p.

La Haye Yves (de), 1984, *Dissonances. Critique de la communication*, La Pensée Sauvage, 189 p.

La Haye (de) Yves (1985), *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité* L'Harmattan, 2005, 234p.

Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Belin, Paris, 2009, 350p.

Le Bohec Jacques, *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris, L'Harmattan, 2000, 398p.

Lemieux Cyril, *Mauvaise presse*, Paris, Editions Métailié, 2000, 466p.

Lequin Yves (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2006, 544p.

Marchetti Dominique, Ruellan Denis, *Devenir journaliste. Sociologie de l'entrée sur le marché du travail*, Paris, La documentation française, 2001, 165p.

Marchetti Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008, 197p.

Marchetti Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010, 188p.

Mehl Dominique, *La bonne parole, quand les psys plaident dans les médias*, Paris, La Martinière, 2003, 398p.

Miège Bernard, *La société conquise par la communication, t.II La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble PUG, 1997, 216p.

Miège Bernard, *La société conquise par la communication, t.III. Les Tic entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 2007, 230 p.

Miège Bernard, *La pensée communicationnelle*, Grenoble, PUG, 2005, 126p.

Miège Bernard, *L'espace public contemporain*, Grenoble, PUG, 2010.

Neveu Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2009, 128p.

Neveu Erik, *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, 2006, 160p.

Olivesi Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, 286p.

Ollivier-Yaniv Caroline, *L'Etat communiquant*, Paris, PUF, 2000, 309 p.

Ollivier-Yaniv Caroline (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social*, Grenoble, PUG, 2009, 232p.

- Pailliarth Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993, 279p.
- Parent Jean-François, *Villeneuve de Grenoble-Echirolles : objectifs et réalisation (1961-1977)*, Grenoble, SADI (Société d'aménagement de l'Isère), 1977, 124p.
- Rabate François, *La télévision locale*, Editions Milan-Midia, 1988, 126p.
- Rea Andrea, Tripiet Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, 118 p.
- Riutort, P., 2007, *Sociologie de la communication politique*, Paris, Editions La Découverte, 105 p.
- Ruellan Denis, *Le journalisme ou le professionnalisme du flou* », Grenoble, PUG, 2007, 240p.
- Ruellan Denis, *Les « pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 1997, 170p.
- Ruellan Denis, *Nous, journalistes. Déontologie et identité*, Grenoble, PUG, 252p.
- Schor Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, 347p.
- Smaïn Laacher (dir.), *Dictionnaire de l'immigration en France*, Larousse, 2012, 448p.
- Weil Patrick, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Editions du Seuil et la République des Idées, 2005, 111p.
- Weil Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Editions Gresset et Fasquelle, 2008, 208p.

## **Chapitres d'ouvrage**

- Barthes Roland, « Structure du fait divers » dans : *Essais critiques*, Paris, Editions du Seuil, 1964, p.
- Garcia Guillaume, « Les mouvements de « sans » entre précarité et praxis médiatique : investir l'espace public comme une ressource compensatoire », dans Boumaza Magali et Hamman Philippe (dir.), *Sociologie des mouvements précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 131-154.
- Gaxie Daniel, « Une construction médiatique du spectacle politique ? Réalité et limites de la contribution des médias au développement des perceptions négatives du politique », dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 325-356,
- Hadj Belgacem Samir, Beaud Stéphane, « Compréhension et distanciation. Paroles de jeunes sur les émeutes de novembre 2005 », p. 523-542, dans : Didier Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, 595p.
- Lagroye Jacques, « Les processus de politisation », dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 359-372.



Kaciaf Nicolas, « Parle-moi de moi. Il n'y a que ça qui m'intéresse ». Les implications idéologiques d'un impératif de proximité. L'exemple du « Treize heures » de TF1 », dans : Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*, Rennes, PUR, 2005, p. 271-284.

Marchetti Dominique, « La fin d'un Monde ? Les transformations du traitement de la « politique étrangère » dans les chaînes de télévision françaises grand public », dans : Arnaud Lionel, Guionnet Christine (dir.), *Les frontières du politique*, 2005, Rennes, PUR, p. 49-77.

Marchetti Dominique, « Un Etat policé. Les polices de la route dans la presse quotidienne régionale », dans : Marchetti Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008, p. 126

Neveu Erik, « Métier politique : d'une institutionnalisation à une autre », dans : Lagroye Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p.103-121.

Nollet Jérémie, « Les communicateurs des ministères, entre champs bureaucratique et journalistique », dans : Chupin Ivan, Nollet Jérémie (dir.), *Journalisme et Dépendances*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 161-185.

Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication gouvernementale en matière de sécurité : gouvernement de soi et gouvernement du social », dans : Ollivier-Yaniv Caroline (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social*, Grenoble, PUG, 2009, p. 102.

Ollivier-Yaniv Caroline, « La communication publique. Communication d'intérêt général et exercice du pouvoir », dans : Stéphane Olivesi (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoir, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p. 97-112.

Pailliarth Isabelle, « Territoires, identités et communication », dans : Olivesi Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication- Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p.

Pailliarth Isabelle, Poncin Cécile, Strappazon Géraldine, « Entre Etat et acteurs locaux. Les enjeux de la sécurité routière », dans : Marchetti Dominique (dir.), *Communication et médiatisation de l'Etat. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008, p. 73-92.

Pitti Laure, « Travailleurs en France, voilà notre nom ». Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p. 95-111.

Restier-Melleray, Christiane, « La proximité dans les médias : retour sur une « loi », dans : Christian Le Bart, Rémi Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*. Rennes, PUR, 2005, p. 251-270.

Ringoot Roselyne, Ruellan Denis, « Pairs, sources et publics du journalisme », dans : Olivesi S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, p. 70.

Vigna Xavier, « Une émancipation des invisibles ? Les ouvriers immigrés dans les grèves de mai-juin 68 », dans : Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (coord.), *Histoire politique des immigrations (post) coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p.85-94.

## Articles Scientifiques

Athissingh Ramrajsingh, « Les pure players d'information générale : support technologique, idéal journalistique, structure et discours économiques », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux), n°12/1, 2011, mis en ligne le 5 janvier 2012.

Auboussier Julien, Garcin-Marrou Isabelle, « Mémoire (s) et territoire (s) : les bulletins municipaux de Villeurbanne », *Etudes de communication*, n° 37, 2011, p. 47-62.

Barats Christine, « L'intégration et le discours présidentiel sur l'immigration : inscription dans l'espace national et consensus d'évitement », *Quaderni*, n° 22, 1994, p. 109-123.

Beaud Stéphane, Masclat Olivier, « Des marcheurs » de 1983 aux émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 4, 2006, p. 809-843.

Bernardot Marc, « Chronique d'une institution la Sonacotra (1956-1976) », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999, p. 39-58.

Bonnafous Simone, « Médiatisation de la question immigrée : état des recherches », *Etudes de communication*, n°22, 1999, p. 59-72.

Bourdieu Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, 1982, p.58-63.

Bourdieu Pierre, « Espace social et genèse de « classes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 3-14.

Bourdieu Pierre, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.3-9.

Bourdieu Pierre, « Libé, 20 ans après », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p.39-39.

Bryon-Portet Céline, « Les productions télévisées, genre oublié dans la construction de l'image d'un territoire ? L'exemple de co-construction de l'image socioculturelle de la ville de Marseille par la série Plus belle la vie », *Études de communication*[En ligne], 37 | 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, Consulté le 29 mai 2012. URL : </index3071.html>

Chambat Pierre, « Démocratie électronique- Quelques jalons la généalogie d'une question », *Sciences de la société*, n°60, 2003, p.48-63.

Champagne Patrick, « La construction médiatique des « malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, 1991, p. 67.

Charon Jean-Marie, « La presse quotidienne régionale et l'immigration », *Cahiers du journalisme*, n°4, 1998, p. 40-44.

Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève » des loyers » dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés Contemporaines*, 65, 2007, p. 55-81.

Collovald Annie, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, 2001, p.104-113.

Comby Jean-Baptiste, « La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1/ 2009 (Volume 2009), p. 17-29.

Comby Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient «médiatique » », *Réseaux*, n° 157-158, 2009, p. 157-190.

Dahlgren Peter, « L'espace public et les médias, une nouvelle ère ? », *Hermès*, n°13-14, 1994, p.243-262

Dahlgren Peter, « L'espace public et l'internet – structure, espace et communication », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 157-186.

Delforce Bernard, Noyer Jacques, « La médiatisation des problèmes publics », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p.7-12.

Delforce Bernard, Noyer Jacques, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Etudes de communication*, n° 22, 1999, p. 13-40.

Devillard Valérie et Marchetti Dominique, « La « sécurité routière », programme sans risque. La neutralisation d'un problème politique et social à la télévision », *Réseaux*, n° 147, 2008, p. 149-176

Dubied Annik, Lits Marc, « « Fait divers : quand la télévision belge s'empare d'un genre décrié », *Les Cahiers du Journalisme*, n° 14, 2005, p. 140-153.

Duval Julien, « Concessions et conversions à l'économie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 131-132, 2000, p. 56-75.

Ghosn Catherine, « Minorités ethniques et télévision : quel constat en France et à l'étranger ? Comparaison sélective », *Les enjeux de l'information et de la communication*, [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux), n°14/1, 2013, mis en ligne le 15 septembre 2013.

Goulet Vincent, Ponet Philippe, « Journalistes et sociologues. Retour sur les luttes pour « écrire le social » », *Questions de communication*, n°16, 2009, p. 7-26.

Israël Liora, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du Gisti », *Politix*, n° 62, 2003, p. 115-143.

Joly Jacques, « Evolution démographique et sociale de Grenoble (1976-1979) », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1980, p.5-20.

Joly Jacques, « Structure sociale des quartiers de Grenoble, géographie des « couches moyennes » », *Revue de géographie alpine*, n°1, 1979, p.5-28.

Joly Jacques, « Aspects de la politique urbaine à Grenoble », *Revue de géographie alpine*, n°1-2, 1982, p. 7-30.

Jouet Josiane, Pasquier Dominique, « Présentation », *Réseaux*, n° 107, 2001, p. 9-15.

Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux. Le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, n° 98, 1999, p. 119-152

Juhem Philippe, « La logique du succès des énonces humanitaires : un discours sans adversaires », *Mots*, n°65, 2001, p. 9-27.

Kalifa Dominique, « Usages du faux. Faits divers et romans criminels au XIXe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°6, 1999, p. 1345-1362.

Lafarge Géraud et Marchetti Dominique, « Les portes fermées du journalisme. L'espace social des étudiants des formations « reconnues » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°189, 2011, p. 72 -99.

Lafarge Géraud, « La double construction de la sociologie de l'exclusion », *Regards Sociologiques*, n°23, 2002, p.59-74.

Lecomte Patrick, Bernard Jean-Pierre, Blancherie Jean-Marc, « Les groupes d'action municipale dans le système politique locale : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, n°2, 1972, p. 296-318.

Legavre Jean-Baptiste, « La politique par les médias, les élections du printemps 2004 au prisme de la presse quotidienne », *Questions de communication*, n° 8, 2005, p. 295-317.

Leteinturier Christine *et al.*, « La production journalistique et son environnement : le cas de l'information générale et politique, entre 1990 et 2010 », *Le temps des médias*, n°14, 2010, p.

Lévêque Sandrine, « La conférence de presse, les transactions entre syndicalistes et journalistes sociaux », *Politix*, n° 19, 1992, p. 120-134.

Lits Marc, « Le fait divers : un genre strictement francophone ? », *Semen* [Online], n° 13, 2001, URL : <http://semen.revues.org/2628>

Maillard Jacques (de), « Les élus locaux à l'épreuve de l'insécurité », *Sciences de la Société*, n°71, 2007, p.115-134.

Marchetti Dominique, « Les sous-champ spécialisés du journalisme », *Réseaux*, n°111, 2002, p. 22-55.

Miège Bernard, « L'espace public : au-delà de la sphère publique », *Hermès*, n°17-18, 1995, p. 51-62.

Miège Bernard, « Le communicationnel et le social : déficits récurrents et nécessaires (re)-positionnements théoriques », *Loisir et société*, vol. 21, n° 1, Presses de l'Université du Québec, 1998, disponible sur : [http://www.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux/2000/Miege/index.php](http://www.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2000/Miege/index.php), mis en ligne le 15 novembre 1999.

Mossuz Janine, « La rencontre socialiste de Grenoble », *Revue française de science politique*, n° 5, 1966, p. 967-974.

M'Sili Marine, « Du fait divers au fait de société (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : les changements de signification de la chronique des faits divers », *Les Cahiers du journalisme*, n° 14, 2005, p.30-44.

Neveu Erik, « Les émissions politiques à la télévision. Les années quatre-vingt ou les impasses du spectacle politique », *Hermès*, n° 17-18, 1995, p. 145-162.

Neveu Erik, « L'approche constructiviste des « problèmes publics », un aperçu des travaux anglo-saxons, *Questions de communication*, n°22, 1999, p. 41-57.

Neveu Erik, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, n°98, 1999, p.17-85.

Neveu Erik, Rieffel Rémy, Ruellan Denis, « Dix ans après », Présentation, *Réseaux*, n°111, 2002, p. 9-17.

Nollet Jérémie, « La production des décisions « médiatiques ». A propos de la crise de la « vache folle » en France », *Savoir/Agir*, n°28, 2014, p. 39-44.

Noyer Jacques, Raoul Bruno, « Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », *Etudes de communication*[en ligne], n° 37, 2011, mis en ligne le 01 décembre 2013, consulté le 29 mai 2012. URL : /index2933.html.

Ollitrault Sylvie, « De la caméra à la pétition-web : le répertoire médiatique des écologistes », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 153-185.

Padioleau Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 256- 282.

Pinto Louis, « La doxa intellectuelle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, 1991, p. 95-103.

Pirolli Fabrice, Crétin-Pirolli Raphaëlle, « Web social et multimédia : propriétés d'une relation symbiotique », *Les enjeux de l'information et de la communication*, [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux), n°12/2, 2011, p. 73-82

Pitti Laure, « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, n°31, 2001, p.465-476.

Riutort Philippe, « Le journalisme au service de l'économie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 131-132, 2000, p. 41-55.

Robert Cécile, « Les transformations managériales des activités politiques », *Politix*, n° 79, 2007

Saïta Eugénie, « Le Monde, vingt ans après », *Réseaux*, n°131, 2005, p.189-225.

Saïta Eugénie, « Les journalistes politiques et leurs sources. D'une rhétorique de l'expertise critique à une rhétorique du « cynisme », *Mots*, n°87, 2008, p. 113-128.

Salih Akin, « Sans-papiers: une dénomination dans cinq quotidiens nationaux de mars à août 1996 », *Mots*, n° 199, p. 59-75

Sayad Abdelmalek, « Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, 1977, p. 59-79.

Schlesinger Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n° 51, 1992, p. 75-98.

Schweitzer Sylvie, « Regards sur les migrations aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Rhône Alpes », *Hommes et Migrations*, n° 1278, 2009, p.32-46.

Sedel Julie, « Une analyse comparée de la médiatisation de deux sociologues de la délinquance juvénile », *Questions de communication*, n° 16, 2009, p.97-118.

Sedel Julie, « Bondy Blog, le travail de représentation des « habitants de banlieue » par un média d'information participative », *Réseaux*, n° 170, 2011, p. 103-133.

Sole Robert, Costa-Lascoux Jacqueline, « Le journalisme et l'immigration », *Revue européenne de migrations internationales*, n° 1-2,1988, p.157-166.

Tavernier Aurélie, « Rhétoriques journalistiques de médiatisation. La co-construction de l'expertise », *Questions de communication*, n° 16, 2009, p. 71 -96.

Tétu Jean-François, « L'espace public local et ses médiations », *Hermès*, n° 17-18, 1995, p.287-298.

Thiéblemont-Dollet Sylvie, « Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public », *Questions de communication*, n° 4, 2003, p.107-126.

Véron Eliséo, « Médiatisation du politique. Stratégies, acteurs et construction des collectifs », *Hermès*, n° 17-18, 1995, p.201-214.

Voirol Olivier, « Visibilité et invisibilité : une introduction », *Réseaux*, n° 129/130, 2005, p.9-36.

Voirol Olivier, « Les luttes pour la visibilité – Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130, 2005, p.89-121.

## **Recherches**

Alibert Jean-Louis, La Haye Yves (de), Miège Bernard, *Production de la ville et aménagement du discours : les débuts de la communication publique à travers le cas de l'Isle d'Abeau : 1968-1978*, Groupe de Recherches socio-économiques sur la communication (Gresec), Grenoble, CNRS Rhône Alpes.

## **Mémoire master**

De Souza Paes Paula, *L'immigration dans la presse nationale et régionale. Les enjeux communicationnels des pouvoirs publics et des associations*, Mémoire de Master 2, sous la direction d'Isabelle Pailliar, 2009, Université Stendhal-Grenoble 3, Grenoble.

## **Thèses**

Frisque Cégolène, *L'activité journalistique au quotidien. Travail relationnel, identitaire et rédactionnel des journalistes de la presse quotidienne régionale*, Mémoire de doctorat de science politique, sous la direction de Michel Dobry Université Paris-X Nanterre, Faculté de Droit et Science politique, 2002.

Garcia G., *Les causes des « sans » à l'épreuve de la médiatisation. La construction médiatique des mobilisations sociales émergentes : enjeux et perspectives*, Paris, 2005, Université Paris IX Dauphine, UFR Sciences des Organisations. Mention Science Politique.

Lévêque Sandrine, *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social*, Mémoire de doctorat en science politique, sous la direction de M. Michel Offerlé, Université Paris 1, 1996.

Sedel Julie, *La banlieue comme enjeu de lutte symbolique. Contribution à l'étude des relations entre médias et champs sociaux*, Mémoire de doctorat en sociologie, sous la direction de Patrick Champagne, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2007.

### **Ouvrages et articles des journalistes**

Bernard Philippe, *L'immigration et les enjeux de l'intégration*, Paris, Le Monde, 1998, 244p.

Bernard Philippe, *L'immigration et les enjeux de l'intégration*, Paris, Editions Marabout, 1998, 244p.

Bernard Philippe, *Immigration : le défi mondial*, Paris, Editions Gallimard, 2002, 346p.

Bernard Philippe, *La crème des beurs. De l'immigration à l'intégration*, Paris, Editions du Seuil, 2004.

Bernard Philippe, « Le métissage des mémoires : un défi pour la société française », *Hommes et Migrations*, n° 1247, 2004, p. 27-35.

Van Eeckhout, *L'immigration*, Paris, Odile Jacob, La documentation française, 2007, 181p.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	2
RESUME.....	3
ABSTRACT.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	11
OBJET DE RECHERCHE.....	11
PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE.....	13
DEMARCHE EMPIRIQUE.....	15
HYPOTHESES ET ANNONCE DU PLAN.....	18

### **PREMIERE PARTIE : POUVOIRS PUBLICS, COMMUNICATION ET IMMIGRATION : CONSTITUTION D'UN « PROBLEME IMMIGRE ».....22**

#### **CHAPITRE 1 : LE TRAITEMENT PUBLIC DE L'IMMIGRATION DANS LES ANNEES QUATRE-VINGT.....26**

<b>1. La mise en visibilité de l'immigration comme un « problème ».....</b>	<b>27</b>
1.1. Les travailleurs de France venus d'ailleurs.....	27
1.1.1. Le contrôle de l'immigration dans les années soixante-dix.....	33
1.1.2. Le « problème » de l'immigration s'inscrit dans le territoire national.....	35
1.2. L'émergence de « violences urbaines ».....	40
<b>2. La localisation du traitement de l'immigration : émergence et affirmation du pouvoir local.....</b>	<b>44</b>
2.1. Le cadre municipal entre en scène pour le renouvellement des pratiques politiques.....	44
2.1.1. « Refaire la ville » : de « nouvelles » responsabilités pour les municipalités.....	48
2.2. La définition du local et des problèmes locaux : l'exemple de Grenoble .....	53
2.2.1. La construction d'un quartier « modèle ».....	60
2.2.2. Le mouvement localiste et le développement de la communication territoriale.....	66
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>71</b>

#### **CHAPITRE 2 : LES STRATEGIES POLITIQUES ET LES ENJEUX DE COMMUNICATION DANS LE RAPPORT ENTRE IMMIGRATION ET ESPACE URBAIN : LE CAS DE LA « VIOLENCE URBAINE » A GRENOBLE.....72**

<b>1. L'« immigration » et la « banlieue » présentées comme des thèmes prioritaires sous la présidence de Nicolas Sarkozy.....</b>	<b>73</b>
--	-----------



1.1.	Une « nouvelle » politique d'immigration au nom de l'intérêt général.....	73
1.1.1.	La création d'un nouveau ministère pour une « nouvelle » politique.....	81
1.1.2.	« Repenser la ville » et les manières d'y vivre : l'enjeu urbain renforcé dans les années 2000.....	85
<b>2.</b>	<b>Les stratégies dans la gestion d'une « crise ».....</b>	<b>88</b>
2.1.	La « violence urbaine » et l'immigration : une perception réactualisée.....	90
2.1.1.	L'action publique et la communication étatique rassurante.....	90
2.1.2.	Un positionnement politique restrictif en matière d'immigration.....	96
2.2.	<i>Le pouvoir local et la communication territoriale : l'immigré « invisibilisé » dans la banlieue.....</i>	<i>97</i>
2.2.1.	Le « national » et le « local » vis-à-vis des « violences urbaines ».....	97
2.2.2.	Grenoble présentée comme une ville d'intégration et d'innovation.....	105
2.2.3.	La rénovation du quartier de la Villeneuve et la création d'un projet vidéo.....	114
	<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>122</b>
	<b>CONCLUSION PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>123</b>

**DEUXIEME PARTIE : CHAMP MEDIATIQUE, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET IMMIGRATION : FORMATION DE « NOUVELLES » FRONTIERES PROFESSIONNELLES.....127**

**CHAPITRE 3 : LA CONSTITUTION DE LA SPECIALITE SUR L'IMMIGRATION AU TOURNANT DES ANNEES QUATRE-VINGT.....132**

<b>1.</b>	<b>La reconfiguration des interdépendances dans le champ journalistique dans les années quatre-vingt.....</b>	<b>135</b>
1.1.	Les logiques politiques et professionnelles dans la production de l'information sur l'immigration.....	135
1.1.1.	Le service économique-social et l'immigration .....	138
1.2.	Les redéfinitions des enjeux liés à l'immigration dans les années quatre-vingt.....	142
1.2.1.	Le repositionnement du journalisme économique-social.....	142
1.3.	L'émergence des « problèmes des banlieues » en 1981.....	145
1.3.1.	La banlieue : un lieu de lutte de l'immigration.....	151
<b>2.</b>	<b>L'information sur l'immigration entre intérêt général et expertise.....</b>	<b>155</b>
2.1.	La naissance de la rubrique dans les années quatre-vingt-dix au service « Société ».....	155
2.1.1.	Un « problème nouveau ».....	155
2.1.2.	... qui devient un « terrain de couverture ».....	157
2.1.3.	La constitution de l' « immigration » en tant qu'enjeu politique et social majeur.....	164

2.2.	La banlieue : un « terrain » légitime d'enquête et examen.....	172
2.2.1.	La place stratégique de l'AFP : installation des bureaux en banlieue.....	178
2.3.	Le prix du « Journalisme d'immigration » et la valorisation d'un travail d'enquête.....	182
2.4.	Le « flou » dans la formation des journalistes.....	185
<b>Conclusion du chapitre.....</b>		<b>188</b>
<b>CHAPITRE 4 : LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR LES ENJEUX LIES A LA THEMATIQUE IMMIGRATION. « BANLIEUE » ET « JEUNES IMMIGRES » DANS UNE SITUATION DE COMMUNICATION SPECIFIQUE.....</b>		
<b>189</b>		
<b>1. Les journalistes face à un « problème de société » : des savoir-faire intériorisés.....</b>		
<b>191</b>		
1.1.	L'exemple de la « crise » de la Villeneuve en 2010.....	191
1.1.1.	Le rapport « vicieux » entre incidents en banlieue et « jeunes descendants d'immigré ».....	195
1.1.2.	Les logiques professionnelles dans la « crise » : l'urgence et les stratégies de communication.....	202
<b>2. Les « événements » dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble : politisation des « violences urbaines ».....</b>		
<b>209</b>		
2.1.	Les registres dominants dans la presse.....	209
2.2.	L'analyse de la « crise » de la Villeneuve .....	215
2.2.1.	La contextualisation sociale des incidents.....	215
2.2.2.	Le poids des responsables politiques et des chercheurs dans la mise à distance des faits.....	227
2.2.3.	La prédominance des déclarations et des réactions des responsables politiques.....	243
2.2.4.	« Une France qui proteste » : les manifestations sociales sur l'immigration.....	257
<b>Conclusion du chapitre.....</b>		<b>266</b>
<b>CHAPITRE 5 : L'IMMIGRATION ET LES PRATIQUES JOURNALISTIQUES LOCALES ET NATIONALES : LA LOGIQUE DE CHAMP ET LES NORMES PROFESSIONNELLES AU PRISME D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE.....</b>		
<b>269</b>		
<b>1. Le fait divers et l' « immigration » : une relation ancienne.....</b>		
<b>271</b>		
1.1.	L'immigration et le service « informations générales » dans les médias.....	271
1.1.1.	Le fait divers aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles en rapport aux stratégies commerciales de la presse.....	275
1.1.2.	Les singularités du journalisme français vis-à-vis des « informations locales ».....	278
1.1.3.	L'évolution des faits divers dans le journalisme.....	280
1.2.	L'émergence d'un « fait de société ».....	284
1.2.1.	Le professionnalisme versus les stratégies éditoriales .....	287

1.2.2. Le souci de précision et les contraintes structurelles.....	292
<b>2. Des représentations professionnelles territorialisées.....</b>	<b>297</b>
2.1. Les enjeux de la proximité avec les interlocuteurs.....	297
2.2. La position privilégiée du <i>Dauphiné Libéré</i> .....	301
2.3. Le rapport journalistique « binaire » au territoire français : effet de champ.....	305
2.3.1. La naturalisation des territoires .....	308
2.4. Le fait divers, une affaire de la presse régionale ?.....	313
<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>320</b>
<b>CONCLUSION DEUXIEME PARTIE.....</b>	<b>321</b>
<b>TROISIEME PARTIE : IMMIGRATION, PRATIQUES JOURNALISTIQUES ET SPHERE PUBLIQUE : CONSTRUCTION D'UNE CATEGORIE DE DEBAT PUBLIC.....</b>	<b>331</b>
<b>CHAPITRE 6 : DES PRATIQUES EN MUTATION ET DES ACTEURS « SPECIALISTES » AU SEIN D'UNE « NOUVELLE » CONFIGURATION ENTRE JOURNALISTES ET INTERLOCUTEURS .....</b>	<b>334</b>
<b>1. Les associations et la presse dans la production d'information.....</b>	<b>336</b>
1.1. La lutte pour l'égalité des droits : une « bonne » cause pour les journalistes.....	339
1.1.1. Des actions professionnalisées au sein d'un réseau international.....	339
1.1.2. La visibilité médiatique des associations expérimentées.....	348
1.2. Une bataille de mots : un rapport mouvementé entre journalistes et leurs interlocuteurs.....	355
1.2.1. La mise en œuvre d'une contre-expertise.....	361
1.2.2. La mise en œuvre de mobilisations pour les droits de l'homme.....	362
1.2.2.1. Le cas du « délit de solidarité ».....	365
1.2.2.2. « Touche pas à ma nation » - l'exemple de la déchéance de la nationalité.....	368
<b>2. Les journalistes et les « scientifiques dans un rapport intéressé ».....</b>	<b>371</b>
2.1. Le journalisme et la science pour un débat sur l'immigration .....	371
2.2. Les formes d'interventions scientifiques rapportées par les journalistes spécialisés.....	376
2.2.1. Le cas des statistiques ethniques.....	378
<b>Conclusion du chapitre.....</b>	<b>385</b>

**CHAPITRE 7 : L'IDEAL JOURNALISTIQUE ET LES REDEFINITIONS DES CARACTERISTIQUES DE LA SPHERE PUBLIQUE DANS LA PRODUCTION DE L'INFORMATION SUR L'IMMIGRATION.....387**

**1. Les médias et les mutations à l'œuvre dans la sphère publique.....388**

- 1.1. Le processus progressif de professionnalisation du journalisme .....388
  - 1.1.1. La sphère publique politique et littéraire.....392
  - 1.1.2. La sphère publique fragmentée et élargie.....394
- 1.2. Les « prétentions » fondatrices du journalisme.....398
  - 1.2.1. La délimitation d'un groupe professionnel : les journalistes comme acteurs du débat public.....399
  - 1.2.2. La délimitation d'une spécialité : affirmation d'une compétence particulière.....403
  - 1.2.3. Des idéaux démocratiques à l'égard des contraintes techniques.....408
- 1.3. Le journalisme vis-à-vis des stratégies de communication politique.....411
  - 1.3.1. Les pratiques « synchronisées » des journalistes et des responsables politiques.....411
  - 1.3.2. La politique et la presse envahies par des préjugés ?.....417
    - 1.3.2.1. Les politiques pour la « diversité » dans les médias.....422

**2. L'émergence de nouveaux médias et de formes d'expressions diversifiées.....428**

- 2.1. La « diversité » dans les rédactions : des contraintes qui échappent aux médias.....428
- 2.2. « Bondy blog » et « journalisme citoyen » : la culture civique mise en valeur.....432
  - 2.2.1. « Médias des quartiers » : le dernier refuge d'une presse d'opinion ?.....440
  - 2.2.2. Des alliances avec les médias « traditionnels » : une frontière poreuse entre professionnels et non professionnels.....447
- 2.3. Un nouveau modèle d'action communicationnelle en cours ? De nouvelles normes et des rapports sociaux complexifiés.....452

**Conclusion du chapitre.....459**

<b>CONCLUSION TROISIEME PARTIE.....</b>	<b>460</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>463</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>470</b>
Ouvrages.....	470
Chapitres d'ouvrage.....	473
Articles scientifiques.....	475
Recherches.....	479
Thèses.....	479
Ouvrages et articles des journalistes.....	480
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>481</b>